

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université 8 Mai 1945 Guelma



Faculté des Sciences et de la Technologie
Département d'Architecture
Laboratoire de Génie Civil et Hydraulique

THÈSE

En Vue de l'Obtention du Diplôme de Doctorat en Troisième Cycle (LMD)

Domaine : Architecture, urbanisme, et métiers de la ville
Filière : Architecture
Spécialité : Architecture durable et projet urbain

Présentée par

BOUADAM Chaima

Intitulée

**Rôle de l'évènementiel sportif dans la reconquête urbaine durable et la
production de l'héritage : cas de la cité olympique Mohamed Boudiaf à Alger
et du complexe sportif Miloud Hadfi à Oran**

Soutenue le : 10/02/2026

Devant le Jury composé de :

Nom et prénom	Grade		
Mr ALKAMA Djamel	Professeur	Univ. de Guelma	Président
Mr LAZRI Youcef	Professeur	Univ. de Guelma	Directeur de thèse
Mr AICHE Messaoud	Professeur	Univ. de Constantine	Examineur
Mr CHERAITIA Mohammed	M.C.A	Univ. de Guelma	Examineur

Année Universitaire : 2025/2026

DÉDICACE

À mes parents,

À mon mari et mon fils,

À ma famille et ma belle-famille,

À tous ceux dont la présence a éclairé ce parcours.

REMERCIEMENTS

Je rends grâce à Allah, le Tout-Puissant, pour m'avoir accordé la force, la patience et la persévérance nécessaires à l'accomplissement de ce travail.

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de thèse, Professeur Lazri Youcef, pour la confiance qu'il a placée en moi et en mon sujet de recherche. Son accompagnement attentif, ses conseils éclairés et son soutien constant tout au long de ce parcours ont été déterminants dans la réussite de cette thèse.

Mes sincères remerciements s'adressent également aux honorables membres du jury, pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail et pour leurs remarques constructives.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette thèse par leurs conseils, leur disponibilité et leur bienveillance.

Enfin, mes pensées les plus reconnaissantes vont à mes parents, mon premier appui et mon plus grand exemple, à mon partenaire de vie et à mon cher fils, source constante de force, d'équilibre et de motivation, ainsi qu'à toute ma famille et ma belle-famille. Leur amour, leur soutien et leurs encouragements, particulièrement dans les moments les plus exigeants, ont été une source précieuse de courage, d'inspiration et de lumière tout au long de cette aventure...

RESUME

Cette thèse analyse l'héritage urbain et sportif des Jeux Méditerranéens en Algérie à travers une étude des deux éditions d'Alger 1975 et d'Oran 2022. Elle interroge la capacité de ces événements à produire des transformations territoriales durables au-delà de leur temporalité événementielle.

La recherche repose sur l'élaboration d'un outil méthodologique original, le SSCAT (Sustainable Sports Complex Assessment Tool), conçu à partir de références internationales, de modèles théoriques d'évaluation existants, ainsi que d'entretiens semi-directifs et d'observations de terrain. L'approche méthodologique adoptée est de nature mixte et combine une analyse documentaire visant à reconstituer le contexte des deux éditions, une enquête empirique portant sur les impacts socio-urbains des Jeux d'Oran 2022, une évaluation des complexes sportifs à l'aide de l'outil SSCAT, ainsi qu'une analyse croisée des résultats qui permet une lecture différenciée des formes d'héritage, sans hiérarchisation préalable, afin d'identifier les continuités, les ruptures et les enseignements relatifs à l'héritage sportif des Jeux Méditerranéens en Algérie.

Les résultats indiquent qu'à l'échelle urbaine, les Jeux Méditerranéens ont constitué un levier stratégique de transformation, impulsant des dynamiques d'aménagement structurantes et soutenant la production d'infrastructures sportives majeures. À l'échelle des complexes sportifs, l'héritage tangible des Jeux, les résultats révèlent un décalage entre un héritage comme récit — souvent valorisé dans les discours politiques et institutionnels — et un héritage comme processus continu, dépendant de la gestion, de l'appropriation sociale et de la maintenance à long terme des sites. Ainsi, l'héritage des Jeux ne se limite pas à sa dimension matérielle initiale, mais s'inscrit dans une trajectoire évolutive où la durabilité des usages et l'intégration urbaine conditionnent la pérennité de ses effets territoriaux et sociaux.

En conclusion, cette recherche montre que l'héritage des grands événements sportifs ne relève pas d'un mécanisme automatique, mais résulte d'une planification anticipée, d'une gouvernance efficace et d'une participation collective des acteurs concernés. Elle propose également un cadre analytique permettant d'évaluer la durabilité des complexes sportifs et leur contribution au développement urbain et social des territoires hôtes.

Mots-clés : Evènement sportif, jeux Méditerranéens, héritage sportif, complexes sportifs, développement urbain durable.

ABSTRACT

This thesis analyzes the urban and sport-related legacy of the Mediterranean Games in Algeria through a comparative study of the 1975 Algiers and 2022 Oran editions. It examines the capacity of these events to generate sustainable territorial transformations beyond their event-based temporality.

The research is based on the development of an original methodological tool, the SSCAT (Sustainable Sports Complex Assessment Tool), designed using international references, existing theoretical evaluation models, as well as semi-structured interviews and field observations. The adopted methodological approach is mixed and combines documentary analysis aimed at reconstructing the context of both editions, an empirical survey focusing on the socio-urban impacts of the Oran 2022 Games, an assessment of sports complexes using the SSCAT tool, and a cross-analysis of results. This approach enables a differentiated reading of heritage forms, without prior hierarchy, in order to identify continuities, ruptures, and lessons regarding the sport legacy of the Mediterranean Games in Algeria.

The results show that, at the urban scale, the Mediterranean Games have acted as a strategic lever for territorial transformation, stimulating structuring urban development dynamics and supporting the production of major sports infrastructures. At the scale of sports complexes, the tangible legacy of the Games reveals a gap between a legacy as a narrative — often highlighted in political and institutional discourses — and a legacy as a continuous process, dependent on management practices, social appropriation, and long-term maintenance of facilities. Thus, the legacy of the Games is not limited to its initial material dimension but is part of an evolving trajectory in which the sustainability of uses and urban integration determines the durability of its territorial and social effects.

In conclusion, this research shows that the legacy of major sporting events is not an automatic mechanism, but the result of advance planning, effective governance, and collective participation by the stakeholders involved. It also proposes an analytical framework for assessing the sustainability of sports complexes and their contribution to the urban and social development of host territories.

Keywords: Sporting event, Mediterranean Games, sports legacy, sports complexes, sustainable urban development

ملخص

تحلل هذه الأطروحة الإرث الحضري والرياضي للألعاب المتوسطية في الجزائر من خلال دراسة طبعيتين من الألعاب، وهما طبعة الجزائر عام 1975 وطبعة وهران عام 2022. وتطرح تساؤلات حول قدرة هذه الأحداث على إحداث تحولات إقليمية مستدامة تتجاوز مدة الحدث.

تستند هذه الدراسة إلى تطوير أداة منهجية أصلية، هي SSCAT، المصممة على أساس مراجع دولية ونماذج تقييم نظرية قائمة، بالإضافة إلى مقابلات شبه موجهة وملاحظات ميدانية. المقاربة المنهجية المعتمدة هي مقاربة مختلطة وتجمع بين تحليل مرجعي يهدف إلى إعادة بناء سياق النسخين، ودراسة استطلاعية حول الآثار الاجتماعية والحضرية للألعاب وهران 2022، وتقييم المجمعات الرياضية باستخدام أداة SSCAT، بالإضافة إلى تحليل تقاطعي للنتائج يسمح بقراءة متباينة لأشكال الإرث، دون تسلسل هرمي مسبق، من أجل تحديد أوجه الاتصال والانقطاع والدروس المستفادة في مجال الإرث الرياضي للألعاب المتوسطية في الجزائر.

تشير النتائج إلى أن الألعاب المتوسطية شكلت، على المستوى الحضري، حافزاً استراتيجياً للتحول، من خلال تشجيع ديناميكيات التخطيط الهيكلي ودعم إنشاء بنى تحتية رياضية كبرى. على مستوى المجمعات الرياضية، وهي الإرث الملموس للألعاب، تكشف النتائج عن فجوة بين الإرث كهكل سردي — غالباً ما يتم تقديره في الخطاب السياسي والمؤسسي — والإرث كعملية مستمرة، تعتمد على الإدارة والمشاركة الاجتماعية والصيانة طويلة الأمد للمواقع. وبالتالي، فإن إرث الألعاب لا يقتصر على بعده المادي الأولي، بل يندرج في عملية متطورة تستمر آثارها الإقليمية والاجتماعية شريطة أن تكون استخداماته مستدامة وأن يندمج في البيئة الحضرية.

في الختام، تظهر هذه الدراسة أن إرث الأحداث الرياضية الكبرى لا يندرج في إطار آلية تلقائية، بل هو نتيجة للتخطيط المسبق والحوكمة الفعالة والمشاركة الجماعية للجهات المعنية. كما تقترح إطاراً تحليلياً لتقييم استدامة المجمعات الرياضية ومساهمتها في التنمية الحضرية والاجتماعية للمناطق المضيفة.

الكلمات المفتاحية: الحدث الرياضي؛ ألعاب البحر الأبيض المتوسط؛ الإرث الرياضي؛ المركبات الرياضية؛ التنمية الحضرية المستدامة.

TABLE DES MATIERES

DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
RESUME.....	iii
ABSTRACT	iv
ملخص.....	v
TABLE DES MATIERES.....	vi
LISTE DES FIGURES	xix
LISTE DES TABLEAUX	xxiii
TABLE DES ACRONYMES ET SIGLES	xxiv
INTRODUCTION GENERALE.....	1
Introduction	1
Choix du sujet et délimitation dans le temps et l'espace de la recherche.....	6
Importance du sujet de la recherche	7
Contribution scientifique	9
Problématique de la recherche.....	10
Hypothèses de la recherche	11
Objectifs de la recherche	11
Méthodologie de la recherche.....	12
Structure de la thèse.....	12
I MISE EN PERSPECTIVE DE L'EVENEMENTIEL SPORTIF	14
Introduction du chapitre.....	14
1. De l'évènementiel.....	14
1.1. Qu'est-ce qu'un évènement ?.....	15
1.2. Du fait à l'évènement	16
1.3. Définitions et usages du concept d'évènement dans différentes disciplines.....	17
1.4. Caractéristiques des évènements	18
1.4.1. Au niveau du concept	19
1.4.2. Au niveau des actions	19
1.4.3. Au niveau de l'organisation.....	19
1.5. Evènements aux impacts multiples sur les territoires	19
1.6. Typologie des évènements	21

2.	De l'évènementiel à l'évènementiel sportif.....	22
2.1.	Types des événements sportifs.....	22
2.2.	Principales caractéristiques des événements sportifs.....	23
2.3.	Différents niveaux d'effets possibles d'un événement sportif.....	24
3.	Taxonomie des événements sportifs.....	25
3.1.	Évènement sportif / Méga évènement sportif : taxonomie de Müller.....	25
3.2.	De la taille à la typologie : critique de la taxonomie de Müller.....	26
3.3.	L'avenir est-il aux petits événements sportifs ?.....	27
3.4.	Méga évènement sportif /Non Méga évènement sportif : taxonomie de Taks..	28
4.	Parties prenantes des événements sportifs.....	29
5.	Phases d'un événement sportif.....	29
5.1.	Phase 1 : Pré-événement	30
5.2.	Phase 2 : <i>Événement</i>	30
5.3.	Phase 3 : Post-événement.....	31
6.	Jeux olympiques antiques : un survol historique.....	32
6.1.	Jeux Panhelléniques dans la Grèce antique.....	32
6.2.	« Olympie » berceau des jeux olympiques antiques	33
6.3.	Site d'Olympie	33
6.4.	Une institution sportive en 776 avant J-C	34
6.5.	Un temps de trêve sacrée.....	34
6.6.	Fin des jeux olympique antiques grecques.....	34
7.	Réveil des jeux olympiques au 19 ^e siècle : La redécouverte d'Olympie	35
7.1.	Éducation et sport dans les collèges britanniques	35
7.2.	Jeux modernes et renaissance des jeux olympiques antiques	36
8.	Sport, Colonisation et Géopolitique au XX ^e Siècle : Les jeux régionaux et l'universalisation du mouvement olympique	37
9.	La méditerranée, une frontière et un trait d'union.....	41
9.1.	Caractéristiques de l'espace méditerranéen	42
9.1.1.	Caractéristiques économiques	42
9.1.2.	Caractéristiques politiques et géopolitiques	43
9.1.3.	Caractéristiques culturelles.....	43
9.1.4.	Quelques enjeux contemporains.....	44
9.2.	Genèse de l'organisation des jeux méditerranéens	44
9.3.	Jeux Méditerranéens : une expression régionale du mouvement olympique....	48

9.4. Organisation structurée autour du comité international des jeux méditerranéens (CIJM)	49
9.4.1. Missions du CIJM.....	49
9.4.2. Cadre juridique des Jeux méditerranéens	50
9.5. Quelques caractéristiques des jeux Méditerranéens.....	50
9.5.1. Sélection géographique des ville hôtes.....	50
9.5.2. Flexibilité du programme des jeux	51
9.5.3. Enjeux diplomatiques et tensions politiques	51
9.5.4. Des inégalités structurelles aux dominations sportives : un reflet des rapports de force régionaux	52
9.6. Évolution des Jeux Méditerranéens : mutations structurelles	52
9.7. Importance des Jeux Méditerranéens dans l'espace méditerranéen.....	53
9.7.1. Une compétition au croisement des enjeux géopolitiques, économiques et sociaux	54
9.7.2. Vitrine internationale et affirmation identitaire.....	54
9.7.3. Modernisation urbaine et infrastructurelle	55
9.7.4. Retombées économiques	55
9.7.5. Coopération et intégration régionale	55
9.7.6. Tremplin pour de plus grands événements	55
Conclusion du chapitre	56
II DURABILITE ET HERITAGE SPORTIF	57
Introduction du chapitre.....	57
1. Emergence des programmes de développement durable et d'héritage olympique ..	57
1.1. Contexte international : Genèse du développement durable (1972-1992).....	57
1.2. Sommet de la Terre de Rio (1992) : l'Agenda 21, cadre global pour concilier croissance économique et protection écologique.	58
2. Intégration par le CIO.....	58
2.1. Evolution des jeux Olympiques vers une approche durable	59
2.2. Environnement et durabilité dans les discours olympiques	60
2.3. Concentration sur l'héritage olympique.....	63
2.4. Retour à la durabilité des Jeux	65
2.5. Approche stratégique du CIO en matière d'héritage.....	67
3. Introduction du cadre conceptuel de l'héritage	69
3.1. Définition de l'héritages des méga-événements sportifs.....	69

3.2.	Jeux méditerranéens et l'héritage	72
3.3.	Catégories des héritages olympiques	76
3.3.1.	De l'héritage aux résultats	77
3.3.2.	De l'héritage aux structures	77
3.4.	Dimensions de l'héritage.....	77
3.4.1.	Dimensions de l'héritage selon (Thomson et al., 2013).....	78
3.4.2.	Dimensions de l'héritage selon (Preuss, 2015)	83
3.5.	Création de la valeur à partir de l'héritage	84
3.6.	Cadre de l'héritage de Preuss	85
3.7.	Parties prenantes et héritage	86
3.8.	Importance de l'héritage.....	87
3.9.	Installations olympiques et leur effet sur la ville hôte	88
3.10.	Héritage et facteurs de localisation.....	89
3.11.	Installations olympiques et leur utilisation post-événement	90
3.12.	Nécessité d'une planification de l'héritage	91
	Conclusion du chapitre	95
III	URBANISME EVENEMENTIEL	96
	Introduction du chapitre.....	96
1.	Evolution des procédures de candidature aux Jeux Olympiques et leur influence sur le modèle des Jeux Méditerranéens : vers une approche durable et territorialisée.....	96
1.1.	Comment se déroule la candidature aux jeux méditerranéens ?	98
1.2.	Comité d'organisation des Jeux Méditerranéens : COJM.....	100
2.	De la ville candidate à la ville hôte : un changement de statut et de responsabilités	101
3.	Objectifs des métropoles dans l'organisation des grands événements.....	103
4.	Origines de l'urbanisme olympique	104
4.1.	Olympie moderne : vision utopique de Pierre de Coubertin.....	105
4.2.	L'urbanisme olympique dans la littérature scientifique.....	105
4.2.1.	Urbanisme olympique : lecture par la chronologie	105
4.2.2.	Urbanisme olympique : lecture par dimensions	108
4.3.	Le grand événement sportif comme intervention urbaine.....	110
5.	Évolution des Jeux Olympiques modernes.....	111
5.1.	Evolution interne propre à l'évènement	111

5.2.	Les jeux comme catalyseur de transformation urbaine (<i>catalyst of urban change</i>)	112
5.3.	Les jeux comme stratégie urbaine	112
5.3.1.	Le modèle de Barcelone 1992	112
5.4.	Déclin du modèle olympique	116
6.	Un avenir plus durable pour les Jeux olympiques	117
7.	Les Jeux Méditerranéens : une dynamique urbaine inspirée du modèle olympique 118	
7.1.	Approche contrastée entre le Nord et le Sud de la méditerranée	123
7.2.	Les jeux méditerranéens catalyseur de développement urbain des villes hôtes : cinq éditions emblématiques :	124
7.2.1.	Split 1979, ex Yougoslavie (Croatie actuellement).....	125
7.2.2.	Tunis 2001, Tunisie	126
7.2.3.	Almeria 2005, Espagne.....	128
7.2.4.	Mersin 2013, Turkey	132
7.2.5.	Tarente 2026, Italie (à venir) : une approche proactive.....	134
7.2.6.	Lecture comparée : contextes, dynamiques et héritages urbains.....	139
7.2.7.	Les cités sportives dans les Jeux Méditerranéens : une géographie contrastée Nord-Sud	140
8.	Modèles spatiaux adoptés pour l’implantation des sites olympiques.....	141
9.	Planification des sites olympiques dans les villes hôtes : la réussite ou pas d’une urbanisation olympique	142
	Conclusion du chapitre	144
IV	LE PARC OLYMPIQUE ENTRE PLANIFICATION ET HERITAGE POST-JEUX 145	
	Introduction du chapitre.....	145
1.	Parc olympique : une composante majeure de l’urbanisme olympique	146
1.1.	Préoccupations stratégiques du CIO en faveur de la concentration des sites de compétition et promotion du modèle du « Parc Olympique ».....	146
2.	Parc olympique comme espace-temps.....	149
3.	Parc Olympique comme lieu	149
3.1.	Qu’est-ce qu’un lieu ?	149
4.	Parc olympique : un lieu à multiples temporalités	152
4.1.	Temporalité de la préparation	153
4.2.	Temporalité de l’effervescence	153

4.3.	Temporalité de mémoire	155
4.4.	Temporalité de l'adaptation : de l'héritage à la réappropriation.....	156
5.	Parc olympique post-jeux en tant que quartier de la ville	157
6.	Parc olympique post-Jeux : enjeux de durabilité.....	158
6.1.	Du global au local – La nécessaire reconversion	158
6.2.	Défis opérationnels de la reconversion post jeux.....	159
6.2.1.	Adaptation fonctionnelle pour de nouveaux usages	159
6.2.2.	Parc olympique : entre zonage urbain et défis d'intégration urbaine	161
6.2.3.	Viabilité économique et modèles financiers.....	163
6.2.4.	Enjeux sociaux : d'un parc pour les jeux à un parc pour les gens.....	164
6.2.5.	Vers des parcs olympiques durables.....	165
7.	Etude de cas de parc olympiques entre réussite et échec post jeux.....	166
7.1.	Parc olympique de Sydney 2000 (<i>Sydney Olympic Park</i>).....	166
7.2.	Parc olympique de Londres (<i>London Olympic Park</i>).....	169
7.3.	Parc olympique de Barra da Tijuca Rio 2016	170
7.4.	Un héritage en demi-teinte	173
8.	Utilisation durable des infrastructures sportives olympiques.....	174
8.1.	Modes d'utilisation durable des parcs olympiques / stades olympiques.....	174
8.1.1.	Les quatre <i>dimensions</i> établies par (Preuss et al., 2014)	175
8.1.2.	Les quatre dimensions et leurs fonctions.....	177
8.1.3.	Niveaux spatiaux des dimensions.....	181
8.2.	Avantages de l'utilisation des stades olympiques.....	182
	Conclusion du chapitre	184
V	LES JEUX MEDITERRANEENS EN ALGERIE.....	185
	Introduction du chapitre.....	185
1.	Evènementiel sportif en Algérie : repères chronologiques.....	185
1.1.	L'Algérie dans les instances sportives internationales.....	185
1.2.	Quelques événements sportifs d'envergure accueillis par l'Algérie	186
2.	Jeux méditerranéens en Algérie.....	187
2.1.	Jeux méditerranéens d'Alger : L'épopée révolutionnaire	187
2.1.1.	Alger la blanche : construction historique d'une capitale méditerranéenne	187
2.1.2.	Candidature.....	189
2.1.3.	Sites de compétitions et disciplines	190

2.1.4.	Contexte international de l'organisation des jeux méditerranéens d'Alger	191
2.1.5.	Contexte national de l'organisation des JM 1975	192
2.1.6.	« <i>Les jeux d'Alger</i> »: Tensions géopolitiques autour de l'appellation	193
2.1.7.	Préparation aux jeux	194
2.1.7.1.	Objectifs des jeux méditerranéens Alger 1975	194
2.1.7.2.	Les Jeux : Tremplin entre Idéaux Olympiques et Développement du sport 194	
2.1.7.3.	Organisation des JM 1975: L'Algérie Face aux Défis multiples	196
2.1.7.4.	Moyens mobilisés et organisation.....	197
2.2.	Contexte politique, économique et sociale de l'Algérie entre les deux éditions des Jeux Méditerranéens de 1975 et ceux de 2022.....	198
2.3.	Jeux méditerranéens Oran 2022	201
2.3.1.	Oran, une métropole en devenir au cœur de la Méditerranée.....	201
2.3.2.	Oran une ville sportive par excellence	202
2.3.3.	Candidature aux jeux méditerranéens 2022	203
2.3.4.	Stratégie d'accueil des jeux méditerranéens d'Oran 2022	204
2.3.5.	Les sites des compétitions des jeux méditerranéens 2022.....	206
	Conclusion du chapitre	208
VI.	METHODOLOGIE DE RECHERCHE	209
	Introduction du chapitre.....	209
1.	Approche méthodologique générale	209
1.1.	Analyse documentaire	210
1.2.	Enquête sur l'impact des Jeux Méditerranéens d'Oran 2022 sur le développement urbain durable :	211
1.3.	Élaboration de l'outil d'évaluation : Suistenable Sport Complex Assesment Tool (SSCAT)	211
1.3.1.	Cadre de référence et positionnement méthodologique de l'outil SSCAT .	212
1.3.2.	Choix d'indicateurs statistiques spécifiant les critères :.....	216
1.3.3.	Entretiens semi-directifs	216
1.3.4.	Validation de l'outil.....	217
1.3.5.	Observation in situ.....	217
1.3.6.	La Grille multicritère de l'outils SSCAT dans sa version finale.....	220
1.4.	Évaluation des complexes sportif par l'outil SSCAT	223
1.4.1.	Traitement et analyse des données	223

1.4.2. Traitement des résultats	223
1.5. Construire la relation entre les deux cas d'études : de la comparaison au croisement.....	223
Conclusion du chapitre	227
VII. ETUDE DE CAS	229
Introduction du chapitre.....	229
SECTION I : LA VILLE ALGER ET SA CITE OLYMPIQUE MOHAMED BOUDIAF	230
1. Présentation de la ville d'Alger et sa cité olympique Mohamed Boudiaf.....	230
1.1. Géologie et géotechnique	230
1.2. Contexte climatique d'Alger	230
1.2.1. Température moyenne à Alger	231
1.2.2. Précipitations	231
1.2.3. Humidité	232
1.2.4. Vitesse de l'air	232
2. Alger et le contexte de planification spatiale avant et après les JM 1975.....	233
2.1. Planification spatiale d'Alger du 1962 aux années 70 (période pré- jeux)	234
2.1.1. Une planification dirigée dans un contexte d'économie dite planifiée	235
2.1.1.1. le plan d'urbanisme des anciens organismes coloniaux - la CADAT et l'ex Agence de plan, ...	235
2.1.1.2. Le plan du C.O.M.E.D.O.R (1968-1975)	235
2.1.1.3. Les schémas de structures d'Alger:	235
2.1.1.4. Le Plan d'Orientation Générale (POG)	236
2.2. La planification spatiale d'Alger à partir des années 80 (période post-jeux):	237
2.2.1. Le plan d'urbanisme directeur (PUD) 1986 – 1990 :	237
2.2.2. Depuis 1990: Un urbanisme de concertation incarné par le P.D.A.U et le POS dans un pays à faible traditions démocratiques.	237
2.2.3. Le Grand Projet Urbain (GPU) 1997-2000	238
2.2.4. A partir de 2005- : Une volonté réelle de construire une aire métropolitaine... 238	
2.2.5. Le Plan Stratégique de Développement d'Alger (PSDA)	239
2.2.5.1. Le contenu du PSDA	240
2.2.5.2. Vision stratégique du PDAU	242
2.2.5.3. Structuration du système urbain et hiérarchisation des centralités urbaine selon le PDAU	243

2.2.5.4. Système de centralité algérois basé sur la gestion intégrée des équipements collectifs	243
3. La cité olympique Mohamed Boudiaf (COA).....	244
3.1. Situation géographique.....	245
3.2. Historique de la construction de la cite olympique d'Alger.....	246
3.3. Moyens mis en œuvre	248
3.4. Composition de la cite olympiques d'Alger.....	249
3.4.1. Stade du 5 juillet.....	249
3.4.2. Centre National des Sports (CNS).....	250
3.4.3. Palais des sports (la coupole).....	250
3.4.4. Complexe nautique	250
3.4.5. Stade d'athlétisme : SATO.....	251
3.4.6. Stade de Hand-ball.....	251
3.4.7. Les fosses de compétitions	251
3.4.8. Zones plantées	252
3.5. La Cité Olympique Mohamed Boudiaf (COA) : Anatomie d'un projet politique	252
3.5.1. Un complexe monumental : incarnation de l'État-nation socialiste	252
3.5.2. Le zonage fonctionnaliste : une machine sportive autonome.....	253
3.6. Des jeux méditerranéens aux jeux olympique : Alger candidat à l'organisation des jeux de 1984	253
SECTION II : LA VILLE ORAN ET SON COMPLEXE SPORTIF MILOUD HADFI	255
1. Présentation de la ville d'Oran et son complexe sportif Miloud Hadfi	255
1.1. Contexte climatique d'Oran	255
1.1.1. Température moyenne à Oran	255
1.1.2. Précipitations	256
1.1.3. Humidité	256
1.1.4. Vitesse de l'air	257
2. Oran et le contexte de planification spatiale.....	257
2.1. Développement urbain de la ville d'Oran depuis l'indépendance	257
2.2. Polarisation périphérique à Oran : vers une ville polycentrique	260
2.3. Différents instruments d'urbanisme de la fabrique urbaine d'Oran.....	261
2.4. Émergence de nouveaux schémas stratégiques : Le Schéma Directeur D'aménagement De L'aire Métropolitaine (SDAAM) et le Schéma De Cohérence Urbaine (SCU).....	262

3. Complexe sportif d'Oran	264
3.1. Complexe sportif d'Oran : une vielle histoire	264
3.1.1. En quelques dates	264
3.2. Master plan de la cité olympique :	265
3.3. Composition du complexe sportif :	266
3.3.1. Stade de football	267
3.3.2. Stade d'athlétisme et les deux terrains annexes.....	268
3.3.3. Salle omnisports	268
3.3.4. Centre nautique.....	268
3.3.5. Ecole de formation.....	269
Conclusion du chapitre	269
VIII. VERS UN SCHEMA DIRECTEUR DES GRANDES	
INFRASTRUCTURES SPORTIVES: UNE AMBITION LEGISLATIVE	
CONTRECARREE PAR LES DEFIS DE LA MISE EN ŒUVRE	271
Introduction du chapitre.....	271
1. L'infrastructure sportive dans le cadre législatif algérien	271
2. La Dimension Stratégique : Intégration des Équipements Sportifs dans	
l'Aménagement du Territoire.....	273
2.1. La politique nationale d'aménagement et de développement durable du	
territoire	273
2.2. Orientations et des instruments de la politique nationale d'aménagement et de	
développement durable du territoire.....	274
2.3. Actualisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)....	275
2.3.1. Les enjeux actuels auxquels l'Algérie fait face	275
2.3.2. Objectifs de révision.....	276
2.3.3. Orientations stratégiques	276
2.3.4. Déclinaisons sectorielles.....	277
2.4. Schéma Directeur des équipements Sportifs : L'Outil Opérationnel de	
Cohérence	278
2.5. Intérêt d'élaborer un schéma directeur et/ou de cohérence d'équipements	
sportifs	280
Conclusion du chapitre	281
IX. RESULTATS ET DISCUSSION DE L'HERITAGE SPORTIF DES JEUX	
MEDITERRANEENS EN ALGERIE	282
Introduction du chapitre.....	282

1. Les jeux méditerranéens et transformations urbaines.....	282
1.1. Jeux méditerranéens Alger 1975.....	282
1.1.1. Programme d'embellissement de la ville d'Alger (COJM, 1975a).....	282
1.1.2. Sur le plan sportif	284
1.1.2.1. Salle Harcha Hacène	285
1.1.2.2. Salle de l'école de police	285
1.1.2.3. Centre de voile Sidi Fredj	285
1.1.2.4. Stand de tir de Bainem.....	286
1.1.2.5. Stade Vélodrome du 20 Aout.....	286
1.2. Les jeux méditerranéens d'Oran 2022 :.....	286
1.2.1. Au niveau de la wilaya d'Oran.....	287
1.2.1.1. Opération au niveau du groupement d'Oran	287
1.2.1.1.1. Infrastructures sportives réhabilitées.....	287
1.2.1.1.2. Nouvelles infrastructures.....	287
1.2.1.1.2.1. Complexe sportif Miloud Hadfi.....	288
1.2.1.1.2.2. Village méditerranéens	289
1.2.1.1.2.3. Nouveau stade de Mers El Hadjadj.....	290
1.2.1.1.3. Aménagement urbain du périmètre dédié aux jeux méditerranéens	290
1.2.1.1.4. Quartier Sidi Bachir : transformations urbaines par effet induit.....	291
1.2.1.1.5. Amélioration des infrastructures de transport	293
1.2.1.1.5.1. Aéroport International Ahmed Ben Bella.....	293
1.2.1.1.5.2. Téléphérique d'Oran	293
1.2.1.1.5.3. Gare maritime de voyageurs du port d'Oran	294
1.2.1.1.5.4. Plan de circulation	294
1.2.1.1.6. Revalorisation du vieux bâti.....	295
1.2.2. Projet dans les communes voisines	297
1.2.2.1. Commune d'Arzew	297
1.2.2.2. Commune d'Ain Turk.....	297
1.2.3. Au niveau de la wilaya d'Ain Témouchent.....	298
1.2.3.1. Étape de cyclisme	298
1.2.3.2. Aménagement du parcours	298
1.2.3.3. Promotion de la région.....	298
1.2.4. Au niveau de la wilaya de Mascara.....	298

1.2.4.1.	Aménagement urbain à Sig.....	299
1.2.4.2.	Nouveau pôle sportif de Sig.....	299
1.2.5.	Dans la région de l'Oranie dans son ensemble.....	300
1.2.5.1.	Oranie : Le Rayonnement Touristique Illuminant la Région.....	300
1.2.6.	Résultats de l'enquête sur l'impact des jeux méditerranéens 2022 sur le développement socio-urbain de la ville Oran	302
1.2.7.	Interprétation des résultats.....	303
2.	Complexes sportifs comme objet de planification urbaine	304
2.1.	Implantation et trajectoire urbaine de la Cité Olympique : révélatrices des mutations de la planification algéroise	304
2.1.1.	En 1975 : Un pôle spécialisé en périphérie, fruit de la planification fonctionnaliste et centralisée	305
2.1.2.	À partir de 2009 : La « redécouverte » comme centralité supra-communale dans le cadre d'une métropolisation stratégique	306
2.1.3.	Conclusion de cette évolution.....	306
2.2.	Du PDAU 1998 au PDAU 2015 : le complexe sportif Miloud Hadfi dans la planification urbaine d'Oran.....	307
2.2.1.	Oran 1998 : l'émergence de l'idée d'un pôle sportif métropolitain dans le PDAU	307
2.2.2.	Complexe Miloud Hadfi dans les orientations du PDAU révisé Oran 2015.....	307
2.2.3.	Complexe Miloud Hadfi et polarisation périphérique à Oran : Vers une ville polycentrique	307
3.	Héritage pérenne : les complexes sportifs comme moteurs de durabilité	309
3.1.	Grille d'observation in situ	309
3.1.1.	Grille d'observation in situ cas de la cité olympique Mohamed Boudiaf ...	309
3.1.2.	Grille d'observation in situ du complexe sportif Miloud Hadfi:.....	313
3.2.	Evaluation de la durabilité de la cité olympique Mohamed Boudiaf	317
	Analyse des Performances de la cité olympique Mohamed Boudiaf	318
3.2.1.	Environnement	318
3.2.2.	Économie	318
3.2.3.	Social	319
3.2.4.	Synthèse.....	319
3.3.	Évaluation de la durabilité du complexe sportif Miloud Hadfi :	320
3.3.1.	Analyse des Performances du Complexe Sportif Miloud Hadfi	321
3.3.2.	Environnement	321

3.3.3. Économie	321
3.3.4. Social	322
3.3.5. Synthèse et Recommandations	323
4. DISCUSSION.....	323
4.1. Les Jeux méditerranéens comme catalyseurs de transformation urbaines.....	323
4.2. Les complexes sportifs : entre héritage et contraintes.....	326
4.2.1. La Cité Olympique Mohamed Boudiaf (1975).....	326
4.2.2. Le Complexe Miloud Hadfi (2022).....	327
4.3. Croisement : continuités, ruptures et enseignements	328
4.3.1. A l'échelle urbaine.....	328
4.3.1.1. Continuités	328
4.3.1.2. Ruptures	328
4.3.2. A l'échelle des complexes sportifs	328
4.3.2.1. Continuités	328
4.3.2.2. Ruptures	329
4.4. Enseignements.....	329
CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES	331
REFERENCES	336
Articles scientifiques	336
Thèses / mémoires	349
Ouvrages / chapitres d'ouvrages.....	350
Actes de colloques / conférences.....	353
Documents institutionnels (ministères, organisations internationales)	354
Sources web.....	358
ANNEXES	364
Annexe 1.....	364
Annexe 2.....	365
Annexe 3.....	369
Annexe 4.....	373
Annexe 5.....	374
Annexe 6.....	375

LISTE DES FIGURES

Figure I.1:Caractéristiques de l'événement sportif en tant que « haut lieu » (Desbordes & Falloux, 2004).....	24
Figure I.2:Classification des évènements sportifs selon la taxonomie de (Müller, 2015)...	25
Figure I.3:Reconstitution du site d'Olympie (autour du 3e siècle avant J.-C.). © Toubis..	33
Figure I.4:Villes ayant accueilli les Jeux Méditerranéens : jaune- une fois, orange-deux fois, rouge-trois	fois.
(Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeux_m%C3%A9diterran%C3%A9ens#/media/Fichier:Edizioni_gdm.png).....	49
Figure II.1:Schéma récapitulatif de l'intégration progressive du développement durable et de l'héritage dans le Mouvement olympique. Source : Auteure	69
Figure II.2: Evolution de la force des héritages au cours du cycle événementiel à partir de l'année d'accueil de l'événement Source :(Li & McCabe, 2012; Mrani et al., 2020)	81
Figure II.3: Les cinq considérations clefs de la définition de l'héritage d'après (Thomson et al., 2013).....	83
Figure II.4: Six dimensions clefs de la définition de l'héritage d'après (Preuss, 2015)	83
Figure III.1:Les objectifs de la révision du modèle d'organisation des Jeux Olympiques. Source :(CIO, 2018)	98
Figure III.2: stade de Poljud source : :(Janjusevic, 2018)	126
Figure III.3:complexe sportif vue aérienne. Source : (Split : Visite Guidée de La Vieille Ville à Vélo Avec Le Stade Poljud GetYourGuide, n.d.).....	126
Figure III.4: Cité olympique de Radès Source: https://www.facebook.com/photo/?fbid=128480493099&set=a.128424583099 .	127
Figure III.5: photos aériennes montrant le village El Toyo. Source : (Paratore, 2018) ..	131
Figure III.6:Les six modèles théoriques d'intégration du site olympique à la ville hôte...	142
Figure IV.1:Parc Olympic : lieu à multiples temporalités Source : auteure.....	152
Figure IV.2: Sydney Olympic Park and surrounds in 2016 / Artist's Impression of Sydney Olympic Park and surrounds in 2030	166
Figure IV.3:Vue aérienne du Parc olympique de Sydney montrant certaines de ses installations sportives. Source : © Simon Clancy / Dreamstime.com.....	166
Figure IV.4: schéma du parc olympique de Londres 2012.....	170
Figure IV.5: Plan du Parc Olympique de Barra en configuration JO (Crédits – AECOM / Rio 2016).....	171
Figure IV.6:Plan du réaménagement post-olympique prévu pour le Parc de Barra (Crédits – AECOM / Rio 2016)	171
Figure IV.7:Modèle de (Preuss & Plambeck, 2020)	177
Figure IV.8:Niveaux spatiaux des dimensions	182
Figure V.1: carte de situation de la wilaya Alger Source OSM Standard + auteure	187
Figure V.2: affiche des jeux méditerranéens organisés à Alger 1975. Source : CIJM.....	189
Figure V.3: Carte montrant la localisation et la distribution des sites de compétitions JM 1975 Alger . Source: OSM standard+ auteure.....	191
Figure V.4:Carte de situation de la wilaya d'Oran. Source : OSM Standard + auteure ..	202

Figure V.5: affiche des jeux méditerranéens organisés à Oran 2022. Source : CIJM.....	203
Figure V.6:schéma récapitulatif des principaux objectifs de candidature aux jeux méditerranéens Oran 2022.....	206
Figure V.7: Carte montrant la localisation et la distribution des sites de compétitions JM Oran 2022.	207
Figure VI.1: Les ODD correspondant à la stratégie du CIO en matière de durabilité. Source : (CIO, 2016).....	213
Figure VI.2:Les ODD clés auxquels le CIO vise à contribuer. Source : (CIO, 2016)	214
Figure VII.1:La température moyenne quotidienne maximale (ligne rouge) et moyenne quotidienne minimale (ligne bleue) à Alger (Weather Spark, 2025a).....	231
Figure VII.2: Précipitation quotidienne à Alger (Weather Spark, 2025a).....	232
Figure VII.3: valeurs de l'humidité relative à Alger (Weather Spark, 2025a).....	232
Figure VII.4: Vitesse moyenne du vent à Alger (Weather Spark, 2025a).....	233
Figure VII.5: schéma montrant la planification spatiale d'Alger du 1962 aux années 70 Source : (Berezowska-Azzag, 2006)	234
Figure VII.6:Schéma montrant la planification urbaine d'Alger à partir des années 80 source:(Berezowska-Azzag, 2006).....	237
Figure VII.7:Les 6 piliers du Master Plan. Source : PDAU d'Alger, rapport d'orientation version finale, (Parque Expo, 2011)	241
Figure VII.8:Carte des Projets structurants répartis sur l'ensemble du territoire d'Alger	242
Figure VII.9: Structuration du système urbain et hiérarchisation des centralités urbaine selon le PDAU . Source :(Parque Expo, 2011).....	244
Figure VII.10: carte montrant le POS 107 Dély Brahimi abritant la cité olympique. Source: BET URBATEC Sétif	245
Figure VII.11 : Plan de masse de la cité olympique Mohamed Boudiaf. Source: (Aguerrabi, n.d.).....	246
Figure VII.12: fiche synthèse de la maîtrise d'œuvre du projet de la cité olympique Mohamed Boudiaf. Source: (Aguerrabi, n.d.)	247
Figure VII.13: la cité olympique en chantier. Source : (COJM, 1975)	249
Figure VII.14: Stade 5 juillet, vue depuis l'extérieur. Source: (COJM, 1975).....	250
Figure VII.15 Stade 5 Juillet, vue depuis l' intérieur. Source : (COJM, 1975).....	250
Figure VII.16: la coupole depuis l'intérieur. Source: (COJM, 1975)	250
Figure VII.17: le complexe nautique depuis l'extérieur durant sa construction. Source: (COJM, 1975).....	251
Figure VII.18: bassin intérieur du complexe nautique. Source: (COJM, 1975).....	251
Figure VII.19 : Figure: Bassins extérieurs du complexe nautique. Source: (COJM, 1975)	251
Figure VII.20: vue sur le terrain d'athlétisme SATO. Source : (COJM, 1975).....	251
Figure VII.21 : vue sur les fosses de compétition (stade de tennis et de basket-Ball). Source: (COJM, 1975))	252
Figure VII.22: vue sur les fosses de compétition en chantier. Source: (COJM, 1975)	252
Figure VII.27 ::Température moyenne maximale et moyenne minimale à Oran (Weather Spark, 2025b)	255

Figure VII.28:probabilité quotidienne de précipitations à Oran, exprimée en pourcentage, tout au long de l'année (Weather Spark, 2025b)	256
Figure VII.29:l'humidité ressentie à Oran. (Weather Spark, 2025b)	256
Figure VII.30: Vitesse de l'air au cours de l'année. (Weather Spark, 2025b)	257
Figure VII.31:carte montrant l'étalement urbain de l'agglomération oranaise. Source: (Otmane et al., 2023)	260
Figure VII.32:Schéma montrant les différentes étapes de planification urbaine d'Oran. Source: Auteure	263
Figure VII.33: vue d'ensemble du village olympique BEWO 1989. source : (Djilali, 2022)	265
Figure VII.34: master plan montrant les différentes composantes du complexe sportif. Source: Office gestionnaire du complexe.....	266
Figure VII.35 : photo de l'école de formation. Source : Auteure 2025.....	269
Figure VII.23: photo de la salle Harcha depuis l'intérieur. Source: (COJM, 1975).....	285
Figure VII.24:photo de la salle Harcha depuis l'extérieur. Source: (COJM, 1975)	285
Figure VII.25: Centre de voile Sidi Fredj. Source: (COJM, 1975)	285
Figure VII.26: Stade 20 Aout 1955. Source: (COJM, 1975).....	286
Figure IX.1:Master plan du Complexe sportif Miloud Hadfi Oran 2022 https://origin.archi/	288
Figure IX.2 : photo du stade olympique Miloud Hadfi depuis l'extérieur. Source : Auteure	288
Figure IX.3:photos du stade olympique Miloud Hadfi depuis l'extérieur. Source : Auteure	288
Figure IX.5: photos prise au rond-point wihro: Source: Auteure 2023.....	289
Figure IX.5:photo prise à l'entrée du Village méditerranéens depuis le boulevard. Source: Auteure 2023	289
Figure IX.6:image satellitaire montrant les transformations urbaines de la zone du périmètre du complexe olympique et village méditerranéen	292
Figure IX.7 : Carte de réhabilitation du vieux bâti au centre-ville d'Oran . Source : OSM Standard +auteure	296
Figure IX.8: immeubles situant sur le front de mer.....	296
Figure IX.9 : immeuble réhabilité bd Larbi Ben M'hidi. Source : OPGI Oran	296
Figure IX.10 : immeuble de la chambre de commerce avant et après réhabilitation boulevard de la Soummam. Source : OPGI Oran.....	297
Figure IX.11 : immeuble réhabilité situant sur le boulevard Med Khmisti. Source : OPGI Oran	297
Figure IX.12: Nouveau pôle sportif de Sig Mascara source: Auteure 2023.....	300
Figure IX.13:mise en lumière de La Mairie d'Oran. Source DTA Oran.	302
Figure IX.14: Mise en lumière du Fort de Santa Cruz. Source DTA Oran.....	302
Figure IX.15: Carte montrant le rayonnement touristique des JM Oran 2022.Source : OSM Standard+ auteure	302
Figure IX.16: carte montrant la localisation de la cité olympique Mohamed Boudiaf entre les limits d'Alger des années 70 et la limite actuelle	305

Figure IX.17: Source : PDAU 2011, rapport d'orientation (Berezowska-Azzag et al., 2014)	305
Figure IX.18: Photos regroupées montrant l'état du terrain de Golf. Source : Auteure 2025	311
Figure IX.19:Photos regroupées montrant l'état actuel du Stade 05 Juillet. Source : Auteure 2025	311
Figure IX.20: Photos du Stade d'Athlétisme SATO . Source : auteure 2025	311
Figure IX.21: photos montrant à gauche le parking A réservé aux auto-écoles et à droite le centre privé de bien être installé à SATO. Source : Auteure 2025	311
Figure IX.22: photos montrant les dispositifs mis en place pour la gestion des déchets. Source: Auteure 2025	311
Figure IX.23: photos montrant l'état de la chaussée. Source: Auteure 2025	312
Figure IX.24:photo de l'entrée du centre nautique. Source: Auteure 2025	312
Figure IX.25: Photos montrant la salle OMS la coupole. Source: Auteure 2025	312
Figure IX.26: photos montrant le centre nautique depuis l'extérieur. Source: Auteure 2025	312
Figure IX.27: carte montrant les limites de la cité olympique. Source: Auteure 2025	312
Figure IX.28: En haut : photos de la salle OMS du complexe sportif depuis l'extérieur. En bas : à droite, vue de l'intérieur ; à gauche, détail de la structure. Source : Auteure 2025	315
Figure IX.29: A gauche : vue du boulevard Millénium prolongé menant au complexe sportif. À droite : vue de l'autre côté du boulevard avec une piste cyclable. Source : Auteure 2025	315
Figure IX.30:Accès principal du complexe sportif depuis le boulevard Millénium .Source : Auteure 2025	315
Figure IX.31: photos de parking à l'est du complexe sportif. Source : Auteure 2025	315
Figure IX.32 : photos des esplanades extérieures (en rouge) prises depuis le boulevard Millénium. Source : Auteure 2025	315
Figure IX.33 : Photos du complexe nautique et ses piscines intérieure en haut et extérieure en bas. Source : Auteure	316
Figure IX.34 : photos montrant le stade depuis l'extérieur en haut et l'intérieur en bas. Source Auteure 2025	316
Figure IX.35:Diagramme de l'évaluation de la durabilité de la cité olympique Mohamed Boudiaf.	317
Figure IX.36:diagramme radar de l'évaluation de la performance du complexe sportif Miloud Hadfi.	320

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I.1 : Typologie des évènements, adapté des travaux de (Y Nhiem CÔNG H.T.N, 2013).....	21
Tableau II.1: Tableau récapitulatif des différentes définitions de l'héritage entre 1991 et 2018 . Source :(Mrani et al., 2020).....	74
Tableau III.1:Tableau montrant l'évolution des Jeux Méditerranéens (1951 – 2030). Source : Auteure	119
Tableau III.2:Tableau comparatif entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée concernant les Jeux Méditerranéens. Source : Auteure.....	123
Tableau V.1:les sites de compétitions aux JM 1975, Alger	190
Tableau V.2: sites de compétitions des JM Oran 2022. Source : (Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2022)	206
Tableau VI.1:Liste des participants aux entretiens semi-directifs par site étudié	216
Tableau VI.2: tableau des observations effectuées sur les deux sites	218
Tableau VI.3: grille multicritère de l'outil SSCAT	220
Tableau VII.1:Température moyenne maximale et moyenne minimale à Alger (Weather Spark, 2025a).....	231
Tableau VII.2: La Pluviométrie mensuelle moyenne à Alger (Weather Spark, 2025a)...	232
Tableau VII.3:Température moyenne maximale et moyenne minimale à Oran (Weather Spark, 2025b)	255
Tableau VII.4:Pluviométrie mensuelle moyenne à Oran. (Weather Spark, 2025b).....	256
Tableau IX.1:Tableau des moyennes marginales estimées avant, pendant et après la MG 2022.	303
Tableau IX.2: Tableau des observations effectuées sur le site de la cité olympique Mohamed Boudiaf	309
Tableau IX.3 : Tableau des observations effectuées sur le site du complexe sportif Miloud Hadfi	313
Tableau IX.4:Scores de performance par critère et par dimension du développement durable (cité olympique Mohamed Boudiaf).....	317
Tableau IX.5: tableau des moyennes des dimensions et leurs appréciations	319
Tableau IX.6: tableau récapitulatif des points fort et points faibles concernant l'évaluation de la performance	319
Tableau IX.7:Scores de performance par critère et par dimension du développement durable (complexe sportif Miloud Hadfi).....	320
Tableau IX.8: tableau des moyennes des dimensions et leurs appréciations	322
Tableau IX.9:tableau récapitulatif des points fort et points faibles concernant l'évaluation de la performance	323

TABLE DES ACRONYMES ET SIGLES

CIO : Comité International Olympique

CIJM : Comité International des Jeux Méditerranéens

CNO: Comité National Olympique

COJM: Comité d'organisation des Jeux Méditerranéens

ODD : Objectifs de Développement Durable

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

PSDA: Plan Stratégique de Développement d'Alger

BREEAM: Building Research Establishment Environmental Assessment Method

LEED: Leadership in Energy and Environmental Design

MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports

DJS : Direction de la Jeunesse et des Sports

SSAT: Sustainable Stadium Assessment Tool

INTRODUCTION GENERALE

Introduction

L'histoire des grands événements sportifs constitue une saga fascinante, qui s'étend sur des millénaires et témoigne de l'attrait ancestral et universel pour la compétition physique et ses valeurs intrinsèques. Si la date exacte de leur émergence demeure sujette à débat (Britanica, 2023), il est incontestable que, dans l'Antiquité, les Grecs furent les premiers à instituer une forme originelle des Jeux Olympiques, inaugurés en 776 av. J.-C. à Olympie, lesquels constituent l'exemple le plus marquant des pratiques sportives collectives. (CIO, 2021). Par la suite, ces compétitions d'athlètes grecs trouvèrent un prolongement sous l'Empire romain, au sein de spectacles de masse, où l'on considérait que les populations n'avaient pas seulement besoin de « pain », mais également des « jeux ». (Barnaś, 2014) comme l'a immortalisé Juvénal dans sa célèbre formule « *panem et circenses* »¹.

Des cérémonies sacrées de l'Antiquité (Vidal, 1988), aux spectacles planétaires d'aujourd'hui (Roche, 2006; Pop, 2013), les grands événements sportifs ont progressivement évolué vers des phénomènes hautement professionnels et médiatisés² (Gruneau & Horne, 2016). Cette évolution est marquée par une tendance au gigantisme (Preuss, 2006), conduisant à une forte spécialisation des sites de compétition (Azzali, 2019b), allant des stades et des arènes jusqu'à la conception de véritables ensembles urbanistiques dédiés, tels que les parcs olympiques.

Si les Jeux Olympiques modernes constituent l'expression la plus emblématique de ce phénomène social et spatial structurant la modernité urbaine et qui trouve son origine dans les jeux antiques grecques, ils ne représentent que la partie visible d'une « écologie événementielle »³ bien plus vaste, composée d'une pluralité de manifestations internationales

¹ L'expression latine « *panem et circenses* » — traduite par « *du pain et des jeux* » — provient de Juvénal qui, dans sa *Satire X* (v. 81), critique l'attitude de ses contemporains. Il y souligne que le peuple romain, jadis impliqué dans la vie politique de la cité, s'était peu à peu limité à exiger de ses dirigeants deux éléments essentiels : de quoi se nourrir et des divertissements. Cette formule, devenue emblématique, illustre la stratégie du pouvoir impérial visant à préserver la stabilité sociale en conjuguant abondance alimentaire et spectacles de masse. (Pasquet, 2018)

² Depuis les premières retransmissions télévisées des JO de Berlin en 1936, la couverture médiatique n'a cessé de croître, atteignant des audiences massives avec des retransmissions en direct et en haute définition, ainsi que sur Internet depuis 2000. ("Jeux Olympiques," n.d.).

³ Ce que l'on peut qualifier d'« écologie événementielle » notre traduction de (event ecology), entendue comme l'ensemble structuré et interconnecté des événements culturels, sportifs et économiques organisés à différentes échelles territoriales. (Roche, 2002)

(Roche, 2002). Parmi elles, les jeux régionaux illustrent de manière significative la mondialisation de la culture physique (Errais & Fates, 1989) et participent à l'élargissement de l'attrait universel du mouvement olympique. C'est dans ce registre que les Jeux Méditerranéens se distinguent : considérés comme le plus grand événement multidisciplinaire après les Jeux Olympiques d'été (ÇeliK, 2016) et une version réduite de ceux-ci (Adami, 2004), ils occupent une place singulière dans l'architecture du sport international et dans la fabrique urbaine des villes hôtes.

Bien que relativement marginalisés dans la recherche scientifique, les Jeux Méditerranéens portent des enjeux géopolitiques, économiques, urbains et symboliques notables (Medina, 2006; ÇeliK, 2016; Paratore, 2018; Suchet, 2024). Dans un espace aussi hétérogène et politiquement sensible que le bassin méditerranéen (Fontanel, 2019; Lacoste, 2019), marqué par des rivalités et des alliances (Belmaati Cherkaoui, 2022). Leur portée dépasse le cadre sportif pour refléter des logiques de puissance, des stratégies d'image et des ambitions de développement. Leur organisation mobilise d'importantes ressources, reconfigure les territoires, redéfinit les priorités d'aménagement et révèle les tensions entre ambitions événementielles et contraintes locales, notamment dans les pays du Sud aux capacités institutionnelles et financières plus restreintes. Pour (Fates, 1994), le sport de haute compétition, pour quelques disciplines, constitue le seul terrain où les pays du Tiers-monde peuvent se mesurer, se battre et éventuellement arracher une illusoire victoire sur les pays développés.

En effet, aucune ville non limitrophe de la *Mare Nostrum* n'a jamais accueilli les Jeux. Cela a fourni, dans certains cas, un avantage promotionnel et d'investissement à certaines capitales non étatiques qui auraient autrement eu des difficultés à organiser un événement de cette nature. C'est le cas par exemple de Barcelone en 1955, alors en pleine période franquiste ; de Naples en 1963, dans le sillage des Jeux Olympiques de Rome 1960 ; ou encore de Lattaquié, en Syrie, en 1987, qui a ainsi pu se positionner face à l'influence dominante de Damas. De la même manière, plus récemment Oran 2022 a également été perçue comme un levier pour stimuler son développement urbain et renforcer sa métropolisation à l'échelle régionale et internationale.

Par ailleurs, les disparités techniques, économiques et politiques soulignent les rapports de domination qui persistent au sein de la région, des dynamiques qui se reflètent également dans le domaine sportif, où les inégalités de moyens et de performances traduisent souvent ces déséquilibres structurels. En effet, Les grandes puissances européennes disposent

souvent des infrastructures nécessaires et utilisent les Jeux pour tester leurs équipes de moindre niveau en vue de compétitions internationales majeures, tandis que les pays plus petits, particulièrement situés sur la rive sud de la Méditerranée, y investissent tous leurs efforts pour se faire une place sur la scène mondiale et s'affirmer comme puissance régionale (Adami, 2004; Nassif, 2013). De plus L'organisation des Jeux représente également une opportunité unique de se doter d'infrastructures sportives et urbaines qui n'auraient peut-être jamais vu le jour autrement, en raison de déficits structurels et d'un manque d'équipements adaptés à l'accueil d'événements internationaux.

Dans le film américain *Field of Dreams* (*Champs des rêves* en français), réalisé par Phil Alden Robinson en 1989, Kevin Costner dans le rôle d'un fermier, fils d'un passionné de baseball, qui rêve depuis l'enfance de devenir une star de ce sport. Adulte, il entend une voix lui disant de construire un terrain de baseball sur son champ de maïs. « *If you build it, he will come* » (Si tu le construis, il viendra). Cette formule, reprise dans la littérature académique (Kuper & Szymanski, 2014, p. 236), illustre la croyance selon laquelle la construction d'infrastructures sportives suffirait, en soi, à générer des retombées positives. Or, l'expérience des villes hôtes montre que, au-delà de l'acte de bâtir, c'est la manière dont ces infrastructures sont planifiées, intégrées et organisées dans le territoire qui constitue un enjeu majeur. L'analyse de l'évolution des villes hôtes des jeux olympiques d'été met en lumière des approches variées. Certaines ont opté pour une répartition géographique des installations sur l'ensemble du territoire. Cependant, depuis les Jeux de Rome en 1960, une tendance dominante s'est imposée : celle de regrouper les infrastructures sportives en un lieu unique, donnant naissance au concept de "Parc olympique" (Liao & Pitts, 2006). Dans cette perspective, (Smith et al., 2024), soulignent que l'urbanisme olympique s'est fréquemment traduit par la création d'équipements spécialisés concentrés dans des quartiers dédiés. Ce modèle répond à la préférence du mouvement olympique pour un parc unique, une stratégie motivée à la fois par des considérations idéologiques (site d'Olympie) et par des impératifs pratiques (Liao & Pitts, 2006).

Cette approche largement encouragée par le CIO, a aussi influencé certaines éditions des Jeux Méditerranéens. Elle s'est traduite, dans quelques villes hôtes, par la création de cités ou de complexes sportifs, à l'image de la Cité Olympique Mohamed Boudiaf et du complexe sportif d'Oran en Algérie, de la Cité Olympique El Menzah et du complexe sportif de Radès en Tunisie, ou encore du complexe sportif de Split conçu à l'époque de l'ex-Yougoslavie (actuellement Croatie). Selon (Barnaś, 2014), le processus continu de mondialisation et

d'unification de certains comportements, modes de vie et attitudes socioculturelles crée également un modèle de divertissement universellement accepté, qui devient une norme internationale dans la majorité des sociétés. Tout comme les modes d'organisation des sports et des divertissements, les installations qui servent ces objectifs deviennent similaires.

Ainsi, la logique de concentration des infrastructures sportives en un parc olympique ne se limite pas à une réponse fonctionnelle aux contraintes d'organisation ; elle s'inscrit également dans une stratégie de mise en scène et de valorisation territoriale. En devenant, le temps de l'événement, le centre névralgique de l'attention médiatique et publique, le parc incarne l'ambition et les capacités organisationnelles de la ville hôte. C'est pourquoi de nombreuses villes ont reproduit ce modèle, concevant leur parc comme un espace monumental destiné à marquer durablement le paysage urbain et à s'inscrire dans une stratégie de rayonnement à long terme.

Toutefois, cette ambition se heurte souvent à une réalité plus contrastée, les parcs olympiques souvent qualifiés « d'éléphants blancs » (c'est-à-dire un achat coûteux sans utilité). (Zimbalist et al., 2017; Preuss & Plambeck, 2020; Davis, 2020), peuvent rapidement devenir des mégaprojets problématiques pour les villes hôtes une fois les Jeux terminés. Cette contradiction est notamment mise en lumière dans le projet documentaire *The Olympic City* de Jon Pack et Gary Hustwit, qui ont parcouru plusieurs anciennes villes olympiques afin de photographier et d'analyser l'état de l'héritage urbain laissé par ces événements. Leur travail met en évidence un schéma récurrent : des espaces urbains vastes, parfois monumentaux, mais largement sous-utilisés, voire abandonnés après les Jeux, révélant ainsi les limites structurelles et durables de ce type de mégaprojets. Parmi les exemples les plus emblématiques figurent le parc olympique vert de Pékin ou encore le centre aquatique en dégradation du site de l'Oaka à Athènes, construit pour les Jeux de 2004. (Pack & Hustwit, 2013). D'après, (Mussi et al., 2020), La combinaison de projets architecturaux de très grande envergure, de coûts onéreux et d'une utilisation post-événement souvent marginale suggère que les parcs olympiques sont fréquemment des investissements non durables.

Face à cette problématique récurrente et à des préoccupations croissantes en matière de durabilité et d'héritage sportif, le Comité International Olympique (CIO) et les villes hôtes ont redéfini le rôle des parcs olympiques, en les présentant comme de véritables projets durable de régénération urbaine (Mussi et al., 2020), Le CIO a affirmé que les parcs olympiques devaient devenir des « quartiers d'hébergement, de divertissement et de tourisme », intégrant « de nouveaux logements, commerces et lieux de loisirs, ainsi qu'un

vaste ensemble d'infrastructures sportives, récréatives, de transport et autres »(CIO, 2012, p. 88). Cependant, malgré des discours prometteurs, la question de la durabilité et de l'héritage des infrastructures olympiques reste problématique (Gold & Gold, 2013). Souvent, ces mégaprojets se révèlent être des « *formules machiavéliques* » aux promesses non tenues (Flyvbjerg, 2005), produisant des espaces fortifiés (Hiller, 2000), qui tendent à exclure les communautés locales et à freiner l'émergence d'une véritable vie urbaine dynamique (Sanchez & Essex, 2021). Pour contrer ces dérives, (Shirai, 2009, 2014) met en évidence l'importance d'intégrer des caractéristiques physiques et programmatiques telles qu'une accessibilité renforcée et une organisation d'activités sociales, afin de mieux intégrer les parcs olympiques à leur environnement urbain. Toutefois, la mesure dans laquelle les parcs olympiques sont des lieux durables après les Jeux, et la façon dont leur gestion prend en compte les besoins et les voix locales à travers des stratégies de participation publique, reste une question centrale. Ainsi, l'enjeu dépasse la simple dimension esthétique ou fonctionnelle des infrastructures pour interroger également le contexte politique, économique et social qui oriente leur conception et conditionne leur avenir.

À une échelle plus modeste, les complexes sportifs des Jeux Méditerranéens présentent également des défis post-événement. Si leur dimension réduite suppose favoriser une meilleure intégration urbaine, leur adaptation à un usage post-Jeux constitue un enjeu central pour assurer un héritage durable aux villes hôtes. Conçus pour fonctionner comme des ensembles cohérents et répondre aux standards techniques requis par un événement international, ces complexes peuvent, après la clôture des Jeux, continuer d'accueillir des compétitions, servir de centres d'entraînement ou offrir des espaces de loisirs. Cette polyvalence est essentielle pour maintenir une fréquentation active des infrastructures et éviter qu'elles ne deviennent sous-exploitées. Cependant, ce qui était considéré comme une infrastructure de pointe lors des Jeux peut devenir obsolète en moins d'une décennie, voire dès sa livraison, en raison de l'évolution accélérée des standards imposés par les instances internationales (Barnaś, 2014). Garantir la pérennité de ces équipements implique donc un effort continu de mise à niveau et de modernisation afin de répondre durablement aux exigences internationales, notamment en vue d'accueillir de futures compétitions régionales ou mondiales. Par ailleurs, la demande locale pour l'utilisation de ces infrastructures à des fins strictement sportives — entraînements ou compétitions — reste souvent insuffisante pour en justifier le maintien exclusif à cet usage. Combinée aux coûts élevés d'entretien et à la gestion quotidienne, cette situation crée un déséquilibre financier pouvant peser

lourdemment sur les budgets municipaux, en particulier dans des contextes où les ressources sont limitées. La question du financement de l'entretien constitue un défi majeur, l'exemple d'Athènes, où les installations des Jeux Olympiques de 2004 ont rapidement sombré dans l'abandon faute de maintenance, illustre ce risque (Hiller, 2006). Bien que les Jeux Méditerranéens soient de moindre envergure, ce problème reste réel, notamment pour des États comme l'Algérie, où la volatilité des revenus publics rend difficile la reconversion et la pérennisation des infrastructures. Le cas de la Cité Nationale Sportive d'El Menzah en Tunisie, hôte des Jeux méditerranéens de 1967, met en lumière les enjeux liés au vieillissement des infrastructures sportives édifiées en béton armé, matériau emblématique de l'architecture moderniste de cette période. Si ce choix constructif traduisait à l'époque une volonté de progrès et de rationalité technique, il révèle aujourd'hui ses limites à travers des problématiques de durabilité et d'entretien. (Touiti & Gharbi, 2024).

Ainsi, en l'absence d'une stratégie claire d'intégration dans la dynamique urbaine post-événementielle et d'investissements récurrents, ces équipements risquent de se transformer en structures sous-exploitées ou abandonnées, souvent qualifiées « d'éléphants blancs », incapables de générer une valeur ajoutée pour la ville et ses habitants.

Choix du sujet et délimitation dans le temps et l'espace de la recherche

Le choix de ce sujet trouve son origine dans mon expérience professionnelle avant d'intégrer la recherche doctorale. En tant qu'architecte-urbaniste au sein du bureau d'études techniques (Urbatec) à Sétif, j'ai participé à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS n°107) de Dély Ibrahim, qui abrite le complexe olympique Mohamed Boudiaf. Cette expérience m'a permis de prendre conscience de l'ampleur de cette infrastructure, occupant une part considérable du périmètre étudié, et d'en mesurer l'importance stratégique dans l'organisation urbaine d'Alger. À travers des discussions avec le chef du bureau d'études, les enjeux liés à ce site ont commencé à émerger, sans toutefois être approfondis à ce moment-là.

C'est dans le cadre de la recherche doctorale que cette première intuition a trouvé un prolongement scientifique. L'inauguration du complexe Miloud Hadfi à Oran, conçu pour accueillir les Jeux Méditerranéens de 2022, a constitué une opportunité majeure : celle d'analyser un complexe récent, pour lequel les données étaient disponibles. Ainsi, évaluer le rôle des jeux méditerranéens comme catalyseur des transformations urbaines. Ce cas a nourri mes premières analyses et a donné lieu à un article scientifique consacré à la capacité

des Jeux Méditerranéens 2022 en tant que Non méga évènement sportif à stimuler des projets urbains et à transformer durablement la ville hôte Oran.(Bouadam et al., 2024).

La délimitation de la recherche repose sur deux dimensions complémentaires. Sur le plan spatial, la recherche se concentre sur deux infrastructures emblématiques et sur les contextes urbains dans lesquels elles s'inscrivent : la cité olympique Mohamed Boudiaf à Alger (héritage des Jeux Méditerranéens de 1975) et le complexe sportif Miloud Hadfi à Oran (héritage des Jeux Méditerranéens de 2022). Ces deux ensembles ne sont pas envisagés isolément, mais replacés dans leur environnement urbain respectif : la capitale algérienne en 1975, marquée par une dynamique de modernisation post-indépendance, et la ville d'Oran en 2022, engagée dans des logiques de métropolisation et de rayonnement méditerranéen. Ils constituent ainsi des terrains pertinents pour analyser à la fois l'intégration de ces infrastructures dans le tissu urbain, leur durabilité et leur rôle dans la fabrique urbaine des deux villes.

Sur le plan temporel, l'analyse s'inscrit dans une perspective de longue durée, depuis l'organisation des premiers Jeux Méditerranéens en Algérie dans les années 1970 jusqu'à aujourd'hui. Elle permet de mettre en lumière deux moments clés de l'histoire urbaine et sportive du pays : la période post-indépendance, marquée par une stratégie de rayonnement international avec les Jeux de 1975, et le début du XXI^e siècle, caractérisé par la mondialisation, l'ouverture économique et la volonté de repositionner l'Algérie sur la scène méditerranéenne et internationale avec les Jeux d'Oran 2022.

Cette trajectoire rend également possible l'analyse de deux temporalités de l'héritage urbain et sportif : le long terme, illustré par Alger 1975, cinquante ans après les Jeux ; et le moyen terme, représenté par Oran, trois ans après l'évènement. Cette approche permet ainsi de dégager les continuités et les évolutions dans la planification et la gestion des infrastructures post-évènement.

Ainsi, l'étude croise les échelles spatiales et temporelles : D'un côté, l'échelle spatiale renvoie aux villes hôtes et à leurs infrastructures, devenues symboles matériels de l'évènement ; de l'autre, l'échelle temporelle met en perspective l'héritage envisagé dans sa durée, entre la phase de construction et les usages post-évènementiels actuels.

Importance du sujet de la recherche

L'héritage des Jeux Méditerranéens a fait l'objet d'une attention particulière à travers un séminaire organisé à Nicosie en 2017, suivi d'un Forum en 2018 consacré à leur continuité

et à leur adaptation aux attentes des Comités Nationaux olympiques (CNO) ainsi qu'à celle de la jeunesse méditerranéenne (CIJM, 2017). Dans cette dynamique, Tarragone, hôte de l'édition 2017, a été la première ville à élaborer un Plan stratégique de l'héritage, complété par un Plan d'action destiné à assurer la durabilité des infrastructures et des retombées socio-économiques, avec l'appui de la Fondation Tarragona 2017, de Tarragona Impulsa et du CEO-UAB, ainsi qu'un cofinancement du Fonds social européen (Aragón Pérez, 2019).

Dans le prolongement de cette approche, Tarente, future ville hôte des Jeux de 2026, a orienté sa stratégie vers un héritage durable en combinant modernisation sportive, régénération urbaine et valorisation culturelle. Cette démarche s'inscrit également dans un objectif d'image : longtemps associée à une forte pollution industrielle, la ville cherche désormais à se repositionner comme un pôle méditerranéen moderne et attractif. Les Jeux apparaissent ainsi comme un véritable levier de développement territorial, renforçant sa visibilité internationale, dynamisant l'économie locale et assurant un héritage durable pour les habitants. (Gattullo & Palma, 2019; Mairie de Tarente et al., 2019). Cette orientation a été récemment réaffirmée lors d'un séminaire international tenu à Tarente en avril 2025, où les organisateurs et le CIJM ont insisté sur la dimension de l'héritage et de durabilité des Jeux, confirmant ainsi la centralité de l'héritage dans la préparation de l'édition 2026. (CIJM, 2025)

Dans ce contexte, l'étude de l'héritage des Jeux Méditerranéens en Algérie revêt une importance particulière. Elle permet de comprendre le rôle que jouent ces événements dans la production urbaine et la construction d'une image nationale. Depuis l'indépendance, les autorités algériennes ont mobilisé les grands projets d'infrastructures comme instruments de modernisation, de rayonnement et de légitimation politique. Les Jeux de 1975 à Alger, puis ceux de 2022 à Oran, illustrent cette stratégie à travers deux ensembles sportifs emblématiques : la cité olympique Mohamed Boudiaf et le complexe Miloud Hadfi.

Ces réalisations, au-delà de leur vocation strictement sportive, traduisent l'évolution des modes de planification et de gouvernance. En 1975, la cité olympique s'inscrivait dans une logique centralisée et étatique, où l'événement servait de vitrine internationale pour un jeune État en quête de reconnaissance. En 2022, le complexe d'Oran se développe dans un contexte différent, marqué par l'ouverture, la concurrence territoriale et la nécessité d'affirmer une capacité d'organisation conforme aux standards internationaux. L'accent mis sur l'héritage et la durabilité reflète l'évolution des priorités, tant à l'échelle nationale qu'internationale. comme a déclaré le deuxième vice-président du Comité international des

jeux méditerranéens (CIJM), Bernard Amsalem : « Le village méditerranéen et les autres installations sportives, seront un héritage important pour les habitants d'Oran après les Jeux méditerranéens »(CIJM, 2021).

Par ailleurs, lors d'un colloque scientifique organisé à Alger en marge des Jeux sportifs arabes de 2023, consacré aux enjeux du développement sportif et aux valeurs olympiques dans le monde arabe (Algérie Presse Service, 2023b), les autorités algériennes ont exprimé l'ambition que le sport devienne également un objet de recherche et d'étude académique. Dans ce cadre, la création d'un centre de recherche et d'études olympiques a été envisagée le premier de son genre dans le monde arabe, avec pour finalité de promouvoir une approche scientifique du sport et de renforcer son intégration dans les dynamiques de développement et d'innovation. Ce projet traduit la volonté d'aller au-delà de la seule organisation des événements sportifs pour inscrire le sport dans une logique de connaissance, d'analyse et de production scientifique, en phase avec les standards internationaux.

Cette recherche entend ainsi combler un vide dans la littérature académique et professionnelle sur les grandes infrastructures sportives en Algérie. En analysant l'impact des Jeux Méditerranéens sur la transformation des villes hôtes et sur la pérennité des équipements construits, elle contribue à éclairer les pratiques d'aménagement et les enjeux de gouvernance. Elle ouvre également une réflexion plus large sur le rôle des événements sportifs dans les pays du Sud de la Méditerranée, où la construction de cités sportives et de complexes olympiques demeure un levier récurrent de développement urbain et d'affirmation symbolique.

Contribution scientifique

Cette recherche interroge le rôle des Jeux Méditerranéens en Algérie comme leviers de transformation urbaine et non comme simples vitrines éphémères. Elle analyse les dynamiques institutionnelles, politiques et sociales qui conditionnent la conception, la réalisation et l'héritage des infrastructures sportives. En dépassant la lecture strictement architecturale, elle envisage le projet comme un processus collectif nécessitant coopération, ressources et continuité politique pour générer un héritage durable.

Le croisement entre Alger 1975 et Oran 2022 éclaire les évolutions de la fabrique urbaine algérienne, entre logiques héritées et adaptation aux standards internationaux. Ce travail contribue ainsi à la compréhension du rôle catalyseur des événements sportifs dans les villes

du Sud méditerranéen et ouvre la réflexion sur les conditions d'une planification plus intégrée et pérenne.

Problématique de la recherche

L'Algérie a accueilli deux éditions à près de cinquante ans d'écart : Alger en 1975 et Oran en 2022. Ces deux moments, bien que séparés dans le temps, présentent un intérêt scientifique majeur car ils permettent de saisir les continuités et les ruptures dans la manière dont l'État algérien mobilise l'événement sportif pour répondre à des enjeux multiples. En 1975, à peine treize ans après l'indépendance, les Jeux d'Alger incarnaient une volonté de reconnaissance internationale et de rayonnement du jeune État-nation dans le contexte de la guerre froide et du tiers-mondisme. En 2022, ceux d'Oran s'inscrivent dans un tout autre environnement, marqué par la mondialisation, l'essor des standards de durabilité et la volonté de projeter une image renouvelée d'une Algérie sûre, après les années difficiles de la décennie noire et le mouvement du Hirak qui a témoigné de l'unité du peuple algérien et sa quête pour un avenir meilleur.

Dans les deux cas, l'événement a servi de prétexte à une reconfiguration urbaine d'ampleur : construction de nouveaux complexes sportifs, amélioration des réseaux de transport, aménagement d'espaces publics stratégiques... Mais que reste-t-il de ces transformations une fois les Jeux terminés ? Ces infrastructures répondent-elles réellement aux besoins des habitants ? Sont-elles pleinement intégrées dans la dynamique urbaine quotidienne ? Ou bien risquent-elles, comme tant d'autres avant elles, de devenir des lieux figés, sous-utilisés, voire marginalisés ?

Ces questions renvoient à un enjeu fondamental : celui de l'héritage. Non pas seulement au sens matériel des équipements construits, mais au sens plus profond d'un héritage urbain, social et symbolique, capable de s'inscrire dans une trajectoire de développement durable. Car l'organisation d'un événement, aussi ponctuel soit-il, laisse des traces durables dans les territoires : il modifie les paysages, oriente les politiques publiques, façonne les imaginaires collectifs, et reconfigure les usages de la ville. Encore faut-il que ces traces soient pensées, accompagnées, évaluées.

Or, c'est précisément cette évaluation — rigoureuse, contextualisée, pluridimensionnelle — qui fait défaut dans de nombreux cas. Trop souvent, les discours officiels privilégient les chiffres spectaculaires, les bilans économiques à court terme ou la seule dimension événementielle. Mais qu'en est-il de la vie des infrastructures une fois les projecteurs

éteints ? Qu'en est-il de leur usage quotidien, de leur appropriation par les habitants, de leur capacité à répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le long terme ? C'est dans ce vide analytique que s'inscrit cette recherche.

Dans quelle mesure les Jeux Méditerranéens ont-ils contribué à initier un processus de développement urbain durable dans les villes d'Alger et d'Oran, et comment évaluer de manière rigoureuse l'héritage infrastructurel laissé par cet événement ?

Hypothèses de la recherche

- Les Jeux Méditerranéens agissent comme des catalyseurs de projets urbains, en permettant d'accélérer la mise en œuvre d'infrastructures et d'aménagements structurants souvent retardés ou inaccessibles dans un cadre ordinaire.
- L'héritage des Jeux demeure conditionné par la qualité de son intégration dans le tissu urbain et par sa capacité à s'adapter aux usages sociaux post-événement, en particulier dans les contextes de déficit en équipements publics.
- Une évaluation multicritère, adaptée au contexte local, est indispensable pour mesurer la pertinence et la durabilité des infrastructures.

Objectifs de la recherche

Objectif principal

Évaluer dans quelle mesure les Jeux Méditerranéens de 1975 (Alger) et 2022 (Oran) ont engendré un héritage urbain durable, à travers l'analyse des deux complexes sportifs.

Objectifs spécifiques

- Resituer les deux éditions des Jeux dans leur contexte urbain et politique respectif, en identifiant les enjeux de planification et les récits institutionnels associés.
- Identifier et analyser les transformations urbaines majeures (infrastructures sportives, transports, espaces publics) engagées dans les deux villes à l'occasion des Jeux.
- Élaborer un outil d'évaluation de la durabilité des infrastructures sportives, fondé sur des critères environnementaux, sociaux, économiques et institutionnels, et l'appliquer aux deux cas d'étude (Cité sportive Mohamed Boudiaf à Alger et Complexe Miloud Hadfi à Oran).

Méthodologie de la recherche

La présente recherche s'inscrit dans une approche à la fois théorique et empirique, articulant une réflexion conceptuelle sur les grands événements sportifs et leur rôle dans les dynamiques urbaines, avec une investigation de terrain centrée sur deux cas d'étude emblématiques en Algérie.

La stratégie méthodologique se déploie selon les étapes suivantes :

1-Analyse documentaire

- Reconstruction du contexte des deux éditions des jeux

2- Enquête sur l'impact des Jeux Méditerranéens d'Oran 2022 sur le développement socio-urbain de la ville Oran

- Evaluation de la perception des habitants sur l'impact socio-urbain des jeux avant / pendant / après les Jeux

3- Élaboration de l'outils SSCAT

- Evaluation de la durabilité des complexes sportifs

4 - Évaluation des complexes sportif par l'outil SSCAT

- Traitement et analyse des données issues de l'évaluation

5- Mise relation de la comparaison au croisement des cas d'étude

- Approche plutôt par le croisement

Cette approche croisée offre une analyse à plusieurs échelles, intégrant à la fois l'évolution historique des complexes et les enjeux actuels liés à la durabilité urbaine.

Structure de la thèse

Pour répondre à la problématique posée et atteindre les objectifs de recherche, cette thèse est structurée en deux grandes parties, précédées d'une introduction et suivies d'une conclusion générale.

La première partie est consacrée aux fondements théoriques, conceptuels et contextuels.

Le premier chapitre s'attache à la notion de l'événement sportif, en retraçant l'histoire des Jeux Olympiques et des Jeux Méditerranéens, et en analysant la montée en puissance des événements sportifs dans les politiques urbaines contemporaines.

Le deuxième chapitre aborde la durabilité et l'héritage sportif, en mobilisant les principales approches théoriques et les référentiels internationaux.

Le troisième chapitre explore l'urbanisme événementiel, en mettant en lumière les logiques d'aménagement ainsi que les différentes approches de planification et d'organisation des sites de compétition dans les territoires hôtes.

Le quatrième chapitre se concentre sur le parc olympique en tant que projet urbain structurant, à travers une analyse croisée d'expériences internationales.

La seconde partie empirique est fondée sur l'analyse approfondie des deux cas d'étude.

Le cinquième chapitre, faisant le lien entre la partie théorique et l'analyse empirique, élargit la réflexion au cas algérien en examinant les Jeux Méditerranéens organisés dans le pays. Il analyse à la fois les stratégies d'accueil et les objectifs assignés à ces événements, tout en replaçant leur organisation dans le contexte historique, économique et politique de l'Algérie.

Le sixième chapitre présente la méthodologie de recherche appliquée, détaillant la stratégie d'enquête, les outils mobilisés et notamment l'élaboration d'un outil d'évaluation spécifique, le SSCAT, fondé sur des critères de durabilité.

Le septième chapitre est consacré aux études de cas.

La première section s'intéresse à Alger, en examinant la planification urbaine avant et après les Jeux, les orientations actuelles, ainsi que l'analyse détaillée de la cité olympique Mohamed Boudiaf.

La seconde section se concentre sur Oran, en retraçant le contexte urbain de la ville depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui et en analysant en détail le complexe sportif Miloud Hadfi.

Le huitième chapitre met en lumière l'ambition de doter l'Algérie d'un schéma directeur pour les grandes infrastructures sportives, une initiative demeurée sans concrétisation effective en raison des contraintes de mise en œuvre.

Le neuvième chapitre procède à l'évaluation des complexes sportifs à travers l'outil élaboré dans cette recherche (SSCAT), tout en discutant les résultats issus des enquêtes de terrain, des entretiens et des observations, afin d'apprécier la pertinence, l'efficacité et les limites des projets réalisés.

La recherche se conclut par une synthèse des enseignements majeurs, l'énoncé de recommandations prospectives et l'exposé des limites inhérentes à l'étude.

I MISE EN PERSPECTIVE DE L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF

Introduction du chapitre

« *Les villes ont souvent évolué, se sont transformées grâce aux événements, à l'éphémère.* » (Gwiazdzinski, 2009). Cette phrase résonne fortement à une époque où les événements, loin d'être de simples instants festifs, deviennent des catalyseurs de transformation urbaine. Aujourd'hui, l'événementiel s'impose comme une dynamique omniprésente, à la fois spatiale et temporelle, bouleversant les rythmes et les usages des villes.

Nous assistons à une intensification et à une structuration croissante de ce phénomène. Dans le sillage de la société du spectacle, nos espaces urbains se transforment en scènes provisoires où l'éphémère devient un outil stratégique de projection et de mise en scène territoriale. Des festivals culturels aux manifestations sportives, en passant par les commémorations ou les expositions, les villes se parent de dispositifs événementiels aux objectifs multiples — politiques, économiques, culturels ou encore identitaires.

À toutes les échelles, les initiatives se multiplient, envahissant les calendriers municipaux jusqu'à les saturer. Nos villes, devenues de véritables vitrines animées, cherchent à se distinguer dans une compétition symbolique, visuelle et émotionnelle où l'image compte autant que l'action. À travers l'événement, c'est une ville réinventée, revalorisée et revendiquée qui se donne à voir, une ville qui performe autant qu'elle se transforme.

Dans cette optique, il est essentiel de préciser ce que recouvre la notion d'événement, avant de s'intéresser plus spécifiquement à sa déclinaison sportive. Cette réflexion nous conduit tout naturellement à porter notre attention sur un exemple emblématique d'événement sportif international, qui constitue le cœur de notre recherche : les Jeux Méditerranéens. Bien qu'ils soient souvent moins médiatisés que les Jeux Olympiques, ces Jeux régionaux s'inscrivent pleinement dans la continuité historique du mouvement olympique, dont ils partagent à la fois l'esprit, les valeurs et la portée multidimensionnelle — sportive, culturelle, politique, géopolitique et territoriale.

1. De l'évènementiel...

L'*évènementiel* désigne, dans son acception la plus générale, tout ce qui se rapporte au domaine des événements. De nos jours, ce terme est principalement associé à un secteur d'activité relevant du tertiaire, celui de l'organisation professionnelle d'événements poursuivant des objectifs spécifiques. Dans ce cadre, l'évènementiel constitue un champ

structuré, mobilisant des savoir-faire spécialisés pour concevoir, planifier et promouvoir des manifestations à finalité variée. Selon Philippe Claveau, conseiller en organisation d'événements et formateur en marketing événementiel, l'événementiel correspond à l'ensemble des éléments qui touchent à la création, la gestion, l'organisation et la promotion d'événements, soulignant ainsi une approche opérationnelle et managériale de ce domaine.(Claveau, 2015, p. 9).

Sur un plan plus conceptuel, (Chouchan, 2000) propose une lecture plus symbolique et temporelle de l'événementiel, en affirmant « qu'il est une coupure dans la discontinuité du temps, il est ce qui prend une importance (...) dans la continuité temporelle, ce qui nous semble suffisamment "important" pour être découpé, mis en relief, et pouvoir être désormais, sinon commémoré, du moins mémorisé ». Cette perspective met en évidence la dimension mémorielle et singulière de l'événement, perçu comme un marqueur dans la trame du temps.

Afin de cerner quelques considérations générales relatives à ce concept, il importe de définir avec rigueur ce qu'est un événement.

1.1.Qu'est-ce qu'un évènement ?

Dans son définition la plus classique, telle que proposée par le dictionnaire Le Robert, un événement est défini comme « ce qui arrive et qui a une importance pour l'homme » : il s'agit de quelque chose qui *a lieu, se passe, se produit, survient...* (Dico en ligne Le Robert, n.d.). Cette définition met l'accent sur le caractère marquant et signifiant de l'événement dans l'expérience humaine.

(Londei et al., 2013) précisent que le dictionnaire attribue au terme plusieurs dimensions. Il souligne, par exemple, l'existence de co-occurents tels que *événement malheureux* ou *heureux événement*, mais aussi des para synonymes d'ordre discursif comme *calamité, catastrophe, désastre, drame, tragédie* ou encore *affaire*. La définition met également en évidence la dimension temporelle du concept à travers des expressions telles que *une suite d'événements* ou *la suite des événements*, ainsi que son emploi comme euphémisme, à l'instar de l'expression *les événements d'Algérie*, longtemps utilisée avant la reconnaissance officielle de l'expression *guerre d'Algérie*. Enfin, elle propose une esquisse de typologie, distinguant notamment *événement historique, événement politique*, etc.

Lionel Chouchan, grand homme de l'événementiel en donne une définition très complète dans son livre : *L'événement, la communication du XXIème siècle*. « L'événement est un prétexte qui sert à annoncer, faire ou changer quelque chose. Il se caractérise par la rupture

qu'il provoque dans un processus, une habitude, une histoire ou une évolution, ce qui lui permet ensuite d'être l'amorce d'une stratégie de communication. Bâti sur mesure, il s'inscrit dans la logique de la marque de l'entreprise ou de l'institution en se faisant le révélateur d'un aspect de son identité. Enfin, il sert de tremplin pour rebondir sur d'autres actions, aller vers de nouveaux interlocuteurs ». (Chouchan, 2000, pp. 23–24) Cette définition met en lumière la capacité stratégique de l'événement à produire du sens, à créer des ruptures et à servir d'outil de médiation pour les acteurs publics ou privés.

(Desbordes & Falgoux, 2017) citent la définition d'Alain Ferrand, pour qui un événement est un lieu où des hommes et des femmes se rassemblent dans une sorte de célébration collective, pour assister à un spectacle sportif ou culturel. Cette conception insiste sur la dimension relationnelle de l'événement, en tant qu'espace favorisant les échanges, la convivialité, le partage d'émotions, et une rupture avec le quotidien. Il s'agit aussi d'un moment porteur d'une forte charge symbolique, suscitant une implication affective, personnelle ou collective, et contribuant à la construction d'identités autour d'attentes communes.

Ferrand considère également l'événement comme un fait social puissamment médiatisé, dont l'impact auprès des différents publics est lié à l'incertitude du résultat de l'action des différents acteurs placés dans une situation d'exploit, de performance ou de compétition. C'est pourquoi le sommet de l'événementiel est occupé par le trio Jeux olympiques, Coupe du monde de football et championnat du monde de Formule 1.(Desbordes & Falgoux, 2017)

Toutefois, cette approche, bien que pertinente, apparaît restrictive. Elle tend à exclure les événements dont la finalité n'est pas la performance, mais plutôt la mise en valeur d'un territoire, la célébration festive ou la promotion de la cohésion sociale. C'est notamment le cas des manifestations organisées par des associations ou des collectivités locales de taille modeste. Ainsi, il conviendrait de ne pas appréhender l'événement dans l'absolu, mais de le replacer dans son contexte de production : il est événement pour l'institution ou la communauté qui le conçoit et le porte comme l'expliquent (Desbordes & Falgoux, 2017).

1.2.Du fait à l'événement

D'après (Lecolle, 2009), un fait n'acquiert le statut d'événement que sous certaines conditions.

- Tout d'abord, il doit se produire et introduire un changement perceptible dans le cours des choses, autrement dit posséder une *saillance* — notion empruntée à la

linguistique cognitive et utilisée en sciences sociales pour désigner ce qui émerge comme significatif dans un contexte donné. La pertinence d'un événement est donc toujours relative à un individu ou à une collectivité.

- Ensuite, l'événement doit s'inscrire dans une temporalité : il se distingue par un *avant* et un *après*, voire un *pendant*, et il s'articule avec d'autres événements en tant que repère dans une mémoire partagée.
- Enfin, l'événement doit "faire sens". Sa nomination et sa mise en discours sont déterminantes. Comme le souligne (Farge, 2002), un événement tire son sens de la manière dont il est perçu, intériorisé et raconté par les individus. Il n'existe pas d'événement sans réception : son sens n'est jamais donné a priori, mais construit a posteriori.

1.3.Définitions et usages du concept d'événement dans différentes disciplines

Pour réfléchir au concept d'événement, il est pertinent, comme le souligne (Prestini, 2006b), d'examiner comment celui-ci est abordé dans diverses disciplines afin d'enrichir notre propre analyse. (Londei et al., 2013) considèrent l'événement comme un véritable objet de connaissance pour les sciences humaines et sociales. Toutefois, la notion d'événement reste difficile à cerner car l'événement est très large (Didry, 2008). Bien qu'il soit abordé de différentes manières par des chercheurs de différentes disciplines, tout le monde s'accorde sur l'importance de l'objet surtout à partir de l'an 2000.

- **En théologie, un acte fondateur :**

L'événement représente *l'acte fondateur* (Prestini, 2006a), Dans le *Saint Coran* à titre d'exemple, ce sont des événements qui ont été racontés. Ces événements représentent intrinsèquement le pouvoir de Révélation, qui amène au Renversement du cadre de pensée et de croyance. C'est l'*événement absolu*, le miracle qui défie toute forme d'interprétation. Ainsi, chaque fait relaté, provoque un bouleversement, engendre une nouvelle vision et compréhension de Dieu, crée un sens nouveau de sa place et de son rôle.(Prestini, 2006a).

- **En Philosophie : rapport au sens et au temps**

(Prestini, 2006a), la philosophie interroge l'événement dans son rapport au sens et au temps et en introduisant les notions de rupture, de réinterprétation et de reconnaissance. L'événement, quel qu'en soit le type, est avant tout créateur : il provoque une rupture qui révèle une nouvelle réalité et transforme les cadres de pensée. Ce bouleversement conduit à une réinterprétation du passé et à une reconfiguration individuelle ou sociale. L'événement

se manifeste aussi par des changements visibles dans les comportements ou les structures, s'inscrit dans une temporalité marquée par l'incertitude, et prend sens à travers sa reconnaissance et sa mise en récit.

- **En histoire : enjeu épistémologique**

D'après (Prestini, 2006a), L'histoire a longtemps été considérée comme une chronique des événements. Farge (2002) considère également l'événement comme un fragment de réalité mis en mots et en partage, qui structure la mémoire collective. L'événement devient alors à la fois objet et outil de l'historien, orientant ses hypothèses et structurant son récit. Il constitue un repère temporel et symbolique fondamental.

- **En sciences sociales : objet social et territorial**

En sociologie, l'événement est compris comme socialement fabriqué, reflétant les rapports de pouvoir, les conflits symboliques et les dynamiques de domination. Il s'approprie différemment selon les groupes sociaux (Farge, 2002). (Gwiazdzinski, 2009) insiste sur la capacité des événements à créer du lien social, à fédérer les habitants autour de moments partagés, et à tisser des formes temporaires de communauté dans l'espace urbain.

- **Dans le champ artistique et culturel: source d'inspiration**

L'événement est un déclencheur de création. Il inspire, structure les récits, et alimente l'expression artistique. En littérature, il initie souvent l'intrigue (Prestini, 2006).

Sciences de l'information et de la communication : l'événement médiatique

L'événement est aussi un vecteur de médiatisation. Il conditionne la production de l'information : sans événement, pas de nouvelle, pas d'actualité (Prestini, 2006). Il permet aussi d'interroger le rapport entre individuel et collectif, ponctuel et historique, le rapport individu/collectif, ponctuel/historique que revêt potentiellement un fait marquant. (Prestini, 2006a).

1.4.Caractéristiques des évènements

Selon (Moles, 1972), un discours scientifique sur l'événement se réfère nécessairement à une analyse typologique, dans laquelle des événements sont saisis par une série de caractéristiques indépendantes ou peu dépendantes de la nature spécifique de l'événement considéré. Bien qu'il existe une multitude de forme d'évènements, il est néanmoins possible selon (Didry, 2008) de lister quelques caractéristiques transversales aux différents événements. Ce qui permet de mieux cerner la notion de l'événementiel.

1.4.1. Au niveau du concept

- L'événement est un rassemblement humain dans un temps et un lieu précis.
- Il est exceptionnel, rompant avec le quotidien.

1.4.2. Au niveau des actions

- Il est éphémère, mais laisse une empreinte durable grâce à son impact émotionnel.
- Il est fédérateur, créant du lien social autour de valeurs ou passions communes.
- Il permet aussi d'exprimer une appartenance sociale ou identitaire.
- Il constitue une action de communication ciblée, contrairement à la communication subie (ex. publicité).

1.4.3. Au niveau de l'organisation

- Il requiert un gros travail préparatoire, pour un déroulement souvent court.
- C'est un travail d'équipe impliquant une coordination rigoureuse et une communication efficace entre tous les acteurs.

1.5. Evènements aux impacts multiples sur les territoires

L'événement a des impacts multiples sur le système urbain, les représentations, les espaces ou les temps et même la loi. (Gwiazdzinski, 2009)

- **Evènement et impact spatial :**

Selon (Gwiazdzinski, 2009), un événement transforme la ville et la rue, enchante le quotidien, transfigure le réel et humanise l'espace public : c'est la même ville et pourtant une autre grâce à de sublimes artifices. On assiste à une transfiguration éphémère des espaces et des temps.

Des spécialistes sculptent de nouveaux rythmes, inventent de nouveaux lieux, remplissent les blancs, transforment les espaces et les temps.

- **Evènement et temporalités :**

D'après (Farge, 2002), l'événement a une durée qui va bien au-delà de la simple temporalité des faits qui le constituent. Quand arrive un événement, il a été chargé par des perceptions et des sensibilités qui se sont formées avant qu'il ne survienne ; l'événement ensuite a son temps propre, mais à l'intérieur de ce temps ceux qui le fabriquent ou le subissent le vivent dans un contexte temporel et historique qui contient à la fois son passé, sa généalogie, sa

forme présente et aussi la vision du futur que se font ceux qui y adhèrent ou le refusent. Un événement s'exerce dans une assez longue durée à travers des relations sociales et politiques aux effets structurants ; de plus, il génère une mémoire. L'événement ne peut se définir qu'à l'intérieur d'un système complexe de temporalités.

- **Evènement : champs émotionnel et perceptions :**

« L'événement se fabrique, se déplace et s'accomplit dans le large champ des émotions. » (Farge, 2002) D'après (Farge, 2002), l'évènement est composé de très nombreux éléments, parmi eux : le champ émotionnel. Il rajoute que c'est lui qui meut l'évènement et l'établit comme phénomène historique. Puisque ce champ imprime à l'évènement un de ses devenirs.

De son côté (Moles, 1972), désigne qu'un événement est un phénomène, c'est-à-dire quelque chose qui apparaît à l'individu et, entre autres, qui varie suffisamment vite dans l'intervalle de perception.(Moles, 1972). (Farge, 2002) explique que l'évènement s'accomplit à l'intérieur de perceptions extrêmement diverses et simultanées qui renvoient aussi au domaine des affects. Ce peut être la surprise de le voir survenir, l'indignation, ce peut être l'effroi qu'il suscite qui le constitue en événement. C'est l'indifférence qui va le dissoudre, ou encore la honte l'oblitérer.

Pour (Farge, 2002), de quelque nature qu'il soit, les événements sont recueillis par le public (de manière différenciée et collective selon les classes sociales) à l'intérieur du champ de vision qui est le sien où se décline à l'infini celui des passions. (Farge, 2002).

- **La mémoire d'un évènement:**

(Farge, 2002), explique que la mémoire d'un évènement est la façon dont il s'insinue dans le corps social collectif, trouve une ou des places originales qui vont varier au fur et à mesure du temps.

En outre, des générations entières peuvent être accompagnées d'un événement qui marquera leurs positions éthiques, leurs formes d'approche du monde. Des événements beaucoup moins importants sont aussi porteurs d'effets pendant très longtemps : fêtes, rituels, cérémonies irriguent nos calendriers, mélangeant les domaines républicain, religieux ou héroïque. La société est scandée par ces rythmes événementiels du passé. Bien sûr se reconstruit sans arrêt (Farge, 2002).

- **Evènement et législation :**

En termes législatifs, des événements et manifestations collectives comme les rassemblements de rollers, les randonnées urbaines voire les free parties, qui prennent

possession de certains espaces obligent les autorités à réagir avec des mesures d'interdiction, d'encadrement, de réglementation ou de sécurisation qui participent d'un usage mixte et alterné des espaces publics.

1.6. Typologie des évènements

Dans la littérature, plusieurs auteurs ont proposé des typologies d'événements en s'appuyant sur divers critères tels que l'envergure, les objectifs, la forme, le contenu, la fréquence ou encore la saisonnalité. De manière générale, ces classifications s'organisent autour de trois grandes catégories : les événements économiques, culturels et sportifs.

Tableau I.1 : Typologie des évènements, adapté des travaux de (Y Nhiem CÔNG H.T.N, 2013)

Critères de catégorisation	Types d'évènements	Auteurs
Taille / Envergure	Événements locaux, événements majeurs, événements ou célébrations marquants (hallmark event) et méga-événements	(Bowdin, 2007)
But	Commémoratif, Commercial, Divertissant, Éducatif	(Genest et al. 2009 cité dans Y Nhiem CÔNG H.T.N, 2013)
Forme et contenu	Événements sportifs, événements culturels-artistiques ou historiques et événements commerciaux	(Bowdin, 2007) (Claveau, 2015)
	Célébrations culturelles, événements politiques et d'Etat, opérations d'affaires et de commerce, événements pédagogiques et scientifiques, événements liés au sport et à la compétition, les événements liés aux loisirs, les événements privés	(Getz, 2008)
Fréquence et Saisonnalité	Ponctuelle, Périodique, Récurrente, Itinérante, Occasionnelle	(Genest et al. 2009 cité dans Y Nhiem CÔNG H.T.N, 2013)

2. De l'évènementiel à l'évènementiel sportif

Commencer par expliquer le concept *événement* de façon globale va nous permettre d'en apprécier ses spécificités quand il est appliqué au domaine du sport. Bien qu'on ne peut pas saisir toutes les facettes du concept *évènementiel* pour alimenter celui de *l'évènementiel sportif*. Certaines dimensions empruntées des sciences sociales et de l'anthropologies peuvent nous intéresser comme étant concepteurs des espaces urbains et de la ville. À côté de la dimension matérielle de l'évènement sportif qui semble primer, la dimension immatérielle qu'il puisse générer sur le plan mémoriel et de l'image du territoire est primordiale.

Selon (Bessy & Suchet, 2016), l'évènementiel sportif est à la fois pluriel, en mutation constante, et surtout implique de multiples acteurs sur des territoires contrastés, en concurrence les uns avec les autres et tentant de se démarquer en innovant sans cesse.

Un événement sportif d'après (Desbordes & Falgoux, 2004) permet le rassemblement de spectateurs pour regarder l'accomplissement de la performance, l'encourager et l'apprécier publiquement par des applaudissements et des cris.

De leur côté (Bergeri et al., 2005), indiquent qu'un événement sportif ne se résume pas à la seule compétition entre athlètes. C'est un fait social médiatisé, rassemblant une masse importante d'individus et d'activités autour ou à l'occasion d'une compétition sportive. Spectacle, fête, il est aussi un espace de représentation d'une société ou d'un territoire. Ce sont toutes ces composantes que doit prendre en compte le comité d'organisation.

2.1.Types des événements sportifs

Les événements sportifs prennent des formes très variées : compétitions nationales ou internationales, manifestations sportives de masse, spectacles ou démonstrations, raids ou défis d'aventure. Outre les événements de très grande envergure comme les Jeux Olympiques ou les Coupes du Monde et d'Europe de football, d'autres manifestations à plus petite échelle se développent, telles que certains championnats du monde, grands tournois, meetings prestigieux ou courses populaires. Que ces manifestations rassemblent amateurs ou professionnels, ou selon la renommée du sport, les contraintes et exigences organisationnelles diffèrent sensiblement. (Bergeri et al., 2005, p. 8)

2.2.Principales caractéristiques des évènements sportifs

(Didry, 2008) indique que chaque événement sportif est spécifique, ce qui rend difficile l'élaboration d'un cadre commun à l'ensemble des événements sportifs, en raison des caractéristiques propres et "personnelles" à chaque manifestation.(Didry, 2008) ajoute également que c'est la notion même de concept de l'événement qui demeure particulière à chaque manifestation. Ainsi, tant dans la phase organisationnelle que dans la phase conceptuelle, il n'existe pas de modèle type d'événement.

Malgré la diversité et la multitude des formes d'événements sportifs, ceux-ci présentent néanmoins des caractéristiques communes, comme le révèlent (Bergeri et al., 2005) :

- Occasionnés, uniques et non répétitifs,
- Ils impliquent de réussir du premier coup
- À une date incontournable, non modifiable.
- Leur organisation fédère de multiples acteurs qui vont être amenés à travailler ensemble d'une manière occasionnelle,
- Sans références antérieures.
- Le comité d'organisation devra satisfaire de nombreux clients aux attentes multiples (sportifs, spectateurs, fournisseurs, ...).

Aussi, selon le guide SENTEDALPS, de nombreuses caractéristiques différencient un événement sportif d'un autre comme le soulignent (Scalet & Merlier, 2009):

- **La taille** : Elle se différencie par rapport au nombre de participants, de spectateurs, de téléspectateurs ou du budget.
- **Les caractéristiques spatiales** : Cela peut être une pratique en plein air ou en salle, les disciplines peuvent avoir lieu en même temps sur différents sites ou pas, sur un domaine public ou privé...etc.
- **Les caractéristiques temporelles** : Cela peut être un sport d'hiver ou d'été, placé selon le calendrier d'une fédération sportive à une période déterminée...etc.
- **Les caractéristiques sportives** : Une manifestation peut être multi ou mono sport, avec les besoins différents que la discipline exige.

- **La notoriété** : Un événement sportif peut être régional, national ou international. Ceci dépend de la médiatisation de celui-ci et du nombre de spectateurs qu'il attire

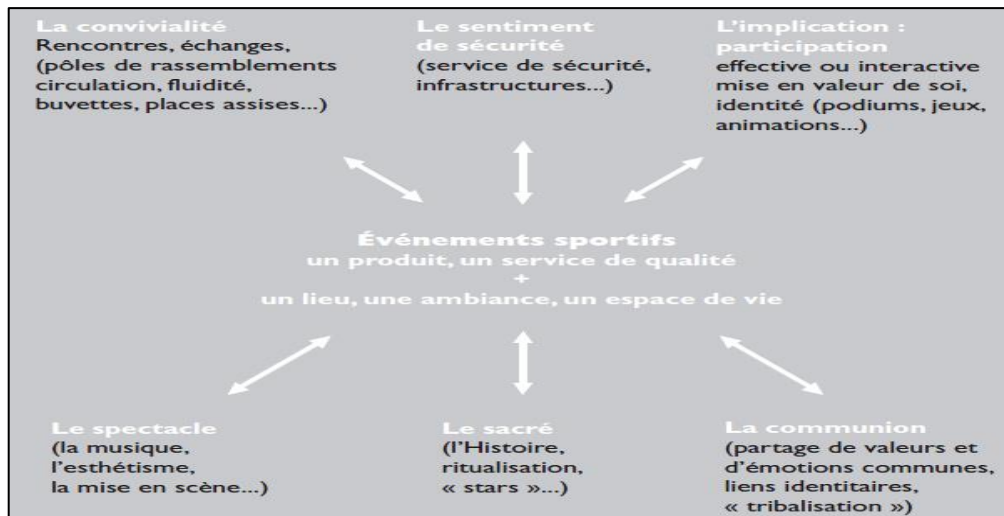


Figure I.1:Caractéristiques de l'événement sportif en tant que « haut lieu »
(Desbordes & Falloux, 2004)

2.3. Différents niveaux d'effets possibles d'un événement sportif

D'après (Bessy & Suchet, 2016), les auteurs en géographie sociale, notamment Hervé Gumuchian, considèrent l'organisation des grandes compétitions comme une formidable machine à produire des images et construire des représentations du territoire.

Ils rajoutent que ces mêmes auteurs mesurent la réussite d'un grand événement sportif à sa capacité de structurer une représentation cohérente à partir des multiples images produites.

Dès lors, théoriquement on peut considérer différents niveaux d'effets possible d'un événement sportif selon (Bessy & Suchet, 2016), à la fois au plan interne de leur emprise (dans la ville ou la région concernée) et au plan externe de leur rayonnement (hors de cette ville ou de cette région).

1. **Premier niveau** : L'événement sportif valorise le site d'accueil en le rendant visible et légitime aux yeux des pratiquants, lui conférant notoriété et reconnaissance dans une discipline donnée, sans nécessairement impacter la commune ou la région environnante.
2. **Deuxième niveau** : Il peut renforcer l'attractivité d'un territoire comme destination touristique spécialisée (sports d'hiver, tourisme balnéaire, etc.).

3. **Troisième niveau** : L'événement alimente l'imaginaire collectif et l'identité du territoire, au-delà du sport, en influençant sa représentation sociale à l'échelle locale ou mondiale.

Remarque : Il convient de distinguer les niveaux d'effet (symbolique, touristique, sportif) des niveaux d'échelle (local, régional, international).

3. Taxonomie des événements sportifs

3.1. Événement sportif / Méga événement sportif : taxonomie de Müller

Selon (Müller, 2015), la distinction entre un événement et un méga-événement est essentiellement une question de taille. Dans son article « *What makes an event a mega-event? Definitions and sizes* » (Müller, 2015) explique à partir de quand commence le terme "grand" ? Et de quelle taille s'agit-il ?

Afin de répondre à ces deux questions (Müller, 2015) extrait quatre dimensions clés des méga-événements à partir des définitions existantes, qui sont : l'attractivité pour les visiteurs, la portée médiatique, le coût et enfin l'impact transformateur (transformation urbaine). Elle établit ensuite une carte des éditions les plus récentes de neuf grands événements sur ces quatre dimensions pour voir comment ils sont différents.

En termes de taille. L'article identifie à la fois les caractéristiques pertinentes des méga-événements et la façon dont les événements varient en fonction de ces caractéristiques pour finalement proposer une matrice de classification des grands événements en trois classes de taille : événements majeurs, méga-événements et giga-événements.

Événement	Localisation	Attrait pour les visiteurs	Portée médiatique	Coût	Transformation	TOTAL	Classe
Jeux olympiques d'été	Londres 2012	3	3	3	2	11	Giga
Euro	Ukraine/Pologne 2012	2	2	3	3	10	Mega
Coupe du monde de football	Afrique du Sud 2010	3	3	2	2	10	Mega
Expo	Shanghai 2010	3	0	3	3	9	Mega
Jeux asiatiques	Guangzhou 2010	2	0	3	3	8	Mega
Jeux olympiques d'hiver	Vancouver 2010	2	2	2	1	7	Mega
Jeux du Commonwealth	Delhi 2010	2	0	2	2	6	Majors
Universiade	Kazan 2013	1	0	2	2	5	Majors
Jeux panaméricains	Guadalajara 2011	1	0	0	0	1	Majors
Sommet de l'APEC	Vladivostok 2012	0	0	3	3	6	Majors
Capitale européenne de la culture	Liverpool 2008	3	0	0	2	5	Majors
Coupe du monde de rugby	Nouvelle-Zélande 2011	2	2e	0	0	4	Majors
Super Bowl	La Nouvelle-Orléans 2013	0	1	0	0	1	Majors

Note : e = estimation.

Size	Visitor attractiveness Number of tickets sold	Mediated reach Value of broadcast rights	Cost Total cost	Transformation Capital investment
XXL (3 points)	>3 million	>USD 2 billion	>USD 10 billion	>USD 10 billion
XL (2 points)	>1 million	>USD 1 billion	>USD 5 billion	>USD 5 billion
L (1 point)	>.5 million	>USD .1 billion	>USD 1 billion	>USD 1 billion
Giga-event				
Mega-event				
Major event				

11–12 points total
7–10 points total
1–6 points total

Figure I.2: Classification des événements sportifs selon la taxonomie de (Müller, 2015)

Sur la base d'un système de notation par points élaboré à partir de la distribution des tailles des quelques éditions des grands événements (comme indiqué dans le tableau 3). Le nombre maximal de points (trois points) peut être obtenu si un événement appartient au plus grand de sa taille dans une dimension particulière (XXL). Deux points sont attribués aux événements qui se situent au milieu de la distribution des tailles (XL) et un point aux événements qui se situent à l'extrémité inférieure de la distribution (L), mais qui respectent tout de même une certaine valeur minimale (pour les distinguer des événements ordinaires). Ces seuils de taille divisent les grands événements en trois classes de taille différentes :

- **Événements majeurs** (1-6 points) : avec un score moyen maximum de 1.5 sur chacune des quatre dimensions. Pour être qualifié d'événement majeur, un événement doit avoir une taille L sur au moins une dimension.
- **Méga-événements** (7-10 points) : les méga-événements doivent avoir une taille XL sur au moins trois des quatre dimensions. Les méga-événements sont les plus courants parmi les grands événements actuels.
- **Giga-événements** (11-12 points) : les giga-événements sont les plus grands des événements et doivent avoir une taille XXL sur au moins trois des quatre dimensions. Ils doivent donc être très grands sur toute la ligne. Les giga- événements sont rares, mais ils pourraient devenir plus courants, en particulier si la tendance actuelle à l'augmentation des coûts se poursuit.

La classification en trois classe de tailles telle qu'elle proposée par (Müller, 2015) présentent des avantages cruciaux dans la mesure où elle insiste sur le caractère multidimensionnel des événements qu' à partir d'indicateurs déjà cités nous permettent de qualifier un événement d'un méga événement. Les seuils de différenciation en matière de tailles sont basés sur des valeurs réelles plutôt que des valeurs théoriques, utiles dans la mesure où chaque édition de jeux est spécifique comme l'explique (Müller, 2015), dans un exemple sur les Jeux asiatiques et panaméricains qui peuvent être un méga-événement dans une édition, mais un événement majeur dans la suivante.

3.2. De la taille à la typologie : critique de la taxonomie de Müller

Dans leur article intitulé « Smaller is beautiful » : vers de plus petits événements sportifs ? Les auteurs Alain Ferrand et Jean-Loup Chappelet présentent une nouvelle typologie des événements sportifs qui s'affranchit de la notion de taille. Les deux auteurs indiquent que la classification des événements comme des tee-shirts (XL, L, M, S, XS) est problématique.

La typologie des événements proposée par (Ferrand & Chappelet, 2015) est différente dans la mesure où elle ne s'intéresse pas à la taille des événements, mais à leur nature. Elle se base sur 3 dichotomies qui nous paraissent essentielles d'un point de vue managérial (événement à but lucratif ou non, monosport ou multisport, ponctuel ou récurrent au même endroit) et qui correspondent à trois ressources importantes à gérer pour un comité d'organisation comme pour tout organisme, au-delà de la ressource humaine : la ressource financière, la ressource infrastructurelle et la ressource informationnelle ou cognitive.

3.3.L'avenir est-il aux petits événements sportifs ?

La fin du XXe siècle est marquée par une effervescence événementielle : les petits, moyens et grands événements sportifs se sont considérablement développés dans les territoires, partout dans le monde. On parle même de micro-événements, comme une course locale, et de méga- ou giga-événements, comme les Jeux olympiques ou la Coupe du monde de football (Müller, 2015; Ferrand & Chappelet, 2015).

Les questions de la durabilité des événements sportifs du point de vue de leur empreinte écologiques et financière représentent un véritable défi auquel les principaux acteurs ou parties prenantes de ces événements sont affrontés. Bien que beaucoup pensent que les événements les plus grands et les plus médiatiques sont devenus la référence vers laquelle il faut tendre. (Ferrand & Chappelet, 2015) révèlent que le principe selon lequel « bigger is better » est actuellement remis en cause. En effet, l'organisation d'événements de plus en plus grands amène un coût d'organisation trop élevé par rapport à leurs retombées positives à long terme dans les territoires concernés. En s'inspirant du célèbre dicton de l'économiste Schumacher « *Smaller is beautiful* » (plus petit et plus beau), les auteurs (Ferrand & Chappelet, 2015) recommandent de réduire l'ampleur des événements afin de limiter les ressources nécessaires à leur organisation au regard de leur impact réel, Ils expliquent que cette réduction concerne essentiellement les infrastructures générales, ainsi que les installations sportives dont la taille est souvent démesurée par rapport aux besoins du territoire après l'événement.

En 2013, les ministres et hauts responsables de l'éducation physique et du sport du monde entier ont adopté **la déclaration de Berlin**, lors de la 5^{ème} conférence organisée par l'Unesco dans cette ville, visant – entre autres – à « envisager des compétitions de taille plus modeste et l'accueil partagé de grands événements sportifs par plusieurs villes ou nations » (point 2.41) (UNESCO, 2013) et « donner la priorité, à travers le cahier des charges imposé aux

soumissionnaires pour les grands événements sportifs, à tous les aspects de la durabilité et de l'accessibilité tout au long de la planification et de l'organisation de tels événements » (point 2.47) (UNESCO, 2013)

Le CIO a quant à lui publié l'agenda olympique 2020 qui a été approuvé à l'unanimité en décembre 2014. La 12e recommandation « Réduire le coût des Jeux Olympiques et renforcer la flexibilité de leur gestion » (CIO, 2014)

3.4.Méga évènement sportif /Non Méga évènement sportif : taxonomie de Taks

D'après (Taks, 2013, 2016), tout autre type d'évènement sportif qui n'est pas de grande envergure pourrait être qualifié d'évènement sportif Non Méga. Il considère un *Non Méga Evènement Sportif* « NMES » comme la plus petite version du *Méga Evènement Sportif* « MES ». Il le définit comme un événement "majeur", mais généralement plus petit en taille, échelle, et portée qu'un méga évènement sportif MES. Tout comme les MES, les NMES ils sont significatifs, ponctuels, de courte durée et hors du commun. Sortent de l'ordinaire. (Taks, 2016)

Il faut reconnaître que la plupart des recherches sur les événements sportifs menées dans les diverses disciplines se concentrent uniquement sur les méga événements sportifs. Tandis que les évènement sportif non méga ou de taille moyenne sont moins théorisés et attirent peu d'attention des chercheurs comme le confirme (Taks, 2016). Pour cette raison les auteurs(Taks et al., 2015) appellent pour un déplacement de l'attention de la recherche de la MSE vers la NMSE pour commencer à explorer la puissance de la NMSE pour les communautés d'accueil.

(Taks, 2016) en essayant de diriger notre attention sur les événements sportifs non méga nous explique qu'ils ont le potentiel de laisser un héritage positif et durable pour les communautés hôtes sur le plan social et économique par opposition aux méga évènement sportifs. Il conclut par comparer les NMES aux « gros poissons dans de petits étangs » et les MES aux « petits poissons dans de grands étangs ».

Au regard de ces typologies, les Jeux Méditerranéens peuvent être caractérisés comme un événement sportif majeur ou 'Non Méga' (NMES) selon (Taks, 2016). Ils possèdent une attractivité et un coût significatifs (dimensions de Müller), mais à une échelle inférieure aux JO. Leur nature est fondamentalement multisport, non lucrative et récurrente (critères de Ferrand & Chappelet). Cette qualification comme NMES est centrale pour notre problématique : elle suppose un héritage potentiellement plus facile à gérer et mieux intégré

que celui des méga-événements, hypothèse que nous testerons à travers les cas d'Alger et d'Oran.

4. Parties prenantes des évènements sportifs

D'après (Ferrand & Chappelet, 2015), chaque événement sportif est la résultante de l'implication d'un certain nombre d'acteurs aux intérêts à la fois convergents et divergents. Ainsi, ils doivent être appréhendés comme des phénomènes sociaux qui sont construits par l'action de leurs parties prenantes. Selon (Hiller, 2000), la décision de soumissionner et d'accueillir de grands événements est à bien des égards une décision politique dans laquelle les élus sont convaincus de l'importance du projet et cherchent ensuite à obtenir un soutien à grande échelle.

Celles-ci peuvent être regroupées en 9 catégories qui peuvent se recouper :

- Les organisateurs ou le comité d'organisation local ;
- Les participants ;
- Le mouvement sportif ;
- Les médias ;
- Les sponsors ;
- Les collectivités territoriales et la société civile ;
- L'État ;
- Les spectateurs et les téléspectateurs ;
- Le détenteur des droits.

Selon le type d'événement et le contexte, les parties prenantes n'ont pas la même importance. D'après (Ferrand & Chappelet, 2015), il existe des parties prenantes primaires et secondaires. Dans le contexte d'un événement sportif, les parties prenantes primaires sont celles dont l'engagement est essentiel au côté du comité d'organisation local. Elles ont un impact dans l'élaboration de sa stratégie car elles apportent des ressources (financières, humaines, infrastructurelles, etc.) qui sont essentielles à son organisation. Ainsi, ces acteurs exercent une influence déterminante dans l'évolution de l'événement afin qu'il traduise mieux leurs intérêts.

5. Phases d'un évènement sportif

Le déroulement d'un événement sportif, quelle que soit son envergure, suit généralement une dynamique en trois temps : la phase pré-événementielle, la phase événementielle et la

phase post-événementielle. Cette structuration, proposée par (Hiller, 2000) permet d'analyser les effets des grands événements sur la ville hôte, tant sur le plan urbanistique que socio-économique.

5.1.Phase 1 : Pré-événement

Selon (Hiller, 2000), La phase de pré-événement est essentiellement celle de planification qui implique une planification urbaine allant du choix du site aux questions liées au transport en passant par le logement. Elle se divise en deux parties : l'appel d'offres et la préparation.

L'appel d'offres concurrentiel oblige la ville candidate à travailler sur tous les aspects du plan de candidature afin de répondre aux exigences de l'événement définies par le sponsor. La planification doit être représentée dans le dossier de candidature (pour les jeux olympiques, les jeux continentaux et régionaux). Il s'agit non seulement de questions financières, mais aussi d'un plan d'aménagement du site, qui est souvent présenté en plusieurs volumes.

Même s'il est clair que la décision de sélection de candidature est avant tout politique. Quoiqu'il en soit, pour que la décision finale concernant la candidature soit prise en considération, il faut disposer d'un plan clair sur la manière dont l'événement sera situé et accueilli dans la ville hôte. Certes, certains ajustements sont effectués pendant la période de préparation, mais les grandes lignes du plan en termes d'implantation urbaine sont normalement déterminées pendant la période de candidature. La planification des grands événements sportifs est une planification descendante. Lorsqu'une ville obtient l'organisation d'un événement, la planification et la mise en œuvre s'accélèrent, car les délais de préparation deviennent contraignants. Dès lors, les grands événements soulèvent de nombreux dilemmes pour les urbanistes comme pour les communautés hôtes. La phase de préparation constitue ainsi un enjeu qui mérite une analyse approfondie. À certains égards, cette dynamique peut sembler comparable à tout autre projet de développement urbain (par exemple, la construction d'un centre commercial régional). Toutefois, la spécificité d'un méga-événement réside dans le prestige, l'urgence et le sentiment d'obligation extérieure qui lui sont associés, et qui poussent fréquemment décideurs et organisateurs à contourner les procédures établies. (Hiller, 2000)

5.2.Phase 2 : Événement

D'après (Hiller, 2000), l'événement lui-même crée sa propre dynamique urbaine. Les visiteurs/participants deviennent des consommateurs des produits de la culture locale et l'accroissement de la demande peut provoquer une hausse des prix dans les commerces, les

restaurants et les hôtels. Les logements locatifs peuvent se raréfier, tandis que les loyers augmentent sous l'effet de l'afflux de responsables, d'équipes de préparation, de délégations internationales et de médias séjournant plus longtemps dans la communauté. Cette pression sur l'habitat peut entraîner des phénomènes de déplacement, d'embourgeoisement et de réduction de l'offre de logements à faible revenu.

Par ailleurs, les habitants peuvent subir des nuisances sonores accrues, des problèmes de circulation ou encore des perturbations dans leurs rythmes de travail habituels, notamment en raison des contraintes de transport liées à l'événement. Toutefois, l'ambiance festive qui s'installe durant cette période peut transformer radicalement l'humeur des citoyens, rendant la vie urbaine plus agréable et générant des émotions collectives positives. Le bénévolat associé à l'événement contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance et la satisfaction communautaire. Enfin, l'événement constitue une opportunité d'attraction touristique supplémentaire en incitant les non-résidents à découvrir la ville. (Hiller, 2000)

5.3.Phase 3 : Post-événement

D'après (Hiller, 2000), la phase post-événementielle implique d'évaluer si, et comment, l'événement a transformé durablement la ville et ses espaces urbains. Il s'agit notamment d'analyser comment les changements infrastructurels ont modifié ou amélioré les services urbains, tels que les réseaux de transport. La plupart des villes s'efforcent de faire en sorte que certaines améliorations des équipements et des services découlent directement de l'événement, en particulier en matière de transports publics. La construction de nouvelles infrastructures sportives peut également s'inscrire dans cet héritage. De plus en plus, les organisateurs de méga-événements justifient leur pertinence pour la ville en présentant ces améliorations comme un "héritage" de l'événement. Cet héritage est généralement compris comme l'ensemble des transformations durables de l'environnement bâti. Toutefois, ces améliorations ne profitent pas de manière égale à l'ensemble de la population, certaines catégories bénéficiant davantage que d'autres.

Cependant, la question majeure mise en exergue à la fin de l'événement est celle de l'après-utilisation. Comment les structures de l'événement seront-elles utilisées une fois l'événement terminé ? Dans certains cas (par exemple, l'exposition universelle de New York en 1964), les sites sont restés longtemps sous-utilisés, faute d'une planification adéquate, jusqu'à tomber en désuétude. Dans d'autres contextes, à l'image de l'Expo de Vancouver en 1986, la majorité des installations ont été démantelées, donnant lieu à ce que l'on qualifie d'«

événement jetable », avant de réaménager le site. À l'inverse, certains méga-événements ont laissé derrière eux des logements durables ou des infrastructures emblématiques devenues des marqueurs identitaires pour la ville hôte

Les sites de ces manifestations ont parfois permis l'aménagement de parcs urbains ou encore la transformation des loisirs en marchandises. Le véritable défi urbain ne réside pas uniquement dans le coût initial de construction ou dans la définition des usages futurs, mais surtout dans la viabilité économique de leur entretien sur le long terme. L'adaptabilité de ces structures aux logiques de loisirs marchands et aux dynamiques d'embourgeoisement apparaît dès lors comme une réponse aux contraintes fiscales et aux processus urbains contemporains. En définitive, l'un des enjeux majeurs pour les villes consiste à aligner les besoins structurels imposés par l'événement avec des usages durables et compatibles avec les attentes de la collectivité.(Hiller, 2000).

6. Jeux olympiques antiques : un survol historique

Les Jeux Olympiques représentent une tradition millénaire liant sport et culture, qui se trace en pointillés pourtant elle a toujours su renaître. Dès l'Antiquité, les célébrations organisées par les cités grecques mettaient en avant des valeurs qui demeurent au cœur de l'idéal olympique contemporain. Déjà à cette époque, des accords de trêve étaient instaurés entre souverains afin de garantir le bon déroulement des compétitions. Aujourd'hui encore, l'Assemblée générale des nations unies adopte une résolution sur la Trêve olympique avant chaque olympiade.(Paris 2024 - *Les sources de l'olympisme*, 2020)

6.1. Jeux Panhelléniques dans la Grèce antique

Panhellénique veut dire en grec (*pan* = tout, *hellène* = grec). Ces Jeux rassemblaient les cités-États grecques à une époque où la Grèce n'était pas unifiée politiquement. Des participants venus de Grèce et de ses colonies (Italie, Afrique du Nord, Asie Mineure) s'y retrouvaient, unis par une culture et une religion communes. Les quatre grands Jeux Panhelléniques, qui n'avaient jamais lieu la même année (CIO, 2013b) englobent :

- **Jeux Olympiques** (Olympie) : tous les 4 ans.
- **Jeux Pythiques** (Delphes, dès 582 av. J.-C.) : tous les 4 ans (3e année de l'Olympiade).
- **Jeux Isthmiques** (Corinthe, dès 580 av. J.-C.) : tous les 2 ans (2e et 4e année).
- **Jeux Néméens** (Némée, dès 573 av. J.-C.) : tous les 2 ans (2e et 4e année).

Des quatre Jeux Panhelléniques, les jeux d'Olympie sont les plus importants.(CIO, 2013b)

En dehors de ces grands Jeux, d'autres compétitions existaient, comme les *Jeux Panathénaïques* à Athènes, en l'honneur d'Athéna, ou de nombreux concours locaux organisés par les cités. La place des Jeux Panhelléniques et le grand nombre de concours locaux montrent l'importance de l'exercice physique et de l'esprit de compétition dans la société de la Grèce antique.(CIO, 2013b)

6.2.« Olympie » berceau des jeux olympiques antiques

L'histoire des Jeux olympiques que nous connaissons aujourd'hui remonte à l'Antiquité et prend ses racines en Grèce dans le Péloponnèse, il y a environ 3000 ans. Des concours sportifs organisés à *Olympie* avaient lieu tous les quatre ans et ont pris le nom de Jeux Olympiques. On ne sait pas précisément quand ils ont commencé, mais la date de 776 av. J.-C. est souvent citée dans les sources écrites. Les raisons exactes de la naissance des Jeux restent aujourd'hui inconnues car l'histoire se mêle à la mythologie. La période des quatre années séparant les éditions de ces Jeux Antiques était nommée "Olympiade" et servait à l'époque de système de datation : le temps ne se comptait pas en années, mais en Olympiades. Si certains éléments de ces Jeux ont été repris tels quels lors de l'instauration des Jeux Olympiques modernes, d'autres ont été écartés ou modifiés. (CIO, 2021) .

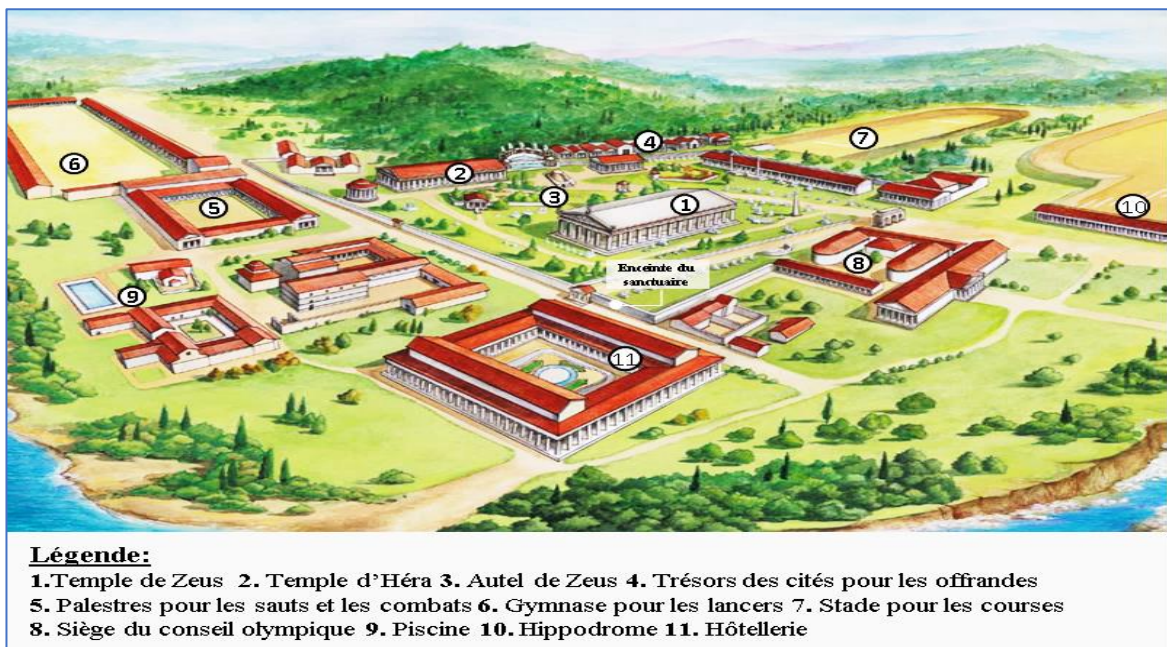


Figure I.3:Reconstitution du site d'Olympie (autour du 3e siècle avant J.-C.). © Toubis
 Source : (CIO, Le Musée Olympique, Lausanne, 2013)

6.3.Site d'Olympie

Olympie n'est pas une cité, mais un sanctuaire. Le site se compose d'un espace sacré, l'*Altis*, délimité par un mur d'enceinte, et d'un espace profane.

L'espace sacré : abrite les temples, dont celui de *Zeus*, les autels où ont lieu les sacrifices et les Trésors, petits édifices érigés par les cités où l'on conserve les offrandes précieuses (vases, statuettes, par exemple).

L'espace profane : s'étend autour du mur d'enceinte. On y trouve des lieux d'entraînement, de compétition et tous les bâtiments servant à l'administration des Jeux ou à l'accueil des hôtes de marque. Seuls les prêtres et le personnel chargé de l'entretien du sanctuaire résident à Olympie. Au moment des compétitions, des athlètes, des spectateurs et des marchands de toutes sortes affluent sur le site : on estime à plus de 40 000 le nombre de personnes présentes lors des Jeux Olympiques.(CIO, Le Musée Olympique, Lausanne, 2013).

La tradition relate qu'en 884 avant J.-C. des guerres ravagent le petit royaume d'Élide, où se situe *Olympie*, le « pays des sources », située dans une plaine de l'ouest du Péloponnèse au confluent de la rivière Kladéos et du fleuve Alphée. Iphitos, qui dirige le royaume d'Élide, est désespéré devant ces conflits permanents et va consulter la pythie de Delphes. Celle-ci lui déclare que la colère des dieux ne pourra être calmée qu'à la condition que des jeux Olympiques soient organisés. De retour à Olympie, Iphitos réussit à convaincre Lycurgue, le puissant chef de l'armée de Sparte, d'autoriser la tenue des Jeux.(Larousse, n.d.-b)

6.4.Une institution sportive en 776 avant J-C

Les premières traces écrites concernant des Jeux officiels remontent à **776** avant J-C, date à partir de laquelle les grecs ont commencé à mesurer le temps en olympiades, soit la durée entre chaque édition des Jeux. Les premiers Jeux Olympiques sont organisés en l'honneur du dieu Zeus. Durant ces Jeux, de nombreuses épreuves artistiques telles que la musique, le chant, la poésie et le théâtre furent organisés au cours des jeux de Delphes, liant dès l'origine des Jeux la culture au sport.(Paris 2024 - *Les sources de l'olympisme*, 2020).

6.5.Un temps de trêve sacrée

Olympie devient un territoire neutre, interdit à toute armée pendant la durée des Jeux, et dans le même temps un territoire sacré, reconnu comme tel par toutes les cités grecques. C'est ainsi que les jeux Olympiques prennent vie, par la création d'une institution sportive avec ses lois et ses règles.(Larousse, n.d.-b)

6.6.Fin des jeux olympique antiques grecques

Pendant plus d'un millénaire, les Grecs, puis plus tard les Romains, se réunissent à Olympie pour célébrer ensemble la fête en l'honneur de Zeus et veiller à ce que les Jeux Olympiques

de l'Antiquité restent un événement majeur. On sait que les Jeux sont encore organisés au 4^e siècle de notre ère. C'est un décret de l'empereur chrétien Théodose en 393 après J.-C. qui interdit la pratique des cultes païens et par là l'organisation des Jeux. Toutefois, la popularité des concours sportifs et des fêtes culturelles persiste jusqu'au 6^e siècle après J.-C. dans de nombreuses provinces de l'Empire romain encore sous influence grecque. (CIO, Le Musée Olympique, Lausanne, 2013)

7. Réveil des jeux olympiques au 19^e siècle : La redécouverte d'Olympie

Après l'interdiction de Théodose, les cultes païens disparurent et le site d'Olympie fut abandonnée. Les tremblements de terre détruisirent les édifices, dont les ruines furent enfouies sous terre et sable. Grâce aux écrits antiques, la mémoire des Jeux subsista malgré l'oubli de leur emplacement. En 1776, le voyageur anglais Richard Chandler découvrit le site, puis des fouilles allemandes un siècle plus tard le révélèrent. Aujourd'hui, ce site archéologique éclaire la grandeur des Jeux Panhelléniques l'importance et d'Olympie. (CIO, Le Musée Olympique, Lausanne, 2013).

7.1.Éducation et sport dans les collèges britanniques

Dès le XVIII^e siècle, Voltaire avait été frappé par les courses de chevaux et les exercices physiques des jeunes Anglais, qui lui évoquaient les Jeux antiques. Au XIX^e siècle, les premiers « sportmen » émergent dans les collèges anglais, notamment à Oxford et Cambridge, dont les clubs gagnent rapidement une renommée internationale. Le mouvement de pensée « Muscular Christian » (Chrétienté musculaire) renforce cet engouement pour le sport. Ainsi, le sport moderne garde longtemps l'empreinte de ses racines anglaises, notamment les valeurs d'amateurisme et de fair-play, marquées par un certain élitisme et proches des idéaux grecs qui séduisirent Pierre de Coubertin. (Larousse, n.d.-a)

Selon (Meyer, 2016, Chapter 2), la reconnaissance de l'importance des Jeux olympiques dans la société grecque antique n'a jamais totalement disparu en Europe, malgré l'interdiction du festival par l'empereur Théodose en 393. La simple évocation des Jeux chez Shakespeare témoigne de l'ancrage de l'idée olympique dans la culture européenne occidentale. En effet, les Jeux furent sans doute l'une des influences grecques majeures dont le grand public a conscience dans le monde moderne. De même, Olympie, leur site d'origine, reste un symbole vénéré. Comme l'écrivait le théologien et antiquaire anglais Richard Chandler en 1766, ce lieu demeure respecté pour son époque précieuse par chronologistes et historiens.

7.2. Jeux modernes et renaissance des jeux olympiques antiques

« Rien dans l'histoire ancienne ne m'avait rendu plus songeur qu'Olympie. Cette cité de rêve consacrée à une besogne strictement humaine et matérielle dans sa forme, mais épurée et grandie par la notion de la patrie qui possédait là, en quelque sorte, une usine de forces vitales dressait sans cesse devant ma pensée d'adolescent ses colonnades et ses portiques. »

Pierre de Coubertin

En novembre 1892, à la fin d'une conférence dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, Pierre Frédy de Coubertin, sans prévenir présente sa première proposition pour rétablir les Jeux Olympiques. Son discours lors de la conférence est accueilli par des éclats de rire, et sa proposition est rejetée. Mais le baron n'est pas homme à rester sur un échec. Un an et demi plus tard, le 16 juin 1894, les Jeux Olympiques renaissent, le baron Pierre de Coubertin a réussi irrémédiablement à convaincre les différentes élites de l'importance de tenir un événement sportif à l'échelle internationale. Hérités des Olympiades grecques antiques, les idéaux de Coubertin trouvent enfin écho et Les Jeux Olympiques de l'ère moderne sont lancés. Les Jeux deviennent un moyen de positionner l'exercice physique comme base d'une éducation équilibrée, et encouragent l'unité et la paix internationales. (CIO, 2013b; Hirthler, 2019)

« Exportons des rameurs, des coureurs, des escrimeurs : voilà le libre-échange de l'avenir et, le jour où il sera introduit dans les mœurs de la vieille Europe, la cause de la paix aura reçu un nouvel et puissant appui. » Pierre de Coubertin

Les premiers Jeux se sont tenus en Grèce, à Athènes, berceau de l'Olympisme antique en 1896. Les organisateurs cherchent un élément symbolique pour faire revivre cet événement inscrit dans l'histoire, et rappeler la grandeur passée du peuple hellénique. Il fallait aussi un lieu pour accueillir les différentes épreuves, les cérémonies, pour rassembler les habitants venus assister à ces démonstrations de force et soutenir les athlètes. Le stade Panathénaïque découvert pendant les nombreuses fouilles du XIX^{ème} siècle paraît alors idéal pour endosser ce rôle. Situé sur la rive gauche de l'Ilissos et construit au IV^{ème} siècle avant J-C, des travaux de rénovation sont rapidement entrepris pour lui redonner sa magnificence passée. On enlève les ronces et mauvaises herbes qui l'ont envahi, on recouvre les gradins de marbre blanc du mont Pentélique et le stade retrouve sa splendeur d'antan. Il sert pour les cérémonies d'ouverture et clôture, ainsi que pour les épreuves d'athlétisme, gymnastique, lutte et haltérophilie et permet d'accueillir jusqu'à 60 000 spectateurs. Il est aussi le point d'arrivée

de l'épreuve symbolique inspirée des histoires guerrières antiques créé pour ces premiers Jeux : le marathon. Le stade Panathénaïque devient alors l'un des symboles de la renaissance des Jeux antiques et la première infrastructure sportive de l'histoire des Jeux modernes.

La cérémonie d'ouverture célébrée dans ce stade, marque le début de l'épopée olympique. Le passage des idéaux nobles énoncés par le baron Pierre de Coubertin à savoir : l'amateurisme, unité du monde entier autour de l'idéal sportif, et éducation des masses par le sport, à une réalité prosaïque des Jeux Olympiques de l'ère contemporaine à travers l'ultra-professionnalisme, la performance à tout prix, la compétition sportive et politique entre les nations et le sport-spectacle aux retombées financières colossales.

En parallèle, le Comité International Olympique (CIO) fut créé en 1894, responsable de la codification et de l'organisation de ces Olympiades. D'une compétition d'amateurs, à une compétition beaucoup plus féroce et lucrative, les Jeux vont devenir un événement incontournable pour les athlètes internationaux. Le CIO va prendre de plus en plus d'importance en tant qu'instance du sport, et l'organisation des Jeux va être clairement définie. Une charte olympique est rédigée en 1908 pour édicter les lignes directrices et les principes fondamentaux du mouvement olympique. De nombreux éléments viennent compléter cette philosophie : le drapeau olympique créé en 1913 qui reprend cinq anneaux entrelacés comme les cinq continents, la flamme olympique en 1928 inspirée du feu sacré d'Olympie, la devise et l'hymne olympique... Tous ces éléments deviennent autant de symboles qui contribuent à transformer cet événement en mythe. Dans une approche plus concrète, le CIO dicte aussi pour les villes candidates des directives concernant les infrastructures nécessaires au bon déroulement des Jeux.

8. Sport, Colonisation et Géopolitique au XXe Siècle : Les jeux régionaux et l'universalisation du mouvement olympique

les Jeux Olympiques modernes, restaurés en 1896 sous l'impulsion de Pierre de Coubertin⁴, ont été conçus pour transcender les frontières nationales et promouvoir des valeurs universelles telles que la paix, l'amitié et le fair-play (CIO - *Comité International Olympique* | *Olympics.com*, 2021). Cependant, cette ambition universelle s'est heurtée à une réalité plus complexe. Le Mouvement olympique a longtemps gardé une configuration très européenne

⁴ Pierre de Coubertin : né le 1er janvier 1863 à Paris, en France, et décédé le 2 septembre 1937 à Genève, en Suisse, est un pédagogue, historien, réformateur social et promoteur du sport français. Il est surtout connu pour être le fondateur des Jeux Olympiques modernes.

(Charitas, 2010, p. 132), de nombreuses nations d'Afrique et d'Asie étaient absentes de la géographie et de la géopolitique olympique en raison de l'hégémonie coloniale prédominante à l'époque. Cette situation suscitait dès les premières décennies du XXe siècle des inquiétudes quant à la véritable universalité de l'olympisme⁵ (Charitas, 2010). Face à cette exclusion, des dynamiques internationales commencent à émerger. L'intérêt des instances internationales pour les peuples colonisés trouve ses origines dans la création de la Société des Nations (SDN)⁶ et du Congrès panafricain de Paris en 1919 à la suite du Traité de Versailles qui clôturent le conflit de la Première Guerre mondiale (Kadony, 2007). Ces développements historiques ont marqué le début d'une transformation vers une participation olympique plus globale et une conception plus mondiale de l'olympisme. « L'œuvre du Baron Pierre de Coubertin n'est pas nationale, ni même européenne, elle est mondiale. Ne l'oublions jamais ».⁷

C'est dans ce contexte qu'il convient de rappeler que, d'après (Adami, 2004), au début du XXe siècle, des membres influents du mouvement sportif international, dont Pierre de Coubertin, ont exprimé un vif intérêt pour la diffusion du sport dans le monde non occidental. Cette vision universaliste, bien que teintée d'un certain paternalisme colonial, a conduit Coubertin à affirmer que pour réaliser pleinement son idéal olympique, les Jeux devaient s'étendre au-delà de l'Europe occidentale, selon la doctrine olympique : « *All games, all nations* ». Il est crucial de se rappeler que l'objectif initial de Coubertin était de donner aux Jeux une portée véritablement mondiale. Toutefois, son universalisme était façonné par les idées coloniales de son temps. Coubertin pensait que le sport pouvait servir à discipliner les populations indigènes colonisées, en leur inculquant les valeurs occidentales. « Les sports sont en somme un instrument vigoureux de disciplinarisation. Ils engendrent toutes sortes de

⁵ « L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels » principe fondamental n°1 de la charte olympique (CIO, 2020, p. 11).

⁶ La Société des Nations a été créée en 1919 après la Première Guerre mondiale pour promouvoir la paix mondiale et la coopération internationale. Elle avait pour objectifs de prévenir les conflits armés, de favoriser la coopération économique et sociale, de promouvoir le désarmement et de protéger les droits des minorités. Malheureusement, elle n'a pas réussi à empêcher la Seconde Guerre mondiale et a été dissoute en 1946. Ses fonctions ont été reprises par l'Organisation des Nations unies (ONU), créée en 1945 pour poursuivre ces objectifs.

⁷ Extrait du discours prononcé par le président du CIO, le Comte Baillet-Latour à la session du Caire de mars 1929.

bonnes qualités sociales, d'hygiène, de propreté, d'ordre, de self-control. Ne vaut-il pas mieux que les indigènes soient en possession de pareilles qualités, et n'en seront-ils pas ainsi plus maniables qu'autrement ? »⁸(De Coubertin, 1913). Dans cette logique, il envisagea les Jeux régionaux, qu'il les a décrits comme des "jardins d'enfants" de l'olympisme (De Coubertin, 1931; Adami, 2004).

Ainsi, l'idée d'organiser une compétition sportive en Afrique pour les populations "indigènes" fut proposée lors de la session du Comité International Olympique (CIO) à Rome en 1923. L'objectif était alors de diffuser les bienfaits de l'activité physique dans une perspective civilisatrice (De Coubertin, 1913), notamment à travers les vertus éducatives du sport (Kilcline, 2008), comme l'ont démontré les succès des premières versions des Jeux régionaux tels que les Jeux d'Extrême-Orient organisés par l'Association athlétique d'Extrême-Orient avant la Première Guerre mondiale ou les Jeux latino-américains de 1922 à Rio de Janeiro. Il est donc évident que de Coubertin a perçu un rôle pour le sport en général, et le mouvement olympique en particulier, dans le projet colonial français de la *mission civilisatrice*, par lequel le projet colonial était censé amener les peuples indigènes vers les lumières de la civilisation occidentale. (Kilcline, 2008).

Le projet prit forme, mais fut rapidement freiné. Le CIO accepta l'idée d'organiser des Jeux africains⁹ tous les deux ans exclusivement réservé aux indigènes. Il a également été décidé que ces jeux seront ouverts aux colons ayant au moins deux ans sur le continent. (De Coubertin, 1931). Initialement programmée à Alger en 1925, cette première édition fut annulée suite au refus de financement du gouvernement général français d'Algérie, qui craignait une instrumentalisation politique par des mouvements nationalistes (Kilcline, 2010). De même, la deuxième édition prévue à Alexandrie en 1927¹⁰ fut abandonnée en raison de l'opposition des puissances coloniales française et britannique, inquiètes des

⁸ Déclaration de Pierre de Coubertin au Durbar impérial de Dehli en Inde en 1912. Pierre de Coubertin imagine utiliser colonielement l'influence sportive à des fin de pacification, comme le souligne (Clastres, 2013)

⁹ Dans *Mémoires olympiques*, Coubertin rapporte ce passage prononcé au Capitole en 1923: « Et peut-être paraîtra-t-il prématuré de songer à implanter dans un continent retardataire, parmi des populations encore dépourvues de culture élémentaire, le principe des luttes sportives — et singulièrement présomptueux d'attendre de cette extension un renfort propre à accélérer dans ces contrées la marche de la civilisation. Réfléchissons pourtant à ce qui tourmente l'âme africaine (...) Mais si le sport fortifie, il apaise également. À condition de demeurer un adjuvant et de ne point devenir un but, il sait produire l'ordre et clarifier la pensée. N'hésitons donc point à lui tailler sa part africaine. »(De Coubertin, 1931, XX)

¹⁰ Les règles générales de ces Jeux ont furent publiées dans le bulletin officiel du CIO 1926. (*Bulletin officiel du Comité International Olympique. Vol. 2, Avril 1926, 1926; CIO, 1926*)

implications politiques. L'échec de l'organisation de ces jeux a été pris en compte par le Bulletin officiel du CIO dans un article intitulé « *L'échec des Premiers Jeux africains de 1929* » (CIO, 1964, p. 45).

En effet, L'émergence du sport comme moyen d'expression politique dès la fin des années 1920, en particulier pour les mouvements nationalistes d'indépendance, a conduit les puissances coloniales à se méfier de plus en plus des rassemblements de masse et des événements tels que les Jeux africains proposés, ce qui a abouti à l'opposition catégorique des gouvernements français et anglais. Cette opposition a finalement conduit à l'abandon du concept des Jeux Africains pour une durée indéterminée.(Kilcline, 2008).

Toutefois, après la Seconde Guerre mondiale, le contexte international évolue. D'après (Belmaati Cherkaoui, 2022), il s'agit désormais pour les nations nouvellement indépendantes de s'organiser pour créer leurs propres compétitions régionales – de véritables « mini-Jeux olympiques » (Guttmann, 2002)– qui constituent comme d'ailleurs leur participation aux Nations Unies une réponse à leur besoin de reconnaissance sur l'échiquier géopolitique mondial (Augustin, 2007). Dans ce cadre, les Jeux Méditerranéens (JM), reliant l'Europe, l'Afrique et l'Asie, ont été conçus comme un instrument politique pour les pays du tiers-monde (Fatès, 1994).

Ces nouvelles compétitions régionales, inspirées par les Jeux Olympiques – la plus grande organisation sportive au monde – ont joué un rôle fondamental dans la mondialisation de la culture corporelle (Errais & Fates, 1989). Elles ont ainsi participé à l'universalisation du phénomène olympique, notamment dans les pays du monde non occidental soumis à la domination coloniale. Pour (Charitas, 2010), les Jeux africains sont synonymes de reconnaissance des identités collectives des territoires colonisés, en tant qu'embryons de nations. De plus, ces compétitions régionales ont servi de tremplin aux États nouvellement indépendants pour forger leur propre identité sportive et se préparer à intégrer les Jeux Olympiques. Elles ont élargi la base du sport mondial en favorisant une diffusion institutionnalisée des pratiques sportives.(Errais & Fates, 1989). Par ailleurs, elles offrent une plateforme pour célébrer la diversité culturelle et encourager la coopération internationale, renforçant ainsi les liens entre le Mouvement olympique et des communautés longtemps sous-représentées sur les podiums olympiques (Comités olympiques européens - COE, n.d.)

Enfin, l'intégration des jeunes États au sein d'une structure sportive mondiale dès les années 1960 a illustré l'adoption du sport comme langage universel. Régis par les règles des grandes fédérations internationales, comme la FIFA ou le CIO, ces pays ont utilisé le sport comme levier diplomatique. De ce point de vue, le sport a fini par incarner un espace privilégié de négociation entre régions Nord/Sud et Est/Ouest (Amara & Henry, 2004), renforçant les dynamiques internationales à travers une matrice sportive partagée.

9. La méditerranée, une frontière et un trait d'union

« Qu'est-ce que la Méditerranée? Mille choses à la fois. Non pas un paysage, mais d'innombrables paysages. Non pas une mer, mais une succession de mers. Non pas une civilisation, mais des civilisations entassées les unes sur les autres. Voyager en Méditerranée, c'est trouver le monde romain au Liban, la préhistoire en Sardaigne, les villes grecques en Sicile, la présence arabe en Espagne, l'islam turc en Yougoslavie. C'est plonger au plus profond des siècles, jusqu'aux constructions mégalithiques de Malte ou jusqu'aux pyramides d'Égypte. C'est rencontrer de très vieilles choses, encore vivantes, qui côtoient l'ultramoderne: à côté de Venise, faussement immobile, la lourde agglomération industrielle de Mestre; à côté de la barque du pêcheur, qui est encore celle d'Ulysse, le chalutier dévastateur des fonds marins ou les énormes pétroliers. C'est tout à la fois s'immerger dans l'archaïsme des mondes insulaires et s'étonner devant l'extrême jeunesse de très vieilles villes, ouvertes à tous les vents de la culture et du profit, et qui, depuis des siècles, surveillent et mangent la mer. Tout cela parce que la Méditerranée est un très vieux carrefour. Depuis des millénaires tout a conflué vers elle, brouillant, enrichissant son histoire: hommes, bêtes de charge, voitures, marchandises, navires, idées, religions, arts de vivre. Et même les plantes. Vous les croyez méditerranéennes. Or, à l'exception de l'olivier, de la vigne et du blé - des autochtones très tôt en place- Elles sont presque toutes nées loin de la mer » (Braudel, 1985)

L'expression latine "mare Nostrum," signifiant littéralement "mer au milieu des terres," tire son étymologie de la géographie particulière de la Méditerranée. Cette région géographique est située entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, entourée par de nombreux pays côtiers. Elle est renommée pour son climat agréable, son histoire riche, sa cuisine délicieuse et son rôle fondamental dans l'épanouissement de la culture occidentale. La Méditerranée est le berceau de grandes civilisations antiques entre autres : la civilisation grecque et romaine, et elle se distingue par sa diversité culturelle et ses traditions multiples (Morin, 1998). Elle est aussi le terreau fertile où on a germé les traditions sportives qui ont perduré à travers les âges.

L'histoire des compétitions sportives dans la région méditerranéenne plonge ses racines dans l'Antiquité. Ces compétitions ont souvent reflété les valeurs culturelles, l'esprit de compétition et le sens de l'unité propres à cette région, à différentes époques de l'histoire.

9.1.Caractéristiques de l'espace méditerranéen

L'espace méditerranéen constitue une région complexe et dynamique, marquée par une multitude de contrastes. Il s'agit d'un espace triplement continental – européen, asiatique et africain – où s'expriment de profondes divergences entre la façade nord et la façade sud. Sur le plan géographique, ces contrastes s'observent notamment à travers des différences climatiques, politiques, économiques, sociales, religieuses et démographiques (Lacoste, 2001)

Par ailleurs, ces disparités se traduisent aussi dans les rapports de coopération et de conflit entre les pays riverains de la Méditerranée. À cet égard, le sport n'échappe pas à ces dynamiques. Selon (Belmaati Cherkaoui, 2022), les interactions sportives reflètent tant les tensions géopolitiques que les tentatives de rapprochement entre les nations méditerranéennes.

Voici un aperçu des principales caractéristiques de l'espace méditerranéen :

9.1.1. Caractéristiques économiques

- **Hétérogénéité du développement Nord/ Sud:** Les pays méditerranéens présentent des niveaux de développement économique variés. Au nord, les pays de l'Union européenne comme la France, l'Italie et l'Espagne sont des économies développées, tandis que dans le sud et l'est, des pays comme le Maroc, l'Algérie, l'Égypte et la Turquie affichent des niveaux de développement économique plus modestes, bien qu'en croissance.
- **Secteurs stratégiques:** L'économie méditerranéenne repose sur plusieurs secteurs importants tels que l'agriculture (vigne, olivier, fruits méditerranéens), le tourisme, les services, la pêche, et l'industrie (textile, construction navale, production énergétique).
- **Un carrefour commercial mondial:** Grâce à sa position stratégique, la Méditerranée est une plaque tournante pour le commerce international, reliant l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Le trafic maritime, notamment par le canal de Suez, est crucial pour le commerce mondial.

9.1.2. Caractéristiques politiques et géopolitiques

- **Pluralité des régimes:** L'espace méditerranéen comprend des démocraties (comme la Grèce, l'Italie, la Tunisie), des régimes autoritaires ou semi-autoritaires (comme l'Égypte, la Turquie), ainsi que des monarchies (comme le Maroc et la Jordanie).
- **Conflits et tensions :** La Méditerranée est marquée par des tensions géopolitiques récurrentes. L'espace méditerranéen est un ensemble géopolitique conflictuel (tensions migratoire, économique, etc. inégalités entre le Nord et le Sud.(Fontanel, 2019; Lacoste, 2019) . Les conflits en Syrie, en Libye, ainsi que les tensions israélo-palestiniennes, affectent la stabilité de la région. De plus, la question des migrations et des réfugiés en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient ajoute des défis politiques. une des zones les plus crisogènes du monde, Espace commun fragile(Ausseau & Razoux, 2019),la principale zone de tensions au monde (Lacoste, 2001).
- **Initiatives de coopération :** Plusieurs initiatives existent pour la coopération régionale, telles que l'Union pour la Méditerranée (UpM), visant à promouvoir le dialogue et la coopération entre les pays des deux rives. L'UE joue un rôle important dans cette coopération via ses politiques de voisinage.(Tellenne & Delamotte, 2021) C'est un espace mouvement (Frémont, 2008) qui concentre les rivalités et les jeux d'alliances.(Belmaati Cherkaoui, 2022)

9.1.3. Caractéristiques culturelles

- **Mosaïque identitaire :** La Méditerranée est « un très vieux carrefour » (Braudel, 1985). On y trouve une diversité culturelle impressionnante avec des influences européennes, arabes, berbères, turques et juives. Cette diversité se manifeste dans les langues, les religions, la gastronomie, les arts et les traditions.
- **Patrimoine historique :** C'est une région avec une richesse historique exceptionnelle. Des civilisations anciennes comme les Phéniciens, les Grecs, les Romains, les Byzantins et les Arabes ont laissé leur empreinte, faisant de la Méditerranée un espace de patrimoine mondial (Rome, Athènes, Carthage, Al-Andalus, etc.).
- **Coexistence religieuse :** Le bassin méditerranéen abrite les trois grandes religions monothéistes (christianisme, islam, judaïsme) qui coexistent depuis des siècles, avec des périodes de tolérance et de conflits.

9.1.4. Quelques enjeux contemporains

- **Flux migratoires** : La Méditerranée est l'une des principales routes migratoires vers l'Europe. Cette situation pose des défis humanitaires, politiques et économiques.
- **Changement climatique** : La région méditerranéenne est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique (montée des eaux, sécheresse, feux de forêt), ce qui affecte l'agriculture, la biodiversité et les conditions de vie.
- **Tourisme** : Le tourisme est un secteur crucial pour les économies méditerranéennes, mais il pose également des défis en termes de durabilité et de préservation des ressources naturelles.

L'espace méditerranéen se présente comme une ligne de fracture autant que d'interaction — une « *ligne sismique* » (Morin, 1998) où convergent enjeux géopolitiques, économiques, culturels et climatiques. Dans ce contexte, le sport — et les Jeux Méditerranéens en particulier — devient un vecteur d'influence, d'affirmation et de diplomatie pour les pays de la région. Il incarne une fonction géopolitique (Boniface, 2017), traduisant les aspirations à la reconnaissance, à la coopération et au développement.

Ces dynamiques se traduisent aussi dans les rapports de force et de rapprochement entre nations. Ainsi, selon (Belmaati Cherkaoui, 2022), le sport en Méditerranée reflète autant les tensions que les tentatives de dialogue. En Afrique du Nord notamment, il a servi de vecteur d'unité nationale et de légitimation des pouvoirs postcoloniaux. En Tunisie, le bourguibisme a utilisé le sport comme outil de cohésion sociale. En Algérie, il s'est inscrit dans la lutte pour l'indépendance, mobilisant la jeunesse et les structures du FLN comme levier politique et identitaire.

9.2. Genèse de l'organisation des jeux méditerranéens

La genèse des jeux méditerranéens remonte aux premiers jours du mouvement olympique moderne. Cet événement régional prend racine dans la seconde moitié du XXe siècle, une période marquée par une reconstruction complexe du monde après la Seconde Guerre mondiale. Cette époque a été caractérisée par d'importantes tensions géopolitiques et des bouleversements sociaux et politiques majeurs à l'échelle mondiale, notamment la décolonisation, la guerre froide et l'émergence du tiers-monde, entre autres. (Belmaati Cherkaoui, 2022).

À l'instar d'autres grandes compétitions sportives internationales, les Jeux Méditerranéens sont le fruit de la vision d'un homme : Mohamed Taher Pacha, figure influente du mouvement olympique, vice-président du Comité International Olympique et président du Comité National Olympique égyptien, a joué un rôle majeur dans la promotion du sport comme outil de réconciliation entre les peuples récemment en guerre (1939-1945). (*Oran 2022 (25 juin – 5 juillet)*, n.d.). Dans la lignée de l'idéal olympique, fondé sur la paix, le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle, il proposa un événement réunissant les pays riverains de la Méditerranée.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de projets envisagés dès les années 1920, lorsque Pierre de Coubertin soutint la création des Jeux africains, prévus à Alger (1925) puis à Alexandrie (1927). Ces projets furent toutefois abandonnés en raison des tensions politiques liées à la situation coloniale (Adami, 2004; Medina, 2006; Kilcline, 2008). Qualifiée d'« expérience avortée » par (Adami, 2004), cette tentative visait à intégrer le continent africain à la dynamique des grandes compétitions régionales, à l'image des Jeux panaméricains et asiatiques qui verront le jour en 1951.

Malgré une série d'échecs – notamment trois candidatures infructueuses de l'Égypte aux Jeux olympiques (1916, 1936, 1940) – le pays ne renonce pas à ses aspirations. Sous l'impulsion de Mohamed Taher Pacha, l'Égypte réoriente alors sa stratégie vers une échelle régionale. Alexandrie devient le berceau d'un projet ambitieux visant à affirmer le rôle de l'Égypte en tant que puissance régionale en Afrique du Nord et au Proche-Orient.

Lors de la 40^e Session du CIO à Stockholm en 1947, Muhammad Taher Pacha évoqua pour la première fois l'idée d'organiser les Jeux Méditerranéens. Cette initiative se présentait alors comme une alternative aux Jeux Africains, dont la faisabilité apparaissait incertaine à l'époque¹¹. Cette proposition rencontra toutefois une opposition immédiate. Lord Burghley, influent membre britannique du CIO et président de la Fédération internationale d'athlétisme, y vit une menace potentielle pour le développement des Championnats d'Europe

¹¹ « Mohamed Taher Pacha annonce que ces Jeux peuvent reprendre en 1950, et qu'ils auront lieu à Alexandrie. Il signale cependant que les Jeux africains n'offrent pas un intérêt suffisant, car ils ne réunissent que les athlètes de l'Afrique du Sud et de l'Égypte. Il propose de remplacer les Jeux africains par des « Jeux méditerranéens » de cette façon la participation sera plus forte (...) Lord Burley attire l'attention du CIO sur le fait que l'International Amateur Athletic Federation, pour ne citer que celle-ci, organise chaque quatre années des Championnats d'Europe pour lesquels les Jeux méditerranéens seraient une sérieuse concurrence. Il ne peut donc souscrire à ce projet. » (CIO, 1947, pp. 9–10)

d'athlétisme. L'année suivante, lors de la 41^e Session du CIO à Sankt Moritz en 1948, la Fédération Internationale de Natation exprima à son tour son désaccord avec ce projet.

Le véritable tournant se produisit en marge des Jeux Olympiques de Londres en 1948. Taher Pacha trouva en Ioannis Ketseas, membre grec du CIO, un allié déterminé. Ensemble, ils entreprirent de convaincre les pays méditerranéens de soutenir cette nouvelle compétition et d'obtenir la reconnaissance officielle du CIO.

Leur persévérance porta ses fruits lors de la 43^e Session du CIO à Rome en 1949 : sur proposition de Taher Pacha, l'organisation des premiers Jeux Méditerranéens fut officiellement approuvée. (Aragón Pérez, 2019). Cependant, comme le soulignent Kilcline et les archives sur l'histoire des Jeux Méditerranéens (CIJM, n.d.; Kilcline, 2008), cette décision finale ne fit pas l'unanimité et suscita des réactions mitigées, particulièrement parmi certains pays européens. L'adoption du projet résulta davantage d'un compromis que d'un consensus général, marquant ainsi les débuts d'une compétition qui allait pourtant s'inscrire durablement dans le paysage sportif international.

Ce projet témoigne d'une conscience aiguë des enjeux politiques, économiques et de développement qu'un événement sportif est susceptible de susciter. D'abord envisagée à l'échelle du continent africain, cette ambition a été redéfinie en faveur des pays méditerranéens, en raison des contraintes géopolitiques et du manque de ressources des États africains à l'époque. Il convient de souligner que, durant cette période, l'Égypte figurait parmi les rares pays africains à avoir accédé à l'indépendance, aux côtés de l'Éthiopie, du Liberia et de l'Afrique du Sud, dans un contexte où le continent restait majoritairement sous domination coloniale européenne (Adami, 2004; Kilcline, 2008).

Les premiers Jeux Méditerranéens ont eu lieu à Alexandrie en 1951, réunissant principalement les pays du nord et de l'est du bassin. Un pari réussi, marquant le début d'une aventure sportive inscrite dans un contexte géopolitique d'après-guerre, animé par la volonté de favoriser des relations plus harmonieuses entre les nations. Où le sport se positionne comme pacificateur et fédérateur. Ce fut une période assombrie par les tensions en Méditerranée orientale et en Afrique du Nord et le sport était le seul moyen pour eux de désamorcer d'intenses conflits politiques, raciaux et locaux. (*Oran 2022 (25 juin – 5 juillet)*, n.d.).

Au fil du temps, Ces événements sportifs ont connu une expansion significative qui répond à deux logiques : (Medina, 2006; Kilcline, 2008; Nassif, 2013; Corinto & Pioletti, 2015)

- La première correspond à l'intégration progressive des pays nouvellement indépendants de la rive sud (Tunisie, Maroc, Algérie).
- Tandis que la seconde coïncide avec l'adhésion des États issus de la dislocation de la Yougoslavie après 1991.

L'adhésion à ces Jeux, souvent rapide après l'indépendance, a permis aux jeunes États de gagner en visibilité et légitimité sur la scène internationale, tout en s'inscrivant dans le mouvement sportif international. Néanmoins, certains pays ont suivi une trajectoire différente : l'Albanie, restée en retrait jusqu'en 1985, ou Chypre, freinée par les tensions entre les communautés grecque et turque. Des absences notables, comme celles d'Israël et de la Palestine, rappellent que les conflits politiques continuent de peser sur la participation.

Malgré leur essor, les Jeux n'ont pas échappé à la critique. Sous le titre « *Faut-il renoncer aux Jeux Méditerranéens ?* », Gaston Meyer, rédacteur en chef de *L'Équipe*, questionne leur pertinence. Il souligne que, contrairement aux Jeux régionaux fondés sur une relative homogénéité culturelle ou ethnique, les Jeux Méditerranéens opposent deux mondes distincts : l'un gréco-latin et chrétien, l'autre arabo-musulman. Il dénonce les logiques d'exclusion qui, selon lui, vont à l'encontre des principes fondamentaux du sport. Il propose même, de manière provocatrice, de les remplacer par des Jeux gréco-latins

« A quoi servent ces Jeux ? Ils ne ressemblent à aucun autre, dit-il. Les Jeux régionaux opposent, en général, des sportifs de même ethnie. Ainsi les Jeux Nordiques ou Sud-Américains. La Méditerranée sépare deux mondes. L'un chrétien et gréco-latin, l'autre musulman et arabe. [...]il est inadmissible qu'un pays — ou un groupe de pays — jette une exclusive contre un autre pays en accord avec les règlements sportifs. Ne pas respecter les principes du sport équivaut à s'exclure soi-même de la communauté. Il est trop simple de vouloir chasser ceux qui, précisément, en acceptent les règles. » Toutes ces raisons condamnent les Jeux Méditerranéens tels qu'ils existent actuellement. Faut-il cependant persévérer? Faut-il leur substituer des Jeux gréco-latins ? » (CIO, 1964a).

Certes ses réflexions soulignent les défis que posent l'organisation d'événements sportifs dans un contexte de tensions culturelles et religieuses. Mais la proposition de remplacer les Jeux Méditerranéens par des Jeux Gréco-Latins reflète une vision euro-centrée qui occulte les origines nord-africaines de cet événement comme le souligne (Kilcline, 2008). Bien que les Jeux Méditerranéens aient été initialement conçus dans un contexte colonial comme une « troisième voie » pour répondre aux aspirations de reconnaissance sportive des pays

d'Afrique du Nord, sans les inscrire dans une logique africaine, ces derniers les ont rapidement adoptés. En effet, la participation et l'organisation de ces Jeux leur ont permis d'obtenir une forme de validation et de légitimation sur la scène internationale, particulièrement précieuse dans le contexte post-indépendance. (Kilcline, 2008)

9.3. Jeux Méditerranéens : une expression régionale du mouvement olympique

En tant qu'institution, les Jeux Méditerranéens s'inscrivent pleinement dans le mouvement olympique et en partagent les mêmes valeurs fondamentales, telles que le multiculturalisme, l'universalisme et la paix entre les peuples que les jeux Olympiques. À la différence d'autres compétitions fondées sur des appartenances ethniques ou culturelles spécifiques comme les Jeux panarabes, leur critère d'accès repose sur une base territoriale : l'appartenance au bassin méditerranéen. Cela traduit une volonté d'inclusivité tout en conservant une identité régionale forte.

Organisés en principe tous les quatre ans, les Jeux n'ont connu qu'une exception : l'édition de 1993 s'est tenue exceptionnellement deux ans après celle de 1991. Jusqu'en 2022, dix-neuf villes méditerranéennes ont accueilli l'événement, reflétant la diversité géographique et culturelle de la région.

Certains pays se distinguent par leur implication régulière en tant que pays hôtes. L'Italie est en tête, avec quatre éditions organisées : Naples (1963), Bari (1997), Pescara (2009), et Tarente, prévue en 2026. L'Espagne suit avec trois villes hôtes : Barcelone (1955), Almería (2005) et Tarragone (2018). D'autres pays, comme la Tunisie (Tunis en 1967 et 2001), la Turquie (Izmir en 1971 et Mersin en 2013), et l'Algérie (Alger en 1975, Oran en 2022), ont chacun accueilli les Jeux à deux reprises. D'autres villes n'ont été hôtes qu'une seule fois, telles que Beyrouth (1959), Split (1979), Casablanca (1983), Lattaquié (1987) ou Athènes (1991).

L'identité visuelle des Jeux Méditerranéens repose sur un emblème composé de trois anneaux entrelacés, symbolisant les trois continents reliés par cette compétition : l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Ces anneaux reposent sur une base ondulée, rappelant leur ancrage dans la mer Méditerranée. Ce symbole figure sur le drapeau officiel des Jeux, bleu marine avec des anneaux blancs. À chaque cérémonie de clôture, ce drapeau est transmis solennellement à la ville hôte suivante, marquant la continuité de l'événement

.

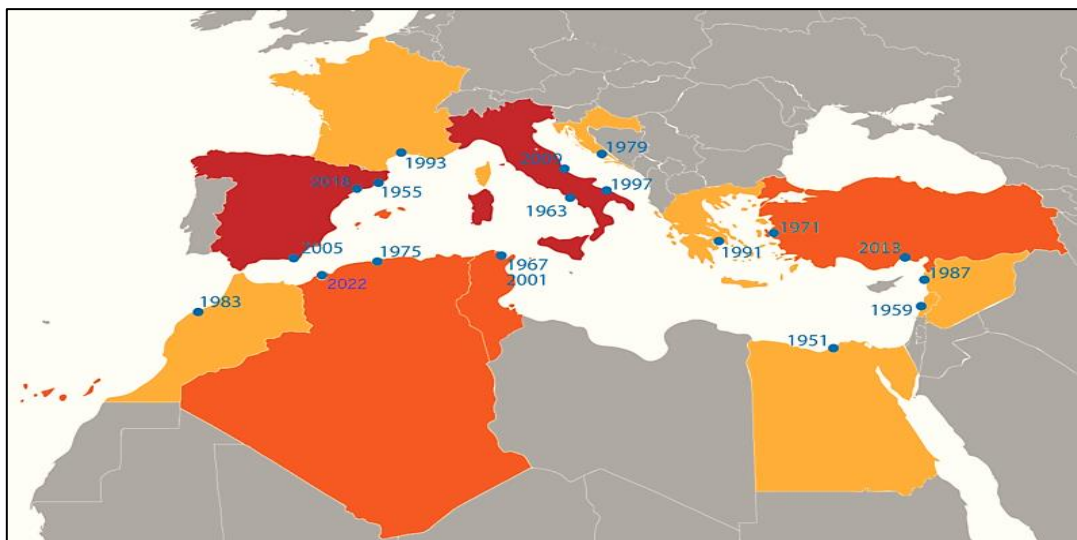


Figure I.4: Villes ayant accueilli les Jeux Méditerranéens : jaune- une fois, orange-deux fois, rouge-trois fois.
(Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeux_m%C3%A9diterran%C3%A9ens#/media/Fichier:Edizioni_gdm.png)

9.4. Organisation structurée autour du comité international des jeux méditerranéens (CIJM)

Selon les dispositions de sa Charte, le CIJM est défini comme une organisation internationale non gouvernementale, à but non lucratif, constituée sous forme d'association et régie par la législation du pays où se trouve son siège. Sa mission consiste à définir et mettre en œuvre la politique générale de l'institution, ainsi que les conditions et modalités qui en découlent, dans le respect des principes énoncés par ladite Charte.

Plus de soixante-dix ans depuis la première édition, le Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM) regroupe désormais 26 Comités Nationaux Olympiques (CNO), parmi lesquels : l'Albanie, l'Algérie, Andorre, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Croatie, l'Égypte, l'Espagne, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la France, la Grèce, l'Italie, le Liban, la Libye, Malte, le Maroc, Monaco, le Monténégro, Saint-Marin, la Serbie, la Slovaquie, la Syrie, la Tunisie, la Turquie...

Le secrétariat général du CIJM a toujours été assuré par des personnalités grecques. Son siège est situé à Athènes, d'abord hébergé par le Comité olympique hellène jusqu'en 2005, puis installé dans des locaux mis à disposition par le gouvernement grec — symbolisant ainsi un pont entre la patrie historique des Jeux Olympiques et leur déclinaison méditerranéenne.

9.4.1. Missions du CIJM

Outre son rôle d'organisation des jeux, le CIJM a pour missions de :

- Promouvoir l'idéal olympique dans les pays méditerranéens ;

- Garantir une représentation équitable entre les deux rives de la Méditerranée, notamment au sein de son Comité exécutif, qui compte actuellement 14 membres dont 2 femmes ;
- Encourager la coopération et le développement du sport par des programmes visant à harmoniser les niveaux de pratique entre les pays membres ;
- Coordonner les positions des CNO méditerranéens au sein des instances sportives internationales.

9.4.2. Cadre juridique des Jeux méditerranéens

La charte du CIJM (**Comité International Des Jeux Méditerranéens**), ce comité a pour rôle de promouvoir le sport et l'Olympisme, les idéaux et les valeurs dont ils sont porteurs, dans les pays du bassin Méditerranéen.

Les organes du CIJM

Le CIJM comporte les organes suivants :

- L'Assemblée Générale
- Le Comité Exécutif
- Le Bureau Exécutif
- Le Président.

Les langues officielles des Jeux sont le français, l'anglais et l'arabe. L'emblème du CIJM, identique à celui des Jeux, rappelle leur vocation transcontinentale autour de la Méditerranée, mer commune et rassembleuse. (CIJM, 2023a).

9.5. Quelques caractéristiques des jeux Méditerranéens

L'organisation des Jeux Méditerranéens se distingue par des caractéristiques spécifiques qui en font un événement particulier dans le paysage des compétitions internationales. L'une des principales particularités réside dans :

9.5.1. Sélection géographique des ville hôtes

Aucune ville non limitrophe de la Mare Nostrum n'a jamais accueilli les Jeux. Cela a fourni, dans certains cas, un avantage promotionnel et d'investissement à certaines capitales non étatiques qui auraient autrement eu des difficultés à organiser un événement de cette nature. C'est le cas par exemple de Barcelone en 1955, alors en pleine période franquiste ; de Naples

en 1963, dans le sillage des Jeux Olympiques de Rome (1960) ; ou encore de Lattaquié, en Syrie, en 1987, qui a ainsi pu se positionner face à l'influence dominante de Damas. Et plus récemment Oran 2022 a été également vu dans l'organisation des Jeux un levier pour stimuler son développement urbain et promouvoir la ville à l'échelle régionale et internationale

- **Cas exceptionnel du Languedoc-Roussillon (1993) :**

- C'est la seule fois où les Jeux ont été organisés à l'échelle **régionale** et non dans une ville.
- Cette formule n'a pas été répétée, mais elle a permis de mettre en lumière une région méditerranéenne éloignée du centre national (Paris).
- L'organisation régionale a été perçue comme une **alternative de développement territorial** et de valorisation sociopolitique locale.

- **Participation des femmes (Exclusion initiale) :**

Jusqu'en 1967 (Jeux de Tunisie), les Jeux Méditerranéens étaient exclusivement masculins, contrairement aux Jeux Olympiques qui ont accepté les femmes dès 1900.

9.5.2. Flexibilité du programme des jeux

Le programme des Jeux Méditerranéens est plus flexible que celui des autres grandes compétitions comme les Jeux Olympiques. Cela permet aux pays organisateurs de personnaliser le programme et d'inclure des sports moins répandus, à condition qu'au moins quatre pays y participent.

9.5.3. Enjeux diplomatiques et tensions politiques

- La Yougoslavie a boycotté les Jeux de Barcelone en 1955 pour des raisons idéologiques.
- L'Égypte et la Syrie ont participé conjointement en 1959 sous la République arabe unie.
- L'absence d'Israël est un point de tension majeur : bien que reconnu par le CIO en 1952, Israël n'a jamais été accepté aux Jeux en raison du veto des pays arabes.
- Une tentative de participation conjointe israélo-palestinienne en 1997 a échoué.

9.5.4. Des inégalités structurelles aux dominations sportives : un reflet des rapports de force régionaux

Les disparités techniques, économiques et politiques soulignent les rapports de domination qui persistent au sein de la région, où les grandes puissances européennes utilisent souvent les Jeux pour tester leurs équipes de moindre niveau en vue de compétitions internationales majeures, tandis que les pays plus petits y mettent toute leur énergie pour se faire une place sur la scène mondiale (Nassif, 2013) et s'affirmer comme une puissance régionale. (Adami, 2004)

En somme, les Jeux Méditerranéens sont un miroir des réalités géopolitiques de la région, où le sport est souvent rattrapé par la politique. Les Jeux Méditerranéens ont été fortement influencés par les contextes politiques de la région. Leur histoire reflète l'évolution géopolitique de la Méditerranée, marquée par la décolonisation, les conflits, la fragmentation étatique, et les tensions diplomatiques. (Medina, 2006)

9.6.Évolution des Jeux Méditerranéens : mutations structurelles

Les Jeux Méditerranéens, se sont progressivement imposés comme un événement sportif d'envergure dans l'espace méditerranéen. Leur évolution s'est traduit par une croissance continue du nombre de pays participants, du nombre d'athlètes engagés, ainsi que par une mobilisation accrue d'infrastructures sportives et urbaines. Cette expansion a conduit à une montée en complexité des processus d'organisation et à une augmentation des investissements matériels et symboliques, notamment dans les domaines de la planification urbaine, de la mobilité, du tourisme et de la communication.

Des éditions emblématiques, à l'instar de Tunis 2001, Pescara 2009 ou plus récemment Oran 2022, illustrent cette volonté des pays organisateurs de faire des Jeux une vitrine de modernité, de performance et de développement territorial. Dans une région méditerranéenne traversée par des disparités socio-économiques et des tensions géopolitiques persistantes, les Jeux Méditerranéens jouent également un rôle de diplomatie sportive, en favorisant le dialogue et la coopération entre États aux trajectoires contrastées. L'événement constitue ainsi un instrument de soft power, mobilisé pour rehausser l'image internationale du pays hôte, dynamiser les économies locales et soutenir des projets d'aménagement à vocation structurante.

Par ailleurs, les questions liées à l'inclusion sociale, à la professionnalisation du sport, ainsi qu'à la participation féminine, ont progressivement émergé comme des enjeux centraux dans

l'évolution de la compétition. L'édition de Tunis 2001 a marqué une étape décisive avec l'ouverture des compétitions aux athlètes féminines, traduisant une volonté d'alignement avec les principes d'équité et de parité, et participant à la reconfiguration des normes de genre dans le sport méditerranéen.

Dans cette dynamique d'expansion et de diversification, le CIJM a introduit une nouvelle déclinaison : les **Jeux Méditerranéens de plage (JMP)**¹², dont la première édition s'est tenue à Pescara en 2015, suivie de Patras (Grèce) en 2019 et de Héraklion (Crète) en 2023, **tandis que Portimao–Lagoa (Portugal) en sera l'hôte en 2027**. Ces Jeux, centrés sur les disciplines nautiques et de plage, traduisent une volonté d'adapter le modèle méditerranéen aux spécificités environnementales et touristiques des zones côtières. Ils participent à la mise en valeur du littoral méditerranéen, tout en promouvant une image renouvelée, durable et festive du sport régional.

Bien que bénéficiant d'une couverture médiatique moindre que celle des méga-événements mondiaux, les Jeux Méditerranéens s'inscrivent pleinement dans les logiques contemporaines de l'événementialisation du sport. Ils suscitent désormais une attention croissante quant à leurs retombées économiques, à la durabilité des projets entrepris, ainsi qu'à l'héritage post-événementiel. Organisés sur un rythme quadriennal, placés sous l'égide du Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM), et intégrés dans les stratégies nationales de développement, ils constituent aujourd'hui un levier structurant pour les territoires hôtes à l'échelle régionale.

9.7.Importance des Jeux Méditerranéens dans l'espace méditerranéen

Les Jeux Méditerranéens, événement omnisports réunissant les pays du pourtour méditerranéen, constituent un observatoire privilégié des dynamiques géopolitiques, économiques et sociales. Moins médiatisés que d'autres compétitions internationales, ils combinent coopération régionale, rivalités historiques et stratégies de développement national. Leur organisation, souvent exigeante pour les pays en développement, offre toutefois des opportunités en matière de modernisation urbaine, de rayonnement politique et de dynamisation économique.

¹² La création des Jeux Méditerranéens de Plage (JMP), a été décidée lors de la réunion du Comité Exécutif du CIJM, tenue le 20 octobre 2021 à Mersin, Turquie. Organisés sur un cycle quadriennal, ces Jeux réunissent les athlètes issus des Comités Nationaux Olympiques méditerranéens membres du CIJM, représentant les trois continents bordant la Méditerranée : l'Afrique, l'Asie et l'Europe. ("Jeux méditerranéens de plage," n.d.)

9.7.1. Une compétition au croisement des enjeux géopolitiques, économiques et sociaux

Les Jeux Méditerranéens ne peuvent être dissociés de leur contexte géopolitique. Bien que conçus comme un vecteur de rapprochement entre les peuples méditerranéens, ils demeurent influencés par les tensions régionales et les rapports de pouvoir. L'exclusion ou l'inclusion controversée de certains États comme Israël, la Yougoslavie ou la République Arabe Unie témoigne de la dimension politique de ces jeux. Ils deviennent alors un espace d'expression symbolique, où les nations cherchent à affirmer leur place sur la scène internationale. Par ailleurs, en tant que vecteurs de dialogue interculturel, les Jeux Méditerranéens véhiculent une vision idéalisée de l'olympisme, fondée sur la promotion des valeurs telle que la paix et le fairplay.

9.7.2. Vitrine internationale et affirmation identitaire

Ils constituent un levier stratégique de construction identitaire et de légitimation sur la scène mondiale, particulièrement pour les nations nouvellement indépendantes ou en quête de reconnaissance (Kilcline, 2008). Historiquement, Barcelone 1955 a permis à l'Espagne franquiste d'atténuer son isolement diplomatique, tandis que Split 1979 a projeté une image moderne et ouverte de la Yougoslavie, en contraste avec le bloc socialiste. La Tunisie, dix ans après son indépendance, a organisé l'édition de 1967 pour affirmer sa souveraineté et sa capacité organisationnelle (Abbassi, 2007). Plus récemment, la candidature croate de Rijeka en 2001 a symbolisé l'engagement d'un jeune État en faveur du dialogue et de la coopération régionale. Ces Jeux constituent également un outil de marketing territorial, utilisé par les villes hôtes pour renforcer leur attractivité et leur positionnement international (Adami, 2004).

Les Jeux offrent au pays hôte une visibilité mondiale, permettant d'améliorer son image, promouvoir son tourisme et affirmer son leadership régional. Historiquement, l'Espagne (Barcelone 1955), la Yougoslavie (Split 1979), la Tunisie (Tunis 1967), ou encore la Croatie (candidature de Rijeka en 2001)¹³, ont utilisé cet événement pour se positionner sur la scène

¹³ En 1955, les Jeux Méditerranéens de Barcelone ont servi à améliorer l'image internationale de l'Espagne franquiste, en atténuant son isolement. De même, l'édition de 1979 à Split a projeté une image moderne et ouverte de la Yougoslavie, contrastant avec le bloc socialiste de l'époque. Les pays nouvellement indépendants ont également saisi cette opportunité pour affirmer leur souveraineté et modernité sur la scène internationale. La Tunisie, par exemple, a organisé les Jeux en 1967, dix ans après son indépendance, affirmant ainsi sa capacité organisationnelle et son statut de nation émergente au sein du Maghreb. Dans le même esprit, la Croatie, indépendante depuis 1991, a présenté en 2001 sa première candidature aux Jeux

internationale. Pour les pays moins développés, il s'agit d'une occasion cruciale d'obtenir reconnaissance et légitimité.(Abbassi, 2007).

9.7.3. Modernisation urbaine et infrastructurelle

Ils agissent comme catalyseur de développement urbain et sportif : construction ou rénovation d'équipements, rééquilibrage territorial et amélioration des infrastructures touristiques, comme à Almería en 2005. La flexibilité du programme permet d'adapter les disciplines aux priorités locales.

9.7.4. Retombées économiques

L'événement stimule l'économie locale, attire des investissements et renforce l'attractivité touristique. Les Jeux de 2005 à Almería ont notamment contribué à revaloriser la marque « Costa de Almería », tout en améliorant l'image et les infrastructures de la ville. Ces transformations profitent à long terme aux territoires en renforçant leur position dans la compétition touristique internationale.

9.7.5. Coopération et intégration régionale

Malgré les défis liés aux tensions géopolitiques et aux inégalités socio-économiques, les Jeux favorisent le dialogue, les échanges culturels et la solidarité entre nations, participant à la construction d'un espace méditerranéen plus cohérent et intégré.

9.7.6. Tremplin pour de plus grands événements

Les Jeux Méditerranéens servent également de tremplin stratégique pour les pays souhaitant accueillir de plus grandes compétitions sportives. Le Maroc en est un exemple significatif : en organisant les Jeux de Casablanca en 1983, le pays a démontré ses capacités logistiques et organisationnelles, ce qui a soutenu ses multiples candidatures à la Coupe du Monde (1994, 1998, 2006, 2010 et 2030). Le cas marocain illustre cette dynamique, portée par une stratégie de modernisation impulsée par le roi Mohammed VI. (Medina, 2006). La Tunisie et l'Espagne ont suivi une démarche similaire, utilisant l'expérience acquise lors des Jeux Méditerranéens pour valoriser leurs candidatures à des événements de plus grande envergure.

Méditerranéens, soulignant son engagement en faveur du dialogue, de l'ouverture politique et de la coopération internationale.

Conclusion du chapitre

Les villes, en tant qu'espaces dynamiques et évolutifs, sont profondément transformées par l'effervescence événementielle. Les événements, loin d'être de simples moments festifs, agissent comme des catalyseurs de changement urbain, modifiant les rythmes, les usages et les représentations des territoires. Qu'ils soient culturels, sportifs ou politiques, ces rassemblements éphémères façonnent l'identité des villes, renforcent leur attractivité et stimulent leur développement urbain, social et économique.

Ce chapitre nous a permis d'établir que les Jeux Méditerranéens, en tant qu'événement sportif régional majeur (NMES), sont un puissant levier géopolitique et un catalyseur de transformations urbaines. Cependant, leur capacité à générer un héritage durable post-événementiel, notamment à travers les infrastructures, reste une question empirique ouverte. C'est cette question que nous allons maintenant aborder, en nous dotant dans le chapitre suivant des concepts clés de durabilité et d'héritage sportif, nécessaires à l'analyse des cas d'Alger et d'Oran.

II DURABILITE ET HERITAGE SPORTIF

Introduction du chapitre

La reconnaissance de l'impact durable d'un événement sportif majeur n'est pas nouvelle et a été identifiée par le fondateur du mouvement olympique moderne, le Baron Pierre de Coubertin, peu après la renaissance des Jeux Olympiques modernes en 1896. L'héritage, cependant, n'est devenu officiellement une partie du vocabulaire du Comité International Olympique (CIO) pour les villes hôtes olympiques potentielles que pendant le processus de candidature de 2012.

Aujourd'hui, la durabilité et l'héritage font partie intégrante de tout projet de Jeux Olympiques modernes. Depuis le début des années 2000, l'importance de ces thèmes n'a cessé de croître et ce sont désormais des concepts essentiels de l'Agenda olympique 2000 ensuite 2020+5, la feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique. En lançant l'Agenda 2020, l'héritage olympique est devenu une question clé pour rendre les Jeux olympiques plus durables.

Dans ce chapitre, nous analyserons tout d'abord l'émergence du concept de développement durable au sein du Mouvement olympique. Nous nous consacrerons ensuite à l'étude approfondie de la notion d'héritage olympique, en examinant ses différentes dimensions telles que définies par divers auteurs, en soulignant son importance croissante et en mettant en lumière la nécessité d'une planification rigoureuse pour en assurer la pérennité.

Cette exploration théorique des concepts de durabilité et d'héritage nous fournira les outils d'analyse nécessaires pour évaluer, dans les chapitres empiriques, la nature et la pérennité de l'héritage laissé par les Jeux Méditerranéens d'Alger et d'Oran.

1. Emergence des programmes de développement durable et d'héritage olympique

1.1.Contexte international : Genèse du développement durable (1972-1992)

En 1972, la conférence des Nations unies sur l'environnement, plus connue sous le nom de conférence de Stockholm, est la première conférence internationale sur le thème de l'environnement. Tenue du 5 au 16 juin 1972, elle est la première à vraiment mettre l'environnement au centre des préoccupations internationales. Cette époque marque les prémices du droit international de l'environnement, de la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, créé cette même année 1972) et des ministères

nationaux de l'environnement. En 1978, l'UNESCO organise la première conférence internationale pour la gestion raisonnée et la conservation de la biodiversité. La prise de conscience de l'impact des activités économiques sur les ressources naturelles se développe progressivement mais ne s'imposera réellement que dans les années 1990.

En 1987, Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de Norvège et président de la commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, produit un rapport intitulé "Our common future" qui définit le développement durable. "satisfaction des besoins présents sans compromettre ceux des générations futures". Sous son impulsion, la prise en compte de l'environnement par les États évoluera de manière croissante.

1.2.Sommet de la Terre de Rio (1992) : l'Agenda 21, cadre global pour concilier croissance économique et protection écologique.

Ces avancées ont progressivement influencé les institutions sportives internationales, en particulier le Comité International Olympique (CIO). Dans le cadre du mouvement olympique, la prise en compte de l'environnement ne s'est pas faite de manière isolée, mais en lien étroit avec la notion d'héritage. Dès lors, le développement durable et l'héritage urbain, social ou environnemental sont devenus des objectifs imbriqués dans la planification et l'organisation des Jeux Olympiques, appelés à laisser une empreinte positive bien au-delà du temps de l'événement.

2. Intégration par le CIO

Durabilité (traduction officielle de « *sustainability* ») et héritage (« *legacy* ») sont devenus, au tournant du XXI^e siècle, deux mots-clés du discours olympique(Chappelet, 2025). Ils sont liés et complémentaires, mais distincts. Si l'héritage fait référence aux avantages à long terme, ou résultats, de la mise en pratique de la vision du Mouvement Olympique, la durabilité fait pour sa part référence aux stratégies et processus appliqués dans la prise de décisions pour optimiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs dans les domaines social, économique et environnemental.(*Zoom sur l'heritage & la durabilite des jeux olympiques*, n.d.). (S. Essex & Sanchez, 2024) expliquent que l'intégration progressive des notions de développement durable et d'héritage dans les Jeux Olympiques d'été s'explique par l'ampleur croissante de l'événement et par l'intensification de ses impacts. D'abord caractérisés par des éditions modestes et souvent mal organisées, avec des effets urbains limités (1896-1904), les Jeux ont progressivement pris de l'envergure. Entre 1908 et 1932, ils ont nécessité la construction de nouvelles infrastructures sportives, devenant peu à

peu des manifestations emblématiques des sociétés hôtes, bien que leurs retombées urbaines soient restées relativement contenues jusqu'aux années 1956.

À partir de 1960, les Jeux Olympiques se sont transformés en leviers majeurs de transformation urbaine, déclenchant des opérations de grande ampleur aux conséquences économiques, sociales et environnementales plus profondes pour les villes organisatrices. S'ils ont permis la modernisation des infrastructures urbaines, dynamisé l'économie locale, favorisé l'innovation en matière de gouvernance et renforcé le rayonnement international des villes hôtes, ils ont également généré des effets négatifs. Parmi ceux-ci figurent la hausse des prix, les phénomènes de gentrification, les déplacements forcés de populations, ainsi que des difficultés à assurer la viabilité à long terme des installations, notamment les enceintes sportives.

La recherche permanente du dépassement d'une édition à l'autre — visant à offrir les « meilleurs Jeux de tous les temps » — a alimenté des critiques dénonçant un certain gigantisme et un recours excessif aux projets pharaoniques, souvent assimilés à des « éléphants blancs ». Ces dérives nuisent à l'image du mouvement olympique et interrogent la pertinence du modèle de développement qui accompagne l'organisation des Jeux. Cela s'est reflété, au cours des dernières années, dans la réduction considérable du nombre de villes hôtes potentielles aspirant à se porter candidates et à organiser l'événement.

Face aux effets croissants des Jeux, des mesures de contrôle de leur ampleur et de leurs impacts ont été introduites, telles que les programmes de durabilité et d'héritage du CIO. Ces initiatives marquent une nouvelle étape dans l'évolution des Jeux, bien que leur efficacité soit parfois discutée. Le CIO cherche ainsi à se positionner comme une organisation transnationale socialement et écologiquement responsable, développant dès les années 1990 un programme de durabilité, intégré en 2007 à un programme plus large d'héritage. Toutefois, ces efforts ont aussi contribué à la complexité et aux coûts croissants des Jeux.

2.1. Evolution des jeux Olympiques vers une approche durable

L'engagement du Mouvement olympique en faveur du développement durable trouve ses origines dans le Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro. Ce rendez-vous historique organisé par les Nations Unies a mis en lumière le potentiel du sport en tant qu'acteur du changement en faveur de comportements plus respectueux de l'environnement. Ce sommet a ainsi constitué un déclencheur pour l'engagement environnemental à l'échelle mondiale, auquel le Mouvement olympique a répondu de manière proactive.

Jean-Loup Chappelet propose une analyse en trois phases de l'intégration des principes de développement durable dans les Jeux Olympiques modernes (1924-2024) :

1. **Années 1990** : Sous Samaranch, émergence des préoccupations environnementales avec des avancées symboliques (modification de la Charte olympique, Agenda 21), mais sans remise en question du modèle de croissance.
2. **Années 2000** : Sous Rogge, focalisation sur la notion d'héritage olympique (retombées tangibles et intangibles), mais avec des outils d'évaluation (OGGI) aux résultats limités.
3. **Depuis 2013** : Sous Bach, tentative de synthèse via l'Agenda Olympique 2020 combinant durabilité et héritage, mais révélant des contradictions pratiques (exemple de Paris 2024).

Chappelet met ainsi en évidence un décalage persistant entre les avancées conceptuelles du CIO et leur mise en œuvre effective, soulignant les limites de l'intégration réelle du développement durable dans le modèle olympique. Cette analyse critique révèle la difficulté à concilier l'ampleur de l'événement avec les impératifs de durabilité.

2.2. Environnement et durabilité dans les discours olympiques

D'après (Chappelet, 2025), On peut dater l'apparition du concept de durabilité dans le discours olympique des années 1990 sous la forme d'une préoccupation pour la protection de l'environnement que l'on nomme aujourd'hui « durabilité environnementale » pour souligner que la durabilité ne se réduit pas à la protection de l'environnement. Pourtant ces préoccupations sont anciennes pour l'organisation des Jeux olympiques. (S. Essex & Sanchez, 2024; Chappelet, 2025) les fait remonter aux Jeux olympiques d'hiver de 1932 à Lake Placid (États-Unis) où un groupe citoyen de protection d'un parc régional local arrive à faire déplacer la piste de bobsleigh prévue pour les Jeux dans un lieu où il est nécessaire d'abattre moins d'arbres.

Pour (Chappelet, 2025), Les années 1990 constituent toutefois un tournant à cet égard pour deux raisons.

Premièrement les Nations Unies organisent à Rio de Janeiro (Brésil) le « Sommet de la Terre » (Earth Summit), conférence de portée internationale au cours de laquelle la notion de développement durable acquiert une large reconnaissance. Cette notion s'appuie notamment sur les travaux du rapport Brundtland, dirigé par l'ancienne Première ministre norvégienne Gro Harlem Brundtland, qui définit le développement durable comme : la

satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Un observateur du CIO (Fékrou Kidane) y participe. Il deviendra ensuite le chef de cabinet du président du CIO de l'époque – Juan Antonio Samaranch – et joue un rôle déterminant dans l'organisation de la première conférence « Sport et environnement », tenue à Lausanne en juillet 1995 sous l'égide conjointe du CIO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Deuxièmement, La décennie 1990 est ponctuée par l'organisation successive des Jeux Olympiques d'hiver à Albertville en 1992, Lillehammer en 1994, puis Nagano en 1998.

Ceux d'Albertville ont suscité une attention internationale et sont décriés comme mauvais pour l'environnement, notamment à cause de l'interventions dans des milieux sensibles (construction de la piste de bobsleigh/luge de La Plagne) et de son utilisation de produits chimiques pour la neige (une grande quantité d'ammoniac)

Lillehammer 1994 a constitué un tournant : sous l'impulsion de la Première ministre norvégienne Gro Harlem Brundtland, également présidente du rapport Brundtland (1987), les principes du développement durable ont été intégrés pour la première fois. Ainsi, un site intérieur fut déplacé pour préserver une réserve ornithologique, et le chauffage exploitait la chaleur résiduelle de la réfrigération, avec des clauses environnementales incluses dans les contrats.(S. Essex & Sanchez, 2024; Chappelet, 2025). Pour (Chappelet, 2025), Nagano 1998 poursuivra sur la même lignée en proposant, par exemple, des assiettes recyclables en fécule de pomme de terre au village olympique et une politique d'« hommage à la nature ».

(S. Essex & Sanchez, 2024) soulignent que le cas de Lillehammer 1994 illustre que les grandes orientations politiques sont souvent déterminées par des actions locales plutôt que par des réponses proactives du CIO : dans cet exemple, les effets environnementaux négatifs d'une édition des Jeux olympiques ont influencé l'agenda des éditions suivantes, qui a coïncidé avec le leadership politique international en matière de développement durable.

Conscient de sa responsabilité à l'échelle mondiale, le CIO commence à prendre au sérieux les enjeux environnementaux. En 1991, son président aborde explicitement cette question lors du sommet économique de Davos. La même année, la Charte olympique intègre pour la première fois une référence à l'environnement, stipulant que le CIO « veille à ce que les Jeux Olympiques se déroulent dans des conditions qui prennent en compte d'une manière responsable les problèmes d'environnement » (CIO, 1991, Rule 2.10).

C'est toutefois à l'occasion du Congrès olympique du centenaire, également appelé Congrès de l'unité, qui se tient à Paris en septembre 1994 — au même endroit que le tout premier congrès olympique — que l'environnement est officiellement reconnu comme le troisième pilier de l'Olympisme, aux côtés du sport et de la culture. « L'obligation de respecter l'environnement doit être un principe fondamental de la Charte olympique. Le rôle du Mouvement olympique pour le respect de l'environnement doit être renforcé [...] ». (Chappelet, 2025).

Un an plus tard, le CIO crée la Commission Sport et Environnement. En 1996, la règle 2.10 de la Charte olympique est modifiée et devient la règle 2.13, précisant désormais que le CIO a pour mission, entre autres, de prendre en compte les questions environnementales dans l'organisation des Jeux Olympiques et dans l'ensemble de ses activités. « veille à ce que les Jeux Olympiques se déroulent dans des conditions qui prennent en compte d'une manière responsable les problèmes d'environnement et encourage le Mouvement olympique à se préoccuper de ces problèmes, à traduire cette préoccupation dans toutes ses activités et à sensibiliser toutes les personnes qui lui sont liées à l'importance d'un développement durable » (CIO, 1996, Rule 2.13). En effet c'est la première fois que l'expression « développement durable » apparaît dans la Charte olympique.

En juin 1999 à Rio, lors de la troisième Conférence mondiale du CIO sur le sport et l'environnement, l'« Agenda 21 du Mouvement olympique » est adopté. Ce programme d'action identifie trois grands domaines dans lesquels le Mouvement olympique est appelé à intervenir pour contribuer activement au développement durable :

- l'amélioration des conditions socio-économiques (lutte contre l'exclusion, changement des habitudes de consommation, protection de la santé, etc.) ;
- la conservation et la gestion des ressources naturelles (protection des sites, transports, énergies, déchets, etc.) ;
- le rôle des principaux groupes (rôle des femmes, des jeunes, des populations autochtones, etc.) (CIO, 2000a, p. 12)

Pour (S. Essex & Sanchez, 2024), Les organisateurs des Jeux Olympiques de Sydney 2000 ont inscrit le développement durable au cœur de leur stratégie de préparation. Face à l'enjeu majeur de dépollution du site de Homebush Bay, futur emplacement du parc olympique, ils ont saisi cette contrainte comme une opportunité d'intégrer des objectifs environnementaux ambitieux dans la planification des Jeux. Le village olympique a ainsi été conçu comme une

vitrine des technologies vertes émergentes, mettant en œuvre des solutions telles que l'énergie solaire, la gestion optimisée des eaux usées et le recyclage. Ces efforts ont contribué à qualifier les Jeux de Sydney de « Jeux verts », établissant un précédent en matière de durabilité pour les futures éditions olympiques.

2.3. Concentration sur l'héritage olympique

Selon (Chappelet, 2025), au tournant du XXI^e siècle, les villes candidates aux Jeux Olympiques ont progressivement mis en avant le concept d'« héritage » pour convaincre leurs populations des bénéfices durables que pourrait générer l'accueil de l'événement, bien au-delà des seules compétitions sportives.

Les organisateurs des Jeux du centenaire à Atlanta en 1996 ont ainsi défini leur mission stratégique en insistant sur l'organisation des Jeux avec intégrité et responsabilité financière, la promotion de l'image d'Atlanta et du Sud des États-Unis, et surtout sur la volonté de laisser une empreinte durable et positive dans l'histoire olympique « Laisser un *héritage physique et spirituel* positif et une marque indélébile dans l'histoire olympique en organisant les Jeux olympiques les plus mémorables de tous les temps ». (Atlanta Committee for the Olympic Games, 1997, p. 20). De son côté, le comité de candidature d'Athènes pour les Jeux de 2004 évoquait dès 1997 un « héritage pour l'olympisme » (Chappelet, 2025).

L'intérêt croissant pour la notion d'héritage olympique s'affirme particulièrement sous la présidence de Jacques Rogge (2001-2013). Deux ans après les Jeux de Sydney 2000, une conférence internationale organisée au Musée olympique de Lausanne met en évidence la diversité des formes d'héritage générées par les Jeux. Outre les dimensions les plus fréquemment évoquées — telles que l'architecture, l'urbanisme, le marketing urbain, les infrastructures sportives et le développement économique ou touristique —, les participants soulignent également l'importance d'aspects immatériels tout aussi significatifs. Parmi ces derniers figurent la transmission de valeurs culturelles, les échanges interculturels inclusifs (liés au genre, à l'ethnicité ou au handicap), la mémoire collective, l'éducation, le bénévolat, la création de nouvelles pratiques sportives, l'acquisition de compétences professionnelles, le développement du savoir-faire et la notoriété internationale (de Moragas et al., 2003). Dès lors, la littérature scientifique adopte la distinction entre héritage tangible et intangible, remplaçant ainsi les précédentes catégories d'héritage physique et spirituel avancées par les organisateurs des Jeux du centenaire d'Atlanta. (Chappelet, 2025)

En 2003, cette évolution conceptuelle se traduit officiellement dans la Charte olympique : le CIO y inscrit pour la première fois son engagement à « promouvoir un héritage olympique positif dans la ville et le pays hôtes », en précisant que cet objectif passe notamment par « un contrôle raisonnable de la taille et du coût des Jeux Olympiques » et par l'implication des comités d'organisation, des autorités publiques et des différentes parties prenantes du Mouvement olympique (CIO, 2003, Rule 2.13), désormais règle 2.15). Cette formulation reconnaît implicitement la possibilité d'héritages négatifs. Ce constat est illustré par l'ouvrage du chercheur australien Cashman (2006), qui propose une évaluation nuancée des Jeux de Sydney 2000 sous le titre *The bitter-sweet awakening: The legacy of the Sydney 2000 Olympic Games*, en soulignant les héritages positifs et négatifs de ces Jeux et la difficulté à les cerner six ans après l'événement (Cashman, 2006).

Dès les premières années du XXI^e siècle, la littérature scientifique connaît une forte expansion sur la question de l'héritage olympique, avec plusieurs centaines d'articles publiés sur ce thème (Preuss & Hong, 2021; Scheu et al., 2021). Un consensus émerge progressivement quant à la nécessité de différencier les impacts immédiats des Jeux de leurs effets à long terme, distinction désormais bien établie dans les travaux académiques comme le confirme (Chappelet, 2025).

C'est dans ce contexte que le CIO a lancé en 2003 le programme OGGI (Olympic Games Global Impact), qui sera ensuite renommé OGI (Olympic Games Impact) en 2007, destiné à évaluer l'impact des Jeux olympiques selon les trois dimensions du développement durable — économique, sociale et environnementale — à l'aide d'une batterie d'environ 150 indicateurs de manière cohérente et comparable, d'une Olympiade à l'autre et sur une période de 12 ans, des phases pré-Jeux aux phases post-Jeux. (S. Essex & Sanchez, 2024)

Selon (Chappelet, 2025), depuis les jeux d'Athènes 2004, les comités d'organisation des Jeux d'été comme d'hiver sont tenus de réaliser cette évaluation en partenariat avec une université locale, à travers quatre rapports distincts correspondant aux phases clés du processus : lors de l'attribution des Jeux, un an avant leur tenue, pendant leur déroulement et deux ans après leur clôture. L'objectif est d'appréhender de manière systématique les effets des Jeux sur l'ensemble des indicateurs retenus. Toutefois, seul le comité d'organisation des Jeux de Vancouver 2010, en collaboration avec l'Université de Colombie-Britannique (UBC), a mené de façon exhaustive et rigoureuse cette étude. L'obligation d'un tel suivi a été supprimée en 2017, car elle était devenue trop contraignante pour les villes hôtes. (S. Essex & Sanchez, 2024)

En raison de l'ambiguïté persistante autour du concept d'héritage olympique, de nombreux chercheurs ont proposé des approches conceptuelles pour en approfondir l'analyse. Cette réflexion a conduit à privilégier désormais l'usage du terme « héritages » au pluriel, afin de mieux rendre compte de la diversité des retombées générées par les Jeux.

2.4.Retour à la durabilité des Jeux

Selon (Chappelet, 2025), la durabilité réapparaît discrètement dans le discours olympique en 2011. La règle 2.13 de la Charte olympique est alors révisée afin de préciser que le CIO doit encourager et soutenir une approche responsable des questions environnementales, promouvoir le développement durable dans le sport et veiller à ce que l'organisation des Jeux Olympiques en tienne compte (CIO, 2011).

Le comité d'organisation Londres 2012, en collaboration avec le CIO, développe la norme ISO 20121 pour certifier les systèmes de management responsable dans l'événementiel (pas obligatoirement sportifs), utilisée notamment pour Paris 2024. Parallèlement, Après Londres 2012 les études OGI deviennent facultatives pour finalement être abandonnées comme obligation incluse dans le contrat ville hôte.

En effet, la crise financière mondiale de 2008 et la montée des mouvements d'opposition citoyenne ont progressivement érodé l'attractivité des Jeux auprès des villes potentielles, confrontant le CIO à une remise en question de sa légitimité et de son modèle d'organisation. Face à ces défis, dès son élection en 2013 comme président du CIO, Thomas Bach développe avec les membres et l'administration du CIO un « agenda olympique 2020 ». Il s'agit de la feuille de route stratégique des huit premières années de sa présidence. Il n'a rien à voir avec l'Agenda 21 du Mouvement olympique adopté en 1999 (voir supra). L'Agenda olympique 2020 a amorcé une réforme structurelle. Il est composé de 20+20 recommandations à mettre en œuvre dans les années qui suivent son adoption, fin 2014. La recommandation 4 propose d'« inclure la durabilité dans tous les aspects des Jeux Olympiques » et la recommandation 5 d'« inclure la durabilité dans le fonctionnement quotidien du Mouvement olympique ».

Après l'adoption de l'Agenda olympique 2020, la Commission Sport et environnement du CIO (créée en 1995) est remplacée par la Commission Durabilité et héritage, toujours présidée par le prince Albert de Monaco. Cette nouvelle commission a pour mission de conseiller les instances dirigeantes du CIO pour maximiser les effets positifs et minimiser les effets négatifs en matière de durabilité et d'héritage sur les plans social, économique et

environnemental. En parallèle, un département spécifique dédié au développement organisationnel, à la marque et à la durabilité est créé en 2015.

En 2016, le CIO adopte une stratégie de durabilité (CIO, 2017c), articulée autour de trois niveaux de responsabilité « le CIO en tant qu'organisation ; le CIO en tant que propriétaire des Jeux olympiques ; le CIO en tant que chef de file du mouvement olympique ». Et de cinq thèmes principaux : les infrastructures et sites naturels olympiques ; l'approvisionnement et la gestion des ressources ; la mobilité ; les travailleurs ; le climat. Majoritairement centrés sur l'environnement (sauf le thème « travailleurs » qui peut être qualifié de durabilité sociale). Il est précisé dans cette stratégie que « les thèmes de la bonne gouvernance et de l'éthique sont étroitement liés à la durabilité mais ils sont traités dans le cadre d'autres programmes menés au CIO – sous le pilier « crédibilité » de l'Agenda olympique 2020 – et ne sont donc pas spécifiquement couverts par les cinq thèmes clés. » Cette stratégie entraîne l'intégration d'un chapitre « Durabilité et héritage olympique » dans le contrat de ville hôte (CIO, 2017b).

En effet Le CIO figure parmi les premières organisations sportives à adopter une stratégie en matière de durabilité¹⁴, affirmant ainsi son rôle de leader au sein du sport mondial. En 2023, le CIO est certifié ISO 20121 pour ce qui est de la durabilité des événements qu'il organise lui-même (réunions annuelles, commissions, conférences, etc.)

D'après (S. Essex & Sanchez, 2024), l'Agenda olympique 2020+5 (qui lui a succédé en 2021) a révisé le processus de candidature pour en faire une invitation et un dialogue ouvert entre les hôtes potentiels et le CIO plutôt qu'un simple appel d'offres. Les infrastructures olympiques peuvent être négociées pour répondre aux besoins de développement à long terme de la ville plutôt que d'être imposées. Le CIO semble également s'éloigner du concept de « jeux compacts » en autorisant une plus grande flexibilité dans l'emplacement des sites, qui peuvent être situés en dehors de la ville hôte, voire du pays hôte. L'ampleur de l'enthousiasme des villes hôtes pour l'organisation des Jeux Olympiques se révélera au cours des prochaines éditions. Néanmoins, pour les villes hôtes, l'institutionnalisation des considérations environnementales et du développement durable dans la gestion des Jeux Olympiques par le CIO a eu pour effet de les contraindre, d'encourager l'imitation de stratégies réussies antérieures et, sans la surveillance ni les sanctions du CIO, de dépasser les pratiques normatives reformuler

¹⁴ World Athletics ne le fera qu'en 2020 (WA, 2020). L'Union cycliste internationale (UCI) comme l'Union des associations européennes de football (UEFA) en 2021 (UCI, 2021 ; UEFA, 2021), la Fédération internationale de ski en 2024 (FIS, 2024)

Après des décennies marquées par des investissements massifs en infrastructures, la durabilité a progressivement pris une place centrale dans la planification des Jeux Olympiques depuis les années 1990, notamment avec l'introduction en 2003 d'un programme d'héritage. Alors qu'au départ la durabilité se focalisait essentiellement sur l'environnement, elle s'est élargie pour inclure des dimensions sociales, économiques et technologiques, en lien avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Les Jeux de Londres 2012 ont constitué une référence en matière de planification intégrée de l'héritage dès la phase de candidature. En revanche, les éditions suivantes (Rio 2016 et Tokyo 2020) ont rencontré des difficultés liées à des intérêts économiques privés ou à des circonstances exceptionnelles comme la pandémie. Toutefois, comme le soulignent (Geeraert et Gauthier 2018 cité dans S. Essex & Sanchez, 2024), la gouvernance du CIO reste fragile : l'absence de mécanismes de sanction efficaces en cas de non-respect des engagements pris par les villes hôtes traduit la difficulté du CIO à imposer ses directives sans compromettre la légitimité et la pérennité du mouvement olympique.

2.5.Approche stratégique du CIO en matière d'héritage

Un an après l'adoption de sa stratégie de durabilité, le CIO élabore en 2017 une nouvelle stratégie prospective consacrée à l'héritage olympique (CIO, 2017a). Pour la première fois, il propose une définition officielle de cette notion : « L'héritage olympique est le résultat d'une vision. Il englobe tous les bénéfices tangibles et intangibles à long terme amorcés ou accélérés par l'accueil des Jeux Olympiques/ de manifestations sportives pour les personnes, les villes/ territoires et le Mouvement olympique. » (CIO, 2017a, p. 2). Cette définition dépasse celle inscrite à l'article 2.15 de la Charte olympique, en élargissant le périmètre des bénéficiaires aux personnes et au Mouvement olympique lui-même, aux côtés des villes et pays hôtes. Par ailleurs, l'héritage est présenté comme le fruit d'une vision commune élaborée conjointement par le territoire hôte et le CIO, qui désigne la ville ou le territoire organisateur des Jeux.

Face à la diversité des définitions existantes, le CIO a souhaité unifier les différentes dimensions de l'héritage olympique en proposant une définition commune, fruit d'un dialogue avec de multiples parties prenantes, et destinée avant tout à harmoniser les pratiques au sein du Mouvement olympique. Le document distingue par ailleurs les notions d'« héritage » (legacy) et de « patrimoine » (heritage), souvent confondues dans différentes langues. Tandis que le patrimoine renvoie à l'ensemble des biens culturels, historiques et naturels transmis entre générations, l'héritage olympique désigne plus largement les

retombées matérielles ou immatérielles qu'un événement laisse après lui. Le terme de patrimoine est d'ailleurs réservé par le CIO au contexte culturel (par exemple, le Musée olympique), sans lien direct avec la justification de l'organisation des Jeux. Enfin, comme le rappellent les auteurs Loudcher, Suchet et Soulier (2023)(cités dans Chappelet, 2025), tout héritage n'a pas nécessairement vocation à devenir patrimoine.

La stratégie du CIO identifie sept catégories de bénéfices d'héritage à long terme des Jeux : développement du sport organisé, développement social, compétences et innovations, culture et créativité, aménagement urbain, valorisation environnementale, et valeur économique et capital de marque (CIO, 2017a). En 2020, le CIO concrétise cette stratégie avec quatre objectifs pour 2021-2024 : (1) intégrer l'héritage dès la candidature et tout au long du cycle de vie des Jeux, avec des structures de gouvernance et de financement pérennes ; (2) documenter et communiquer sur l'héritage de toutes les éditions passées et futures ; (3) encourager les célébrations de l'héritage, y compris par des actions symboliques (comme l'installation d'anneaux olympiques) ; (4) développer des partenariats stratégiques, notamment avec l'Union mondiale des villes olympiques et des organismes comme l'OCDE ou le Yunus Sport Hub.

(Chappelet, 2025) précise que le premier objectif rappelle que l'héritage ne saurait être dévolu aux seuls comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJOP), qui demeurent des structures éphémères. Le deuxième objectif a donné lieu à la réalisation d'études de cas ainsi qu'à un suivi systématique des infrastructures olympiques, révélant que 85 % d'entre elles restent opérationnelles. Quant au troisième objectif, les célébrations anniversaires organisées sous son égide soulignent parfois les dimensions plus critiques de l'héritage olympique, à l'image de Grenoble en 2018. Enfin, l'Union mondiale des villes olympiques, présidée par le maire de Lausanne, joue un rôle actif en favorisant des échanges réguliers autour des problématiques d'héritage à travers des échanges annuels.

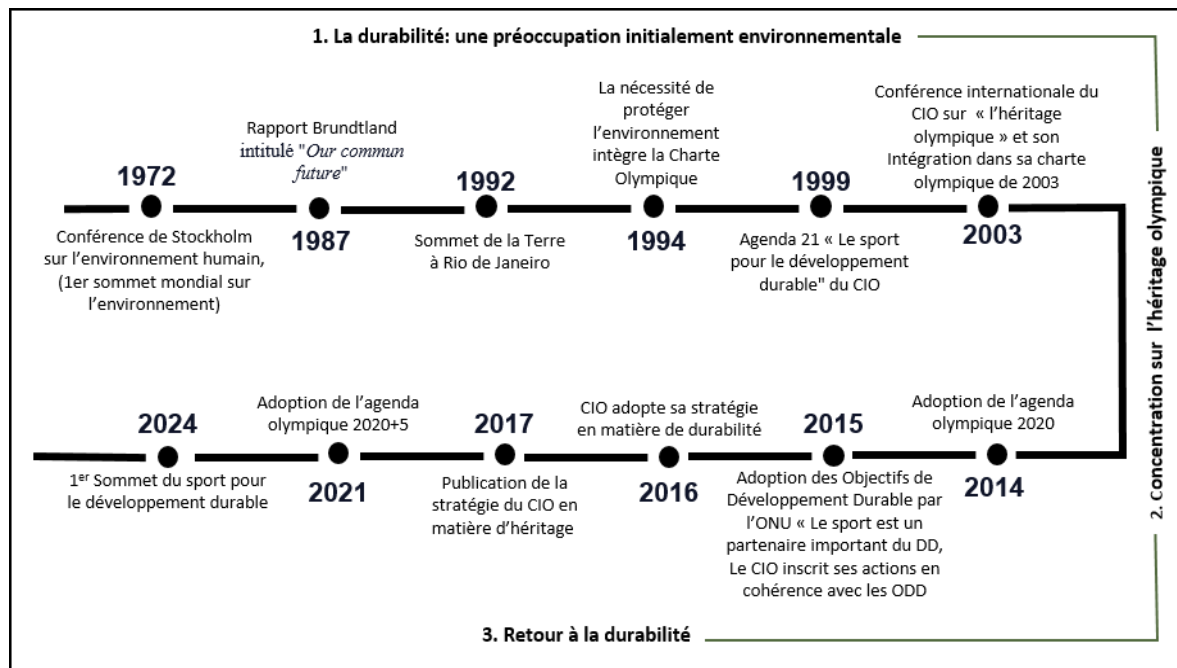


Figure II.1: Schéma récapitulatif de l'intégration progressive du développement durable et de l'héritage dans le Mouvement olympique. Source : Auteurs

3. Introduction du cadre conceptuel de l'héritage

Afin de mieux appréhender la notion d'héritage dans le contexte olympique et sportif, il convient, dans un premier temps, de s'intéresser à son cadre conceptuel tel qu'il a été développé dans la littérature scientifique. Au fil des années, de nombreux chercheurs issus de disciplines variées — sociologie, urbanisme, économie, géographie ou encore sciences du sport — se sont penchés sur cette notion complexe et multidimensionnelle. L'héritage des grands événements sportifs, et plus particulièrement des Jeux Olympiques, ne se limite pas aux infrastructures matérielles ; il englobe également des dimensions sociales, culturelles, économiques, environnementales et symboliques, qui peuvent varier selon les contextes et les territoires d'accueil.

Dans cette partie du chapitre, nous présenterons les principales approches théoriques de l'héritage, en mettant en lumière les contributions majeures de la recherche scientifique. Cette revue de littérature permettra de mieux situer les enjeux liés à l'héritage olympique et de poser les fondements nécessaires à l'analyse des cas empiriques qui seront étudiés ultérieurement.

3.1. Définition de l'héritages des méga-événements sportifs

Les héritages des événements sportifs sont généralement associés à des événements sportifs d'une envergure qui nécessitent des investissements considérables dans les infrastructures et le développement urbain, qui ont une exposition médiatique internationale et qui attirent un

grand nombre de touristes. (Thomson et al., 2019). Le concept des héritages des méga événements sportifs a connu son émergence dans le domaine du management de sport au cours des années 1990, lorsque des questions sur les coûts et les avantages de leur organisation ont d'abord été soulevées non seulement du point de vue financier et économique, mais également des aspects sociaux et environnementaux. Depuis, le concept a commencé à apparaître dans les discours des organisateurs des méga-événements sportifs et dans celui de plusieurs auteurs.(Chappelet, 2012). Dès le début des années 2000, l'intérêt pour les héritages des événements sportifs a augmenté de façon exponentielle notamment dans les recherches scientifiques (Collinet & Schut, 2020) et l'idée de réaliser des héritages sportifs et non sportifs à partir de l'accueil d'événements sportifs à grande échelle est devenue centrale dans la rhétorique et la pratique des comités de candidature aux événements, des organes directeurs des événements et des gouvernements hôtes (Preuss, 2007; Li & McCabe, 2012; Veal et al., 2012; Thomson et al., 2019). Le CIO a déjà inclus un héritage dans sa Charte olympique de 2003 (Preuss, 2018) . Le Comité international olympique a reconnu l'importance des héritages attribuables aux Jeux olympiques à travers l'inclusion d'un paragraphe dans la règle deux 02 de sa charte olympique "promouvoir un héritage positif des Jeux olympiques pour les villes et les pays hôtes" (CIO, 2003, p. 12). D'ailleurs, il l'adopte comme étant un de ses rôles statutaires. Ensuite, le CIO se propose de suivre l'héritage des Jeux passés avec l'aide d'organismes permanents comme le CNO local et l'Union mondiale des villes olympiques, selon la recommandation 04 de l'Agenda 2020.(Chappelet, 2018).

Simultanément, le CIO a également organisé un congrès international sur l'héritage des Jeux olympiques en 2002. Les articles présentés lors de ce congrès ont reconnu l'importance des héritages des méga-événement sportifs. Cependant, les participants ont également constaté qu'il était difficile de définir le concept d'héritage car il est "multidisciplinaire et dynamique - changeant" dans le temps – et qu'il est affectée par une variété de facteurs locaux et mondiaux" (de Moragas et al., 2003, p. 1).

(Kassens-Noor et al., 2015) expliquent que la littérature et l'attention médiatique consacrées à l'héritage des méga-événements ont augmenté parallèlement aux investissements considérables nécessaires à l'organisation des méga-événements. Et avec cette expansion, le terme d'héritage des méga-événements a acquis différentes significations dans différents domaines pour différentes parties prenantes. En effet, l'analyse de la littérature académique révèle les sujets récurrents abordés autour de cette notion (Scheu & Preuss, 2017). Elle

souligne également la difficulté rencontrée lors de la définition du concept d'héritage et l'ambiguïté dans sa traduction d'une langue à une autre considérée pour Cashman comme problématique (Cashman 2003; Thomson et al., 2013). De son côté (MacAloon, 2003) dans son exposé au même congrès sur l'héritage olympique 1984- 2000 (de Moragas et al., 2003) a suggéré l'utilité de la divergence linguistique entre ceux qui utilisent le terme « héritage » et ceux qui utilisent le terme « patrimoine » comme étant une traduction française du terme « Legacy » de l'anglais, dans la mesure où le terme héritage pourrait être considéré comme l'ensemble de ce qui reste après la tenue des jeux tandis que le patrimoine pourrait désigner la partie de l'héritage qui a de la valeur et qui mérite d'être conservée (Cashman, 2003; de Moragas et al., 2003; MacAloon, 2003). D'après (Chappelet, 2018), le terme « patrimoine » utilisé en français (en anglais, héritage ; en espagnol, patrimonio) se réfère principalement aux héritages positifs à long terme des Jeux.

Enfin, (Cashman, 2003) dans son exposé sur l'héritage souligne qu'il faut conserver le terme « héritage » comme il est le plus utilisé dans les milieux olympiques depuis 1980 d'un côté, d'un autre côté il suggère de définir « l'héritage olympique » plutôt que « l'héritage » en tant que tel.

- L'héritage est « un concept à multiples facettes » (Chalip, 2003; Chappelet, 2012)
- L'héritage est « un concept vaste et peu clair » (Chappelet, 2012)
- L'héritage est « un concept multidimensionnel » (McCloy, 2003)
- L'héritage « un concept insaisissable » (Cashman, 2003). Il a deux significations en anglais : « une signification spécifique relative à un legs individuel et une autre signification plus générale, se référant à tout ce qui reste d'une époque ou d'un événement ». C'est dans ce sens que l'héritage a été utilisé dans le discours olympique. Cependant, il n'existe pas d'équivalent précis de ce mot dans d'autres langues comme le français : le mot "legs" a un sens étroit et spécifique relatif à un héritage individuel. Il y a une différence dans la signification du terme « legacy » d'une langue européenne à une autre selon (Cashman, 2003).
- L'héritage est « un sujet de débat et de controverse » (S. E. Essex & Chalkley, 2002). Un concept « débattu et contesté » (MacAloon, 2008; Thomson et al., 2019).
- L'héritage est « hautement politisé » (Girginov & Hills, 2008)
- L'héritage est une notion « large et englobante » qu'il est difficile d'en circonscrire les contours. (Collinet & Schut, 2020).

- L'héritage est « un concept émergent » article après article nous avons une meilleure compréhension de sa complexité. (Preuss & Hong, 2021)

3.2. Jeux méditerranéens et l'héritage

En plus de l'intérêt du CIO pour l'héritage des jeux olympiques, il y'a les jeux méditerranéens, qui constituent pour les pays du Bassin Méditerranéen un méga-événement sportif pluridisciplinaire le plus important après les Jeux Olympiques. L'intérêt pour les héritages des (JMs) se manifeste également par l'organisation d'un séminaire sur l'avenir des jeux méditerranéens. Le séminaire a eu lieu à Nicosie (Chypre) du 29 au 30 novembre 2017 avec la participation de 16 Comités Nationaux Olympiques « CNOs » méditerranéens y compris celui de l'Algérie. Il a été organisé par le CNO de Chypre sous l'égide de la Commission du CIJM (Comité International des Jeux Méditerranéens) pour la Coopération et le Développement qu'a été présidé par M. Tullio Paratore. Il a été considéré comme prélude à un Forum, prévu en 2018, consacré à une large réflexion collective et un débat sincère sur les Jeux Méditerranéens et le CIJM, qui permettraient un renouveau des Jeux Méditerranéens garantissant leur continuité, et leur concordance avec les aspirations des CNOs Méditerranéens et surtout avec les attentes des Jeunesses méditerranéennes. Différentes communications ont été présentées, entre autre « L'héritage des Jeux Méditerranéens », de Tullio Paratore, Président de la Commission du CIJM pour la Coopération et le Développement. (Paratore, 2018)

Il est important de souligner que pour la première fois dans l'histoire de ce type d'événement, trois ans après l'élection de Tarragone comme ville hôte en 2011, un **Plan stratégique de l'héritage** a été élaboré, suivi d'un **Plan d'action pour l'héritage**. Ce processus a été piloté par la Fondation Tarragona 2017 (créée en décembre 2013), *Tarragona Impulsa* (sous l'égide de la mairie de Tarragone) et animé par le CEO-UAB (Centre d'Études Olympiques de l'Université Autonome de Barcelone). Le Plan stratégique a été financé par le Service de l'Emploi de la Generalitat de Catalogne, dans le cadre de programmes de soutien au développement local, cofinancés à 50 % par le Fonds social européen. (Aragón Pérez, 2019)

Ce plan identifiait quatre grands objectifs :

1. Renforcer la vision territoriale et le modèle de coopération basé sur la durabilité, la connaissance, l'innovation et la créativité ;

2. Améliorer le capital humain, dynamiser le tissu entrepreneurial avec une projection internationale, et promouvoir l'innovation dans des secteurs d'avenir tels que le tourisme sportif, la technologie et l'éco-innovation ;
3. Améliorer la qualité de l'environnement urbain, promouvoir des habitudes de vie saines, et encourager une culture de la participation citoyenne et du volontariat ;
4. Promouvoir le sport en tant que moteur de développement économique et social.

Tableau II.1: Tableau récapitulatif des différentes définitions de l'héritage entre 1991 et 2018 . Source :(Mrani et al., 2020)

Auteur	Définition de l'héritage
(Getz 1991)	Les avantages physiques, financiers, psychologiques ou sociaux conférés en permanence à une communauté ou à une région en raison de l'organisation d'un événement. Le terme peut également être utilisé pour décrire un impact négatif, tel que la dette, le déplacement de personnes, la pollution, etc.
(Hiller, 2000)	Améliorations permanentes de l'environnement bâti. Les améliorations sociales, bien sûr, peuvent bénéficier à certaines personnes plus que d'autres.
(de Moragas et al., 2003)	L'héritage des Jeux n'appartient pas exclusivement aux anciennes villes hôtes des Jeux olympiques : il faut plutôt le comprendre au sens mondial et universel comme l'héritage des Jeux Olympiques.
(Barney 2003)	Quelque chose reçu du passé, le plus souvent de valeur pour le présent et, en fait, très certainement pour l'avenir » (p. 43), et quelque chose sur lequel bâtir pour l'avenir.
(Chappelet, 2003)	Un impact à long terme sur la ville olympique et sa région proche et éventuellement sur le pays hôte. Bien que le terme « héritage » ait une connotation positive, la valeur d'un impact peut être à la fois favorable et moins positive.
(S. E. Essex & Chalkley, 2002)	Tout développement créé dans le cadre des préparatifs en vue de l'organisation des Jeux Olympiques, même s'il est démontré que le développement a pu émerger avec le temps, indépendamment de l'événement.
(Kidd, 2003)	Un héritage durable de nouvelles possibilités de participation et d'exemples intéressants de réalisations humaines, inspirants des cercles de plus en plus nombreux d'hommes, de femmes et d'enfants à former, des clubs à créer et des investissements sportifs publics et privés à réaliser .
(McCloy, 2003)	Une utilisation à long terme bien planifiée des installations sportives post-jeux qui peut avoir un impact positif sur la santé et le bien-être des citoyens de la région hôte des Jeux olympiques.
(Chalip, 2003)	L'héritage touristique d'un Jeu x Olympiques est multiforme et largement basé. Ses effets sont à la fois à court et à long terme. Il englobe la visite de la ville et du pays d'accueil pendant de nombreuses années avant et après les Jeux. C'est un héritage dont les avantages vont au-delà de la ville d'accueil jusqu'à la région et au pays d'accueil. En effet, ses avantages vont au-delà du sport. Il représente plus qu'un gain économique ; il peut fournir une augmentation substantielle du capital social. Pour ces raisons, les hôtes des Jeux peuvent grandement bénéficier d'une stratégie de mise à profit du tourisme bien planifiée et bien coordonnée.
(Preuss 2003)	Tous les effets économiques liés aux Jeux olympiques, après les cérémonies de clôture, qui n 'auraient pas eu lieu sans les Jeux. Il faut distinguer les avantages transitoires des avantages permanents. L'avantage transitoire le plus célèbre est l'« impact économique » qui se produit par des investissements dans l'infrastructure et les dépenses touristiques pendant les Jeux olympiques .

(Roche, 2003)	Orienté vers l’avenir et orienté vers le passé, et qui tente de reconnaître le potentiel d’adaptation ainsi que le potentiel de conservation traditionnel du Mouvement olympique .
(Getz et Getz 1997)	Bénéfices non touristiques (p. ex., affaires et commerce) ; liés à la promotion de la destination (image de marque, amélioration de l’image de marque, gestion des médias) et à la création d’un héritage permanent (argent, installations, autres infrastructures, capacités améliorées, etc.).
(Preuss, 2007)	Peu importe le moment de la production et l’espace, l’héritage est entièrement planifié et non planifié, positif et négatif, des structures tangibles et intangibles créées pour et par un événement sportif qui demeure plus long que l’événement lui-même .
(Gratton & Preuss, 2008)	L’héritage est planifié et non planifié, des structures positives et négatives, immatérielles et matérielles créées grâce à un événement sportif qui reste après l’événement .
(Jean-Loup Chappelet 1970)	L’héritage d’un méga-événement sportif est tout ce qui reste et peut être considéré comme des conséquences de l’événement dans son environnement.
(Chappelet, 2012; Preuss, 2015)	L’héritage des méga-événements sportifs peut être perçu de multiples façons. Il peut être Positif ou négatif, tangible ou intangible, territorial ou personnel, intentionnel ou non, global ou local, à court ou long terme, lié au sport ou non, et, de plus, différent selon la perspective adoptée par chacune de ses nombreuses parties prenantes. Il serait bien plus approprié d’employer Le terme d’héritages au pluriel qu’au singulier.
(CIO, 2017a)	L’héritage olympique est le résultat d’une vision. Il englobe tous les avantages tangibles et intangibles à long terme pour les personnes, les villes / territoires et le Mouvement olympique
(Preuss, 2018)	L’héritage est tous les résultats qui affectent les personnes et/ou l’espace et qui sont causés par les changements structurels découlant des Jeux Olympiques.

3.3. Catégories des héritages olympiques

Les méga-événements ont la capacité de générer différents types d'héritages durables, généralement compris comme les impacts et les résultats des événements

Les héritages des méga-événements adoptent de nombreuses formes (Kassens-Noor et al., 2015). En outre, de nombreux auteurs ont tenté de catégoriser l'héritage (Chappelet, 2012).

- (Chappelet, 2003) en propose cinq selon leur ordre d'importance : Tourisme et l'économie, les infrastructures, les installations sportives, environnement urbain et naturel et enfin l'héritage socioculturel.
- (Cashman 2003) en identifie six économique, structure physique, information éducation, vie publique, politique et culture, sport, symboles, mémoire et histoire.
- Basée sur la typologie de (Cashman, 2003) comme guide , (Veal et al., 2012) propose dix catégories majeures d'un héritage en incluant l'environnement et la santé : Économie, environnement (non-sportif), Vie publique - politique et culture, information et éducation(Sport), participation de masse (Sport), soutien financier et administratif (Sport), infrastructures physiques (sport), symboles - mémoire et histoire (Sport), santé.
- (Clark, 2008) a suggéré huit catégories « d'impacts » des méga-événements sur les villes hôtes, congruentes avec les catégories susmentionnées : l'économie des visiteurs, les infrastructures physiques, l'infrastructure culturelle, l'infrastructure sportive, l'héritage visible, l'image de la ville, l'intérêt commercial et la stratégie managériale et événementielle
- Une autre référence dans la littérature sur l'héritage qui n'est pas des moindres provient des propriétaires des méga-événements, le Comité international Olympique le (CIO, 2013a) identifie cinq catégories d'héritage des jeux : sportif ; social, culturel et politique ; environnemental ; économique et urbain. Le CIO souhaite promouvoir un héritage positif des jeux olympique pour les villes et les pays hôtes », selon la Charte du CIO (CIO, 2011) ,ajoutant par la suite « les régions » à côté « des villes et des pays » dans la charte du CIO en vigueur (CIO, 2020).
- Cependant, il faut noter que le premier à établir un cadre général des héritages des méga-événements est Arnold Ritchie (1984) Selon (Kassens-Noor et al., 2015). Il a distingué les impacts économiques, physiques, psychologiques et socioculturels, et politiques. Il voit que ces héritages renforcent la sensibilisation internationale et la connaissance de la région, l'augmentation de l'activité économique, l'amélioration des installations

physiques et des infrastructures, et l'augmentation des opportunités sociales et culturelles (Kassens-Noor et al., 2015).

3.3.1. De l'héritage aux résultats

- (Hiller, 2003) traitant l'héritage urbain, considère l'héritage en tant que « **résultat** » : il en identifie quatre : l'environnement bâti comme étant un héritage permanent, développement économique avec des avantages à court terme, souvenirs et communautés.

3.3.2. De l'héritage aux structures

- (Gratton & Preuss, 2008) pour eux il existe six « **structures** » préservées après un événement, qui sont : infrastructures, connaissances, développement des compétences et éducation, image, émotions, réseaux, culture.

3.4. Dimensions de l'héritage

(Chappelet, 2012) souligne qu'il semble inutile de continuer à proposer des typologies d'héritage, puisqu'il est possible de segmenter presque à l'infini tout ce qui reste après un méga-événement sportif. Il a fourni des dimensions dans sa définition de l'héritage, il a distingué trois grandes dimensions de l'héritage au regard de sa nature et sa portée: matérielle, territoriale et sportive. Pour (Chappelet, 2018) qui considère le patrimoine en tant que héritage positif à long terme, distingue quatre catégories de patrimoine à partir du croisement des deux dimension matérielle et territoriale:

- Le patrimoine matériel territorial – PMT (par exemple, une installation sportive olympique).
- Le patrimoine matériel personnel – PMP (une médaille olympique, un uniforme de volontaire).
- Le patrimoine immatériel territorial – PIT (un esprit de volontariat, une nouvelle image).
- Le patrimoine immatériel personnel – PIP (connaissances et expérience acquises par un collaborateur du COJO).

(Preuss, 2007) aussi a développé un cube d'héritage avec trois dimensions d'héritage : la dimension du temps, la dimension de l'espace et la dimension du changement (positif ou négatif).

3.4.1. Dimensions de l'héritage selon (Thomson et al., 2013)

La synthèse des différentes définitions de l'héritage des méga-événements proposées dans le tableau, permet de faire ressortir cinq considérations principales comme le précisent (Thomson et al., 2013):

- **La question de terminologie** lors de la définition et la discussion des héritages des méga- événements sportifs.
- Le fait que l'héritage soit **automatique** ou doit être **planifié**.
- **La dimension temporelle** de l'héritage qu'il soit permanent ou à long terme.
- Le fait que l'héritage puisse être **positif** et/ou **négatif**.
- Le fait qu'il s'agisse d'un concept tant **local** que **mondial**.

À noter également, l'ambiguïté entre l'héritage pour les Jeux Olympiques et le CIO, et l'héritage pour le territoire et le pays hôtes.(Mrani et al., 2020). (Preuss, 2007), affirme également que l'héritage a des significations différentes selon le type d'événement et le contexte de la ville hôte.

- **Terminologie et utilisation du terme « héritage » et d'autres termes**

Depuis son adoption au tournant du siècle, le concept d'héritage a fait florès dans les milieux événementiels au point d'être difficile à cerner, car très vaste.(Chappelet, 2018; MacAloon, 2008). D'après (Thomson et al., 2013), les définitions ont mis en évidence un débat entre les utilisations du terme " héritage ", par opposition à d'autres terminologies telles que " impact ", " résultat " ou " structure ". tandis que la majorité des spécialistes de l'héritage des événements sportifs utilisent le terme " *héritage* ", (Hiller, 2003)a préféré le terme " résultat " ensuite, (Preuss, 2007) et (Gratton & Preuss, 2008) utilisent le terme " structure " lorsqu'ils discutent de l'héritage, quant aux « impacts », (Li & McCabe, 2012) expliquent que les héritages diffèrent des impacts dans la mesure où les héritages font référence à des effets à long terme, alors que les impacts font référence à une courte période entourant un événement.

Pour (Chappelet, 2018), Il n'est pas raisonnable d'identifier des retombées (impacts) clairement attribuables aux Jeux plus de douze ans après le lancement d'une candidature car, il sera préférable de parler plutôt d'héritage.(Collinet & Schut, 2020) rajoutent que la notion d'héritage est bien plus large que celle d'impact qui était jusqu'alors privilégiée, et renvoie à la fois à des dimensions matérielles et immatérielles.

Le débat sur l'utilisation du terme « héritage » s'est encore alimenté par les critiques de (Cashman, 2003) qui met en évidence l'insuffisance du terme et affirme son ambiguïté dans la mesure où il possède plusieurs significations surtout en anglais « *Legacy* ».

(Preuss, 2007), qui soutient cette critique, précise qu'en raison de la nature internationale des événements, il y a besoin d'une terminologie universellement comprise pour la gestion stratégique, l'élaboration de politiques et l'évaluation (Thomson et al., 2013).

(Cashman, 2003) voit que le terme héritage jouit d'une acceptation généralisée dans les milieux universitaires et industriels, éviter de l'utiliser est problématique.

- **Héritage automatique ou planifié**

Certains auteurs considèrent l'héritage comme étant une dotation automatique pour la ville du simple fait d'accueillir un événement sportif. D'ailleurs c'est ce qui ressort de la première définition fournie par Getz « les avantages qui sont accordés de manière permanente à une communauté ou à une région en raison de l'organisation d'un événement » (p. 340). (Thomson et al., 2013). Par ailleurs, au cours des deux dernières décennies, l'accent a été de plus en plus mis sur la planification stratégique de l'héritage afin de maximiser les impacts positifs et d'en minimiser les impacts négatifs. La majorité des auteurs cités dans le tableau ont fait explicitement référence à la planification dans leurs définitions (Chalip, 2003; S. E. Essex & Chalkley, 2002; Hiller, 2003; Preuss, 2007). La compréhension de la planification de l'héritage en vue d'atteindre les résultats souhaités est apparue à partir de l'an 2000. (Thomson et al., 2013).

(Hiller, 2000) et (S. E. Essex & Chalkley, 2002) affirment l'importance d'intégrer les résultats du développement lié à l'événement dans les objectifs de développement à long terme de la ville et de la région hôtes. Ils soulignent que les villes hôtes qui ont connu un développement urbain réussi autour des Jeux Olympiques sont celles qui ont pris en compte les besoins de la ville hôte avant, pendant et après l'événement et qui ont intégré les exigences de l'événement dans les besoins de développement urbain à long terme de la ville hôte. (Thomson et al., 2013).

(McCloy, 2003) et (Kidd, 2003) mettent l'accent sur la nécessité de planifier l'héritage des installations et de la participation au sport. La définition de (McCloy, 2003) souligne la nécessité de développer et de concevoir des installations sportives qui répondent aux exigences de l'événement d'une part et pour atteindre des objectifs tels que l'amélioration de la santé et du bien-être de la ville hôte et des communautés régionales. (Kidd, 2003) suggère

que la vision des installations pour répondre aux besoins de loisirs à long terme n'est qu'une partie de la planification requise. Il insiste sur la nécessité d'impliquer la communauté dans la planification.(Thomson et al., 2013)

- **La dimension temporelle**

Dans sa définition de l'héritage des méga-événements sportifs (Chappelet, 2012) soulève les questions de la temporalité et de perspective, à partir de quand considérons-nous qu'on est en présence d'un héritage ? Sa définition indique qu'un héritage quelconque se produit après l'évènement dans la phase post-évènement mais après combien de mois voire d'années faut-il attendre pour pouvoir parler d'héritage ?

Selon (Chappelet, 2012), il est nécessaire de faire la distinction entre le court, le moyen ,le long terme et le très long terme.

- Le court et le moyen terme : un ou deux ans après l'évènement.
- Le long terme : une à deux décennies après l'évènement.
- Le très long terme : doit être également pris en compte surtout lorsqu'on parle de l'héritage urbain durable. L'héritage dans ce cas n'est plus quelque chose de définitif, surtout les héritages intangibles que le temps peut diluer. en effet, « la construction des installations de l'évènement constitue peut-être l'héritage le plus durable et le plus visible » (Hiller, 2006).

(Chappelet, 2003) souligne la difficulté d'attribuer les effets aux jeux eux-mêmes plus on s'éloigne de l'année de la tenue des jeux car la ville et la région continuent d'être influencé par de nombreux autres facteurs. Les changements liés à l'évènement peuvent être confondus avec des développements non liés à l'évènement,.(Preuss, 2015)

De son côté, (Thomson et al., 2013) insistent sur l'importance de la nature temporelle de l'héritage, cette considération met en évidence les complexités des héritages à long terme, durables et permanents, (Thomson et al., 2013) rajoutent que les héritages des événements sportifs n'existent pas seulement après l'évènement. Par ailleurs, il est essentiel de prendre en compte les dimensions temporelles afin de fixer les limites de la planification et de la mise en œuvre de l'héritage et pour établir les délais d'évaluation de l'évènement. Par conséquent, les événements sportifs de grande envergure devraient être conceptualisé comme ayant des opportunités d'héritage à chaque étape du cycle de vie de l'évènement afin de maximiser les héritages positifs tout en limitant les héritages négatifs.

La dimension temporelle est un élément très important du cadre de mesure des héritages, L'héritage peut être considéré comme un processus et/ou comme un résultat (Preuss, 2015). Si l'héritage est défini comme un résultat, selon (Preuss, 2018), il doit se référer à un moment déterminé. Limiter la mesure d'héritage à un moment donné, c'est limiter la prise en compte de l'ensemble de l'héritage.

(Li & McCabe, 2012) divisent l'héritage en un cycle de trois étapes : le court terme, le moyen terme et le long terme, ils distinguent entre deux types d'héritages principaux, en l'occurrence, l'héritage économique et l'héritage non économique.

La figure : présente l'évolution de la force des héritages au cours du cycle événementiel à partir de l'année d'accueil de l'événement. Bien que l'héritage économiques (le tourisme, les stades de compétition et les autres activités économiques) diminue tout au long des trois étapes et disparaît dans la phase à long terme, l'héritage non économique augmente et dure à long terme (image de la ville hôte, le sentiment de fierté nationale ,visibilité mondiale...).(Mrani et al., 2020).

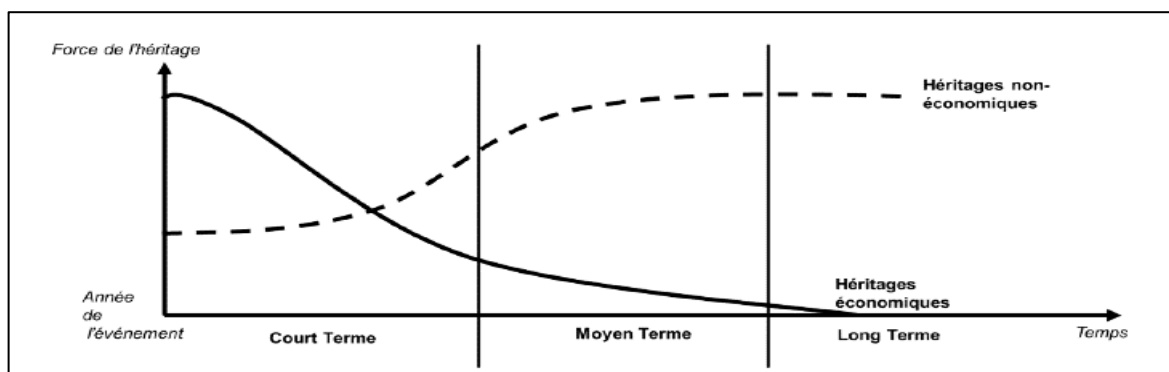


Figure II.2: Evolution de la force des héritages au cours du cycle événementiel à partir de l'année d'accueil de l'événement Source : (Li & McCabe, 2012; Mrani et al., 2020)

A noter que cette figure montre les héritages économiques et sociaux qui ont un impact sur le tourisme.

Les auteurs (Li & McCabe, 2012) affirment que les installations sportives ont une forte corrélation avec les héritages économiques, de manière qu'elles peuvent générer des héritages économiques positifs si ces installations peuvent être utilisées efficacement à d'autres fins suggèrent-ils, comme l'organisation d'autres événements, conférences et expositions qui font partie du produit touristique compétitif du pays hôte.

- **Héritage positif ou négatif**

Cette considération est comprise à travers les différents héritages qu'une région et sa population peuvent vivre.(Thomson et al., 2013). Pour (Preuss, 2015), elle consiste en des changements qui apportent des résultats positifs pour certaines parties prenantes et des résultats négatifs pour d'autres (valeur).Getz (1991) a reconnu que les résultats ne sont pas toujours positifs et qu'il existe de nombreux exemples d'héritages négatifs liés à l'organisation d'événements sportifs. De son côté,(Chappelet, 2003) offre un éclairage important au niveau de sa définition : Bien que le terme héritage ait une connotation positive, la valeur d'un impact peut être à la fois favorable et moins positive » (de Moragas et al., 2003, p. 55; Thomson et al., 2013).Néanmoins, il semble compliquer de planifier un héritage en essayant de maximiser les résultats positifs et d'en limiter les résultats négatifs car les héritages peuvent être sujets à la perception. En effet, l'existence de plusieurs parties prenantes, rend la perception d'un même résultat différente. Ce qui pourrait être positif pour l'une des parties, ne l'est pas forcément pour toutes les autres.(Thomson et al., 2013).

La moitié des définitions des auteurs figurant dans le tableau considèrent que les héritages peuvent être à la fois positifs et négatifs (Chappelet, 2003; S. E. Essex & Chalkley, 2002; Gratton & Preuss, 2008; Preuss, 2007, 2015, 2018).

- **Héritage local et mondial**

La littérature a révélé une nature contextuelle et dynamique de l'évènement sportif, reflétant une relation entre les intérêts locaux et mondiaux, d'où la mise en évidence du caractère local et mondial de l'héritage.(Thomson et al., 2013).(Preuss, 2015) souligne que l'héritage est essentiellement limité à un espace bien défini , à savoir une ville, mais certains de ses effets peuvent s'étendre au-delà de la ville. Il peut être individuel (n'affectant qu'une seule personne) et local, ou international et global (espace). (Chappelet, 2012) affirme que l'héritage d'un méga-événement peut avoir une étendue territoriale très variable, il peut affecter le territoire à l'échelle locale, régionale, nationale et même mondiale. De leur côté, (Gratton & Preuss, 2008; Preuss, 2007; Thomson et al., 2013). Indiquent qu'une série d'héritages peuvent potentiellement être réalisés pour la ville, la région, le pays hôte et les propriétaires de l'évènement grâce à l'accueil d'un événement sportif. Ces derniers jouent un rôle important dans l'établissement du statut des villes en tant que "villes mondiales. (Roche, 2003) utilise le terme "glocal" pour décrire la nature des événements sportifs contemporains, qui s'opèrent à plusieurs niveaux, au sein d'une communauté locale et dans la communauté

mondiale. (Thomson et al., 2013) affirment qu'un événement organisé dans une ville peut être exploité de manière à ce que la ville, la région et la nation puissent bénéficier de retombées à long terme. Ils rajoutent que chaque événement est différent en termes de taille et de portée. Donc il est différent en terme de la taille de l'héritage et de son importance.

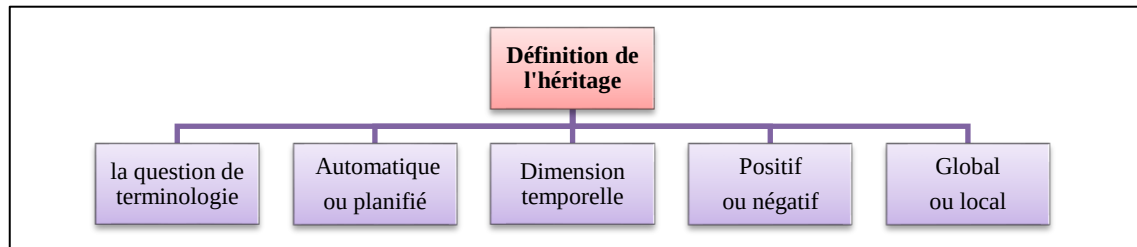


Figure II.3: Les cinq considérations clefs de la définition de l'héritage d'après (Thomson et al., 2013).

3.4.2. Dimensions de l'héritage selon (Preuss, 2015)

Quant à (Preuss, 2015), il a proposé six dimensions, comme étant éléments fondamentaux d'une définition de l'héritage :

- 1) Il dure plus longtemps que l'événement et ses impacts directement initiés. Les héritages peuvent provenir de structures déjà réalisées avant l'événement, mais la plupart des héritages découlent de facteurs de localisation modifiés après que l'événement ait eu lieu.
- 2) Il produit de nouvelles opportunités à partir d'un impact initial et peut même développer sa propre dynamique au fil du temps, à mesure que le contexte évolue.
- 3) Il consiste en des changements qui apportent des résultats positifs pour certaines parties prenantes et des résultats négatifs pour d'autres.
- 4) Il peut être tangible ou intangible, ou matérielle ou immatérielle.
- 5) Il est essentiellement limité à un espace défini, à savoir une ville, mais certains de ses effets peuvent s'étendre au-delà de la ville. Il peut être individuel (n'affectant qu'une seule personne) et local, ou international et global.
- 6) Il est souvent développé indirectement par l'événement. Un héritage négatif nous rappelle que les résultats peuvent être involontaires.

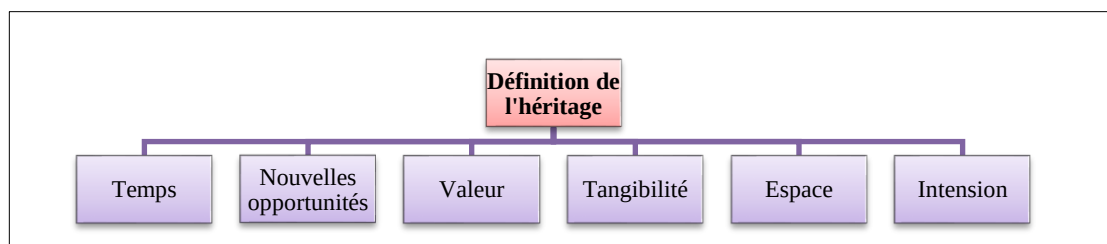


Figure II.4: Six dimensions clefs de la définition de l'héritage d'après (Preuss, 2015) .

3.5.Création de la valeur à partir de l'héritage

(Preuss, 2015) souligne que l'héritage se développe globalement à partir du changement structurel. Ce changement structurel est souvent **latent (valeur d'échange)** et n'aura d'impact positif ou négatif que lorsque les structures seront utilisées (**valeur d'usage**). L'héritage lui-même n'est pas le changement structurel, mais il est plutôt la conséquence de ce changement.(Preuss, 2018).Parfois, ce qui semble être l'héritage d'un événement peut en fait n'être qu'un changement normal dans la ville, c'est ce que (Preuss, 2015) appelle un héritage "*placebo*". Les héritages augmentent la facilité et la probabilité d'utilisation des opportunités à venir. Ce n'est que lorsque ces opportunités sont utilisées (valeur d'usage) qu'un nouvel impact est déclenché, et que l'on peut alors parler d'héritage. (Preuss, 2015) rajoute que certains chercheurs ont observé que les événements créent des opportunités. Tant qu'une opportunité n'est pas utilisée, l'héritage qui se développera à partir de celle-ci reste latent. Les héritages latents se retrouvent dans toutes les structures d'événements.

(Preuss, 2015) affirme qu'un stade peut avoir de la valeur en tant que bâtiment emblématique qui signale la force, ou en tant que structure ultramoderne qui peut être utilisée comme pièce d'exposition. Il peut avoir également une valeur en tant que catalyseur de futurs impacts économiques. Ces rôles secondaires rendent un stade intéressant pour les parties prenantes telles que les touristes, la population locale, les politiciens et l'industrie de la construction des stades. Ces valeurs supplémentaires peuvent expliquer pourquoi les stades sont parfois construits sans qu'une considération suffisante soit accordée à l'utilisation post-événement. En outre, les responsables de la construction peuvent être des opportunistes travaillant pour leur propre avantage plutôt que pour celui de la population générale.

Dans sa thèse de doctorat, Barget propose de transposer les différents concepts de valeur dans le sport, il a utilisé des définitions issues de l'économie environnementale, pour décrire des événements sportifs. (Barget & Gouguet, 2007).

- **Concepts liées à la valeur**

Dans l'analyse économique, la **valeur d'usage totale** se compose des valeurs d'usage réel.et des valeurs d'usage potentiel. **Les valeurs d'usage réel** : Elle correspond à l'utilité effectivement ressentie par le consommateur lors de l'événement sportif. Par contre, **les valeurs d'usage potentiel** : correspond à l'utilité ressentie par les personnes quant à la possibilité de bénéficier de l'événement sportif à l'avenir. Il s'agit des avantages qui peuvent être retirés de l'usage potentiel d'une ressource, ne sont pas utilisés aujourd'hui mais dont ils

se laissent la possibilité d'un usage futur elles se composent de valeur d'option et valeur d'héritage. Lorsque cet usage potentiel concerne l'individu lui-même, on parle de **valeur d'option** pour soi. Lorsque cet usage potentiel concerne les générations futures, on parle de **valeur d'héritage**. Il s'agit de la satisfaction ressentie à la suite de la transmission d'un événement sportif aux générations futures. (Contribution à la mémoire collective de la communauté, renforcement de la cohésion sociale, contribution à la fierté nationale et l'identité locale). (Barget & Gouguet, 2007).

3.6. Cadre de l'héritage de Preuss

Le cadre d'héritage est basé sur sept principes fondamentaux :

- **PF 1 : Les Jeux olympiques provoquent toujours un changement des structures existantes**

Les méga-événements apportent un changement structurel à la ville, la valeur créée est une valeur d'échange. Valeur d'échange FP fournit la légitimation (causalité) d'un héritage.

- **FP2 : Les changements structurels ont une conséquence sur les personnes et/ou l'espace.**

Ces changements affectent l'espace (nature ou ville) et, par conséquent, affectent directement ou indirectement les personnes qui vivent dans cet environnement. Tout changement structurel modifie un emplacement. Un lieu modifié est plus ou moins attractif pour les activités. Que ces changements structurels soient tangibles ou intangibles, ils consistent à créer une valeur d'usage, car les nouvelles structures sont utilisées pour de nouveaux impacts qui - en fonction d'un meilleur ou d'un pire emplacement - peuvent être positifs ou négatifs.

- **FP 3 : La conséquence d'un changement structurel crée une valeur déterminée par une co-création des firmes, des parties prenantes et des circonstances environnementales.**

Chaque changement structurel entraîne une conséquence et, par conséquent, crée une valeur. Cependant, le montant de la valeur pour quelqu'un dépend d'autres personnes et/ou firms et/ou circonstances environnementales.

- **FP 4 : La valeur des conséquences d'un changement structurel est toujours une valeur contextuelle.**

Chaque personne a un parcours, une socialisation et une motivation différents. Le contexte dans lequel une personne perçoit la conséquence d'un changement structurel influence la

valeur perçue individuellement. L'héritage peut être très différent selon les groupes de parties prenantes (Koenigstorfer et al. 2017, Preuss 2015, p. 654 ; Thomson et al. 2013) car ils perçoivent la conséquence d'un changement structurel dans un contexte différent.

- **FP 5 : Les conséquences d'un changement structurel se produisent dans différents domaines/branches et affectent la qualité de vie.**

Les conséquences d'un changement structurel pour les personnes et l'espace se produisent dans différentes branches comme le sport, la culture, la santé, l'éducation, le tourisme ou l'économie. Le CIO parle de "dimensions" dans lesquelles les héritages se produisent (CIO 2018, p.17).

- **FP 6 : La valeur des conséquences d'un changement structurel varie dans le temps.**

Notre environnement est en constante évolution. Logiquement, l'héritage (en tant que conséquence d'un changement structurel pour un temps infini) est un concept dynamique. Cela signifie que les structures, les conséquences de ces structures et les évaluations des parties prenantes évoluent dans le temps.

- **FP 7 : Les conséquences d'un changement structurel sont toujours liées à un territoire**

Le changement structurel peut affecter les personnes et l'espace à différents niveaux spatiaux. Certains héritages peuvent être individuels, locaux, nationaux ou même internationaux.

(Preuss, 2018) donne un aperçu du cadre d'héritage basée sur 7 principes fondamentaux. (PF). Les PF1-FP2 expriment la nature de l'héritage et constituent les hypothèses de base. FP3-FP5 déterminent la valeur des conséquences des changements structurels. FP6-FP7 ouvrent le cadre à la flexibilité dans le temps et l'espace.

3.7.Parties prenantes et héritage

« L'héritage d'un grand événement sportif peut être perçu de multiples façons » ».(Chappelet, 2018). « Il peut être positif ou négatif, tangible ou intangible, territorial ou personnel, intentionnel ou non, global ou local, à court ou long terme, lié au sport ou non, et, de plus, différent selon la perspective adoptée par chacune de ses nombreuses parties prenantes »(Preuss, 2015; Chappelet, 2018)

En plus d'identifier les héritages réalisables pour la ville, la région et le pays hôtes, la littérature suggère également que les héritages peuvent être conceptualisés différemment

selon les parties prenantes, qu'il s'agisse de la ville hôte ou des organisations qui régissent les droits d'un événement sportif particulier.(Chappelet, 2012, 2018; Gratton & Preuss, 2008; Preuss, 2007, 2015, 2018). (Preuss, 2015) affirme également que les structures qui subsistent peuvent être un atout pour les parties prenantes ou une charge. Afin de comprendre l'héritage d'une ville, il faut prendre en compte le point de vue de plusieurs parties prenantes. En revanche, la plupart des auteurs se concentrent sur les résultats de l'héritage pour des parties prenantes particulières (CIO) et non sur les structures qui ont été modifiées. Ils ont tendance à négliger le fait que l'héritage a des valeurs différentes selon les perspectives des parties prenantes. .(Preuss, 2018)

Chaque partie prenante a des objectifs et des intérêts différents dans l'organisation de l'événement et des attentes différentes quant à ce qui constituera leur héritage. Il est donc nécessaire d'engager la communauté et de collaborer tout au long des processus de planification afin de s'assurer que les héritages sont réalisés pour toutes les parties prenantes impliquées.(Thomson et al., 2013).

3.8.Importance de l'héritage

L'importance de l'héritage est particulièrement soulignée dans la Règle 2.14 de la Charte olympique et par les Recommandations 1, 2 et 4 de l'Agenda olympique 2020, feuille de route stratégique du CIO. En dépit du travail accompli à ce jour par le CIO, l'héritage des Jeux Olympiques reste un défi.(CIO, 2017a)

L'approche stratégique en matière d'héritage couvre les différentes manières dont le CIO entend encore encourager, soutenir, superviser et promouvoir l'héritage en partenariat avec les parties prenantes du Mouvement olympique.

Il existe également des raisons pour lesquelles l'héritage est important selon (Cashman, 2003):

- Si une ville adopte une attitude professionnelle pour remporter une candidature et organiser des Jeux olympiques, Le professionnalisme devrait s'appliquer également à la période qui suit les Jeux.
- L'héritage est également lié au troisième volet de l'olympisme, l'environnement, qui implique que tout développement réalisé au nom des Jeux olympiques doit être durable.
- L'héritage est également lié à l'évaluation et à la responsabilité, c'est-à-dire à la manière dont une ville peut tirer des bénéfices continus de son investissement olympique.

3.9. Installations olympiques et leur effet sur la ville hôte

Une fois la cérémonie de clôture est terminée, les Jeux Olympiques laissent un impact durable sur la ville qui les a accueillis. L'héritage Olympique apporte des bienfaits à long terme sur les plans humain, social et culturel car l'événement des Jeux restera dans l'esprit des citoyens pendant des décennies. De plus, certaines nouvelles infrastructures restent, transformant ainsi une partie de la ville et offrant de nouveaux débouchés à ses citoyens et visiteurs. (CIO - Comité International Olympique | Olympics.com, 2021). Il s'avère évident que les méga-événement sportifs concernent autant les villes que le sport (S. E. Essex & Chalkley, 2002; Hiller, 2003, 2006). La ville n'est pas un simple contenant des jeux, elle a aussi ses propres objectifs différents de ceux du CIO. Pour cette raison Les villes mettent de plus en plus l'accent sur le contexte post jeux, en utilisant généralement le terme héritage. (Hiller, 2003).

Pour (Hiller, 2003), les villes accueillant un méga-événement sportif sont directement touchées par les Jeux. Elles fournissent le site pour des installations et des infrastructures de grande envergure et elles procurent aussi une identité spécifique à chaque J.O. Bien que, les méga-événements sportifs se caractérisent par leur courte durée, leur conséquence sur l'espace urbain est de grande importance, peuvent durer éternellement, devenant de plus en plus l'intérêt premier des villes hôtes. Selon (Hiller, 2003) « la planification olympique doit être désormais considérer presque comme synonyme de planification urbaine ». A travers (les quatre phases : la phase de candidature, la phase de préparation, la phase d'événement et la phase post-événement) du cycle olympique (Hiller, 2006).

En revanche, l'impact urbain des jeux olympiques n'est pas la préoccupation première du Comité International Olympique (CIO). Qui considère plutôt le sport, comme son premier intérêt. Le (CIO) considère la contribution durable des Jeux olympiques à une ville hôte comme un "héritage", presque toujours conçu comme un héritage sportif. Or, les villes s'intéressent de plus en plus à un héritage qui va au-delà du monde sportif et qui contribue à faire de la ville un endroit meilleur (Hiller, 2006).

De leur part, (Gratton & Preuss, 2008) affirment que chaque méga-événement sportif nécessite des structures spécifiques. Après l'événement, toutes les structures qui existent modifient la qualité de la ville hôte de manière positive ou négative. En outre, chaque ville possède différents facteurs de qualité qui rendent la ville plus ou moins attrayante pour les habitants, les touristes, l'industrie ou l'accueil de futurs événements sportifs. Ils rajoutent que les villes aujourd'hui sont en concurrence accrue au niveau mondial pour attirer l'activité

économique. Lorsque l'héritage de l'événement est important, la ville hôte est en meilleure position pour faire face à la concurrence mondiale. Pour, les structures d'événements spécialisés constituent des héritages olympiques durables. Toutefois, elles représentent également des défis pour les villes. La question de l'après-utilisation des installations olympiques est mise en relation avec le changement post-moderne de la transformation urbaine. (Hiller, 2006) rajoute que l'avenir des installations olympique à long terme est lié à des normes d'excellence sportives, pour lesquelles la barre est constamment relevée et qui nécessitent de nouveaux investissements, faute de quoi les installations risquent de devenir dépassées et obsolètes, ce qui participe à la réduction de leur importance. Il affirme que les sites olympiques ont un effet sur les espaces environnants qui stimule de nouveaux développements. Ils permettent souvent d'améliorer considérablement les espaces publics, ce qui rend généralement les propriétés adjacentes plus précieuses et plus désirables, ce qui attire une classe de résidents plus haut de gamme et donc des utilisations plus haut de gamme.

3.10. Héritage et facteurs de localisation

(Preuss, 2015) considère également l'héritage comme un changement structurel qui affecte les facteurs de localisation de la ville. **Un facteur de localisation** est une force ou une faiblesse donnée qui doit être prise en compte lors de la recherche d'un lieu pour les affaires ou alternativement pour le tourisme, les événements, les conférences, les foires ou les expositions. Le changement structurel lié à l'événement dans la ville renforce ou affaiblit ses facteurs de localisation pour en faire un autre type de destination. Il rajoute que de tels changements déclenchent ensuite de nouveaux impacts. Un exemple d'un tel impact serait les dépenses des touristes de l'événement, classés comme étant un impact économique, et non comme un héritage pour l'industrie du tourisme. Enfin, ce changement structurel rend la destination plus attractive d'un point de vue touristique.

(Kiuri & Teller, 2012) qui ont fait des études sur les stades olympiques dans leur environnement urbain, précisent que La relation entre un stade et la ville est directement liée à sa forme, à son type de composition, à ses éléments architecturaux, y compris les symboles olympiques, et à la disposition de l'espace ouvert. Les stades actuels sont généralement compris comme des "bâtiments" qui représentent des "objets" ou des "icônes". Il est souvent difficile d'imaginer l'espace sportif depuis l'extérieur du stade. Le stade est donc réduit à une "cour intérieure" de sophistication technique, isolée de son environnement physique et limitée à une utilisation occasionnelle. Pourtant, la manière dont les stades olympiques sont liés à leur environnement urbain a varié au cours de l'histoire.

3.11. Installations olympiques et leur utilisation post-évènement

D'après (Gratton & Preuss, 2008) , les méga-événements sportifs diffèrent dans les « structures » qu'ils nécessitent et les villes de leur côté diffèrent dans les « structures » qu'elles peuvent fournir. Après l'évènement, certaines "structures de l'évènement" disparaissent ou sont réduites en taille, mais d'autres existent encore longtemps après l'évènement comme les installations sportives. Ils rajoutent que pour éviter des héritages négatifs toutes les infrastructures laissées après un événement doivent s'intégrer dans le développement de la ville, plus particulièrement dans un développement durable. À long terme, la plupart des héritages perdent de leur puissance et de leur utilité. Les gens vieillissent, les réseaux et les souvenirs disparaissent. Les connaissances et les compétences deviennent obsolètes. L'infrastructure vieillit et peut ne plus répondre aux exigences modernes. (Preuss, 2015). Et aux standards internationaux du CIO.

Bien que, l'"infrastructure sportive" est régulièrement mentionnée par les promoteurs de candidatures à des événements comme un moyen de justifier l'investissement dans l'accueil d'événements. Elle suscite une attention académique limitée, notamment en ce qui concerne l'examen de la façon dont les nouveaux développements sportifs peuvent être intégrés dans la vie communautaire (Alm et al., 2016; Thomson et al., 2019)..

À cet égard, dans leur étude (Ziakas & Boukas, 2014), ont examiné les perspectives de développement du tourisme sportif et culturel à Athènes post-olympique. Ils affirment que Les échecs de la planification d'Athènes soulèvent la question cruciale de savoir comment les actifs olympiques sous-utilisés peuvent être exploités pour développer un produit touristique post-olympique durable. Cela dépend de l'efficacité avec laquelle l'héritage olympique et les capitales de destination sont exploités de manière croisée dans la période post-Jeux. De ce point de vue, la valorisation des grands événements ne s'arrête pas à la fin de l'évènement, mais des programmes de valorisation post-évènement peuvent être mis en œuvre pour obtenir des résultats durables. (Chappelet, 2018), qui considèrent les infrastructures olympiques comme étant des patrimoines olympiques matériels et territoriaux, affirment qu'ils représentent des lieux emblématiques, c'est-à-dire des monuments incontournables de la ville, il ajoute que les stades olympiques ont tous un potentiel patrimonial emblématique.

De leur côté, (Li & McCabe, 2012) , soulignent que les installations sportives construites pour un méga-événement et les retombées économiques de l'organisation de ce dernier , sont directement et positivement/négativement corrélés. Ils rajoutent que ces installations

sportives liées à l'événement peuvent apporter des héritages tangibles et directes après la fin d'un événement :

- D'une part, cet investissement sera gaspillé si les installations ne sont pas utilisées de manière efficace et efficiente après un événement et/ou si les coûts de ces installations sont élevés (entretiens), ce qui montre une relation négative entre ces installations et les retombées économiques de la tenue d'un grand événement.
- D'autre part, les stades peuvent générer des héritages économiques positifs si ces installations peuvent être utilisées efficacement à d'autres fins, comme l'organisation d'autres événements, conférences et expositions qui font partie du produit touristique compétitif du pays hôte. Ces installations événementielles peuvent être également utilisées pour organiser d'autres manifestations culturelles, des événements sportifs et commerciaux, ou convertis pour d'autres usages. Toutefois, la plupart des stades de compétition de haut niveau restent inutilisés ou ne sont pas utilisés efficacement après un événement (Jones, 2002), ce qui réduit l'héritage économique positif. Les pays qui ont accueilli de grands événements récents ont mis l'accent sur les plans d'héritage pour l'utilisation des stades de compétition lors des phases de candidature.

(Li & McCabe, 2012) expliquent que les coûts des stades de l'événement et des installations connexes génèrent potentiellement des héritages économiques négatifs, les coûts d'opportunité, les coûts de conversion et d'entretien sont inclus. La construction des stades est financée par le gouvernement, cet investissement peut évincer d'autres utilisations des fonds publics, telles que les soins de santé, l'éducation et le soutien aux petites firmes privées. Ces éléments sont considérés comme des coûts d'opportunité des stades d'événements et des installations connexes. Pour être en mesure d'utiliser ces installations après un événement, rajoutent-ils, un pays hôte doit convertir les fonctions de ces installations, par exemple, convertir le village olympique en logements pour étudiants et les stades sportifs pour accueillir des concerts. Cependant les coûts de conversion et les frais d'entretien peuvent être très élevés.

3.12. Nécessité d'une planification de l'héritage

Les planificateurs et les soumissionnaires de grands événements sportifs reconnaissent désormais que l'un des aspects les plus importants qu'ils doivent aborder est l'héritage - ce n'est plus seulement l'événement lui-même qui doit être soigneusement planifié, mais aussi son héritage (Taylor & Edmondson, 2007). Ils soulignent toutefois l'inutilité de ne le voir

qu'en termes de ce qui est construit pour l'événement, c'est-à-dire un héritage d'infrastructures et d'installations physiques. Les Jeux laissent des bénéfices tangibles et intangibles, allant de la participation sportive et des infrastructures aux héritages sociaux et économiques. Fin 2017, le CIO a adopté un ensemble de politiques proposées par la commission pour la durabilité et l'héritage afin de mieux évaluer et entretenir les legs des Jeux. La nouvelle approche stratégique du CIO en matière d'héritage représente une évolution importante, car elle intègre officiellement la planification positive de l'héritage à chaque étape de la candidature et de la préparation des Jeux, aidant ainsi les hôtes à dégager de la valeur pour les décennies à venir. La réalisation de bénéfices positifs et durables des Jeux nécessite une attention et une gestion constantes. Pour réussir, cette planification doit également être synchronisée avec les objectifs de développement urbain à long terme de la ville hôte. L'héritage doit être une priorité dès le début de la planification des Jeux, de la création de la vision des Jeux à la livraison finale et bien au-delà. Pour soutenir cet effort, le CIO sera aux côtés des villes candidates et hôtes pour faciliter leur planification et leur mise en œuvre, évaluer les résultats et partager les meilleures pratiques.

L'approche stratégique de l'héritage définit l'héritage olympique comme suit : « L'héritage olympique est le résultat d'une vision. Il englobe tous les bénéfices tangibles et intangibles à long terme initiés ou accélérés par l'organisation des Jeux Olympiques/manifestations sportives pour les personnes, les villes/territoires et le Mouvement olympique » (CIO, 2017a).

Le cadre de l'approche stratégique de l'héritage est basé sur quatre objectifs (CIO, 2017a):

Objectif 1 : Intégrer les questions d'héritage tout au long du cycle de vie des Jeux Olympiques

L'héritage sera discuté avec les villes intéressées par l'organisation des Jeux Olympiques dès la phase de dialogue, et sera pleinement intégré dans le processus de candidature. Une fois qu'une ville est choisie comme hôte, sa vision et ses objectifs en matière d'héritage feront partie intégrante du processus de gestion, de coordination et de prise de décision concernant les Jeux. Les progrès seront régulièrement contrôlés et des mesures correctives seront proposées si nécessaire. Les dispositions de gouvernance dans le territoire hôte seront opérationnelles dès le début du cycle de vie, et devront être rendues résilientes aux pressions et changements de nature opérationnelle, financière et politique. Le financement de l'héritage est assuré par une définition précoce des rôles et des responsabilités des autorités locales.

Objectif 2 : documenter, analyser et communiquer l'héritage des Jeux Olympiques

L'héritage des prochains Jeux Olympiques fera l'objet de rapports réguliers, tandis que les bénéfices à long terme des Jeux Olympiques passés seront également saisis et partagés.

Objectif 3 : Encourager la reconnaissance de l'héritage olympique

Le CIO s'engagera de manière proactive auprès des villes et des CNO concernant la célébration de leur héritage des Jeux Olympiques (par exemple, les anniversaires des Jeux, les réalisations en cours des groupes de volontaires, d'autres héritages sportifs, économiques ou sociaux). À cette fin, les ressources et les services du CIO sont mis à la disposition des villes et des composantes du Mouvement olympique, le cas échéant.

Objectif 4 : Bâtir des partenariats stratégiques

Le CIO renforcera ses partenariats stratégiques avec l'Union mondiale des villes olympiques et l'initiative pour le bien-être actif afin de partager et de promouvoir l'ensemble des avantages à long terme de l'organisation des Jeux. D'autres partenariats avec des organisations spécialisées sont prévus sur des thèmes spécifiques et pour aider à partager les meilleures pratiques.(CIO - Comité International Olympique | *Olympics.com*, 2021).

Enfin, pour maximiser l'impact de l'héritage des grands événements, il est essentiel qu'une articulation claire des avantages de l'héritage soit mise en place très tôt, bien avant l'événement. Au-delà du développement physique des sites pour l'héritage,(Taylor & Edmondson, 2007) recommandent six manières de garantir les avantages de l'héritage pour les grands événements sportifs:

- Articuler la vision du développement de l'héritage le plus tôt possible.
- Évaluation de l'analyse de rentabilité de l'héritage c'est-à-dire l'évaluation de la viabilité financière des sites d'événements en mode "héritage".
- Attirer le secteur privé pour le développement de l'héritage.
- Impliquer toutes les parties prenantes intéressées en matière d'héritage pour la réalisation d'un héritage événementiel efficace et à long terme.
- La gestion et l'exploitation des sites.
- L'évaluation rigoureuse de l'héritage socio-économique.

Enfin, la planification doit résulter d'une vision partagée au sein de la ville qui se veut olympique.(Chappelet, 2018)

Bien que l'on ait l'impression que le méga-événement est adopté par la communauté métropolitaine, il n'en est rien de métropolitain, il est avant tout spécifique au site. Ainsi, le

choix du site lui-même est un reflet de la dynamique urbaine qui est contestable et qui représente les relations de pouvoir au sein de la ville.(Hiller, 2000).

(Thomson et al., 2019), qui ont examiné l'état de la recherche sur l'héritage des événements sportifs par le biais d'un examen quantitatif systématique de 305 articles de recherche originaux, évalués par des pairs, publiés dans des revues de langue anglaise entre 2000 et 2016, ont affirmé que malgré la large adoption de l'héritage dans le milieu universitaire, l'industrie et les médias et toute la croissance qui l'a connu dans le domaine de la recherche sur l'héritage des événements sportifs, il y a eu une attention limitée au phénomène au-delà des disciplines du sport et des événements .avec une tendance la tendance écrasante à la publication d'articles de recherche dans des revues liées au sport ou aux événements. (Thomson et al., 2019) soulignent également l'absence des revues dans des domaines clés souvent cités dans la rhétorique de l'héritage des événements sportifs tel que le développement économique et social, la planification urbaine et la politique. À savoir la nécessité d'une planification à long terme et intégrée.

Avec la complexité du monde réel de la planification et de la réalisation de l'héritage des événements sportifs. Les résultats de la recherche établis par (Thomson et al., 2019) ont suggéré l'utilité d'explorer les possibilités d'approches de recherche transdisciplinaires, une extension des approches interdisciplinaires, dans laquelle des chercheurs de différents horizons disciplinaires travaillent aux côtés de praticiens pour apprécier la complexité des phénomènes du monde réel (Toohey et al., 2017). Les approches transdisciplinaires cherchent à développer des connaissances qui permettent aux décideurs politiques et aux praticiens de se concentrer sur la compréhension des opportunités des événements sportifs à grande échelle et la planification et les ressources nécessaires pour les réaliser.(Thomson et al., 2019).

De son côté, (Doherty, 2013) a suggéré que de nombreux articles de journaux sont si étroitement ciblés qu'ils ne parviennent pas à développer et à explorer de manière adéquate les cadres complexes caractéristiques des problèmes du monde réel. Ainsi, les résultats de recherche étroitement ciblés limitent l'intérêt pour des publics plus larges, ce qui peut également entraîner une imprégnation limitée de la littérature du management du sport dans des disciplines plus générales.(Thomson et al., 2019).

La nature du phénomène de l'héritage des événements sportifs, avec les diverses parties prenantes et dynamiques impliquées dans la livraison d'un événement et la sécurisation des héritages, et ce que cela pourrait signifier pour les communautés d'accueil, présente un

certain nombre d'opportunités pour les chercheurs sur l'héritage des événements sportifs de s'engager dans le type de recherches interdisciplinaires que nous avons déjà identifiées. Si les événements sportifs à grande échelle tels que nous les connaissons sont un phénomène relativement récent, ils ne se sont pas produits dans le vide. Il existe une multitude d'occasions de s'engager avec des théories établies dans les disciplines de la science politique, de la gestion de projet, de la sociologie, pour n'en citer que quelques-unes. Une telle nature multidisciplinaire signifie qu'il est possible de s'appuyer sur un ou plusieurs cadres théoriques en fonction du problème à résoudre, et d'emprunter, d'adapter, d'étendre et/ou de générer une nouvelle théorie.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a analysé l'évolution des notions de durabilité et d'héritage au sein du Mouvement olympique, depuis les premières préoccupations environnementales jusqu'à leur institutionnalisation dans l'Agenda olympique 2020 du CIO. L'héritage olympique apparaît aujourd'hui comme un concept central et multidimensionnel, englobant des retombées à la fois matérielles (infrastructures, aménagements urbains) et immatérielles (image, mémoire, dynamique sociale), dont l'évaluation demeure complexe.

Ce cadre théorique constitue une base pour interroger le cas des Jeux Méditerranéens, qui, bien qu'inscrits dans la continuité du modèle olympique, s'en distinguent par leur échelle régionale et leur contexte spécifique. Il s'agit dès lors d'analyser comment ces principes sont adaptés et matérialisés dans les formes d'urbanisme événementiel, notamment à travers le parc olympique .

III URBANISME EVENEMENTIEL

Introduction du chapitre

Ce chapitre propose une analyse approfondie des dynamiques urbaines induites par les grands événements sportifs, à travers une étude des Jeux Olympiques d'été et des Jeux Méditerranéens. Initialement conçues comme de simples manifestations sportives, ces compétitions se sont progressivement transformées en de puissants leviers d'aménagement urbain et de développement territorial, imprimant durablement leur marque sur les villes hôtes.

L'analyse s'ouvrira par une réflexion sur les fondements théoriques de l'urbanisme événementiel, en s'appuyant sur la vision pionnière de Pierre de Coubertin et son projet d'« Olympie moderne ». Cette utopie urbanistique, visant à ériger des cités sportives harmonieuses, a jeté les bases d'une relation étroite et complexe entre les grands événements sportifs et la production de la ville. Nous mettrons en lumière l'influence de cette conception originelle sur les Jeux Olympiques et, dans une moindre mesure mais avec des adaptations contextuelles notables, sur les Jeux Méditerranéens.

Dans un second temps, l'étude examinera comment les Jeux Méditerranéens, bien qu'inspirés du modèle olympique, ont développé des stratégies d'aménagement propres, tenant compte des spécificités socio-économiques, culturelles et territoriales des villes méditerranéennes, notamment en soulignant les différences notables entre les rives nord et sud du bassin méditerranéen en matière d'urbanisme événementiel.

Enfin, l'analyse portera sur les modèles spatiaux adoptés par les villes hôtes pour l'implantation des sites olympiques, en identifiant les facteurs ayant conditionné le succès ou l'échec des stratégies de planification de ces derniers.

1. Evolution des procédures de candidature aux Jeux Olympiques et leur influence sur le modèle des Jeux Méditerranéens : vers une approche durable et territorialisée

Le processus de candidature aux Jeux Olympiques a connu de nombreuses évolutions depuis le début du XXe siècle. Dans les années 1920, aucune procédure formelle n'était requise : les villes intéressées devaient simplement notifier leur souhait au Comité International Olympique (CIO). La ville d'Anvers, pour les Jeux de 1920, innova en proposant un dossier détaillé de leur stratégie, amorçant ainsi une nouvelle pratique. À partir des années 1950, le

CIO commença à exiger des informations plus complètes afin de mieux évaluer les candidatures. (*Zoom sur la procédure de candidature*, n.d.).

Une réforme majeure est intervenue en 1992, avec l'introduction d'un questionnaire technique et d'une procédure standardisée, notamment pour les Jeux de l'an 2000. Cette évolution visait à assurer une plus grande transparence et rigueur dans le processus, tout en facilitant l'évaluation des villes candidates. Elle offrait également aux villes candidates l'opportunité de faire l'inventaire, tant générales que sportives.

Adopté en 2014, l'Agenda Olympique 2020 a introduit une nouvelle approche fondée sur un partenariat renforcé entre le Comité International Olympique (CIO) et les territoires intéressés par l'accueil des Jeux Olympiques. Alors que le modèle traditionnel prévoyait la désignation de la ville hôte sept ans avant l'événement, au terme d'un processus de candidature long, concurrentiel et rigide, une réforme majeure a été engagée en 2018. Celle-ci a profondément transformé la procédure en instaurant un modèle plus souple, progressif et collaboratif, autorisant désormais l'ouverture des échanges jusqu'à dix ans avant l'échéance olympique.

Ce nouveau dispositif repose sur la mise en place de commissions de dialogue permanentes, permettant des échanges informels entre le CIO et les parties intéressées, sans nécessité de déposer une candidature officielle. Cette évolution a été motivée par les nombreux retraits de candidatures observés lors des campagnes précédentes, illustrant les limites du modèle antérieur.

Désormais, le CIO peut choisir la ville hôte à tout moment, en fonction de la maturité, de la cohérence et de l'adéquation stratégique du projet proposé. Le processus a également été élargi pour accepter des candidatures conjointes entre plusieurs villes ou pays, et vise à réduire significativement les coûts liés à la candidature, conformément aux principes de la "Nouvelle Norme".(CIO, 2018) Par ailleurs, le "Contrat de ville hôte" est désormais renommé "Contrat avec la ville hôte" *Host City Contract*. L'objectif de cette nouvelle dynamique est d'accompagner les territoires dans l'élaboration de projets alignés sur leur stratégie de développement à long terme, intégrant des enjeux clés tels que la durabilité, la mobilité, la planification urbaine et l'héritage post-olympique. Les nouvelles politiques du CIO ont conduit à une remise en question des installations sportives existantes sur le territoire des villes candidates. Les candidatures aux Jeux Olympiques de Paris 2024, Los

Angeles 2028, Milan-Cortina 2026 et Brisbane 2032 présentent une moyenne de 90 % d'installations sportives temporaires ou existantes sur le territoire. Ces données permettent d'affirmer que le CIO ne souhaite recevoir aucune critique future, privilégiant les villes ayant accueilli des éditions précédentes et intégrant les Jeux Olympiques à d'autres processus de transformation urbaine à un stade avancé.(Della Sala, 2022)

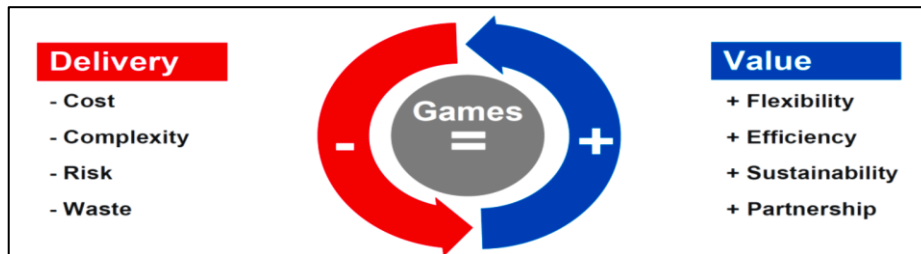


Figure III.1: Les objectifs de la révision du modèle d'organisation des Jeux Olympiques. Source : (CIO, 2018)

Le processus de candidature aux Jeux Olympiques a connu de nombreuses évolutions depuis le début du XXe siècle, donnant lieu à un modèle hautement structuré et technique, qui fait désormais référence pour les grands événements sportifs internationaux. Dans cette dynamique, le Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM) s'aligne en grande partie sur les standards du Comité International Olympique (CIO), tout en adaptant son approche aux spécificités régionales et à l'ampleur plus modeste des Jeux Méditerranéens.

Ainsi, bien que le processus du CIJM reste rigoureux — incluant des critères relatifs aux infrastructures, à la sécurité, à la logistique et à l'organisation —, il se veut plus souple et accessible, avec une attention particulière portée à la réalité des villes méditerranéennes, à la diversité des contextes nationaux, et aux moyens disponibles.

Par ailleurs, à l'instar des Jeux Olympiques, les Jeux Méditerranéens intègrent désormais dans leurs exigences la question de la durabilité et de l'héritage (Paratore, 2018). Les villes candidates doivent non seulement démontrer leur capacité à accueillir l'événement, tout en formulant une vision à long terme capable de générer des retombées positives pour leur territoire (Mairie de Tarente et al., 2019). L'aménagement durable, la reconversion des équipements, la participation citoyenne et la cohérence avec les stratégies de développement urbain deviennent des éléments déterminants dans l'évaluation des candidatures.

1.1. Comment se déroule la candidature aux jeux méditerranéens ?

À l'instar des Jeux Olympiques, le processus de candidature aux Jeux Méditerranéens, tel que défini par la charte du Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM), mobilise sur plusieurs années le Comité National d'Organisation (CNO). Le CIJM ouvre

officiellement la procédure par un appel à candidatures, invitant les Comités Nationaux Olympiques intéressés à manifester leur intérêt pour l'organisation des Jeux.

Les Comités Nationaux Olympiques souhaitant organiser les Jeux Méditerranéens doivent transmettre leur dossier de candidature au Secrétariat Général du CIJM au moins un an avant la date fixée pour l'Assemblée Générale chargée de l'élection. Ce délai permet notamment l'organisation d'une éventuelle visite de la commission d'enquête. En effet, un dossier de candidature est un schéma directeur du projet olympique proposé. Il donne une vue d'ensemble de la manière dont la ville va planifier, organiser et livrer les Jeux.(Centre d'Etudes Olympiques, n.d.) dans ce cas, Les dossiers présentés à l'Assemblée Générale du CIJM doivent ainsi proposer les conditions les plus favorables au bon déroulement des compétitions en incluant un plan clair sur la manière dont l'événement sera situé et accueilli dans la ville hôte, cela inclut : Les aspects techniques liées aux infrastructures sportives, l'hébergement (village méditerranéens), les moyens de transport ainsi que la gestion globale de l'événement. L'aspect financier revêt également une importance capitale, chaque ville candidate devant présenter des garanties considérées comme satisfaisantes par le Comité Exécutif du CIJM. Celles-ci doivent provenir des autorités locales, régionales ou nationales, et être accompagnées des garanties juridiques requises.

Pour convaincre les membres du CIJM, le dossier s'accompagne de discours et de représentations prospectives mettant en scène la ville sous son meilleur jour. Certes, certains ajustements peuvent être apportés durant la période de préparation, mais les grandes lignes du projet, notamment en matière d'implantation urbaine, sont en principe définies dès la phase de candidature. Ces dossiers doivent également garantir des bénéfices tangibles pour les athlètes et les participants, assurer la pérennité des Jeux Méditerranéens, et offrir un projet structurant pour la ville et le pays.(CIJM, 2023b). Dans cette perspective, la candidature relève d'une logique de marketing urbain, visant à mettre en avant la singularité et la qualité du territoire hôte.(Machemehl & Robène, 2014)

Ensuite, le CIJM examine les dossiers de candidature et sélectionne les villes ou régions qui répondent le mieux aux critères d'organisation. Dans la phase d'évaluation, plusieurs critères sont analysés : sécurité des installations, infrastructures de transport et de communication, qualité des équipements sportifs, mais aussi mobilisation citoyenne et soutien des acteurs économiques et politiques. La communication joue un rôle central. Le comité de candidature cherche à séduire non seulement le CIJM, mais aussi l'opinion publique locale et les élites régionales, à travers la presse, les médias audiovisuels, ou encore des événements culturels

et sportifs organisés en amont. Le nombre de bénévoles engagés, les activités éducatives, ainsi que les produits dérivés sont autant de preuves de l'adhésion populaire. Le logo et la mascotte des Jeux Méditerranéens, conçus comme des symboles fusionnant l'imaginaire méditerranéen et l'identité spécifique de la ville hôte, contribuent également à cette dynamique de mise en récit. La devise choisie vise à articuler valeurs universelles du sport et singularités locales, en transformant la ville en « territoire sacré » (Machemehl & Robène, 2014) temporairement placé au centre de l'espace méditerranéen.

La sélection des représentants du comité de candidature – qu'ils soient personnalités politiques, athlètes emblématiques ou artistes – s'inscrit aussi dans une stratégie de communication destinée à renforcer la crédibilité et l'image du projet. Enfin, les visites des membres du CIJM (la commission d'évaluation du CIJM organisera des visites d'inspection), sont des moments décisifs, donnent lieu à une mise en scène soigneusement orchestrée de la ville et de son environnement.

Le vote final, tenu en Assemblée Générale, représente l'aboutissement du processus de sélection, au terme duquel une ville se voit attribuer l'honneur d'accueillir les Jeux.

Toutefois, comme pour d'autres événements sportifs de grande ampleur, des voix critiques peuvent s'élever localement, dénonçant parfois un projet perçu comme déconnecté des réalités sociales, mené au détriment de secteurs essentiels tels que la santé ou l'éducation, générateur de dépenses excessives ou d'impacts écologiques négatifs. Ces prises de parole dissidentes, qu'elles proviennent de citoyens, d'associations ou de mouvements sociaux, rappellent que la légitimité d'une candidature ne repose pas uniquement sur des performances techniques ou une image maîtrisée, mais aussi sur sa capacité à fédérer durablement les forces vives du territoire.

1.2.Comité d'organisation des Jeux Méditerranéens : COJM

D'après la charte des JM (CIJM, 2023a), L'organisation des Jeux Méditerranéens est confiée par le CIJM conjointement au CNO du pays de la ville hôte et à la ville hôte elle-même. Le CNO constitue dans ce but un COJM qui dès le moment de sa constitution communique directement avec le CE du CIJM dont il reçoit les instructions. Ce dernier doit être :

- Doté de la personnalité juridique
- Constitué dans les six mois qui suivent l'attribution des Jeux à une ville par l'AG du CIJM,

- Implanté dans la ville hôte des Jeux.
- Dès sa constitution, et jusqu'à la fin de sa liquidation, le COJM a l'obligation de conduire toutes ses activités conformément à la Charte du CIJM, au contrat conclu entre le CIJM, le CNO et la ville hôte, ainsi qu'aux instructions du CE du CIJM.
- En cas de violation des règles prescrites ou de manquement aux engagements souscrits dans le contrat et ses annexes, le CE du CIJM est en droit de retirer – en tout temps et avec effet immédiat – l'organisation des Jeux Méditerranéens à la ville hôte, au COJM, et au CNO sans préjudice de la réparation des dommages ainsi causés au CIJM

Obligations particulières

La ville hôte des JM, se doit de se charger de plusieurs responsabilités telles que :

- Tous les frais de déplacement et de séjour conformément aux termes du contrat signé entre le CIJM et conjointement la Ville hôte et son CNO, des personnes physiques et morales désignées par le CIJM
- Tous les frais de déplacement et de séjour occasionnés par les membres du CE du CIJM qui auraient été expressément autorisés par une décision du CE du CIJM à visiter le pays organisateur pour des circonstances spéciales en dehors des réunions régulières du CE du CIJM.
- Prendre en charge les frais de séjour (hébergement et restauration) des invités du CE du CIJM.

2. De la ville candidate à la ville hôte : un changement de statut et de responsabilités

Une fois désignée comme hôte des Jeux Méditerranéens, la ville entre dans une seconde phase décisive du projet. Elle quitte alors le statut de ville-candidate pour celui de ville-élue, assumant désormais une visibilité accrue et des attentes plus fortes, tant au niveau régional qu'international. L'attention médiatique, politique et institutionnelle qui l'accompagnait déjà pendant la phase de candidature s'intensifie, car elle doit désormais concrétiser les engagements pris devant le Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM). Cette nouvelle responsabilité se matérialise juridiquement par la signature, dès l'élection, d'un contrat formel entre la ville hôte, le Comité National Olympique (CNO) de son pays et le CIJM. Ce contrat, qui intègre l'ensemble des pièces du dossier de candidature, constitue un

tout juridique indissociable et engage les parties à respecter les obligations définies pour la bonne organisation des Jeux. (CIJM, 2023a)

La ville hôte doit démontrer sa capacité de mobilisation, assurer la livraison des aménagements dans les délais impartis et garantir un accueil sécurisé, inclusif et convivial aux délégations sportives et au public. Comme le souligne (Hiller, 2000), cette étape de planification, qui implique essentiellement une planification urbaine, est marquée par une temporalité contrainte propre aux grands évènements sportifs et qui exige des décisions rapides et une mobilisation intense des ressources. Cette dynamique d'accélération, souvent portée par l'urgence de livrer les infrastructures à temps, conduit les autorités locales à adopter des modes de gouvernance exceptionnels, qui peuvent s'écarter des procédures habituelles de planification urbaine. Si cette réactivité permet de concrétiser des projets d'envergure dans un laps de temps réduit, elle n'est pas sans soulever des interrogations : elle interroge la capacité des villes à concilier efficacité opérationnelle, inclusion des parties prenantes et durabilité des aménagements.

À travers la concrétisation d'infrastructures sportives, de projets urbains et de dispositifs participatifs, la ville montre sa capacité à gérer des projets de grande envergure, ce qui contribue à rassurer les investisseurs, à légitimer les acteurs publics et à inscrire la ville dans une dynamique de compétitivité territoriale. Sur le plan géopolitique, il s'agit aussi de confirmer sa fiabilité auprès des partenaires internationaux et de gagner en crédibilité en tant que territoire capable de tenir ses engagements.

La ville hôte devient une vitrine du projet méditerranéen, un espace de rencontre des cultures et un levier d'influence à l'échelle du bassin. Dans cette logique, les valeurs méditerranéennes du sport – coopération, excellence, dépassement, solidarité – portées par la devise officielle ou le slogan propre à l'édition locale, sont mises en avant pour valoriser l'image de la ville et renforcer son rayonnement. La réussite de cet événement devient ainsi un marqueur de l'efficacité de sa gouvernance, à l'instar de ce qu'on observe à plus grande échelle avec les Jeux Olympiques. (Machemehl & Robène, 2014)

Enfin, la place accordée au sport et à l'évènementiel dans la ville hôte devient un révélateur de ses priorités culturelles et sociales : le sport y est autant un outil de cohésion sociale qu'un levier de transformation urbaine, dans une économie où l'image, l'attractivité et le spectacle occupent une place de plus en plus centrale.

3. Objectifs des métropoles dans l'organisation des grands événements

De plus en plus de métropoles s'engagent dans l'organisation de grands événements internationaux pour répondre à une série d'objectifs stratégiques. Ces objectifs, explicites ou implicites, sont regroupés en quatre grandes catégories et permettent d'évaluer les retombées de ces événements.

1. Objectifs d'image et de reconnaissance internationale : Les métropoles cherchent à affirmer ou renforcer leur statut sur la scène mondiale. Pour les grandes villes comme Paris ou Rio, il s'agit de consolider une réputation déjà bien établie. D'autres, comme Séoul, utilisent ces événements pour s'ouvrir à l'international, comme cela a été le cas lors des Jeux Olympiques de 1988. Certaines villes, telles que Berlin, cherchent à se repositionner comme métropoles dynamiques et modernes. L'organisation d'un événement peut également servir à renforcer la place d'une ville dans son pays ou sa région, comme Barcelone vis-à-vis de Madrid, ou Rio par rapport à Brasilia. Enfin, ces événements permettent parfois de promouvoir des valeurs spécifiques : paix, diversité culturelle, solidarité, comme l'a fait Barcelone avec le Forum Universel des Cultures de 2004.

2. Objectifs économiques et touristiques : Les retombées économiques constituent une motivation majeure. Les métropoles cherchent à dynamiser leur économie, à attirer des investisseurs (comme Shenyang en 1999), ou encore à améliorer leur positionnement dans la nouvelle économie (Barcelone, Forum 2004). Le développement du tourisme est aussi un objectif clé, avec l'ambition de renforcer l'attractivité sur le marché international, comme ce fut le cas pour Hanovre avec son exposition universelle. D'autres, comme Séoul, se servent de ces événements pour développer un marketing urbain ciblé, destiné à attirer touristes, entreprises et capitaux.

3. Objectifs d'aménagement et de développement urbain : Les grands événements sont souvent des catalyseurs de transformation urbaine. Ils permettent de moderniser les infrastructures de transport (ex. : Atlanta 1996, Séoul 1988), de pallier les sous-équipements (ex. : Sydney et son stade olympique), ou encore de créer de nouveaux pôles de développement (ex. : Pudong à Shanghai ou le quartier du Forum à Barcelone). Ils servent aussi à revitaliser des zones en déclin, en changeant leur image et les conditions de vie de leurs habitants, comme ce fut le cas à Paris, Sydney ou Barcelone.

4. Objectifs spécifiques : Au-delà de ces objectifs généraux, certaines métropoles poursuivent des buts plus contextuels. Les grands événements peuvent mobiliser les acteurs

locaux autour d'un projet collectif, débloquer des situations administratives ou politiques complexes, ou encore renforcer l'autorité des pouvoirs locaux face aux institutions nationales. Barcelone a ainsi profité des Jeux Olympiques de 1992 pour affirmer son autonomie politique. D'autres objectifs incluent la création d'événements populaires à forte portée symbolique, ou encore la promotion du développement durable et de valeurs culturelles, sportives ou sociétales. C'est le cas de la Coupe du Monde de Rugby 2011 en Nouvelle-Zélande, qui a mis en valeur la culture maorie et les valeurs du rugby.

En somme, l'organisation de grands événements par les métropoles répond à une multitude d'objectifs, qui vont de la consolidation de l'image à la stimulation économique, en passant par le développement urbain et la réalisation d'objectifs spécifiques. Ces objectifs orientent la planification et l'exécution des événements tout en contribuant à évaluer leur impact sur la métropole et ses habitants.

4. Origines de l'urbanisme olympique

Le lien entre grands événements et développement urbain n'est pas nouveau. Depuis de nombreuses années, foires, festivals, expositions et manifestations culturelles et sportives offrent aux villes l'occasion d'investir dans les infrastructures et l'amélioration de l'environnement (Chalkley & Essex, 1999). Le sport moderne est avant tout né de l'urbain et demeure l'affaire de la ville tant du point de vue des réseaux associatifs que des institutions (Machemehl & Robène, 2014)

L'origine de l'urbanisme olympique remonte à l'idée de Pierre de Coubertin de créer une "Olympie moderne", qui a donné le ton de l'environnement bâti olympique moderne, de la planification et la conception des sites. Coubertin avait aperçu l'attrait à long terme des Jeux olympiques antiques dans le monde hellénique antique comme étant profondément enraciné dans sa forme unique de festival, un "*culte de l'essence humaine*", ainsi que dans un cadre physique solide, la ville sainte d'Olympie (Liao & Pitts, 2006).

D'après (Liao & Pitts, 2006), le baron Pierre de Coubertin pensait que si les Jeux modernes devaient dépasser le stade de l'événement sportif pur et être ressentis comme un sentiment de culture et de croyance, la définition d'un contexte urbain unique était primordiale. Dans ce pamphlet, publié en 1906, Coubertin révèle sa vision du futur cadre olympique. Il veut que ce soit une "*citée*" qui "se lie harmonieusement à l'athlétisme, à la littérature et à l'art" et qui "collabore étroitement avec l'homme et la nature". Il a également donné les détails de son concept :

« **Tout d'abord**, la cité olympique doit être visible par le visiteur, sinon dans sa totalité, du moins comme un ensemble grandiose et digne. **Deuxièmement**, il est souhaitable que cette première vision de la ville soit liée à son rôle. **Troisièmement**, la forme de la cité doit clairement tenter de s'intégrer dans le paysage environnant et d'en tirer parti. **Quatrièmement**, ce serait une erreur d'imiter l'encombrement du site ancien. Ce serait également une erreur d'adopter l'approche inverse, en étalant trop le site. Il nous semble qu'il s'agit là de principes généraux concernant le cadre de la ville. » (Coubertin cité in Liao & Pitts, 2006).

4.1. Olympie moderne : vision utopique de Pierre de Coubertin

La vision utopique de Coubertin s'est développée en parallèle à d'autres utopies urbaines contemporaines des XIXe et XXe siècles, telles que le *phalanstère* de Charles Fourier (dans les années 1840) et la *cité mondiale* d'Ernest Hébrard (dans les années 1910), et s'inspirait de diverses pratiques de conception avant-gardiste de spectacles urbains tels que les expositions universelles de l'époque. Jusqu'aujourd'hui, ces principes sont toujours d'actualité servant à guider le processus décisionnel des villes olympiques du monde entier. Selon la volonté de Pierre de Coubertin les jeux sont ouverts aux amateurs et ce jusqu'en 1972. (Hirthler, 2019)

Selon (Liao & Pitts, 2006), l'Olympie moderne implique une approche de concentration des sites, qui a été privilégiée par le CIO pendant plusieurs décennies. La préférence de Pierre de Coubertin pour un cadre plus pastoral inspire la création de nombreux parcs olympiques pittoresques au sein de tissus urbains denses. De plus, son insistance sur le déplacement de l'Olympie moderne d'une ville à l'autre au lieu d'un lieu permanent pour diffuser l'esprit olympique permet de capitaliser sur les Jeux comme levier de transformations urbaines, en inscrivant la préparation olympique dans une dynamique de développement territorial.

4.2. L'urbanisme olympique dans la littérature scientifique

4.2.1. Urbanisme olympique : lecture par la chronologie

« Expliquer la trajectoire de la planification olympique passée et future implique un niveau de complexité spectaculaire » (Trumpbour, 2011). Cette affirmation illustre bien la manière dont les Jeux olympiques s'inscrivent dans des dynamiques urbaines de plus en plus complexes. (S. Essex & Chalkley, 1998), figurent parmi les premiers chercheurs à avoir mené une analyse approfondie des 100 ans d'histoire de l'urbanisme olympique. Ils ont étudié les villes hôtes des Jeux olympiques d'été en fonction de différents types de

développement urbain et ont proposé une typologie distinguant trois phases : les « Jeux à faible impact » (1896-1904), les « Jeux axés principalement sur la création d'installations sportives supplémentaires » (1908-1956) et les « Jeux favorisant des transformations majeures de l'environnement bâti » (après 1960).

Dans une perspective similaire mais plus détaillée, (Liao & Pitts, 2006) ont proposé une lecture chronologique en quatre phases mettant en lumière une relative homogénéité des approches urbaines menées par les villes pour préparer les Jeux.

La première phase comprend la première décennie de la renaissance olympique (1896 à 1904), correspondant aux trois premières éditions, modestement préparées, de faible envergure, avec une intervention urbaine minimale. A Paris (1900) les se déroulèrent exclusivement dans un cadre naturel où les nageurs durent affronter les eaux boueuses de la Seine et les lanceurs de marteau furent gênés par la présence d'arbres. **La deuxième phase** (1908-1928), durant laquelle l'événement commence à attirer davantage l'attention mondiale, à être préparé de manière planifiée, et à inclure des sites sportifs spécifiques. La figure du stade olympique, symbole de modernité architecturale et technologique **La troisième phase** (1932-1956), cette période est marquée par un développement important d'éléments urbains liés aux Jeux, l'essor de quartiers olympiques intégrant équipements sportifs et village olympique pour les athlètes. Jusqu'aux années 1950, l'ampleur et la portée de l'urbanisation olympique restaient modérées. **La quatrième phase** (1960-2012), C'est l'ère de la transformation urbaine ou l'urbanisation olympique dépasse largement le cadre sportif, pour s'inscrire dans une démarche urbaine plus globale. Les Jeux deviennent plutôt un prétexte à la mise en œuvre de vastes projets d'aménagement, parfois sans lien direct avec l'événement, et un levier stratégique pour orienter les politiques d'aménagement.

Au fil du temps, l'urbanisme olympique s'est clairement développée au cours du siècle dernier en termes de contenu, d'échelle, de forme et de complexité. Passant du modèle de *mono-stade* des premières années à un modèle de *quartier olympique* ; d'une planification concentrée sur les installations de compétition à un très large éventail de constructions de soutien. Ils rajoutent qu'il existe une relation étroite et constante entre le développement de l'urbanisation olympique et l'évolution urbaine des villes hôtes. (Liao & Pitts, 2006). Plus récemment (Della Sala, 2022) a proposé une lecture en cinq phase qui met en évidence l'évolution progressive du rôle des Jeux dans la fabrique urbaine.

Phase I (1896–1924) : Transformations minimales

Les Jeux sont organisés avec peu de moyens, reposant sur des infrastructures existantes ou temporaires. Les retombées urbaines sont quasi nulles, l'implication des autorités locales reste limitée.

Phase II (1932–1956) : Début d'une organisation spatiale

Construction des premiers quartiers olympiques, souvent en périphérie. Les équipements deviennent durables et articulés aux besoins urbains, amorçant une logique d'aménagement structuré.

Phase III (1960–1988) : Reconfiguration urbaine

Les Jeux servent à moderniser les villes (Rome, Tokyo, Mexico, Munich). Cette phase est marquée par une montée des investissements publics. Séoul intègre un plan de développement à long terme. Los Angeles fait exception en limitant les dépenses publiques.

Phase IV (1992–2004) : Projets urbains à grande échelle

Barcelone initie une reconversion post-industrielle, intégrée à une stratégie de modernisation urbaine. Sydney introduit la durabilité, Athènes modernise mais soulève la question de l'héritage.

Phase V (2008–2028) : Approche métropolitaine durable

Pékin, Londres et Paris adoptent une planification durable, centrée sur l'héritage social, environnemental et spatial. Les Jeux deviennent un levier de développement métropolitain intégré et maîtrisé.

En effet, le début des initiatives urbaines olympiques remonte aux quatrièmes Jeux de Londres en 1908, avec la construction du *White City stadium*. Jusqu'à la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, la fourniture de sites sportifs et de villages d'athlètes a dominé la préparation olympique et l'impact sur l'infrastructure urbaine au sens large a été limité. Ce n'est qu'en 1960 que les forces dormantes du développement à grande échelle ont commencé à se révéler. À partir des Jeux olympiques de Rome, les Jeux ont commencé à avoir de nombreuses conséquences de grande envergure sur l'environnement bâti local en particulier en accord avec les besoins de l'expansion urbaine dans les années 1960 et 1970, de la régénération des centres-villes dans les années 1980 et 1990 et de la forme urbaine durable depuis l'an 2000. (Liao & Pitts, 2006; Meyer, 2016; Della Sala, 2022)

4.2.2. Urbanisme olympique : lecture par dimensions

Plutôt que de découper l'histoire en phases chronologiques, (Smith et al., 2024) ont proposé une lecture à travers cinq dimensions clés qui structurent l'urbanisme olympique et qui semblent pertinentes dans l'avenir :

(Smith et al., 2024) soulignent que l'urbanisme olympique dépasse la simple construction d'infrastructures pour les Jeux. Il reflète l'ambition des villes hôtes d'affirmer leur statut mondial, souvent à travers des visions urbaines grandioses, parfois irréalistes. Même des candidatures non retenues, comme celles d'Istanbul ou Toronto, ont influencé l'aménagement urbain. Des villes comme Tokyo ou Rome ont vu leur urbanisme marqué par des projets liés aux Jeux, qu'ils aient été réalisés, annulés ou repoussés. Ainsi, l'urbanisme olympique n'est pas une note de bas de page obscure dans l'histoire de l'urbanisme de la ville ; il a influencé les plans urbains et remodelé les environnements bâtis.

Cinq dimensions de l'urbanisme olympique telles que proposées par (Smith et al., 2024) :

1. Urbanisation :

Les Jeux ont souvent servi d'outil pour urbaniser des zones rurales ou peu développées, notamment lors des Jeux d'hiver, comme en France et au Japon. Les Jeux d'été ont aussi favorisé la croissance urbaine, à l'exemple de Melbourne 1956, qui a transformé la banlieue rurale d'Heidelberg en zone résidentielle. Ces événements permettent également de connecter des zones urbaines entre elles, comme Tokyo 1964 ou, plus récemment, le projet Brisbane 2032 visant à créer une métropole régionale en reliant plusieurs villes du Queensland.

2. Quartiers olympiques planifiés:

L'urbanisme olympique favorise souvent la création de **complexes spécialisés** appelés parcs ou anneaux olympiques, combinant infrastructures sportives, hébergements et espaces verts dans une **logique de centralisation et de sécurité**. Ces ensembles visent à offrir un confort optimal aux participants et au public, suivant l'idéal d'un « cercle utopique » inspiré de l'Olympie antique.

Des exemples comme **Atlanta 1996** ou **Sotchi 2014** illustrent cette logique, mais aussi ses conséquences : **déplacements de population, difficultés d'intégration urbaine**, et parfois **sous-utilisation post-événement**. Dans les villes déjà denses, ces projets peuvent entrer en conflit avec le tissu urbain existant.

À l'inverse, certains parcs ont connu un succès durable, comme ceux de **Munich 1972**, bien intégré à la ville, ou **Melbourne 1956**, devenu un centre sportif majeur. Ces exemples montrent que la réussite de ces quartiers planifiés dépend en grande partie de leur **intégration urbaine et de leur réutilisation après les Jeux**.

Cette dimension nous servira notamment à évaluer si les complexes d'Alger et d'Oran fonctionnent comme des enclaves spécialisées ou s'ils sont parvenus à s'intégrer organiquement au tissu urbain existant.

3. Structures et infrastructures

L'urbanisme olympique dépasse les quartiers spécifiques, influençant toute la ville grâce à des transformations majeures des structures et infrastructures (transports, logement, assainissement...). Les Jeux créent une « fenêtre d'opportunité » pour accélérer des projets urbains souvent indépendants des besoins stricts de l'événement. Ce rôle de catalyseur repose sur des échéances fixes, la mobilisation politique, les partenariats public-privé, et la pression médiatique.

Des exemples emblématiques incluent :

- **Rome 1960** : création de routes et d'un aéroport.
- **Tokyo 1964** : modernisation des égouts, autoroutes, monorail, métro, et réaménagement du territoire.
- **Barcelone 1992** : transformation urbaine utilisée comme modèle de régénération.

Aujourd'hui, les villes passent d'une régénération dictée par les Jeux à une régénération **inspirée** par eux, dans une logique **d'urbanisme régénératif**. Brisbane 2032, par exemple, ambitionne de promouvoir une **culture régénératrice**, avec énergie verte et espaces verts. Milan-Cortina 2026 prévoit un parc urbain du centre à la périphérie. Toutefois, Les parcs olympiques restent encore souvent des « utopies concrètes » plutôt que des parcs verts – il y a une absence flagrante d'espaces verts dans certains²³et une tendance notable à réduire l'espace vert dans d'autres.

4. Urbanisme expérimental :

L'urbanisme olympique dépasse les transformations physiques ; il inclut des **expériences, modèles et innovations** influençant durablement la planification urbaine. Les Jeux créent une **ville temporaire** mais dont les enseignements orientent l'avenir.

- Le **parc olympique de Londres** a été conçu comme un **laboratoire de durabilité**, testant nouvelles technologies, concepts et aménagements.
- À **Barcelone 1992**, la sculpture « *Poisson* » de Gehry a marqué une avancée majeure en design numérique, intégrant modélisation informatique à la fabrication.
- Cependant, les expérimentations ne sont pas toujours positives : les Jeux servent aussi de **laboratoire pour des techniques de surveillance, sécurité et contrôle social**.

5. Cultures de planification

Les Jeux Olympiques ne changent pas seulement les plans urbains, mais influencent aussi les **systèmes de planification** et les **organisations** impliquées. Bien que souvent temporaires, ces structures laissent des **effets durables**.

- À **Athènes 2004**, le **consentement centralisé** mis en place pour accélérer les projets est resté en vigueur après les Jeux.
- La **candidature de Lyon 1968**, bien qu'infructueuse, a permis de créer la **Communauté Urbaine Lyonnaise**, une structure encore active aujourd'hui.
- À **Tokyo**, une tradition de **planification olympique continue** a profondément influencé l'urbanisme et les structures de la ville sur le long terme.

4.3. Le grand évènement sportif comme intervention urbaine

D'après (Hiller, 2000), un méga-événement ne doit pas être envisagé simplement comme un fait ponctuel dont on mesurerait les retombées économiques immédiates, comme le suggèrent souvent les modèles touristiques. Il convient plutôt de l'appréhender comme un phénomène inscrit dans un contexte urbain spécifique en tant qu'évènement urbain. Il ne s'agit donc pas d'une manifestation parachutée qui disparaît une fois terminée, c'est une activité urbaine, il est généré et promu par des forces urbaines, et il a des conséquences urbaines.

Une fois l'évènement adopté et la candidature acceptée, l'évènement devient une intrusion dans l'espace existant qui est transformé par l'évènement. Non seulement le site principal est remodelé, mais son environnement proche peut également subir d'importants changements. Ces espaces deviennent alors le lieu d'enjeux et de tensions multiples, où s'affrontent intérêts publics, privés et citoyens. La façon dont le site est transformé est également discutable en raison des implications post-événement et des coûts, qui impliquent souvent des fonds publics. Les améliorations d'infrastructures, les changements d'accès, les héritages sont tous

des conséquences de décisions humaines qui ont des conséquences urbaines. Il ne s'agit plus seulement de mesurer des indicateurs macroéconomiques, mais de comprendre comment ces événements redéfinissent les processus urbains eux-mêmes. Par exemple, la décision que prend une ville quant à l'emplacement du méga-événement a des implications urbaines. En outre, la façon dont le site est aménagé a des conséquences à long terme pour la ville.

(Hiller, 2000) souligne également que les méga-événements peuvent jouer un rôle important dans la restructuration de l'espace urbain ils peuvent aussi servir de moments décisifs dans l'évolution d'une ville en créant de nouvelles initiatives, de nouvelles directions et de nouvelles structures qui n'auraient peut-être pas vu le jour autrement. (Hiller, 2000)

Les rôles que les méga-événements peuvent jouer dans les processus urbains :

- Catalyser des transformations urbaines majeures.
- Réaffecter des usages du sol dans des secteurs stratégiques.
- Stimuler l'innovation dans la planification urbaine.
- Mobiliser des financements publics et privés.
- Permettre la réalisation de projets trop ambitieux ou trop coûteux.
- Imposer un calendrier rigide qui accélère les travaux.
- Moderniser en profondeur certaines infrastructures, notamment les transports.
- Produire des équipements emblématiques qui redéfinissent l'espace urbain et l'image de la ville.

5. Évolution des Jeux Olympiques modernes

Selon (Sanchez, 2019) Pour mieux comprendre l'évolution des Jeux Olympiques modernes (depuis 1896), passés d'un simple événement sportif à un méga-événement inscrit dans un contexte politico-économique global de production de grands projets urbains, quatre facteurs ou moments d'expansion sont proposés. Ils ne correspondent pas à des phases strictement successives ni limitées dans le temps :

5.1.Évolution interne propre à l'évènement

Augmentation du nombre de participants, expansion de la retransmission télévisée et des droits qui y sont liés, multiplication des sponsors, connexions avec les marques, articulation avec les Jeux Paralympiques et les Jeux d'hiver.

5.2. Les jeux comme catalyseur de transformation urbaine (*catalyst of urban change*)

L'ampleur croissante de l'événement (plus d'athlètes, plus de visiteurs) implique de nouveaux besoins d'infrastructures dans les villes-hôtes : agrandissement des aéroports, amélioration du réseau routier, construction d'équipements sportifs (stades, arènes), villages olympiques, développement hôtelier, etc. Ces besoins restent toutefois liés à la production même des Jeux, sans nécessairement s'inscrire dans des stratégies urbaines préexistantes. Le caractère de « catalyseur urbain » des Jeux (terme utilisé par Stephen Essex et Brian Chalkley, 1998) est particulièrement observable entre les années 1960 et 1980, avec des cas notables avant cette période comme Londres 1908 et Berlin 1936.

5.3. Les jeux comme stratégie urbaine

Transformation du contexte économique mondial dans l'ère post-industrielle, marquée par la montée des politiques néolibérales. Le modèle de planification urbaine traditionnel, fondé sur les grands plans directeurs, laisse place à la « planification stratégique », où les Jeux sont intégrés comme instruments de développement urbain d'envergure. Les besoins en infrastructures dépassent ceux des seuls Jeux pour répondre à des objectifs d'insertion des villes dans la compétition mondiale. Le *planning culturel* émerge alors comme un outil majeur, consolidant les Jeux dans l'agenda économique global et les transformant en véritable spectacle – leur apogée se situant entre les années 1990 et 2000. Barcelone 1992 est le grand modèle de réussite à suivre. Cependant, on observe que les villes hôtes qui n'ont pas adopté une planification stratégique alignée sur leurs exigences locales ou qui ont utilisé un modèle stratégique limité à la période de l'événement, n'ont pas réussi à réussir dans la phase post-Jeux.

5.3.1. Le modèle de Barcelone 1992

En effet, l'année 1992 marque l'histoire des Jeux olympiques comme un moment où les Jeux s'inscrivaient dans une vision stratégique à long terme pour la ville hôte. Grâce à cet alignement, cette édition a produit un héritage urbain et architectural bien plus important que tout autre et a commencé à être utilisé comme modèle pour les futures villes hôtes. Le modèle de Barcelone se définit à travers les caractéristiques suivantes : 1) une vision stratégique forte et à long terme ; 2) l'excellence dans conception urbaine; et 3) l'importance de programmes sociaux bien financés. (cité dans Sanchez, 2019). Si, en 1960, Rome définissait le rôle des Jeux olympiques comme moteur de transformations urbaines, Barcelone, en 1992, définissait un moment de symbiose entre méga-événement et planification, sans lequel

l'héritage du premier ne pouvait être couronné de succès, compte tenu de la demande croissante d'infrastructures urbaines pour les Jeux. À partir de ce moment, il ne suffit plus d'utiliser le méga-événement pour accélérer les transformations urbaines de la ville ; mais plutôt de l'utiliser dans le cadre d'une stratégie plus large, qui couvrirait l'ensemble du tissu urbain de manière égale, en se concentrant non seulement sur les arènes et les installations sportives dans une certaine zone de la ville, mais sur un plan qui les interconnecterait avec tout le reste et pourrait faire grandir la ville et se promouvoir.

Selon la philosophe Otilia Arantes (cité dans Sanchez, 2019), Barcelone a adopté le modèle américain de ville-marchandise et de ville-entreprise. Arantes reprend le terme de « troisième génération urbanistique » pour décrire la planification de Barcelone, en faisant référence à une planification orientée vers « une vision globale de la ville en quête d'une meilleure réponse à la nouvelle phase du capitalisme flexible et de la prédominance du secteur tertiaire » (Arantes, 2002, p. 18). Cette nouvelle urbanistique appliquée par la capitale catalane repose sur le caractère urbain d'un nouveau capitalisme – celui de l'ère de l'information, de la communication, de la mondialisation et de l'interconnexion des activités –, produisant des villes connectées et compétitives, de véritables « machines urbaines à produire de la rente ». Arantes souligne que, bien que ce nouveau modèle urbain ait déjà été observé dans des villes comme Birmingham, Rotterdam ou Madrid, Barcelone a renouvelé la formule voire l'approche, car elle a su tirer parti du moment des Jeux Olympiques de 1992 pour renforcer le marketing de la restructuration en cours dans la ville (Arantes, 2002, p. 52).

– Contexte de crise et genèse d'un projet urbain ambitieux

Les Jeux olympiques de 1992 à Barcelone se sont inscrits dans un processus de transformation urbaine amorcé bien avant l'événement. Dans les années 1970, la ville fait face à une crise économique, politique et sociale liée à la désindustrialisation, à une croissance urbaine désorganisée sous le franquisme, et à une saturation des infrastructures. Cette « conscience de crise » (Vainer, 2002) a constitué un levier décisif pour initier une refonte de l'espace urbain.

– De la planification conventionnelle à l'urbanisme stratégique

L'adoption du **Plan Général Métropolitain (PGM)** en 1976, dans un contexte de transition démocratique, marque une nouvelle ère de planification urbaine. Ce plan permet la reconversion d'importants terrains industriels en zones d'équipements publics, notamment en vue des Jeux. La ville engage également une politique de « micro-interventions » dans

l'espace public, pilotée par l'architecte **Oriol Bohigas**, préfigurant ce que Arantes (2002) appelle l'« **urbanisme de troisième génération** », une approche fondée sur la vision globale, la flexibilité du capitalisme et la compétitivité urbaine.

– **Le rôle catalyseur des Jeux olympiques**

La désignation de Barcelone comme ville hôte en 1986 agit comme un **accélérateur** (Montaner, 1992) des dynamiques en cours : changement d'échelle, augmentation du rythme des projets, nouvelles priorités. Les Jeux ont servi de **prétexte légitime** pour des investissements massifs en infrastructures, équipements et revalorisation urbaine, avec un soutien conjoint du gouvernement central, des investisseurs privés et des institutions locales.

– **Stratégies d'intervention urbaine et renouveau du front de mer**

Le **Plan Spécial d'Urbanisme** de 1986 prévoit la création du **Village Olympique** dans la zone de Poblenou, avec la transformation radicale du front de mer (Parc de Mar, Moll de la Fusta), auparavant délaissé. L'architecte **Joan Busquets**, en tant que secrétaire de la planification, développe le concept de « **nouvelles centralités** », consistant à créer des pôles urbains dynamiques dans différentes zones olympiques pour renforcer la cohésion urbaine et redistribuer les flux.

– **Entre marketing urbain et innovation architecturale**

Le modèle de Barcelone repose également sur une forte dimension symbolique et esthétique. La ville se met en scène à travers l'architecture emblématique (Calatrava, Meier, Foster, Isozaki), tout en mettant à profit son patrimoine culturel et son identité artistique. La logique du **marketing urbain** s'y associe à une volonté d'amélioration du cadre de vie et de création d'espaces publics accessibles.

– **Un modèle ambigu : entre inclusion sociale et spéculation**

Si le processus a permis d'améliorer la qualité des espaces publics, de promouvoir l'image internationale de la ville et de stimuler l'économie, il n'a pas échappé aux critiques. Arantes et Montaner soulignent les dérives spéculatives, les tensions entre exigences sociales et intérêts privés, ainsi que les déséquilibres engendrés par la logique néolibérale. L'urbanisme olympique a ainsi renforcé certains processus de **fragmentation urbaine** malgré les ambitions de cohésion.

Barcelone 1992 a marqué une rupture dans l'histoire des Jeux olympiques en les intégrant dans une **vision stratégique de développement urbain à long terme**, fondée sur la

requalification, l'innovation et la gouvernance multi-acteurs. Ce « **modèle barcelonais** », souvent cité comme référence, reste toutefois le produit d'un contexte local spécifique et d'une conjonction favorable de volontés politiques, de compétences techniques et de ressources financières.

D'après (Sanchez, 2019), l'analyse des villes qui ont accueilli les Jeux après 1992, comme Sydney en 2000 et Athènes en 2004, montre également clairement qu'il y avait un manque de planification stratégique plus large alignée sur la planification olympique. À Sydney, l'organisation des Jeux dans la zone de Homebush Bay – un ancien site industriel et abattoir – visait une régénération urbaine exemplaire. Néanmoins, malgré une planification préalable importante, la ville a souffert d'un défaut d'articulation entre les plans olympiques et les stratégies urbaines municipales et métropolitaines. Le Parc olympique de Sydney s'est retrouvé isolé, conçu à une échelle peu adaptée à un usage quotidien, avec de vastes distances et une prédominance d'infrastructures massives peu propices à une appropriation citoyenne. Comme le souligne l'urbaniste Helen Lochhead (2006), l'absence d'un cadre de macro-planification et d'une vision métropolitaine a nui à la pérennité du site. Ce n'est qu'à partir de 2001, avec la création de l'Autorité du parc olympique de Sydney, qu'un effort structuré de reconversion a été entrepris. Des documents stratégiques tels que la « Vision 2025 » et le « Master Plan 2030 » ont proposé une densification du site, l'introduction d'usages mixtes, et une meilleure intégration dans la trame urbaine régionale, dans le but de transformer le parc en un véritable quartier vivant.

L'exemple d'Athènes (2004) confirme, à sa manière, les difficultés d'intégrer les Jeux dans une vision urbaine cohérente. Malgré l'adoption, en 1999, d'un plan stratégique co-dirigé par les ministères de l'Environnement et de la Culture, l'accent fut principalement mis sur les infrastructures de transport (routier, métro, tram, train de banlieue), au détriment d'une approche plus fine des dynamiques locales. La loi 2730/1999, censée accélérer les travaux, permit de contourner les règles d'urbanisme en vigueur par l'introduction de plans spéciaux de développement intégrés, propres aux sites olympiques. Si cela permit d'accélérer la construction, cela engendra aussi une rupture avec les processus de planification traditionnels et une marginalisation des zones non concernées par les Jeux. En l'absence d'une stratégie d'héritage globale, les infrastructures furent rapidement sous-utilisées, avec des coûts d'entretien élevés, soulignant l'absence de vision durable.

Pékin (2008), pour sa part, représente une autre logique : celle de la spectacularisation et du marketing territorial. Les autorités chinoises ont vu dans les Jeux une opportunité

géopolitique majeure pour affirmer la puissance du pays sur la scène internationale. L'événement fut marqué par des réalisations architecturales d'envergure mondiale, confiées à des architectes renommés, dans une démarche visant à positionner Pékin comme une métropole globale. Si des efforts ont été déployés en matière d'environnement – notamment pour lutter contre la pollution – l'héritage urbain fut largement subordonné à la dimension symbolique et diplomatique de l'événement. Ainsi, la logique de développement à long terme fut supplantée par une mise en scène du progrès national.

En contraste avec ces expériences, Londres (2012) représente un tournant. Loin de se limiter à une logique événementielle, les Jeux ont été utilisés comme un levier de transformation de l'East London, une ancienne zone industrielle en déclin. L'un des apports majeurs du cas londonien réside dans l'élaboration d'un plan d'héritage dès la phase de candidature – une première dans l'histoire olympique moderne. L'accent fut mis sur la durabilité, avec des infrastructures temporaires et démontables, en accord avec les recommandations du CIO. Le site de Stratford, future localisation du Parc olympique, bénéficiait déjà d'importants projets urbains, comme le plan « Stratford City » des années 1990, et s'inscrivait dans la dynamique plus ancienne de régénération des Docklands. Ces antécédents ont permis une meilleure intégration des Jeux dans une stratégie métropolitaine de long terme, et contribué au déplacement progressif du centre de gravité économique de la ville vers l'est.

Ces quatre expériences soulignent l'importance croissante d'une planification stratégique intégrée et à plusieurs échelles – locale, métropolitaine et nationale – pour assurer un héritage urbain durable. Alors que Sydney et Athènes ont échoué à inscrire les Jeux dans un projet de ville à long terme, Pékin a misé sur la dimension symbolique, au détriment de l'usager. Londres, en revanche, a amorcé une nouvelle approche, combinant objectifs événementiels, durabilité et héritage planifié, ouvrant la voie à une nouvelle génération de méga-événements mieux ancrés dans leur territoire.

5.4. Déclin du modèle olympique

Les crises économiques des années 2000 ébranlent les puissances mondiales et, par effet domino, le reste du globe. Le modèle olympique est alors remis en question comme solution de développement urbain. Les dépenses excessives et les retombées incertaines entraînent un changement de paradigme dans la perception des Jeux. La spectaculaire mise en scène architecturale est elle aussi critiquée. Plusieurs villes d'Europe et des États-Unis renoncent à présenter leur candidature. Le CIO met en place de nouveaux principes durables pour

encadrer les Jeux. Parallèlement, les pays émergents accueillent de plus en plus de méga-événements. Les Jeux de Londres 2012 marquent une nouvelle phase, fondée sur les principes durables énoncés par la *Commission d'étude des Jeux Olympiques* de 2003 et intégrés dans *l'Agenda 2020* lancé en 2014. L'ensemble de ces éléments constitue un moment de révision du sens et du rôle de ce méga-événement dans les politiques urbaines contemporaines.

6. Un avenir plus durable pour les Jeux olympiques

Le déclin de la popularité des Jeux olympiques a conduit le Comité international olympique à revoir certaines de ses recommandations et exigences pour les villes hôtes. Les aspects relatifs à la durabilité des Jeux ont été fréquemment et de plus en plus remis en question, nécessitant une réponse de la part des organisations et des institutions qui promeuvent les méga-événements. Depuis 2003, le CIO met en oeuvre une réforme pour répondre aux critères de durabilité, tels que l'Agenda 2003 et, plus récemment, l'Agenda 2020. Les Jeux olympiques de Londres de 2012 ont été les premiers à être impactés par le nouveau programme d'héritage du CIO, lancé en 2003. Il se distingue par l'utilisation d'arènes temporaires et d'extensions amovibles dans certains cas, comme les tribunes du Centre de natation, conçues par la célèbre architecte Zaha Hadid. En outre, en termes de durabilité, il convient de souligner la construction d'une centrale de cogénération, qui fournit du chauffage à l'ensemble du parc, y compris le village des athlètes (actuel East Village). Approuvé en décembre 2014, l'Agenda 2020 (CIO, 2014) fournit quarante recommandations pour l'avenir du mouvement olympique, notamment des mécanismes garantissant la transparence, la bonne gouvernance et l'éthique des Jeux, ainsi que des recommandations contre le dopage des athlètes et sur l'architecture et la planification du méga-événement. Selon l'Agenda 2020, par exemple, les installations permanentes ne devraient être construites que lorsque cela est réellement nécessaire, et les équipements devraient de préférence être temporaires ou itinérants. En outre, il existe une recommandation qui, en principe, va à l'encontre de l'idée de rassembler tout le monde au même endroit qui sous-tend l'esprit olympique : le CIO autorise désormais l'organisation de compétitions et de sports entiers en dehors de la ville hôte, ou dans des cas exceptionnels, en dehors du pays hôte, si pour des raisons géographiques et de durabilité (point 4 de la recommandation 1). Une autre recommandation qui démontre un retournement de tendance dans la croissance du méga-événement olympique est la numéro 9, qui établit des limites sur le nombre d'épreuves, d'athlètes,

d'entraîneurs et de personnel de soutien pour les éditions des Jeux olympiques d'été et d'hiver.

Toutefois, les auteurs (VanWynsberghe et al., 2021) dans leur article *"Héritage et durabilité dans le Mouvement olympique : quand les réformes ne suffisent pas"* souligne que ces réformes restent largement rhétoriques, sans mécanismes concrets de responsabilisation ou d'évaluation des impacts réels. Les auteurs critiquent l'absence de normes mesurables et l'écart entre les promesses (comme la neutralité carbone) et les résultats (ex. : destructions environnementales à Rio 2016 ou PyeongChang 2018). Le CIO cherche à restaurer sa légitimité en s'alignant sur des valeurs universelles (durabilité, justice sociale), mais sans remettre en cause les contradictions structurelles des méga-événements. Les réformes peinent à convaincre les citoyens et les villes, comme en témoignent les référendums rejetant les candidatures olympiques (ex. : Calgary 2026). L'article appelle à une transformation plus profonde, dépassant la simple communication politique.

7. Les Jeux Méditerranéens : une dynamique urbaine inspirée du modèle olympique

Bien que de moindre envergure que les Jeux Olympiques, les Jeux Méditerranéens ont progressivement adopté des logiques de planification et de transformation urbaine comparables à celles observées dans les grandes métropoles olympiques. Toutefois, cette dynamique s'est développée à une échelle plus réduite, avec des degrés de structuration et des impacts variés selon les contextes nationaux. Une différence notable réside dans la disparité entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée : alors que les villes européennes hôtes disposent généralement de dispositifs institutionnels, techniques et financiers mieux consolidés pour intégrer l'événement dans une stratégie urbaine durable, les villes du Sud rencontrent plus fréquemment des contraintes structurelles, des ressources limitées et une planification fragmentée.

Tableau III.1:Tableau montrant l'évolution des Jeux Méditerranéens (1951 – 2030). Source : Auteure

Année	Ville hôte (Pays)	Contexte historique et géopolitique	Stratégie urbaine	Architecture sportive emblématique (Type)	Héritage post-Jeux	Sources
1951	Alexandrie (Égypte)	Post-indépendance égyptienne ; Roi Farouk cherche à renforcer son image	Modernisation des infrastructures coloniales ; Utilisation des sites existants	Utilisation du stade construit initialement pour les Jeux africains (1927), des terrains de sport et des piscines modernisés pour l’occasion.	Peu de traces matérielles ; Renforcement symbolique	(Pernas López, 2012)
1955	Barcelone (Espagne)	Période de transition après la guerre civile espagnole, la relance internationale de Barcelone sous le franquisme, utilisant le sport comme outil de légitimation.	Transformation de Barcelone en vitrine du régime franquiste à travers le sport, tout en comblant les lacunes infrastructurelles de la ville. Modernisation	Stade de Montjuïc (JO 1929) (rénové) ; Piscine Montjuïc (aménagée) Palais des sports (construit)	Préparation pour JO 1992	(Pernas López, 2012; Aragón Pérez, 2019)
1959	Beyrouth (Liban)	Âge d'or libanais ; contexte de stabilité relative avant les troubles politiques des années 1960	Construction de la première cité sportive arabe	Cité Sportive Camille-Chamoun (construite)	Détruite en 1982 (guerre civile) ; Reconstituée en 1997 événements majeurs, Jeux panarabes de 1997, la Coupe d'Asie de football en 2000 et les Jeux de la Francophonie en 2009	(Nassif, 2013)
1963	Naples (Italie)	Période de croissance économique en Italie; Diplomatie sportive	Rénovation urbaine du Sud	Stade San Paolo (existant) ; Palazzetto dello Sport (rénové)	Infrastructures pérennes	(“Naples 1963,” n.d.)
1967	Tunis (Tunisie)	Première édition en Afrique du Nord après l'indépendance de la Tunisie; affirmation de l'identité nationale., Modernisme bourguibien	Création d'un pôle sportif moderne	la Cité olympique d'El Menzah (construite)	Compétitions sportives , Meetings politiques et des concerts de musique, Le palais des sport Réaménagée temporairement en hôpital durant la pandémie du Covid 19	(Abbassi, 2007; <i>La Tunisie prête pour les Jeux méditerranéens</i> , 2001; Touiti & Gharbi, 2024)
1971	Izmir (Turquie)	Organisés dans un contexte de tensions politiques internes (coup d’état militaire); les Jeux ont servi à promouvoir l'unité nationale.	Construction du Halkapınar Sport Hall (complexe omnisports moderne pour l’époque). Modernisation du Stade Atatürk d’Izmir (65 000 places) qui fut le cœur de l'événement.	Peu de nouvelles constructions	Le stade Atatürk est devenu un des stades principaux d’Izmir, accueillant tournois nationaux et internationaux jusqu’à aujourd’hui.	(<i>Izmir 1971 - 70 Years Mediterranean Games</i> , n.d.)

			Développement de routes, aménagements paysagers et mise à niveau de services urbains autour des sites.		Le Halkapınar Spor Salonu a été rénové plusieurs fois (notamment en 2005 pour les Universiades)	
1975	Alger (Algérie)	Première édition en Algérie indépendante; affirmation de la souveraineté nationale.	Programme d’embellissement de la ville Alger	Cité olympique Mohamed Boudiaf (construite)	Toujours utilisé aujourd'hui	Notre travail de thèse
1979	Split (Yougoslavie)	Diplomatie de Tito ; Non-alignement	Transformation urbaine majeure (aménagement urbain, nouvelles infrastructures sportives augmentation de la capacité hôtelière, un cas exemplaire d’utilisation d’un événement sportif régional pour impulser un développement urbain et territorial à grande échelle.	Construction du stade de Poljud, emblème architectural des Jeux, considéré comme l’un des plus grands stades d’Europe à l’époque	Icône architecturale ; Tunnel Marjan	(Mihaljević Jurković, 2018; Rogulj, 2019; Čeko, 2021)
1983	Casablanca (Maroc)	Crise économique ; Projet royal, promotion de l'image internationale du pays.	Développement et de modernisation des infrastructures sportives	Complexe Sportif Mohammed V (rénové). Stade Moulay Abdellah (construit)	Rénové pour CAN 2025	(Medina, 2006)
1987	Lattaquié (Syrie)	promotion de l'image internationale de la Syrie sous le régime d’Assad	construction et rénovation des infrastructures sportives	Ville Sportive (construite) Stade Municipal de Lattaquié	Détruite partiellement (guerre) des travaux de rénovation en 2018	(Stanton, 2014)
1991	Athènes (Grèce)	Retour à la démocratie Préparation pour la candidature aux Jeux Olympiques de 1996; démonstration de la capacité d'organisation.	Préparation pour JO 2004	Complexe OAKA, le stade(1982),(bassin olympique et le stade vélodrome (inaugurés en 1991)	Réutilisé en 2004. Abandonnés par faute de cout d’entretien lié à la crise économique	CIJM
1993	Languedoc-Roussillon (France)	Première fois qu'une région, et non une ville, organise les Jeux; promotion du développement régional.	19 commune réparties dans les cinq départements du Languedoc-Roussillon avec des investissements significatifs dans les infrastructures sportives	Mixte (rénové/temporaire)	Un héritage significatif en matière d'infrastructures sportives.	(Le Monde, 1993; Sobry, 1993)
1997	Bari (Italie)	Montée de la Ligue du Nord, Promotion du sud de l'Italie; développement économique et touristique.	Réutilisation Coupe du Monde 1990 la majorité des infrastructures utilisées étaient existantes et ont été rénovées ou modernisées pour l’occasion	Stade San Nicola (existant)	Pérenne	CIJM

2001	Tunis (Tunisie)	Deuxième édition en Tunisie; consolidation des acquis sportifs et infrastructurels. Ère Ben Ali ; Diplomatie sportive	Projet présidentiel ambitieux, la rénovation du centre de Tunis, notamment l'avenue Bourguiba, et la modernisation des infrastructures de transport, telles que les aéroports, les réseaux routiers et ferroviaires, afin de faciliter l'accès aux divers sites de compétition.	Cité olympique de Radès (construite) Village méditerranéen construit	Cité Olympique active quartier résidentiel	(Abbassi, 2007; Touiti & Gharbi, 2024)
2005	Almería (Espagne)	Boom immobilier espagnol, Promotion de la région andalouse; développement économique et touristique.	Almeria est devenue l'une des villes les mieux équipées d'Espagne dans le domaine des infrastructures sportives. Grace aux investissements développement d'un grand nombre d'installations sportives	Stade JM (nouveau) ; Canal d'aviron Création ex-nihilo du village d'El Toyo	Premier Musée et Centre de documentation uniquement dédiés aux Jeux Méditerranéens et l'héritage des Jeux. Célébration de l'anniversaire des jeux en 2015 Quartier résidentiel	(Andujar, 2006; Casimiro, 2006; Muyor, 2015; Aragón Pérez, 2019)
2009	Pescara (Italie)	Crise économique de 2008, Promotion de la région des Abruzzes; développement économique et touristique.	20 installations ont été rénovées et agrandies, 05 étaient temporaires, et 08 autres n'ont nécessité aucun aménagement. Les rénovations les plus importantes ont été réalisées sur trois installations : le Stade Adriatico (où joue l'équipe de football de Pescara - ligue A/B), le centre aquatique des Naiadi et le lac de Bomba pour le canoë.	Le "Villaggio Mediterraneo (450 appartements) construit	Deux tiers des appartements du village méditerranéen ont été transférés à l'Université et à l'Hôpital de Chieti, tandis qu'un tiers a été vendu à des particuliers.	Il Centro ; Archives municipales
2013	Mersin (Turquie)	Remplacement urgent (Grèce en crise) Organisation en 18 mois	Contribution des Jeux Méditerranéens au renforcement global des infrastructures urbaines : développement des équipements sportifs, construction et modernisation des réseaux routiers, mise à niveau des infrastructures touristiques et amélioration des services de propreté des espaces publics.	Construction d'un Village méditerranéen un total de 54 sites dont 11 sont nouveaux et 43 sont rénovés dans les provinces de Mersin et d'Adana.	résidence de l'Université de Mersin	(Atci et al., 2016; Karaca, 2016)
2018	Tarragone (Espagne)	Crise indépendantiste catalane	La restructuration du complexe sportif de Camp Clar pour la célébration des Jeux Méditerranéens de 2018 implique une planification prenant en compte deux réalités	La restructuration du complexe sportif de Camp Clar	Transformation post-événementielle du centre sportif en parc urbain durable : pérennisation des infrastructures,	(Aragón Pérez, 2019; Green Blue Management,

			: la première, pendant les jeux, et la seconde, une fois les jeux terminés, lorsque le programme devra être consolidé en vue de la création d'un grand parc sportif.		reconversion en complexe sportif au service des habitants de Tarragone et des équipes locales, création d'un nouvel espace vert structurant et renforcement de la connexion urbaine entre les quartiers de Bonavista et Torreforta.	n.d.; Suchet, 2024)
2022	Oran (Algérie)	Retard dû au Covid 19, Post-Hirak ;	Projet de modernisation de la ville Oran.	Complexe sportif (nouveau) village méditerranéens en plus de plusieurs infrastructures sportives réhabilitées. Pôle sportif de Sig	Pôle touristique	Notre travail de thèse
2026	Tarente (Italie)	Symbolique : Ville industrielle (sidérurgie) en reconversion, marquée par la crise économique.	- Réhabilitation : Transformation de friches industrielles en sites sportifs. - Mobilité : Extension des transports publics (tramway, pistes cyclables). - Écologie : 1ers JM "zéro plastique", énergies renouvelables (solaire).	Rénovation de 20 infrastructures Et la construction de 03 infrastructures sportives y compris un stade "zéro carbone"	Développer les infrastructures sportives qui seront utilisées après les jeux	(Gattullo & Palma, 2019; Mairie de Tarente et al., 2019) Site officiel Taranto 2026
2030	Pristina (Kosovo)	Première organisation kosovare post-indépendance (2008); quête de reconnaissance et de visibilité internationale à travers l'évènementiel sportif. Un partenariat transfrontalier avec l'Albanie	Stratégie visant à équiper le pays d'infrastructure sportives de haut niveau dont il est dépourvu. L'Albanie en tant que co-organisatrice, avec Durrës désignée pour accueillir les épreuves de voile.	Engagement du Kosovo, dans le cadre de sa candidature à l'organisation des Jeux Méditerranéens, à réaliser un ensemble d'infrastructures structurantes : construction d'un stade national, d'un complexe nautique à Pristina, d'un village olympique, de gymnases et de divers équipements sportifs.	Développer les infrastructures sportives qui seront utilisées après les jeux	(Gautier, 2016; Inside The Games, 2024; Polisi, 2023)

7.1.Approche contrastée entre le Nord et le Sud de la méditerranée

Contrairement aux Jeux Olympiques, pour lesquels la recherche a permis d'identifier des phases claires liées à l'évolution de leur impact urbain — de la monumentalité à la durabilité, en passant par la régénération urbaine — les Jeux Méditerranéens ne suivent pas une trajectoire linéaire ni homogène.

En effet, leur développement est marqué par une forte hétérogénéité, influencée davantage par les contextes géopolitiques et les capacités nationales que par une logique d'évolution progressive.

Cette réalité rend toute tentative de périodisation strictement chronologique peu pertinente. Il convient plutôt d'adopter une lecture différenciée, en tenant compte des contrastes Nord-Sud méditerranéens dans les approches d'aménagement, de gouvernance et de projection stratégique. Les logiques d'organisation, les priorités urbaines et les types d'héritage varient considérablement d'un pays à l'autre, rompant avec la tendance globale observée dans les études consacrées aux Jeux Olympiques.

Tableau III.2:Tableau comparatif entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée concernant les Jeux Méditerranéens.
Source : Auteure

Critères	Pays du Nord (Europe occidentale et balkanique)	Pays du Sud (Afrique du Nord et Proche-Orient)
Logique urbaine	Rationalisation, durabilité, valorisation régionale	Affirmation identitaire, vitrine politique et centralisme
Budget et capacité d'investissement	Ressources publiques importantes, accès aux fonds européens	Budgets limités, dépendance à l'État central
Mode de gestion	Gouvernance partagée (collectivités locales, régions)	Pilotage étatique centralisé, souvent présidentialisé
Type d'infrastructure	Optimisation de l'existant + infrastructures flexibles et modulables	Construction de "quartiers sportifs" symboliques (cités sportives, complexes)
Finalité	Développement régional, attractivité économique et touristique	Instrumentalisation politique, prestige national ou régional

Héritage urbain	Pensé en amont, ancré dans la stratégie territoriale (ex : Almería, Tarragone, Bari)	Parfois improvisé, peu pensé à long terme (ex : Alger 1975, Casablanca 1983)
Exemples typiques	Languedoc-Roussillon 1993, Pescara 2009, Tarente 2026	Alger 1975, Tunis 2001, Oran 2022

Analyse explicative :

Les pays du Nord (Espagne, Italie, France) s'inscrivent dans une logique décentralisée et territoriale, où les Jeux sont intégrés dans des stratégies de développement régional durable. Ils adoptent souvent une planification à long terme, anticipant la reconversion des équipements (villages en quartiers résidentiels, stades modulables, etc.).

Les pays du Sud, quant à eux, mobilisent souvent les Jeux dans une optique politique ou diplomatique : il s'agit de montrer la modernité, la souveraineté ou le leadership régional, au prix parfois d'un déséquilibre entre investissement symbolique et utilité réelle à long terme. Les infrastructures sont souvent surdimensionnées ou peu adaptées à l'après-événement.

7.2. Les jeux méditerranéens catalyseur¹⁵ de développement urbain des villes hôtes : cinq éditions emblématiques :

Le choix des éditions retenues repose sur plusieurs critères à la fois méthodologiques et empiriques. En premier lieu, ces éditions disposent d'une documentation plus au moins abondante et accessible, ce qui permet une analyse rigoureuse des dynamiques urbaines, économiques et sociales associées à l'accueil des Jeux méditerranéens. Ensuite, elles se distinguent par l'ampleur des transformations qu'elles ont engendrées, que ce soit en termes d'infrastructures sportives, de réaménagements urbains, de politiques publiques ou d'usages post-évènementiels. Par ailleurs, ce choix se veut varié, en incluant des éditions organisées tant par des pays du Sud que du Nord de la Méditerranée, offrant ainsi une diversité de contextes politiques, économiques et culturels. Ces cas représentent ainsi des terrains d'étude pertinents pour interroger les logiques d'investissement, les modèles de développement territorial et les formes d'héritage liées à l'organisation d'un événement sportif international.

¹⁵ Le caractère de *catalyseur du changement urbain* des Jeux est un terme utilisé par (S. Essex & Chalkley, 1998) traduit dans cette thèse au sens d'accélérateur et de promoteur des transformations urbaines dans les villes hôtes).

7.2.1. Split 1979, ex Yougoslavie (Croatie actuellement)

La VIII^e édition des Jeux Méditerranéens s'est tenue du 15 au 29 septembre 1979 à Split, en ex-Yougoslavie. Cet événement marquant rassembla 2408 athlètes issus de 14 nations méditerranéennes, répartis sur 192 épreuves dans 25 disciplines sportives. Il constitue une étape majeure dans l'histoire du développement sportif et urbain de la région dalmate, avec un impact considérable sur les infrastructures locales.

Le cœur des compétitions fut la ville de Split, même si huit autres localités – Trogir, Makarska, Sinj, Hvar, Šibenik, Zadar, Omiš et Supetar – participèrent à l'organisation.

Développement des infrastructures sportives :

D'après (Mihaljević Jurković, 2018), au moment où Split fut désignée comme ville hôte des VIII^e Jeux Méditerranéens, elle ne disposait d'aucune installation majeure capable de répondre aux besoins et aux exigences de cet événement sportif d'envergure. Une stratégie ambitieuse a donc été mise en place : Construction de nouvelles installations (en particulier à Split et dans les villes satellites). et Rénovation et adaptation des infrastructures existantes. Le développement fut massif. À Split, la zone sportive et récréative de Spinut-Poljud comprenant le stade de Poljud, emblème architectural des Jeux, marqua un jalon important : à l'époque, il était considéré comme l'un des plus grands stades d'Europe. Ce stade, avec une capacité de 50 000 spectateurs, accueillit notamment la cérémonie d'ouverture en présence de personnalités sportives et politiques de haut rang, dont le président de la Yougoslavie, Josip Broz Tito, et le président du Comité International Olympique, Lord Killanin. En plus du complexe nautique de Poljud qui a accueilli les compétitions de natation, plongeon et water-polo et Plusieurs terrains d'entraînement.

Le quartier de Gripe vit la construction de deux halls omnisports, de terrains de tennis et d'un espace dédié aux arts martiaux. À Stobreč, un stand de tir fut aménagé, tandis que le stade HNK Split et la salle de sport de Kaštel Gomilica furent rénovés.

Les villes avoisinantes bénéficièrent également d'investissements structurels : construction d'une salle à Trogir, modernisation de l'hippodrome à Sinj, création d'un terrain de tir à l'arc à Supetar (île de Brač), aménagement d'une piste d'aviron à Zaton, ainsi que de nouveaux terrains de football à Zadar, Makarska et Omiš. Hvar obtint une nouvelle salle de sport.

Parallèlement, des travaux d'infrastructure urbaine furent réalisés : un nouveau terminal passager à l'aéroport de Split-Resnik, un terminal maritime dans le port, un centre de radiotélévision (RTV), et le percement du tunnel sous la colline Marjan. Ces interventions

furent accompagnées d'une amélioration des réseaux de transport, d'électricité, d'eau, d'assainissement et de télécommunication, faisant de Split une ville moderne et fonctionnelle.

Sur le plan de l'hébergement, les capacités hôtelières furent renforcées : l'hôtel Medena passa de 1240 à 1956 lits, tandis que l'hôtel Marjan augmenta de 400 à 610 lits. L'hôtel Lav accueille les délégations officielles. Le coût total de ces aménagements fut estimé à 2,6 milliards de dinars.

Ces Jeux ne furent pas seulement un succès sportif – avec la Yougoslavie, la France et l'Italie en tête du classement des médailles – mais aussi un exemple remarquable de planification urbaine et d'investissement stratégique. Le logo emblématique des Jeux, conçu par le designer Boris Ljubičić, est encore aujourd'hui reconnu pour son impact graphique.



Figure III.2: stade de Poljud source : (Janjusevic, 2018)



Figure III.3: complexe sportif vue aérienne. Source : (Split : Visite Guidée de La Vieille Ville à Vélo Avec Le Stade Poljud | GetYourGuide, n.d.)

En somme, les Jeux Méditerranéens de Split 1979 représentent un cas exemplaire d'utilisation d'un événement sportif régional pour impulser un développement urbain et territorial à grande échelle. <https://www.total-croatia-news.com/lifestyle/38418-split-1979>

7.2.2. Tunis 2001, Tunisie

La Tunisie accueille pour la deuxième fois les Jeux Méditerranéens, du 2 au 15 septembre 2001, après avoir déjà organisé l'événement en 1967. Cet événement est considéré comme un "enjeu national" par Habib Ammar, président du Comité d'organisation, et vise à valoriser la Tunisie ainsi que la jeunesse méditerranéenne. Un budget de 200 millions de dinars (environ 155,4 millions d'euros) a été investi pour la préparation, incluant la rénovation du centre de Tunis, notamment l'avenue Bourguiba, et la modernisation des infrastructures de transport, telles que les aéroports, les réseaux routiers et ferroviaires, afin de faciliter l'accès aux divers sites de compétition.

La Tunisie a également investi dans la construction d'une cité olympique contenant : Le Stade du 7-Novembre (aujourd'hui Stade Olympique de Radès) avec une capacité : 60 000 places, réparties sur trois niveaux de tribunes entièrement couvertes. Il Accueille des compétitions de football, d'athlétisme, de handisport et d'autres événements culturels. En plus Installations modernes comme:

- Deux piscines olympiques (une couverte et une découverte).
- Un stade d'athlétisme d'une capacité de 5 000 places.
- Salle omnisport.
- Parkings vastes pour les spectateurs.



Figure III.4: Cité olympique de Radès

Source: <https://www.facebook.com/photo/?fbid=128480493099&set=a.128424583099>

Village méditerranéen : une première dans l'histoire des jeux Méditerranéens

Proche du stade, en pleine forêt, pour offrir un cadre calme et agréable. Il Comprend 1 000 appartements de 3 et 4 pièces répartis dans des bâtiments de 2 à 4 étages. Il comporte : des Espaces verts et lieux de détente. Des lieux de spectacle et de convivialité pour les athlètes. Ce village, conçu dans un style méditerranéen moderne, intègre des éléments architecturaux inspirés de Sidi Bou Saïd, avec des couleurs blanche et bleue dominantes.

Parallèlement, les infrastructures sportives héritées de 1967 ont été rénovées pour être conformes aux normes internationales (27 sites de compétitions et 20 sites d'entraînement) sont utilisés jusqu'à maintenant

Mise en place du Laboratoire National de Dépistage du Dopage (LCADT) et obtention de son accréditation en 2001. Le premier dans le monde arabe et le second en Afrique.

La Maison des Fédérations Sportives a servi de siège au Comité d'Organisation et a ensuite été mise à la disposition des Fédérations. Elle constitue l'une des principales acquisitions pour le sport tunisien. Sans les Jeux, elle n'aurait jamais vu le jour. (*La Tunisie prête pour les Jeux méditerranéens*, 2001)

Ces investissements ont pour objectif de faire de l'édition de 2001 un succès et de renforcer la position de la Tunisie sur le plan sportif, économique et touristique.

Impacts :

- L'événement vise à valoriser l'image de la Tunisie et de la jeunesse méditerranéenne.
- Les installations modernes resteront fonctionnelles après les Jeux pour soutenir les activités sportives nationales.
- Le village méditerranéen s'est reconverti en quartier résidentiel.

7.2.3. Almeria 2005, Espagne

L'organisation a été exemplaire, coordonnant un site central dans la capitale et six sous-sites sportifs à Cuevas del Almanzora, El Ejido, Gádor, Huércal de Almería, Roquetas de Mar et Vícar. (*Juegos Mediterráneos 2005*, 2024)

D'après (Andujar, 2006), Lorsqu'en 1990, les responsables politiques de la ville d'Almería commencent à étudier la possibilité d'organiser des Jeux Méditerranéens, leur première objectif était d'améliorer l'image négative que le reste de l'Espagne avait de cette ville.

De plus, à cette époque, et durant la dernière décennie du XX^e siècle, les infrastructures sportives étaient très déficientes. Le chemin vers les Jeux Méditerranéens d'Almería 2005 a été long mais très attractif. Depuis l'attribution de l'organisation de la XV^e édition à Almería en 1999, jusqu'à la cérémonie d'ouverture du 24 juin 2005, la ville a connu une transformation importante (urbanistique, infrastructures, etc.) afin de faire face à ce qui a déjà été qualifié comme l'événement le plus important de son histoire et auquel a accueilli l'Espagne depuis les Jeux Olympiques.

Dans ce sens, l'un des grands « héritages » que les Jeux laisseront à la province d'Almería concerne les installations sportives. Mais il faut également souligner ce qu'a représenté, durant les années précédentes, le travail organisationnel complexe de cet événement sportif : programmes d'événements sportifs, promotion des Jeux, planification d'opérations

diverses, programmes de recrutement et de formation de bénévoles, popularisation de la mascotte, etc., tel que défini dans le calendrier du « Master Plan ».

Dans le manuel de formation des bénévoles, distribué à chacun d'eux en version papier ou numérique via leur communauté virtuelle de bénévoles 2005, figurait le texte suivant :

« À Almería, après les Jeux Méditerranéens, nous aimerions constater de manière tangible les bénéfices laissés par cet événement dans la province. Ainsi, au-delà des bénéfices quantitatifs des infrastructures sportives, il serait souhaitable de voir une incidence accrue au niveau social », notamment en ce qui concerne :

- Améliorer les attentes et l'enthousiasme des citoyens, en les intégrant et en les engageant socialement grâce au projet Almería 2005.
- Renforcer l'identification de la population à leur province, augmentant engagement, loyauté, compréhension et respect envers les projets futurs.
- Dynamiser la pratique sportive, en maintenant et en développant le goût pour le sport pour tous, ainsi qu'un intérêt accru pour le sport-spectacle.
- Dynamiser le tissu associatif et sportif, facilitant l'émergence et le développement du bénévolat dans divers domaines.

Impact des Jeux Méditerranéens d'Almería 2005 dans différents domaines

- **Infrastructures sportives** : 40 installations sportives utilisées (stades, piscines, canaux d'aviron, etc.), 130 millions d'euros investis dans les infrastructures, et 52 millions pour l'organisation. Grâce aux nombreux investissements, Almeria est l'une des villes les mieux équipées d'Espagne dans le domaine des infrastructures sportives.
- **Économie** : Investissements publics et privés d'environ 600 millions d'euros. Forte augmentation de l'emploi dans la construction et l'hôtellerie. Forte affluence de visiteurs et taux d'occupation hôtelier complet pendant les Jeux.
- **Culture** : Activités culturelles quotidiennes à la Villa de l'Hospitalité (musique, théâtre, gastronomie méditerranéenne). Autres événements : festival de courts-métrages, concerts, camp de jeunesse, expositions.
- **Tourisme** : Développement d'infrastructures touristiques autour du site du Toyo (hôtels, terrains de golf). 45 000 nuitées durant les Jeux, avec des taux d'occupation supérieurs à 90 % dans 31 hôtels.

- **Spectateurs** : 135 594 billets vendus, ce qui est significatif pour une petite ville comme Almería.
- **Médiatisation et image extérieure** : Couverture médiatique sans précédent (3 930 articles et reportages entre juin et juillet 2005). Diffusion dans plus de 70 pays.
- **Organisation** : Excellent travail du comité organisateur et des forces de sécurité pour la gestion simultanée de toutes les opérations (résultats sportifs, transports, bénévoles, services médicaux, technologie...).
- **Bénévolat** : Mobilisation réussie de 3 500 bénévoles ; création de deux associations de bénévolat après les Jeux.
- **Public scolaire** : Implication de 8 500 écoliers pour accueillir et encourager les sportifs.
- **Succès sportif** : Bon palmarès pour l'Espagne grâce à la participation de ses meilleurs athlètes.

Les Jeux ont eu un **impact multidimensionnel** : amélioration de l'image, développement d'infrastructures, dynamisation économique, mobilisation sociale et accroissement de la visibilité internationale de la ville d'Almería.

L'Estadio de los Juegos Mediterráneos (Power Horse Stadium)

Le stade des Jeux méditerranéens, construit pour l'édition 2005 à Almería, est une installation emblématique conçue pour allier modernité, fonctionnalité et respect environnemental. Avec une capacité de 22 000 spectateurs, il dispose de huit pistes d'athlétisme en revêtement synthétique, d'un terrain central en gazon naturel pour des compétitions de football et d'autres sports, et d'espaces adaptés aux sauts et autres activités sportives. Enfoncé sous le niveau naturel du sol pour se protéger du vent et réduire l'impact paysager, le stade intègre également des systèmes d'économie d'énergie et d'eau, comme l'énergie solaire et la récupération des eaux d'irrigation et de pluie.

Le stade des Jeux Méditerranéens a été construit en 2005 pour accueillir les Jeux méditerranéens. Après avoir été racheté par des propriétaires saoudiens en 2019, le nouveau président du club, Turki Al-Sheikh, a promis de moderniser cette installation obsolète. Et il tiendra parole.

Village méditerranéen El Toyo

S'étalant sur une superficie de 260 ha, le village situé à 10 km d'Almeria comprend environ 4000 appartements et renferme toutes les conditions d'accueil, entre autres un hôpital, des magasins et un centre de communication

Le village méditerranéen a été érigé sur une lande en bordure de mer. Il s'agit d'un véritable complexe touristique (du style de Moretti chez nous mais en nettement plus moderne) avec ses résidences, hôtels de luxe et plages. Les délégations logent dans des ensembles R+2 dans des appartements climatisés. Les Espagnols ont prévu d'y loger 7000 personnes et ces appartements, bien entendu entièrement neufs ont tous été vendus et seront cédés à leurs acquéreurs après les Jeux. Sur place, les athlètes et entraîneurs ont trouvé un ensemble doté des commodités, notamment deux salles de sports et une autre de musculation de très grand standing.



Figure III.5: photos aériennes montrant le village El Toyo. Source : (Paratore, 2018)

Héritage des jeux d'Almeria 2005

Les Jeux méditerranéens d'Almería en 2005 ont laissé un héritage durable qui continue de bénéficier aux habitants dix ans après, en témoignant de la capacité de la société à s'unir pour atteindre ses objectifs (Muyor, 2015). Initialement, ces Jeux ont servi de prétexte pour corriger le déficit historique d'infrastructures sportives dans la province, renforçant notablement l'offre sportive et favorisant le développement d'autres infrastructures urbaines, comme la régénération des plages d'El Toyo et de Retamar, l'amélioration des accès routiers, et la pression pour l'arrivée du train à grande vitesse (López, 2005).

La tenue de l'événement s'est déroulée dans un contexte favorable avec la révision du plan général d'urbanisme d'Almería et l'élaboration du plan directeur pour le sport en Andalousie, ce qui a permis de planifier des projets phares comme le Village Méditerranéen, inspiré du Village Olympique de Barcelone 92, salué par le Comité International des Jeux

Méditerranéens.(Maldonado, 2014). La ville a ainsi pu étendre ses infrastructures, particulièrement dans la zone de Vega de Acá et El Toyo, tout en améliorant son rayonnement international.

Sur le plan culturel, Almería est la seule ville à posséder un musée dédié aux Jeux méditerranéens, créé en 2007 à l'Université d'Almería, qui conserve les archives et objets liés à l'événement. Ce musée a permis de célébrer le 10^e anniversaire des Jeux en 2015 avec des forums réunissant des personnalités comme Amar Addadi (ex-président du CIJM) et Alejandro Blanco (Comité olympique espagnol). Les autorités ont souligné que, malgré leur modestie, les installations étaient adaptées aux besoins locaux et leur implantation stratégique a maximisé leur usage public. Ces Jeux ont également renforcé la cohésion sociale, dynamisé l'économie locale et offert un modèle organisationnel pour les futures éditions méditerranéennes .(Andujar, 2006; Aragón Pérez, 2019)

Pour préserver cet héritage, un Centre de Documentation et Musée des Jeux Méditerranéens a été créé en 2007, suivi en 2009 de la Fondation des Jeux Méditerranéens d'Almería 2005, présidée par le maire Rodríguez-Comendador (Aragón Pérez, 2019).

7.2.4. Mersin 2013, Turkey

D'après (Karaca, 2016), Les Jeux avaient initialement été attribués à la ville de Volos en Grèce, mais le Comité a changé d'hôte pour Mersin en 2011 en raison de la crise économique qui sévissait en Grèce. Ainsi, l'événement qui est habituellement organisé sur une période de 6 ans, y compris la période de candidature, a dû être organisé à Mersin en seulement 18 mois. Cependant, les contraintes de temps de l'événement ont créé quelques problèmes pour l'utilisation ultérieure des sites. La Turquie n'avait donc que très peu de temps pour organiser les Jeux

Installations sportives :

- 52 sites utilisés (compétitions et entraînements), dont 9 nouveaux complexes construits spécifiquement pour les Jeux.
- Tous les sites restent opérationnels aujourd'hui, servant à l'entraînement d'athlètes locaux et d'élite.

Village méditerranéen :

- Transformé en résidence universitaire pour l'Université de Mersin, accueillant 3 500 étudiants.

- Le siège de l'organisation est reconverti en hôtel du Centre de Préparation Olympique.

Aménagements urbains :

- 54 sites rénovés ou construits (11 nouveaux, 43 rénovés) dans les provinces de Mersin et Adana.
- 25 km de routes construites ou rénovées, réparation d'abris, aménagement paysager, et modernisation des façades.
- Amélioration des infrastructures touristiques, des services de nettoyage public et de l'image de la ville.(Karaca, 2016)

Héritage et utilisation post-événement

- **Legs sportif :** Les installations (ex. : stades, complexes) sont intensivement utilisées par les jeunes athlètes et les équipes professionnelles, soutenant le développement sportif local.
- **Legs éducatif et social :** Le Village méditerranéen, devenu résidence universitaire, améliore les conditions de vie estudiantine et dynamise les activités sociales.
- **Impact économique :** Les infrastructures routières et touristiques renforcées ont stimulé l'attractivité de Mersin, ville en pleine croissance.

Impact global

Malgré les défis liés au délai raccourci, les Jeux ont :

- Transformé Mersin en hub sportif et éducatif, avec des infrastructures durables.
- Boosté l'économie locale via des projets d'aménagement à long terme.
- Servi de modèle pour l'adaptation rapide à des contraintes organisationnelles majeures, démontrant la capacité de la Turquie à gérer des événements internationaux sous pression.

Ces réalisations illustrent comment un événement sportif peut catalyser le développement urbain et social, même dans des circonstances imprévues.

7.2.5. Tarente 2026, Italie (à venir) : une approche proactive

Tarente, cité antique du sud de l'Italie, se prépare à accueillir les Jeux Méditerranéens 2026. Ville stratégique au riche passé gréco-romain, elle combine histoire, culture et paysages côtiers. Ce choix s'inscrit dans une volonté de relancer son attractivité économique et touristique. Grâce à ses infrastructures et au soutien institutionnel, Tarente ambitionne d'accueillir un événement d'envergure internationale. Les Jeux constitueront ainsi une opportunité de renforcer la visibilité de la ville, de moderniser ses équipements et de valoriser son patrimoine culturel à l'échelle méditerranéenne (CIJM, 2025). Toutefois, ces potentialités urbaines ont souvent été fragilisées par des orientations passées privilégiant le développement industriel.

Objectifs temporaires

- Équipements sportifs spécialisés
- Installations de sécurité et de sûreté
- Tribunes et infrastructures pour les spectateurs
- Espaces fonctionnels pour la presse, les sponsors, les athlètes (contrôle antidopage, centre médical, tribunes VIP)

Objectifs durables

- Requalification des équipements sportifs
- Régénération urbaine
- Création de zones sportives et d'équipements
- Infrastructures pour les athlètes et le public.

Le plan stratégique « Tarente Futuro Prossimo »

D'après (Gattullo & Palma, 2019), Le plan stratégique « Tarente Futuro Prossimo », initié en 2018 par l'agence régionale ASSET (créée en 2017 pour remplacer l'AREM), vise la reconversion durable de la ville de Tarente, historiquement marquée par des échecs de développement urbain. Ce plan repose sur une large participation publique, une cartographie des projets en cours, et une vision tournée vers un avenir écologique, innovant et inclusif.

Structuré autour de trois **axes stratégiques** – *Environnement, Mer et Culture* – le plan cherche à :

1. Supprimer les freins au développement socio-économique,
2. Diversifier l'économie locale,
3. Valoriser les ressources du territoire,
4. Promouvoir l'innovation dans une logique alignée avec les objectifs de l'Agenda 2030.

Sept domaines d'intervention clés ont été définis : emploi, société, formation et recherche, environnement et santé, qualité urbaine, mobilité, et gouvernance.

L'un des axes majeurs du plan est le développement culturel et touristique, notamment à travers :

- L'attraction d'investissements dans des secteurs stratégiques comme l'économie bleue ou les technologies culturelles (Action 2.1),
- Le soutien à l'innovation et aux services touristiques (Action 2.8).

Ces deux actions concentrent près de **70 % des 320 millions d'euros** alloués à l'axe 2, soulignant l'importance stratégique du tourisme et de la culture pour la reconversion économique de Tarente.

La gouvernance du plan repose sur deux organes participatifs :

- Une table interinstitutionnelle regroupant les acteurs publics pour la mise en œuvre,
- Une assemblée de partenariat économique et social incluant les représentants de la société civile, chargée de valider le plan, d'assurer le suivi et de favoriser la participation citoyenne.

Candidature de Tarente aux Jeux Méditerranéens de 2026 :

Dans une dynamique similaire à celle de Barcelone ou de Turin avec les Jeux Olympiques, Tarente inscrit sa candidature aux Jeux Méditerranéens de 2026 dans une stratégie plus large de repositionnement territorial et de planification durable.

L'organisation de l'événement repose sur des principes environnementaux stricts, visant à créer des infrastructures sportives à impact zéro :

- Modernisation des installations existantes pour améliorer leur efficacité énergétique.
- Conception durable incluant des structures mobiles et réutilisables, à base de matériaux certifiés, recyclés ou régénérables.

- Mise en place d'un système rigoureux de gestion des déchets urbains, incluant :
 - Évaluation des déchets produits,
 - Choix adaptés de systèmes de tri et de collecte,
 - Audits de performance environnementale sur les sites,
 - Stations de contrôle pour mesurer les bénéfices écologiques,
 - Communication ciblée pour sensibiliser à une consommation responsable.

Concernant l'hébergement, la ville privilégiera les structures hôtelières existantes sur la côte (Castellaneta Marina), évitant la construction d'un village méditerranéen, ce qui renforce l'approche durable du projet.

Sites et Infrastructures :

Les Jeux Méditerranéens 2026 à Tarente promettent d'être un événement spectaculaire, avec des sites modernes et des infrastructures de pointe. La ville procède à des aménagements importants pour assurer le bon déroulement des Jeux et offrir une expérience inoubliable.

Le Stade d'Athlétisme de Tarente sera l'un des sites centraux, accueillant les épreuves d'athlétisme. Il est en cours de rénovation pour augmenter sa capacité d'accueil et intégrer les dernières technologies.

À proximité, la **Taranto Arena** récemment construite, abritera des compétitions de sports en salle comme le basket-ball, le volley-ball et la gymnastique. Cette arène polyvalente est conçue pour être flexible, avec des sièges modulables et un éclairage moderne.

Le long de la côte, **le Centre Aquatique de Tarente** sera l'épicentre des compétitions de natation, plongeon et water-polo. Il comprendra des piscines olympiques et des équipements aquatiques ultramodernes. **Le Centre de Voile de Tarente** accueillera les épreuves de voile, tirant parti de la tradition maritime de la ville et de la mer Méditerranée.

Des installations existantes comme le **Taranto Tennis Club** et le **Pala Mazzola** seront également utilisées après rénovation. En parallèle, des investissements sont faits dans les infrastructures de transport : agrandissement de l'aéroport Taranto-Grottaglie, modernisation des réseaux de transports publics, etc.

Tarente 2026 se veut donc un modèle d'événement sportif international écoresponsable, en phase avec les standards européens en matière de durabilité et d'économie circulaire, tout en servant de levier pour le développement territorial et l'image internationale de la ville.

Investissements, durabilité économique et retombées territoriales

La **durabilité financière** est essentielle à la réussite des Jeux Méditerranéens de Tarente 2026. Elle repose sur une gestion transparente du budget, une implication conjointe des secteurs public et privé, et une rationalisation des dépenses à travers des analyses coûts-bénéfices. Sur un total de 290 millions d'euros, 90 % sont financés par le secteur public (État et collectivités locales), le reste provenant d'investissements privés.

Deux grandes catégories de dépenses sont identifiées :

1. Organisation (30 % du total) : logistique, services, technologie, personnel, communication et administration.
2. Travaux et infrastructures (70 %) : réaménagements, nouvelles constructions, équipements sportifs et aménagements médias.

Les Grands Événements, comme les Jeux Méditerranéens, sont comparés à un « amant capricieux » (Dansero & Segre, 2002) cité dans (Gattullo & Palma, 2019), qui mobilise intensément la ville hôte durant sa préparation, mais peut ensuite la laisser avec un héritage incertain. Cette métaphore illustre les risques liés à une vision trop optimiste des bénéfices post-événement, car les coûts économiques et sociaux peuvent parfois dépasser les gains escomptés.

D'après (Mairie de Tarente et al., 2019) Pour Tarente, l'impact attendu est considérable :

- 30 disciplines, 4000 athlètes et officiels, 26 nations, et environ 200 000 visiteurs attendus (spectateurs, journalistes, techniciens).
- L'événement représente une opportunité touristique majeure soutenue par une forte médiatisation, pouvant repositionner Tarente sur la scène internationale, notamment dans le secteur du tourisme dans les Pouilles.

Cependant, l'organisation de tels événements n'est pas exempte d'effets négatifs : risques de standardisation, banalisation des territoires, et perte d'identité locale sous la pression des normes globales (organismes, sponsors, médias). (Gattullo & Palma, 2019)

Malgré cela, l'événement peut être lu comme un acte de territorialité active (Raffestin, 2007), à condition qu'il s'inscrive dans une planification stratégique et réseautée, avec une bonne articulation entre les acteurs locaux et les réseaux supralocaux. Cette approche processuelle met l'accent sur la construction continue des relations entre les habitants, les institutions et le territoire (Governa, 2005)

Dans ce cadre, la trajectoire de Tarente apparaît cohérente avec les objectifs du Plan stratégique “Taranto Futuro Prossimo”, même si les Jeux n’en font pas officiellement partie. L’expérience de Bari 1997 a servi de référence, mais Tarente va plus loin en intégrant les Jeux dans une vision de développement urbain, économique et durable, selon Raffaele Sannicandro (ancien président des JM 1997). Ainsi, même si les Jeux Méditerranéens de 2026 ne figurent pas directement dans les actions du plan stratégique, ils en sont un instrument clé, renforçant la dynamique de développement territorial engagée à Tarente.

Les Jeux de Tarente 2026 visent à laisser un héritage durable, en mettant l'accent sur la durabilité environnementale et le dialogue interculturel. Un séminaire international a été organisé pour discuter de ces thèmes, réunissant des agences de presse et des représentants de divers pays méditerranéens. (CIJM, 2025). 26 pays participants L'importance d'un tel événement, tant sur le plan sportif que politique, pourrait prendre encore plus d'ampleur, dans l'espoir de promouvoir la paix et la réconciliation dans la région méditerranéenne d'ici 2026.

Les Jeux Méditerranéens sont donc : selon (ASSET - Regione Puglia, n.d.)

- Un jalon temporel concret pour accélérer les actions d’aménagement territorial à court et moyen terme (mobilité, environnement, services urbains, culture, tourisme)
- Un objectif fédérateur, avec réactivation et entretien des infrastructures sportives existantes et réalisation de quelques nouveaux équipements ciblés ;
- Une opportunité de renforcement des réseaux territoriaux : en gestion, promotion de l’événement et de son héritage, en modernisation des infrastructures et en hospitalité diffuse ;
- Une vitrine internationale pour redonner un sentiment d’appartenance à la communauté tarentine et des Pouilles.

La gouvernance sera assurée par le Comité promoteur, présidé par un représentant élu, avec un conseil directeur élargi à d'autres institutions.

Pourquoi Tarente ?

Tarente traverse une phase critique de reconversion industrielle et de réhabilitation environnementale, nécessitant de gros investissements pour sa régénération économique, sociale et urbaine. Le Plan stratégique "Taranto Futuro Prossimo" vise à définir une vision de développement durable et innovante, générant de l’emploi diversifié.

Les atouts du territoire sont :

- Son histoire et sa culture, ancrées dans la Grande-Grèce ;
- Sa position géostratégique en Méditerranée.

Un événement international comme les Jeux pourrait marquer une étape de transformation et offrir une visibilité médiatique pour promouvoir une nouvelle image de Tarente.

La Région des Pouilles a déjà accueilli les XIII Jeux Méditerranéens en 1997 à Bari : elle possède donc une expérience précieuse à mettre au service de la relance de Tarente.

7.2.6. Lecture comparée : contextes, dynamiques et héritages urbains

Une lecture croisée de ces éditions permet d'analyser des contextes géographiques, politiques et temporels variés, tout en mettant en lumière des dynamiques comparables autour des Jeux méditerranéens. Le cas d'Alger 1975, qui sera présenté ultérieurement, constitue un exemple emblématique de l'usage d'un événement sportif international comme levier de modernisation et de visibilité pour un jeune État postcolonial. Split 1979, dans un contexte socialiste, illustre une volonté de marier développement urbain, affirmation identitaire et modernité architecturale, à travers notamment des équipements emblématiques comme le stade de Poljud.

En parallèle, Tunis 2001 et Mersin 2013, toutes deux situées sur la rive sud de la Méditerranée, permettent d'interroger les logiques plus récentes de réutilisation, de durabilité et d'intégration territoriale. La Tunisie offre un exemple de réaffectation partielle du village méditerranéen à des usages universitaires, tandis que Mersin met en avant une approche contemporaine fondée sur la durabilité et l'attractivité régionale, bien que les effets à long terme demeurent encore discutés.

Tarente, hôte des Jeux Méditerranéens 2026, inscrit sa candidature dans le cadre du plan stratégique « Taranto Futuro Prossimo », dans sa stratégie de reconversion urbaine et industrielle, inspirée d'exemples comme Barcelone ou Turin. L'objectif est de faire de l'événement un levier de développement durable et de repositionnement territorial face aux défis socio-économiques et environnementaux de la ville.

Enfin, ces études de cas, en dialoguant avec celui d'Oran 2022, constituent une grille de lecture comparative précieuse pour appréhender les enjeux d'héritage, de planification urbaine et de développement territorial liés à l'organisation des Jeux méditerranéens.

7.2.7. Les cités sportives dans les Jeux Méditerranéens : une géographie contrastée Nord-Sud

Le concept de « cité sportive » ou « complexe sportif », fréquemment mobilisé dans les pays du Sud de la Méditerranée à l'occasion des Jeux Méditerranéens, apparaît comme un révélateur des logiques politiques, économiques et territoriales propres à ces contextes nationaux. Dans des pays tels que l'Algérie, la Tunisie, le Liban ou la Syrie, la construction de cités sportives centralisées est souvent conçue comme un outil de construction nationale et une vitrine moderniste du pouvoir, mais également comme un levier d'insertion dans l'espace international à travers le sport. Ces ensembles architecturaux traduisent des ambitions plurielles : incarner la souveraineté, symboliser l'entrée dans la modernité, centraliser les fonctions sportives, logistiques et résidentielles, et faciliter la gestion opérationnelle des Jeux. La centralisation des infrastructures rend en effet l'organisation de l'événement plus pratique, en simplifiant la logistique, la sécurité, l'hébergement des athlètes et la coordination des compétitions, à l'image du Parc Olympique. Des exemples emblématiques ; la Cité Olympique Mohamed Boudiaf à Alger (1975), la Cité sportive de Radès à Tunis (2001) ou le village méditerranéen de Mersin (2013), construit en un temps record.

À l'inverse, dans les pays du Nord de la Méditerranée — Espagne, Italie, France — les Jeux Méditerranéens s'inscrivent souvent dans une logique différente. Les premières éditions ont fréquemment été organisées dans des villes ayant déjà accueilli des Jeux Olympiques ou d'autres événements internationaux, mettant ainsi à disposition des infrastructures existantes. Plus récemment, des villes du Nord qui souhaitent se moderniser ou renforcer leur équipement sportif, telles qu'Almería, Tarente ou Tarragone, adaptent leur stratégie en fonction de ces besoins, en combinant nouvelles constructions et valorisation des installations existantes. Cette approche pragmatique favorise la durabilité, la rationalisation des investissements publics et l'intégration des infrastructures sportives dans le tissu urbain existant, plutôt que de créer des cités isolées ex nihilo.

Ce contraste Nord-Sud révèle des trajectoires politiques et urbaines distinctes : les pays du Sud investissent massivement dans des infrastructures symboliques pour affirmer leur puissance et leur modernité, tandis que les pays du Nord privilégient la polycentralité, la réutilisation et la rentabilité fonctionnelle à long terme. L'opposition entre ces logiques souligne l'absence d'un modèle unique d'organisation urbaine pour les Jeux Méditerranéens.

Enfin, la question de l'héritage urbain de ces cités sportives demeure centrale. Dans certains cas, comme à Radès ou à Oran, les équipements ont permis de structurer de nouveaux quartiers ou d'ancrer durablement une fonction sportive dans la ville. Toutefois, si le modèle de la cité sportive ambitionne de représenter la modernité et l'exemplarité nationale, il reste ambivalent, oscillant entre succès éphémères et fragilités structurelles sur le plan fonctionnel, économique et social.

8. Modèles spatiaux adoptés pour l'implantation des sites olympiques

A travers l'histoire, chaque ville hôte propose une planification spécifique et des interventions urbaines distinctes selon différents facteurs (urbains, économiques, politiques ou même historiques). Cela a généré une diversité des typologies d'implantation des infrastructures sportives.

Dans « *A brief historical review of Olympic urbanization* », (Liao & Pitts, 2006) proposent d'identifier six typologies ou modèles qui permettent de classer toutes les stratégies de développement et d'implantation des infrastructures sportives dans les villes organisatrices des jeux olympiques. Chaque modèle présente des avantages et des limites différentes, et devant être utilisé ou adapté en fonction des externalités locales. A travers les six typologies identifiées par les deux auteurs on a tenté de regrouper les villes ayant adopté un modèle d'implantation similaires et des caractéristiques identiques dans un tableau récapitulatif afin de faciliter la lecture.

Cette mise en lumière par période nous a permis de montrer que

- Les infrastructures sportives olympiques sont le reflet direct des diverses tendances politiques, économiques ou sociales internationales.
- La planification olympique et l'envergure des interventions urbaines ont évolué à travers l'histoire des jeux en passant d'une seule construction d'objet architectural des premières éditions pour aller vers des restructurations urbaines importantes en vue de construire un nouveau quartier, transformer les espaces publics, restructurer le réseau de transport existant, en somme améliorer la ville.
- Chaque ville organisatrice transforme, construit, rénove, réhabilite en vue d'accueillir l'évènement international. Les investissements consentis par celles-ci augmentent, permettant des interventions urbaines à plus grande échelle qui impactent de manière conséquente le tissu urbain et améliorent potentiellement la qualité de vie des habitants.

Selon (Liao & Pitts, 2006), le fait que les villes hôtes des grands événements sportifs soient parmi les plus grandes et les plus cosmopolites est un point intéressant, car l'évolution de ces villes reflète le courant principal des processus d'urbanisation dans une société moderne, démocratique et industrialisée. Et ce processus d'urbanisation, peut être utilisé comme une référence importante pour comprendre les manières dont les installations olympiques sont intégrées dans différents contextes urbains. Cela paraît intéressant dans notre recherche sur l'urbanisation lié aux jeux méditerranéens.

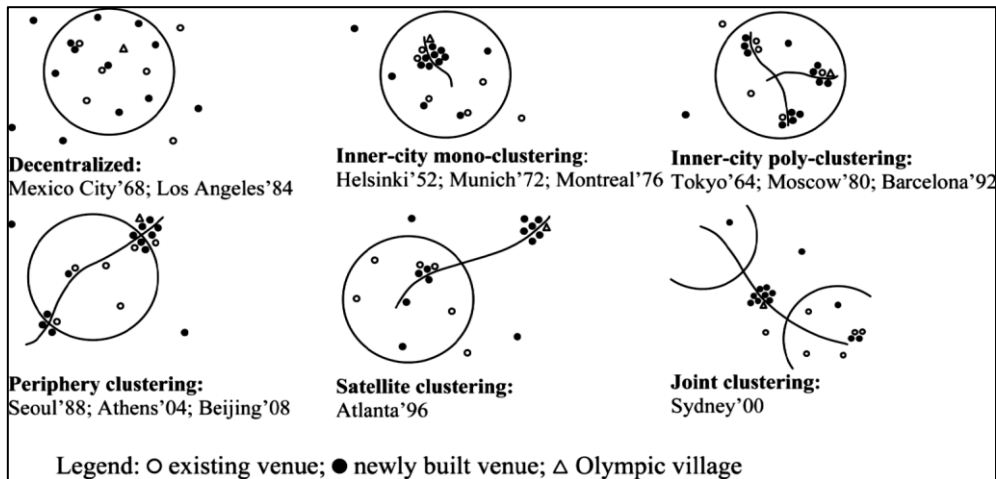


Figure III.6: Les six modèles théoriques d'intégration du site olympique à la ville hôte.

Source : (Liao & Pitts, 2006)

9. Planification des sites olympiques dans les villes hôtes : la réussite ou pas d'une urbanisation olympique

Selon (Liao & Pitts, 2006), d'un point de vue chronologique, l'urbanisation olympique s'est déroulée avec des ampleurs et des profondeurs diverses, à des moments et dans des lieux différents, et a donc laissé des empreintes très différentes et distinctes dans le tissu urbain des villes hôtes. En outre, elle est également cohérente, car elle a été réalisée pour le même objectif, sur une même échelle de temps, et dotée de l'identité olympique commune. Il est difficile de juger du succès ou non d'une approche urbaine olympique, car les comparaisons doivent faire face à une grande diversité de contextes urbains, sociaux, de disponibilité des ressources et de déficiences de l'environnement bâti. Tous ces éléments conduisent naturellement à des prises de décision hétérogènes.

Néanmoins, il existe un consensus par rapport à l'évaluation des changements survenus dans les villes hôtes après les Jeux. Il est vrai que dans des villes comme Tokyo et Barcelone, les Jeux olympiques ont déclenché une profonde renaissance urbaine, tandis que dans d'autres,

comme Los Angeles et Atlanta, les Jeux n'ont été qu'une phase passagère. À Munich et à Sydney, les parcs olympiques ont été préservés en tant que points de repère urbains, mais à Melbourne et à Montréal, certains projets bien conçus ont été abandonnés.

Les sites olympiques n'ont pas résisté à l'épreuve du temps. Compte tenu de ces résultats différents, la question qui se pose est celle de savoir ce qui fait le succès d'un projet olympique en termes d'urbanisation. D'après (Liao & Pitts, 2006), plusieurs aspects clés s'imposent comme points de référence pour cette enquête : le contenu et l'échelle des interventions olympiques, l'entité urbaine qu'elles définissent et la vision de l'intégration urbaine qu'elles représentent. Ils suggèrent que le contenu et l'ampleur de l'urbanisation olympique peuvent être dans une certaine mesure examinés en regardant les investissements en capital dans la construction olympique à chaque Jeux. Toutefois, ils soulignent qu'il ne s'agit pas d'une simple histoire de "dépenser plus pour obtenir plus". Comme l'ont montré les cas d'Helsinki et de Munich, des ressources limitées peuvent encore être utilisées à bon escient pour améliorer les équipements urbains et créer des espaces de style ; ou comme l'a montré le cas de Montréal, des investissements somptueux ne garantissent pas une amélioration urbaine plus large et un héritage durable.

Ils concluent, que ce qu'il convient d'inclure ou d'exclure du programme de développement olympique requiert une certaine sagesse dans la prise de décision, et découle d'une compréhension approfondie de la tradition, de l'actualité, des problèmes et des besoins de la ville ; d'une vision claire de la tendance du développement local ; d'une stratégie de planification holistique avec une analyse scientifique des avantages et des inconvénients ; d'un processus de consultation démocratique pour garantir l'intérêt du public ; et d'une capacité économique suffisante pour permettre le développement.

Finalement, pour (Liao & Pitts, 2006), la réussite d'un projet urbain olympique semble toujours être associée à un plan directeur à long terme approprié et cohérent pour la ville hôte en termes de détermination des projets, d'utilisation des sols, de mobilisation des ressources et d'orientation du développement. L'accent mis sur ces éléments peut contribuer à éviter les initiatives trop ambitieuses déclenchées par un enthousiasme débordant, ou toute prise de décision hâtive en raison de l'échéance olympique serrée. Cela permet également de rationaliser le déploiement budgétaire afin que les projets olympiques n'éclipsent pas le développement des autres équipements essentiels de la ville.

Un projet olympique réussi découle également d'un concept de planification holistique qui respecte le caractère distinct des villes hôtes en termes de conditions d'urbanisation, d'évolution démographique, de réalité socio-économique et de déficiences environnementales. Cela se traduit notamment par l'intégration des grandes installations olympiques dans le tissu urbain des villes d'accueil comme élément fondamental de l'intervention globale de planification.

Ainsi, Les exemples des JM confirment les conclusions de (Liao & Pitts, 2006). Le 'succès' relatif de Split ou d'Almería tient à leur **intégration dans une stratégie de développement régional préexistante**. À l'inverse, les difficultés post-événement à Tunis ou les défis de Mersin pointent les risques d'un projet **trop autonome, piloté en urgence et déconnecté des besoins urbains ordinaires**. Ces enseignements nous serviront de garde-fous pour l'analyse des complexes d'Alger et d'Oran.

Conclusion du chapitre

Les grands événements sportifs, qu'il s'agisse des Jeux Olympiques ou des Jeux Méditerranéens, ont progressivement dépassé leur fonction originelle de compétition pour s'affirmer comme des instruments stratégiques de transformation urbaine et territoriale. De l'idéalisme fondateur de Pierre de Coubertin aux approches contemporaines centrées sur la durabilité, ces manifestations impriment une empreinte pérenne sur les villes hôtes et leur environnement

Les Jeux Méditerranéens, bien qu'inspirés du modèle olympique, reflètent la diversité géopolitique de la région. Dans les pays du Nord, ils s'inscrivent dans des stratégies urbaines intégrées orientées vers l'héritage, tandis que dans les pays du Sud, l'événement répond davantage à des logiques symboliques et centralisées.

L'analyse de plusieurs éditions montre que la réussite repose sur trois facteurs : l'ancrage territorial, l'articulation entre impératifs organisationnels et vision à long terme, et la reconversion effective des infrastructures. L'avenir de ces manifestations semble désormais s'orienter vers plus de sobriété et d'adaptation aux contextes locaux, afin de transformer l'éphémère en héritage durable et d'éviter les dérives monumentales.

IV LE PARC OLYMPIQUE ENTRE PLANIFICATION ET HERITAGE POST-JEUX

Introduction du chapitre

Les grandes manifestations sportives internationales, telles que les Jeux Olympiques, les Coupes du Monde, les Championnats du Monde et les jeux régionaux, constituent à la fois un défi organisationnel complexe et une opportunité stratégique pour les villes hôtes. Ces événements requièrent une mobilisation massive de ressources humaines, techniques et financières, tout en nécessitant des infrastructures adaptées qui transcendent leur vocation sportive pour inclure des dimensions économiques, sociales et urbaines.

L'analyse de l'évolution des villes hôtes met en lumière des approches variées quant à l'organisation des sites de compétition comme on l'a vu dans le chapitre précédent. Certaines villes, à l'instar de Mexico en 1968 ou de Los Angeles en 1984, ont opté pour une répartition géographique des installations, disséminant ainsi les équipements sur l'ensemble du territoire urbain. Cependant, depuis les Jeux de Rome en 1960, une tendance dominante s'est imposée : celle de regrouper les infrastructures sportives en un lieu unique, donnant naissance au concept de "Parc olympique". Ce dernier est conçu comme un véritable quartier urbain intégré, articulant les dimensions sportive, sociale et architecturale. Dans ce chapitre nous allons essayer de comprendre le parc olympique en tant que lieu aux multiples temporalités.

Par ailleurs, le choix de l'emplacement d'un parc olympique revêt une importance stratégique pour la ville hôte, souvent dans l'objectif de stimuler la régénération urbaine et d'encourager le développement local. Afin de garantir l'accessibilité de ces espaces à des milliers de spectateurs, des systèmes de transport de grande capacité sont généralement mis en place, renforçant la connectivité urbaine et la logistique. Le modèle du parc olympique, en regroupant les installations dans un espace compact, réduit la complexité organisationnelle, optimise les dispositifs de sécurité et offre une expérience plus fluide pour les participants et les spectateurs.

Par ailleurs, le parc olympique contribue également à la promotion internationale de la ville hôte. Pendant l'événement, il devient un centre névralgique de l'attention médiatique et publique, symbolisant l'ambition et les capacités organisationnelles du territoire. De nombreuses villes ont ainsi adopté ce modèle en concevant leur parc olympique comme un

espace monumental, pensé pour laisser une empreinte durable et s'inscrire dans une stratégie de rayonnement à long terme.

1. Parc olympique : une composante majeure de l'urbanisme olympique

1.1. Préoccupations stratégiques du CIO en faveur de la concentration des sites de compétition et promotion du modèle du « Parc Olympique »

Depuis sa création, le CIO privilégie cette approche, héritée de son fondateur Pierre de Coubertin, qui a toujours promu l'idéal de la "Ville olympique". En 1910, il exprimait cette vision dans son concept de « l'Olympie moderne », déclarant :

« L'Olympie moderne doit nécessairement comprendre de nombreux édifices, ainsi qu'on le verra par l'examen auquel nous allons nous livrer de son organisation éventuelle. Ces édifices, de par leur destination, seront souvent solidaires les uns des autres. Il y aurait un réel inconvénient à ce qu'ils fussent séparés par des distances trop grandes. En plus de cet inconvénient pratique, la beauté ne manquerait pas d'en souffrir à son tour par l'impossibilité où se trouverait le regard d'embrasser le plan d'ensemble de la cité. Le grand artiste Bartholdi avait coutume de dire que la silhouette d'un monument devait suffire à en indiquer de loin la destination. C'est une façon de parler. Mais il est certain que la moderne Olympie ne devrait pas se composer de constructions éparses dans un parc de casino. »(De Coubertin, 1910).

Pierre de Coubertin plaide pour un regroupement des infrastructures olympiques dans une "Olympie moderne" afin d'assurer leur cohérence fonctionnelle et leur harmonie esthétique au sein de la ville. Cependant, au fil du temps, les Jeux olympiques ont évolué pour devenir un événement mondial bien plus vaste, et l'application de cette idée dans les villes hôtes contemporaines a considérablement changé en raison de l'ampleur accrue des infrastructures. Malgré ces évolutions, le principe de « compacité » venues clustring a été maintenu par le CIO et privilégié pendant plusieurs décennies, de nombreuses villes hôtes, telles que Munich, Montréal et Séoul, ont opté pour une stratégie de regroupement des sites olympiques. Cette approche, encouragée par le CIO tant pour des raisons idéologiques que pratiques, vise à concentrer géographiquement les infrastructures nécessaires aux Jeux (Liao & Pitts, 2006). Dans l'histoire olympique, le Reichssportfeld constitue le premier véritable parc olympique (Meyer, 2016).

Cette logique de regroupement s'est également appliquée aux Jeux Méditerranéens, comme en témoignent plusieurs complexes et cités sportives : la Cité Olympique Mohamed Boudiaf

à Alger, la Cité Olympique El Menzah et le complexe de Radès à Tunis, ainsi que les complexes sportifs d'Oran et de Split, entre autres (voir tableau, chapitre 2).

Par exemple, le manuel de candidature pour les Jeux olympiques de 2000 recommandait une configuration géographique compacte des sites, précisant :

« La zone géographique occupée par les installations sportives nécessaires aux Jeux olympiques doit être aussi compacte que possible. Cela peut être un facteur décisif pour l'attribution des Jeux [...] De manière générale, les Fédérations Internationales préfèrent que leurs sites de compétition soient situés à proximité du village olympique et du centre névralgique de la zone olympique [...] La localisation des sites peut également jouer un rôle clé dans leur utilisation post-olympique. » (Shirai, 2009, p. 12)

Et Dans le manuel de candidature pour les Jeux de 2008 : « Le choix des sites de compétition est un facteur déterminant pour l'évaluation d'une candidature. Il aura également un impact important sur l'organisation et le déroulement des Jeux, ainsi que sur la période post-olympique. La situation géographique du site détermine son mode de fonctionnement pendant les Jeux ainsi que son utilisation future. La proximité des sites entre eux ainsi qu'avec les centres névralgiques des Jeux (village olympique, CPP, CIRTV, etc.) et le centre-ville est hautement recommandée. La concentration des sites, si elle est raisonnablement planifiée, facilite certainement le déroulement des Jeux. » (CIO, 2000b) Cette concentration des sites répondait non seulement à des impératifs opérationnels pour minimiser les risques, mais visait aussi à créer un héritage durable pour les villes hôtes.

D'après (Shirai, 2014), l'examen des candidatures depuis 2000 révèle qu'une majorité de villes ont choisi une approche fortement concentrée des lieux, tandis que peu ont opté pour une répartition plus dispersée des infrastructures.

Les différents caractères de l'urbanisation olympique dans les villes olympiques passées ont été examinés en profondeur par divers auteurs (Chalkley & Essex, 1999; Liao & Pitts, 2006; Meyer, 2016). Leurs travaux proposent une lecture historique des Jeux à travers divers modèles de développement urbain, mettant en évidence la prédominance de l'approche « proactive » sur l'approche « réactive ». Cette première se manifeste par l'utilisation des Jeux comme catalyseur de transformation urbaine, en opposition à une planification adaptée aux structures urbaines préexistantes. D'après (Shirai, 2014), Depuis les années 1960, cette logique proactive s'est largement imposée, conduisant à la création de parcs olympiques concentrant les infrastructures sportives dans des zones spécifiques. En effet, plusieurs

facteurs expliquent cette orientation. D'une part, du point de vue des villes hôtes, elle s'inscrit dans un contexte de déclin urbain propre aux territoires post-industriels. La désindustrialisation à partir de la fin des années 1960 a contraint ces villes à repenser leur avenir et à réinventer les usages d'espaces urbains délaissés. Dans cette optique, met en avant l'importance de produire des espaces urbains spectaculaires pour attirer investissements et population dans un contexte de compétition interurbaine croissante (Harvey, 1989). Ainsi, dans le cadre de la régénération urbaine des villes post-industrielles, les événements majeurs, tels que les Jeux olympiques, sont souvent légitimés au nom du renouveau urbain.

La création de parcs olympiques, qui requiert selon (Shirai, 2014), un minimum d'un kilomètre carré de terrain, constitue une opportunité de revalorisation d'anciennes friches industrielles, souvent promises à l'abandon. Par ailleurs, Liao et Pitts soulignent que cette stratégie de concentration des équipements sportifs a été activement encouragée par le Comité International Olympique (CIO), tant pour des raisons pratiques que pour des considérations idéologiques. L'articulation entre les objectifs de régénération urbaine des villes hôtes et les préférences du CIO a ainsi contribué à faire du parc olympique un modèle spatial dominant dans l'histoire de l'urbanisme olympique (Shirai, 2014, p. 14)

Dans le même sens (Smith et al., 2024), avancent, que l'urbanisme olympique s'est souvent matérialisé par la construction d'équipements spécialisés dans des quartiers dédiés. La conception de ces sites est liée à la préférence du mouvement olympique pour un Parc Olympique concentré ou un complexe. Le regroupement qui en résulte – avec des sites, des hébergements et des infrastructures de soutien entourés d'un parc – est parfois appelé Anneau olympique, un nom approprié qui met également en évidence la logique sécuritaire sous-jacente. Des exemples notables incluent ceux développés pour Atlanta 1996 et Sotchi 2014. L'anneau d'Atlanta différait des parcs olympiques conventionnels en ce qu'il couvrait une grande partie du centre-ville – un « cercle magique » désigné englobant tout le centre-ville, une partie du Midtown et plusieurs quartiers défavorisés. Au sein de ce périmètre, une zone olympique plus concentrée fut aménagée autour du Centennial Olympic Park, entraînant des déplacements significatifs de résidents et d'occupants précaires.

À Sotchi, l'Adler Park – Anneau olympique d'hiver – fut construit ex nihilo à un coût colossal. Les principales infrastructures (stade, patinoires, arènes) furent organisées autour d'une place circulaire des médailles, formant un parc compact.

2. Parc olympique comme espace-temps

Nous proposons d'appréhender le parc olympique – et, plus largement, les quartiers sportifs aménagés à l'occasion des grands événements – comme des constructions spatiales à la fois complexes et stratégiques, situées à l'intersection de dynamiques urbaines, sociales et symboliques. Il ne s'agit pas uniquement d'un assemblage d'équipements sportifs, mais de véritables lieux à forte charge territoriale, façonnés par les logiques de planification, d'aménagement, de représentation et d'usage.

Adoptant une approche issue de la géographie urbaine, il s'agit de les envisager comme des territoires temporaires et pérennes à la fois, inscrits dans des processus de transformation urbaine, d'appropriation sociale et de production de sens. Le parc olympique devient ainsi un objet spatial à géométrie variable, révélateur des tensions entre projet politique, usage citoyen et mémoire collective.

3. Parc Olympic comme lieu

Considérons les parcs olympiques comme des lieux à multiples dimensions, offrant non seulement un espace pour la pratique des activités physiques et des compétitions, mais aussi un levier pour le développement urbain, économique et social. Ils constituent des pôles d'attraction pour les habitants et les visiteurs, favorisant ainsi le dynamisme des quartiers qui les accueillent. En outre, ces sites peuvent jouer un rôle clé dans la promotion de la santé publique, en encourageant les populations à adopter un mode de vie actif.

3.1. Qu'est-ce qu'un lieu ?

« J'aimerais qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés ; des lieux qui seraient des références, des points de départ des sources :

Mon pays natal, le berceau de ma famille, la maison où je serais né, l'arbre que j'aurais vu grandir (que mon père aurait planté le jour de ma naissance) le grenier de mon enfance rempli de souvenirs intacts...

De tels lieux n'existent pas, et c'est parce qu'ils n'existent pas que l'espace devient question, cesse d'être évidence, cesse d'être incorporé, cesse d'être approprié. L'espace est un doute : il me faut sans cesse le marquer, le désigner, il n'est jamais à moi, il ne m'est jamais donné, il faut que j'en fasse la conquête. » (Perec, 1974, p. 122)

Selon (Gravereau, 2024), le lieu ne se réduit pas à un simple espace physique et matériel, traversé et occupé par des individus en mouvement ; il constitue également un espace où la société s'incarne et se représente. Toutefois, le lieu reste jusqu'à présent majoritairement abordé en filigrane, considéré comme une composante de l'espace, concept qui demeure prépondérant dans de nombreuses recherches. En raison de sa paradoxalité et de sa complexité — pouvant être à la fois totalement neutre (le lieu en tant qu'endroit ou localisation), ou au contraire précisément spécifié (comme lieu de mémoire ou haut-lieu) —, le lieu suscite le débat et interroge de plus en plus de chercheurs qui s'intéressent à la construction de l'espace dans ses différentes dimensions.

À partir des années 1980, le lieu devient progressivement un objet d'étude à part entière, suscitant un intérêt croissant dans de nombreux champs disciplinaires (Gravereau, 2024). Le philosophe transdisciplinaire Michel de Certeau lui accorde une place centrale dans son ouvrage *L'invention du quotidien. Arts de faire*, en opérant une distinction fondamentale entre lieu et espace : « Un lieu est donc une configuration instantanée de positions. Il implique une indication de stabilité [...] L'espace serait au lieu ce que devient le mot quand il est parlé, c'est-à-dire quand il est saisi dans l'ambiguïté d'une effectuation, mué en un terme relevant de multiples conventions, posé comme l'acte d'un présent (ou d'un temps), et modifié par les transformations dues à des voisinages successifs. A la différence du lieu, il n'a donc ni univocité ni la stabilité d'un propre. En somme, l'espace est un lieu pratiqué » (De Certeau, 1990, p. 173). Dans cette perspective, le lieu désigne ainsi une manière d'occuper ou d'habiter un espace néanmoins, un espace ne devient pas toujours un lieu (Bédard & Breux, 2011).

Pour l'historien Pierre Nora, dans son ouvrage consacré aux *Lieux de mémoire*, le lieu constitue également un mode de signification, de narration et de représentation. Il le définit comme « toute unité significative, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique du patrimoine mémoriel d'une quelconque communauté » (Nora, 1984). Dans cette optique, le lieu apparaît comme un vecteur de lien social et un outil d'analyse particulièrement pertinent pour appréhender la société. Dans le prolongement de ces travaux scientifiques, mais également des réflexions menées en architecture (Génie du lieu)¹⁶ (Norberg-Schulz, 1997), le lieu s'impose progressivement

¹⁶ Le génie du lieu est l'esprit unique d'un espace, ce qui lui confère une "voix" et une identité distincte. Les lieux qui possèdent un fort génie du lieu "parlent" aux visiteurs en transmettant des sensations spécifiques et en évoquant un sens de l'histoire ou de la spiritualité. Par exemple, un vieux temple, une forêt sacrée, ou une place ancienne chargée d'histoire peut sembler "parler" par sa seule atmosphère. (Norberg-Schulz, 1997)

— notamment au sein des recherches géographiques — comme une unité d’analyse féconde et une porte d’entrée privilégiée pour appréhender les dynamiques spatiales contemporaines.

Il apparaît que la notion ne se laisse pas circonscrire aussi simplement. En consultant l’ouvrage de référence – dont la rédaction, dirigée par Jacques Lévy et Michel Lussault, recueille les contributions d’un peu plus d’une centaine d’auteurs – on ne découvre pas moins de quatre articles différents pour cette seule entrée, « quatre points de vue qui concourent à la définition [...] un ensemble de contributions complémentaires à une question difficile » La présente note de synthèse s’appuie ainsi sur les articles consacrés au **lieu** dans le *Dictionnaire de la géographie et de l’espace des sociétés* (Lévy & Lussault, 2013).

Lieu (du latin *locus*) est un concept fondamental de la géographie, au point que celle-ci a pu être qualifiée de « science des lieux » (Vidal de la Blache). Les usages du terme,

- **Selon Augustin Berque** le lieu « Là où quelque chose se trouve ou/et se passe. Termes proches : endroit, place, position, site, emplacement, parages, lieudit, localité, coin, scène, théâtre... » (Berque, 2003)
- **Selon Nicholas Entrikin, Une condition de l’expérience humaine.**

Les humains vivent leurs existences dans un lieu et ainsi développent simultanément un sens d’être dans un lieu et hors d’un lieu. L’expérience du lieu implique donc pour une personne à la fois la capacité subjective de participer d’un environnement et la capacité objective de pouvoir observer un environnement comme étant externe et séparé de soi. Cette tension crée une certaine ambiguïté dans les usages multiples du lieu dans le discours géographique contemporain.(Entrikin, 2003)

- **Selon Jacques Lévy, Lieu. Espace dans lequel la distance n’est pas pertinente.**(Lévy, 2003)
- **Selon Michel Lussault : « Plus petite unité spatiale complexe de la société »**(Lussault, 2003) Le lieu constitue l’espace de base de la vie sociale. Il est complexe parce qu’il résulte (et exprime) déjà d’une combinatoire de principes spatiaux élémentaires – ce qui ne signifie pas nécessairement simples.

Pour les auteurs (Lévy & Lussault, 2013), un lieu devient alors autre chose qu’un réceptacle, c’est un objet mais un opérateur actif que l’on peut utilement étudier comme une réalité singulière structurée par des habitudes et des rythmes, ayant une histoire, des pratiques et un devenir.

(Bédard, 2002), recense également différentes typologies de lieux : les lieux de mémoire (Nora, 1997), les lieux exemplaires (Micoud, 1991), les lieux du cœur (Bonnemaison, 1996), les lieux "parlants" par opposition aux lieux "dormants" (Nora, 1997), ainsi que les distinctions entre haut-lieu et bas-lieu (Corajoud, 1990), entre-lieu (Turgeon, 1998), les non-lieux (Augé, 1992) et enfin, les Lieux attributs, génériques et de condensation.

4. Parc olympique : un lieu à multiples temporalités

Un lieu est par construction toujours inachevé et porte ainsi en lui la spatialisation du temps.(Gravereau, 2024). De point de vue spatiotemporel, le parc olympique est un lieu à multiples temporalités, il traverse des états qui illustrent différentes temporalités et usages :

- **Temporalité de la préparation** : le non-lieu en attente d'identité.
- **Temporalité de l'effervescence** : le lieu festif et central lors des Jeux. Un hyper lieu
- **Temporalité du souvenir** : le lieu de mémoire, porteur d'une identité collective.
- **Temporalité de l'adaptation** : l'espace multi-usage, où la cité se réinvente pour perdurer.

En somme, la cité olympique est un palimpseste urbain, où chaque étape de son cycle de vie ajoute une nouvelle couche de significations et d'usages.

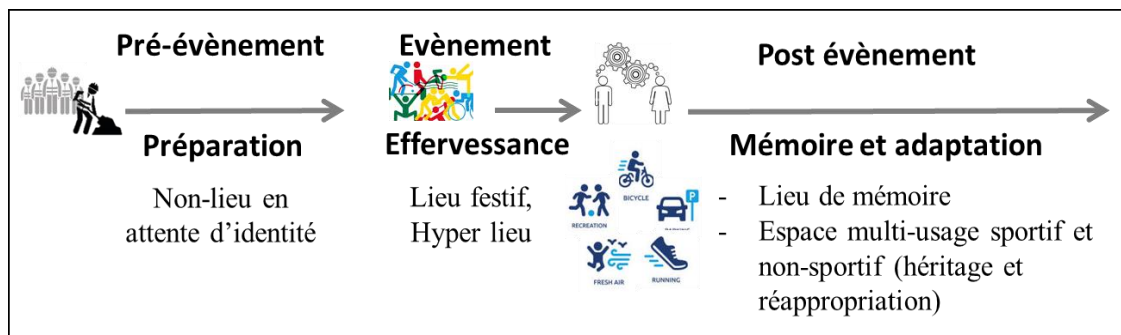


Figure IV.1:Parc Olympic : lieu à multiples temporalités Source : auteure

Cette approche fondée sur la lecture par les temporalités, s'inscrit dans le prolongement des travaux de (Boissel, 2023) sur *La nouvelle enceinte sportive : entre non-lieu, hyper-lieu et hétérotopie foucaldienne – Réflexion théorique pour de meilleures pratiques stratégiques et managériales*, qui offrent un cadre conceptuel fécond pour comprendre la dynamique et les transformations de ces grandes infrastructures sportives.

4.1. Temporalité de la préparation

La première temporalité qui marque la cité olympique est celle de la préparation. À ce stade, elle est un espace en devenir, encore privé d'identité propre. Elle s'apparente à ce que Marc Augé désigne comme un « non-lieu » : un espace qui ne peut se définir ni comme identitaire, ni comme relationnel, ni comme historique. (Augé, 1992).

Les infrastructures sont en cours de construction, le site est fermé au public, et son usage reste strictement logistique. Il s'agit d'un lieu de projection, d'anticipation, chargé d'utopie urbaine, mais qui n'a pas encore été investi par la vie sociale ni par la mémoire collective. Ce non-lieu est toutefois porteur d'un fort potentiel symbolique, en ce qu'il cristallise les attentes politiques, économiques et médiatiques liées à l'événement à venir. C'est une période d'attente et de mise en scène, où la cité olympique se présente comme une promesse de transformation territoriale.

4.2. Temporalité de l'effervescence

La deuxième phase, celle de l'effervescence, correspond à la tenue des Jeux. La cité olympique se métamorphose alors en un espace intensément vécu, partagé, médiatisé — ce que Michel Lussault nomme un « hyper-lieu ».

Dans son ouvrage *Hyper-lieux, Les nouvelles géographies de la mondialisation* Michel Lussault propose une opposition au concept de *non-lieu* forgé par le sociologue Marc Augé (Augé, 1992) en introduisant le concept d'*hyper-lieu*, des espaces de rassemblement où les individus forment une communauté locale à travers l'agrégation d'expériences. (Lussault, 2017).

Les hyper-lieux se définissent à partir de cinq critères essentiels : (1) « avant tout dense, divers et intense » ; (2) empreint d'hyper-spatialité, c'est-à-dire toujours susceptible d'être connecté à d'autres via les réseaux sociaux mobilitaires et télécommunicationnels ; (3) hyper-scalaire, tant il est difficile de trouver une taille pour définir un hyper-lieu puisqu'il joue sur toutes les échelles en même temps en raison de la tension entre le global et le local ; (4) source de partages d'expériences ; et (5) affinitaire, au sens où l'individu est familier de ceux qui l'entourent.

En s'appuyant sur l'approche de Lussault, il apparaît qu'un parc olympique peut être considéré comme un hyper-lieu ce qui rejoint l'analyse proposée par (Boissel, 2023) à propos des nouvelles enceintes sportives, dans la mesure où il répond aux cinq critères définis. Par ailleurs, comme l'a souligné Lussault dans une intervention récente *Lussault -*

Hyper-Lieux - YouTube, n.d.), deux caractéristiques supplémentaires ont été ajoutées à cette définition.

1. **Densité, diversité et intensité** : Le parc olympique est souvent un lieu de rassemblement pour des événements sportifs, culturels et communautaires. Sa conception favorise l'interaction entre les visiteurs, qu'ils soient spectateurs, athlètes ou participants à des activités culturelles. Cela crée un environnement dense où les expériences sont intensément vécues, favorisant la rencontre de différentes cultures et groupes sociaux.
2. **Relationnalité un moment d'hyper lieu créé par la relation entre les individus**
3. **Hyper-spatialité** : Le parc olympique est conçu pour être interconnecté avec d'autres espaces urbains grâce à des infrastructures de transport efficaces, comme les transports en commun, les pistes cyclables et les chemins piétonniers. Cela permet une accessibilité accrue et encourage les visiteurs à explorer non seulement le parc lui-même, mais aussi les quartiers environnants, renforçant ainsi son rôle d'hyper-lieu connecté à d'autres lieux.
4. **Hyper-scalarité** : Le parc olympique opère à plusieurs échelles simultanément. Il peut accueillir des événements locaux, nationaux et internationaux, et est également un espace qui peut être utilisé par la communauté locale pour des activités quotidiennes. Cette flexibilité permet au parc d'être perçu à la fois comme un lieu local d'importance et comme un site d'événements mondiaux.
5. **Partage d'expériences** : Les événements organisés dans le parc olympique créent des souvenirs partagés pour les participants et les spectateurs. Les plateformes de médias sociaux jouent un rôle clé dans cette dynamique, permettant aux visiteurs de partager leurs expériences en temps réel, ce qui renforce le sentiment de communauté et d'appartenance au sein de l'hyper-lieu.
6. **Affinité** : Le parc olympique favorise les relations interpersonnelles et un sentiment d'appartenance. Les visiteurs sont souvent réunis par leur passion pour le sport, créant un environnement où les interactions deviennent familières et personnelles. Cela est accentué par les événements qui rassemblent des personnes partageant les mêmes intérêts, renforçant ainsi les liens sociaux.

7. **Hyper réalité rajouté** : hyper matérialité, le fait que dans les lieux nous faisant aussi expérience du rapport direct à la concrétude de l'existence la mondialisation nous projette dans des vies toujours plus matérielles.

L'application des principes des hyper-lieux, tels que définis par Michel Lussault, au parc olympique peut offrir une perspective intéressante sur son rôle en tant qu'espace dynamique et communautaire.

4.3. Temporalité de mémoire

Une fois les Jeux terminés, la cité entre dans une nouvelle phase : celle du souvenir. Ce moment marque le basculement vers une temporalité mémorielle. Le lieu se vide de sa foule, les projecteurs s'éteignent, mais la mémoire persiste. La cité olympique devient alors un espace de rémanence symbolique, où l'on vient se remémorer un passé glorieux ou émouvant. Elle s'apparente à ce que Pierre Nora appelle un « *lieu de mémoire* », Pierre Nora identifie trois aspects dans les lieux de mémoire : matériels, symboliques et fonctionnels. (Nora, 1984, p. XXXIV)

- **Matérialité** : il a une forme concrète ou symbolique ;
- **Symbolisme** : il est investi d'une forte charge émotionnelle ou historique ;
- **Fonction de mémoire** : il sert à maintenir ou raviver le souvenir d'un passé commun.

Ces lieux constitutifs d'une identité partagée dessinent une mythologie collective, balisant ce que Pierre Nora appelle une « géographie mentale » (Nora, 1984, p. VII). Un espace où se cristallisent des fragments d'histoire collective. Les installations sportives, les stèles commémoratives, les noms de rues ou de places, sont autant de supports de cette mémoire. Cette temporalité est particulière, car elle échappe à une mesure fixe ou linéaire. Contrairement aux temporalités de préparation ou d'effervescence, bornées par des échéances précises, la mémoire s'inscrit dans une durée ouverte, diffuse et inégale. Elle dépend des individus, des groupes sociaux, de leur rapport affectif au lieu, de leur vécu ou de leurs récits. Pour certains, la cité olympique restera longtemps un lieu de fierté ou de nostalgie ; pour d'autres, elle peut symboliser un projet imposé, éloigné de leurs préoccupations quotidiennes. Mais cette mémoire n'est jamais homogène ni stable. Elle peut être entretenue, réactivée, ou au contraire s'effacer peu à peu. Le site peut devenir un support de récits collectifs, mais aussi un espace d'oubli ou d'ambivalence. Comme le souligne (France-Lan, 2022), chaque épaisseur de matière témoigne du passé d'un territoire. Grâce aux outils conceptuels, il devient ainsi plus aisé d'aborder la mémoire et l'architecture, en

concevant des édifices étroitement liés à cette notion. Certains concepts, explorés et mis en œuvre notamment par Louis Kahn et Aldo Rossi, offrent aux architectes des moyens d'expression spatiale pour transmettre un message. La lumière, le silence, le mouvement et la fragmentation constituent autant d'éléments fondamentaux, assimilables à des matériaux, qu'il s'agit de faire dialoguer pour évoquer, à travers l'espace et la matière, des émotions et des souvenirs. Un lieu de mémoire doit ainsi permettre de faire émerger du site les traces et les mémoires inscrites dans l'espace. Qu'il soit nouvellement construit ou laissé à l'état brut dans son paysage d'origine, il doit inviter le visiteur à écouter l'espace et à y forger sa propre interprétation de la mémoire. Ainsi, le parc olympique, même déserté, peut rester un lieu habité par l'histoire, où chacun projette ses propres interprétations et souvenirs.

Pour (Hiller, 2006), certaines infrastructures, comme le Saddledome ou l'Anneau olympique, continuent d'exister et d'être utilisées, mais leur lien avec les Jeux est souvent oublié ou effacé, notamment lorsque les noms sont modifiés ou lorsque d'autres activités prennent le relais. L'auteur souligne également que certains sites comme le Parc Olympique Canadien (POC) ont su conserver un rôle plus actif, en devenant des lieux de mémoire ou d'entraînement, mais que leur impact sur l'attractivité touristique reste limité avec le temps. En somme, être une ancienne ville hôte des Jeux Olympiques peut offrir un prestige temporaire, mais cet avantage marketing tend à diminuer, et seule une valorisation continue des infrastructures peut entretenir cette mémoire.

4.4. Temporalité de l'adaptation : de l'héritage à la réappropriation

Enfin, la dernière temporalité est celle de l'adaptation. Il s'agit d'un moment décisif pour évaluer la résilience du parc olympique et sa capacité à se réinventer au-delà de l'événement. À ce stade, le lieu se transforme en un espace multi-usage, avec pour ambition de répondre aux besoins du territoire local. Les installations peuvent être reconverties en équipements publics, en espaces de loisirs, en lieux de vie, ou intégrées dans des programmes de développement économique. Cette phase de transition conditionne en grande partie la durabilité de l'héritage olympique. Elle révèle aussi les tensions entre les usages symboliques, politiques et pratiques de la cité. Si elle réussit sa reconversion, elle peut devenir un modèle de planification urbaine post-évènementielle. Dans le cas contraire, elle risque de devenir une friche urbaine, signe d'un investissement éphémère sans retombée réelle. Cette temporalité d'adaptation est donc celle de l'épreuve du temps : elle confronte l'idéal projeté à la réalité sociale, économique et politique du territoire.

Ainsi, l'analyse des temporalités successives du parc olympique en tant que lieu met en lumière son caractère profondément évolutif. Lieu de projection, d'effervescence, de mémoire et de réinvention, elle incarne les tensions et les potentialités de la ville contemporaine. Elle n'est jamais figée, mais toujours en devenir. Elle montre combien l'urbanisme événementiel peut, selon les cas, produire du sens, du lien et de la mémoire, ou au contraire engendrer du vide, de l'oubli et de la discontinuité. En cela, le parc olympique est à la fois le miroir et le laboratoire de la ville-monde.

Un lieu est par construction toujours inachevé et porte ainsi en lui la spatialisation du temps. Donner un nouvel usage aux anciens sites industriels revient alors à envisager une nouvelle perspective pour la ville. (Gravereau, 2024). C'est d'ailleurs le cas des parcs olympiques. Gravereau souligne également que le lieu révèle les relations complexes et parfois contradictoires entre les territoires urbains et l'identité locale. Il convient dès lors de comprendre les processus par lesquels les lieux se créent, disparaissent ou se transforment au sein des villes contemporaines.

5. Parc olympique post-jeux en tant que quartier de la ville

Le parc post olympique peut être appréhendé comme une micro-ville, structurée selon une logique spatiale qui reflète des dynamiques sociales hiérarchisées. Les espaces les plus prestigieux — tels que les loges VIP ou les installations réservées aux délégations officielles — comparable aux quartiers bourgeois des villes, marqués par l'exclusivité et l'accès restreint. À l'opposé, les zones ouvertes au grand public, caractérisées par leur accessibilité et leur animation, peuvent être assimilées aux quartiers populaires, où l'appropriation collective de l'espace produit une forte densité sociale et symbolique. En marge de cette organisation, certains secteurs périphériques, parfois négligés sur le plan de l'entretien ou peu investis en termes d'activités, évoquent les zones urbaines marginalisées, reléguées à la périphérie fonctionnelle et symbolique du site. Par ailleurs, les vastes esplanades, les parcours commerciaux et les lieux de rassemblement remplissent une fonction analogue à celle des places publiques urbaines : espaces de convergence sociale, où les différentes composantes de la population se côtoient temporairement, dans une forme de sociabilité éphémère.

Ainsi, le parc, comme la ville, devient un miroir des dynamiques sociales : il révèle les inégalités, mais aussi la possibilité d'une cohabitation, d'un partage des espaces malgré les différences. En cela, le complexe olympique dépasse sa simple fonction sportive pour

devenir un véritable fragment urbain, où se rejouent, à plus petite échelle, les tensions et les aspirations de la cité.

Les parcs olympiques, caractérisés par leurs vastes espaces dédiés principalement à un usage unique et leurs structures imposantes conçues pour accueillir des événements sportifs de grande envergure ainsi que d'importantes affluences de spectateurs, s'écartent souvent des principes essentiels d'une planification urbaine durable et centrée sur l'humain. Ces principes, promus par des théoriciens tels que Jan Gehl (1987), Jane Jacobs (1961), Gordon Cullen (1961) et Kevin Lynch (1960) soulignent l'importance d'une échelle humaine adaptée aux interactions sociales et aux dynamiques urbaines.

Ces approches mettent en exergue des éléments essentiels : des façades ouvertes, des détails architecturaux stimulants à hauteur d'œil, une mixité fonctionnelle (incluant logements, commerces, loisirs et services), des distances de marche raisonnables entre les différents lieux, une lisibilité et une perméabilité des espaces, ainsi que des espaces publics de qualité, tels que des places et des rues piétonnes. Elles insistent également sur la nécessité de bâtiments à échelle fine, capables de favoriser la diversité et de maintenir un intérêt visuel et fonctionnel. Or, l'envergure des infrastructures et la complexité organisationnelle des grandes manifestations sportives tendent à produire des espaces qui, une fois l'événement terminé, se révèlent souvent difficiles à adapter de manière durable et réussie aux usages quotidiens et aux besoins des communautés locales. (Sanchez & Essex, 2021).

6. Parc olympique post-Jeux : enjeux de durabilité

6.1. Du global au local – La nécessaire reconversion

Le parc olympique a d'abord été conçu et reconnu comme un espace à vocation « mondiale » avant et durant les Jeux. Toutefois, à l'issue de l'événement, les autorités urbaines doivent repenser son intégration dans le tissu local et envisager les conditions de sa pérennisation à long terme. Si le parc attire des dizaines de milliers de spectateurs pendant la tenue des Jeux, il devient souvent difficile, une fois l'événement terminé, de maintenir un tel niveau de fréquentation. Bien que certaines infrastructures continuent de susciter un certain engouement, la question de l'après-jeux reste centrale. L'histoire du mouvement olympique témoigne à la fois de réussites notables en matière d'aménagement urbain — à l'instar de la création des parcs olympiques — et de difficultés majeures à les maintenir comme des quartiers sportifs durables au sein de la ville. En effet, pour éviter leur obsolescence et leur désaffectation progressive, les parcs olympiques doivent évoluer, s'adaptant aux

transformations économiques et sociales et le plan directeur du parc doivent être modifiés de temps à autre. Cette capacité de transformation, ou « transformabilité », constitue un levier fondamental pour assurer leur durabilité et prévenir le risque de devenir des « villes fantômes à la pointe de la technologie ».

Le parc olympique post jeux se définit principalement comme un ensemble d'installations sportives héritées des Jeux, conçues pour perdurer après l'événement. Historiquement, de nombreux parcs olympiques — comme le Foro Italico à Rome (1960), le parc olympique de Munich (1972) ou celui de Séoul (1988) — ont été reconvertis en complexes sportifs à vocation quasi-exclusive. Toutefois, depuis les Jeux de Sydney en 2000, une nouvelle approche émerge, visant à transformer ces espaces en véritables quartiers urbains à usage mixte (voir le cas de Sydney ci-dessous). Cette mutation introduit des fonctions diversifiées telles que des bureaux, des logements, des établissements éducatifs et des espaces de loisirs, au-delà des seuls usages sportifs. Une telle orientation est née des limites constatées dans la rentabilité financière des anciens parcs exclusivement sportifs et de la nécessité d'attirer de nouveaux usagers en dehors des grands événements ponctuels. Intégrer ces fonctions multiples au sein du parc post-olympique ouvre ainsi de nouvelles perspectives de développement, tout en soulevant des défis majeurs liés à l'articulation des infrastructures sportives existantes avec les nouvelles fonctions urbaines implantées (Shirai, 2009).

Maurice Roche souligne également à ce titre, que le parc olympique peut être envisagé comme une « ville dans la ville olympique » (Roche, 2002) durant les Jeux, et que cette logique se prolonge après l'événement à travers la redéfinition progressive de son rôle dans la structure urbaine. Le potentiel de développement urbain qu'offre le parc olympique aux villes hôtes est indéniable ; cependant, les défis à relever sont également considérables. L'un des enjeux majeurs réside dans la capacité à équilibrer, dans le temps, les infrastructures sportives nécessaires pour l'accueil des Jeux et les nouvelles fonctions urbaines développées par la suite. Comme l'illustre l'exemple des parcs olympiques de Sydney et de Londres, les modalités et le calendrier de planification de ces transformations varient fortement selon les contextes urbains et les stratégies adoptées (Shirai, 2009, p. 102).

6.2.Défis opérationnels de la reconversion post jeux

6.2.1. Adaptation fonctionnelle pour de nouveaux usages

L'adaptation des infrastructures sportives construites à un usage post jeux, constitue un enjeu central pour assurer un héritage durable aux villes hôtes. Conçues dès l'origine pour

répondre aux standards techniques requis par un tel événement international, qu'il s'agisse de stades, de piscines olympiques, de pistes d'athlétisme... Ces installations peuvent, après les Jeux, continuer d'accueillir des compétitions ou servir de centres d'entraînement.

Toutefois, ce qui était considéré comme une infrastructure de pointe lors des Jeux peut devenir obsolète en moins d'une décennie, à moins d'investissements réguliers pour des mises à niveau. De ce fait, leur pérennité suppose un effort constant de modernisation afin de maintenir leur conformité avec les exigences internationales, notamment dans la perspective d'accueillir d'autres événements régionaux ou internationaux.

Cependant, la demande locale pour l'utilisation de ces infrastructures à des fins sportives — qu'il s'agisse d'entraînements ou d'accueillir de nouvelles compétitions — demeure souvent trop limitée pour justifier leur maintien exclusif à cet usage. Ainsi que les coûts d'entretien, souvent très élevés, deviennent une charge récurrente pour les finances publiques. Ce déséquilibre financier, accentué par l'absence de retombées directes pour les habitants, remet en question la viabilité sociale et économique de ces équipements sur le long terme.

La question du financement de l'entretien des infrastructures sportives héritées des grands événements constitue un défi majeur, particulièrement dans les pays dont l'économie demeure fragile ou fortement dépendante de ressources naturelles instables, comme le pétrole. L'exemple d'Athènes, où les installations construites pour les Jeux Olympiques de 2004 ont rapidement sombré dans l'abandon en raison de l'incapacité des pouvoirs publics à en assurer la maintenance, illustre de façon emblématique cette problématique (Hiller, 2006).

Bien que les Jeux Méditerranéens se distinguent des Olympiades par une échelle plus modeste, ce risque reste tout aussi présent, notamment pour des États comme l'Algérie, où la dépendance aux revenus pétroliers expose les finances publiques à une forte volatilité. La charge financière liée à l'entretien et à la reconversion des équipements sportifs excède souvent les capacités budgétaires des municipalités et des gouvernements. Les gestionnaires d'installations se retrouvent alors confrontés à un véritable défi : comment se réinventer pour trouver les fonds nécessaires à la poursuite des travaux. Ce problème est d'autant plus important que l'urgence d'investir dans la préparation des Jeux est révolue et que les gouvernements sont peu incités à fournir de nouveaux financements (Hiller, 2006).

Ainsi, même si les exigences techniques imposées par les Jeux Méditerranéens sont moindres que celles des Jeux Olympiques, la problématique de la pérennisation et de la

valorisation des infrastructures demeure comparable et le risque d'un scénario similaire demeure réel. En l'absence d'une stratégie claire d'intégration dans la dynamique urbaine post-évènementielle et d'investissements récurrents, ces équipements risquent, à l'instar de nombreux sites olympiques, de se transformer en structures sous-exploitées, voire abandonnées, des « éléphants blancs » incapables de générer une réelle valeur ajoutée pour la ville et ses habitants. Dès lors, leur viabilité repose sur leur capacité à être réintégrés de manière fonctionnelle et polyvalente dans le tissu urbain, afin d'éviter leur marginalisation et leur obsolescence progressive.

6.2.2. Parc olympique : entre zonage urbain et défis d'intégration urbaine

(Smith et al., 2024) soulignent que la construction de grands quartiers olympiques relève d'une logique de zonage urbain et de planification moderniste, réservant des secteurs entiers de la ville à la pratique du sport et des loisirs. Par exemple, pour Helsinki 1952, les installations olympiques furent conçues comme une zone récréative « zone de sports, de loisirs et de détente » au nord de la capitale. (Vesikansa & Berger, 2024)

Cependant, dans des villes déjà fortement urbanisées, ces aménagements peuvent être controversés, car ils tendent à « effacer » plutôt qu'à compléter le tissu urbain existant. De tels projets sont parfois utilisés par les élites urbaines pour contourner les contraintes politiques locales des régimes urbains soucieux de contourner la complexité politique des lieux.

Une fois réalisés, ces quartiers olympiques sont difficiles à intégrer au tissu urbain, notamment lorsqu'ils sont périphériques ou isolés par des infrastructures majeures (autoroutes, voies ferrées, cours d'eau). Le cas de Sotchi, avec ses six arènes, hôtels et logements, illustre les difficultés d'activation post-olympique de ces lieux.

Parmi les modèles les plus aboutis, on cite souvent Londres et Sydney, mais les cas de Munich 1972 et Melbourne 1956 sont généralement considérés comme les plus réussis. À Munich, le parc olympique, conçu par le paysagiste Günther Grzimek, fut intégré au paysage urbain avec une attention particulière portée à sa fonction post-olympique en tant qu'espace vert destiné aux habitants. À Melbourne, le quartier olympique est devenu une zone sportive de renommée mondiale, à tel point que les autorités australiennes ont écarté la ville pour la candidature aux Jeux de 2032, en raison du trop grand nombre d'événements réguliers s'y déroulant déjà.

Au-delà du zonage, ces espaces héritent également d'une configuration sécuritaire renforcée durant les Jeux, où la mise en place de périmètres contrôlés et cloisonnés vise à garantir la protection des participants et des visiteurs. Toutefois, la configuration de ces espaces fortifiés n'est pas sans conséquences pour la ville au-delà de la période événementielle. (Hiller, 2006).

Elle tend à transformer ces lieux en enclaves urbaines durablement isolées, limitant leur appropriation collective, la mixité sociale et l'intégration au tissu quotidien (Shirai, 2014).

L'étude comparée des cas de Sydney et Londres par (Shirai, 2014), met en lumière les divergences de trajectoires dans cette gestion de l'intégration locale. À Sydney, le Sydney Olympic Park (SOP) est resté largement isolé du tissu urbain environnant, en raison d'une implication limitée du conseil local d'Auburn dans les processus décisionnels pré et post olympiques. L'absence de stratégies visant à démanteler les barrières physiques et sociales héritées de l'événement a favorisé l'émergence d'une « bulle urbaine » (Shirai, 2014), s'inscrivant dans la logique des « bulles touristiques »¹⁷ décrites par (Judd, 1999), caractérisée par un accès restreint et des logiques de promotion immobilière haut de gamme au détriment de l'accessibilité sociale.

À l'inverse, Londres a mobilisé dès la phase de candidature des mécanismes de gouvernance partagée, impliquant les autorités locales dans la planification du parc olympique. L'objectif était de transformer les limites physiques du site en véritables frontières urbaines perméables (Sennett, 2004; Alpar Atun & Doratli, 2009), favorisant les interactions sociales et l'intégration progressive du parc olympique aux quartiers avoisinants. Néanmoins, la montée en puissance des opérateurs privés dans la gestion post-olympique, notamment via des partenariats public-privé (PPP), soulève des interrogations quant à la pérennité de cette ouverture sociale, témoignant des tensions persistantes entre logiques économiques et besoins des communautés locales.

Ainsi, au-delà des performances événementielles, ces expériences soulignent l'importance cruciale de dispositifs participatifs robustes et inclusifs pour éviter que les sites olympiques ne deviennent des bulles urbaines, déconnectés de la dynamique urbaine ordinaire.

¹⁷ Judd décrit les divers lieux touristiques thématiques et spécialisés, tels que les centres de congrès, les stades, les centres commerciaux et les casinos qui ont émergé dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement économique aux États-Unis comme des **bulles touristiques**, espaces fermés de consommation, créant des îlots de richesse isolés et accentuant les tensions avec les quartiers voisins en déclin.

6.2.3. Viabilité économique et modèles financiers

Comme indiqué précédemment, le parc olympique est souvent conçu comme une enceinte regroupant divers types d'infrastructures sportives et structures urbaines auxiliaires, utilisées principalement pour les Jeux et dans la plupart des cas, il est resté un important complexe sportif régional ou national dans la ville hôte après les Jeux. Cette concentration de sites a été préférée par le CIO, mais sa viabilité financière a été mise en doute (Shirai, 2014). Toutefois, la question de la **viabilité financière** de ces sites permanents reste centrale pour garantir un héritage urbain durable (L. Davies, 2017). Des installations bien planifiées peuvent alléger le coût d'entretien, maximiser le retour sur investissement et générer des emplois pour la communauté locale, attirer de nouveaux investissements et dynamiser les quartiers environnants (London Assembly, 2011). À l'inverse, l'absence de stratégie post-événement expose au risque des « **éléphants blancs** », comme à Athènes 2004, où de nombreuses installations sont restées à l'abandon, sauf certains sites réaffectés (ex : théâtre de Goudi). Contrairement à Barcelone 1992 qui a su tirer profit d'une gouvernance stable favorisant les investissements et la régénération urbaine (Meyer, 2016; L. Davies, 2017). Le contexte économique et politique joue ainsi un rôle déterminant dans le succès de l'héritage olympique. D'autres facteurs influents sont la gouvernance de l'héritage, les investissements publics, le marketing et l'implication communautaire. Chaque ville hôte doit adapter sa stratégie pour assurer un héritage urbain durable. (L. Davies, 2017).

Dans une perspective plus large, les Jeux Méditerranéens s'inscrivent dans la dynamique de la ville post moderne en tant que spectacle de divertissement majeur. La ville postmoderne se distingue par une forte orientation vers les services et, surtout, par une consommation de loisirs tournée vers la culture, la restauration et le divertissement (Clarke, 2003). Les quartiers culturels, musées, grandes enseignes, restaurants, complexes théâtraux, salles de jeux virtuelles, complexes sportifs, hôtels et autres espaces dédiés aux loisirs sont des « paysages de consommation » emblématiques de ce que Zukin qualifie dans son livre (*The Cultures of Cities*, 1996) d'« économie symbolique » (Hiller, 2006). Cette logique s'étend également à l'après-événement, les infrastructures construites étant souvent réutilisées à des fins de consommation culturelle et récréative. Les industries de consommation, conscientes de cet enjeu, s'impliquent activement dans le cycle olympique en développant des produits et services connexes — qu'il s'agisse d'hôtels, de forfaits touristiques ou d'espaces de loisirs. Du point de vue des autorités urbaines, l'événement devient un levier économique,

notamment par l'augmentation des dépenses locales et des recettes fiscales issues de la consommation.

(Hiller, 2006), souligne que la reconversion des infrastructures olympiques vise souvent à les transformer en **espaces de loisirs multi-usages**, attractifs pour un large public et générateurs de revenus durables. Par exemple, le Saddledome (situé près du centre-ville) se présente comme « le leader du divertissement à Calgary » avec un service de qualité supérieure et une technologie de pointe font du Saddledome le choix idéal pour une expérience de divertissement inoubliable. À l'image d'un parc à thème, ces espaces proposent diverses activités attractives, qui vont de la pratique sportive récréative aux visites guidées, en passant par la restauration, les boutiques de souvenirs et des événements ponctuels. Cette stratégie permet non seulement de maximiser l'usage des infrastructures héritées, mais aussi de renforcer l'offre touristique et de consolider l'économie locale.

Dans ce contexte, (Sternberg, 2002) qualifie ces équipements de véritables « catalyseurs¹⁸ » urbains, capables de stimuler le développement de leur environnement immédiat, souvent grâce à des soutiens publics. (Carrière & Demazière, 2002) rappellent toutefois que ces grands projets soulèvent des enjeux complexes en matière de retombées économiques, d'intégration urbaine, d'impact social et de gouvernance financière.

Enfin, comme le note (Hiller, 2006), la valeur des méga-événements réside autant dans leurs usages post-évènementiels que dans leur déroulement même. L'exemple de Montréal est particulièrement révélateur : après l'Expo 67 et les JO de 1976, le site de l'Expo abrite désormais le parc d'attractions La Ronde, le dôme géodésique du pavillon américain est devenu la Biosphère, et le pavillon français, un casino. Quant au site olympique, renommé Parc olympique, il accueille aujourd'hui des compétitions sportives, des concerts, un téléphérique vitré vers la plus haute tour inclinée du monde, un Biodôme, un Insectarium, un théâtre, un musée et un centre sportif, attirant plus de 3,2 millions de visiteurs par an.

6.2.4. Enjeux sociaux : d'un parc pour les jeux à un parc pour les gens

La prise en compte des besoins et des exigences de la communauté locale est un point important dans la construction d'un héritage durable. Les projets d'héritage à grande échelle, imposés par le haut, comme les Jeux Olympiques, sont souvent critiqués pour leur

¹⁸ Les catalyseurs sont des équipements – généralement des bâtiments – qui génèrent le développement urbain dans leur environnement immédiat, méritant ainsi le soutien de la communauté, éventuellement sous forme de subventions publiques. (Sternberg, 2002)

marginalisation et leur risque de provoquer le déplacement des résidents existants au profit de nouveaux résidents plus aisés. Dans de nombreuses villes hôtes, la régénération urbaine au-delà des grands événements nécessite des investissements du secteur privé, ce qui se traduit souvent par la construction de logements et d'autres équipements hors de portée des résidents actuels. Dans ce cas, la transformation urbaine peut être perçue comme une réussite. D'un point de vue commercial, cela ne contribue guère à améliorer la vie des personnes ou des lieux défavorisés, qui sont souvent la principale cible des candidatures pour les grands événements. Pour que les Jeux olympiques et autres grands événements créent un héritage positif et durable à long terme, des infrastructures sportives permanentes doivent être accessibles aux résidents des communautés existantes et nouvelles, et les aménagements urbains plus vastes, tels que les logements et l'aménagement paysager, doivent être inclusifs et respectueux des quartiers environnants.

6.2.5. Vers des parcs olympiques durables

Les parcs olympiques souvent qualifiés « d'éléphants blancs » (c'est-à-dire un achat coûteux sans utilité). (Zimbalist et al., 2017; Preuss & Plambeck, 2020; Davis, 2020), peuvent constituer des mégaprojets problématiques pour les villes hôtes. Dans leur projet documentaire *The Olympic City* (Pack & Hustwit, 2013), les auteurs Jon Pack et Gary Hustwit ont parcouru plusieurs anciennes villes olympiques afin de photographier et d'analyser l'état de l'héritage urbain des Jeux Olympiques. Leur travail révèle un schéma récurrent d'espaces urbains vastes, sous-utilisés ou abandonnés après les Jeux, révélant ainsi les limites durables de ces mégaprojets. Parmi les exemples clés figurent le parc olympique vert de Pékin et le centre aquatique en dégradation du site de l'OAKA à Athènes, construit pour les Jeux de 2004.

D'après, (Mussi et al., 2020), La combinaison de projets architecturaux de très grande envergure, de coûts onéreux et d'une utilisation post-événement souvent marginale suggère que les parcs olympiques sont fréquemment des investissements non durables.

Face à cette problématique récurrente et à des préoccupations croissantes en matière de durabilité et d'héritage, les villes hôtes et le Comité International Olympique (CIO) ont requalifié les parcs olympiques dans leur communication et les ont présentés comme des mégaprojets de régénération urbaine durables. Le CIO a affirmé que les parcs olympiques devaient devenir des « quartiers d'hébergement, de divertissement et de tourisme », intégrant « de nouveaux logements, commerces et lieux de loisirs, ainsi qu'un vaste ensemble

d'infrastructures sportives, récréatives, de transport et autres »(CIO, 2012, p. 88). Cependant, malgré des discours prometteurs, les problèmes liés à la durabilité et à l'héritage des infrastructures olympiques persistent (Gold & Gold, 2013).

Selon (Shirai, 2009, p. 4), la clé d'un héritage réussi pour un parc olympique « réside dans la relation à long terme entre le parc olympique, en tant qu'entité économique et politique distincte, et son quartier environnant préexistant, très différent ». Comme d'autres mégaprojets contemporains ayant proliféré à travers le monde, les parcs olympiques sont développés et gérés dans le but d'attirer investissements, tourisme et nouvelles populations capables de profiter de leurs offres (Lehrer & Laidley, 2008).

Ce schéma reflète des stratégies entrepreneuriales urbaines apparues dans les années 1980 en réponse à l'influence croissante du pouvoir des entreprises privées sur le développement urbain (Harvey, 1989), ainsi que les changements correspondants dans les stratégies de planification culturelle visant à redéfinir les paysages urbains dans une logique de compétitivité internationale (Friedmann, 1986). Ces mégaprojets tendent à devenir des « formules machiavéliques » de promesses non tenues (Flyvbjerg, 2005), tandis que les espaces créés excluent souvent les communautés locales, ce qui conduit à une absence de vie urbaine dynamique (Sanchez & Essex, 2021). (Shirai, 2009, 2014), propose des caractéristiques physiques et programmatiques, telle qu'une meilleure accessibilité et des activités sociales, pour intégrer les parcs olympiques à leur contexte urbain. Toutefois, la mesure dans laquelle les parcs olympiques sont des lieux durables après les Jeux, et la façon dont leur gestion prend en compte les besoins et les voix locales à travers des stratégies de participation publique, reste une question essentielle.

7. Etude de cas de parc olympiques entre réussite et échec post jeux

7.1.Parc olympique de Sydney 2000 (*Sydney Olympic Park*)



Figure IV.3: Vue aérienne du Parc olympique de Sydney montrant certaines de ses installations sportives. Source : © Simon Clancy / Dreamstime.com



Figure IV.2: Sydney Olympic Park and surrounds in 2016 / Artist's Impression of Sydney Olympic Park and surrounds in 2030

D'après Richard Cachman dans (Holt & Ruta, 2015), le Parc Olympique de Sydney fut l'héritage majeur des Jeux de 2000, conçu comme un site centralisé regroupant la majorité des sites olympiques et le village olympique, minimisant ainsi les déplacements des athlètes, des officiels et des médias. Le parc accueillait 14 des 28 sports des Jeux. Surnommés les « Jeux verts », les Jeux ont transformé un site industriel pollué de Homebush Bay en un parc écologique de 430 hectares, incluant zones humides, forêts et 40 km de sentiers pédestres et cyclables entourant le cœur urbain du parc olympique de Sydney (Lochhead, 2005). Ce fut le cadeau de Sydney au mouvement olympique, car il a fait progresser l'environnement, qui avait été adopté comme troisième dimension de l'Olympisme en 1995. Homebush Bay a subi une « profonde restructuration physique et symbolique », devenant l'un des plus grands parcs sportifs et industriels du monde.(Lochhead, 2005).

Aujourd'hui, le Parc Olympique de Sydney est une référence en matière de reconversion post-événementielle. Lors des Jeux, ses infrastructures de pointe (stade olympique, centre aquatique, complexe de tennis) ont accueilli près de 5 millions de visiteurs. Désormais, le site reçoit plus de 14 millions de visiteurs annuels, héberge 230 entreprises et attire quotidiennement 21 600 personnes. Son modèle associe sport, activités commerciales et sensibilisation environnementale, accueillant des événements variés comme le festival « *Big Day Out* » et le tournoi international de tennis.

Cependant, les premières années post-Jeux furent difficiles. Dès 2001, des critiques dénoncent un manque de vision pour l'après-Jeux. En 2003, seuls 1 500 employés occupaient les nouveaux bureaux, et le tourisme stagnait (740 827 visiteurs en 2005, contre plus du double en 2003), laissant craindre un échec de la reconversion. En effet, plusieurs défis majeurs sont apparus. D'abord, l'absence initiale de vision claire pour l'après-Jeux a suscité des critiques dès 2001, l'installation tardive de la SOPA (opérationnelle seulement en 2001) et l'approbation différée du plan directeur (mai 2002) ont retardé le lancement des projets. Par ailleurs, les investisseurs privés sont restés prudents, freinant le démarrage des constructions (ex. : Australia Towers, livré en 2012). Enfin, une communication insuffisante sur les objectifs de reconversion a nourri les doutes et les critiques médiatiques, malgré un cadre économique jugé robuste.

La SOPA ne fut opérationnelle qu'en 2001, retardant les projets. Le premier plan directeur (2002) ne fut approuvé qu'en mai 2002. Adoption lente par le privé : Les investisseurs hésitèrent jusqu'en 2005, prolongeant la réalisation des infrastructures (ex. : Australia Towers, livré en 2012). Communication défailante : L'absence de communication claire sur

les objectifs post-Jeux alimenta les critiques médiatiques, malgré une stratégie économique solide. Ce qui alimente les critiques

Planification stratégique de l'héritage du Parc olympique de Sydney : S'appuyant sur le succès des Jeux Olympiques de 2000, la *Sydney Olympic Park Authority* (créée en 2001 par le gouvernement de Nouvelle-Galles du Sud) reçoit pour mission de transformer le site en un centre urbain dynamique, conciliant événements, développement durable et préservation écologique (notamment le *Millennium Parklands*). Le plan directeur initial de 2002 propose des projets immobiliers et commerciaux limités, mais souffre d'une vision à court terme d'une durée de 7 à 10 ans et d'un manque d'intégration métropolitaine. Il a été considéré comme la première étape de la concrétisation de la vision du Parc olympique de Sydney. Face à la croissance démographique rapide de Sydney, le contexte évolue dès 2004 : le Parc Olympique est intégré dans la stratégie polycentrique de développement, avec des objectifs ambitieux d'accueil résidentiel et d'emplois, positionnant le parc comme un pôle de croissance clé pour l'Ouest de Sydney. (Holt & Ruta, 2015).

La Vision 2025 adopte une approche pluridisciplinaire (urbanisme, transport, environnement), avec deux axes structurants (Boulevard Olympique et Avenue Dawn Fraser). Objectif : 25 000 habitants et 24 500 emplois, un site zéro carbone d'ici 2030 grâce au système WRAMS et à des normes énergétiques élevées.

(Shirai, 2009) a noté également que Sydney a lancé une nouvelle tendance en explorant les moyens de transformer un parc olympique d'un modèle dominé par le sport en un modèle axé sur la communauté, créant ainsi un « quartier urbain à usage mixte ». Il a ajouté qu'une telle solution était inédite, car elle n'avait été pratiquée dans aucun parc olympique précédent. En effet, l'objectif principal du plan était de stimuler le développement commercial – création d'entreprises et de logements – au sein du parc, ainsi que de développer des infrastructures culturelles et éducatives. Ces activités étaient censées attirer davantage de visiteurs et contribuer à compenser les coûts de fonctionnement du parc, notamment l'entretien des espaces verts, et à accroître la viabilité des installations sportives. L'Autorité du Parc olympique de Sydney qui gère le parc depuis 2001, avait la capacité de louer de vastes terrains en centre-ville pour des projets commerciaux, résidentiels et éducatifs. L'expansion commerciale future était ainsi intégrée à la structure du parc. Ce succès a inspiré d'autres villes, comme Londres pour 2012, démontrant qu'une planification à long terme et une gouvernance adaptée peuvent transformer un site olympique en un espace multifonctionnel et durable. Malgré des défis initiaux, le Parc olympique de Sydney illustre

comment les Jeux peuvent laisser un héritage positif, à condition de mêler vision stratégique et flexibilité. En bref, Sydney a transformé son parc olympique en un laboratoire d'urbanisme durable, passant d'un site événementiel à un quartier mixte et dense, grâce à une planification flexible et intégrée.

7.2.Parc olympique de Londres (*London Olympic Park*)

Selon (L. Davies, 2017), bien que les Jeux olympiques modernes aient toujours été associés au développement urbain, aucune ville depuis Barcelone n'a sans doute placé l'héritage et la régénération urbaine au cœur des Jeux olympiques autant que Londres en 2012. La régénération urbaine était un élément clé des Jeux de Londres 2012. Dès les premières étapes de la planification, il était clair que la régénération urbaine et l'héritage seraient une composante importante des Jeux. Le dossier de candidature (2007) précisait que : Le parc olympique sera créé dans la vallée de la Basse-Lea, à 13 km à l'est du centre de Londres. Ce quartier est propice à un réaménagement. En organisant les Jeux dans cette partie de la ville, l'héritage le plus durable des Jeux olympiques sera la revitalisation d'une communauté entière, au bénéfice direct de tous ses habitants.

Le Parc olympique est situé dans l'est de Londres, sur un site qui s'étend sur quatre territoires d'urbanisme locaux : Newham, Hackney, Tower Hamlets et Waltham Forest. Deux raisons ont motivé son implantation dans ce secteur de l'est londonien. La première était la disponibilité de friches industrielles et l'extension des réseaux de transport ferroviaire et métropolitain ; la seconde, était le niveau élevé de précarité des quartiers des arrondissements hôtes des Jeux olympiques. Les Jeux olympiques ont été perçus comme une opportunité de revitaliser un quartier de la ville, longtemps en proie au déclin économique, social et physique. Preuve de l'importance de la régénération urbaine pour les Jeux de Londres, celle-ci est restée un élément clé de la planification de l'héritage pré-événement, malgré les changements politiques intervenus au sein du gouvernement local à Londres en 2008 et du gouvernement national au Royaume-Uni en 2010. (L. Davies, 2017)

La planification intégrait dès le départ l'héritage post-événement. Le Parc olympique, futur Queen Elizabeth Olympic Park, a été conçu pour s'adapter aux besoins à long terme : réduction des capacités, flexibilité d'usage, intégration aux quartiers voisins. Pour limiter les coûts d'entretien et éviter des infrastructures sous-utilisées, Londres a privilégié un mélange de sites permanents, temporaires et existants. 25 sites temporaires ont été construits, plus qu'à tout autre Jeux, réduisant ainsi le risque d'éléphants blancs. (L. Davies, 2017)

En 2012, le maire de Londres de l'époque a créé la London Legacy Development Corporation (LLDC), qui est entrée en vigueur en octobre de la même année. Successeur de l'Olympic Park Legacy Company, la LLDC avait pour objectif de promouvoir et de réaliser

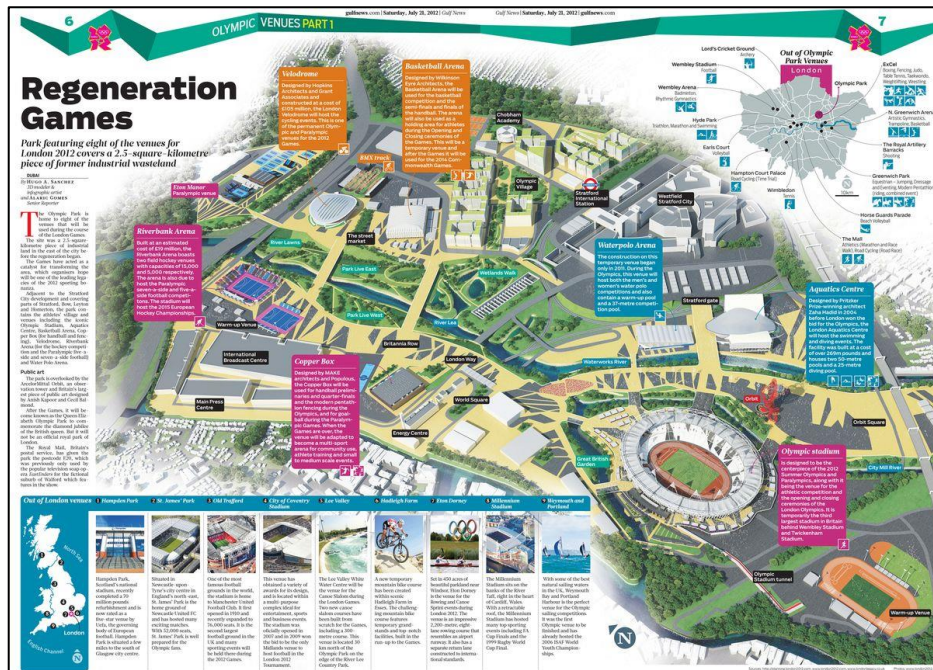


Figure IV.4: schéma du parc olympique de Londres 2012

une régénération complète de la zone du parc olympique et de ses environs, en assurant un développement durable et un investissement de haute qualité, afin de maximiser l'héritage des Jeux de 2012 et de garantir le succès du parc sous son contrôle (LLDC, 2014, p. 5). Une fois devenue l'autorité locale de planification de la zone, la LLDC a été tenue d'élaborer un plan local (LLDC, 2014) – qui portait sur les années 2015-2031. Selon ce document, plusieurs consultations ont été menées auprès de la population locale, qui a fourni des commentaires et exprimé les points de vue des personnes impliquées dans l'élaboration du plan (LLDC, 2014, p. 5).

7.3.Parc olympique de Barra da Tijuca Rio 2016

Situé sur le site de l'ancien hippodrome de Jacarepaguá (1,18 km²), le parc olympique a été officiellement rattaché à **Barra da Tijuca** pour des raisons **stratégiques et économiques**. Ce choix s'inscrit dans l'axe d'expansion ouest de Rio, déjà dynamique, permettant : **Une valorisation immobilière** pour les promoteurs privés détenant des terrains alentour. ; **l'utilisation d'infrastructures existantes** (Jeux panaméricains de 2007, RioCentro) ; **Une concentration des compétitions** sur un site unique, facilitant la logistique. (Sanchez, 2019)

Une vision ambitieuse : le projet lauréat

Le plan directeur du Parc olympique de Barra da Tijuca, conçu par AECOM (dirigé par l'architecte britannique Bill Hanway) en collaboration avec Daniel Gusmão, Wilkinson Eyre Architects, Pujol Barcelona Architects, IMG Sports et Expedition, proposait une approche novatrice, intégrant les besoins des Jeux Olympiques (2016) et ceux de l'héritage urbain.

Concepts clés :

– Inspiration paysagère brésilienne :

La Via Olímpica, axe central, s'inspirait des reliefs naturels du Brésil et des célèbres trottoirs de Copacabana. Conçue pour accueillir 150 000 personnes, elle incluait des "villages" thématiques (Diversité, Beauté, Subsistance, Santé, Environnement).

– Polycentrisme et durabilité

Une ville compacte, avec mixité fonctionnelle (logements, commerces, loisirs) pour réduire la dépendance à la voiture.

Objectifs environnementaux élevés : certifications LEED, Acqua et Green Seal, gestion des eaux usées, énergies renouvelables et préservation des écosystèmes.

– Trois phases de développement

- Mode Jeux (2016) : Structures temporaires et permanentes pour les athlètes et médias.
- Transformation (2018) : Conversion en espaces récréatifs (piste de karting, cinéma en plein air).
- Héritage (2030) : Quartier urbain dense avec parc d'entreprises, centre commercial, logements et 25% dédiés au Centre d'entraînement olympique (COT).



Figure IV.5: Plan du Parc Olympique de Barra en configuration JO (Crédits – AECOM / Rio 2016)



Figure IV.6: Plan du réaménagement post-olympique prévu pour le Parc de Barra (Crédits – AECOM / Rio 2016)

La réalité du PPP : compromis et dérives

Pour limiter les dépenses publiques, le parc a été construit via un partenariat public-privé (PPP), attribué au consortium Norberto Odebrecht, Andrade Gutierrez et Carvalho Hosken pour 1,375 milliard de R\$ (dont 525 millions de fonds publics). La concession administrative a été confiée à Rio Mais S/A pour 15 ans.

Infrastructures réalisées

- Trois arènes Cariocas (COT), l'IBC (Centre de radiodiffusion), le MPC (Centre de presse).
- Un hôtel 4 étoiles (404 chambres).
- Routes, pistes cyclables et espaces publics.

Modifications majeures par rapport au projet initial

– Changements architecturaux :

- Le vélodrome, initialement prévu comme rénovation du site des Jeux panaméricains, a été reconstruit à l'entrée du parc.
- L'Arena do Futuro (handball), censée être démontée pour devenir quatre écoles, est toujours en attente (2023).
- Le Live Site (espace événementiel) a été simplifié pour des raisons budgétaires.
- Réduction des arènes du COT (de quatre à trois).

– Urbanisme post-Jeux :

- Le plan de lotissement (PAL 48.085) a favorisé des blocs plus grands et moins d'espaces publics, s'éloignant de la vision initiale de mixité urbaine.

Problèmes post-Jeux : un héritage fragile

1. Gestion chaotique :

- L'appel d'offres pour la gestion du parc a été annulé (seule entreprise candidate disqualifiée).
- Les arènes Cariocas 1 et 2, le vélodrome et le centre de tennis ont été transférés au ministère des Sports.
- Création de l'AGLO (Autorité de gouvernance de l'héritage olympique) pour tenter de sauver les installations.

2. Retards et promesses non tenues :

- L'Arena do Futuro n'a toujours pas été transformée en écoles.
- Des infrastructures promises (comme une station d'épuration) n'ont jamais vu le jour.

3. Défis urbains persistants :

- Manque d'intégration avec le quartier environnant.
- Espaces publics sous-utilisés, sauf lors d'événements ponctuels (Rock in Rio).
- Vila Autódromo, la favela voisine, a subi des expulsions forcées, révélant les inégalités sociales.

7.4. Un héritage en demi-teinte

Le Parc olympique de Rio 2016 illustre les écarts fréquents entre les ambitions affichées des méga-événements et leurs réalisations. Malgré une vision urbaine initialement inspirée de modèles internationaux (Londres, Copenhague, Munich, Barcelone), les projets réalisés à Rio ont été fortement influencés par les intérêts du marché immobilier, au détriment d'une véritable conception urbaine intégrée et durable.

Aujourd'hui, le site peine à se transformer en un véritable quartier urbain intégré, soulignant ainsi la difficulté de concilier prestige international et développement durable. Selon (Sanchez, 2019), qui a évalué le Parc olympique du point de vue de la conception urbaine, la principale faiblesse réside dans l'absence de véritables plans de conception détaillés. Contrairement aux exemples européens, où les plans directeurs intègrent des prescriptions morphologiques, spatiales et esthétiques précises, la planification urbaine brésilienne reste limitée à des paramètres réglementaires généraux (usage du sol, gabarits), sans encadrement qualitatif des formes urbaines produites. La thèse montre que la conception urbaine ne doit pas être réduite à une simple interface entre architecture et urbanisme, mais pensée comme une discipline autonome, capable de générer du sens collectif et de structurer la vie urbaine quotidienne, à l'image des réflexions de Lynch, Lefebvre, Del Rio, Cuthbert et Castells.

Enfin, l'étude conclut que, sans réformes structurelles et culturelles profondes dans la planification urbaine brésilienne, la reproduction des modèles urbains exclusifs de Barra da Tijuca risque de se poursuivre, éloignant ainsi Rio de Janeiro d'une vision urbaine plus démocratique, inclusive et socialement intégrée.

8. Utilisation durable des infrastructures sportives olympiques

D'après (He et al., 2010), l'utilisation durable des installations après les Jeux olympiques est le principal défi auquel la ville hôte est confrontée. Chaque ville hôte devra payer une facture énorme pour la construction de stades et de gymnases, l'aménagement des infrastructures et l'amélioration de l'environnement. Néanmoins, compte tenu de l'objectif particulier de la construction, les installations olympiques et les industries connexes ont dû lutter contre le décalage inertiel de l'ajustement des fonctions. Cela a conduit à une utilisation plus faible, sans aucun avantage, et à un lourd fardeau pour les gestionnaires ajoutent-ils.

Selon (Preuss & Plambeck, 2020). Les recherches sur les stades olympiques montrent qu'une réutilisation uniquement sportive était souvent problématique. Un cas souvent cité est celui d'Athènes 2004, où le stade olympique n'a pas été utilisé pendant une longue période (Wergeland, 2012). Ils soulignent que les articles publiés dans la littérature savante jusqu'en 2018 ne fournissent pas une abondance de données fiables sur la façon dont les stades olympiques sont réellement utilisés après les Jeux. Ils rajoutent qu'il n'existe que peu de données sur l'utilisation non sportive, comme les concerts ou les conférences utilisant le stade et ses environs.

(Trumpbour, 2011) rajoute, que si pour la plupart, les nouvelles constructions ont servi de pierre angulaire à la préparation des hôtes olympiques. Les Jeux de 1984 à Los Angeles et de 1996 à Atlanta ont marqué une rupture avec cette tendance. Dans ces circonstances, les planificateurs ont fait un usage plus intensif de l'infrastructure urbaine préexistante pour atteindre leurs objectifs et, de ce fait, on a moins investi dans de nouvelles infrastructures que les autres villes. Ironiquement, les auteurs ne traitent pas cette réutilisation avec le même enthousiasme que les constructions plus récentes. Cependant, cette réutilisation des infrastructures existantes pourrait offrir l'occasion de réévaluer les paradigmes de la durabilité dans les recherches futures.

Dans la littérature et dans les travaux des urbanistes, l'utilisation d'un stade olympique après les Jeux se limite à être un site sportif et un lieu de manifestation. Afin de démontrer que cette approche de l'utilisation monofonctionnelle est inadéquate. Les auteurs (Preuss & Plambeck, 2020) ont entrepris une recherche rigoureuse sur l'héritage des stades olympiques.

8.1. Modes d'utilisation durable des parcs olympiques / stades olympiques

Les travaux de recherche (He et al., 2010), ont soulevé la problématique de l'utilisation de certains parcs olympiques après les J.O de 2008 et son application à Pékin comme étant ville

hôte. Ils fournissent un aperçu sous forme de tableau des fonctions post évènementielles des différents parcs olympiques, ils soulignent que les éléments artistiques, la vie quotidienne et les affaires peuvent tous se refléter dans les parcs olympiques. Ces auteurs classent les parcs olympiques selon trois fonctions :

- 1) Bâtiment emblématique à l'architecture extraordinaire, qui constitue un symbole pour la ville hôte qui a une valeur touristique et attire les visiteurs,
- 2) Installation sportive ouverte à la population,
- 3) Transformation de la fonction originale pour une attraction supplémentaire que la ville hôte peut créer en fonction de ses besoins. C'est la forme la plus répandue et la plus souple.

(Preuss et al., 2014), ne se sont pas intéressés directement à l'usage des stades olympiques, mais ont plutôt étudié les stades construits ou rénovés pour les Coupes du monde de la FIFA organisées en Corée/Japon (2002), en Allemagne (2006) et en Afrique du Sud (2010). Ils ont identifié quatre dimensions pouvant influencer l'utilisation post-évènementielle des stades. Toutefois, leur analyse s'est limitée à l'examen de la capacité d'accueil (nombre de sièges) et des taux d'utilisation. Étant donné que le stade constitue souvent l'élément central d'un parc olympique, cette approche constitue une source d'inspiration pertinente pour analyser la reconversion des infrastructures olympiques.

8.1.1. Les quatre *dimensions* établies par (Preuss et al., 2014)

- 1) "**Stade en service.**" Cela inclut une utilisation classique ultérieure du stade en tant qu'installation sportive, lieu de manifestation ou attraction touristique. Les visiteurs paient pour cela.
- 2) "**Le stade comme bâtiment emblématique** " Il est perçu par tous les spectateurs de l'événement au niveau mondial et national. Les politiciens signalent leur leadership exemplaire et espèrent être commémorés. La population est fière d'avoir une identification visible, et la ville/le pays signale sa force et sa richesse.
- 3) "**Le stade comme pièce d'exposition** " Il s'agit ici d'une pièce d'exposition sous la forme d'une construction de pointe, ainsi que du savoir-faire et des compétences en matière de conception qui y sont associés. Les exportations peuvent être stimulées et d'autres organisateurs d'événements peuvent vouloir s'inspirer des sites exposés.
- 4) "**Le stade comme catalyseur.**" Cela signifie que le stade est un noyau pour développer une zone autour du stade et attirer de nouvelles entreprises. Il peut également attirer un autre événement stimulant ainsi l'activité économique.

Puis dans un second temps, (Preuss & Plambeck, 2020), ont construit un cadre conceptuel de l'héritage des stades et ils ont développé un modèle qui fournit et explique toute la variété et les interconnexions de l'utilisation des stades olympiques après les jeux.

Le modèle développé est construit sur les quatre *dimensions* de (Preuss et al., 2014) d'ailleurs c'est l'unique modèle pour le moment qui fournit une image globale et complète des d'héritages potentiels concernant les stades olympiques pour les Jeux du passé. Basé sur une analyse documentaire et une recherches exhaustive et approfondie effectuée par (Preuss & Plambeck, 2020) sur 150 articles pertinents afin d'examiner les différentes utilisations potentielles des stades olympiques

Selon (Preuss & Plambeck, 2020), parmi les 150 articles, un nombre considérable se concentre sur l'impact ou l'héritage des Jeux Olympiques, mais aucune section spécifique ne traite des fonctions des stades olympiques. De nombreuses publications sont simplement descriptives ou sont rédigées dans la langue du pays hôte. Les présents auteurs ont appliqué des critères d'exclusion qui font l'objet d'un accord mutuel entre les auteurs et des critères d'inclusion qui sont: Faire référence aux stades olympiques et traiter de l'héritage des stades qui sont écrits en langue anglaise. Après avoir appliqué ces critères, ils ont identifié *n* 5 42 articles. En outre, 18 articles supplémentaires traitent d'aspects qui sont d'une grande importance pour leur recherche toutefois ils ne se réfèrent pas directement aux stades olympiques, mais à d'autres stades. (Preuss & Plambeck, 2020) expliquent qu'ils les ont inclus car ils ont contribué à élargir leur compréhension des fonctions potentielles des stades. De plus, ils ont pu vérifier par recoupement que les fonctions qu'ils ont trouvées sont également applicables aux grands stades **non olympiques**.

Cela nous permet de généraliser ce cadre conceptuel de l'héritage des stades olympiques voire le modèle développé par ces deux auteurs.

Les quatre "*dimensions*" de (Preuss et al., 2014) ont servi de base aux sous catégories de niveau secondaire les "*fonctions*" pour le cadre conceptuel des héritages des stades olympiques comme étant modèle développé par (Preuss & Plambeck, 2020), incluant toutes les utilisations potentielles des stades et de leurs interconnexions, les douze fonctions rétablies dans ce cadre se sont dégagées à partir de l'analyse documentaire sur tous les stades olympiques de 1984 à 2016, en indiquant comment ils sont utilisés actuellement.

En termes de dimension et de fonction, ils ont été interprétés en fonction de la *valeur* (avantages par rapport aux coûts) que le stade apporte à une ville. Ces *valeurs* peuvent être

locales, régionales, nationales ou internationales. Cela a permis d'identifier les interconnexions entre les différentes fonctions et la manière dont elles peuvent accroître les avantages (valeurs).

8.1.2. Les quatre dimensions et leurs fonctions

- **Dimension 1 : le stade en tant que lieu de réunion**

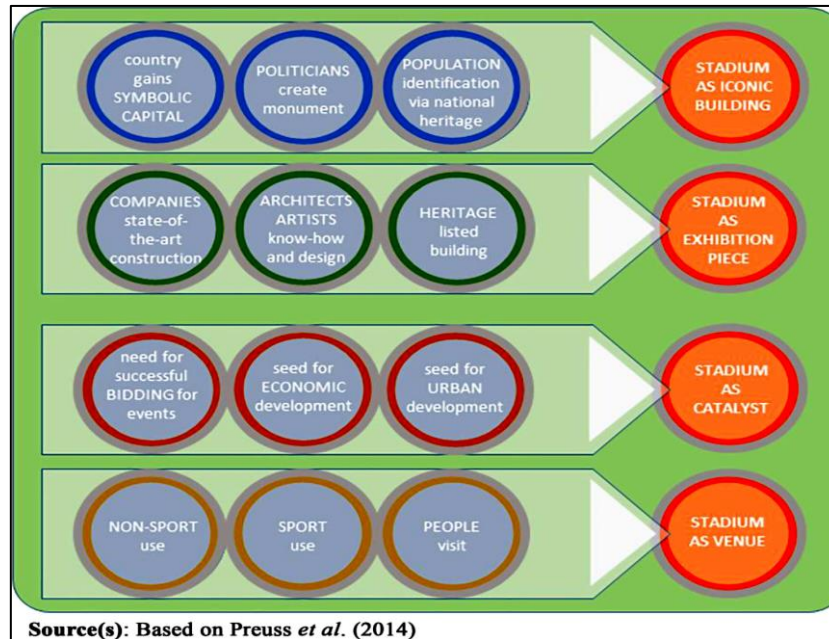


Figure IV.7: Modèle de (Preuss & Plambeck, 2020)

Selon Preuss, au-delà des événements sportifs, les stades olympiques attirent de nombreux visiteurs via des visites guidées valorisant leur histoire olympique, (Sklaire, 2010) qualifie ce phénomène de « tourisme de stade ». Le stade olympique de Munich est ainsi le deuxième site touristique le plus visité de la ville. Même sans usage sportif régulier, ces stades peuvent générer des revenus touristiques, comme à Pékin où le tourisme constitue la principale source de revenus du stade (Feng, 2012). Toutefois, Pékin reste un exemple d'échec d'utilisation sportive en raison de sa surcapacité des sièges et de ses coûts d'entretien élevés (Preuss & Plambeck, 2020).

Trois fonctions de stades sous cette dimension :

- Utilisation pour l'évènement sportif
- Utilisation pour le tourisme et les visiteurs du stade
- Utilisation pour les événements non sportifs (les concerts ou les conférences).

- **Dimension 2 : le stade comme catalyseur**

Dans la littérature, en urbanisme, "les catalyseurs sont des installations - généralement des bâtiments - qui génèrent un développement urbain dans leur environnement, méritant ainsi le soutien de la communauté, éventuellement sous la forme de subventions publiques" (Sternberg, 2002, p. 31). (Preuss & Plambeck, 2020) ont identifié trois fonctions des stades en tant que catalyseurs :

- Développer des zones environnantes :

Les grands événements sportifs servent de plus en plus de catalyseurs pour des opérations d'aménagement urbain à grande échelle, les stades y jouant un rôle central. Même sans usage optimal après les Jeux, le stade peut impulser le développement des zones environnantes.

- Promouvoir l'activité économique locale :

Le stade peut stimuler l'économie locale. (Sternberg, 2002) lui attribue un fort potentiel catalytique, à condition qu'il soit bien intégré à son environnement urbain et voisin de diverses attractions (parcs, centres commerciaux). (Taraszkiewicz & Nyka, 2017) soulignent les avantages d'implanter des stades multifonctionnels sur des friches proches des centres-villes, créant ainsi de nouveaux espaces publics favorisant les relations sociales et les loisirs non sportifs, avec un impact positif sur la croissance du quartier et l'emploi. (G. Ahlfeldt & Maennig, 2009; G. M. Ahlfeldt & Maennig, 2010) ont observé une hausse des valeurs immobilières autour des sites modernisés pour la candidature olympique de Berlin 2000, tandis qu'un phénomène de gentrification similaire a été noté ailleurs (L. E. Davies, 2005; Tu, 2005; G. M. Ahlfeldt & Kavetsos, 2014). Toutefois, les exigences sécuritaires des stades modernes peuvent limiter leur intégration urbaine. (G. Ahlfeldt & Maennig, 2009) discutent également du rôle de l'architecture iconique dans la valorisation des quartiers, bien que les effets économiques des bâtiments emblématiques restent difficiles à quantifier (Ren, 2008).

- Attirer les événements futurs :

D'après (Preuss & Plambeck, 2020), la présence d'un stade facilite l'accueil de futurs grands événements ou concerts. Le CIO évalue les infrastructures des villes candidates via sa commission du futur hôte, en vérifiant la faisabilité du projet. Le stade olympique représente le principal coût de construction ; son absence avant la candidature rend son héritage plus incertain. En revanche, disposer d'un grand stade moderne favorise l'obtention d'autres compétitions majeures, comme la Ligue des champions ou les championnats du monde d'athlétisme.

• Dimension 3 : Le stade comme pièce d'exposition

Selon (Preuss & Plambeck, 2020), un stade olympique est une construction immense et coûteuse, qui marque fortement le paysage d'une ville. Peu de stades de cette taille existent dans le monde. Par sa rareté, il se distingue par une architecture impressionnante et un savoir-faire technique particulier. Certains peuvent même être reconnus comme monuments du patrimoine.

– Entreprises et constructions de pointe

Les entreprises de construction et leurs ingénieurs développent des standards techniques élevés, souvent sous la contrainte de délais serrés et de risques de dépassement budgétaire (Preuss & Plambeck, 2020). Après les Jeux, le stade olympique devient une vitrine technologique pour de futurs méga-événements. Les experts et entreprises impliqués y voient une opportunité de valoriser leur expertise à l'échelle internationale et de promouvoir leur savoir-faire à l'étranger (Cresciani, 2008).

– Le savoir-faire des architectes et des designers

Pour les grands événements, les architectes mobilisent leur créativité pour concevoir des stades emblématiques reflétant l'importance des Jeux et la culture de la ville hôte. C'est pourquoi des concepteurs renommés sont souvent sollicités, et leurs réalisations sont fréquemment primées.

– Bâtiment classé au patrimoine :

Les stades olympiques, conçus comme des repères architecturaux de leur époque, acquièrent souvent une valeur patrimoniale (Kiuri & Teller, 2012). Leur conception remarquable établit de nouvelles normes et symbolise l'époque des Jeux. Beaucoup répondent aux critères de protection des monuments et bénéficient de financements pour leur préservation (ex. : stade de Berlin, 1936) (Kiuri & Reiter, 2013). Toutefois, ils sont souvent rénovés pour répondre aux exigences modernes (toiture, terrains, tribunes). Huit stades olympiques sont aujourd'hui classés au patrimoine, certains au niveau national (Stockholm, 1912 ; Amsterdam, 1928 ; Los Angeles, 1932/1984, Berlin, 1936 ; Melbourne, 1956 ; Moscou, 1980 ; Sydney, 2000), d'autres international (UNESCO) comme Mexico, 1968 (Kiuri & Teller, 2015). (Kiuri & Teller, 2012, 2015) relèvent les conflits d'intérêts potentiels entre conservation patrimoniale et adaptation aux nouveaux usages, illustrant l'imbrication entre histoire de l'architecture et histoire du sport.

- **Dimension 4 : le stade comme bâtiment emblématique**

Pour (Sklair, 2006), l'architecture iconique désigne des bâtiments célèbres dotés d'une forte valeur symbolique et esthétique. Souvent conçus par des architectes renommés. Pour (Tamari, 2019), les stades olympiques adoptent des formes marquantes et futuristes. Leur architecture impressionnante, combinée aux souvenirs des Jeux, en fait des repères majeurs pour la ville et le pays hôte. (Roult et al., 2016) montrent ainsi que le stade de Montréal 1976 est perçu comme l'icône touristique de la ville. D'après (Tamari, 2019), ces stades offrent aux nations hôtes l'opportunité d'améliorer leur image et leur position sur la scène internationale

Trois fonctions se sont identifiées sous la dimension " bâtiment emblématique " :

- Capital symbolique du pays hôte

(Preuss & Plambeck, 2020) les stades olympiques servent de vitrines internationales pour la nation hôte. Plus leur architecture est iconique, artistique et coûteuse, plus ils véhiculent des messages de puissance politique et économique. L'architecture emblématique devient ainsi un outil de communication (Modrey, 2008). Les villes émergentes misent sur ces bâtiments pour transformer leur image et se positionner mondialement (Andranovich et al., 2001; Broudehoux, 2007; Tamari, 2019). Selon (Broudehoux, 2007), ce capital symbolique procure un avantage concurrentiel international, pouvant se traduire en retombées économiques concrètes

- Capital symbolique des politiciens

Selon (Preuss & Plambeck, 2020), les responsables politiques soutiennent la construction de stades pour se forger un capital symbolique, marquant l'histoire par des projets extravagants. Les Jeux olympiques leur offrent visibilité et prestige « se prélasser dans la gloire réfléchie », (Snyder et al., 1986). La démonstration de puissance par des constructions iconiques renforce également le capital symbolique du parti, de la ville et de la nation (Veblen, 1899).

(Preuss & Plambeck, 2020) relèvent cependant le peu d'études sur l'usage des stades olympiques à des fins politiques, bien que des exemples existent (ex. : Drapeau à Montréal 1976, Hitler à Berlin 1936). Les mégaprojets de prestige sont plus facilement réalisables sous des régimes autoritaires disposant de procédures de planification moins participatives. À ce sujet, (Ponzini, 2011) cite Abu Dhabi et (Katzer, 2010) souligne le caractère politique de l'architecture sportive soviétique sous Staline.

- Renforcement de l'identité nationale :

L'architecture des parcs olympiques a souvent servi à effacer les images politiques du passé et à symboliser une nouvelle ère. Ainsi, les Jeux de Tokyo 1964 et de Munich 1972 ont tenté de rompre avec le nationalisme et le totalitarisme : le toit léger et transparent de Munich contrastait avec le style massif du stade nazi de Berlin 1936 (Cresciani, 2008; Liao & Pitts, 2006; Katzer, 2010; Preuss & Alfs, 2011; Meyer, 2016). Tokyo 1964 a présenté une image d'un Japon moderne et libéré de son passé (Cresciani, 2008; Katzer, 2010; Ren, 2008). Ces symboles architecturaux alimentent la fierté nationale (Barget et Gouguet, 2008 ; Bruni ; Porta, 2007). et véhiculent les ambitions du pays à l'échelle internationale (Preuss & Alfs, 2011).

Pour Pékin 2008, le stade national est devenu un outil de « construction de la nation », projetant l'image d'une Chine moderne et ambitieuse, soutenue par une élite jeune et formée à l'étranger (Ren, 2008). À Tokyo 2020, le projet initial de Zaha Hadid fut abandonné au profit de l'architecte japonais Kengo Kuma, afin de mieux refléter les traditions nationales face à la mondialisation (Tamari, 2019).

8.1.3. Niveaux spatiaux des dimensions

La figure illustre les deux niveaux spatiaux qui structurent le processus de planification, d'après (Preuss & Plambeck, 2020) en lisant le schéma du niveau spatial le plus bas au niveau le plus haut, cela permet d'indiquer que chaque changement dans le tissu urbain du stade a un impact sur son quartier ou district immédiat (niveau le plus bas), la ville, la région ou même la nation entière (niveau le plus haut). Le niveau inférieur considère la fonction du stade en tant que lieu de sport, lieu d'événement et lieu de visite et en tant que catalyseur pour d'autres développements. Ces deux dimensions (lieu et catalyseur) ont une influence locale ou urbaine. Mais si un stade est construit pour devenir une pièce d'exposition ou même un point de repère iconique, il acquiert alors une importance régionale, nationale et internationale. Plus il est extravagant, accrocheur et mémorable et possède le plus haut niveau technique et artistique, plus la nation gagne en reconnaissance. "L'utilisation basique" du stade devient alors une "utilisation étendue"

(Preuss & Plambeck, 2020) soulignent également qu'un stade peu coûteux et fonctionnel à l'architecture standard ne pourra jamais offrir qu'un potentiel d'utilisation de base avec les avantages qui en découlent. Un stade technologiquement innovant et emblématique, par contre, peut potentiellement créer tous les avantages possibles à tous les niveaux spatiaux.

(Preuss & Plambeck, 2020) ont conclu que les héritages doivent être planifiés dès le début, reflétant les intérêts des parties prenantes sur le long terme et pas seulement l'utilisation pendant les Jeux. Ils rajoutent que le cadre présenté ci-dessus est conçu pour saisir la complexité des héritages potentiels tout en tenant compte des perceptions des *parties prenantes* après les Jeux. Les douze fonctions peuvent toutes créer une *valeur positive* ou *négative* pour certaines parties prenantes. Il est également évident que certaines fonctions sont en conflit avec d'autres, ainsi que le fait que certaines parties prenantes gagnent d'une fonction, tandis que d'autres en souffrent (par exemple, de nombreuses visites et événements apportent des revenus, mais le quartier souffre du sur-tourisme ; le design extravagant apporte un capital symbolique, mais le contribuable a des coûts d'opportunité élevés).

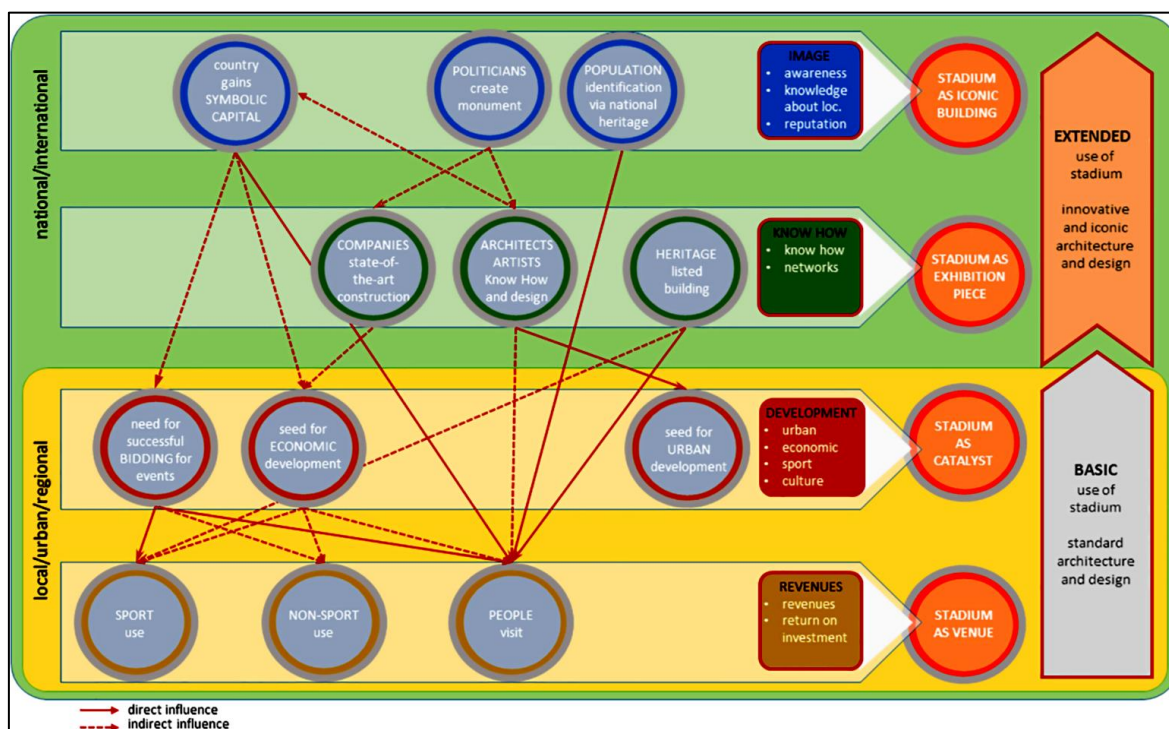


Figure IV.8: Niveaux spatiaux des dimensions

8.2. Avantages de l'utilisation des stades olympiques

D'après (Preuss & Plambeck, 2020) les quatre dimensions et les douze fonctions possibles d'un stade prennent une importance variable selon les objectifs des propriétaires. Chaque fonction génère ainsi une valeur spécifique, répartie sur quatre grands domaines.

- **Valeur 1 : Revenus**

Les stades olympiques, en tant que lieux polyvalents accueillant des activités sportives, culturelles ou touristiques, génèrent des revenus et peuvent donc contribuer au *retour sur*

investissement ou d'assurer leur entretien à long terme. Toutefois, en l'absence d'une utilisation suffisante, ces infrastructures risquent de devenir des « éléphants blancs », générant des coûts élevés sans contrepartie économique, et représentant ainsi un lourd fardeau pour les gestionnaires publics ou privés du site.

- **Valeur 2 : Développement**

Les stades olympiques peuvent jouer un rôle de catalyseur dans le développement urbain, économique, sportif et culturel. Le développement peut rendre une situation meilleure ou pire pour une partie prenante particulière. (Chalkley & Essex, 1999; Gold & Gold, 2008; Chen, 2015; Kiuri & Teller, 2012; Balletto et al., 2018). Cet objectif peut être atteint de la meilleure façon lorsqu'il est intégré dans un plan de développement à l'échelle de la ville, et que les investissements qui l'accompagnent favorisent un changement plus important (Brown & Cresciani, 2017). Les parcs et les ceintures vertes urbaines, qui forment généralement une unité avec le stade, servent à améliorer le paysage urbain et à créer un espace public attrayant pour les habitants et les touristes. En outre, un stade olympique ils favorisent la revitalisation des quartiers et attirent de nouvelles entreprises, générant ainsi des recettes fiscales (Taraszkiewicz & Nyka, 2017). Toutefois, ces dynamiques peuvent aussi provoquer des phénomènes de gentrification, excluant certaines populations (Brown & Cresciani, 2017).

Sur le plan sportif, les stades servent de centres d'entraînement et de compétition pour les athlètes d'élite, contribuant au bien commun (Brookes & Wiggan, 2009), bien que leur impact sur la pratique sportive de masse reste limité (Weed et al., 2015). Par ailleurs, ils soutiennent le développement culturel, notamment par l'accueil d'expositions artistiques et par leur rôle central lors des cérémonies d'ouverture, valorisant l'image culturelle du pays hôte (Séoul 1988 ; Munich 1972 ; Londres 2012).

- **Valeur 3 : Savoir-faire**

Le stade olympique, en tant que vitrine technologique et architecturale, favorise la création de réseaux entre entreprises de construction, concepteurs, architectes et artistes, générant ainsi des synergies professionnelles (Cresciani, 2008). Sa visibilité internationale attire des clients potentiels (villes hôtes, urbanistes, commanditaires) intéressés par les innovations en matière d'environnement, d'efficacité économique, de sécurité et de polyvalence fonctionnelle. L'expérience acquise dans la planification et l'exploitation de telles infrastructures enrichit le savoir-faire des acteurs impliqués et accroît leur réputation,

facilitant ainsi l'accès à de nouveaux marchés internationaux. Par exemple, l'entreprise australienne BlueScope Steel a utilisé le projet du stade pour étendre son réseau de clients et augmenter ses exportations (Preuss et al., 2014)

- **Valeur 4 : Image**

Le stade olympique, en tant que vitrine architecturale, participe activement à la construction de l'image internationale de la ville hôte. Cette image est façonnée par la notoriété du stade, son design, son emplacement et l'information diffusée à son sujet. Lorsqu'il revêt un caractère emblématique, grâce notamment à la signature d'architectes de renom intégrant des éléments culturels nationaux — comme le Nid d'oiseau à Pékin (2008) — il devient un symbole de richesse, de savoir-faire technologique, de patrimoine ou de responsabilité environnementale (Georgiadis & Theodorikakos, 2016; Preuss & Alfs, 2011; Singh & Zhou, 2016; Thornley, 2002). L'image du stade se construit ainsi en interaction avec celle de la ville et des Jeux eux-mêmes.

Conclusion du chapitre

En conclusion, le parc olympique apparaît comme un objet urbain complexe, à la fois héritage de la vision du CIO et outil stratégique de transformation des villes. Sa valeur dépasse la fonction sportive : il s'agit d'un espace aux temporalités multiples, successivement projet, scène mondiale, lieu de mémoire puis territoire à réinventer. Les exemples de Sydney, Londres ou Rio montrent que sa réussite post-événementielle n'est jamais garantie et nécessite une planification anticipée, une gouvernance inclusive et des modèles de gestion viables. Le cadre proposé par Preuss & Plambeck (2020) rappelle que l'héritage durable réside dans sa capacité à produire des bénéfices économiques, urbains, sociaux et symboliques. Finalement, le parc olympique doit évoluer d'un projet global éphémère vers un quartier intégré et vivant, répondant d'abord aux besoins des citoyens

Ce cadre théorique, articulant la dialectique des temporalités du lieu et l'analyse multidimensionnelle des fonctions, nous permettra d'analyser les complexes sportifs non pas comme un simple héritage infrastructurel, mais comme un processus spatial et social en constante réinvention, traversé par des rapports de force entre acteurs globaux et locaux. Le chapitre suivant sera consacré à la présentation de et de la méthodologie employée pour mener cette analyse.

V LES JEUX MEDITERRANEENS EN ALGERIE

Introduction du chapitre

L'organisation des Jeux Méditerranéens en Algérie – à Alger en 1975 et à Oran en 2022 – dépasse le cadre strict du sport pour incarner des moments charnières de l'histoire nationale. Ces événements, séparés par près d'un demi-siècle, reflètent les mutations politiques, économiques et sociales d'un pays en quête de reconnaissance internationale et de développement endogène. En 1975, treize ans après l'indépendance, les Jeux d'Alger symbolisent la volonté d'affirmation d'une jeune nation socialiste, engagée dans un projet de modernisation et de rupture avec l'héritage colonial. Près de cinquante ans plus tard, les Jeux d'Oran (2022) s'inscrivent dans une Algérie post-conflit et post-Hirak, cherchant à renouer avec son rayonnement méditerranéen malgré des défis structurels persistants. Ce chapitre explore comment ces deux éditions, marquées par des contextes géopolitiques distincts, ont servi de leviers stratégiques pour la construction identitaire, la diplomatie sportive et la transformation urbaine, tout en révélant les tensions et les ambitions d'un État en perpétuelle redéfinition.

1. Évènementiel sportif en Algérie : repères chronologiques

I.1. L'Algérie dans les instances sportives internationales

1. 1963 : membre du Comité International Olympique (CIO), ce qui lui permet de participer aux Jeux Olympiques.
2. 1963 : membre de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), lui permettant ainsi de participer aux compétitions de football internationales, y compris la Coupe du Monde de la FIFA.
3. 1964 : membre de la Fédération Internationale de Basketball (FIBA), ce qui lui permet de participer aux compétitions internationales de basketball.
4. 1964 : membre de la Fédération Internationale de Handball (IHF), ce qui lui permet de participer aux compétitions internationales de handball.
5. 1964 : membre de la Fédération Internationale d'Athlétisme (World Athletics), ce qui lui permet de participer aux compétitions internationales d'athlétisme.

Ces dates marquent les premières étapes de l'intégration de l'Algérie dans les instances sportives internationales après son indépendance en 1962. Depuis lors, l'Algérie a

régulièrement participé à des compétitions sportives internationales dans diverses disciplines.

I.2. Quelques événements sportifs d'envergure accueillis par l'Algérie

L'Algérie a accueilli et organisé plusieurs grands événements sportifs au fil des ans. Voici quelques exemples notables jusqu'à ma date de référence en septembre 2021 :

- **Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 1990** : L'Algérie a accueilli et remporté la CAN en 1990. C'était la première fois que le pays organisait ce tournoi majeur de football, et la victoire de l'équipe nationale algérienne a été un moment historique pour le pays.
- **Jeux Méditerranéens 1975 et 2022** : L'Algérie a accueilli les Jeux Méditerranéens en 1975 à Alger et en 2022 à Tunis (en collaboration avec la Tunisie). Ces jeux multisports ont réuni des pays méditerranéens pour des compétitions dans différentes disciplines.
- **Championnats d'Afrique d'athlétisme** : L'Algérie a accueilli plusieurs éditions des championnats d'Afrique d'athlétisme, mettant en vedette des athlètes du continent africain.
- **Jeux Africains de la Jeunesse 2018** : Alger a été l'hôte des Jeux Africains de la Jeunesse en 2018, offrant aux jeunes athlètes africains une plateforme pour compétir dans divers sports.
- **Tour d'Algérie cycliste** : L'Algérie a régulièrement organisé le Tour d'Algérie cycliste, une compétition de cyclisme sur route qui attire des cyclistes nationaux et internationaux.
- **Championnats d'Afrique de judo** : L'Algérie a accueilli des championnats d'Afrique de judo, réunissant des judokas du continent pour des compétitions de haut niveau.
- **Championnats d'Afrique de handball** : L'Algérie a également été l'hôte de plusieurs championnats d'Afrique de handball, mettant en avant les talents du handball africain.

Ces exemples montrent que l'Algérie a eu l'occasion d'accueillir et d'organiser divers événements sportifs d'envergure, ce qui a non seulement contribué au développement du sport dans le pays, mais aussi renforcé son statut en tant que destination pour les compétitions sportives internationales.

dense, aujourd'hui classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. La conquête française de 1830 marque un tournant majeur : la ville est profondément transformée selon le modèle haussmannien, donnant naissance à une « ville européenne » qui redessine l'espace urbain en marginalisant la Casbah. Après l'indépendance en 1962, Alger devient la capitale de l'Algérie souveraine et le centre névralgique de ses institutions politiques. Cette trajectoire historique plurielle, marquée par des strates successives de domination, de résilience et de transformation, confère à Alger une identité urbaine singulière. Elle permet d'en lire la complexité à travers ses différentes strates historiques : Alger la vandale, l'Alger romaine, l'Alger arabe, l'Alger ottomane, l'Alger coloniale et, enfin, l'Alger la capitale.

Située au carrefour des continents africain et européen, Alger bénéficie d'une position géostratégique centrale dans l'espace euro-méditerranéen, en tant que porte d'entrée privilégiée entre le Nord et le Sud. La ville, qui s'étend sur une superficie d'environ 1 190 km², se déploie au fond d'une vaste baie naturelle en forme d'amphithéâtre, large de 15 kilomètres et profonde de 6 kilomètres, l'une des plus vastes au monde. Ce site exceptionnel confère à Alger une ouverture maritime stratégique, renforcée par un port majeur qui assure près du tiers des échanges extérieurs de l'Algérie, consolidant ainsi sa place centrale dans les dynamiques économiques nationales. (Parque Expo, 2009).

Capitale d'un État continental et l'une des plus grandes métropoles du Maghreb, Alger incarne une centralité régionale à fort potentiel. Cette localisation favorable doit être pleinement valorisée dans une perspective d'internationalisation et de développement durable (Parque Expo, 2009). Le devenir de la wilaya d'Alger, en tant que métropole en croissance comme s'est expliqué dans le Plan Stratégique de Développement d'Alger, repose sur l'articulation cohérente de politiques publiques intégrant l'aménagement du territoire, la diversification de l'économie urbaine et le renforcement de l'attractivité territoriale. Afin de consolider son statut de métropole méditerranéenne, Alger est appelée à s'inscrire dans les dynamiques observées dans d'autres villes portuaires du pourtour occidental de la Méditerranée telles que Lisbonne, Barcelone, Marseille ou Naples. Cela implique l'adoption d'une stratégie de développement intégrée, conciliant compétitivité économique, amélioration du cadre de vie et insertion dans les réseaux urbains internationaux (Parque Expo, 2009).

2.1.2. Candidature

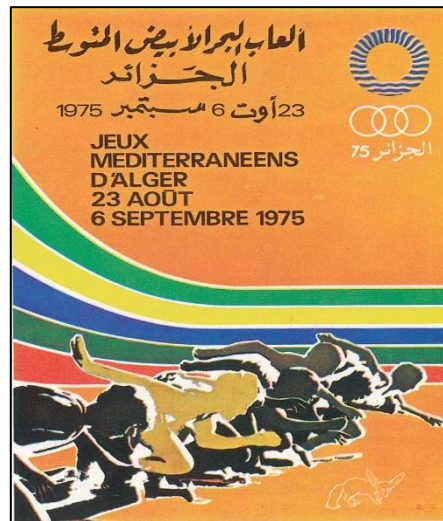


Figure V.2: affiche des jeux méditerranéens organisés à Alger 1975. Source : CIJM

À peine treize ans après son indépendance, l'Algérie, animée par de grandes ambitions, se lançait le défi d'organiser l'un des plus prestigieux événements sportifs régionaux : les Jeux Méditerranéens de 1975. L'enthousiasme suscité par la participation algérienne aux Jeux de Tunis en 1967, marquant la première présence significative du pays sur la scène sportive internationale, a incité les autorités à proposer Alger comme ville hôte. (Algérie Poste, n.d.)

Soucieux d'affirmer le dynamisme de la jeune nation et de démontrer sa capacité à accueillir des manifestations sportives d'ampleur, le gouvernement algérien, soutenu par le Conseil de la Révolution, a porté cette candidature avec conviction. Dès 1968, Alger soumettait son dossier au Comité international des Jeux Méditerranéens (CIJM), lequel l'a jugé solide et conforme aux exigences techniques, en plus de bénéficier du soutien des plus hautes instances du pays.

Le 5 octobre 1971, à l'hôtel Éphèse d'Izmir (Turquie), une compétition serrée opposait les partisans d'Alger et ceux de Split (Yougoslavie). Pendant deux jours, les délégations ont rivalisé d'arguments, exposant maquettes, graphiques et films promotionnels pour séduire les membres du CIJM. Face à l'égalité des candidatures, un vote s'imposa pour la première fois dans l'histoire du congrès. Sous la présidence de Gabriel Gemayel et la supervision du Secrétaire Général Maître Petralias, Alger fut désignée ville hôte des 7es Jeux Méditerranéens, remportant 14 voix contre 11 pour Split. Dans un esprit de fair-play, la délégation yougoslave félicita immédiatement les représentants algériens citant entre autre (Colonel Zerguini et monsieur Si Mohamed), illustrant ainsi les valeurs de l'Olympisme.(COJM, 1975b).

L'engagement de l'Algérie à offrir un événement d'envergure s'est traduit par un ambitieux projet de cité olympique incluant un grand stade, un palais des sports, des installations dédiées aux sports collectifs et plusieurs piscines. Cette vision, portée par une volonté politique affirmée, a convaincu le CIJM de la capacité du pays à relever ce défi.

L'attribution des 7es Jeux Méditerranéens à Alger reflète la confiance accordée à l'Algérie pour son rôle central dans le Bassin méditerranéen, tant sur le plan politique qu'économique et diplomatique. Dès lors, la capitale s'est activement préparée pour accueillir cet événement majeur et rayonner comme un pôle sportif incontournable en 1975. Les Jeux se sont déroulés du 23 août au 6 septembre, en présence de 2 444 athlètes dont 349 femmes venant de 15 nations où 18 disciplines sportives ont été disputées ("Alger 1975," n.d.).

2.1.3. Sites de compétitions et disciplines

Les Jeux Méditerranéens d'Alger en 1975 se sont principalement déroulés au sein de la Cité Olympique Mohamed Boudiaf, qui a concentré l'essentiel des infrastructures dédiées aux compétitions. Quelques autres sites, tels que la salle Harcha-Hassan, ont également été mobilisés pour accueillir certaines épreuves, contribuant ainsi à la diversité des lieux de compétition tout en maintenant une centralisation autour du pôle olympique.

Les compétitions sportives organisées lors de ces Jeux couvraient un total de **19 disciplines**, mettant en valeur la diversité et le dynamisme du sport méditerranéen.

Tableau V.1: les sites de compétitions aux JM 1975, Alger

Installations sportives retenues pour les jeux	
Disciplines	Structures
Athlétisme	Stade Olympique 5 juillet 1962
Football	Stade Olympique et 20 Août
Cyclisme	Stade du 20 Août + Route
Tennis	Stade de Tennis au Complexe Olympique
Natation	Complexe Nautique
Plongeurs	/
Water-polo	/
Yachting	Sidi Fredj
Tir	Stand de Bainem
Escrime	Salle École de Police
Haltérophilie	/
Lutte G.R.	Centre National des Sports
Lutte Libre	/
Basket-ball	Salle Harcha
Boxe	/

Hand-ball	/
Volley-ball	Salle Omnisports
Gymnastique	/
Judo	/

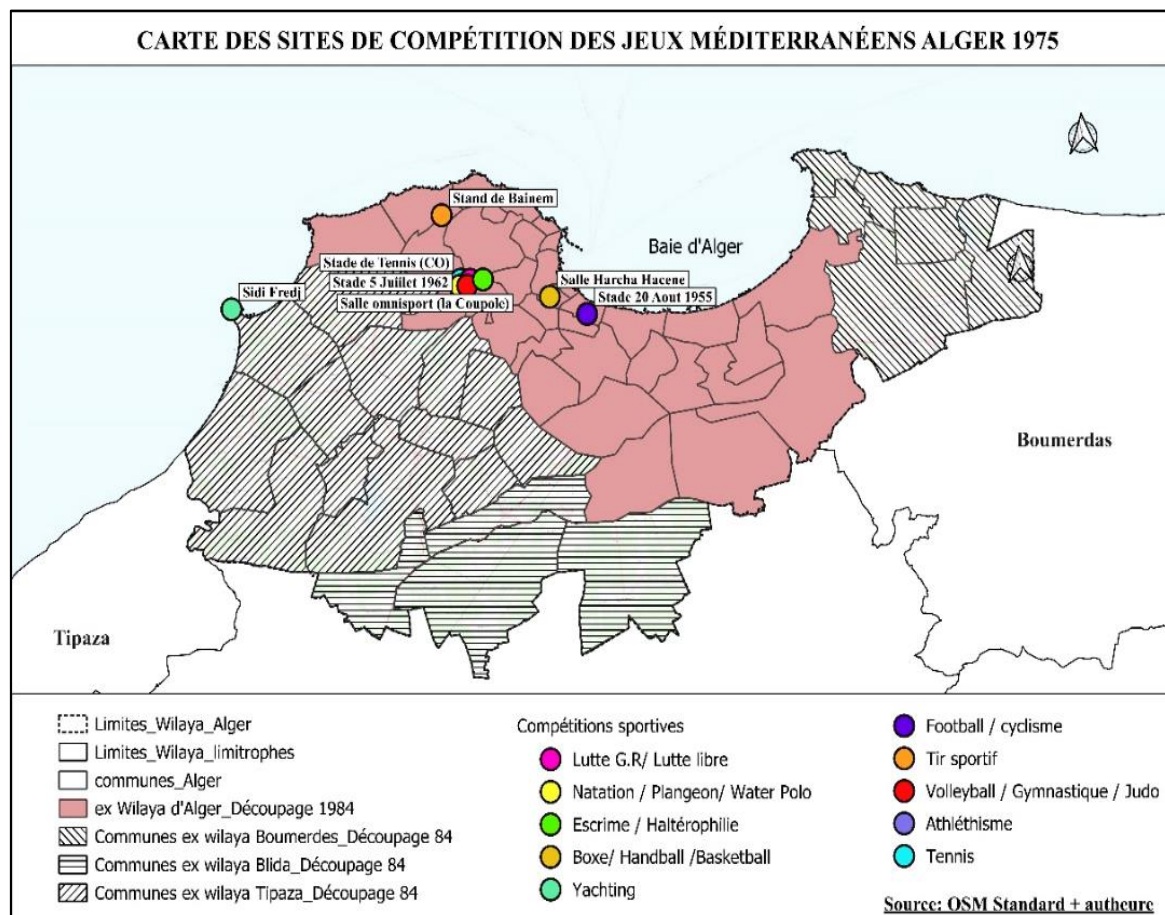


Figure V.3: Carte montrant la localisation et la distribution des sites de compétitions JM 1975 Alger . Source: OSM standard+ auteur

La 7e édition des Jeux méditerranéens, organisée à Alger du 24 août au 6 septembre 1975, a réuni plus de 2000 athlètes représentant environ 15 nations issues de trois continents : l'Afrique, l'Europe et l'Asie. Ces pays participants regroupaient une population totale de plus de 200 millions d'habitants.

2.1.4. Contexte international de l'organisation des jeux méditerranéens d'Alger

L'organisation des Jeux Méditerranéens de 1975 à Alger s'inscrit dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques et des mutations socio-économiques profondes.

À l'échelle mondiale, cette période est dominée par la guerre froide, caractérisée par l'affrontement idéologique et stratégique entre les blocs de l'Est et de l'Ouest. Parallèlement,

les inégalités entre pays industrialisés et pays en développement se creusent, exacerbant les disparités économiques et sociales.

Contexte Géopolitique et Diplomatie Déterminant : Fidèle aux principes de la Révolution du 1er novembre 1954, l'Algérie indépendante s'engage activement dans le soutien aux mouvements de libération nationale et dans la lutte contre le colonialisme, le néocolonialisme et l'impérialisme. Dans cette logique, elle mène une intense activité diplomatique, plaidant pour un nouvel ordre économique international plus équitable. Cette volonté est réaffirmée lors de l'IVe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays non-alignés, tenue à Alger en 1973, ainsi qu'à travers l'organisation, en juin 1975, de la première conférence du Centre international pour le développement. Ces initiatives traduisent l'ambition de l'Algérie de jouer un rôle moteur au sein du tiers-monde et de lutter contre les déséquilibres économiques hérités de la colonisation. (Fischer, 1973)

En Méditerranée, l'Algérie prône une politique de stabilisation régionale et aspire à transformer cet espace en une « mer de paix », promouvant ainsi une coopération fondée sur le respect des souverainetés nationales et des équilibres géopolitiques. L'organisation des Jeux Méditerranéens de 1975 s'inscrit dans cette perspective et constitue une opportunité pour Alger d'affirmer son rôle de leader dans le bassin méditerranéen.

2.1.5. Contexte national de l'organisation des JM 1975

À l'échelle nationale, ces Jeux ont représenté une occasion stratégique pour le régime en place d'affirmer les succès du « redressement révolutionnaire » initié par le colonel Houari Boumediene après son accession au pouvoir en 1965. L'Algérie post-indépendance s'est engagée dans un processus de modernisation fondé sur un modèle de développement socialiste, caractérisé par des réformes structurelles touchant les secteurs économique, social, culturel, éducatif et sportif.

Les années 1970 : Une Algérie en pleine Mutation

L'article « Dans un pays en pleine mutation » de Paul Balta (Balta, 1975), publié dans *Le Monde* le 15 août 1975, dresse un portrait de l'Algérie post-indépendance en pleine transformation. Selon l'auteur, l'organisation des Jeux méditerranéens ne relève pas d'une simple recherche de prestige, mais d'un véritable défi inscrit dans une stratégie nationale de développement. Treize ans après l'indépendance, l'Algérie s'est lancée dans une triple révolution — industrielle, agraire et culturelle — portée par les objectifs du régime du

présidents Houari Boumediene : construire un État, récupérer les ressources nationales, et amorcer le décollage économique.

L'article insiste sur les efforts d'industrialisation et de nationalisation, notamment celle des hydrocarbures en 1971, et la mise en place d'institutions telles que le CNES ou les APC/APW pour ancrer la démocratie locale. Si des défis subsistent (infrastructures insuffisantes, gaspillage, encadrement limité), l'effort dans l'éducation et la formation reste prioritaire. La révolution agraire de 1971 vise à transformer profondément le monde rural, malgré des tensions. Dans le domaine culturel, la priorité est donnée à une réforme pédagogique préalable.

Enfin, l'auteur souligne l'impact de la jeunesse, qui représente 75 % de la population, et dont la pression pousse à des mutations sociales notables, notamment dans l'éducation ainsi que le rôle des femmes dans le développement. Le sport et l'instruction sont vus comme des leviers de changement.

L'organisation des Jeux Méditerranéens constitue ainsi une vitrine permettant d'exposer les réalisations du pays en matière d'infrastructures, de gouvernance et d'organisation. À travers cet événement, Alger cherche à démontrer sa capacité à s'imposer comme une nation dynamique, organisée et compétente sur la scène internationale.

2.1.6. « *Les jeux d'Alger* »: Tensions géopolitiques autour de l'appellation

Si les Jeux Méditerranéens de 1975 se veulent un symbole de rapprochement et de coopération entre les nations riveraines de la Méditerranée, ils n'échappent cependant pas aux tensions politiques de l'époque. L'une des premières controverses éclate lorsque le comité d'organisation algérien refuse d'inviter Israël à participer. Cette exclusion suscite une réaction immédiate du Comité International Olympique (CIO), dont le président, Lord Killanin, refuse de reconnaître officiellement l'événement sous l'appellation « Jeux Méditerranéens ». Malgré cette opposition, les Jeux se déroulent comme prévu sous l'appellation alternative de « Jeux d'Alger », conservant néanmoins leur nature et leur portée internationales. (Kilcline, 2008)

En outre, la compétition est également marquée par des tensions entre l'Algérie et la France, son ancien colonisateur, révélant les séquelles encore vives du passé colonial. Ces différends témoignent des défis auxquels les Jeux Méditerranéens sont confrontés en tant qu'événement visant à promouvoir l'unité et la coopération, mais souvent rattrapé par les réalités géopolitiques et les rivalités historiques.

2.1.7. Préparation aux jeux

2.1.7.1.Objectifs des jeux méditerranéens Alger 1975

À travers l'organisation des Jeux méditerranéens, l'Algérie visait à incarner les idéaux nobles du sport, notamment la promotion de la paix et le renforcement des liens entre les peuples de la région méditerranéenne. Dans le même temps, cet événement constituait une contribution symbolique à l'établissement d'un nouvel ordre international basé sur des valeurs d'équité et de solidarité. Comme l'a souligné la Revue de l'Armée nationale El-Djaich en 1975 :

"Le devoir premier des dirigeants du mouvement sportif international est de promouvoir les grands rassemblements amicaux, où les échanges humains priment sur les confrontations qui n'apportent rien de constructif aux masses sportives." (Armée nationale populaire (ANP), 1975, p. 37,38).

Ces Jeux représentaient un événement sportif et culturel majeur, visant à renforcer les liens de fraternité et d'amitié entre les participants. Ils constituaient une véritable célébration, offerte par les athlètes et les organisateurs, sous le signe de la solidarité et de l'unité régionale.

2.1.7.2.Les Jeux : Tremplin entre Idéaux Olympiques et Développement du sport

L'organisation des Jeux Méditerranéens de 1975 a constitué pour l'Algérie une occasion unique d'affirmer son adhésion aux idéaux olympiques tout en promouvant la paix et la coopération en Méditerranée. Cet événement ne se limitait pas à une simple compétition, mais visait à renforcer les liens entre les nations méditerranéennes. La Revue de l'Armée nationale soulignait cet engagement en déclarant que l'Algérie ne serait pas un simple terrain de compétition pour la quête des médailles, mais un rendez-vous d'amitié et de solidarité, pour assurer le succès de ces Jeux, qui doivent être une grande célébration tout en respectant les règles olympiques et leur protocole."(Armée nationale populaire (ANP), 1975, p. 49).

En parallèle, ces Jeux ont offert aux sportifs algériens une opportunité précieuse d'évaluer leur niveau sur la scène internationale et d'acquérir de nouvelles expériences. La confrontation avec des athlètes d'autres nations a permis de mesurer les écarts de performance et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations. Ainsi, les Jeux Méditerranéens de 1975 ont joué un rôle clé dans le développement du sport en Algérie, contribuant à son évolution et à sa professionnalisation.

Au-delà de cette dimension symbolique et diplomatique, les Jeux ont également joué un rôle structurant dans le développement du sport en Algérie. Ils ont offert aux athlètes nationaux une opportunité précieuse d'évaluer leur niveau sur la scène internationale, d'acquérir de nouvelles expériences et de mesurer les écarts de performance avec les autres nations. Comme le rappelle Simon (1975) dans son article « *Une occasion de faire "décoller" le sport algérien* » publié dans *Le Monde* (18 juillet 1975), l'Algérie abordait ces Jeux avec l'ambition de transformer en profondeur son secteur sportif. La visite officielle du secrétaire d'État français à la Jeunesse et aux Sports, Pierre Mazeaud, a d'ailleurs mis en lumière l'ampleur des infrastructures édifiées à Alger : un stade de soixante-quinze mille places, deux piscines, une salle omnisports d'une conception architecturale audacieuse, ainsi qu'un stade d'athlétisme, pour un coût global estimé à 400 millions de francs. Ces réalisations s'inscrivaient dans une stratégie nationale où le sport constituait un levier majeur de modernisation. Dans ce contexte, le ministre algérien de la Jeunesse et des Sports de l'époque, Abdallah Fadhel, soulignait que les grandes priorités nationales commençaient à être satisfaites et qu'il devenait désormais possible de porter une attention particulière aux problèmes socio-culturels et au développement. (SIMON., 1975)

Le sport y est défini comme un élément fondamental du bonheur et de l'organisation de la vie : « L'utilisation intelligente et harmonieuse de ce temps, c'est le signe du bonheur », affirme le ministre. Il le qualifie également de « science » et d'« activité culturelle », soulignant qu'il repose sur l'autodiscipline, le dépassement de soi, et une certaine conception du bien-être collectif.

Dans une perspective socialiste, l'État algérien entend démocratiser le sport et le dégager des logiques capitalistes ou élitistes : « *Le sport doit être l'affaire de tous. C'est la commune qui devient tutrice des activités sportives* ». Ce modèle vise à rendre les activités physiques accessibles sur tout le territoire à travers les conseils communaux de développement sportif, y compris pour les grands clubs de football.

Le directeur des sports, Mohamed Baghdadi, résume cette ambition en affirmant qu'il ne s'agit pas de réformes isolées, mais d'un « processus global », destiné à « accorder une importance accrue aux problèmes de l'homme ». Les Jeux méditerranéens apparaissent alors comme un moment-clé pour « *faire décoller le sport algérien* », c'est-à-dire l'intégrer pleinement dans le projet de transformation nationale : « Cela nécessite un très long cheminement sur le plan mental, car nous avons à nous dégager des modèles anciens. »

Au-delà des compétitions, l'objectif est que le site olympique devienne un pôle structurant et pérenne : « Quand s'éteindront les lampions, le nouveau site olympique sera à même de remplir ses fonctions : compétitives, bien sûr, pédagogiques aussi », grâce notamment à la création du Comité national des sports, du Centre national de la médecine du sport et bientôt du lycée sportif national.

L'objectif est clair : faire du sport un outil d'éducation populaire, de cohésion sociale et de développement humain, à l'image d'un État qui, après avoir restauré l'ordre et lancé l'industrialisation, s'engage désormais dans la construction d'un véritable projet de société. (SIMON., 1975)

2.1.7.3.Organisation des JM 1975: L'Algérie Face aux Défis multiples

L'organisation des Jeux méditerranéens (JM) en 1975 a été un défi important pour l'Algérie, une jeune nation qui avait obtenu son indépendance de la domination coloniale française seulement 13 ans auparavant, en 1962. Après l'indépendance, le pays a fait face à de nombreuses difficultés économiques et bouleversements sociaux qui ont eu un impact sur le développement du sport de haut niveau en Algérie.

En raison de l'occupation coloniale française, l'Algérie n'avait pas pu participer aux quatre premières éditions des JM. Cependant, en 1967, cinq ans après avoir recouvré son indépendance, l'Algérie a entamé ses premiers pas sportifs dans la grande fête de la "mare nostrum" qui s'est tenue à Tunis. Bien que sa participation ait été symbolique, le pays a réussi à remporter trois médailles de bronze, ce qui était une réalisation notable compte tenu des défis auxquels il était confronté.

Comme en témoigne Bachir Aguerrabi, ingénieur ayant participé à la réalisation des infrastructures des Jeux méditerranéens de 1975, l'organisation de l'événement a nécessité un investissement financier et technique considérable important de la part du gouvernement algérien et du président Houari Boumediene afin de fournir l'infrastructure sportive nécessaire à l'événement. Le complexe sportif construit pour les Jeux (pour un coût de 60 milliards d'anciens francs), comprenait des arènes qui se comparaient favorablement aux sites centraux des Jeux olympiques de Munich et de Montréal en 1972 et 1976 respectivement. La pièce maîtresse de cette nouvelle infrastructure était le Stade du 5-Juillet, d'une capacité de 80 000 spectateurs et nommé en commémoration du premier jour d'indépendance de l'Algérie de la domination coloniale (5 juillet 1962).(Aguerrabi, n.d.; *Livre : Quand l'impossible, n'est Pas Algérien. Publication, n.d.*)

2.1.7.4. Moyens mobilisés et organisation

Les efforts de l'Algérie pour garantir le succès des Jeux

L'Algérie a mobilisé d'importants moyens matériels et humains pour assurer le succès des 7^e Jeux méditerranéens. Ces efforts incluent notamment :

- **Le complexe olympique** : Construit à un coût estimé à **45 milliards d'anciens francs**, ce complexe comprenait des infrastructures sportives et éducatives majeures :
 - Le **stade du 5 Juillet**, d'une capacité de **80 000 spectateurs** pour les matchs de football.
 - Une salle omnisports pouvant accueillir **10 000 spectateurs**.
 - Un stade dédié aux compétitions d'athlétisme.
 - Le **centre national du sport**, doté d'amphithéâtres pour la formation.
 - Le **centre national de médecine sportive**.
- **Le village olympique** : Il comprenait les cités universitaires de **Tahar Abdrahmane** et de **Ben Rouila** à Alger, spécialement aménagées pour loger les athlètes.
- **L'hôtel El-Aurassi** : Réquisitionné pour accueillir les réunions et conférences ainsi que pour héberger les personnalités sportives.
- **Services de restauration et de transport** : Mise à disposition de bus et de voitures spécifiques pour faciliter les déplacements des athlètes participants.
- **Centre de presse et de publicité** : Établi autour du complexe olympique, ce centre avait la capacité d'accueillir plus de **400 journalistes**.
- **Centre d'information et de communication** : Créé pour fournir des annonces et des renseignements en temps réel.
- **Autres infrastructures et services** :
 - Un bureau de poste et une agence de voyages.
 - Une pharmacie dédiée.
 - Des postes médicaux dans toutes les installations sportives, avec des équipes médicales et paramédicales prêtes à intervenir.

- La mobilisation des hôpitaux de **Ben Aknoun, Mustapha Pacha et Mai 1962**, en plus de l'ouverture de cliniques spécialisées en soins, examens et massages. (Armée nationale populaire (ANP), 1975, p. 53,56)

L'Algérie, en tant que pays hôte, a non seulement démontré ses capacités organisationnelles, mais elle a également utilisé cet événement pour affirmer sa place sur la scène sportive internationale et renforcer ses relations diplomatiques. Ces Jeux ont permis d'établir un dialogue interculturel et de renforcer les liens entre les peuples des nations participantes. De plus, avant la réunion proprement dite à Izmir en 1971, le président de la RFSY, Josip Broz Tito, a réagi à la candidature proposée de la Yougoslavie. Il a exprimé l'avis que l'intérêt de l'Algérie devrait être pris en compte puisque la tenue des Septièmes Jeux Méditerranéens en Algérie serait cruciale pour le développement ultérieur du sport en Algérie et en Afrique. Tito a justifié cette attitude par le fait que l'Algérie est un pays ami et non aligné et que jusqu'à la victoire de la révolution algérienne, elle n'a pas eu la possibilité de développer le sport. (Mihaljević Jurković, 2018).

2.2.Contexte politique, économique et sociale de l'Algérie entre les deux éditions des Jeux Méditerranéens de 1975 et ceux de 2022

L'organisation des Jeux méditerranéens constitue un révélateur des ambitions politiques et des dynamiques socio-économiques des pays hôtes. En Algérie, les deux éditions de ces Jeux, organisées respectivement à Alger en 1975 et à Oran en 2022, témoignent de deux moments historiques distincts, chacun porteur d'enjeux politiques, économiques et sociaux spécifiques.

En 1975, sous la présidence de Houari Boumediene, l'Algérie est gouvernée selon un modèle socialiste centralisé, fondé sur la nationalisation des ressources, notamment les hydrocarbures, et sur une forte volonté d'industrialisation et de modernisation. L'organisation des VIIes Jeux méditerranéens à Alger s'inscrit dans cette logique : il s'agit pour le jeune État indépendant d'affirmer sa souveraineté, son potentiel de développement et sa capacité à s'intégrer dans les dynamiques régionales et internationales. Selon (Simon., 1975), l'événement était perçu comme une opportunité de faire "décoller" le sport algérien, et comme un levier de rayonnement international. Les infrastructures sportives construites pour l'occasion (stade de 75 000 places, piscines, salle omnisports et stade d'athlétisme, sur 340 hectares) témoignent de cette volonté de grandeur, pour un coût total estimé à 400 millions de francs.

Toutefois, l'élan amorcé dans les années 1970 s'essouffle au cours des décennies suivantes. Les années 1980 sont marquées par une baisse des prix du pétrole, générant une crise économique sévère et un mécontentement populaire. En octobre 1988, des émeutes éclatent dans plusieurs villes algériennes, poussant le régime à engager une ouverture politique, symbolisée par la Constitution de 1989 qui instaure le multipartisme. Cependant cette transition démocratique avortée débouche sur la décennie noire des années 1990. L'arrêt du processus électoral en 1992, après la victoire du Front Islamique du Salut (FIS), entraîne une guerre civile sanglante, provoquant la mort de près de 200 000 personnes. L'Algérie traverse une période d'insécurité, d'isolement diplomatique, et de gel des projets de développement, y compris dans le domaine du sport et des infrastructures urbaines.

Ce n'est qu'au début des années 2000, avec l'accession d'Abdelaziz Bouteflika à la présidence, que l'Algérie amorce une phase de relative stabilité. Son élection marque un tournant politique majeur, rapidement suivi par l'adoption, via référendum, de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Ce texte accorde l'amnistie aux membres des groupes armés n'ayant pas participé à des massacres, à condition qu'ils se rendent volontairement, ce qui permet de tourner une page douloureuse du conflit interne.

Sur le plan économique, cette période est également marquée par un contexte international favorable, caractérisé par la hausse soutenue des prix du pétrole, principale ressource du pays. Ce boom pétrolier permet à l'Algérie de solder ses dettes envers le FMI et la Banque mondiale, et d'accumuler d'importantes réserves de change. S'appuyant sur cette rente, les autorités lancent de vastes programmes d'investissement public, axés sur la reconstruction et la modernisation d'infrastructures dans les secteurs du logement, des transports et de l'équipement urbain, lourdement affectés par les années de violence. Les infrastructures sportives bénéficient également de ces dynamiques, notamment à travers la rénovation de stades existants et la construction de nouvelles enceintes, comme le stade olympique d'Oran, d'une capacité de 40 000 places.

Selon (Amara, 2023), En avril 2009, le président Bouteflika déclara, lors d'un rassemblement de personnalités sportives en soutien à sa réélection :

« Nous semblons perplexes face au sport. Les moyens sont là. Les institutions sont là. Les infrastructures sportives sont là, de l'est à l'ouest et du nord au sud de l'Algérie. Vous l'ignorez peut-être, mais votre pays a les capacités d'accueillir deux Coupes du monde. »

Dans cette dynamique, plusieurs mégaprojets ont vu le jour. La ville d'Oran, au cœur de cette stratégie, fut promue comme le futur « Dubaï de l'Afrique du Nord », avec la construction d'hôtels de luxe (tels que le Sheraton et le Méridien), la création d'un quartier d'affaires, la mise en service du tramway et l'extension du port maritime. Cependant, cette embellie repose essentiellement sur une économie de rente, sans véritable stratégie de diversification productive. Elle s'accompagne d'une montée des inégalités sociales, d'une corruption endémique et d'un clientélisme persistant. Les chocs extérieurs, notamment la crise financière mondiale de 2008-2009, puis la chute brutale des prix du pétrole entre 2014 et 2016, révèlent la fragilité structurelle du modèle économique algérien. Ces crises entraînent des déficits budgétaires chroniques, le gel ou le ralentissement de nombreux projets d'investissement public, ainsi qu'une dévaluation progressive du dinar.

C'est dans ce contexte d'effervescence urbaine qu'a émergé la candidature d'Oran, deuxième ville du pays, pour accueillir les Jeux Méditerranéens. Le choix d'Oran pour organiser la 19^e édition de ces Jeux, symbolise l'entrée de l'Algérie dans une nouvelle ère post-terroriste. Mustapha Berraf, président du Comité olympique algérien, affirma que le pays disposait de toutes les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réussite de cet événement. Il annonça notamment la construction d'un complexe olympique de nouvelle génération, incluant un stade de 40 000 places et une salle omnisports de 6 000 places. Les autorités promirent également une large campagne médiatique pour accompagner cet événement sportif d'envergure. (Abane, 2015). Depuis sa victoire en 2015, le pays a été secoué par d'autres événements politiques. En 2019, un tournant majeur survient avec le déclenchement du mouvement populaire du « Hirak » (littéralement le mouvement de masse), refusant un cinquième mandat présidentiel de Bouteflika. Ce soulèvement pacifique conduit à la démission du président en avril de la même année. Le Hirak ouvre une période d'incertitude politique, marquée par une forte demande de réformes structurelles, de justice sociale et de gouvernance transparente.

C'est dans ce contexte post-terroriste, post-Hirak et post-Covid, encore marqué par une certaine fragilité, que se tiennent les Jeux Méditerranéens d'Oran en 2022. L'événement apparaît comme une tentative du pouvoir en place de redorer l'image du pays, de relancer l'économie locale — notamment à travers le secteur du tourisme — et de renforcer la cohésion nationale après plusieurs années de crises. Comme le souligne (Amara, 2023), le sport, et plus particulièrement le football, a offert au régime algérien un nouveau levier pour promouvoir le discours de la « nouvelle Algérie » (post-Bouteflika). La pandémie de Covid-

19 a conduit au report des Jeux à l'année 2022. Néanmoins, en dépit des défis sanitaires et économiques liés à cette crise, d'importants investissements ont été mobilisés pour construire et moderniser les équipements sportifs et urbains (stade Miloud Hadefti, village olympique, routes, etc.), illustrant ainsi une stratégie de développement régional fondée sur l'événementiel.

Au final, les éditions de 1975 et de 2022 montrent à quel point les Jeux méditerranéens ont été utilisés comme leviers de visibilité, de modernisation et de légitimation politique, dans des contextes radicalement différents. Tandis que les Jeux d'Alger incarnaient la fierté d'un État jeune et ambitieux, ceux d'Oran reflètent les efforts d'un pays en quête de renouveau, cherchant à se réconcilier avec son passé récent et à se projeter vers un avenir plus inclusif et durable.

2.3. Jeux méditerranéens Oran 2022

2.3.1. Oran, une métropole¹⁹ en devenir au cœur de la Méditerranée

« Notre monde à l'époque était Oran et non Paris. Ni Alger, la ville métaphysique de Camus aux blanches vérités, ni encore Marrakech et sa bienfaisante magie rose. Oran, une cosmopolite de commerçants venus de partout, et surtout d'ailleurs, une ville étincelant dans un patchwork de mille couleurs sous le calme soleil d'Afrique du Nord », a, un jour, témoigné Yves Saint Laurent, décédé en 2008 à Paris à l'âge de 71 ans. (Kaouche & Malek, 2022)

« Une ville nichée entre les traditions d'une histoire riche et au rythme de la modernité [...] Accessibles par le nord, le Fort Santa Cruz et la statue au sommet de la Chapelle Notre-Dame vous tendent les bras en signe de bienvenue. Oran andalou, Oran espagnol, Oran ottoman et européen. Enfin, l'Algérien Oran, Algérie. Mémoire d'une nation. Tout cela pour dire que cette ville a une longue histoire qui fait l'authenticité de la Méditerranée. » (Découvrez Oran La Page Officielle de La 19ème Édition Des Jeux Méditerranéens, n.d.)

¹⁹ Selon les dispositions de l'article 3 de la loi n°01-20 du 12 décembre 2001, la métropole est une agglomération urbaine dont la population totalise au moins 300 000 habitants et qui a vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales.

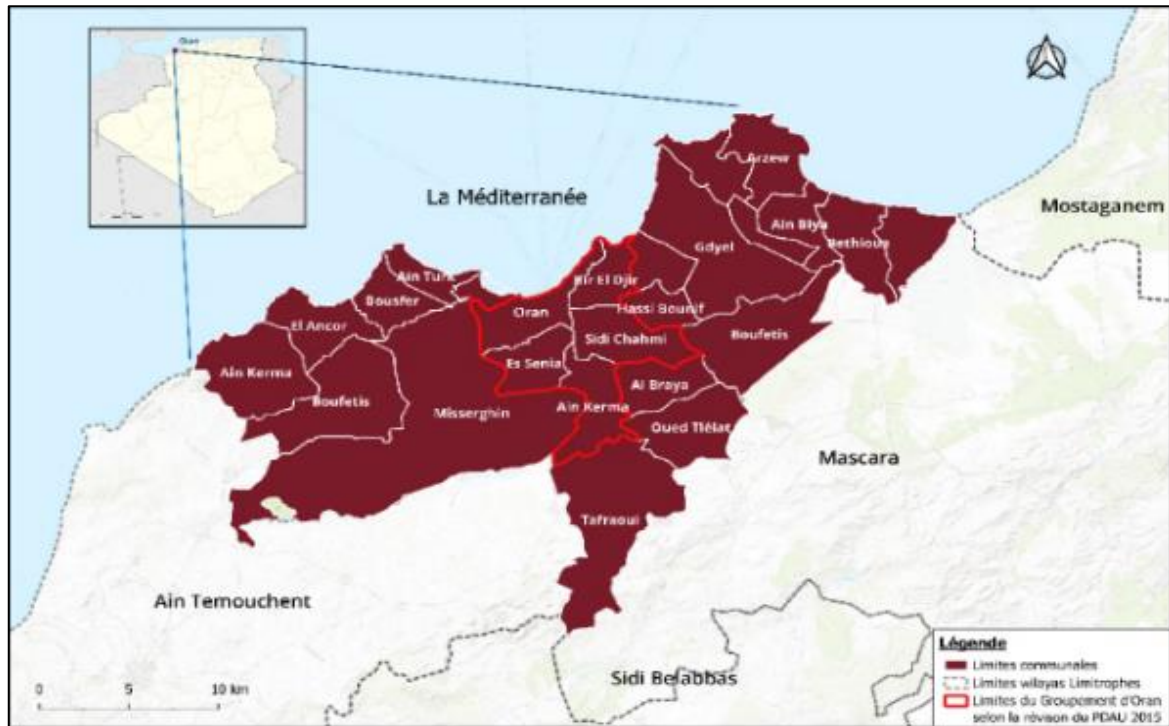


Figure V.4: Carte de situation de la wilaya d'Oran. Source : OSM Standard + auteure

Oran surnommée « El Bahia » la radieuse est l'une des villes les plus emblématiques de l'Algérie, et elle occupe une place particulière dans l'histoire méditerranéenne en raison de sa position géographique stratégique. Fondée par les Andalous au Xe siècle, elle a été successivement sous la domination espagnole, ottomane et française avant de devenir algérienne après l'indépendance en 1962. Aujourd'hui, Oran est la deuxième plus grande ville d'Algérie après la capitale Alger et joue un rôle essentiel dans l'économie nationale.

2.3.2. Oran une ville sportive par excellence

Oran, avec son riche patrimoine culturel et historique, se distingue également par son fervent engagement dans le domaine du sport. Oran a toujours été une grande ville sportive, le Club Athlétique Liberté d'Oran créée en 1897 fut le premier club omnisports du continent Africain. (Comité Olympique et Sportif Algérien, 2015)

La ville recouvre des disciplines multiples et diversifiées, et représente un pôle sportif très important au niveau national et international. Les différentes infrastructures sportives dont dispose la ville reflètent son histoire en la matière : stade Ahmed-Zabana, stade Habib-Bouakeul, palais des sports Hammou-Boutlélis, courts de Tennis, hippodromes et piscines olympiques...

2.3.3. Candidature aux jeux méditerranéens 2022

Après les Jeux méditerranéens d'Alger en 1975, il fallait attendre 40 ans pour voir cette grande compétition sportive, faire de nouveau son escale en Algérie. En 2015, En compétition avec la ville tunisienne de Sfax, Oran a été désigné ville organisatrice de la 19^e édition des Jeux méditerranéens 2021 par le Comité international des Jeux méditerranéens (CIJM) à Pescara en Italie, comme successeur à l'édition de Tarragone en Espagne (2018). L'annonce du résultat était un moment fort qui met fin à une longue période de frustration, notamment après l'échec de la candidature algérienne pour l'organisation de la 31^e édition de la Coupe d'Afrique des nations de 2017, accordée par la Confédération africaine de football (CAF) au Gabon, qui avait provoqué une forte vague d'indignation de la part des responsables du football algérien.

En effet, l'enthousiasme était de taille pour les membres du comité d'organisation après 25 ans sans accueillir aucune compétition sportive d'envergure. L'annonce était considérée pour la plupart des élus comme « **victoire politique** dont l'objectif est de redorer l'image du pays sur la scène internationale » rapporte le journaliste Meziane Abane les propos de Hasni Mibarbache, ex vice-président de la commune d'Oran.



Figure V.5: affiche des jeux méditerranéens organisés à Oran 2022.
Source : CIJM

Les Jeux Méditerranéens d'Oran ont reçu l'aval de l'unanimité des plus hautes autorités du pays qui se sont engagés à faire de ces Jeux une grande fête de la Jeunesse qui regroupe les

peuples des deux rives de la mer méditerranéenne. En plus, les gouvernements algériens successifs ont consacré ces jeux d'Oran dans leurs programmes du Gouvernement algérien.

En outre, la ville d'Oran a réussi à obtenir un soutien de poids en la personne d'Arnold Schwarzenegger, l'ancien gouverneur de la Californie et président co-fondateur de l'ONG R20 (Regions of Climate Action)²⁰, pour sa candidature à l'organisation de la 19ème édition des Jeux Méditerranéens. Il a partagé ce soutien sur Twitter en publiant le message suivant : "My 2 passions in 1 : sports & environment : Good luck Oran for the 2021 Mediterranean Games", (en traduction française, "Mes 2 passions en 1 : sport et environnement : bonne chance Oran pour les Jeux Méditerranéens 2021)" (R20 MED, 2015). Ce tweet a été adressé à ses 3.5 millions d'abonnés. Ce soutien de Schwarzenegger est d'autant plus important qu'il intervient à quelques jours avant l'Assemblée générale du Comité international des jeux méditerranéens (CIJM), où la décision finale concernant la ville hôte des Jeux Méditerranéens de 2021 devait être annoncée. Schwarzenegger, en tant que personnalité de renommée internationale, apporte une visibilité supplémentaire à la candidature d'Oran et renforce ses chances de remporter l'organisation des jeux.

Ainsi, la sélection d'Oran comme ville hôte des 19èmes Jeux Méditerranéens initialement prévue pour l'été 2021, et finalement reportée pour 2022 en raison de la pandémie du Covid qui a bouleversé le calendrier olympique, marque un nouvel épisode pour l'Algérie post-terrorisme qui dispose de tous les moyens financiers et matériels pour réussir un événement de portée régionale.

L'organisation de ces jeux ouvre une nouvelle perspective à Oran, une ville à la fois attractive et créative qui aspire de figurer au rang des grandes métropoles méditerranéennes.

2.3.4. Stratégie d'accueil des jeux méditerranéens d'Oran 2022

L'Algérie a entendu faire des JM Oran 2022 une grande réussite et une expérience inoubliable. La candidature d'Oran n'est rien d'une surprise. En effet, le pays dispose d'une longue tradition en matière d'organisation d'événements sportifs internationaux. Les

²⁰R20 (Regions of Climate Action) : est une organisation à but non lucratif fondée en 2011 par le Gouverneur Arnold Schwarzenegger et d'autres leaders d'envergure mondiale, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Le R20 est une coalition de partenaires dirigé par les gouvernements régionaux qui travaillent à promouvoir et à mettre en œuvre des projets qui visent à produire des avantages économiques et environnementaux locaux sous forme de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre réduites, d'économies locales fortes, d'amélioration de la santé publique et de nouveaux emplois verts. Ces actions locales peuvent aider le monde à atteindre nos objectifs environnementaux et économiques mondiaux communs.

autorités du pays ont toujours déployé les efforts nécessaires à la réussite de ces joutes et Oran ne fera pas l'exception.

– **Objectifs :**

D'après le master plan des jeux méditerranéens Oran 2022 rédigé par le Comité d'Organisation des Jeux Méditerranéens -COJM- (Comité Olympique et Sportif Algérien, 2015) les objectifs sont :

Objectifs du projet sportif

Il constitue l'axe stratégique du développement des Jeux Méditerranéens, divisé en sept points essentiels :

- Organiser des Jeux innovants, en toute transparence et avec un maximum de participation.
- Garantir une participation maximale avec des athlètes de haut niveau provenant des équipes nationales de premier rang.
- S'assurer que les nouvelles installations sportives soient durables et qu'elles s'adaptent aux besoins de la pratique des sports à Oran.
- Encourager la pratique de sports de qualité avec la mise en œuvre de saines habitudes sportives.
- Promouvoir le sport de base de la ville constituera l'avenir du sport à Oran.

Construction et réaménagement des installations sportives qui resteront à la disposition des citoyens

Le développement et la construction des installations sportives nécessaires à l'organisation des jeux méditerranéens ne se limitent pas à couvrir que les besoins de l'événement. Sinon ces installations deviendront une enclave pour les sports de haut niveau. En effet, ils permettent d'améliorer les services sportifs aux citoyens, grâce aux nouveaux espaces de santé et de bien-être.

D'autres objectifs sont inscrits en priorité notamment :

- L'Augmentation de la pratique sportive
- Adhésion populaire des citoyens d'Oran à ces Jeux
- Tourisme sportif

- Modernisation de la ville dans les domaines de transport, de l’urbanisme et d’infrastructures
- Faire connaître Oran aux jeunes de la méditerranée

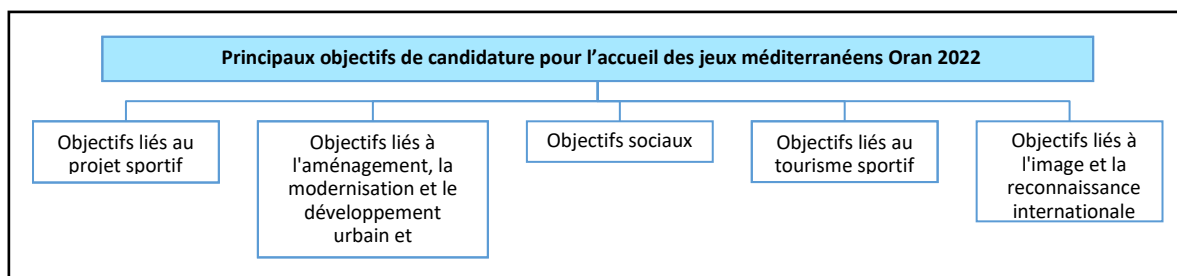


Figure V.6:schéma récapitulatif des principaux objectifs de candidature aux jeux méditerranéens Oran 2022

Le projet des Jeux Méditerranéens d'Oran 2022, tout en ayant pour objectif premier la promotion du sport, accorde une importance significative à l'aménagement, la modernisation et le développement urbain ainsi qu'au transport. Ces aspects sont essentiels pour la ville d'Oran et ses élus locaux, mettant en avant une approche holistique visant à améliorer l'infrastructure urbaine et les services de transport en parallèle avec les préparatifs sportifs.

2.3.5. Les sites des compétitions des jeux méditerranéens 2022

Les Jeux Méditerranéens d'Oran 2022, également désignés comme la 19e édition de cet événement prestigieux, se sont déroulés à Oran, en Algérie, du 25 juin au 5 juillet 2022. Ces jeux ont réuni plus de 4 000 athlètes issus de 26 pays bordant la mer Méditerranée, lesquels ont rivalisé dans un vaste éventail de disciplines sportives, comprenant des sports olympiques et non olympiques tels que l'athlétisme, la natation, le basketball, le handball, la boxe, le tennis, le karaté, le taekwondo, le judo, et bien d'autres. Les épreuves se sont déroulées sur une série de sites répartis au sein de la ville d'Oran et ses environs, comprenant des installations sportives spécifiquement adaptées à chaque discipline, incluant des stades, des piscines, des gymnases, des terrains de sport, et autres infrastructures appropriées.

Tableau V.2: sites de compétitions des JM Oran 2022. Source : (Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2022)

Installations sportives retenues pour les jeux	
Disciplines	Structures
Football	Complexe olympique d'Oran (Bir El Djir), Ahmed-Zabana, Mers El Hadjadj et Sig
Handball	Complexe olympique (Bir El Djir), salle OMS d'Arzew, salle OMS Aïn El Turck
Volleyball	Palais des sports « Hammou-Boutlélis », salle OMS Sidi El Bachir (Bir El Djir)

Basket 3x3	Jardin public Sidi M'hamed (ex-front de mer)
Athlétisme	Complexe olympique (Bir El Djir)
Natation	Complexe olympique (Bir El Djir)
Waterpolo	Piscines olympiques de « M'dina J'dida », Complexe sportif de Sig, Complexe olympique (Bir El Djir)
Gymnastique	Complexe olympique (Bir El Djir) ;
Judo :	Centre des conventions Mohamed-Ben Ahmed (Akid-Lotfi)
Karaté-do	Centre des conventions Mohamed-Ben Ahmed (Akid-Lotfi)
Taekwondo :	Centre des conventions Mohamed-Ben Ahmed (Akid-Lotfi)
Escrime	Centre des conventions Mohamed-Ben Ahmed (Akid-Lotfi)
Boxe	Palais des expositions de M'dina J'dida
Lutte	Palais des expositions de M'dina J'dida
Haltérophilie	Palais des expositions de M'dina J'dida
Badminton	Salle omnisports d'Oued Tlélat
Pétanque	Mini-complexe sportif la « Lofa » (Es-Sénia)
Tir sportif	Champ de tir à Bir El Djir
Tennis	Au Tennis Club « Khalil-Habib » au quartier Essalem
Équitation	Centre équestre « Antar-Ibn Cheddad » à Es-Sénia
Cyclisme	5 ^{ème} périphérique de la ville d'Oran
Voile	Complexe touristique les « Andalouses

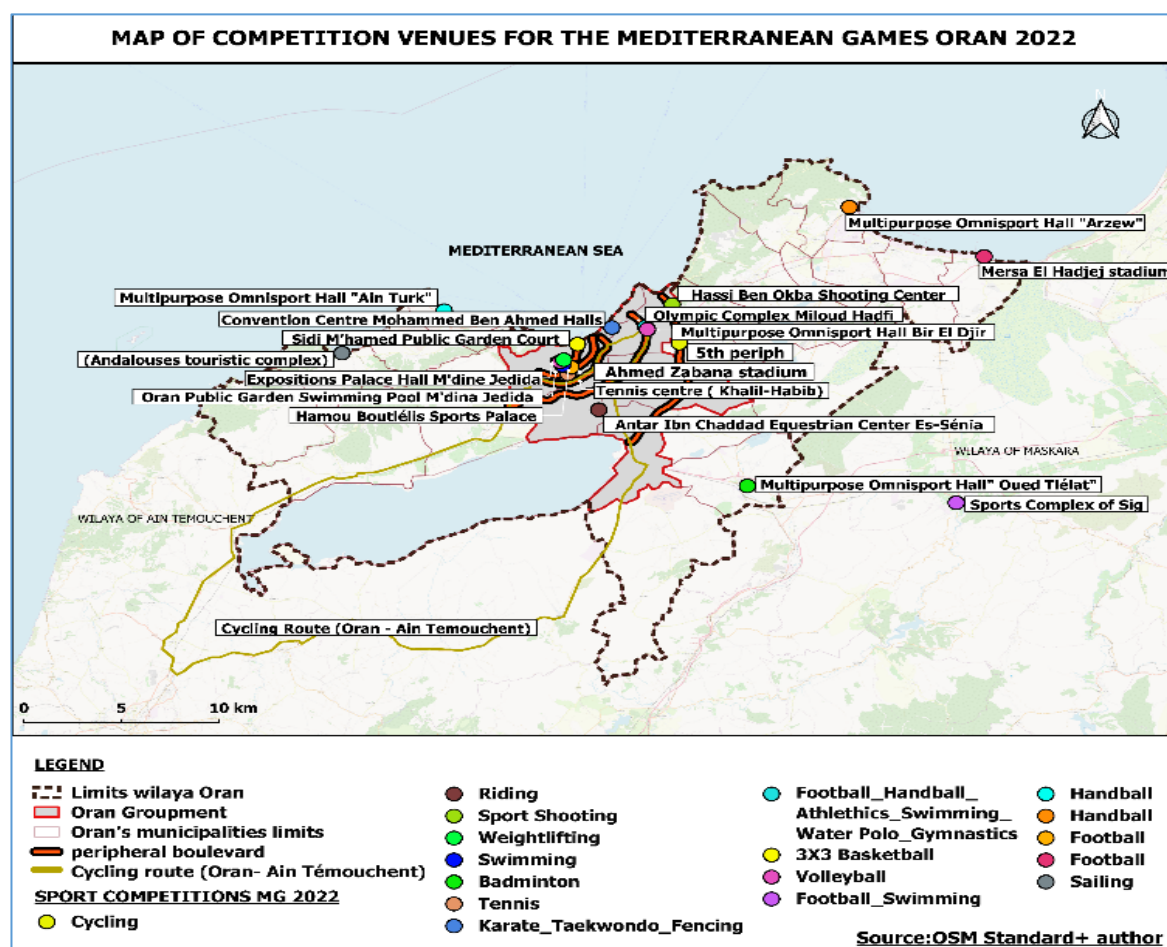


Figure V.7: Carte montrant la localisation et la distribution des sites de compétitions JM Oran 2022.

Source: OSM Standard +auteure

Conclusion du chapitre

Les Jeux Méditerranéens d'Alger (1975) et d'Oran (2022) constituent deux actes fondateurs dans l'histoire sportive et politique de l'Algérie indépendante. La première édition, portée par l'élan révolutionnaire des années Boumediene, fut un instrument de légitimation internationale et de consolidation nationale, malgré les controverses (exclusion d'Israël, tensions franco-algériennes) et les limites d'un modèle étatique centralisé. La seconde, organisée dans une Algérie post-terroriste et secouée par le Hirak, a incarné une volonté de renaissance à travers des infrastructures modernes et une ouverture médiatique, sans toutefois résoudre les fragilités économiques et sociales héritées d'un système rentier. Entre ces deux dates, le sport algérien a évolué d'un outil de propagande socialiste à un vecteur de soft power dans un monde globalisé, tout en demeurant un miroir des contradictions nationales. Si les Jeux de 1975 affirmaient une souveraineté nouvellement conquise, ceux de 2022 ont tenté d'inscrire Oran comme métropole méditerranéenne du XXI^e siècle. Au-delà des médailles, ces événements révèlent une constante : le sport reste, pour l'Algérie, un terrain d'expression privilégié de ses ambitions, de ses luttes et de son identité en mouvement.

VI. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Introduction du chapitre

À ce stade de la recherche, l'héritage post-événementiel des Jeux Méditerranéens est appréhendé comme une problématique complexe et multidimensionnelle, croisant des dimensions urbaines, sociales, économiques et environnementales. L'articulation des deux échelles d'analyse — celle de la ville hôte et celle du complexe sportif — ainsi que des deux temporalités — Alger 1975 et Oran 2022 — permet d'examiner simultanément la réponse aux exigences immédiates de l'événement et la capacité d'intégration durable des infrastructures dans le tissu urbain. La Cité Olympique Mohamed Boudiaf et le complexe Miloud Hadfi sont ainsi étudiés en tant que potentiels vecteurs de développement durable.

La méthodologie adoptée combine des données empiriques (analyse documentaire, observations de terrain, entretiens) et un cadre théorique mobilisant les travaux sur l'héritage sportif, les Objectifs de Développement Durable et les parcs olympiques. Il s'agit d'apprécier dans quelle mesure ces ensembles s'inscrivent dans la dynamique urbaine quotidienne et produisent des effets durables à long terme.

Bien que la littérature scientifique soit riche en études sur la durabilité des infrastructures sportives, celles-ci se concentrent majoritairement sur la performance environnementale des stades ou sur l'évaluation globale des événements. Les recherches consacrées aux complexes hérités envisagés comme ensembles multifonctionnels à l'échelle urbaine restent limitées, en particulier pour les événements non méga tels que les Jeux Méditerranéens. Cette insuffisance justifie le choix d'une double approche spatiale et temporelle, visant à analyser ces complexes comme des composantes de projets urbains élargis et à identifier les conditions d'un héritage durable.

1. Approche méthodologique générale

La présente recherche adopte une approche qualitative et exploratoire. Comme le soulignent (Gregori-Faus et al., 2025), les études qualitatives constituent encore la démarche la plus répandue dans la littérature sur les infrastructures sportives. La plupart d'entre elles visent à identifier et à comprendre les principales relations entre les installations sportives et le développement durable, ainsi qu'à établir les critères permettant à une installation sportive d'améliorer sa performance durable.

Pour ce faire, notre démarche méthodologique combine plusieurs outils : l'analyse documentaire, les entretiens semi-directifs, les observations in situ, ainsi qu'une étude de cas appuyée par une grille multicritère inspirée des standards internationaux. Cette grille a été adaptée au contexte algérien grâce à un travail de terrain et à une validation par des experts locaux.

L'étude s'articule autour de deux niveaux d'analyse complémentaires :

1. À l'échelle urbaine, une lecture des dynamiques générées par les Jeux Méditerranéens d'Alger 1975 et d'Oran 2022.
2. À l'échelle des complexes, une évaluation de la performance durable des deux principaux héritages matériels de ces Jeux : la cité olympique Mohamed Boudiaf à Alger et le complexe sportif Miloud Hadeffi à Oran.

Cette double approche permet d'interroger, d'une part, la manière dont ces Jeux, dans leurs contextes urbains, politiques et économiques respectifs (1975/2022), ont servi de catalyseurs de transformations urbaines et de leviers de projection internationale ; et, d'autre part, d'évaluer la durabilité actuelle de leurs infrastructures sportives à l'aide d'un outil multicritère construit autour des trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale.

Pour appréhender cette double complexité – héritage multidimensionnel et décalage temporel de près d'un demi-siècle –, cette recherche adopte une **démarche de croisement analytique** plutôt qu'une comparaison directe. Inspirée des travaux sur l'histoire croisée, cette approche permet d'**entrelacer** les lectures des deux contextes (Alger 1975 / Oran 2022) et des deux échelles (urbaine / architecturale), afin d'en révéler les intersections, les dynamiques singulières et les processus de transformation, sans réduire l'analyse à une confrontation binaire ou anachronique.

La stratégie méthodologique se déploie selon les étapes suivantes :

1.1. Analyse documentaire

Une revue documentaire a été réalisée pour reconstruire le contexte des Jeux (politique, économique, urbain), à travers :

- Les rapports officiels des Jeux Méditerranéens d'Alger 1975 et le **master plan** des Jeux de 2022 à Oran

- Des articles académiques, rapports institutionnels et documents d'urbanisme comme : (PDAU, POS)
- Articles de journaux et média

Cette phase a permis d'identifier les dynamiques de transformation urbaine liées à l'organisation des Jeux et les stratégies mises en place.

1.2.Enquête sur l'impact des Jeux Méditerranéens d'Oran 2022 sur le développement urbain durable :

Compte tenu de l'ancienneté de l'événement et de la faible ampleur des Jeux de 1975 à Alger, qui avaient entraîné peu de transformations urbaines, l'étude a privilégié une enquête sociologique centrée sur Oran, menée deux ans après la tenue des Jeux de 2022. L'objectif était d'évaluer la perception des habitants quant à l'impact de l'événement sur le développement socio-urbain de la ville hôte.

Un échantillon aléatoire de 180 Oranais a été sélectionné afin de mesurer cette perception. L'enquête s'est focalisée sur des variables liées aux transformations urbaines, identifiées lors de la collecte préliminaire de données et ciblant les secteurs directement concernés par les Jeux. Ces variables comprenaient : le bâti ancien, les infrastructures sportives, les infrastructures de transport, le tourisme sportif, les espaces publics, les initiatives environnementales et la qualité de vie des habitants. Elles ont servi de base à la formulation des questions, organisées selon trois phases : avant, pendant et après les Jeux.

L'enquête a été diffusée via les réseaux sociaux entre juin et juillet 2024, permettant ainsi une participation large et spontanée de la population oranaise.

Les données collectées ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS, qui a permis de réaliser les analyses statistiques et de générer des visualisations claires. Une ANOVA à mesures répétées a été utilisée pour comparer les valeurs moyennes des perceptions, évaluées sur une échelle de Likert : 1 = Insatisfaisant, 2 = Moyennement satisfaisant, 3 = Satisfaisant. Cette approche statistique a facilité l'interprétation de l'évolution des moyennes des variables urbaines et sociales avant, pendant et après les Jeux.

1.3.Élaboration de l'outil d'évaluation : Suistanable Sport Complex Assesment Tool (SSCAT)

Dans le cadre de cette recherche doctorale, notre objectif est de développer un outil simple, structuré et opérationnel d'aide à la décision et à la conception pour évaluer la performance

des complexes sportifs, dans le contexte post-événementiel des Jeux Méditerranéens en Algérie.

À cet effet, nous proposons une méthode d'évaluation de la durabilité des complexes sportifs **SSCAT** (Sustainable Sports Complex Assessment Tool). Elle repose sur une grille de critères et d'indicateurs rigoureusement définis, permettant d'apprécier la performance des infrastructures sportives selon trois dimensions fondamentales du développement durable : sociale, économique et environnementale.

L'outil SSCAT est conçu de manière à être scientifiquement valide, reproductible et adaptable à différents contextes urbains et sportifs. Il vise à aider :

- Les concepteurs dans la programmation de futurs complexes sportifs;
- Les décideurs publics dans leurs politiques d'aménagement et d'investissement ;
- Les gestionnaires d'infrastructures dans l'optimisation de l'exploitation et de l'entretien.

1.3.1. Cadre de référence et positionnement méthodologique de l'outil SSCAT

Dans un premier temps, l'élaboration de l'outil SSCAT nécessite de poser clairement les objectifs stratégiques associés à la durabilité des équipements sportifs dans un contexte post-événementiel. L'approche proposée ne prétend pas imposer un référentiel universel et normatif définissant ce que devrait être un complexe durable en toutes circonstances. Il ne s'agit donc pas de produire une grille d'évaluation figée ou standardisée, applicable de manière uniforme à l'ensemble des territoires.

À l'inverse, SSCAT s'inscrit dans une logique contextualisée et adaptative surtout pour des pays ayant des caractéristiques socio-économiques similaires à l'Algérie, en cohérence avec une posture inspirée des travaux de (Hadji, 2013) sur l'évaluation de la qualité des espaces publics à Alger partant de l'idée de construire un outil d'évaluation sensible aux réalités locales, aux enjeux spécifiques à chaque site, et à la pluralité des perceptions du développement durable. Cette démarche rejoint en partie la critique de Cuthbert, qui dénonce les modèles dominants de durabilité promus par les pays riches comme étant déconnectés des véritables enjeux sociaux. En soulignant que les solutions technologiques vertes ne suffisent pas à elles seules à garantir une durabilité authentique, Cuthbert rappelle la nécessité d'ancrer toute démarche durable dans une transformation sociale profonde (Cuthbert, 2006, pp. 162–170). Ainsi, le SSCAT vise à intégrer non seulement des critères environnementaux et économiques, mais aussi des dimensions sociales et culturelles, pour

appréhender la durabilité des équipements sportifs de manière plus holistique et ancrée dans les réalités des territoires post-événementiels.

Dans cette perspective, l'outil SSCAT s'appuie sur une confrontation de sources multiples (référentiels internationaux, entretiens semi-directifs, documents stratégiques, observations in situ) pour identifier des critères jugés pertinents à la fois du point de vue scientifique et du point de vue local. Cette démarche permet d'aboutir à une évaluation plus ouverte, flexible et ancrée dans le réel, évitant ainsi les écueils d'une approche technocratique ou déconnectée des usages. L'outil SSCAT s'articule autour des trois dimensions fondamentales du développement durable — sociale, économique et environnementale — qui constituent le socle de l'Agenda 2030 et des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). En 2015, l'Organisation des Nations Unies a reconnu le sport comme un levier essentiel du développement durable et un vecteur de paix, en soulignant son potentiel pour promouvoir l'inclusion, l'équité et la cohésion sociale à l'échelle mondiale.²¹

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, adoptés cette même année, offrent un cadre commun aux organisations souhaitant inscrire leur action dans une logique de transformation sociale et environnementale. Plusieurs objectifs – notamment ceux relatifs à la santé, à l'éducation, à l'égalité des genres, à la paix ou encore à la coopération internationale – résonnent particulièrement avec les valeurs et les missions du Mouvement olympique. En 2016, le Comité International Olympique a renforcé cette convergence en adoptant une stratégie de durabilité qui élargit son engagement en faveur des ODD à travers



Figure VI.1: Les ODD correspondant à la stratégie du CIO en matière de durabilité. Source : (CIO, 2016)

de nouvelles initiatives. (CIO, 2017c). Les ODD correspondant à la stratégie du CIO en

²¹ **Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU:** « Le sport est lui aussi un élément important du développement durable. Nous apprécions sa contribution croissante au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise ; à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité ; et à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale.(ONU, 2015, para. 37)

matière de durabilité sont les suivants : travail décent et croissance économique ; villes et communautés durables ; consommation et production responsables ; mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; vie aquatique ; vie terrestre. C'est donc

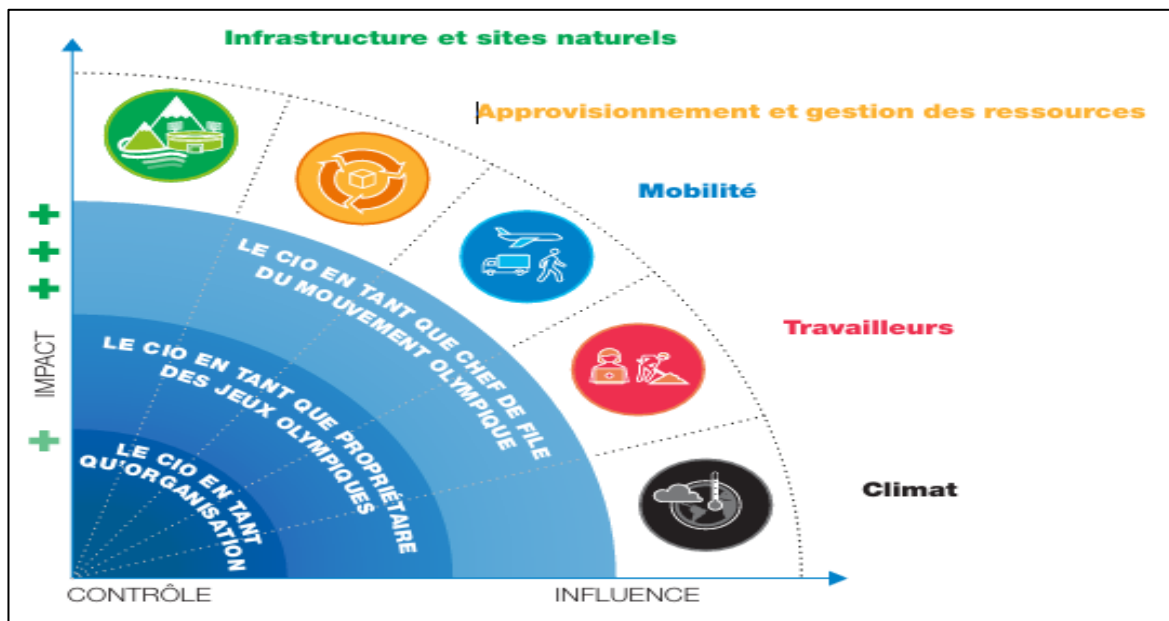


Figure VI.2: Les ODD clés auxquels le CIO vise à contribuer. Source : (CIO, 2016)

principalement à travers l'organisation des Jeux Olympiques que cette ambition se concrétise, traduisant la vision du CIO d'un monde meilleur grâce au sport. Il est dès lors essentiel que les Jeux laissent un héritage aux personnes, aux villes/territoires qui les accueillent et au Mouvement olympique, en s'appuyant sur des programmes de mobilisation et de développement social par le sport, en cohérence avec la stratégie du Comité International Olympique (CIO) en matière de durabilité. En tant qu'instance dirigeante du Mouvement olympique, le CIO offre un cadre de référence qui peut également guider l'organisation d'événements sportifs de moindre envergure relevant de cette même dynamique olympique.

La stratégie du CIO en matière de durabilité s'articule autour de trois sphères de responsabilité et de cinq thèmes clés :

Thème 01 : Infrastructure et sites naturels : Cela englobe la création et exploitation de sites intérieurs et extérieurs pour la pratique sportive, y compris les infrastructures annexes et administratives telles que les sites n'accueillant pas de compétitions aux Jeux Olympiques et les bureaux des organisations du Mouvement olympique

Ambitions stratégiques pour 2030 selon la stratégie de Durabilité du CIO :

- L'infrastructure existante est utilisée au maximum ; il est fait usage de sites temporaires et démontables si la nécessité d'un legs à long terme n'existe pas ou n'est pas justifiée
- En cas de nouvelle construction, l'infrastructure est viable et a une empreinte environnementale minimale
- Les sites ont un impact net positif sur les communautés locales
- Les sites respectent les zones naturelles protégées et la création d'espaces verts urbains est favorisée
- Les sites respectent les zones culturelles protégées
- Les sites économisent les ressources en eau et la qualité de l'eau est préservée

Selon la charte du CIO en vigueur : « La construction de nouveaux sites, ou infrastructures, permanents en vue de l'organisation des Jeux Olympiques doit être envisagée uniquement sur la base de plans d'héritage durable »(CIO, 2025). Cependant, au fil du temps, l'héritage olympique devient de plus en plus insoutenable et dans la pratique, ces aménagements perdent souvent leur viabilité avec le temps.

Étant donné que peu de recherches ont abordé la durabilité des parcs olympiques de manière holistique, nous avons proposé notre propre définition de la durabilité des complexes sportifs dans le cadre des jeux méditerranéens, fondée sur trois dimensions. Sur cette base, nous avons construit un modèle qui repose sur le croisement de critères issus de différentes sources et référentiels.

- La stratégie de durabilité du CIO (CIO, 2017c), et la charte du CIO en vigueur (CIO, 2025).
- Une revue de littérature approfondie sur le développement durable, les indicateurs urbains durables et les systèmes d'évaluation environnementale.
- Des modèles existants comme le (Sustainable Stadium Assessment Tool, **SSAT**) pour identifier les caractéristiques durables des stades en Turkey selon les trois dimensions de DD .(Yüce et al., 2020). Le modèle proposé par (Gregori-Faus et al., 2025) permis d'extraire un total de 49 indicateurs, divisés en 16 catégories, réparties entre les trois domaines de la durabilité. Et qui concerne spécifiquement les installations sportives. En plus du modèle conceptuel multidimensionnel développé par (Tang et al., 2024), intégrant les aspects écologiques, sociaux et économiques. Ou, La méthode du scorecard

(tableau de bord) a été utilisée pour évaluer la durabilité des sites de six éditions des Jeux olympiques d'hiver organisés entre 1998 et 2018.

- Des travaux académiques de (Pitts & Liao, 2013; Shirai, 2014; Sanchez & Essex, 2021; Sanchez, 2024) ont été particulièrement mobilisées en raison de leur analyse approfondie des parcs olympiques en phase post-événementielle.

1.3.2. Choix d'indicateurs statistiques spécifiant les critères :

Dans une deuxième étape, il s'agit de traduire les critères de durabilité applicables aux complexes sportifs (tels que définis par l'outil SSCAT) en indicateurs mesurables, constituant ainsi une base d'évaluation opérationnelle. Ces indicateurs visent à apprécier la performance des équipements selon les trois dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique), dans un contexte post-événementiel. Ils permettent également d'observer l'évolution dans le temps de la qualité des espaces et des usages, et de réajuster, si nécessaire, les stratégies ou actions des autorités locales en matière de gestion et d'aménagement.

La démarche adoptée repose sur l'élaboration d'une matrice d'indicateurs d'évaluation spécifiques aux complexes étudiés (le complexe Miloud Hadfi à Oran et la cité olympique Mohamed Boudiaf à Alger). Ces indicateurs sont sélectionnés en fonction de leur pertinence contextuelle et territoriale. Pour le cas présent, 40 indicateurs ont été retenus, répartis entre les différentes dimensions de l'outil SSCAT, afin d'assurer une évaluation fine et adaptée à la réalité locale de chaque site.

Des outils tels que **BREEAM**, **LEED**, **HQE**, **CASBEE**, **GSAS** ont été consultés pour affiner les indicateurs ainsi que les modèles de (Yüce et al., 2020) sur la durabilité des stades en Turkey et celui proposé par (Gregori-Faus et al., 2025) sur la durabilité des installations sportives

1.3.3. Entretiens semi-directifs

Des entretiens semi-directifs ont été menés auprès des responsables et acteurs impliqués dans la gestion des complexes sportifs

Tableau VI.1: Liste des participants aux entretiens semi-directifs par site étudié

Cité olympique Mohamed Boudiaf	Complexe sportif Miloud Hadfi
1. Consultant technique (OCO) 2. Responsable de la sécurité et de la formation 3. Ingénieur en Génie Civile 4. Architecte 5. Directeur Stade 5 juillet 6. Directeur technique des équipements et maintenance 7. Chef de Service (Centre nautique) 8. Enseignant (INSTS)	1. Chef d'unité centre de formation 2. Chef service marché 3. Sous-directeur Complexe sportif Miloud Hadfi 4. Architecte 5. Ingénieur GC 6. Ingénieur GC 7. Chef de protocole

Ces entretiens ont permis de recueillir des données qualitatives sur la conception, l'évolution et l'usage actuel des sites étudiés. Ces entretiens ont permis, d'une part, d'affiner et de contextualiser les critères et indicateurs du SSCAT, et, d'autre part, de contribuer à la validation qualitative de l'outil

1.3.4. Validation de l'outil

Afin de garantir la pertinence des critères et des indicateurs retenus dans la grille préliminaire du SSCAT, élaborée sur la base d'une revue de la littérature scientifique et des référentiels internationaux, une étape de validation a été menée. Elle s'est appuyée sur un questionnaire administré lors des entretiens semi-directifs, permettant de recueillir l'évaluation des critères proposés et d'apporter les ajustements nécessaires. (*Voir Annexe 6*). Les critères jugés essentiels par l'ensemble des experts ont été conservés, tandis que ceux considérés comme peu adaptés au contexte local ont été écartés. Ce processus a permis d'affiner la grille initiale et d'assurer son adéquation avec les réalités spécifiques des deux sites.

En complément, une observation structurée a été réalisée sur les sites des deux complexes étudiés, à savoir le complexe Mohamed Boudiaf à Alger et le complexe Miloud Hadfi à Oran. Cette étape avait pour objectif de vérifier l'opérationnalité des indicateurs, leur clarté et leur capacité à être effectivement observés et mesurés dans un contexte réel. Elle a constitué un test pratique essentiel pour renforcer la validité empirique de l'outil SSCAT et garantir son adéquation avec les conditions locales d'utilisation.

1.3.5. Observation in situ

Afin d'évaluer le site de la Cité olympique Mohamed Boudiaf et le complexe sportif Miloud Hadfi, l'observation du terrain s'est déroulée en deux étapes complémentaires.

Dans un premier temps, une **phase exploratoire non structurée** a été réalisée. Elle visait à se familiariser avec les sites, à repérer les accès, les dynamiques d'usage et à relever certaines contraintes spécifiques (topographie, clôtures, isolement...). Ces visites préliminaires ont permis de développer une compréhension globale du terrain et ont contribué à l'adaptation et à l'affinement des indicateurs de la grille SSCAT.

Dans un second temps, une **observation structurée** a été menée, fondée sur la grille d'évaluation élaborée dans le cadre de l'outil SSCAT. Cet outil, conçu spécifiquement pour la recherche, repose sur des critères et indicateurs inspirés des référentiels internationaux et adaptés au contexte local. L'observation a été conduite de manière systématique et qualitative, en documentant chaque critère à l'aide de fiches terrain, de photographies et d'un journal d'observation.

Tableau VI.2: tableau des observations effectuées sur les deux sites

Date de visite	Site observé	Type d'observation / Objectifs de visite	Éléments observés
18-06-2023/ 21-06-2023 (deux semaines avant les jeux arabes 2023 et presque une année post JM)	Complexe olympique Miloud Hadfi (Oran)	Visite exploratoire se familiariser avec le site et identifier les dynamiques spatiales et fonctionnelles	les accès, les dynamiques d'usage, ainsi que certaines contraintes spécifiques (topographie, clôtures, isolement...).
26-01-2025/ 01-02-2025	La cité olympique Mohamed Boudiaf : Composé de six lieux : Le stade olympique 05 juillet ; La coupole ; Centre nautique ; Terrain de Golf ; SATO et les terrains de tennis à côté. L'espace non-bâti : les parking, espaces verts et les esplanades	Observation non structurée puis structurée Observer l'état général du site (Espaces bâti et non-bâti) et ses usages actuels	Visite exploratoire puis Observation guidée par la grille SSCAT : évaluation systématique des espaces bâtis et non bâtis selon les critères sociaux, environnementaux et économiques définis.
02-02-2025/ 06-02-2025	Le complexe olympique Miloud Hadfi composé de	Observation structurée	Observation guidée par la grille SSCAT : évaluation

	stade olympique ; centre nautique ; stade d'athlétisme ; salle omnisport. L'espace non-bâti : les parking, espaces verts et les esplanades	Observer l'état général du site (espaces bâti et non- bâti) et ses usages actuels	systématique des espaces bâtis et non bâtis selon les critères sociaux, environnementaux et économiques définis.

1.3.6. La Grille multicritère de l’outils SSCAT dans sa version finale

Tableau VI.3: grille multicritère de l'outil SSCAT

Dimensions	Critères	Contenu et principaux indicateurs
Environnement	Morphologie urbaine	Critères liés à l’intégration et efficacité au sein de la zone environnante 1) Connectivité avec les infrastructures urbaines : transport multimodal, réseaux de mobilité douce (piétons, vélos). (Interne et externe) 2) Transitions visuelles et fonctionnelles : Qualité des interfaces entre le complexe et son environnement immédiat 3) Lisibilité de l’espace public. Signalisation intuitive pour guider les visiteurs/ Hiérarchisation des espaces 4) Variété des typologies 5) Forme compacte afin de réduire les distances de la marche à pied 6) Marchabilité 7) Cyclabilité 8) Echelle humaine 9) Façades actives et interaction des usagers avec le niveau RDC
	Eau	Critères pour une utilisation efficace de l'eau en tant que ressource non renouvelable, et pour qu'elle soit recyclable et réutilisable 1) Divers travaux de protection des ressources en eau 2) Réutilisation des eaux : Récupération des eaux de pluie et recyclage des eaux grises pour des usages non potables. 3) Aménagement économe : Espaces verts à faible besoin en eau. 4) Optimisation de la consommation : Évaluation annuelle, réduction des gaspillages et installation d’équipements économes.
	Énergie	Critères pour une utilisation efficace de l'énergie et pour l'utilisation d'énergie propre dans le site 1) Matériaux performants : Utilisation de matériaux isolants et écologiques pour limiter les pertes thermiques. 2) Confort thermique optimisé : Réduction des besoins en chauffage, climatisation et ventilation grâce à des systèmes passifs et des régulations intelligentes. 3) Énergies renouvelables : Intégration de panneaux solaires, éolien ou géothermie pour l’alimentation du site. 4) Gestion centralisée : Système de contrôle énergétique pour surveiller et optimiser la consommation globale. 5) Suivi des émissions : Évaluation annuelle de l’empreinte carbone du site. 6) Mobilité durable : Accès favorisé par les transports en commun et les déplacements doux.
	Déchets	Critères pour la réduction des déchets et la promotion du recyclage 1) Collecte et recyclage organisés : Mise en place de systèmes de tri et de valorisation des déchets dans toutes les infrastructures. 2) Tri à la source : Utilisation de poubelles à code couleur pour faciliter la séparation des déchets. 3) Gestion intégrée : Système structuré pour le tri, le stockage et le traitement sur l’ensemble du site. 4) Zones dédiées : Espaces spécifiques pour la collecte et le transfert des déchets vers les centres adaptés.
	Matériaux et composants	Critères relatifs aux propriétés énergétiques et recyclables des matériaux utilisés : 1) Utilisation de matériaux à contenu recyclable (panneaux solaires, acier recyclé, verre vert, etc.) 2) Utilisation de matériaux fabriqués localement 3) Utilisation d’éléments démontables (cloisons, structures boulonnées) facilitant l’entretien ou le démontage 4) Finitions démontables afin de permettre des travaux de rénovation et de réaménagement.
	Site et biodiversité	Critères liées à la Valorisation écologique et l’amélioration de la qualité environnementale du site. 1) Végétation diversifiée : Création de parcs, jardins, et toitures végétalisées pour encourager la biodiversité. 2) Ombrage naturel : Plantation d’arbres et installations réduisant l’exposition solaire. 3) Revêtements perméables : Choix de matériaux favorisant l’infiltration de l’eau. 4) Éclairage extérieur adapté 5) Lutte contre l’érosion : Aménagements limitant le ruissellement et la dégradation des sols. 6) Résilience urbaine : Capacité à gérer les urgences (sanitaires, incendies, inondations, etc.).
Économique	Économie locale	Critères d’évaluation de l’intégration des ressources nationales dans la gestion et l’entretien des infrastructures sportives : 1) Main-d’œuvre locale : Emploi de personnel local pour la gestion, l’exploitation et l’entretien du complexe. 2) Matériaux locaux : Utilisation de matériaux nationaux pour les travaux de maintenance et de réparation. 3) Services professionnels nationaux : Recours à des entreprises locales pour les services de construction, de conseil et de gestion de projet. 4) Soutien institutionnel local : Implication des institutions financières nationales dans le fonctionnement du complexe.

	Efficacité d'utilisation	Critères pour une utilisation efficace du complexe sportif 1) Conformité technique : Respect des normes internationales pour toutes les installations. 2) Exploitation maximale : Usage intensif et diversifié des infrastructures pour des activités sportives et non sportives. 3) Fréquence d'utilisation : Suivi régulier de l'occupation hebdomadaire du site. 4) Valorisation des espaces secondaires : Réutilisation efficace des parkings, bureaux et zones non compétitives.
	Adaptabilité/flexibilité	Critères d'adaptabilité et de flexibilité pour une utilisation polyvalente du complexe sportif 1) Polyvalence des événements : Capacité à accueillir des manifestations sportives, culturelles et commerciales. 2) Modularité des structures : Espaces configurables grâce à des composants démontables et flexibles. 3) Espaces multifonctionnels : Présence de zones dédiées aux bureaux, expositions, théâtre, etc. 4) Services intégrés : Espaces de loisirs et de commerce (restaurants, musées, centre commercial) pour enrichir l'offre du complexe. 5) Planification post-événement : Stratégie claire pour l'utilisation durable des infrastructures après les grands événements.
	Coûts permanents	Des critères tels que la consommation d'eau et d'énergie, les centres de coûts, la maintenance-réparation-nettoyage, la gestion des installations/fonctions 1) Systèmes/efforts visant à réduire la consommation et les coûts liés à l'utilisation de l'eau, tels que des technologies économes en eau ou des systèmes de récupération et de réutilisation 2) Systèmes/efforts visant à minimiser la consommation et les coûts énergétiques comme des systèmes d'éclairage LED, des panneaux solaires... 3) Efforts visant à réduire les charges associées au nettoyage courant. 4) Efforts visant à réduire les coûts associés à l'entretien et à la maintenance.
	Viabilité économique et performance financière	Lié à la capacité d'un complexe sportif à générer des revenus suffisants pour assurer son fonctionnement durable tout en optimisant l'utilisation de ses ressources financières 1) Rentabilité globale : Évaluation du retour sur investissement (ROI), intégrant les revenus générés par le complexe (billetterie, location, services) et les retombées indirectes (emplois, attractivité du territoire, développement local). 2) Autofinancement partiel ou total : Capacité du complexe à couvrir ses charges de fonctionnement par ses recettes propres. 3) Diversification des sources de revenus : Présence de revenus hors événements sportifs : restauration, commerces, événements privés, tourisme, etc. 4) Partenariats locaux : Développement de partenariats public-privé à l'échelle nationale.
Sociale	Confort urbain extérieur	Critères liés au confort urbain 1) Ombrage : Zones protégées du soleil pour les visiteurs. 2) Microclimat : Fontaines, brumisateurs, points d'eau rafraîchissants. 3) Revêtements réfléchissants : Réduction de l'îlot de chaleur. 4) Ambiance urbaine : Soins apportés à la composition visuelle du site : présence de végétation, façades aux textures et couleurs harmonieuses, éclairage (naturel et artificiel) agréable 5) Écrans et affichage : Panneaux HD pour une meilleure expérience. 6) Mobilier urbain : Bancs ergonomiques et assises variées et espaces de repos favorisant la détente.
	Environnement inclusif	Critères relatifs aux exigences des sites pour répondre aux besoins de tous les individus (en particulier les personnes à mobilité réduite) : 1) Accès au site via des transports en commun adaptés. 2) Aménagements pour PMR : rampes, ascenseurs, entrées dédiées. 3) Sanitaires extérieures accessibles conformes aux normes PMR. 4) Entrées et sorties en nombre suffisant pour tous les usagers. 5) Présence de portes de sortie de secours suffisamment nombreuses et accessibles, permettant une évacuation rapide et sécurisée des personnes, y compris celles à mobilité réduite, en cas d'urgence.
	Accessibilité au site	Critères pour une accessibilité rapide et facile 1) Accessibilité piétonne : existence de cheminements sécurisés et continus reliant le site aux quartiers environnants. 2) Accessibilité cyclable : présence de pistes cyclables aménagées et de stationnements pour vélos à proximité immédiate. 3) Signalétique : système de signalisation clair, visible et cohérent à l'échelle locale (indications piétons, véhicules, transports). 4) Stationnement : disponibilité de places de stationnement temporaires pour voitures et bus (usagers, visiteurs, événements). 5) Gestion du trafic : dispositifs assurant une circulation fluide (feux, giratoires, voies dédiées, régulation événementielle)
	Participation et contrôle	Critères intégrant à la fois l'implication des usagers et la gestion efficace des flux au sein du complexe sportif. 1) Espaces sociaux : existence et qualité de zones de loisirs, de rencontre et de convivialité au sein du complexe. 2) Stationnement spectateurs : capacité, organisation et adéquation des parkings intérieurs et extérieurs pour le public. 3) Accès des sportifs: Entrée/sortie séparée pour les sportifs, avec parking dédié. 4) Accès de la presse : Entrée/sortie séparée pour la presse, avec parking dédié.

	Éducation, Santé et sécurité	5) Collecte des retours des visiteurs sur le fonctionnement général du complexe. Critères pour diverses activités destinées aux visiteurs, au personnel et aux travailleurs 1) Formation des employés à la sécurité au travail. 2) Formation sanitaire des employés. 3) Formation continue sur la santé et la sécurité au travail. 4) Salles de réunion et de formation pour les employés. 5) Présence de cliniques sur site. 6) Caméras de surveillance dans le complexe. 7) Points de contrôle de sécurité à l’entrée, et leur nombre. 8) Accessibilité et visibilité des entrées/sorties pour garantir la sécurité publique.
	Valeur patrimoniale et culturelle	Critères liées à l’héritage sportif, à la préservation et la valorisation du complexe sportif : 1) Valeur historique 2) Valeur patrimoniale 3) Valeur architecturale 4) Valeur urbaine Cela implique une relation équilibrée avec le tissu urbain environnant, en favorisant la connectivité, l’accessibilité et la revitalisation des zones locales tout en contribuant positivement au développement urbain durable.

1.4.Évaluation des complexes sportif par l'outil SSCAT

1.4.1. Traitement et analyse des données

Les entretiens réalisés ont été codés et les données ont été organisées selon une échelle de Likert à 5 niveaux. Chaque critère a été noté en fonction des perceptions des responsables interrogés. 1 : Très mauvais 2 : Mauvais 3 : Moyen 4 : Bien 5 : Très bien

Chaque indicateur évalué a été codé selon cette échelle, puis organisé dans un tableau Excel.

Pour un arbre de pondération à 17critères et 86 indicateurs réparties selon les trois dimensions de développement durable.

Le Score maximal indicateur : (Σ Score indicateurs = 5)

Le Score attribué au critère : (Σ Scores indicateurs /N). N : nombre d'indicateurs pour chaque critère. Notons que tous les indicateurs sont évalués selon le même barème, sans pondération ni coefficient, afin de garantir une équité de traitement, chaque indicateur étant considéré comme essentiel à l'évaluation des complexes sportifs.

1.4.2. Traitement des résultats

- Les valeurs moyennes ont été calculées par **critère** et **dimension**.
- Des scores globaux ont été établis pour chaque site.
- Ces évaluations ont ensuite été **représentées sous forme de diagrammes** (radars) à l'aide du logiciel SPSS, permettant une comparaison visuelle entre les deux sites étudiés. Le graphique en radar est un outil visuel efficace pour représenter les résultats multicritères de l'évaluation des complexes sportifs. Il permet de visualiser clairement les performances selon les dimensions sociale, économique et environnementale. Cette représentation met en évidence les points forts et les axes d'amélioration des sites étudiés, tout en facilitant la lecture des résultats en lien avec les ODD et les normes internationales.

1.5.Construire la relation entre les deux cas d'études : de la comparaison au croisement

La mise en relation des deux complexes sportifs, Mohamed Boudiaf à Alger et Miloud Hadfi à Oran, nécessite d'abord de préciser les échelles spatiales et temporelles qui fondent notre démarche. Ces deux infrastructures s'inscrivent dans des contextes historiques et politiques distincts mais répondent à une même ambition nationale : accueillir les Jeux Méditerranéens et projeter une image de modernité et de puissance. Ce socle commun constitue une base

suffisante pour mettre en perspective et en relation les observations et analyses menées sur chacun des deux sites.

Notre premier réflexe a été d'envisager cette relation sous l'angle de la comparaison. Comme l'a montré (Vigour, 2005), la comparaison constitue un outil fondamental de la recherche scientifique, permettant de confronter les cas, les matériaux empiriques et les hypothèses théoriques. En ce sens, comparer les deux complexes semble pertinent, dans la mesure où ils partagent des caractéristiques structurelles similaires : des équipements sportifs majeurs, portés par l'État, associés à un événement sportif régional et supposés générer des effets urbains et sociaux durables.

Cependant, cette approche strictement comparative révèle rapidement des limites. Les singularités des deux contextes – géographiques, urbains, sociaux, politiques et temporels – ne peuvent être évacuées. Le complexe Mohamed Boudiaf s'inscrit dans l'Algérie des années 1970, marquée par un projet politique centralisé, un désir d'affirmation nationale et une vision monumentale de l'aménagement urbain. À l'inverse, le complexe Miloud Hadeïf naît dans l'Algérie contemporaine, traversée par les logiques de mondialisation, les exigences de durabilité et une gouvernance davantage territorialisée. Réduire ces deux trajectoires singulières à une simple comparaison fondée sur l'identification des dissemblances ou des ressemblances reviendrait à entrer dans une logique de hiérarchisation – le plus, le moins, l'égal – qui ne correspond pas à notre positionnement de recherche. Car : d'une part, Le contexte technologique, économique et politique de 1975 est incomparable avec celui de 2022. D'autre part, les normes environnementales, les attentes sociales et les pratiques architecturales ont profondément évolué. Les deux sites sportifs sont mobilisés comme études de cas illustratives permettant de mieux comprendre les modalités de conception, de fonctionnement et d'intégration urbaine des grands équipements sportifs en Algérie.

Suivant les propositions d'Antoine Fleury, nous privilégions une approche par le croisement, plus souple, dynamique et évolutive, qui permet de penser la relation entre ces deux cas d'étude non pas en termes de comparaison statique, mais en termes d'intersections. « *Croiser c'est aussi entrecroiser, entrelacer, c'est-à-dire croiser à plusieurs reprises, selon des temporalités éventuellement décalées...Il renvoie à l'analyse des résistances, des inerties, des modifications – de trajectoires, de formes, de contenus, ou des combinaisons nouvelles qui peuvent à la fois résulter du et se déployer dans le croisement. Ces transformations ne se limitent d'ailleurs pas nécessairement aux éléments en contact ; elles*

peuvent toucher aussi leur environnement proche ou lointain et se manifester selon des temporalités différées. ».(Werner & Zimmermann, 2003, p. 11). Ainsi, cette approche par le croisement offre un cadre méthodologique qui autorise la construction de deux études de cas distinctes, tout en s'appuyant sur une grille de lecture commune, qui permet de repérer des intersections thématiques, des dynamiques similaires ou divergentes, et surtout de laisser émerger des configurations locales singulières qui échappent comme le souligne (Fleury, 2008) à une catégorisation rigide, ce qui permet de multiplier à la fois: « les croisements *intrinsèques à l'objet de recherche* » ; « les croisements *thématiques entre les terrains* » ; le croisement qui naît des « *rapports entre l'observateur et son objet* » et « *Le croisement des échelles spatiales et temporelles* » qui peut à la fois être intrinsèque à l'objet et le résultat d'un choix théorique ou méthodologique, est un exemple particulièrement révélateur de cette imbrication entre dimensions empirique et réflexive. (Werner & Zimmermann, 2003, pp. 12–18)

D'une part, **les croisements internes à chaque terrain** renvoient aux dynamiques propres à l'héritage des Jeux Méditerranéens en Algérie : ils s'observent à travers les temporalités (avant, pendant et après les Jeux), les échelles spatiales (Alger en 1975 et Oran en 2022) et l'échelle des infrastructures phares (la cité olympique Mohamed Boudiaf et le complexe sportif Miloud Hadeff). Les dimensions matérielles et immatérielles de l'héritage (infrastructures, dynamiques sociales, économiques et symboliques) ainsi que les interactions entre acteurs multiples (État, collectivités locales, institutions sportives, habitants).

En parallèle, nous développerons **des croisements entre nos deux terrains**. Dans une logique hypothético-déductive, nous avons formulé à partir de l'état de l'art un ensemble d'hypothèses concernant les retombées et l'héritage des Jeux. Ces hypothèses constituent un socle commun pour établir des intersections entre Alger et Oran, tout en tenant compte de leurs spécificités : Alger, capitale nationale et vitrine du régime post-indépendance en 1975, et Oran, métropole régionale et vitrine du renouveau international de l'Algérie en 2022. Cette base commune permet d'articuler les croisements intra-terrain (au sein de chaque ville, entre dynamiques urbaines et infrastructures sportives) et les croisements inter-terrains (entre Alger et Oran).

Cependant, si les Jeux Méditerranéens obéissent à un cadre institutionnel et à des exigences communes. Toutefois, leur traduction locale varie fortement en fonction des ressources financières disponibles, des priorités politiques et des stratégies urbaines spécifiques à

chaque ville. Cette diversité motive le choix d'une approche au cas par cas, attentive aux particularités locales, avant de procéder à un croisement des résultats.

Par ailleurs, ce positionnement méthodologique invite à interroger le rapport entre le chercheur et ses terrains d'étude, rapport qui, comme le souligne (Werner & Zimmermann, 2003, p. 15) constitue un élément central et constitutif des deux types de croisements évoqués précédemment. Dans le cadre de cette recherche, il apparaît essentiel de reconnaître que la posture adoptée n'est jamais totalement neutre : les préalables de l'enquête façonnent l'objet, tandis que les caractéristiques propres à cet objet influencent en retour la conduite de l'investigation. Ainsi, malgré la volonté de maintenir une posture d'équilibre d'objectivité et d'impartialité, des écarts de traitement peuvent survenir comme l'explique (Fleury, 2008). Ils s'expliquent par des connaissances initiales inégales sur les deux sites, par une proximité géographique et affective plus marquée avec l'un des terrains, mais également par des contraintes logistiques et temporelles inhérentes au cadre doctoral. Ce constat est d'autant plus pertinent dans notre cas où les temporalités des deux projets sportifs sont très différentes – l'un étant issu d'un événement ancien dont les usages ont évolué depuis plus de quatre décennies, l'autre étant encore récent et en phase d'appropriation.

Enfin, comme le soulignent Werner et Zimmermann, l'approche en termes de croisements invite à dépasser l'opposition réductrice entre micro et macro pour montrer leur intrication constante. Les échelles ne se limitent donc pas à des catégories figées mais renvoient aux espaces et aux temporalités dans lesquels se déploient les interactions étudiées. Elles ne sont pas seulement construites par le chercheur mais aussi par les acteurs eux-mêmes, ce qui en fait à la fois un objet d'analyse et un outil méthodologique.

Dans cette perspective, notre travail articule deux types d'échelles. D'une part, les échelles spatiales, qui se jouent entre la ville (Alger et Oran) et les infrastructures sportives emblématiques (les complexes Mohamed Boudiaf et Miloud Hadfi). D'autre part, les échelles temporelles, définies par les deux éditions des Jeux méditerranéens de 1975 et 2022, qui constituent des moments clés de planification, de mise en œuvre et de réappropriation des projets urbains. En mobilisant l'histoire croisée, il s'agit ainsi de relier l'empirie (l'étude concrète de ces sites et de leurs usages) et la réflexivité (la manière dont le chercheur interprète ces dynamiques en fonction des contextes historiques et sociaux distincts)

Ce positionnement réflexif permet donc d'assumer une lecture individualisée de chaque terrain, en tenant compte de leurs contextes propres, des dynamiques locales, et des

trajectoires de transformation impulsées par les Jeux Méditerranéens. L'objectif est d'étudier chaque site pour lui-même, dans sa singularité, avant d'opérer des croisements et des mises en perspective, sans chercher à généraliser ou à hiérarchiser les résultats. Cette posture rendra certes plus délicate toute tentative de montée en généralité (Fleury, 2008), mais elle permettra de révéler les spécificités locales propres à chaque édition des Jeux, grâce à une lecture comparée à travers le prisme de deux contextes urbains et événementiel différents.

Par ailleurs, une difficulté méthodologique mérite d'être soulignée. Bien que notre démarche repose sur l'évaluation de la performance des deux complexes sportifs étudiés, il convient de rappeler que les outils mobilisés peuvent, parfois malgré eux, induire des logiques de classement. L'usage d'indicateurs et de scores tend en effet à produire des écarts de performance susceptibles d'être interprétés comme des jugements comparatifs. Or, notre objectif n'est pas d'établir une hiérarchie des héritages, mais plutôt de saisir les processus multidimensionnels (institutionnels, sociaux, urbains, économiques) qui les façonnent, les consolident ou, au contraire, les fragilisent.

De plus, le choix d'une approche contextualisée comporte le risque de réduire l'analyse à une lecture strictement locale, ce qui limiterait toute mise en perspective. Il s'agit donc de résister à « *la tentation d'une autonomisation irréductible de l'échelle locale* » (Girardin, 2021, p. 110), afin de maintenir ouverte la possibilité d'une réflexion plus générale. L'enjeu est de comprendre comment les contextes locaux et temporels ont influencé la conception, l'usage et les trajectoires post-événement de ces infrastructures. C'est précisément dans ce va-et-vient entre les deux expériences singulières d'Alger et d'Oran que réside la richesse analytique de notre travail. Cette démarche permet de mettre en lumière des logiques différenciées d'héritage sportif issues des Jeux Méditerranéens, sans pour autant réduire l'analyse à une comparaison hiérarchisante.

Conclusion du chapitre

La méthodologie adoptée dans cette recherche repose sur une approche qualitative et exploratoire, centrée sur deux études de cas emblématiques : la Cité olympique Mohamed Boudiaf à Alger et le Complexe sportif Miloud Hadfi à Oran. En mobilisant conjointement l'analyse documentaire, les entretiens semi-directifs, les observations in situ et l'application d'un outil d'évaluation multicritère (SSCAT), cette démarche a permis d'appréhender la durabilité des infrastructures sportives dans leurs dimensions sociale, économique et environnementale.

Le choix d'une approche par croisement analytique, plutôt que par une stricte comparaison, s'est révélé particulièrement pertinent pour examiner deux contextes historiques, politiques et urbains distincts (1975 et 2022). Inspirée des travaux de (Fleury, 2008) et de (Werner & Zimmermann, 2003), cette posture méthodologique présente plusieurs avantages : elle maintient une lecture individualisée de chaque site, respectueuse de leurs singularités ; elle met en lumière des dynamiques communes comme des divergences significatives ; elle évite les écueils d'une hiérarchisation réductrice entre les cas étudiés ; enfin, elle intègre une dimension réflexive sur la posture du chercheur et ses implications dans l'analyse.

L'outil SSCAT, conçu spécifiquement dans le cadre de cette recherche, constitue en lui-même une contribution méthodologique. En s'appuyant simultanément sur des référentiels internationaux (LEED, BREEAM, CIO, FIFA) et sur les réalités locales algériennes, il offre un cadre d'évaluation contextualisé, flexible et scientifiquement robuste, capable de saisir la complexité multidimensionnelle de la durabilité des complexes sportifs en contexte post-événementiel.

Ainsi, en optant résolument pour le croisement plutôt que pour la comparaison, cette méthodologie reconnaît et assume l'hétérogénéité fondamentale des deux cas d'étude. Elle permet de construire un dialogue fécond entre deux moments clés de l'histoire algérienne, deux modèles de développement urbain et deux conceptions de l'héritage sportif, sans nier leurs différences mais en les utilisant comme leviers pour une compréhension plus nuancée et contextualisée des enjeux de durabilité post-événementielle. Ainsi pour (Preuss, 2018; Scheu et al., 2021; Reis et al., 2023) l'évaluation de l'héritage des méga-événements sportifs peut contribuer à réduire les erreurs de planification et à clarifier les résultats post-événement, facilitant ainsi les candidatures pour de futurs événements de grande envergure.

VII. ETUDE DE CAS

Introduction du chapitre

Ce chapitre présente deux cas d'étude emblématiques liés à l'organisation des Jeux Méditerranéens en Algérie : la Cité olympique Mohamed Boudiaf à Alger, réalisée à l'occasion des Jeux Méditerranéens de 1975, et le Complexe sportif Miloud Hadfi à Oran, construit pour l'édition de 2022. Ces deux ensembles sportifs constituent des infrastructures majeures qui témoignent de deux périodes distinctes de l'évolution urbaine et des politiques d'aménagement du territoire en Algérie.

L'objectif de ce chapitre est de situer ces deux complexes dans leur contexte urbain et territorial, en présentant les caractéristiques des villes hôtes ainsi que les principaux éléments qui composent chaque infrastructure sportive.

L'étude est structurée selon une approche à deux échelles complémentaires : d'une part, l'échelle urbaine, qui permet de présenter la ville hôte et son évolution dans le cadre de l'accueil des Jeux ; d'autre part, l'échelle du complexe sportif, qui consiste à décrire l'organisation, les composantes et les principales fonctions de ces équipements.

Ce chapitre est ainsi organisé en deux sections principales :

Section 1 : La ville d'Alger et la Cité olympique Mohamed Boudiaf.

Section 2 : La ville d'Oran et le Complexe sportif Miloud Hadfi.

SECTION I : LA VILLE ALGER ET SA CITE OLYMPIQUE MOHAMED BOUDIAF

1. Présentation de la ville d'Alger et sa cité olympique Mohamed Boudiaf

Située au carrefour des continents africain et européen, Alger bénéficie d'une position géostratégique centrale dans l'espace euro-méditerranéen, en tant que porte d'entrée privilégiée entre le Nord et le Sud. La ville, qui s'étend sur une superficie d'environ 1 190 km², se déploie au fond d'une vaste baie naturelle en forme d'amphithéâtre, large de 15 kilomètres et profonde de 6 kilomètres, l'une des plus vastes au monde. Ce site exceptionnel confère à Alger une ouverture maritime stratégique, renforcée par un port majeur qui assure près du tiers des échanges extérieurs de l'Algérie, consolidant ainsi sa place centrale dans les dynamiques économiques nationales. (Berezowska-Azzag, 2006).

1.1.Géologie et géotechnique

La région algéroise s'étend le long de la côte méditerranéenne, entre le massif du Chenoua à l'ouest et les hauteurs de l'Atlas au sud. Elle est localisée dans la partie nord de l'Algérie, au sein de la chaîne tellienne, elle-même comprise entre le bassin algéro-provençal au nord et l'Atlas saharien au sud. Cette région est marquée par des structures géologiques héritées de l'orogénèse alpine, telles que les fronts de chevauchement méridionaux kabyle et tellien, orientés est-ouest.

Le territoire présente trois grandes entités morphologiques : la plaine de la Mitidja, le Sahel et la zone littorale.

1.2.Contexte climatique d'Alger

Le climat d'Alger, de type méditerranéen, se distingue par des étés chauds, secs et ensoleillés, et des hivers relativement longs, frais, venteux et partiellement nuageux. La température moyenne annuelle oscille habituellement dans une fourchette comprise entre 6 °C à 30 °C et rarement inférieure à 2 °C ou supérieure à 34 °C. (Weather Spark, 2025a)

1.2.1. Température moyenne à Alger

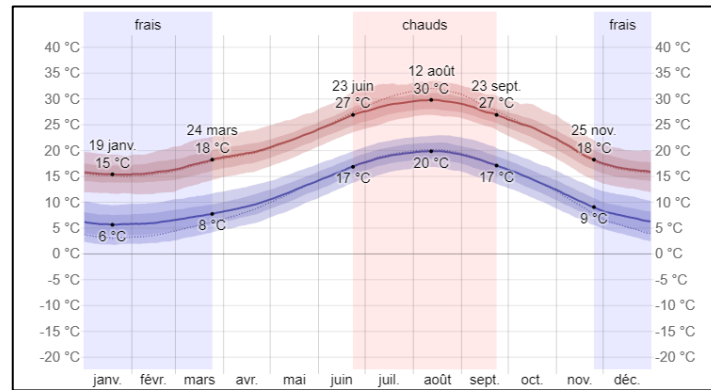


Figure VII.1: La température moyenne quotidienne maximale (ligne rouge) et moyenne quotidienne minimale (ligne bleue) à Alger (Weather Spark, 2025a)

La figure illustre les températures moyennes quotidiennes maximales (ligne rouge) et minimales (ligne bleue) à Alger tout au long de l'année, d'après les données fournies par Weather Spark (Weather Spark, 2025a). Cette représentation graphique met en évidence les variations saisonnières du climat, permettant d'identifier les périodes les plus chaudes et les plus froides, ainsi que d'analyser la régularité thermique au fil des mois.

Tableau VII.1: Température moyenne maximale et moyenne minimale à Alger (Weather Spark, 2025a)

Mois/ Temp(°C)	Jan	Fé	Mar	Av	Ma	Jui	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Temp Haute	15	16	18	20	22	26	29	30	28	24	20	16
Temp Moyenne	10	11	12	14	17	21	24	25	23	19	15	11
Temp Basse	6	6	7	9	12	16	19	20	18	14	10	7

Les températures suivent une évolution saisonnière marquée. L'hiver (décembre à février) est doux, avec des minimales autour de 6 °C et des maximales proches de 15 °C. Le printemps connaît un réchauffement progressif, avec des températures atteignant environ 22 °C en mai. L'été constitue la période la plus chaude, notamment en août avec des températures maximales de 30 °C et minimales dépassant 20 °C. L'automne marque un refroidissement progressif à partir d'octobre.

1.2.2. Précipitations

La figure présente la probabilité quotidienne de précipitations à Alger, exprimée en pourcentage, tout au long de l'année. Le régime pluviométrique présente deux saisons humides (novembre à mars et octobre à décembre) séparées par une période sèche en été (juin à août), où la probabilité de pluie peut descendre jusqu'à 2 %. La pluviométrie moyenne

annuelle confirme le caractère méditerranéen du climat algérois, avec de fortes variations saisonnières.



Figure VII.2: Précipitation quotidienne à Alger (Weather Spark, 2025a)

Tableau VII.2: La Pluviométrie mensuelle moyenne à Alger (Weather Spark, 2025a)

Mois	janv	févr	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc.
Pluie(mm)	58,6	55,9	42,9	38,7	30,2	9,0	2,4	6,0	22,3	40,3	63,3	65,8

1.2.3. Humidité

L'humidité relative évolue également selon les saisons : une période sèche en hiver, confortable au printemps, humide en début d'été et en automne, et lourde à oppressante en juillet-août, période où le stress thermique est le plus élevé.

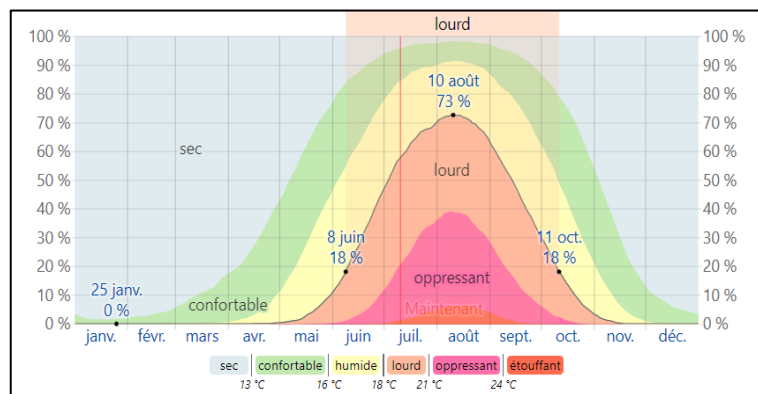


Figure VII.3: valeurs de l'humidité relative à Alger (Weather Spark, 2025a)

1.2.4. Vitesse de l'air

La vitesse du vent varie modérément durant l'année, avec une période plus venteuse d'octobre à avril (pic en décembre) et une période plus calme entre avril et octobre, avec un minimum en août.

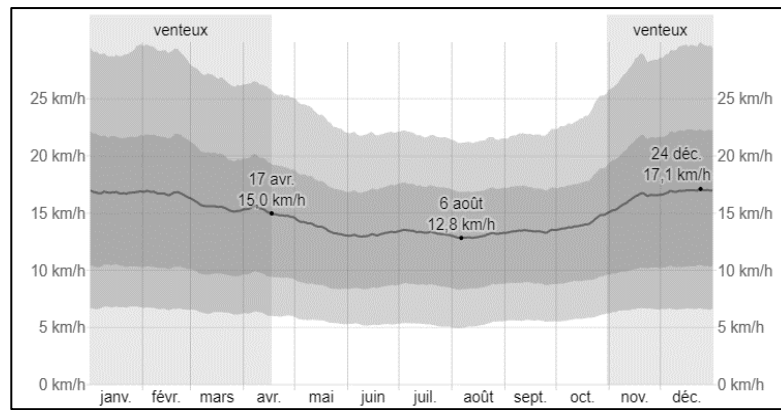


Figure VII.4: Vitesse moyenne du vent à Alger (Weather Spark, 2025a)

2. Alger et le contexte de planification spatiale avant et après les JM 1975

L'Algérie est le plus grand pays d'Afrique par sa superficie, avec environ 2 381 741 km², et compte près de 46 millions d'habitants (*World Bank Open Data*, 2024). Environ 8 à 9 % de la population vit dans la capitale, Alger, dont la wilaya s'étend sur près de 1 190 km². Depuis son accession à l'indépendance en 1962 et jusqu'à la fin des années 1990, le développement économique du pays était fondé sur une planification centralisée fortement axée sur l'industrialisation d'une manière générale et, plus particulièrement, sur la valorisation des hydrocarbures. La mondialisation progressive de l'économie, à partir de 1989, a amené l'Algérie à l'instar des autres nations, à s'y inscrire, par étapes, mais de façon résolue et déterminée. De ce fait, le pays et, à travers lui, la wilaya d'Alger se trouvent au carrefour d'un processus de transformation à la fois économique et urbanistique. (Parque Expo, 2009)

À l'instar de nombreuses villes du Sud global, Alger connaît depuis plusieurs décennies post indépendance un processus d'urbanisation rapide, souvent peu maîtrisé. Ce phénomène, amplifié par les effets conjugués de la crise économique et de l'instabilité sécuritaire des années 1990, a entraîné une série de dysfonctionnements urbains majeurs. Parmi ceux-ci figurent notamment l'étalement spatiale anarchique, la saturation des réseaux techniques, la montée des vulnérabilités face aux risques naturels et technologiques, la dégradation du cadre bâti et du patrimoine architectural, la dégradation de l'environnement, ainsi que l'accentuation des fragmentations sociales etc. (Berezowska-Azzag, 2006). Les révisions successives et consécutives des instruments de planification²² ainsi que les modifications

²² Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS) adoptés en 1991 ont été remplacés en 1997 par la création du Gouvernorat du Grand Alger (GGA), entité dotée d'un statut particulier. Celui-ci a initié le Grand Projet Urbain (GPU) couvrant un territoire élargi à 57 communes. L'ordonnance n°97-15 a réorganisé la wilaya d'Alger en 28 arrondissements urbains, tout en maintenant 29

récurrentes des découpages administratifs²³ révèlent les difficultés persistantes dans la gestion de l'espace urbain et dans la maîtrise du développement rapide de la capitale. Ces limites apparaissent dans un contexte marqué par l'intensification des dynamiques de mondialisation, qui place les grandes métropoles en situation de concurrence accrue. Dans ce cadre, la compétitivité à l'échelle internationale impose de nouvelles priorités stratégiques, telles que la capacité à attirer des investissements, des entreprises, ainsi que des populations, qu'elles soient permanentes ou temporaires, susceptibles de participer à l'économie locale par leur consommation. (Nouri-Boudiba & Farhi, 2022).

2.1. Planification spatiale d'Alger du 1962 aux années 70 (période pré- jeux)

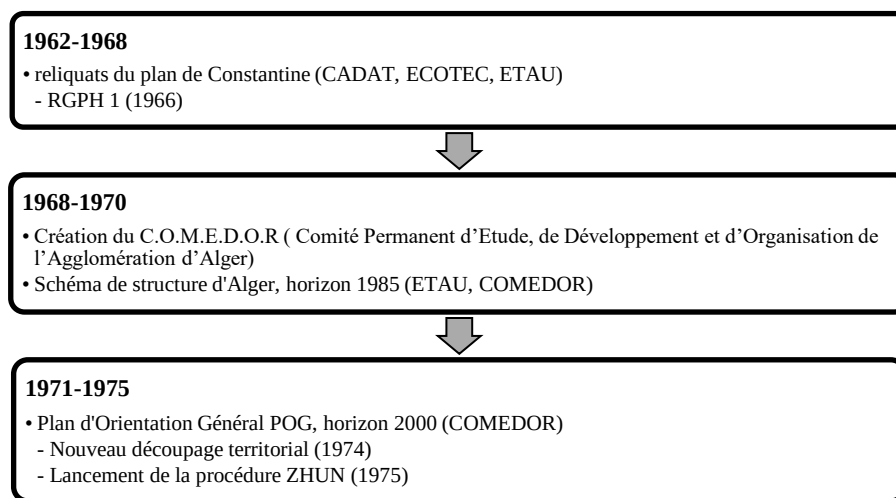


Figure VII.5: schéma montrant la planification spatiale d'Alger du 1962 aux années 70
Source : (Berezowska-Azzag, 2006)

Dans le cadre de cette étude, il s'agit d'analyser le contexte de planification urbaine d'Alger à deux moments clés : les années précédant la construction de la cité olympique Mohamed Boudiaf (inaugurée en 1975) et les années qui ont suivi sa réalisation. Cette double temporalité vise à comprendre, d'une part, les logiques d'aménagement et les choix politiques et territoriaux ayant présidé à l'implantation d'un tel équipement structurant dans la capitale, et, d'autre part, les effets induits par cette infrastructure sur la dynamique urbaine, territoriale et sociale d'Alger.

autres communes sous le régime de la loi 90-08 relative à la commune. En 2001, le GGA est dissous, rétablissant la wilaya d'Alger dans ses fonctions et réactivant le PDAU comme principal outil de planification urbaine.

²³ Découpage administratif de 1963 puis 1974 puis 1984 puis 1997.

2.1.1. Une planification dirigée dans un contexte d'économie dite planifiée

La période **1962 Jusqu'à 1990** est marquée par des choix d'aménagement orientés principalement vers l'est de l'agglomération, jugé plus accessible que l'ouest. Plusieurs plans se succèdent :

2.1.1.1.le plan d'urbanisme des anciens organismes coloniaux - la CADAT et l'ex Agence de plan²⁴,

Le plan Hanning de Constantine (1954) réactivé brièvement après l'indépendance, proposait une extension vers les hauteurs et la requalification du centre, mais jugé inadapté, et fut rapidement abandonné.

2.1.1.2.Le plan du C.O.M.E.D.O.R (1968-1975)

Le comité permanent d'étude, de développement et d'organisation de l'agglomération d'Alger est créé en 1968, Celui-ci est chargé d'élaborer un nouveau plan d'urbanisme à l'horizon 1985. Il soutient l'extension vers l'est pour des raisons fonctionnelles et de faisabilité, rejetant le développement vers l'ouest, plus contraignant.

2.1.1.3.Les schémas de structures d'Alger:

Deux visions de l'aménagement s'opposent :

Le schéma de l'ECOTEC intègre l'amélioration du tissu existant par la densification et la rénovation de certains quartiers notamment à El Harrach, Hussein Dey et à la Casbah.

Le schéma de structure proposé par l'architecte Oscar Niemeyer privilégie des opérations de prestige tels que le complexe monumental, la cité gouvernementale, la cité des affaires et la cité diplomatique.

À partir de 1972, les options du plan de développement et d'aménagement de l'agglomération d'Alger sont remis en question. Une nouvelle étude privilégie plutôt la restructuration et la rénovation des quartiers existants, reléguant les projets de prestige au second plan. Cette orientation se traduit, dans le cadre du premier plan quadriennal de développement, par plusieurs actions majeures : le désenclavement de Bab El Oued, la connexion de la voie rapide côtière à la future rocade sud via Oued Ouchayah, et la rénovation du quartier d'El Hamma.

²⁴ Renommée à l'indépendance Bureau d'urbanisme de la région d'Alger.

2.1.1.4. Le Plan d'Orientation Générale (POG)

de 1975 pour (Berezowska-Azzag, 2006) ce plan appartient au premier chapitre de planification urbaine d'Alger . Ce dernier a tenté un compromis entre les deux hypothèses formulées précédemment, en répartissant les grands équipements entre l'est (projets institutionnels citant entre autre Université des Sciences et de la Technologie de BAB EZOUAR, Parc des expositions) et l'ouest (équipements sportifs et de loisirs : (parc zoologique, complexes touristiques, complexe olympique). Inscrit dans une politique de modernisation urbaine, le plan privilégie le développement d'infrastructures (voirie, assainissement, services) en lien avec les objectifs économiques. Toutefois, cette stratégie s'est accompagnée d'un fort empiètement sur les terres agricoles de la Mitidja, à une époque où le foncier n'était pas encore perçu comme une ressource rare. La pression sur l'espace agricole s'accroît avec l'implantation massive des zones d'habitat urbain nouveau (**ZHUN**), grandes consommatrices de terrain, traduisant la priorité accordée à l'urbanisation extensive au détriment de l'agriculture périurbaine. (Berezowska-Azzag, 2006)

Le POG établit les critères de restructuration de l'espace et arrête les objectifs à poursuivre dans la programmation et la réalisation des différentes opérations. Dans ce cadre, le **C.O.M.E.D.O.R** met en place plusieurs commissions spécialisées, chargées d'orienter et de contrôler les travaux dans leurs secteurs respectifs. Ces commissions se sont avérées par la suite inefficaces car porteuses de contradictions et seront ainsi à l'origine de la remise en cause du POG quelques années après son approbation. Mais souffre de contradictions internes qui mèneront à son abandon. (Laiche & Si-Mohammed, 2016).

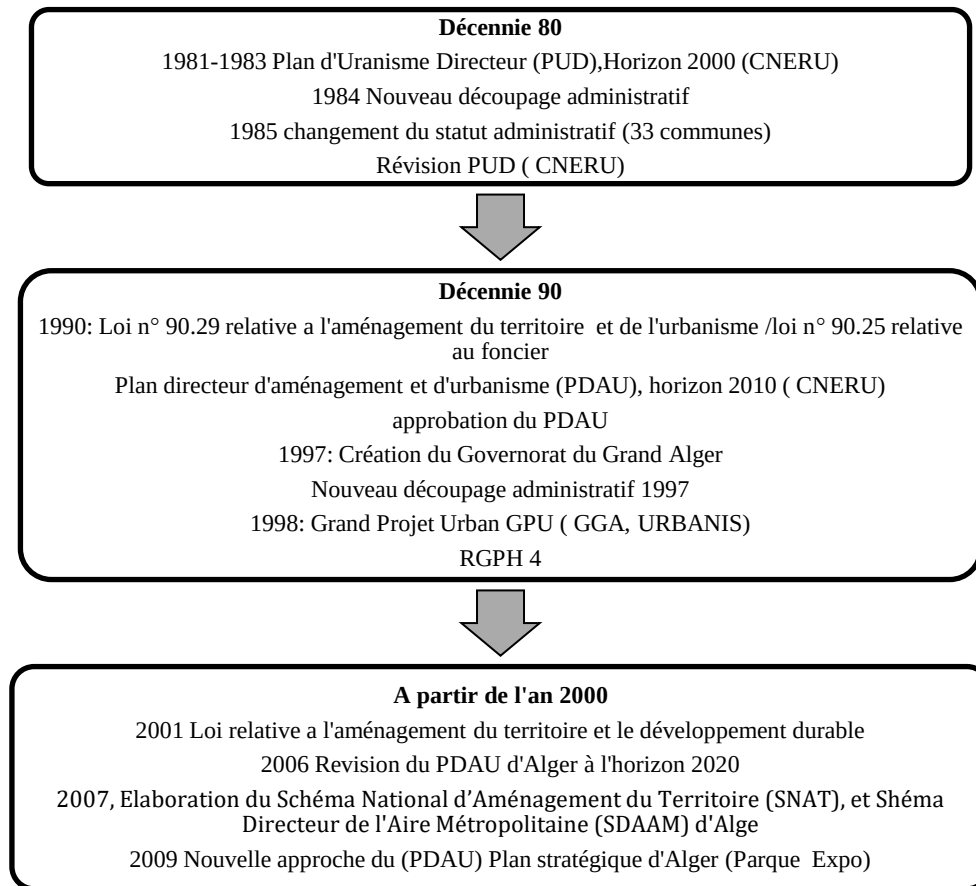


Figure VII.6: Schéma montrant la planification urbaine d'Alger à partir des années 80
source: (Berezowska-Azzag, 2006)

2.2. La planification spatiale d'Alger à partir des années 80 (période post-jeux):

2.2.1. Le plan d'urbanisme directeur (PUD) 1986 – 1990 :

Le PUD de 1986, réalisé par le CNERU (Centre National d'Etudes et de Réalisations Urbaines). Il proposait une extension de l'agglomération d'Alger vers le sud-ouest. Toutefois, il n'a jamais été officiellement approuvé, et les projets d'habitat et d'équipements réalisés durant cette période ont été mis en œuvre indépendamment de ses orientations. Jugé rigide, technocratique et dépourvu d'un véritable ancrage institutionnel, ce plan est resté sans effet concret.

2.2.2. Depuis 1990: Un urbanisme de concertation incarné par le P.D.A.U et le POS dans un pays à faible traditions démocratiques.

Avec la réforme de 1990, qui s'inscrit dans le sillage de la constitution de 1989 qui consacre l'ouverture du champ politique et économique, une loi relative à l'aménagement et l'urbanisme fût promulguée. Il s'agit de la loi 90-29 du 1er décembre 1990 modifiée et complétée par la loi n°04-05 du 14/08/2004. Cette loi a secrété deux instruments d'aménagement et d'urbanisme : le PDAU (Plan Directeur d'Aménagement et d'urbanisme)

et le POS (Plan D'occupation du Sol), en rupture avec les plans d'urbanisme précédent. Ces instruments Ils s'appuient sur la loi 90-25 de la 28/11/1990 portant loi d'orientation foncière modifiée et complétée par l'ordonnance 95 du 25/09/1995. Celle-ci est en rupture totale avec la politique foncière « extrémiste » et autoritaire précédente, jugée inadaptée pour faire face aux nouvelles règles de marché. Cette loi a consacré définitivement la libéralisation du marché foncier par la reconnaissance du droit de propriété.

Le P.D.A.U d'Alger a été élaboré dans un contexte marqué par l'absence d'assemblées élues, remplacées par des délégations exécutives communales (D.E.C) nommées par l'État central afin de garantir la continuité institutionnelle dans un climat d'instabilité politique et sécuritaire. Bien que conçu selon une approche innovante visant à intégrer les citoyens dans le processus d'aménagement, le plan a rapidement été monopolisé par les instances étatiques déconcentrées. Reprenant en grande partie les orientations du P.U.D, il n'a jamais véritablement servi de cadre de référence aux politiques publiques, en raison principalement du contexte dans lequel il a vu le jour.

2.2.3. Le Grand Projet Urbain (GPU) 1997-2000

Lancé en 1997 avec la création du Gouvernorat du Grand Alger²⁵, visait à structurer le développement de la capitale pour en faire une métropole méditerranéenne. Rompant avec les approches précédentes, il s'inspire des débats contemporains en matière de planification et introduit des concepts innovants tels que *projet urbain*, *gouvernance* et *acteurs urbains*. Il définit le projet urbain comme un mode de gestion territoriale fondé sur la communication, la concertation continue et la coordination entre les différents acteurs institutionnels.

Il élargit le périmètre de planification à 24 communes des wilayas voisines et se concentre sur six pôles côtiers. Toutefois, perçu comme trop novateur dans un contexte centralisé et fragilisé par la dissolution du Gouvernorat en 2000, le G.P.U. fut rapidement abandonné et resta sans réel impact. Si des raisons politiques ont contribué à son abandon, d'autres limites internes au projet expliquent également son faible impact sur la réalité urbaine.

2.2.4. A partir de 2005- : Une volonté réelle de construire une aire métropolitaine...

Suite à l'abandon du G.P.U, la responsabilité de la planification urbaine est reprise par la wilaya, mais sans cadre stratégique clair, entraînant des projets guidés uniquement par la

²⁵ Cette nouvelle structure Remplaça provisoirement la wilaya et a eu pour mission de concevoir un document d'aménagement et de développement destiné à structurer les fonctions majeures de la capitale, dans l'objectif de la hisser au rang de métropole méditerranéenne.

disponibilité foncière. Face à cette situation, une réflexion s'impose dès 2005, menant à l'élaboration du **Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)** en 2007, qui pose la question de la métropolisation d'Alger. Le **SDAAM** est proposé comme réponse, ce schéma bien qu'empiétant sur les wilayas voisines, se distingue par la proposition de créer une commission et une agence dédiées à la gestion métropolitaine. En parallèle, les autorités locales ont entrepris la révision du PDAU pour l'ensemble des communes de la wilaya, ainsi que l'élaboration d'un Plan d'Aménagement de la Baie d'Alger (PABA) ciblant le littoral. Ces deux démarches, encadrées par un comité de pilotage, sont conçues de manière complémentaire : le PDAU adopte une approche globale à l'échelle de la wilaya, tandis que le PABA se concentre sur une intervention plus fine en matière de composition urbaine.

2.2.5. Le Plan Stratégique de Développement d'Alger (PSDA)

Depuis environ deux décennies en Algérie, un consensus émerge parmi les praticiens et les chercheurs quant au constat des limites atteintes par les approches et outils traditionnels d'aménagement du territoire et d'urbanisme (Sidi Boumedine et al., 2013; Laiche & Si-Mohammed, 2016). Les documents de planification tendent ainsi à évoluer : d'une fonction initialement normative, centrée sur la prescription juridique de l'usage des sols, ils cherchent désormais à s'inscrire dans une logique plus globale, stratégique et orientée vers la dynamique de développement.

En réaction à ces principales mutations territoriales, la wilaya d'Alger s'est dotée d'un ambitieux Plan Stratégique de Développement à l'horizon de 2029. Ce dernier a été élaboré dans le cadre de la révision de ses outils d'aménagement. En effet, le Plan Stratégique de Développement d'Alger (PSDA) prend sa substance des deux études structurantes que la wilaya d'Alger a engagée en 2006, la révision du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et L'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Développement de la Baie d'Alger. Approuvé fin 2011 par les pouvoirs publics, et divulgué au grand public en 2012 dans une revue spécialisée. Les limites du plan couvrent le périmètre relatif au nouveau découpage administratif de la wilaya d'Alger associant 57 communes.

Le Plan Stratégique de Développement d'Alger (PSDA) s'inscrit dans une dynamique de refondation des politiques urbaines, fondée sur une lecture renouvelée du rôle de la capitale à l'échelle nationale et régionale. Axé sur une perspective métropolitaine, ce document de planification vise à inscrire Alger dans une trajectoire de modernisation urbaine conforme

aux standards internationaux. Il traduit ainsi une volonté politique de repositionner la capitale algérienne dans le réseau des grandes métropoles méditerranéennes et mondiales.

Conçu selon une approche se voulant innovante, tant sur le plan méthodologique que conceptuel, le PSDA ambitionne de rompre avec les schémas classiques de la planification fonctionnaliste longtemps dominants en Algérie [6]. Il introduit des orientations urbanistiques fondées sur une vision stratégique, intégrée et prospective, dépassant le simple zonage réglementaire des usages du sol. Ce changement paradigmatique vise à promouvoir un développement urbain plus cohérent, équitable et compétitif.

La complexité de ce projet stratégique a nécessité la mise en place d'un processus d'élaboration fondé sur une gouvernance territoriale élargie, impliquant l'ensemble des acteurs institutionnels, techniques et sociaux concernés. Cette démarche collaborative, encadrée par de nouvelles modalités d'action et de concertation, marque une tentative de rupture avec les logiques technocratiques et descendantes qui ont historiquement caractérisé l'aménagement du territoire en Algérie.

2.2.5.1. Le contenu du PSDA

D'après (Boucherit & Abdelouahab, 2019), l'observation de la nature des projets programmés dans le cadre du PSDA, confirme le caractère qualitatif, volontariste et sélectif des actions urbaines. La nature des projets retenus atteste d'un changement dans la manière d'appréhender la wilaya d'Alger avec une volonté de concilier entre deux enjeux majeurs : renforcer le caractère concurrentiel de l'offre urbaine du territoire de la wilaya d'une part et la promotion d'un cadre de vie agréable et de qualité pour les habitants de la capitale à travers des actions de mise en cohérence du territoire d'autre part. La stratégie d'ensemble proposée s'inscrit dans le long terme, se décline pour sa mise en oeuvre à différentes échelles du territoire de la wilaya et utilise différents outils opérationnels, dont le Master Plan avec ses différents piliers et les Plans Thématiques, (Plan vert, Plan Bleu, Plan Blanc, Plan Mobilité, Plan Economique, Plan Cohésion social), comme traduction d'une politique qualitative sur une thématique identifiée.

Elle s'appuie essentiellement sur le lancement d'un ensemble de 'Grands Projets Structurants' pièces maîtresses de la stratégie, ils s'inscrivent aux différents piliers du Master Plan, d'après (Parque Expo, 2011, p. 26), C'est : « des projets leviers ayant la capacité de stimuler un processus effectif de régénération des centres urbains et de dynamisation et de diversification du tissu économique et social de la ville ».

Le document propose 82 projets structurants dont 18 projets prioritaires qui reflètent un vrai foisonnement d'idées, des solutions innovantes, audacieuses parfois.

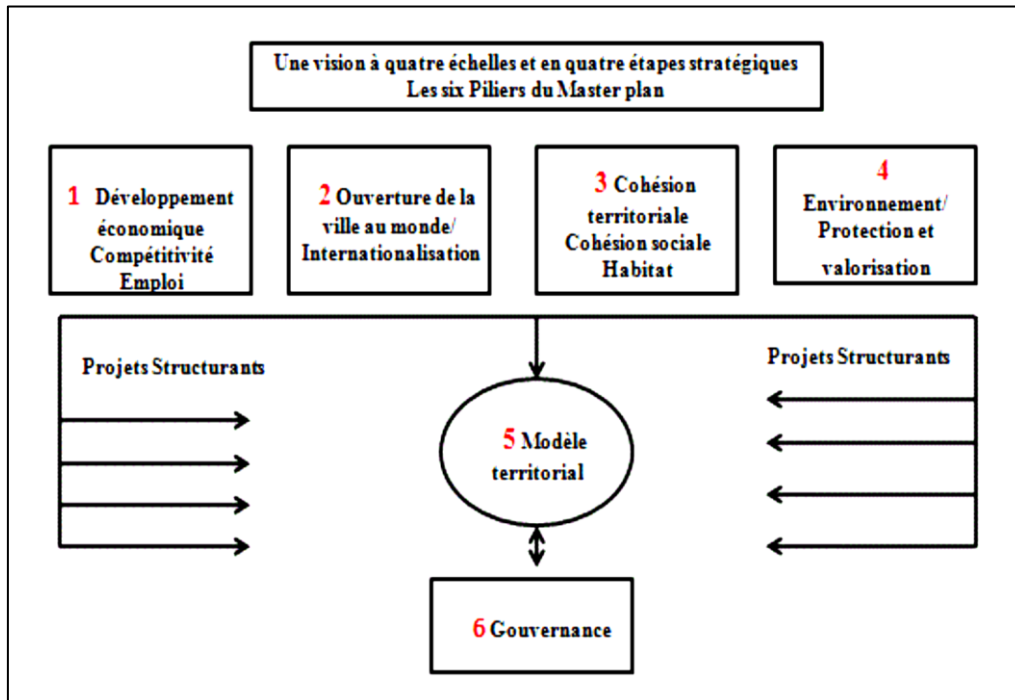


Figure VII.7: Les 6 piliers du Master Plan. Source : PDAU d'Alger, rapport d'orientation version finale, (Parque Expo, 2011)

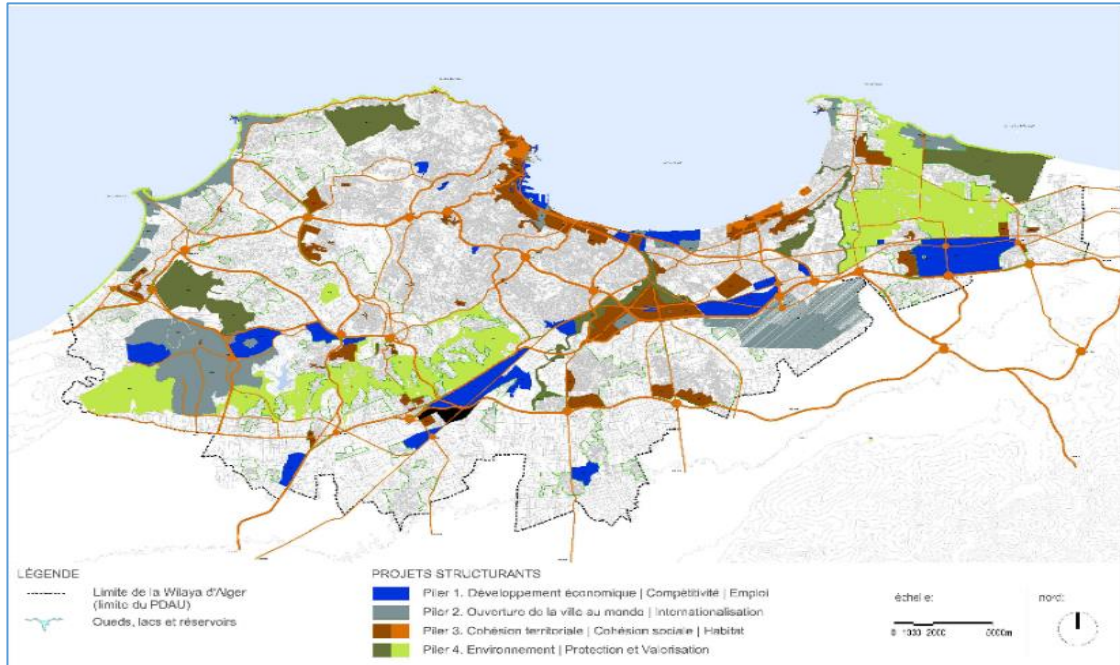
Des projets ambitieux par leur contenu et leur ampleur, qui s'étalent dans certains cas, sur des ponts entiers de territoires, avec une attention particulière aux choix du site, qui s'est effectuait le plus souvent sur des sites stratégiques (Front de mer, centre historique, territoire à forte potentialités paysagères, environnementales, architecturale ou urbaines).

Les « Projets structurants dit prioritaires » découlent d'actions prioritaires d'ordre urbanistique répartis par Plan Thématique. Ils se distinguent également par leur approche intégrée, puisque chaque projet contient plusieurs projets de nature matérielle ou normative, qui assure leur cohérence.

Selon les concepteurs du plan « *L'objectif des projets prioritaires est de concrétiser rapidement et visiblement, dès aujourd'hui, ce que le PDAU va apporter à la ville d'Alger au cours des 20 prochaines années de son application. Les projets prioritaires vont produire des réponses immédiates et rapidement exécutables aux problèmes urgents que vit Alger, et ils vont enclencher ainsi un processus de changement, qui va se répandre par mimétisme sur tout le territoire de la Wilaya.* » (Parque Expo, 2009)

Plusieurs projets prioritaires sont aujourd'hui visibles dans la capitale Alger, traduisant la mise en œuvre de cette stratégie. Parmi les plus emblématiques figurent : le campus de

médecine de Ben Aknoun, le campus de droit, le lycée international de Kouba, le stade de Baraki, le quartier d'affaire international de Bab Ezzouar, la promenade des "Sablettes" ou l'aménagement de l'embouchure d'Oued El Harrache, la Grande Mosquée d'Alger (Djamaâ El Djazaïr)



2.2.5.2. Vision stratégique du PDAU

Les objectifs de ce plan visent à faire *d'Alger de demain*:

Positionnement : Alger, ville emblématique

Socio-économie : Alger, moteur du développement tertiaire de l'Algérie

Occupation du territoire : Alger, ville belle qui maîtrise son étalement

Environnement : Alger, éco-métropole de la Méditerranée et ville jardin

Mobilité : Alger, ville des mobilités et des proximités

Risques : Alger, ville sûre

Gouvernance : Alger, ville, empreinte de bonne gouvernance

Une vision stratégique à quatre échelles : Les quatre échelles soulignent le rôle d'Alger dans les divers contextes territoriaux et ils encadrent les divers niveaux de réponse pour l'organisation et pour le développement du territoire :

Ville monde.

Ville capitale.

Ville polycentrique.

Ville de proximité.

Une vision stratégique en quatre temps :

2009/2014 : L'étape de l'embellissement Le cinquantenaire de l'Indépendance ;

2015/2019 : L'étape de l'aménagement de la baie Le grand événement international ;

2020/2024 : L'étape de la requalification de la périphérie L'éco-métropole de la Méditerranée ;

2025/2029 : L'étape de la consolidation Alger, ville monde.

En résumé, ces nouveaux instruments s'inscrivent dans une philosophie qui se situe en rupture avec les anciennes approches de l'urbanisme abstrait, bureaucratique et autoritaire. Au-delà de cette considération qui nous semble importante pour l'avenir de l'aire métropolitaine d'Alger, ces instruments présentent des limites qui trouvent l'essentiel de leur explication tant dans l'environnement et les acteurs chargés de les initier et de les mettre en oeuvre que dans les procédures réglementaires qui les régissent. Il est donc évident que c'est dans cet environnement au sens large que se joue l'ambition de construire une véritable aire métropolitaine

2.2.5.3. Structuration du système urbain et hiérarchisation des centralités urbaine selon le PDAU

La commune de DELY BRAHIM se situe dans la première couronne d'expansion urbaine dans le sous Système Ouest regroupant (Chéraga, Dély Ibrahim, Ben Aknoun et Ain Benian): Il s'agit d'une zone de ceinture de L'HYPERCENTRE, où s'est fait sentir et où s'est consolidée la première vague du processus de « banlieurisation » de la capitale algérienne avec un grand dynamisme constructif et une vitalité économique et sociale croissante en grande interaction et complémentarité avec l'hypercentre, où tend à émerger un éventail de centralités urbaines douées d'une force motrice élevée. (Parque Expo, 2011)

2.2.5.4. Système de centralité algérois basé sur la gestion intégrée des équipements collectifs

Dans La hiérarchisation des centralités urbaines, la commune de Dély Ibrahim s'inscrit en tant que centralité supra-communale. :

il s'agit d'agglomérations urbaines qui jouent un rôle décisif au sein du sous-système, réunissant des fonctions de niveau hiérarchique supra-local. D'où la nécessité de partager

des équipements et des services soutenus par un système de mobilité, porteur d'une interconnectivité élevée au service de l'accessibilité des services publics.

Dans ce contexte, une approche s'impose qui dépasse la simple hiérarchisation urbaine et qui tient compte du fonctionnement des sous-systèmes en réseau, dans une logique d'approfondissement des complémentarités dynamique et de création de synergies. Les articulations fonctionnelles, elles aussi hiérarchisées, sont le reflet des liens entre les agglomérations des centralités. (Parque Expo, 2011, pp. 49–53)

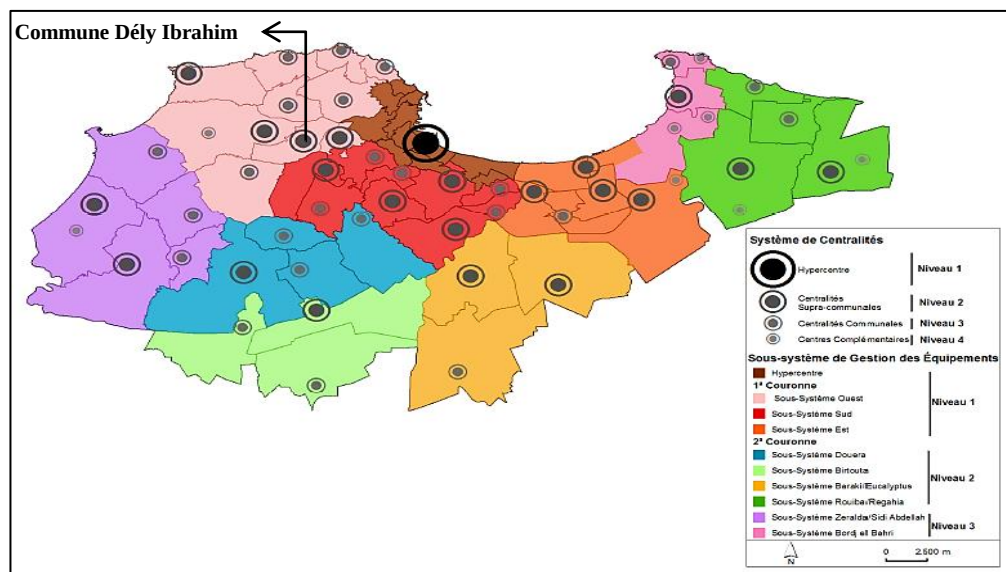


Figure VII.9: Structuration du système urbain et hiérarchisation des centralités urbaine selon le PDAU .
Source : (Parque Expo, 2011)

3. La cité olympique Mohamed Boudiaf (COA)

À travers l'étude détaillée de ce premier cas, nous commençons à interroger les conditions de production et les logiques spatiales d'un héritage infrastructurel majeur, afin d'évaluer, dans un second temps (via le SSCAT notamment), sa durabilité.

« L'organisation de Jeux à caractère Olympique a toujours été une occasion exceptionnelle pour un pays de se doter d'une infrastructure Sportive qu'il n'aurait pu réaliser en période normale ». C'est ce que déclarait dans une interview, accordée à l'hebdomadaire ALGERIE Actualités, Monsieur GABRIEL GEMAYEL, Président du C.I.J.M au mois de Janvier 1975. (COJM, 1975b)

Il énonçait une vérité maintes fois vérifiée, toutefois la ville d'Alger, au moment de la candidature pour l'organisation des Jeux Méditerranéen avait déjà lancée les travaux de la

future Cité Olympique d'Alger. C'est cette même Cité Olympique qui a été le principal centre de déroulement des compétitions Sportive des Jeux Méditerranéens.



Figure VII.10: carte montrant le POS 107 Dély Brahim abritant la cité olympique. Source: BET URBATEC Sétif

3.1.Situation géographique

La Cité Olympique d'Alger s'étend dans une cuvette naturelle, façonnée par l'ancien Oued Lekhal à l'ouest d'Alger dans la commune de Dély Brahim. Son périmètre est bien délimité. **Au nord**, elle est bordée par la RN 41 et le lotissement Clairval ; **à l'est**, par la route du 5 Juillet ; **au sud**, par la coopérative El Amel ainsi que les lotissements Boroudj et Mostakbal ; et enfin **à l'ouest**, par la route d'Ain Allah. L'ensemble de cette zone couvre une superficie totale de **360 hectares**, offrant ainsi un espace conséquent pour l'ensemble des infrastructures sportives et annexes.

3.2. Historique de la construction de la cité olympique d'Alger

La construction de la Cité Olympique d'Alger s'inscrivait dans une politique globale de renforcement des infrastructures sportives, visant à favoriser la pratique du sport et à hisser le niveau de l'élite sportive nationale.

Ce projet ambitieux avait pour objectif, d'une part, de former des cadres supérieurs en éducation physique et d'accompagner le perfectionnement des athlètes de haut niveau, et d'autre part, d'accueillir des compétitions sportives internationales dans des conditions modernes.

Les grandes lignes du programme de la Cité Olympique furent définies au cours des années 1970-1971. Les études techniques, entamées vers la fin de l'année 1971, se poursuivirent jusqu'en 1974. Cependant, les travaux d'exécution débutèrent bien avant cette échéance. Le Stade Olympique, d'une capacité de 70 000 places, fut ainsi achevée et inaugurée dès juin 1972.



Figure VII.11 : Plan de masse de la cité olympique Mohamed Boudiaf. Source: (Aguerrabi, n.d.)

Les autres installations virent leurs chantiers s'ouvrir en septembre 1972 et les travaux se poursuivirent activement jusqu'en juin 1975. Malgré l'ampleur du projet, l'ensemble des infrastructures fut réalisé en un délai restreint de seulement deux ans et demi.

A partir d'une esquisse de Niemeyer toutes les études ont été réalisées par le bureau ECOTEC avec pour quelques problèmes spécifiques la collaboration d'architectes étrangers.

La réalisation la plus remarquable est la salle omnisports monocoque, dont la coupole très aplatie atteint 96 m de portée pour seulement 17 m de hauteur.

Le complexe nautique, réalisé par la DNC, se distingue par une structure en forme de « A » avec planchers suspendus. La zone sportive comprend aussi un stade d'athlétisme et plusieurs terrains pour les sports collectifs et le tennis. La cité olympique est conçue comme site de compétition et centre de formation sportive, intègre des infrastructures pédagogiques (terrains d'entraînement, 11 gymnases, amphithéâtre, bibliothèque et salles de classe). Trois bâtiments d'hébergement ont été construits pour enseignants et étudiants, avec un projet ultérieur de centre de médecine sportive.

Cité Olympique d'Alger, 1972-1975	
Fiche de Synthèse de la Maîtrise d'Œuvre ¹	
■	CONTRAT de MAÎTRISE d'ŒUVRE : ²
	Missions confiées au bureau national ECOTEC : Études Tous Corps d'États, Coordination, Contrôle des réalisations, Vérification, et Suivis paiements des travaux. Taux révisé en hausse 1974 : 5,1% du montant des travaux.
■	COÛT total ESTIMÉ des ETUDES : 20 000 000 dinars.
■	COÛT final ESTIMÉ des TRAVAUX : 400 000 000 dinars.
■	PLANS ÉTUDIÉS : Nombre de plans d'architecture et d'exécution, réalisés par le bureau ECOTEC : 11 000 Plans.
■	NOMBRE de MARCHÉS et contrats de réalisation : 170 u.
■	MOYENS HUMAINS : 80 entreprises, 3000 ouvriers et 270 ingénieurs, Architectes et techniciens, dont 167 de l'Ecotec se sont succédé sur les travaux et les études de ce projet.
■	SURFACE TOTALE du TERRAIN, C.O.A. : 240 hectares. 360 hectares, avec le terrain du Golf, (intégré en 2 ^{ème} tranche).
■	SURFACE OCCUPÉE au SOL - BÂTIMENTS : 60000 m².
■	SURFACE des PLANCHERS RÉALISÉS : 110 000 m².
■	SURFACE VOIES, ROUTES et PARKINGS : 270 000 m².
■	SURFACE des Espaces Verts et Parcs : 1 700 000 m².
■	VOLUME des TERRASSEMENTS : 3 400 000 m³.
■	VOLUME des BÉTONS : 97 000 m³.
■	NOMBRE d'ARBRES PLANTÉS : 500 000 u.
■	NOMBRE de places de PARKING : 4000 places publiques ; 180 pour les bus à la gare routière face à la voie piétonne ; 500 pour l'administration et visiteurs à l'intérieur des sites.
■	LONGUEUR totale de CLÔTURES : 18 km.
■	PARCS et Espaces Verts réalisés dans le cadre du projet : 1. Parc forestier des Loisirs Sud, RN.34 - Stade 5 juillet ; 2. Parc d'agèment Est : Stade 5 juillet - Carrefour Chevalley ; 3. Espace forestier Ouest : Talus 240, Tribune d'Athlétisme ; 4. Espace vert autour des 3 esplanades au Nord de la Coupole ; 5. Différents espaces plantés autour des autres bâtiments et sur talus.
¹ Toutes les données de cette synthèse sont celles d'été-juillet 1975.	
² Maître d'œuvre, sous direction et responsabilité de l'ingénieur en chef Bachir Aggarabli.	

Figure VII.12: fiche synthèse de la maîtrise d'œuvre du projet de la cité olympique Mohamed Boudiaf. Source: (Aguerrabi, n.d.)

Le site s'étend sur environ 300 ha, avec aménagements paysagers et infrastructures d'accès (routes, parkings, gares routières). Situé à 7 km d'Alger, il limitait la construction de logements pour réduire les coûts, en s'appuyant sur les cités universitaires.

Les investissements atteignent environ 600 millions F, avec la participation de plusieurs entreprises : ECOTEC, DNC, SORECAL, SONATRO et Grands Travaux de l'Est.

3.3.Moyens mis en œuvre

Pour résoudre les différents problèmes posés par la construction d'un pareil ensemble, il a été indispensable de mettre en place les moyens humains et matériels suivants

Direction administrative et technique des travaux :

L'ensemble du personnel du maître de l'ouvrage chargé du contrôle et du traitement administratif et financier des marchés, ainsi que le personnel technique du bureau d'études ont été installés dans un centre de coordination situé dans l'enceinte de la C.O.A.

Cette mesure a rendu possible l'intervention rapide des techniciens qui ont pu de ce fait traiter directement sur les chantiers les problèmes qui se posent.

Moyen matériels : Les entreprises ont été amenées à fournir tout leur potentiel humain et matériel (renforcement des équipes, mise en place d'engins puissants) en vue d'exécuter quotidiennement 400 m³ de béton et 6000 m³ de terrassement.

Les approvisionnements : Afin de faciliter les approvisionnements des chantiers en matériels et matériaux des dispositions diverses ont été prises :

Obtention d'une autorisation globale d'importation permettant de faire venir de l'étranger toutes les matières non disponibles à l'échelon national.

Contact avec différents monopoles pour obtenir des livraisons prioritaires.

Intervention auprès des organismes de transports (CNAN, SNTR) pour faciliter les acheminements.

Contact avec différents ministères pour supprimer les goulots d'étranglement quant à la liquidation administrative des marchés.

Au niveau de la coordination : La coordination des interventions constitue le problème le plus délicat compte tenu des facteurs imprévisibles qui influent sur les plannings (mauvais temps, pénurie en matériaux, problèmes géologiques, etc.).

Pour faire face à ces difficultés des mesures destinées à assurer une coordination harmonieuse dans les différents chantiers ont été prises :

Des réunions hebdomadaires de coordination sont tenues à la C.O.A., ainsi que des réunions trimestrielles de mise au point.

Une mission supplémentaire de coordination a été confiée au bureau d'études qui a été amené à installer sur chaque chantier un responsable pour coordonner les différents corps d'état.

Des missions de pilotage ont été confiées à certaines entreprises particulièrement structurées.

La C.O.A. en chiffres :

Superficie totale y compris le terrain de golf : 360 ha

Volume des terrassements : 3 000 000 m³

Volume de Béton utilisé : 90 000 m³

Nombre de plans d'architectures et d'exécution : 11 000

Nombre d'arbres plantés : 400 000

Nombre de places dans les parkings : 4 000 véhicules légers, 180-Autobus

Longueur totale des clôtures : 18 km

3.4.Composition de la cite olympiques d'Alger

Après la présentation globale de la Cité Olympique nous allons étudier la fonction spéciale et la composition de chaque installation qui la compose : (*voir.annexe 3*)

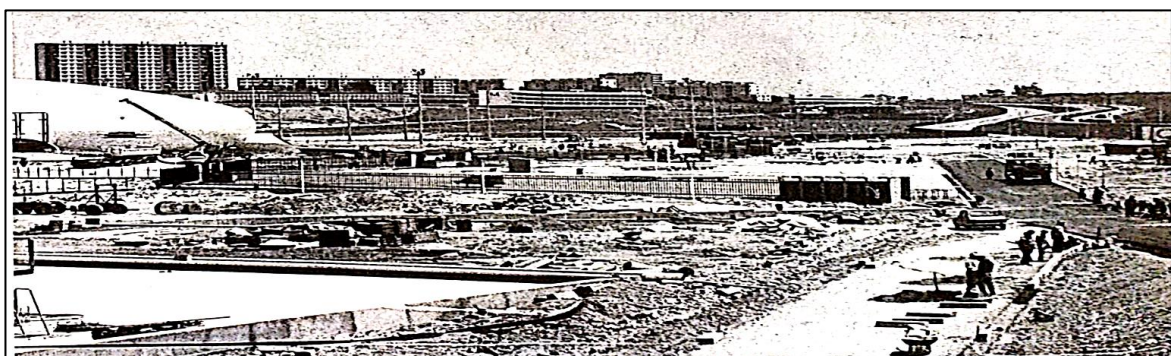


Figure VII.13: la cité olympique en chantier. Source : (COJM, 1975)

3.4.1. Stade du 5 juillet

Le Stade Olympique est situé à 6 km de la ville et à proximité immédiate des 3 centres d'hébergement, il constitue l'infrastructure centrale avec une capacité de 70 000 places entièrement assises. Destiné aux rencontres de Football et d'Athlétisme, Nationales et

Internationales ainsi qu'à l'entraînement de l'Élite Nationale. Il accueille les compétitions de football et d'athlétisme et intègre des espaces présidentiels, des installations pour la presse, des espaces médicaux, ainsi qu'un système d'éclairage performant permettant la retransmission télévisuelle en couleur.

3.4.2. Centre National des Sports (CNS)



Figure VII.15 Stade 5 Juillet, vue depuis l'intérieur.
Source : (COJM, 1975)



Figure VII.14: Stade 5 juillet, vue depuis l'extérieur.
Source: (COJM, 1975)

Assure la formation sportive et l'encadrement technique des athlètes. Il comprend des gymnases spécialisés, un amphithéâtre, une bibliothèque, des espaces administratifs, des zones d'hébergement ainsi que des équipements de restauration.

3.4.3. Palais des sports (la coupole)

Bâtiment circulaire couvert par une coupole de 90 m de diamètre sans point d'appui intermédiaire. Sa capacité est de 6400 places et les gradins entourent une arène en tartan. Il est destiné aux sports de salle et aux compétitions internationales.

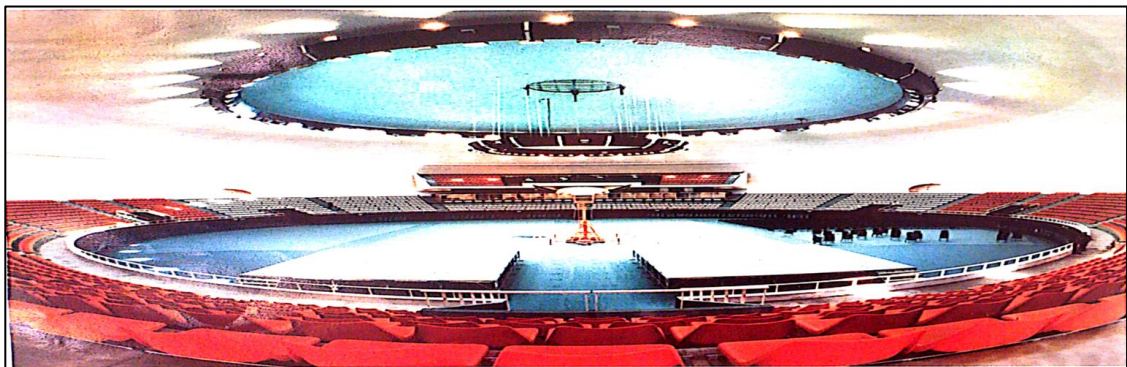


Figure VII.16: la coupole depuis l'intérieur. Source: (COJM, 1975)

3.4.4. Complexe nautique

Destiné aux compétitions de haut niveau nationales et internationales, à l'entraînement de l'élite sportive, à l'usage des amateurs et des sports scolaires ainsi qu'au public d'une manière générale. Le Complexe nautique regroupe des bassins couverts et extérieurs dédiés

à la natation et aux plongeurs, accompagnés d'équipements technologiques avancés pour le chronométrage, l'éclairage et le traitement de l'eau.



Figure VII.19 : Bassins extérieurs du complexe nautique. Source: (COJM, 1975)



Figure VII.18: bassin intérieur du complexe nautique. Source: (COJM, 1975)

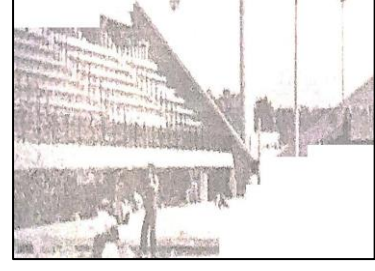


Figure VII.17: le complexe nautique depuis l'extérieur durant sa construction. Source: (COJM, 1975)

3.4.5. Stade d'athlétisme : SATO

Destiné à compléter le stade du 5 Juillet, notamment en ce qui concerne les compétitions de lancer non réalisables sur un gazon synthétique. Il Permet le déroulement des compétitions nationales et internationales d'athlétisme (courses, sauts, lancers) ainsi que l'entraînement de l'élite nationale dans ces disciplines.

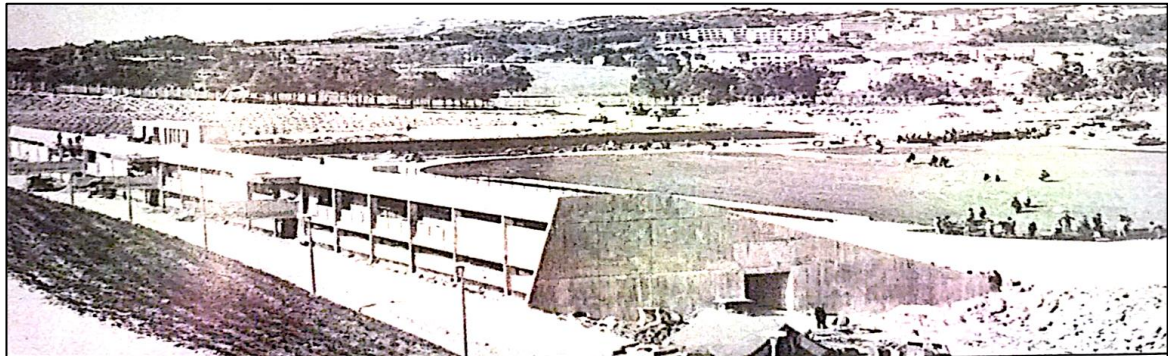


Figure VII.20: vue sur le terrain d'athlétisme SATO. Source : (COJM, 1975)

3.4.6. Stade de Hand-ball

Fonction : Ce stade est destiné aux compétitions et à l'entraînement de l'élite nationale de Hand-Ball.

3.4.7. Les fosses de compétitions

Servent aux compétitions Nationales et Internationales de Basket-Ball, Volley-Ball, Tennis. (Un stade de tennis, un stade de basket-ball, un stade de volleyball). Les trois stades sont situés dans des fosses pour diminuer les effets du vent, Ils sont pourvus de tribunes dont la capacité totale est de 6208 places, les 3 terrains sont réalisés en tartan.

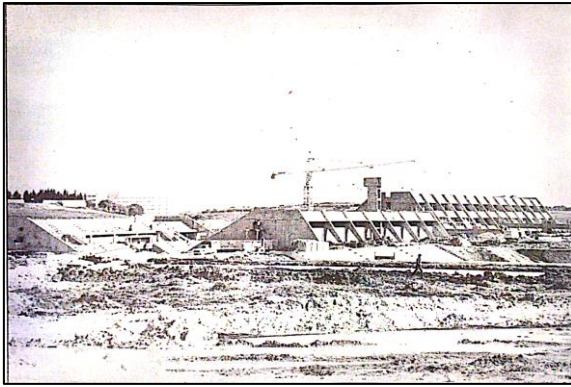


Figure VII.22: vue sur les fosses de compétition en chantier. Source: (COJM, 1975)

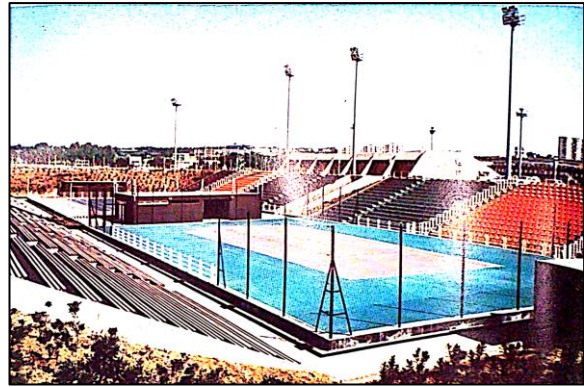


Figure VII.21 : vue sur les fosses de compétition (stade de tennis et de basket-Ball). Source: (COJM, 1975))

3.4.8. Zones plantées

Des zones plantées ont été aménagées à l'intérieur et autour de la C.O.A afin de lutter contre l'érosion et améliorer l'esthétique du site. Elles comprennent un parc d'agrément à l'Est, un parc forestier reliant la cité à la forêt du centre familial, un parc central, ainsi que des plantations DF3 sur les talus et des plantations arbustives le long des voies, contribuant à créer un environnement sain favorable à la pratique sportive.

3.5. La Cité Olympique Mohamed Boudiaf (COA) : Anatomie d'un projet politique

3.5.1. Un complexe monumental : incarnation de l'État-nation socialiste

La Cité Olympique Mohamed Boudiaf ne fut jamais un simple ensemble sportif. Dès sa conception, elle fut envisagée comme **le manifeste architectural et urbain de l'Algérie post-coloniale**. Implantée sur 360 hectares, dans une cuvette naturelle de Dély Ibrahim, sa dimension territoriale dépassait largement les besoins immédiats des Jeux Méditerranéens de 1975. Ce gigantisme répondait à une double logique : accueillir un événement international tout en matérialisant la **puissance de l'État centralisé** issu de la révolution.

L'architecture des bâtiments principaux témoigne de cette volonté de marquer le territoire par des symboles forts. Le **Stade du 5-Juillet** (70 000 places), baptisé du jour de l'indépendance, et la **Coupole** (structure de 96 m de portée sans appui intermédiaire, présentée comme unique au monde) n'étaient pas seulement des infrastructures fonctionnelles. Ils constituaient des **monuments**, destinés à impressionner autant les citoyens algériens que les délégations internationales. Leur réalisation technique – 90 000 m³ de béton, 400 000 arbres plantés, 18 km de clôtures – relevait d'une logique de démonstration : l'Algérie pouvait réaliser des ouvrages de pointe, rivalisant avec les nations développées.

3.5.2. Le zonage fonctionnaliste : une machine sportive autonome

L'analyse du plan de masse (Fig. 55) révèle une organisation spatiale rigoureuse, reflet des principes fonctionnalistes dominants dans l'urbanisme des années 1970. Le complexe est découpé en **zones spécialisées et cloisonnées** :

- **La zone de haute compétition** : regroupe les équipements phares (Stade 5-Juillet, Coupole, Complexe nautique, SATO) formant un "cœur événementiel".
- **La zone de formation** (Centre National des Sports) : avec ses 11 gymnases, amphithéâtre et bibliothèque, matérialise la dimension pédagogique du projet d'État.
- **La zone d'hébergement** : internats (504 lits) et logements des professeurs, assurant l'autonomie résidentielle.
- **Les zones plantées** (parcs forestier et d'agrément) : jouent un rôle à la fois esthétique et de régulation environnementale.

Cette séparation nette des fonctions – compétition, formation, hébergement, loisir – illustre une **vision technocratique** où l'efficacité opérationnelle prime sur la mixité des usages. Le complexe fonctionne comme un système clos, avec ses propres réseaux (voirie interne de 6 km, parkings pour 4 000 véhicules) et services intégrés (centre médical, restauration, centre de presse avec 400 postes téléphoniques).

3.6. Des jeux méditerranéens aux jeux olympique : Alger candidat à l'organisation des jeux de 1984

Dans une interview publiée par El Moudjahid le jeudi 4 octobre, M. Abdallah Fadhel, ministre de la jeunesse et des sports, a annoncé que l'Algérie se propose de poser sa candidature pour accueillir les Jeux olympiques de 1984. Auparavant les Algériens se seront "rodés" en organisant à Alger, en 1975, les septièmes Jeux méditerranéens et, en 1978, les troisièmes Jeux panafricains. (Le Monde.fr, 1973) Les installations sportives réalisées à l'occasion des Jeux méditerranéens d'Alger en 1975 ont suscité une admiration unanime parmi les délégations internationales. Selon Bachir Agguerabi, (Aguerrabi, n.d.; *Livre : Quand l'impossible, n'est Pas Algérien. Publication*, n.d.), ingénieur en chef du projet, cet enthousiasme fut tel que de nombreuses délégations encouragèrent l'Algérie à présenter sa candidature pour l'organisation des Jeux olympiques de 1984.

Fort du succès de la Cité olympique, Bachir Agguerabi fut chargé dès 1976, par le ministre de la Jeunesse et des Sports, de conduire les études nécessaires à une candidature olympique avant l'échéance du 31 octobre 1977.

Pour lui, le projet dépassait l'enjeu sportif : il incarnait l'ambition d'une nation jeune tournée vers le progrès et le rayonnement international, au point que, selon ses propres termes, le mot « impossible » ne figurait pas dans le vocabulaire de l'Algérie des années soixante-dix.

Une deuxième phase d'aménagement était envisagée afin de transformer la Cité olympique en véritable Ville olympique, répondant aux exigences du cahier des charges olympiques. Cependant, cette extension projetée n'a finalement pas abouti à sa réalisation, demeurant à l'état de proposition programmatique sans concrétisation effective sur le terrain. (*voir annexe 2*).

SECTION II : LA VILLE ORAN ET SON COMPLEXE SPORTIF MILOUD HADFI

1. Présentation de la ville d'Oran et son complexe sportif Miloud Hadfi

Oran est une ville qui se situe à l'extrémité sud-ouest du bassin méditerranéen, à 450 km d'Alger, la capitale nationale. Elle est à une demi-heure de vol du port espagnol d'Alicante et d'une heure de Barcelone et de Marseille. Avec ses 1 454 078 d'habitants en 2008, Oran est la 2ème plus grande ville d'Algérie. Elle est le chef-lieu de wilaya du même nom et métropole régionale de l'Oranie. Ville côtière de la région occidentale d'Algérie, elle est un important et dynamique pôle économique et universitaire dont, l'influence s'étend jusqu'aux villes du Sud Algérien.

1.1.Contexte climatique d'Oran

Le climat d'Oran, également de type méditerranéen, se caractérise par des étés courts, chauds, lourds et arides, ainsi que des hivers relativement longs, frais, venteux et dégagés dans l'ensemble. Sur l'année, la température moyenne varie généralement entre 6 °C et 30 °C, avec des extrêmes rarement inférieurs à 2 °C ou supérieurs à 34 °C.(Weather Spark, 2025b)

1.1.1. Température moyenne à Oran

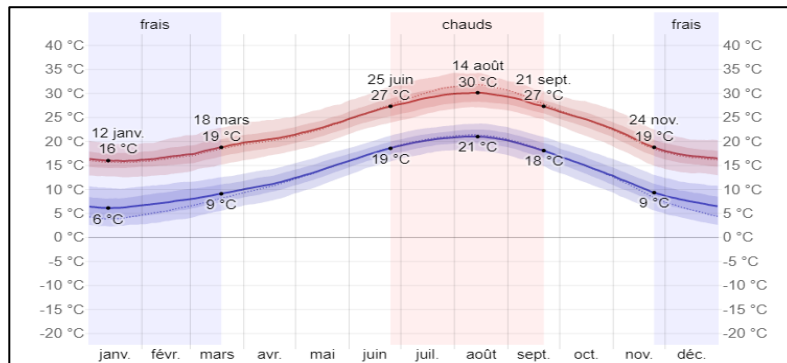


Figure VII.23 ::Température moyenne maximale et moyenne minimale à Oran (Weather Spark, 2025b)

Tableau VII.3:Température moyenne maximale et moyenne minimale à Oran (Weather Spark, 2025b)

Mois / Temp	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oc	no	dé
Haute (C°)	16	17	19	21	23	26	29	30	28	24	20	17
Moyenne (C°)	11	12	14	16	18	22	25	25	23	19	15	12
Basse (C°)	6	7	9	11	14	18	20	21	19	15	10	7

Les températures suivent une évolution saisonnière marquée. La saison chaude s'étend de fin juin à septembre, avec des températures maximales atteignant 30 °C en août et des minimales autour de 21 °C. La saison fraîche dure de novembre à mars, avec des maximales inférieures à 19 °C et un mois le plus froid en janvier (6 °C à 16 °C). Le printemps et l'automne constituent des périodes de transition thermique progressive.

1.1.2. Précipitations

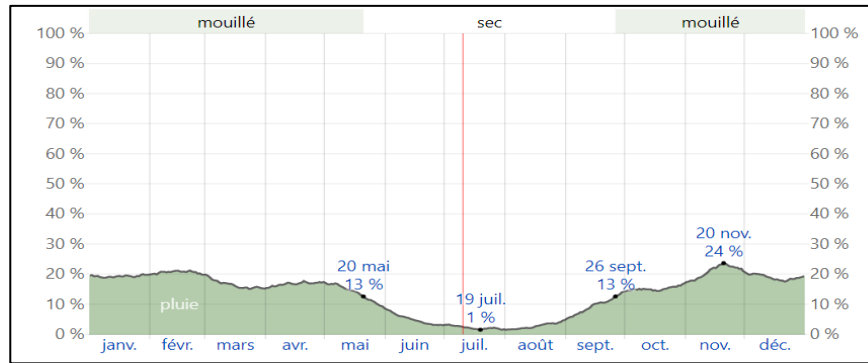


Figure VII.24: probabilité quotidienne de précipitations à Oran, exprimée en pourcentage, tout au long de l'année (Weather Spark, 2025b)

La figure présente la probabilité quotidienne de précipitations à Oran, exprimée en pourcentage, tout au long de l'année. Le régime des précipitations présente trois phases : une période humide de janvier à mai, avec des pluies modérées ; une période sèche de juin à septembre, avec un minimum proche de 1 % de probabilité de pluie en juillet ; et une seconde période humide d'octobre à décembre avec une reprise progressive des précipitations.

Tableau VII.4: Pluviométrie mensuelle moyenne à Oran. (Weather Spark, 2025b)

Mois	Janv	Févr	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Pluie (mm)	38,8	41,4	38,2	37,1	27,9	7,6	2,4	4,2	15,6	30,6	52,9	40,2

1.1.3. Humidité

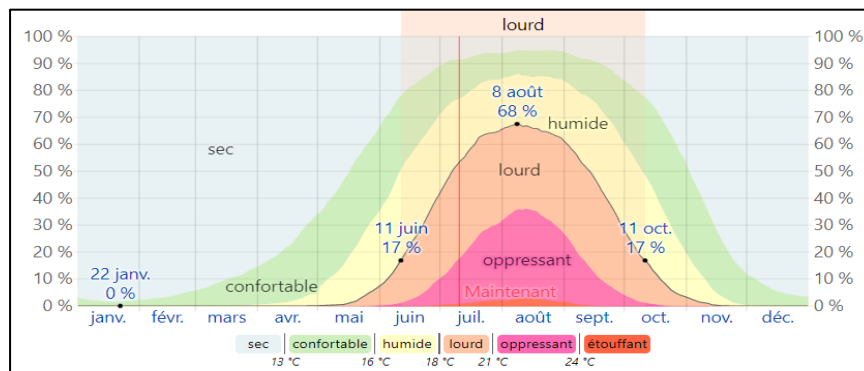


Figure VII.25: l'humidité ressentie à Oran. (Weather Spark, 2025b)

L'humidité relative évolue selon les saisons, passant d'une période sèche en hiver à des conditions confortables au printemps et en automne, puis à des phases lourdes, oppressantes et parfois étouffantes en été, particulièrement entre juin et septembre, période de stress thermique élevé.

1.1.4. Vitesse de l'air

La vitesse du vent varie modérément durant l'année. La période la plus venteuse s'étend de novembre à mai, avec un pic en février, tandis que la période la moins venteuse se situe entre mai et novembre, avec un minimum en août.

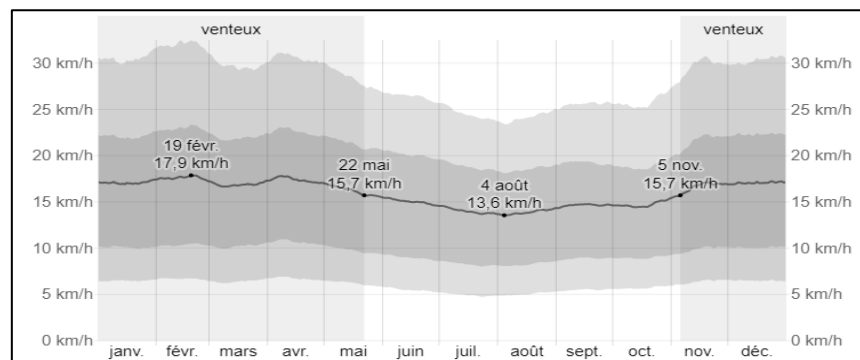


Figure VII.26: Vitesse de l'air au cours de l'année. (Weather Spark, 2025b)

2. Oran et le contexte de planification spatiale

2.1. Développement urbain de la ville d'Oran depuis l'indépendance

Cité musulmane dès 903, Oran connut plusieurs conquêtes et fut longtemps une place forte avant de devenir un véritable port. Sous domination espagnole à partir du XVI^e siècle, elle fut transformée en *presidio*, jusqu'à l'arrivée des Ottomans en 1701 (Lespès, 2003). Après le tremblement de terre de 1790, la ville fut presque entièrement détruite, et le Bey Mohamed El Kébir fit ériger en 1792 une nouvelle cité. Cependant, celle-ci resta confinée dans ses fortifications, et l'urbanisation ne s'accéléra réellement qu'à partir de 1870. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle, durant la période coloniale, qu'Oran fut considérée comme une grande cité, grâce à de nombreux projets d'aménagement qui la hissèrent au rang de capitale régionale, rôle qu'elle conserve aujourd'hui. (Lakjaa, 2008; Trache & Khelifi, 2020).

Deuxième agglomération d'Algérie après Alger, Oran, située dans le nord-ouest du pays, a connu depuis l'indépendance de 1962 une forte expansion urbaine et démographique. Elle compte aujourd'hui plus d'un million d'habitants et s'étend sur une superficie urbanisée d'environ 8 050 hectares. Dès l'indépendance, elle adopte une allure de métropole régionale et connaît quarante années de croissance spatiale rapide. Dans un premier temps,

l'urbanisation se concentre autour de la ville (densification des tissus existants, puis étalement radioconcentrique) avant de s'étendre aux communes voisines d'Es-Sénia, Bir el-Djir et Sidi Chami. Cette période, marquée par la stagnation du secteur de l'habitat et une reprise démographique post-indépendance importante qui était pour de nombreuses grandes villes algériennes, et tout particulièrement pour Oran, entraîna de lourdes conséquences sur son avenir urbain (Trache & Khelifi, 2020). En effet, Les trois dernières décennies ont profondément marqué l'évolution urbaine rapide et fragmentée, très étalée et différenciée de la ville et de son agglomération. (Maachou, 2012)

Depuis l'indépendance du pays jusqu'au début des années 1970, le paysage urbain resta largement marqué par l'héritage colonial, sans transformations majeures. Avec une emprise urbanisée dépassant 2100 ha, la ville fut en mesure d'absorber l'essentiel de la croissance démographique, notamment grâce aux logements laissés vacants par les colons (un parc immobilier estimé à près de 40 000 logements), qui accueillirent une part importante de la population locale ainsi que des habitants venus d'autres régions (Maachou, 2012; Otmane et al., 2023) .

Toutefois, entre 1962 et 1975, Le rythme de construction de logement s'est ralenti, alors qu'à cette période et afin de lancer rapidement la machine économique du pays, le jeune État indépendant avait adopté une politique d'industrialisation des grandes et moyennes villes algériennes (Alger, Oran, Constantine, Annaba, Skikda). Cette période correspondait aux installations industrielles dans l'aire métropolitaine d'Oran (complexes pétrochimiques, usines...) dans des zones industrielles aménagées (Arzew- Bethioua, Es Sénia, Hassi Ameur) et à la réalisation des grands projets d'habitat et d'équipement, forts consommateurs de sol, concentrés en grande partie à l'est et à un degré moindre au sud de la ville (Otmane et al., 2023). Oran devint, une seconde fois, le territoire d'accueil de plusieurs vagues migratoires en provenance des petites villes et des villages voisins, augmentant ainsi les besoins en matière de logement d'une population additionnelle toujours croissante. (Nemouchi & Zeghiche, 2021). Au début de la décennie 1970, le tissu urbain d'Oran se limitait au niveau de la troisième couronne périphérique (le centre ancien espagnol et français et les faubourgs de la période coloniale) entouré par des vergers et des terrains agricoles

Face à la forte demande en logements, l'État algérien a lancé dès 1975 des projets d'urbanisation planifiée à travers les ZHUN (Zones d'Habitat Urbain Nouvelle), validées par le PUD (Plan Directeur d'Urbanisme) que les différents spécialistes de la question urbaine considèrent comme l'origine des principales extensions des périphéries des actuelles grandes

viles algériennes. Ces opérations sont à l'origine des principales extensions périphériques des grandes villes. À Oran, Cinq ZHUN ont été aménagées, couvrant une superficie totale de 1401 hectares, de 13 000 logements (El Othmania, Dar El Beida, USTO, Khemisti, Seddikia) et plusieurs grands équipements universitaires, ainsi que des sièges d'administration et de service à caractère régional furent réalisés. C'est ainsi que le rôle métropolitain d'Oran s'est davantage affirmé.(Nemouchi & Zeghiche, 2021; Otmane et al., 2023).

À partir des années 1980, l'État algérien a encouragé l'habitat individuel via des coopératives immobilières et lotissements, suivant les orientations du PUD de 1977 qui privilégiait l'expansion vers l'Est et le Nord-Est d'Oran. Malgré les réserves des services agricoles quant à l'urbanisation de terres fertiles, plusieurs projets majeurs ont été réalisés, notamment l'Université USTO sur 89 ha, qui a accéléré la périurbanisation. Entre 1977 et 1987, l'urbanisation s'est étendue de 1 254 ha, majoritairement en périphérie. Toutefois, de nombreux projets ont été lancés en dehors du cadre prévu par le PUD. Après son expiration en 1987, Oran a connu quatre années d'urbanisation sans instruments réglementaires. Durant les années 1990, marquées par l'exode rural et la saturation du centre-ville, l'urbanisation s'est déplacée vers l'Est, grignotant des terrains peu contraints et disponibles.

Entre 1980 et 1990, la saturation du tissu urbain d'Oran entraîna son extension vers la couronne périurbaine. L'occupation des terres agricoles s'intensifia, avec l'aménagement de milliers de lots destinés à l'habitat individuel (plus de 30 000 unités), regroupés en lotissements ou coopératives immobilières, rattachés aux anciens villages coloniaux voisins, aux douars ou implantés sur de nouveaux sites. Parallèlement à cette urbanisation réglementée, l'habitat illégal et informel se développa sur le domaine public, porté par des populations aux revenus modestes.(Otmane et al., 2023)

Depuis 1990, l'Algérie traverse de profonds bouleversements économiques et urbains. Cette période marquée par les crises, l'austérité imposée par les institutions financières internationales et l'instabilité politique de la décennie noire, voit se poursuivre l'arrivée de populations, notamment rurales, fuyant les zones affectées par le terrorisme. Ces flux alimentent la croissance des poches d'habitat et des douars situés en couronne périurbaine. Les périphéries, particulièrement populaires, deviennent alors des espaces de rencontre entre le desserrement urbain et l'exode rural. (Otmane et al., 2023)

2.2.Polarisation périphérique à Oran : vers une ville polycentrique

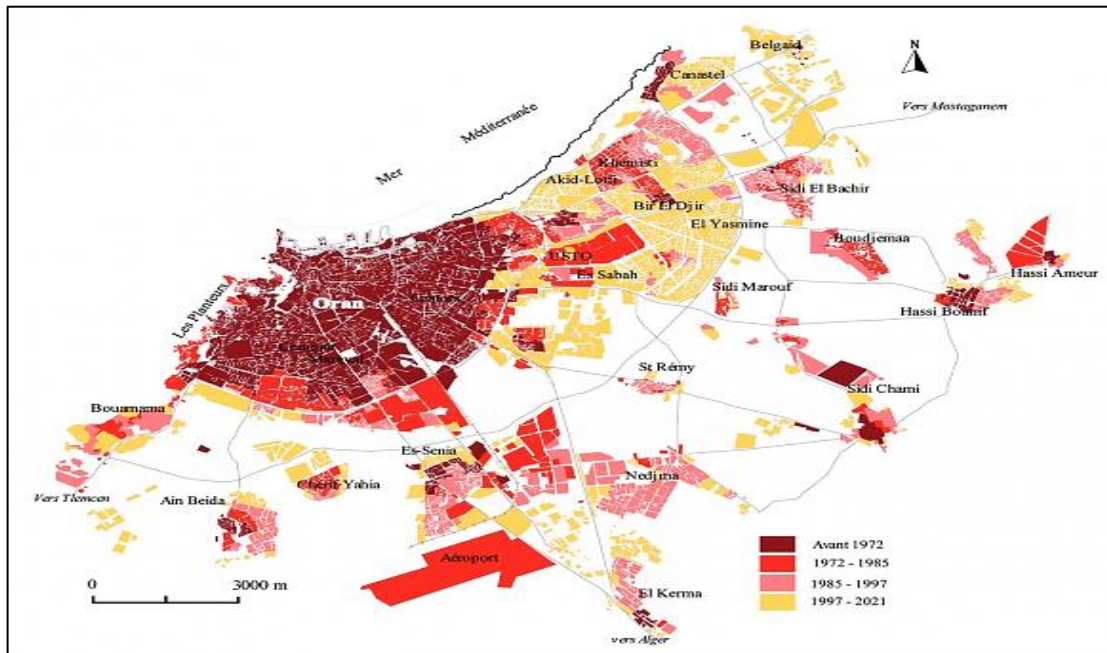


Figure VII.27:carte montrant l'étalement urbain de l'agglomération oranaise. Source: (Otmane et al., 2023)

Le début des années 2000, porté par la forte hausse des prix du pétrole, place le pays dans une situation financière favorable. L'État relance alors massivement la construction de logements et d'infrastructures, avec notamment la programmation de deux millions de logements pour les quinquennats 2005-2009 et 2010-2014. Cette dynamique accélère la formation d'une conurbation entre Oran et les communes voisines (Es Sénia, Bir El Djir, El Kerma) et favorise l'extension du bâti sur toute la couronne périurbaine.

Dans ces nouveaux territoires, se multiplient équipements sanitaires, commerces, hôtels, cafés et restaurants, renforçant ainsi l'urbanisation périphérique. Oran déploie alors un processus marqué de desserrement, redistribuant population et activités économiques vers ces espaces nouvellement urbanisés (Bendjelid, 2004; Otmane et al., 2023) Cette périurbanisation s'accompagne d'une mobilité résidentielle accrue et d'un découplage croissant entre lieux de résidence et d'emploi. La réponse à ces nouveaux besoins conduit à l'émergence d'un polycentrisme, visible dans le développement d'activités tertiaires et commerciales, transformant certains quartiers péricentraux et périphériques : Choupôt-Maraval, Akid Lotfi, Khemisti, les Castors, USTO — en véritables centralités urbaines. (Trache, 2010; Otmane et al., 2023).

2.3. Différents instruments d'urbanisme de la fabrique urbaine d'Oran

À partir de 1962, dans une volonté de garantir la continuité du fonctionnement des systèmes urbains postcoloniaux, l'État algérien centralisé a reconduit les dispositifs juridiques français en matière d'urbanisme, s'inscrivant dans la lignée d'un héritage institutionnel et idéologique colonial hérité du Plan de Constantine de 1958, lui-même inspiré des principes de la Charte d'Athènes. Le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD), instauré par le décret français n°58-1463 du 31 décembre 1958, est ainsi introduit officiellement en Algérie en 1962 par le décret n°62-155. Toutefois, son application effective dans les grandes agglomérations ne se concrétise que tardivement. À Oran, par exemple, le PUD ne sera approuvé qu'en 1977, à un moment où de nombreuses opérations urbaines (ZHUN, lotissements, ensembles résidentiels tels que Dar El-Beida, USTO ou Es-Seddikia) étaient déjà engagées. Ce décalage temporel a privé le document de son rôle prospectif, le cantonnant à une fonction de régularisation des interventions en cours. Si Oran a connu un début de crise de logement en 1972-1973, il faut se rappeler que celle-ci a été perceptible à Alger dès les années 1965-1966. (Bendjelid, 2004). À l'issue de sa validité dans les années 1980, la ville a poursuivi son expansion dans un contexte d'absence de cadre réglementaire. Ce n'est qu'avec l'adoption de la loi n°90-29 du 1er décembre 1990, que l'État a mis en place un nouveau cadre juridique structurant, fondé sur deux outils principaux : le PDAU (Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme), à l'échelle territoriale, et le POS (Plan d'Occupation des Sols), comme instrument opérationnel d'urbanisme.

Le PDAU, élaboré dans les années 1990 (décennie noire), avait eu pour première fonction la délimitation du territoire correspondant au Groupement Urbain d'Oran. Ce dernier occupait une position centrale dans sa wilaya (Oran) ; il réunissait quatre communes (Oran, Es Senia, Bir el-Djir et Sidi Chahmi) et s'étendait sur une surface de 25 057 ha. La surface urbanisée occupait plus de 8800 ha soit 35 % de la superficie totale du groupement. Le reste de la superficie, soit 65 %, se composait de terres agricoles, de forêts, de terres incultes, etc. (PDAU, 1997). Le PDAU préconisait une planification spatiale basée sur la méthode du zoning : il avait réparti les espaces d'urbanisation en secteurs. Ces derniers étaient des fractions continues du territoire communal et se distinguaient chacune par l'une des quatre vocations fixées par la loi 90-29 (article 19) : secteur urbanisé (SU), secteur à urbaniser (SAU), secteur d'urbanisation future (SUF) et secteur non urbanisable (SNU). Dans le cas du PDAU d'Oran, 66 POS ont émergé et sont toujours en vigueur actuellement (Kadri , Madani, 2015).

D'après (Kadri, 2017), le PDAU d'Oran de 1998 s'inscrit dans les orientations du SNAT, du SRAT Nord-Ouest et du PAW de la wilaya, qui positionnent Oran comme une métropole de rang international. Il couvre un périmètre de 25 057 ha répartis sur quatre communes (Oran, Bir El-Djir, Sidi Chami, Es-Sénia) et encadre 66 POS. Le document applique la méthode du zoning avec quatre types de secteurs : urbanisés (SU), à urbaniser (SAU), d'urbanisation future (SUF), et non urbanisables (SNU).

Malgré ses ambitions, le PDAU souffre d'une mise en œuvre limitée. Son application privilégie l'extension urbaine, au détriment de la densification ou de la réhabilitation du tissu urbain existant. La reconquête du centre ancien est freinée, tandis que l'urgence des programmes de logements entraîne des implantations hors des périmètres prévus, souvent imposées par la wilaya ou par des promoteurs privés aux logiques spéculatives. Ainsi, le PDAU se réduit à un instrument juridique figé, davantage utilisé pour délimiter des POS que pour piloter un véritable projet urbain. Sa révision lancée en 2015, avec l'intégration de la commune d'El Kerma et la création du nouveau pôle urbain d'Aïn El-Beida, confirme une logique d'étalement continu, sans rupture avec les dysfonctionnements antérieurs.

2.4.Émergence de nouveaux schémas stratégiques : Le Schéma Directeur D'aménagement De L'aire Métropolitaine (SDAAM) et le Schéma De Cohérence Urbaine (SCU)

Face aux limites du couple PDAU-POS dans la gestion urbaine, l'Algérie a amorcé une réforme de ses instruments d'urbanisme. À partir des années 2000, le Ministère de l'Aménagement du Territoire a introduit de nouveaux outils stratégiques à travers la loi 01-20 (2001) et la loi 06-06 (2006), visant une gouvernance plus intégrée, fondée sur la transversalité, la concertation et la durabilité. Trois instruments ont été proposés : le SDAAM (Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine), le SCU (Schéma de Cohérence Urbaine) et le PU (Projet Urbain).

À Oran, le SDAAM et le SCU ont été confiés en 2006 au bureau tunisien Dirasset, dans une optique d'articulation avec les échelles nationales (SNAT, SRAT) et de maîtrise de l'étalement urbain. Le SDAAM, couvrant une aire métropolitaine élargie, visait à structurer le développement à long terme et à renforcer la compétitivité territoriale. Le SCU, centré sur neuf communes, devait fournir un cadre cohérent pour les politiques urbaines. Cependant, le chevauchement des périmètres et des objectifs des deux schémas a engendré des ambiguïtés opérationnelles.

En réponse à ces dysfonctionnements, le SCU a été remplacé en 2008 par le SCTU (Schéma de Cohérence du Transport et de l'Urbanisation), puis annulé au profit du SPV (Schéma de la Politique de la Ville) élargi à l'ensemble de la wilaya. Parallèlement, le SDAAM a été jugé non conforme et rejeté en 2010 avant d'être révisé en 2011. Malgré ces tentatives, aucun de ces outils n'a été pleinement opérationnalisé.

Ainsi, après plusieurs années d'études et de réajustements, la métropole oranaise reste dépourvue d'un projet urbain global et cohérent, ce qui accentue les déséquilibres territoriaux et l'absence de vision structurante pour son développement futur.(Kadri, 2017)

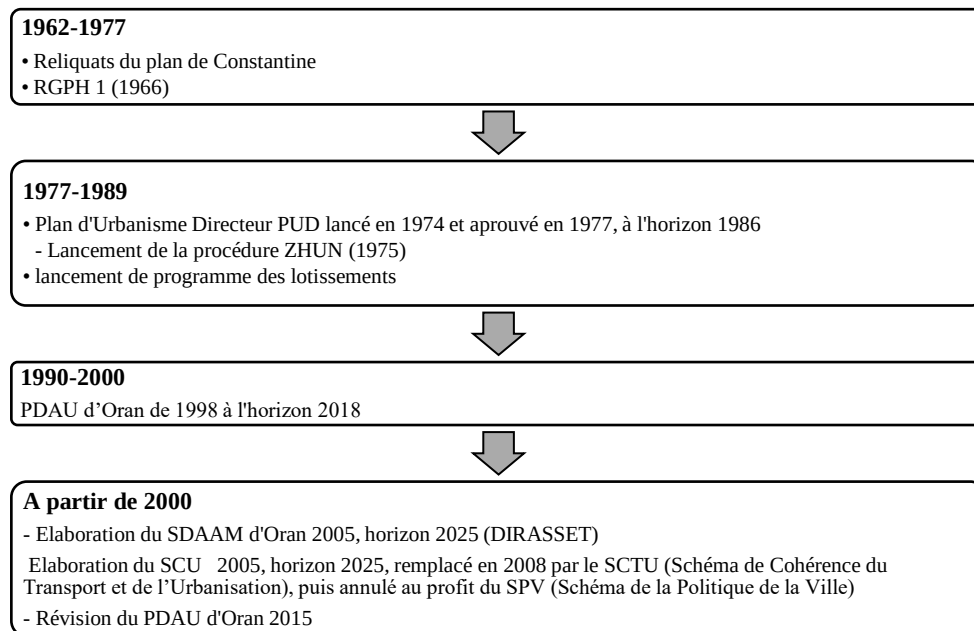


Figure VII.28:Schéma montrant les différentes étapes de planification urbaine d'Oran. Source: Auteure

En résumé, suite à l'échec de la première génération de PUD, l'introduction des nouveaux instruments PDAU et POS dans les années 1990 d'après (Kadri, 2017), traduisait une volonté affirmée de structurer et de réguler la fabrication urbaine en Algérie. Toutefois, ces instruments se sont révélés insuffisants face à la complexité des dynamiques urbaines, notamment à Oran, où ils peinent à encadrer l'expansion rapide des périphéries. Leur approche reste trop généraliste, dépourvue de visions stratégiques à l'échelle métropolitaine. La situation s'est aggravée avec l'incapacité à concrétiser les nouveaux schémas d'orientation (SDAAM et SCU), laissant la ville sans outils d'orientation stratégique. Ainsi, Oran continue de se développer dans l'absence d'un projet de l'ensemble de la métropole, dans une logique d'urbanisation fragmentée et non maîtrisée.

3. Complexe sportif d'Oran

3.1.Complexe sportif d'Oran : une vieille histoire

L'idée de doter la ville d'Oran d'un stade olympique ne date pas de ce début du siècle. En effet, l'ancien stade Habib Bouakeul (Montréal), construit en 1946, et le stade Ahmed Zabana (Municipal puis 19 juin), en 1957, ne pouvaient répondre aux besoins sportifs de la ville d'Oran. Ce qui a amené les pouvoirs publics, dès le début des années 1970 et surtout après la grande réussite du complexe du 5 Juillet à Alger, livré en 1975, à réfléchir à satisfaire ce réel besoin pour promouvoir la pratique du sport et notamment du football en Oranie. C'est donc dans le but du renforcement des infrastructures sportives au niveau de la ville d'Oran, ainsi que celui de la perspective d'organisation de compétitions à caractère régional et international, que le projet du complexe olympique a été initié par les autorités. (Djilali, 2022, p. 14)

3.1.1. En quelques dates

L'idée d'implanter un complexe sportif d'envergure à Oran remonte au Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) de 1998. Celui-ci prévoyait déjà la création d'un pôle de sports et loisirs composé d'équipements sportifs (village olympique, installations de sport en plein air) ainsi que d'équipements d'accueil et d'hébergement (hôtel, cafés, restaurants, camping).(PDAU Oran, 1998)

- En 1986, l'URBOR a été chargé de réaliser une étude de faisabilité pour la création de la Cité Olympique d'Oran. Trois sites ont été envisagés pour le village olympique : un terrain situé à Ain Beida, un autre à proximité de l'USTO (Université des Sciences et de la Technologie d'Oran), et un troisième dans la ZHUN (Zone d'Habitat urbaine nouvelle) de Fillaoucène.
- De manière inattendue, le choix s'est porté sur Daïa Morsli, dans le but de revitaliser cette zone délaissée en éliminant l'habitat spontané et en déplaçant une décharge. L'objectif était de créer une infrastructure moderne à l'entrée sud d'Oran, similaire à Riadh El Feth à Alger.
- L'URBOR a présenté plusieurs propositions d'aménagement en 1986, 1988 et 1989. Les études du sol menées par le LTPO (Laboratoire des Travaux Publics d'Oran), ont révélé une couche de remblai irrégulière de 4 à 9 mètres, avec une nappe phréatique peu profonde et des caractéristiques géologiques agressives. Pour les infrastructures lourdes, des fondations profondes en pieux ancrés à 15 mètres ont été recommandées, tandis que

des remblais reconstitués de 4 à 5 mètres étaient envisageables pour les structures légères.

- Le BEWO s'est préoccupé des coûts supplémentaires liés à la construction sur un sol fragile, en particulier pour le stade olympique et ses annexes. Malgré cela, le site de Daïa Morsli a été maintenu pour la Cité Olympique lors d'une réunion en juillet 1989. Les études se sont poursuivies, par le BEWO jusqu'à l'avant-projet sommaire dont les grandes lignes sont synthétisées ici.
- Faute d'une étude urbanistique complète, le BET s'est trouvé contraint d'entreprendre une étude d'aménagement globale du site en raison de l'importance du projet, en particulier le stade olympique pouvant accueillir 80 000 personnes, qui risquait d'être le premier ouvrage construit.

3.2. Master plan de la cité olympique :



Figure VII.29: vue d'ensemble du village olympique BEWO 1989. source : (Djilali, 2022)

L'équipe chargée de l'étude reconnaît dès le début les limites de cette phase, mais parvient néanmoins à cerner la problématique de l'aménagement général en proposant un véritable "master plan" pour la zone. Ce plan s'inscrit dans la continuité des recommandations du Plan d'Urbanisme Directeur (PUD), qui destinait le site à devenir une zone de loisirs et de détente, tout en adaptant la structure conformément aux exigences et aux caractéristiques des installations sportives à implanter.

Ces installations doivent être agencées de manière harmonieuse et fonctionnelle pour constituer le programme retenu pour la cité olympique, comprenant principalement :

Un stade de 80 000 places avec ses annexes, un stade omnisport couvert de 15 000 places, un club de tennis avec un court central couvert et des annexes ainsi que 10 courts extérieurs, un centre aquatique et d'aviron, un vélodrome, un circuit de golf, des stands de tir, un espace polyfonctionnel, un centre médico-sportif, un musée du sport, un centre de presse, un centre d'activités, des installations de loisirs, des hébergements, des restaurants, des parkings. La complexité de ce programme, résultant des recommandations des instances olympiques et des opportunités offertes par le site, a nécessité l'organisation de l'espace en zones dédiées à chaque catégorie d'utilisateurs : une zone publique, une zone réservée aux sportifs, une zone pour les officiels, une zone pour la presse, une zone d'administration et de services, une zone de secours et de sécurité, des locaux techniques

Les flux de circulation entre ces zones ont été minutieusement étudiés pour assurer une fluidité maximale, en particulier lors des évacuations, tout en évitant les interférences entre différents utilisateurs. Cette fluidité doit être adaptée à trois scénarios d'utilisation du village olympique, dont deux sont extrêmes : l'organisation d'une grande manifestation sportive internationale, l'utilisation du complexe en dehors de toute compétition, ainsi qu'une troisième situation où le stade serait utilisé pour une rencontre sportive locale.

3.3.Composition du complexe sportif :

Situé à l'entrée Est d'Oran, dans la localité de Belgaïd, le complexe sportif Miloud Hadfi s'étend sur 105 hectares il est limité : **au Nord** par bd université /millénium prolongé; **au sud** par la RN 11 ; **à l'est** par le boulevard stade olympique **à l'ouest** par le 4ème boulevard périphérique.



Figure VII.30: master plan montrant les différentes composantes du complexe sportif. Source: Office aestionnaire du complexe

Le complexe sportif d'Oran est desservi par la RN 11, entre les localités de Sidi El-Bachir et de Belgaïd, dans la daïra de Bir El Djir, par la gare d'Oran et par l'aéroport international d'Oran Ahmed Ben Bella. Il est ainsi très facile d'accès et son point fort se situe sans doute à ce niveau-là.

Programme et Consistance:

- Un stade Omnisport de 40 000 places couvertes avec terrain en gazon naturel
- Un terrain de réplique en gazon naturel
- Un stade d'athlétisme 4200 places
- Complexe nautique couvert (2500 places + 400 places extérieures)
- Salle Omnisports 6000 places.

Installations intégrées :

- Ecole de formation
- Unité d'hébergement (46 lits) et une unité de soins
- Salle de sport couverte
- Salle de conférences 300 places
- Administration et locaux technique

Aménagements extérieurs et annexes comprenant :

- Parkings extérieurs (1500 places)
- Esplanades, aménagements extérieurs, Gazonnier et espaces boisés.

3.3.1. Stade de football

Le stade d'une capacité de 40.000 places est revêtu en gazon hybride (pelouse naturelle renforcée de fibres synthétiques), une technologie Air-Fibre qui permet de renforcer la tenue et la résistance du gazon. Assurée par l'entreprise franco-algérienne Natural Grass Africa, la pelouse répond aux normes internationales et bénéficie d'une classification de première catégorie. Le stade est également doté d'une piste d'athlétisme moderne, fabriquée en Suisse et homologuée par la Fédération internationale de la discipline. D'ailleurs, après la visite d'experts, les responsables du complexe oranais ont reçu la note maximale avec une certification de catégorie 1, la plus élevée au monde, permettant ainsi à Oran de recevoir, pourquoi pas un jour, une étape de la prestigieuse Diamond League de l'IAAF ou encore un championnat du monde d'athlétisme.

3.3.2. Stade d'athlétisme et les deux terrains annexes

Le complexe olympique est ainsi doté d'un véritable stade d'athlétisme qui peut également accueillir un match international de rugby puisque des fourreaux ont été installés sur ce terrain de 4200 places situé juste à côté du grand stade de football. Pour ne pas trop solliciter la pelouse des terrains réservée à la compétition, le complexe est également doté de deux terrains de réplique supplémentaires pour les entraînements. L'un en gazon hybride et l'autre en gazon exclusivement synthétique.

Pour assurer un bon entretien du gazon, une idée ingénieuse a été proposée par la société en charge de l'entretien des pelouses. Une pépinière pour gazon en rouleau, une première dans le continent africain, est ainsi réalisée au fond du complexe, en bordure de l'autoroute, permettant ainsi de maximiser l'espace. Cette pépinière permet de reprendre la pelouse en une semaine avec la technique de délaçage et replacage du gazon.

3.3.3. Salle omnisports

En plus du grand stade de football, nombre d'installations sportives modernes sont donc réalisées : Un stade d'athlétisme de 4.200 places, une salle omnisports d'une capacité de 6.000 places extensibles à 7.000, un parc aquatique avec trois bassins en inox (une première en Afrique) dont deux olympiques et un troisième semi-olympique, ainsi qu'un centre de formation pédagogique d'une capacité de 150 places. Le complexe prévoit également 3 terrains de tennis qui ne seront toutefois pas livrés avant quelques mois en raison du retard des travaux. Notons également l'existence d'un dortoir de 25 chambres permettant à une équipe d'un sport collectif d'effectuer un stage complet sur place.

3.3.4. Centre nautique

Le centre nautique comporte trois piscines, dont deux olympiques et une troisième semi-olympique. L'une des deux piscines olympiques est non couverte. Ce centre est équipé d'une tribune pouvant accueillir plus de 2 000 spectateurs. Ses bassins en inox, une première en Afrique, offrent des conditions optimales pour l'organisation de compétitions de haut niveau. Après les Jeux méditerranéens, il a accueilli le 5^e Championnat arabe de natation, organisé du 20 au 24 juillet 2023.

Naturellement, pour assurer la sécurité d'un tel espace, le complexe sportif s'est doté d'un système de surveillance par caméra et des portiques électroniques. Le délai d'évacuation du public est de sept minutes.

En effet, son emplacement géographique sur une surface parfaitement plate a permis d'économiser un énorme budget financier contrairement aux autres infrastructures du pays en cours de réalisation. Avec un coût estimé à 170 millions d'euros, le Complexe Olympique d'Oran constitue une excellente affaire en comparaison au stade de Baraki (très mal situé en raison des nappes phréatiques de son sous-sol dans cette zone très agricole) alors que l'emplacement du nouveau stade de Tizi Ouzou (dans les montagnes du Djurdjura) a imposé des surcoûts totalement exorbitants élevant la facture à plus de 350 millions d'euros. Au final, le Complexe Olympique d'Oran constitue un précieux acquis pour la ville et un gain pour les athlètes pourvu qu'il puisse aider à l'éclosion de nouveaux talents pour le sport algérien.

3.3.5. Ecole de formation



Figure VII.31 : photo de l'école de formation. Source : Auteure 2025

Structure consacrée à la formation et au renforcement des compétences des professionnels du sport, d'une capacité d'accueil de 150 personnes. Elle comprend :

- Salles de cours équipées ;
- Salles de conférence ;
- Salles polyvalentes ;
- Bureaux administratifs ;
- Espaces de détente.

Conclusion du chapitre

La présentation de ces deux cas d'étude permet de mettre en évidence l'importance des infrastructures sportives réalisées dans le cadre des Jeux Méditerranéens en Algérie. À travers la Cité olympique Mohamed Boudiaf à Alger et le Complexe sportif Miloud Hadfi à Oran, il est possible d'observer deux projets majeurs qui illustrent différentes périodes de

développement urbain et différentes approches dans la conception des grands équipements sportifs.

Ces deux complexes constituent ainsi des terrains d'étude pertinents pour comprendre les dynamiques urbaines liées à l'accueil d'événements sportifs internationaux et pour analyser le rôle des infrastructures sportives dans la structuration et l'évolution des villes hôtes.

VIII. VERS UN SCHEMA DIRECTEUR DES GRANDES INFRASTRUCTURES SPORTIVES: UNE AMBITION LEGISLATIVE CONTRECARREE PAR LES DEFIS DE LA MISE EN ŒUVRE

Introduction du chapitre

Le sport s'impose aujourd'hui comme un levier transversal du développement durable, à l'intersection des dimensions sociales, économiques et territoriales. Outil de cohésion et d'inclusion, il contribue à la santé publique, à l'égalité et au rayonnement des territoires, tout en participant à la structuration urbaine et à l'attractivité métropolitaine. Les équipements sportifs, au-delà de leur fonction première, deviennent ainsi des instruments de planification stratégique et de développement territorial.

Dans le contexte algérien, cette orientation trouve un fondement juridique explicite. La Loi (Loi n° 13-05, 2013) consacre le sport comme un droit fondamental et confie à l'État la responsabilité de développer un réseau d'infrastructures accessibles et planifiées à l'échelle nationale et territoriale.

Ainsi, la place des équipements sportifs dépasse le seul cadre de la pratique physique : ils deviennent des leviers d'aménagement du territoire et de développement durable, en articulant politiques publiques, dynamiques sociales et stratégies urbaines.

1. L'infrastructure sportive dans le cadre législatif algérien

Les infrastructures sportives sont juridiquement reconnues comme des biens publics protégés (Ordonnance n° 95-24, 1995), relative à la protection du patrimoine public et à la sécurité des personnes qui lui sont liées. Elles bénéficient d'un encadrement strict, qui concerne tant leur création et exploitation (Décret exécutif n° 91-416, 1991)²⁶ que leur planification (Loi n° 13-05, 2013, Article 154,155) selon l'article 154 stipule l'obligation de doter les zones d'habitation, établissements éducatifs, centres de formation et structures pour personnes handicapées ou en rééducation, ainsi que certains ensembles économiques et administratifs, d'équipements sportifs conformes aux normes techniques et de sécurité. Ces dispositions imposent l'intégration des équipements sportifs dans les documents

²⁶ L'article 2 de ce décret définit ces installations comme des infrastructures ouvertes au public, spécialement conçues pour la pratique des activités physiques et sportives.

d'aménagement et d'urbanisme, afin de garantir une cohérence entre urbanisation et accessibilité au sport selon l'article 155.

Le financement des infrastructures repose sur un modèle partenarial conformément à l'article 162, mobilisant l'État, les collectivités locales ainsi que les acteurs économiques publics et privés. Le soutien financier couvre plusieurs domaines clés, parmi lesquels : (...La création, l'équipement et le fonctionnement des infrastructures sportives, des établissements de formation et des structures de support relevant de l'État et des collectivités locales, en assurant leur valorisation fonctionnelle.) (Loi n° 13-05, 2013, Article 151, 162).

L'État a réaffirmé cet engagement dans l'article 151. L'État et les collectivités locales veillent à la maintenance, à la valorisation fonctionnelle et à la mise en conformité technique du patrimoine infrastructurel sportif public par l'octroi de subventions sous forme de sujétions de service public aux Etablissements chargés de la gestion de ce patrimoine. (Loi n° 13-05, 2013, Article 151)

Par ailleurs, les articles 157 et 159 encadrent la mise à disposition des ressources humaines et l'homologation technique et sécuritaire des équipements. L'article 157 de la Loi n° 13-05 stipule que l'État et les collectivités locales ont l'obligation de fournir aux infrastructures sportives publiques, une fois réalisées, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur bon fonctionnement. Cela inclut l'encadrement, la gestion et la maintenance de ces infrastructures, afin de garantir leur utilisation optimale et leur durabilité. (Loi n° 13-05, 2013). Ce cadre légal vise à assurer que les infrastructures sportives ne se limitent pas à leur construction, mais qu'elles disposent également de moyens adéquats pour être opérationnelles et pérennes au service de la communauté.

L'article 159 de la Loi n° 13-05 précise que l'État et les collectivités locales, en collaboration avec les fédérations sportives nationales, sont responsables de l'homologation technique et sécuritaire des infrastructures sportives accessibles au public. Cette homologation vise à garantir que ces installations répondent aux normes spécifiques en matière de sécurité et de qualité. Les procédures d'homologation ainsi que les normes à respecter et les modalités d'application sont établies par voie réglementaire. (Loi n° 13-05, 2013).

Enfin L'article 160 de la Loi n° 13-05 prévoit que toute suppression, totale ou partielle, d'équipements ou d'infrastructures sportives publiques, ainsi que toute modification de leur affectation, doit recevoir l'autorisation du ministre chargé des sports. Ce dernier peut imposer la condition que les infrastructures supprimées ou modifiées soient remplacées par des

installations équivalentes dans la même localité. (Loi n° 13-05, 2013). Cette disposition vise à protéger le patrimoine sportif public et à garantir que les infrastructures dédiées aux activités physiques et sportives restent accessibles aux communautés locales, en maintenant un niveau d'équipement équivalent en cas de modification.

En résumé, le cadre législatif algérien est complet et ambitieux (*voir annexe 5*), faisant des équipements sportifs des outils structurants pour le territoire. Cependant, la mise en œuvre se heurte à des défis de planification, de financement et de gouvernance, créant un écart entre la norme juridique et la réalité terrain.

2. La Dimension Stratégique : Intégration des Équipements Sportifs dans l'Aménagement du Territoire

2.1. La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire

L'une des législations les plus importantes qui ont établi les bases de l'aménagement du territoire en Algérie est la loi n° 01-20 relative à l'aménagement du territoire et au développement durable, qui a abrogé les dispositions de la loi précédente n° 87-03 relative à l'aménagement du territoire 1987 (Loi n° 01-20, 2001). Les dispositions de la présente loi définissent les orientations et les instruments d'aménagement du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national, fondé sur: - Les choix stratégiques que requiert un développement de cette nature; - Les politiques qui concourent à la réalisation de ces choix; - La hiérarchisation des instruments de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire. (Loi n° 01-20, 2001). Ainsi, l'article 4,5 et 6 stipule que la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire vise un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national, selon les spécificités et les atouts de chaque espace régional. Ses objectifs principaux portent sur la réduction des inégalités régionales, la dynamisation des zones en difficulté, la maîtrise de la croissance urbaine, la protection des espaces sensibles et la valorisation des ressources naturelles et culturelles pour les générations futures. (Loi n° 01-20, 2001, Article 4,5,6).

Le principal instrument de cette politique est le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), élaboré pour une durée de vingt ans et révisable tous les cinq ans (Art. 19-20). Véritable projet territorial de l'État, il définit la répartition des infrastructures, services collectifs et grands équipements d'intérêt national. Il sert de cadre de référence aux politiques publiques et se décline en schémas sectoriels et territoriaux, dont le schéma

directeur des équipements sportifs (Art. 11, 22, 40). Ce dernier vise à garantir un accès équitable aux installations sportives, en anticipant les besoins futurs, en organisant la planification et en assurant la cohérence entre politiques sportives et aménagement du territoire.

Cependant, malgré un cadre juridique clair, la mise en œuvre du SNAT a souffert de retards et de dysfonctionnements. L'évaluation menée après 2015 a révélé des insuffisances institutionnelles, financières et organisationnelles (APS, 2022). L'actualisation du schéma, annoncée en 2022-2023, vise donc à adapter la stratégie nationale aux nouveaux défis : transition énergétique, changements climatiques, fracture numérique, insécurité alimentaire et gouvernance territoriale.

Dans ce contexte, l'intégration des équipements sportifs dans le SNAT illustre la volonté de l'État de lier développement territorial, cohésion sociale et promotion de la pratique sportive. Pourtant, l'absence d'un schéma directeur des sports officiellement finalisé témoigne d'une difficulté persistante à traduire les ambitions juridiques en réalisations concrètes. Cela souligne l'écart entre la norme et la pratique, et met en évidence la nécessité d'une gouvernance renforcée, d'une meilleure coordination intersectorielle et d'une mobilisation efficace des ressources pour atteindre les objectifs fixés.

2.2.Orientations et des instruments de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) constitue l'outil par lequel l'État définit son projet territorial dans une logique de développement durable, garantissant équilibre, équité et attractivité du territoire (Loi n°01-20, 2001, Article 5). Il fixe les grandes orientations stratégiques (Loi n°01-20, 2001, Article 7), sert de cadre de référence pour l'action publique (Loi n°01-20, 2001, Article 8) et détermine la localisation des infrastructures et grands équipements (Loi n°01-20, 2001, Article 10). Élaboré par l'État pour 20 ans, il est évalué et actualisé tous les 5 ans (Loi n°01-20, 2001, Article 19,20).

Conçu comme un outil prospectif, il décline la stratégie nationale d'aménagement à l'horizon 2030 autour de quatre axes :

1. Territoire durable,
2. Rééquilibrage territorial,
3. Attractivité et compétitivité,

4. Equité territoriale.

Ces axes se traduisent par 20 programmes d'action territoriale impliquant divers acteurs (ANAAT, 2022)

Le gouvernement a annoncé dans un communiqué de presse publié à l'issue de la réunion du gouvernement du 15 juin 2022 (Algérie Presse Service, 2022a), le lancement par les autorités publiques d'un processus d'actualisation du SNAT afin de réajuster la stratégie nationale d'aménagement du territoire, dans le contexte socio-économique et politique actuel. Selon le même communiqué, cette actualisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) à l'horizon 2030 s'inscrit dans le cadre des engagements consacrés dans le programme de Monsieur le Président de la République, traduits dans le Plan d'action du Gouvernement (Services du Premier Ministre, 2021).

Une évaluation de sa mise en œuvre pour la période 2011-2015 a mis en évidence des dysfonctionnements et des insuffisances institutionnelles, financières et organisationnelles. Ces lacunes ont montré la nécessité de réviser et d'ajuster le schéma pour mieux répondre aux défis actuels et futurs du développement territorial, En renforçant les capacités de gouvernance et en optimisant les ressources allouées.(Algérie Presse Service, 2022a). Conformément aux dispositions de la (Loi n ° 10-02, 2010) portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire, qui prévoit son évaluation et sa révision périodique par le conseil national de l'aménagement et du développement durable. Il prévoit aussi les mesures de réajustements et les adaptations indispensables pour assurer la cohérence dans les différents programmes de développement. Selon un autre communiqué Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a annoncé Février 2023, que les conclusions des ateliers thématiques programmés pour l'actualisation de ce schéma ont permis l'élaboration de sa mouture finale, ajoutant que l'approbation par le Gouvernement de ce schéma s'effectuera en vertu d'un texte juridique.(Algérie Presse Service, 2023a)

2.3. Actualisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)

2.3.1. Les enjeux actuels auxquels l'Algérie fait face

1. L'épuisement des énergies fossiles et la transition énergétique.
2. La vulnérabilité des territoires face aux grands risques et aux effets des changements climatiques, ainsi que leur faible capacité d'adaptation (inondations, feux de forêt, sécheresse, etc.) à long terme.

3. Le déclin de l'industrialisation et la fracture numérique.
4. Les pandémies et les crises sanitaires :
5. Le démantèlement du système alimentaire national et l'insécurité alimentaire.
6. La diversification de l'économie nationale.
7. Réorganisation urbaine :
8. Durabilité des ressources à travers la gestion des ressources en eau.
9. Gouvernance territoriale. (ANAAT, 2022)

2.3.2. Objectifs de révision

Modification de la stratégie nationale d'aménagement du territoire afin de l'adapter aux nouveaux défis et enjeux auxquels notre pays est confronté :

1. Alignement de la stratégie nationale d'aménagement du territoire avec le contexte social, économique et politique actuel : Cette adaptation vise à prendre en compte les évolutions récentes dans ces domaines pour mieux répondre aux besoins du pays.
2. Donner un nouvel élan à la problématique de la planification spatiale et du développement sectoriel et régional : Il s'agit de redynamiser les efforts de planification afin d'assurer un développement harmonieux et équilibré à travers les différents secteurs et régions, en tenant compte des spécificités locales et des besoins nationaux.

2.3.3. Orientations stratégiques

3. Renforcement des axes directeurs du Schéma National d'Aménagement du Territoire 2030 et leur enrichissement.
4. Renforcement des nouvelles instances de gouvernance caractérisées par la décentralisation et la revalorisation du rôle de la société civile.

Afin de conférer une dimension territoriale aux 54 engagements du Président de la République et au Plan d'Action du Gouvernement qui en découle, plusieurs actions clés ont été proposées :

1. Refonte de la politique de la ville et maîtrise de la croissance urbaine : Cette action vise à mieux gérer le développement urbain, en tenant compte des dynamiques actuelles et futures.

2. Valorisation et aménagement des écosystèmes fragiles (oasis, montagnes, etc.) ainsi que des zones à contraintes (zones frontalières, zones d'ombre, etc.) : Il s'agit de protéger ces environnements sensibles tout en les développant de manière durable.
3. Mise à jour des outils d'aménagement du territoire et leur adaptation : Cela inclut le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), les schémas de programmation régionale, les plans directeurs d'aménagement des grandes agglomérations urbaines, les plans d'aménagement des wilayas, et le plan directeur d'aménagement du littoral, afin de garantir leur cohérence et leur efficacité.
4. Mise à jour des plans directeurs des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national : Ces mises à jour doivent être compatibles avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire pour une planification cohérente.
5. Introduction d'une approche économique dans le SNAT : L'objectif est de renforcer les aspects économiques dans les stratégies d'aménagement du territoire.
6. Révision de l'organisation territoriale du pays : Ce processus s'accompagne de la mise à jour continue du Schéma National d'Aménagement du Territoire, soutenu par les initiatives suivantes :
 - Alignement et renforcement des 20 programmes régionaux d'action.
 - Introduction de nouveaux programmes régionaux pour relever les nouveaux défis identifiés.
7. Renforcement des quatre axes directeurs en ajoutant un nouvel axe lié à la gouvernance régionale : Cette approche met l'accent sur une gestion régionale plus efficace et participative, en améliorant la gouvernance locale.

Ces mesures visent à créer un aménagement du territoire équilibré, durable et adapté aux enjeux actuels.

Le SNAT se décline en schémas sectoriels et territoriaux. Sur le plan institutionnel, cette démarche incarne une étape clé de la définition collective d'un projet d'avenir.

2.3.4. Déclinaisons sectorielles

Elles incluent les schémas directeurs des infrastructures majeures et des services d'intérêt national, au nombre de 21 plans. Programmes d'action pour les vingt prochaines années. Chaque schéma définit sa politique propre au secteur afin de permettre aux : Walis, élus

locaux, ... d'en cerner les référents et d'en identifier les conséquences, les variantes et les priorités d'action au plan territorial. Il est construit autour de (5) principaux axes :

- 1- Les hypothèses, les tendances et les variantes ;
- 2- Le programme d'action pour les 20 ans à venir ;
- 3- Les ordres de priorité ;
- 4- Le calendrier de réalisation ;
- 5- La question des financements.

• **Les déclinaisons territoriales :**

- Les schémas d'aménagement des espaces de programmation territoriale.
- Les schémas directeurs d'aménagement des grandes villes.
- La politique de la ville.
- Le schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL).
- Le règlement d'aménagement du territoire des massifs montagneux.(Loi n ° 10-02, 2010)

2.4. Schéma Directeur des équipements Sportifs : L'Outil Opérationnel de Cohérence

Un schéma d'équipements sportifs ne peut se construire en dehors de tout cadre juridique. Il convient donc de connaître le cadre juridique mais aussi les prescriptions et orientations qui les concernent.

Le cadre juridique relatif à l'aménagement du territoire et au développement durable en Algérie repose notamment sur la loi n° 01-20 du 15 décembre 2001. Cette loi constitue une référence clé pour l'élaboration du plan directeur des sports et des grandes infrastructures sportives. Elle définit les principes et actions d'organisation territoriale dans plusieurs domaines, y compris le sport. L'article 11 de cette loi précise que le schéma national d'aménagement du territoire doit organiser l'espace en tenant compte des espaces naturels, des zones patrimoniales, des ressources en eau, des infrastructures de communication et de transport, des établissements éducatifs et de formation, ainsi que des services publics, y compris ceux liés à la santé, à la culture et au sport. (Loi n°01-20, 2001)

Le schéma directeur des sports et des équipements sportifs s'intègre donc dans cette approche globale de planification, en tant qu'un des instruments sectoriels essentiels pour le développement harmonieux du territoire national. Selon l'article 22, les schémas directeurs

des grandes infrastructures sont des outils clés pour structurer le développement des territoires et améliorer l'accès des citoyens aux services et infrastructures, notamment en matière de sport. (Loi n°01-20, 2001). L'article 40 réaffirme cette vision en soulignant que le schéma directeur des sports définit les objectifs de l'État pour faciliter l'accès aux infrastructures sportives à l'échelle nationale. Ce schéma tient compte des besoins en formation et des évolutions des pratiques sportives. Il oriente ainsi la création des pôles sportifs et la mise en place des équipements et services nécessaires pour soutenir la pratique du sport partout sur le territoire. (Loi n°01-20, 2001) l'élaboration et la révision de ces schémas sectoriels des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national fait l'objet d'une coordination intersectorielle, comme prévu à l'article 23. Cela permet d'harmoniser les priorités entre différents secteurs et de veiller à une cohérence globale dans l'aménagement du territoire. Les modalités de cette coordination, le champ d'application et le contenu de chaque schéma directeur, ainsi que les règles de procédure qui leur sont applicables, sont précisés par voie réglementaire. Les schémas directeurs sont approuvés par voie réglementaire.

La loi a également confié au Conseil national de l'aménagement du territoire et du développement durable la mission de contribuer à l'élaboration des schémas directeurs sectoriels, comme le stipule Article 21 : Il est créé un Conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire. Sa mission inclut notamment de :

- Proposer l'évaluation et l'actualisation périodique du schéma national d'aménagement du territoire ;
- Contribuer à l'élaboration des schémas directeurs nationaux et régionaux ;
- Présenter devant les deux chambres du Parlement un rapport annuel sur la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire.

La composition, les missions et les modalités de fonctionnement du Conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire sont précisées par voie réglementaire

Le financement de ces projets est assuré par l'État à travers des lois de programmation pluriannuelles, comme mentionné aux articles 56 et 57. Des incitations financières peuvent également être mises en place pour encourager le développement des infrastructures sportives dans les régions nécessitant une attention particulière. (Loi n°01-20, 2001)

Enfin, un arrêté interministériel de 9 juillet 2006 a également été élaboré pour définir la composition du comité central chargé d'élaborer le projet de schéma directeur des sports et les grands équipements sportifs, ainsi que les modalités de son fonctionnement. Ce comité est chargé d'étudier le projet de schéma directeur élaboré par le ministère de la Jeunesse et des Sports et de mener les consultations jugées nécessaires. Les délais pour les travaux du comité sont fixés comme suit :

- Phase d'élaboration du projet de schéma directeur sectoriel : jusqu'au 10 juillet 2006.
- Phase de consultation : jusqu'au 31 août 2006.
- Phase d'approbation : jusqu'au 30 septembre 2006.
- Phase de finalisation : jusqu'au 31 décembre 2006. (Arrêté interministériel du 9 Juillet 2006, 2006)

Malgré les délais fixés pour la finalisation de ce schéma, plusieurs secteurs n'ont pas achevé l'élaboration de leurs propres Schémas, notamment celui de la Jeunesse et des Sports. En conséquence, le schéma directeur des sports et des grands équipements sportifs, a été arrêté dès sa phase embryonnaire, sans jamais aboutir à une publication officielle.

2.5. Intérêt d'élaborer un schéma directeur et/ou de cohérence d'équipements sportifs

D'après le guide pratique de la mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs (Jarrige, 2010). En matière de prise de décisions :

- Disposer d'une vue prospective = pouvoir anticiper
- Être en capacité de prendre du recul = décider à partir de données objectivées
- Organiser une réelle concertation = disposer d'un diagnostic partagé, mettre en cohérence les stratégies des différentes parties prenantes

En matière de réponses aux besoins :

- Améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande
- Rendre solidaires les territoires et les acteurs Dans le domaine financier :
- Mieux maîtriser les budgets d'investissement et de fonctionnement

L'article 40 de la loi relative à l'aménagement du territoire et au développement durable (Loi n°01-20, 2001), précise que, dans le cadre des orientations nationales, le schéma directeur des sports et des grandes infrastructures sportives a pour objectif de faciliter l'accès des citoyens aux services, équipements, espaces, et sites dédiés aux pratiques sportives à travers

tout le pays. Ce schéma prend en compte les besoins en formation, les moyens disponibles, ainsi que l'évolution des pratiques sportives. Il prévoit l'implantation de pôles sportifs et oriente la création des services et des équipements structurants qui y sont liés. Cette planification permet de structurer le développement des infrastructures sportives, afin de garantir un accès équitable aux activités physiques et sportives sur l'ensemble du territoire.

Conclusion du chapitre

Le cadre législatif algérien pose des bases solides en faisant du sport un droit fondamental et des équipements sportifs un patrimoine public à intégrer dans l'aménagement durable du territoire via le Schéma National d'aménagement du Territoire (SNAT).

Cependant, l'absence persistante d'un Schéma Directeur des Sports officiel et actualisé constitue une lacune majeure. Sans cet outil, la planification et la gestion des grands équipements – tels que les complexes olympiques Mohamed Boudiaf à Alger ou Miloud Hadfi à Oran – s'effectue de manière fragmentée, souvent réactive aux impératifs événementiels, plutôt que sur une vision cohérente et prospective.

Cette faiblesse explique en partie le décalage entre l'ambition normative affichée et la réalité d'équipements parfois sous-utilisés, mal intégrés dans leur environnement urbain ou difficiles à maintenir dans la durée.

La réussite passe donc par la finalisation d'un Schéma Directeur des Sports, garantissant que ces infrastructures majeures, au-delà de leur rôle lors des Jeux ou événements ponctuels, soient pleinement inscrites dans une stratégie durable de développement territorial, social et économique

IX. RESULTATS ET DISCUSSION DE L'HERITAGE SPORTIF DES JEUX MEDITERRANEENS EN ALGERIE

Introduction du chapitre

La discussion des résultats constitue une étape essentielle de la recherche, car elle permet d'interpréter les données obtenues à la lumière des hypothèses formulées et des cadres théoriques mobilisés. Au-delà de la simple présentation des constats, il s'agit d'en analyser la portée, d'en apprécier la fiabilité et de les confronter aux travaux scientifiques existants afin de dégager les principaux enseignements de l'étude.

Dans cette perspective, ce chapitre présente et discute les résultats relatifs aux héritages des Jeux Méditerranéens en Algérie. L'analyse s'organise autour de trois axes : les transformations urbaines induites par les Jeux, l'intégration des complexes sportifs dans les instruments de planification urbaine, et l'évaluation de leur pérennité à travers l'application de l'outil SSCAT.



1. Les jeux méditerranéens et transformations urbaines

1.1. Jeux méditerranéens Alger 1975

1.1.1. Programme d'embellissement de la ville d'Alger (COJM, 1975a)

La Commission d'embellissement et d'aménagement de la Ville d'Alger était composée des services spécialisés de la Ville d'Alger et présidée par Monsieur MEDJAOUI, Maire de la Ville.

Cette Commission était chargée de la réalisation des opérations suivantes :

- Mise en œuvre d'un programme général d'aménagement de la Ville.
- Organisation de campagnes d'assainissement, de désinfection de la zone principale de déroulement des Jeux et des lieux d'hébergement.
- Approvisionnement continu en eau potable de toutes les Unités Sportives et d'hébergement.
- Pavoisement de la Ville et illumination des principales artères et carrefours.

Le programme réalisé par cette commission, à l'occasion de la manifestation, a nécessité la mobilisation de plus de 500 employés de la Ville d'Alger et l'intervention des organes suivants :

- Installation de plus de 50 banderoles à travers la Ville, portant en plusieurs langues le slogan suivant : "MÉDITERRANÉE SPORT ET PAIX".
- Travaux d'embellissement des parcs et jardins (toilettes générales des arbres et arbustes, mise en état correct des fontaines lumineuses, plantation des massifs, des bordures...)
- Nettoyage et assainissement du territoire des 12 arrondissements de la Ville d'Alger avec le renforcement du système sanitaire dans les lieux d'hébergement et des manifestations sportives.
- Réaménagements de la voirie ont été également réalisés par les travaux de rapiéçage, revêtement et rehaussement des trottoirs, préparation des ronds d'arbres, désherbage des accotements.
- Des opérations en matière d'hygiène et de traitements anti-larvaires des zones marécageuses, tournage et déblayage de certains oueds, la désintoxication des jardins publics et zones marécageuses, désinfection de certaines zones et plus particulièrement les zones d'hébergement.
- Des opérations de traitement de l'environnement comprenant le ravalement des façades, l'action de lutte contre l'utilisation abusive de la voie publique...

En matière d'éclairage public et de décoration lumineuse, la Mairie d'Alger avait mis au point un programme très consistant comprenant la pose des gerbes électriques devant les axes routiers, illumination devant les offices publics et renforcement de l'éclairage urbain, opération qui s'est traduite par l'installation de 2581 foyers lumineux.

Les éléments majeurs de ce programme sont :

- 02 grands panneaux avec mention BIENVENUE en Langue arabe et Française.

- 100 Fennecs (mascottes des jeux en trois grandeurs.
- 576 pictogrammes sportifs sous formes de caissons lumineux
- 103 Sigles des Jeux.
- 77 Étoiles des Jeux.
- 20 Soleils.
- 09 Tableaux programme de 3 m sur 6 m.
- 82 Gerbes lumineuses.
- 23 Losanges.
- 19 Projecteurs de 2000 W.
- 46 Projecteurs de 1500 W.
- 56 Projecteurs de 1000 W.
- 54 Projecteurs de 500 W.
- 4180 mètres de guirlandes lumineuses.
- 43 Tableaux avec mention : JEUX 1975.
- 46 Symboles.

Soit au total 1306 motifs lumineux, 175 projecteurs et 4180 mètres de guirlandes lumineuses.

Le programme a été entièrement réalisé par le personnel de la Ville d'Alger et financé sur le budget de la Ville avec la participation du COJM.

Le programme de pavoisement de la Ville d'Alger comprenait : la pose de gerbes de grands drapeaux de 3 m sur 2 et de gerbes de petits drapeaux de 90 cm sur 60 cm aux carrefours et lieux de passage, 22 gerbes grand format avec 352 drapeaux, 340 petites gerbes avec 1700 drapeaux au niveau des lieux de compétition et d'hébergement, 48 grandes gerbes avec 768 drapeaux, 412 petites gerbes de 2060 drapeaux.

Pour la décoration intérieure des salles de compétition, il a été placé près d'une centaine d'oriflammes et de 200 pour les Cérémonies Protocolaires et remise de Médailles.

1.1.2. Sur le plan sportif

Outre la construction de la Cité olympique Mohamed Boudiaf, des travaux de réhabilitation des infrastructures existantes ont également été entrepris.

1.1.2.1.Salle Harcha Hacène

Salle omnisports de 8200 places équipée pour les compétitions internationales. Elle est située au Centre de la Ville à proximité de la Place du 1er Mai et à 10 km de la cité Olympique, au Nord bordée par un ensemble sportif, le "CREPS". Au Sud, elle est dominée par un quartier d'habitations collectives, et à l'Est par une large route reliée aux axes routiers de la capitale.

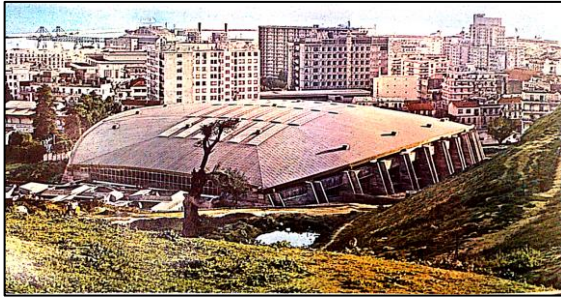


Figure IX.2: photo de la salle Harcha depuis l'extérieur.
Source: (COJM, 1975)



Figure IX.1: photo de la salle Harcha depuis l'intérieur.
Source: (COJM, 1975)

1.1.2.2.Salle de l'école de police

La salle omnisports de l'École de Police, située à 6 km du centre-ville et à 1 km des centres d'hébergement et du Complexe Olympique, est une infrastructure polyvalente de 500 places équipée de dispositifs techniques modernes pour les compétitions de sports collectifs et de combat.

1.1.2.3.Centre de voile Sidi Fredj

C'est au large du port de Sidi-Fredj que se sont déroulées les régates de Voile, qui furent l'une des dix-huit disciplines inscrites dans le programme des Jeux Méditerranéens.

Sidi-Fredj a accueilli trois séries Olympiques retenues à cette importante manifestation sportive à savoir : les dériveurs 470 (avec deux équipiers), le Flying Dutchman (dériveur en équipage) et le Finn (dériveur en solitaire).



Figure IX.3: Centre de voile Sidi Fredj. Source: (COJM, 1975)

1.1.2.4. Stand de tir de Bainem

Surplombant la mer, le stand se situe à l'Ouest d'Alger, à 2 km du stand aux armes de chasse, et à 7 Km de la Cité Olympique.

1.1.2.5. Stade Vélodrome du 20 Aout

Se situe en plein centre d'ALGER. Il est limité au nord par l'autoroute Alger–El Harrach et la mer, au sud par la rue Belouizdad, à l'est par la rue utilisée pour l'entrée des cyclistes qui rejoint la rue Belouizdad, et à l'ouest par le jardin d'Essai d'Alger. Entre le jardin et le stade, une voie asphaltée permet l'accès des invités officiels.



Figure IX.4: Stade 20 Aout 1955. Source: (COJM, 1975)

1.1.2.6. La piste de cyclisme

Homologuée et reconnue parmi les meilleures, mesure 400 m de long et 6 m de large, avec une inclinaison de 42 % dans les virages et de 12 % en ligne droite.

1.2. Les jeux méditerranéens d'Oran 2022 :

Lorsqu'une ville est choisie pour accueillir un événement sportif majeur comme les Jeux Méditerranéens, elle entreprend généralement des projets d'aménagement urbain pour améliorer et moderniser les infrastructures nécessaires à l'événement, ainsi que pour laisser un héritage positif à la communauté locale après la fin de l'événement.

Dans le cas d'Oran, qui a accueilli les Jeux Méditerranéens en 2022, de nombreuses initiatives ont été entreprises pour préparer la ville à cet événement et améliorer ses infrastructures urbaines. Voici un résumé des principaux projets et initiatives :

1.2.1. Au niveau de la wilaya d'Oran

1.2.1.1. Opération au niveau du groupement d'Oran ²⁷

1.2.1.1.1. Infrastructures sportives réhabilitées

Plusieurs installations sportives existantes ont été réhabilitées et modernisées dans le cadre des préparatifs des Jeux Méditerranéens : (Direction de Jeunesse et des Sports, 2022)

- Palais des sports Hammou Boutlélis, Oran.
- Centre équestre Es-Sénia.
- Mise à niveau du champ de tir aux armes sportives à Bir El Djir.
- Centre de tennis Saint Hubert, Oran.
- Institut national supérieur de formation des cadres jeunesse et des sports à Ain El Turck (INFS / CJS) ex-CREPS.
- Stade Ahmed Zabana, Oran.
- Aménagement de terrain de boules.
- La salle Omnisport (OMS) d'Arzew.
- La salle omnisports d'Oued Tlélât.

1.2.1.1.2. Nouvelles infrastructures

Les épreuves se sont déroulées sur 22 sites dans et aux alentours d'Oran : certains ont été construits pour l'occasion, d'autres ont été totalement remis à neuf. On recense également 15 lieux d'entraînement différents. Dans une déclaration à la presse, Yacine Siafi, ancien directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya d'Oran, met en évidence l'effort substantiel entrepris par l'État algérien, à la fois dans la réalisation de nouvelles infrastructures conformes aux standards internationaux et dans la réhabilitation du parc existant. Selon lui, ces interventions positionnent désormais l'Algérie comme un pays disposant des capacités nécessaires pour accueillir, à court terme, des manifestations sportives de portée internationale.

²⁷ Le groupement d'Oran occupe une position centrale dans la wilaya ; et réunit cinq communes (Oran, Es-Sénia, Bir El Djir et Sidi Chahmi et Ain Kerma).(URBOR, 2015)

1.2.1.1.2.1. Complexe sportif Miloud Hadfi



Figure IX.5: Master plan du Complexe sportif Miloud Hadfi Oran 2022 <https://origin.archi/>



Figure IX.6 : photo du stade olympique Miloud Hadfi depuis l'extérieur. Source : Auteure



Figure IX.7: photos du stade olympique Miloud Hadfi depuis l'extérieur. Source : Auteure

Situé à l'entrée Est de la ville, dans la localité de Belgaid relevant de la commune de Bir Djir, ce majestueux complexe sportif a été conçu selon les normes internationales les plus exigeantes. Pour ses concepteurs, il représente « la photographie d'un pays qui s'ouvre au monde » (Sheehan, 2021)

D'une superficie de 105 hectares. Le complexe olympique d'Oran, comporte plusieurs équipements sportifs dont un stade olympique de football avec une piste d'athlétisme moderne qui constitue la structure principale du site. Ce véritable bijou qui aura coûté réellement la bagatelle de 170 millions d'euros (*selon une information exclusive de La Gazette du Fennec*) constitue d'ores et déjà un gain énorme pour la deuxième ville du pays qui modernise ses infrastructures sportives pour le grand bien de ses habitants.

1.2.1.1.2.2. Village méditerranéens

Un nouveau quartier de la ville d'Oran s'étendant sur 39 hectares, conçu pour héberger les participants aux Jeux. Offrant une capacité d'accueil de 4 266 lits avec toutes les commodités nécessaires pour assurer un séjour confortable aux résidents. Durant la période des joutes, il a servi de lieu de résidence et de vie pour tous les participants, y compris les athlètes et les officiels.



Figure IX.9: photos prise au rond-point wihro: Source: Auteure 2023



Figure IX.9: photo prise à l'entrée du Village méditerranéens depuis le boulevard. Source: Auteure 2023

Le village se situe à l'est d'Oran, à proximité de l'aéroport international (à 20 km), de la gare ferroviaire (à 10 km) et du Complexe Olympique d'Oran (à 2,5 km), le Village méditerranéen est divisé en trois zones principales :

- **Zone résidentielle** : Destinée aux athlètes et à leurs accompagnateurs, cette zone comprend des chambres pour les résidents, des restaurants, des installations d'entraînement, une polyclinique, des espaces de détente, et d'autres installations.
- **Zone internationale** : Cette zone sert de zone de transition entre l'accès principal et la zone résidentielle. On y trouve le centre d'accueil, la zone de transport, un bureau de poste, une banque, et d'autres commodités.
- **Zone des volontaires** : Comme son nom l'indique, cette zone est réservée aux volontaires des Jeux méditerranéens. Elle comprend des chambres, des restaurants et des espaces de détente.

Dans l'ensemble, le Village méditerranéen offre 2 263 chambres pouvant accueillir 4 266 personnes, 4 restaurants, et 55 bureaux médicaux dédiés aux délégations. Une polyclinique multi-spécialisée a été mise en place spécialement pour les Jeux méditerranéens, comprenant un laboratoire, un centre d'imagerie, des services de traumatologie, de réanimation, de médecine interne, et d'autres disciplines médicales essentielles pour un tel événement.

Pour les entraînements des athlètes, le Village méditerranéen dispose de 3 stades et de 5 salles omnisports. Il compte également 4 zones de loisirs et un théâtre appelé le "théâtre d'Athènes".

Récemment, la wilaya d'Oran a créé une entreprise économique locale chargée de la gestion du Village méditerranéen, une fois les Jeux méditerranéens terminés.

1.2.1.1.2.3. Nouveau stade de Mers El Hadjadj

Ce stade communal de Mers El Hadjadj a été équipé d'une pelouse synthétique de dernière génération et possède des tribunes pouvant accueillir 5 400 personnes. Il a été utilisé pour les entraînements des équipes de football participant aux jeux.

1.2.1.1.3. Aménagement urbain du périmètre dédié aux jeux méditerranéens

L'aménagement urbain du périmètre dédié aux Jeux Méditerranéens 2022 dans la commune de Bir El Djir, notamment dans le pôle de Belgaïd, a été conçu dans le cadre d'une planification intégrée visant à créer une infrastructure adéquate pour accueillir l'événement sportif. Voici un aperçu des principales caractéristiques de cet aménagement : (Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction, 2019)

- **Réhabilitation et création de nouveaux boulevards** : Le projet d'aménagement comprend :
 - **La réhabilitation des boulevards existants** desservants aux équipements dédiés aux jeux méditerranéens tout en assurant la liaison entre les boulevards périphérique 3,4,5^{ème} et la ville d'Oran pour faciliter la circulation dans la zone.
 - **Création des nouveaux boulevards** : Le projet comprend la réalisation de deux nouveaux boulevards qui relient la RN11 au CW75 sur une distance de 5,7 km, Une cinquième route périphérique a été également construite et choisie comme circuit de la course contre-la-montre.

Ces aménagements visent à accélérer le développement urbain de la zone tout en améliorant la fluidité du trafic. Ils incluent notamment l'installation d'éclairage public, la mise en place de mesures de régulation du trafic et l'embellissement des boulevards par la plantation d'arbres.

– Pistes cyclables et haltes intermédiaires

Une innovation majeure dans cet aménagement est la création de pistes cyclables, une première en Algérie. Ces pistes cyclables, associées à 3 haltes intermédiaires, offrent une

alternative de transport durable et favorisent la pratique du cyclisme. Elles sont aménagées dans les alentours du complexe sportif, sur la CW75 et la RN11, contribuant ainsi à promouvoir le cyclisme dans la ville d'Oran.

– **Régulation de la circulation**

Pour gérer efficacement la circulation routière, des feux tricolores ont été installés dans 15 carrefours de la zone. Cela vise à améliorer la fluidité du trafic et à garantir la sécurité des piétons et des conducteurs.

– **Valorisation du circuit officiel**

L'itinéraire officiel menant au complexe olympique de Belgaïd a fait l'objet de travaux d'aménagement pour mettre en valeur cette porte d'entrée principale de la ville. La RN4 et le 4ème périphérique ont été particulièrement pris en considération pour améliorer l'image et l'accès à ces zones importantes. Quoi de plus normal d'accorder la primauté pour la porte principale de la cité, sa vitrine.

1.2.1.1.4. Quartier Sidi Bachir : transformations urbaines par effet induit

À la suite des préparatifs des Jeux méditerranéens d'Oran 2022, un processus de transformation s'est enclenché dans le site de compétition, entraînant des changements dans une large zone, notamment le long de l'axe de la RN11 qui borde le quartier de Sidi El-Bachir. Ce quartier se caractérise par la présence d'habitats illicites, non conformes et inachevés. Ces constructions, présentes dans la zone ciblée, risquaient de poser des défis supplémentaires. Pour répondre à cela, les autorités locales ont élaboré un projet visant à restructurer et à embellir l'accès est de la ville, situé en face du complexe olympique.

Il est important de souligner que cette initiative des autorités locales ne se limite pas à une simple amélioration de la façade. Bien que les Jeux Méditerranéens de 2022 aient été le catalyseur de ces transformations, le projet ne vise pas seulement à donner une apparence trompeuse. En effet, il englobe également des interventions à l'arrière-plan et s'étend jusqu'aux zones reculées de l'agglomération de Sidi El-Bachir. Toutefois, en raison des contraintes budgétaires, l'ampleur et l'impact du projet diminuent à mesure que l'on s'éloigne de la route nationale pour pénétrer plus profondément dans le cœur du quartier.

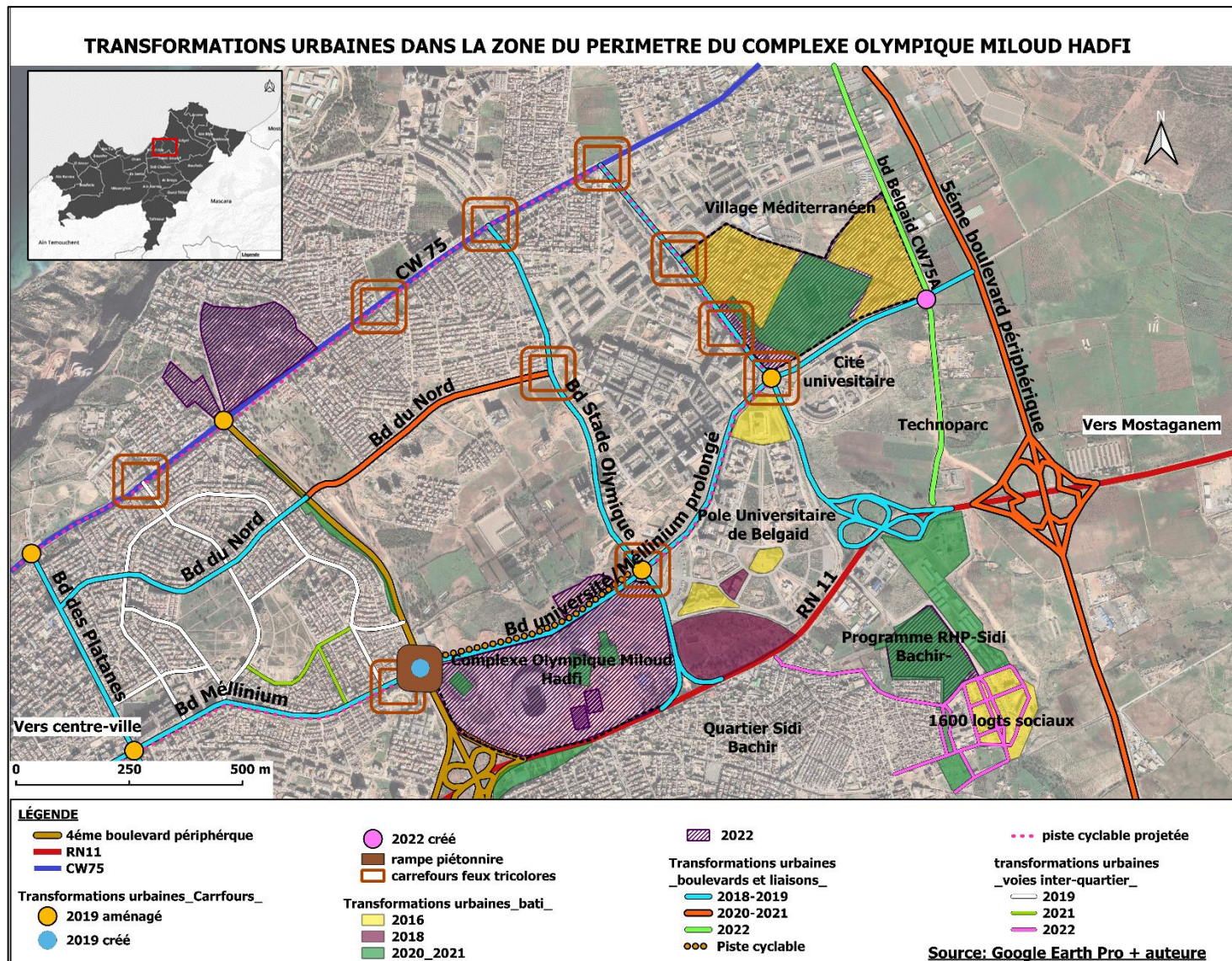


Figure IX.10: image satellitaire montrant les transformations urbaines de la zone du périmètre du complexe olympique et village méditerranéen

L'utilisation du logiciel QGIS pour la cartographie a été essentielle pour identifier les principales zones de transformation urbaine à partir des rapports et données collectés. Cet outil a également permis une visualisation et une interprétation précises des changements urbains, notamment concernant le complexe olympique Miloud Hadfi et ses environs, qui ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. En appliquant une approche diachronique, l'étude a analysé les transformations urbaines dans cette zone spécifique de 2015 à 2024.

Les transformations urbaines dans la zone du périmètre du Complexe Olympique Miloud Hadfi et du Village Méditerranéen à Oran ont connu une accélération notable à partir de 2018, marquée par une intensification des travaux et une augmentation significative du rythme des changements entre 2020 et 2022. Ces efforts visent à moderniser l'infrastructure, créer des espaces publics conviviaux et laisser un héritage durable pour la ville. Cette transformation témoigne de l'engagement résolu des autorités locales à réussir cet événement d'envergure internationale, indiquant une volonté claire de modernisation et d'amélioration rapide de cette zone stratégique.

1.2.1.1.5. Amélioration des infrastructures de transport

La ville d'Oran a connu plusieurs opérations de renforcement et de renouvellement des infrastructures dans le domaine du transport, lui permettant ainsi d'assurer sa position comme pôle méditerranéen et de suivre la dynamique économique enregistrée à l'échelle nationale. Parmi les projets les plus importants renforçant le secteur du transport, figure :

1.2.1.1.5.1. Aéroport International Ahmed Ben Bella

La construction de la nouvelle aérogare témoigne de l'importance accordée à l'accueil des délégations et des participants aux Jeux Méditerranéens. Cette nouvelle aérogare est un chef-d'œuvre d'ingénierie et d'architecture, combinant les styles islamique et moderne et répondant aux normes internationales en vigueur. En plus de sa capacité impressionnante, la conception de l'aéroport intègre des caractéristiques durables. Son caractère novateur réside dans l'utilisation de l'énergie solaire pour alimenter son éclairage interne, faisant de cet aéroport le premier en Afrique à adopter cette technologie. Cette aérogare a joué un rôle clé en tant que *porte d'entrée* de l'Algérie pour les participants et les visiteurs de l'événement.

1.2.1.1.5.2. Téléphérique d'Oran

Bien que les travaux de réhabilitation n'aient pas été achevés à temps pour les Jeux Méditerranéens, le projet de modernisation du téléphérique d'Oran, à l'arrêt depuis 2011 à

cause de la vétusté de ses équipements et des pannes répétitives témoigne de l'engagement à améliorer les infrastructures de transport dans la ville. Ce moyen de transport apporte une dimension esthétique à Oran tout en offrant un moyen pratique pour les habitants et les visiteurs de se déplacer et d'admirer les paysages.

1.2.1.1.5.3. Gare maritime de voyageurs du port d'Oran

L'amélioration de la gare maritime du port d'Oran est un ajout important pour faciliter le transport maritime de passagers. Avec l'expansion du terminal à conteneurs, le port renforce également sa capacité à gérer les marchandises et les passagers de manière efficace.

1.2.1.1.5.4. Plan de circulation

La ville d'Oran a mis en place un nouveau plan de circulation pour les Jeux Méditerranéens de 2022, visant à améliorer la mobilité pour les délégations officielles et les habitants. (Algérie Presse Service, 2022b)

1. Axes de Circulation Spécifiques :

- Un axe pour les délégations officielles et sportives.
- Un axe pour les résidents et visiteurs, avec des lignes rapides et directes.

2. Mises à Jour des Plans de Transport :(Améliorations et Adaptations)

- Mise à jour du plan de circulation pour le Grand groupement d'Oran.
- Toutes les installations sportives sont reliées aux moyens de transport (taxis, les bus et le tramway).
- Identification et gestion des points noirs à l'origine des embouteillages.
- Révision de la circulation dans les anciens quartiers, avec le changement des plaques de signalisation

3. Mesures de Fluidification du Trafic :

- Transfert des arrêts de certains bus pour désengorger le trafic.
- Couloir spécial pour les délégations sur les voies rapides.
- Mise en place de bus spécialement pour transporter les citoyens depuis les lieux d'accueil des voyageurs (gares terrestres et urbaines, etc.) vers les installations sportives.

4. Renforcement du Service Public de Transport :

- Mise à disposition de 110 bus par l'établissement public du transport urbain (ETO), pour soutenir le transport urbain et semi-urbain pendant la période des Jeux.

- Utilisation de bus des wilayas voisines.

Objectifs :

- Faciliter les déplacements et réduire les embouteillages.
- Offrir une meilleure expérience de transport pour les participants et les spectateurs des Jeux Méditerranéens.
- Améliorer la connectivité entre les installations sportives et les principaux pôles urbains.

1.2.1.1.6. Revalorisation du vieux bâti

En 2008, face à la nécessité pressante de rénover les immeubles collectifs, l'État a entrepris un ambitieux programme de réhabilitation. Ce projet d'envergure a débuté cette année-là, s'étendant à plusieurs villes du pays, notamment Alger, Annaba, Constantine, et plus particulièrement Oran, où pas moins de 600 immeubles ont été ciblés pour une rénovation en profondeur.

Le chantier de réhabilitation des quartiers anciens, riches en patrimoine architectural et historique, à Oran a été lancé en 2012, mais il a connu des arrêts avant de reprendre en 2016. La Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC) était initialement chargée de l'étude et le suivi de ces travaux de réhabilitation. Cependant, en raison de contraintes liées à la disponibilité de ressources humaines qualifiées, la DUC a délégué cette opération à l'Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière (OPGI).

- **Réhabilitation des immeubles du centre-ville :** Dans le cadre de la préparation des Jeux Méditerranéens 2022 et en vue de préserver le patrimoine architectural de la ville d'Oran ainsi que de revaloriser le vieux bâti, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) de la wilaya d'Oran a entrepris des opérations de réhabilitation d'immeubles dans le centre-ville. Ces opérations ont visé à améliorer l'apparence des immeubles et à contribuer à la promotion du tourisme national. Voici un résumé des principales actions entreprises
- **Détails de l'opération :** L'opération de réhabilitation comportait onze tranches distinctes, couvrant plusieurs rues et boulevards donnant sur le Front de mer. Parmi les artères incluses dans l'opération, on retrouve le boulevard 5 Juillet, le boulevard Boudjellal Ahmed, la rue Khoufi Houari, la place Punaise, la rue Larbi Tebessi, la rue AbbaneRamdane, et la rue Tripoli, entre autres.

- **Programme de réhabilitation** : Les opérations de réhabilitation ont porté sur plusieurs aspects, notamment la réhabilitation des façades extérieures et des cours (principales, postérieures et latérales), la réhabilitation des parties communes intérieures comme les caves, les halls d'entrée et les cages d'escalier, ainsi que la réhabilitation de l'étanchéité des terrasses accessibles et inaccessibles, ainsi que des toitures en pente.
- **Réhabilitation du front de mer** : Dix-neuf immeubles situés sur le Front de mer ont été réhabilités. Cette initiative vise à revaloriser le vieux bâti le long de cette artère emblématique, qui est une vitrine importante de la ville. Cette opération contribue à préserver le patrimoine architectural de la ville et ajoute une valeur significative à la promotion du tourisme national.

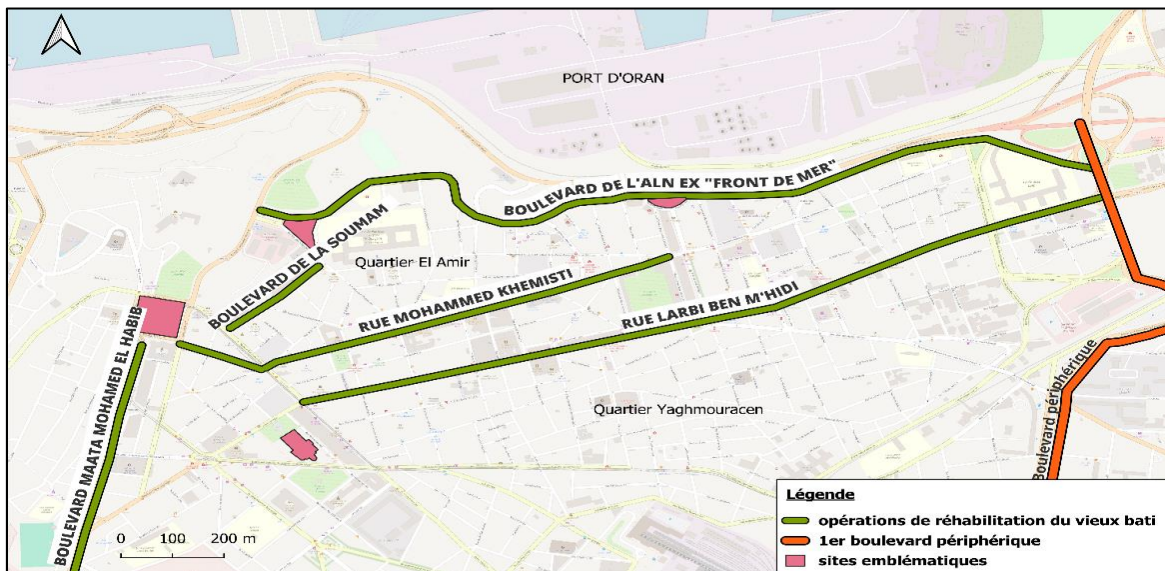


Figure IX.11 : Carte de réhabilitation du vieux bâti au centre-ville d'Oran . Source : OSM Standard + auteure



Figure IX.13 : immeuble réhabilité bd Larbi Ben M'hidi. Source : OPGI



Figure IX.12: immeubles situant sur le front de mer.

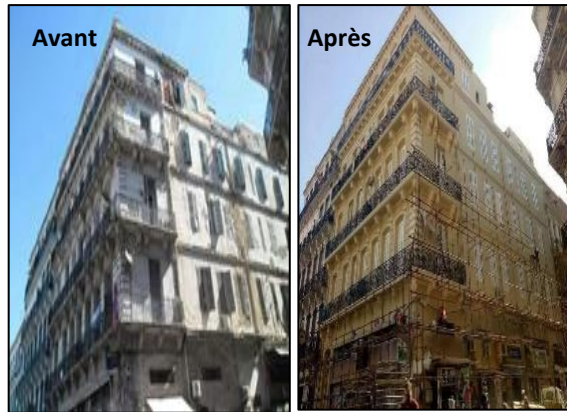


Figure IX.15 : immeuble réhabilité situant sur le boulevard Med Khmisti. Source : OPGI Oran



Figure IX.14 : immeuble de la chambre de commerce avant et après réhabilitation boulevard de la Soummam. Source : OPGI Oran

1.2.2. Projet dans les communes voisines

Des communes voisines d'Oran, qui ont accueilli une partie des jeux, telles qu'Arzew Ain El Türk, ont également bénéficié de projets d'aménagement urbain,

1.2.2.1. Commune d'Arzew

En vue de la 19ème édition des Jeux méditerranéens qui se sont déroulés à Oran en 2022, la commune d'Arzew, située à 40 km à l'est d'Oran, a été l'objet de plusieurs projets d'aménagement. Ces initiatives ont englobé des travaux destinés à améliorer les infrastructures routières, à embellir les espaces urbains et à installer un éclairage public, entre autres améliorations. En complément des travaux au cœur de la ville, d'importants efforts ont été consacrés à l'aménagement des axes routiers menant aux sites sportifs qui ont accueilli les compétitions.

1.2.2.2. Commune d'Ain Turk

D'importants travaux d'aménagement urbain ont été lancés à Ain El Türk, en préparation des Jeux méditerranéens qui ont eu lieu à Oran en juin 2022. Ces travaux, d'une valeur de 50 milliards de centimes, visent à améliorer le cadre de vie des citoyens et couvrent une dizaine d'opérations majeures. Ils incluent le bitumage des routes, la rénovation des trottoirs, l'installation de bordures,

La réhabilitation de l'éclairage public et l'embellissement de places publiques. Plusieurs quartiers, dont Bouisseville, Trouville, CNEP et Bourokba, bénéficient de ces améliorations. De plus, des places emblématiques comme la Place du 5 juillet et l'Esplanade des Dunes ont également été rénovées.

1.2.3. Au niveau de la wilaya d'Ain Témouchent

L'implication de la wilaya d'Ain Témouchent dans les Jeux Méditerranéens Oran 2022 a été significative, notamment en accueillant une partie des événements sportifs et en contribuant ainsi au succès global de cet événement majeur. Voici comment la wilaya d'Ain Témouchent s'est impliquée dans les jeux :

1.2.3.1. Étape de cyclisme

La wilaya d'Ain Témouchent a été choisie comme l'une des étapes majeures des épreuves de cyclisme des Jeux Méditerranéens. Plus précisément, la deuxième étape de la course sur route qui s'est déroulée sur une distance de 146 km à partir d'Oran jusqu'à la ville de Hammam Bouhedjar dans la wilaya d'Ain Témouchent, avant de revenir à Oran en passant par les communes d'El-Amria, Hassi El Ghala, Hammam Bouhedjar, Oued Sebbah et Tamazougba. Ce choix a mis en avant la beauté des paysages et la topographie propice à ce **sport dans la région**

1.2.3.2. Aménagement du parcours

En préparation de cette étape cruciale, des opérations d'embellissement du périmètre du parcours ont été entreprises. Cela comprenait non seulement l'entretien de la route, mais également l'installation de panneaux de signalisation et d'informations pour présenter et promouvoir les monuments et sites touristiques et historiques de chaque collectivité locale traversée. Cette attention aux détails a amélioré l'expérience des participants et des spectateurs.

1.2.3.3. Promotion de la région

L'accueil des Jeux Méditerranéens a fourni à Ain Témouchent l'occasion de promouvoir sa région et ses attraits touristiques. La course cycliste a permis aux spectateurs du monde entier de découvrir la beauté naturelle et le patrimoine culturel de la wilaya.

1.2.4. Au niveau de la wilaya de Mascara

La wilaya de Mascara, en tant que région proche d'Oran et ayant accueilli une partie des compétitions des Jeux Méditerranéens d'Oran 2022, a connu une transformation significative de son paysage urbain. Voici comment la wilaya de Mascara s'est impliquée dans cet événement sportif et les aménagements qui en ont découlé :

1.2.4.1. Aménagement urbain à Sig

La ville de Sig a bénéficié d'importants travaux d'aménagement urbain en préparation des Jeux Méditerranéens. Ces travaux ont été ciblés sur dix sites clés de la localité, dont sa principale artère et les entrées Est et Ouest. Ils ont inclus le revêtement de 2 000 mètres linéaires de voies urbaines, la mise en valeur du boulevard principal, la création d'espaces verts, la réfection de l'éclairage public et des projets d'embellissement environnemental. Le parc principal de la ville a également été modernisé, avec l'installation de nouveaux bancs, de jets d'eau, et d'autres aménagements pour améliorer la qualité de vie des habitants.

1.2.4.2. Nouveau pôle sportif de Sig

Le nouveau pôle sportif de la commune de Sig, situé dans la wilaya de Mascara, occupe une position stratégique entre Oran et Mascara. S'étendant sur une superficie totale de 11 hectares, il a été réalisé dans le cadre du programme sectoriel avec un budget dépassant les 2,1 milliards de DA selon des données de presse nationales.

Ce complexe sportif moderne comprend (5) infrastructures sportives importantes, dont un stade de football d'une capacité de 20 000 places doté d'une pelouse naturelle, six vestiaires, quatre salles pour les examens anti-dopage, les soins et les conférences, un salon d'honneur, ainsi qu'une cafétéria et des petits restaurants situés sous les gradins.

De plus, le pôle sportif est équipé d'une salle omnisports avec une capacité de 500 places, destinée à accueillir des compétitions de handball, de volleyball et de basketball. Cette salle est dotée de quatre vestiaires, d'une cafétéria et d'une salle polyvalente. Il dispose également d'une piscine olympique de 50 mètres, d'un bassin d'initiation de natation de 25 mètres, d'un amphithéâtre de 600 places, d'une cafétéria, et de deux salles pour des activités diverses.

En outre, le complexe intègre un stade d'athlétisme doté de gradins ayant une capacité d'accueil maximale de 1 000 spectateurs. Ce stade est pourvu d'une piste en gazon naturel équipée d'un système d'arrosage automatisé, comprenant huit couloirs distincts. Par ailleurs, le complexe dispose de trois vestiaires opérationnels ainsi que de deux salles polyvalentes qui peuvent être adaptées pour diverses activités.

Le nouveau pôle sportif a été utilisé pendant les Jeux Méditerranéens pour accueillir diverses compétitions de football et de water-polo. Il a également servi d'installation d'entraînement

pour plusieurs équipes de natation et de football. L'ensemble du complexe sportif est équipé d'un système de surveillance composé de 134 caméras installées dans toutes ses installations.



Figure IX.16: Nouveau pôle sportif de Sig Mascara source: Auteure 2023

1.2.5. Dans la région de l'Oranie dans son ensemble

1.2.5.1. Oranie : Le Rayonnement Touristique Illuminant la Région

Les événements sportifs majeurs ont tendance à profiter à une région dans son ensemble en stimulant le tourisme et en attirant l'attention sur l'ensemble de la région. Les communes voisines peuvent chercher à profiter de cette exposition pour attirer davantage de visiteurs.

Dans ce sens des efforts déployés pour développer le tourisme à Oran en préparation des Jeux Méditerranéens 2022 montrent clairement l'engagement de la région à promouvoir son potentiel touristique. Voici quelques points clés à retenir de ces initiatives :

- **Hébergement** : Plus de 194 hôtels ont été mobilisés pour héberger les participants et les visiteurs des Jeux Méditerranéens. Ces hôtels offrent une capacité totale de plus de 19 430 lits. Quarante d'entre eux ont été réceptionnés au cours du premier semestre de 2022, soulignant les efforts déployés pour fournir un hébergement de qualité aux participants et aux visiteurs.
- **Circuits touristiques** : Dans le but d'accompagner le développement des infrastructures hôtelières, la Direction du Tourisme et de l'Artisanat a créé dix circuits touristiques mettant en valeur les sites historiques et culturels de la ville. Ces circuits englobent plus de vingt monuments, dont beaucoup sont classés dans la liste du patrimoine national. Ils couvrent les différentes époques historiques d'Oran, offrant aux visiteurs un aperçu complet de son histoire, de l'époque islamique à nos jours (Direction de tourisme et de l'artisanat, 2022).

Pour valoriser ces sites, des parcours ont été aménagés, avec une attention particulière accordée au transport, à l'hygiène et à l'organisation. Des expositions artisanales ont été organisées pour mettre en avant le patrimoine local, et des panneaux indicatifs et informatifs ont été installés pour guider les visiteurs.

- **Circuits spécifiques :** Parmi les circuits proposés, le circuit (Une promenade à Oran) se distingue en permettant aux visiteurs de découvrir dix sites emblématiques de la ville à travers des visites en bus spéciaux. D'autres circuits tels que : (les mosquées de Sidi El Houari, les portes d'Oran, le circuit Ottoman, les forts d'Oran, le fort touristique religieux et le circuit vert) permettent aux visiteurs d'explorer divers aspects de l'histoire et de la culture d'Oran. Un (circuit shopping), Un circuit spécifique a été conçu pour les amateurs de shopping, permettant aux visiteurs d'acquérir des produits artisanaux proposés à la vente dans les stands des Arènes, un monument situé à Eckmühl, quartier d'Oran.
- **Promotion et technologie :** Une application électronique intitulée (Visit Oran) a été créée pour fournir aux visiteurs des informations détaillées sur les types de tourisme, l'hébergement, la restauration, les sites archéologiques et les monuments à visiter. Cette application facilite l'accès à une variété d'informations touristiques, renforçant ainsi l'expérience des visiteurs.
- **Circuits touristiques régionaux :** La création des circuits touristiques régionaux grâce à l'aménagement des voies reliant la capitale de l'ouest du pays à ses villes voisines à l'instar de Ain Témouchent, Sidi Bel Abbès, Mostaganem et Tlemcen accompagnés par des expositions d'artisanat riches et variées a permis aux visiteurs des Jeux Méditerranéens de découvrir la richesse culturelle de la région.
- **Signalisation et mise en lumière des sites historiques classés à Oran :**

Citant en autres : Siège de la commune d'Oran (ex Hôtel de Ville), Musée Ahmed Zabana, Cathédrale d'Oran, Mosquée de Sidi Abdelkader, Palais de la Culture, Musée des Arts Moderne d'Oran MAMO , Siège de la Banque CPA, Ancienne préfecture de Sidi El Houari, Mosquée El Bey Athman El Kébir, Minaret de la Mosquée du Pacha, Tambour San José, Théâtre Régional Abdelkader Alloula, Gare d'Oran, Fort de Santa Cruz, Les Arènes, Fort de Rosalcazar (Palais du Bey), Siège de la Chambre de Commerce, Mosquée Abdallah Ibn Salam (ancienne synagogue), Minaret de la Mosquée de la Perle, Mosquée Imam El Houari, Grande Poste.



Figure IX.17: mise en lumière de La Mairie d'Oran. Source DTA Oran.



Figure IX.18: Mise en lumière du Fort de Santa Cruz. Source DTA Oran.

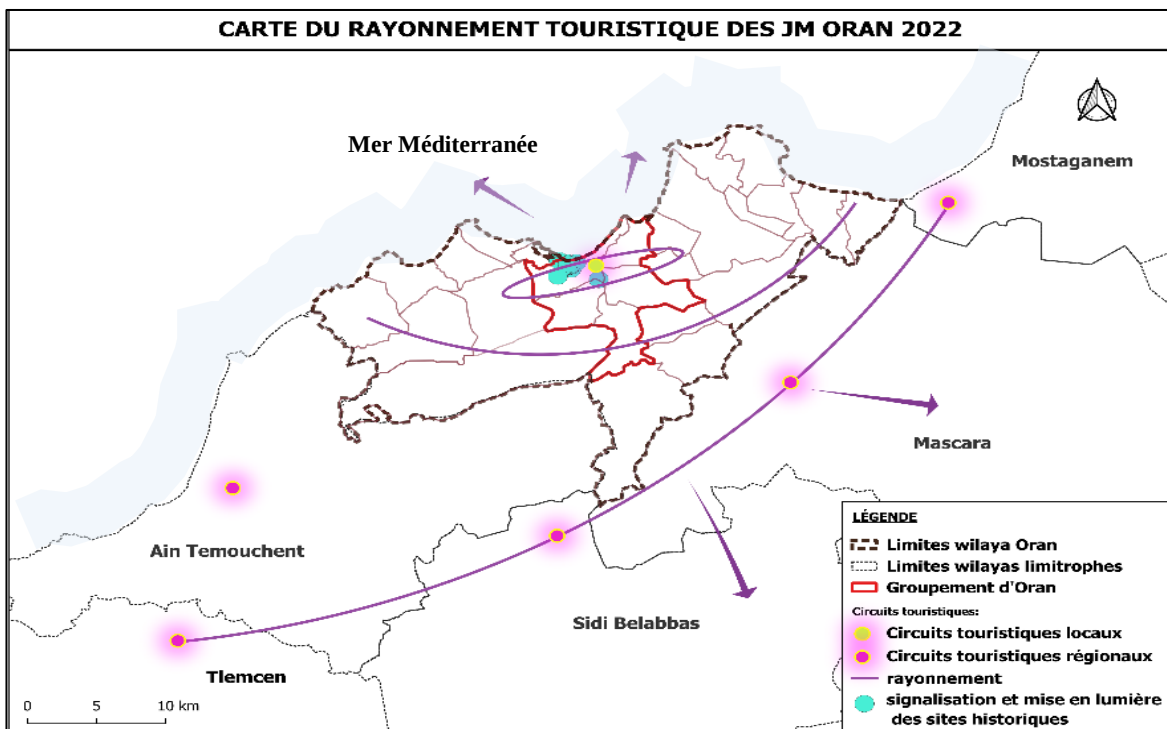


Figure IX.19: Carte montrant le rayonnement touristique des JM Oran 2022. Source : OSM Standard+ auteure

1.2.6. Résultats de l'enquête sur l'impact des jeux méditerranéens 2022 sur le développement socio-urbain de la ville Oran

Pour Oran, l'accent a été mis sur la perception des habitants concernant l'impact des Jeux sur leur ville, en matière de développement socio-urbain durable. Cette approche permet d'évaluer directement la manière dont les infrastructures et les projets urbains ont influencé la vie quotidienne, les usages des espaces publics et le sentiment d'appartenance à la ville

Les graphiques générés à partir des données SPSS (voir Annexe 4), mettent en évidence les variations de perception des habitants concernant les différents aspects du développement urbain durable associés aux Jeux méditerranéens de 2022. Cette analyse permet de

comprendre l'impact de l'événement sur le quotidien des Oranais et sur la transformation de la ville dans une perspective sociale et urbaine

Tableau IX.1:Tableau des moyennes marginales estimées avant, pendant et après la MG 2022.

Estimated Marginal Means	Period		
	Before	During	After
Perception of Urban Development	~2,2	~2,6	~2,3
Environnemental initiatives	~1,8	~2,2	~1,9
Public Spaces	~2,0	~2,4	~2,1
Perception of Tourism	~2,0	~2,3	~2,35
Mobility and Urban Transport	~1,5	~2,0	~1,7
State of Old Buildings in city centre	~1,5	~2,2	~2,6
Perception of Quality of Life	~1,8	~2,6	~2,3
Perception and Use of Sports Facilities	~1,7	~2,5	~2,1

Source : SPSS, auteure 2024

1.2.7. Interprétation des résultats

Perception du développement urbain : on observe une augmentation significative pendant les Jeux, suivie d'une légère baisse après l'événement. Cela indique une perception positive du développement urbain liée aux Jeux, bien que cette perception diminue légèrement après leur tenue.

Perception des initiatives environnementales : une augmentation notable est observée pendant les Jeux, suivie d'une diminution par la suite. Les initiatives environnementales ont été perçues positivement durant l'événement, mais cette perception s'atténue après.

Perception des espaces publics : l'usage des espaces publics augmente pendant les Jeux, puis diminue légèrement après. Cela montre que les Jeux ont favorisé une plus grande utilisation des espaces publics, mais cet effet ne s'est pas entièrement maintenu par la suite.

Perception du tourisme : on note une augmentation de la perception du tourisme pendant les Jeux, qui se maintient ensuite. Cela traduit une perception positive durable de l'impact des Jeux sur le tourisme.

Perception de la mobilité et des transports urbains : une amélioration marquée est observée pendant les Jeux, suivie d'une diminution après, mais restant supérieure à la

période pré-Jeux. Cela suggère des améliorations perçues pendant les Jeux qui ne sont pas entièrement maintenues par la suite.

Perception des bâtiments anciens : une amélioration continue de l'état perçu des bâtiments anciens est constatée avant, pendant et après les Jeux, indiquant un impact positif durable.

Perception de la qualité de vie : augmentation significative pendant les Jeux, suivie d'une légère diminution après, mais toujours supérieure à la période pré-Jeux. Cela suggère que les Jeux ont amélioré la qualité de vie perçue, bien que cet effet diminue légèrement par la suite.

Perception et utilisation des infrastructures sportives : augmentation notable pendant les Jeux, suivie d'une baisse après, mais restant supérieure à la période pré-Jeux. Cela montre que les Jeux ont eu un impact positif sur l'utilisation des infrastructures sportives, bien que cet effet diminue par la suite.

Impacts positifs : les Jeux ont apporté un essor temporaire significatif à tous les aspects mesurés (espaces publics, tourisme, mobilité urbaine, état des bâtiments anciens, infrastructures sportives et qualité de vie).

Effets durables : bien qu'une diminution soit observée dans presque tous les aspects après les Jeux, les niveaux ne sont pas revenus à ceux d'avant l'événement, indiquant un impact positif durable.

2. Complexes sportifs comme objet de planification urbaine

2.1. Implantation et trajectoire urbaine de la Cité Olympique : révélatrices des mutations de la planification algéroise

L'histoire de la Cité Olympique Mohamed Boudiaf est indissociable des grandes orientations de la planification urbaine d'Alger, offrant un cas d'école pour observer comment un équipement structurant peut voir sa signification et son rôle territorial être radicalement reconfigurés par l'évolution des doctrines d'aménagement.

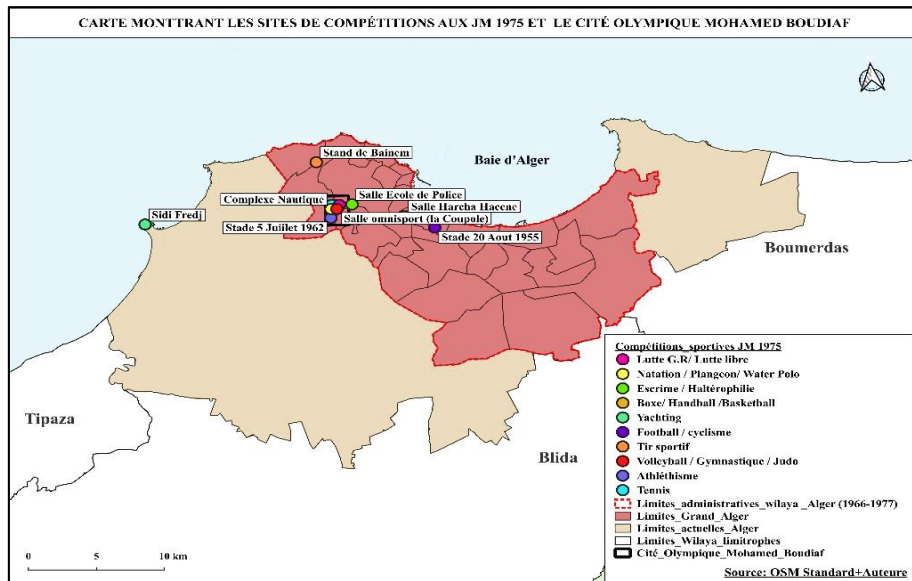


Figure IX.20: carte montrant la localisation de la cité olympique Mohamed Boudiaf entre les limites d'Alger des années 70 et la limite actuelle

2.1.1. En 1975 : Un pôle spécialisé en périphérie, fruit de la planification fonctionnaliste et centralisée

L'implantation de la Cité Olympique dans la commune de Dély Ibrahim, à la lisière sud-ouest de l'agglomération d'alors, est l'application littérale des principes du Plan d'Orientation Générale (POG) de 1975. Ce plan, marqué par une logique de zonage rigide et de déconcentration volontariste, visait à organiser Alger en « pôles » spécialisés pour désengorger le centre. La vocation « sport-loisirs » fut ainsi assignée au secteur ouest, tandis que les fonctions institutionnelles et universitaires étaient dirigées vers l'est (Berezowska-Azzag, 2006). La Cité Olympique fut donc conçue comme un équipement autonome et monofonctionnel, un « pôle sportif » inséré dans un vaste territoire encore peu urbanisé, en

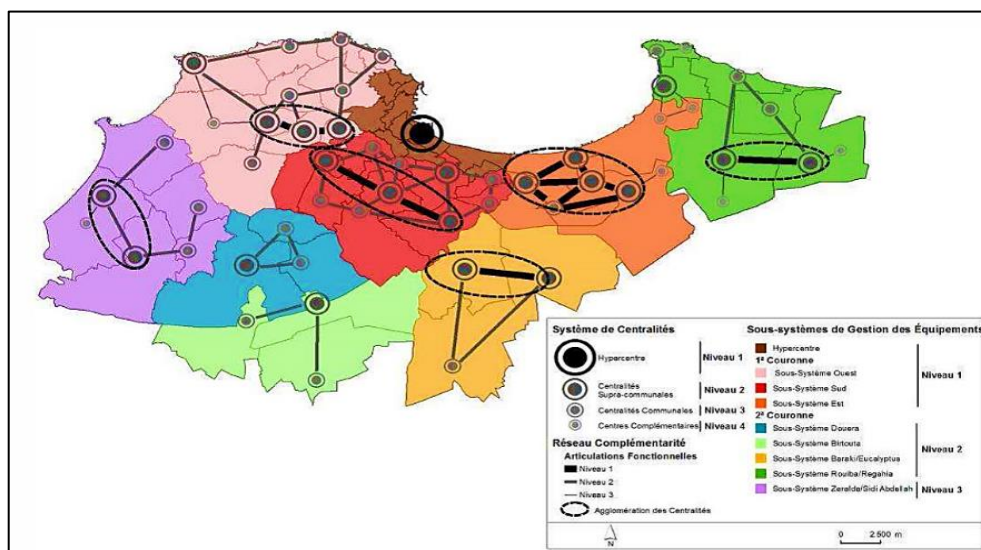


Figure IX.21: Source : PDAU 2011, rapport d'orientation (Berezowska-Azzag et al., 2014)

anticipation d'une croissance future à structurer. Son desserte par une voie dédiée et son isolement relatif – à 7 km du centre selon les critiques de l'époque – reflètent cette vision fonctionnaliste d'un équipement monumental placé en périphérie, davantage tourné vers la représentation de l'État et l'accueil d'événements que vers l'intégration au tissu urbain quotidien.

2.1.2. À partir de 2009 : La « redécouverte » comme centralité supra-communale dans le cadre d'une métropolisation stratégique

Près de 35 ans plus tard, le Plan Stratégique de Développement d'Alger (PSDA) opère un renversement de perspective fondamental sur ce même site. Dans le contexte d'une volonté de métropolisation et face à l'étalement urbain qui a phagocyté les anciennes périphéries, la Cité Olympique n'est plus une enclave en lisière. Le PSDA la réinterprète comme un atout majeur au sein d'un **sous-système urbain ouest** dynamique (Chérage, Dély Ibrahim, Ben Aknoun). Surtout, il l'érige en « **centralité supra-communale** » (Fig. 41 & 42), c'est-à-dire en un pôle hiérarchiquement important, appelé à fournir des équipements et services à un bassin de population qui dépasse les limites communales (Parque Expo, 2011). Cette requalification est cruciale : elle signifie que les planificateurs des années 2000 ne voient plus seulement dans la Cité un complexe sportif, mais un **potentiel d'animation urbaine et de polarité** autour duquel peut s'organiser un morceau de la métropole. L'accent est mis sur son intégration dans un réseau de centralités complémentaires et sur l'impératif d'améliorer son accessibilité et sa connectivité.

2.1.3. Conclusion de cette évolution

Ainsi, la trajectoire planificatrice de la Cité Olympique illustre le passage d'un urbanisme de **sectorisation fonctionnelle** (où l'équipement est assigné à une zone spécialisée) à un urbanisme de **mise en réseau et de valorisation des centralités** (où l'équipement doit devenir un levier de structuration métropolitaine). Cette revalorisation théorique dans les documents d'urbanisme pose directement la question de l'**héritage effectif** : dans quelle mesure cette infrastructure conçue dans les années 1970 comme un îlot autonome a-t-elle réellement pu se transformer, dans ses usages et son rapport à la ville, en cette centralité vivante et intégrée que lui promet le PSDA ? C'est précisément cette tension entre le projet planificateur récent et la matérialité héritée du passé que l'analyse fine du site et l'application du SSCAT permettront d'évaluer.

2.2. Du PDAU 1998 au PDAU 2015 : le complexe sportif Miloud Hadfi dans la planification urbaine d'Oran

2.2.1. Oran 1998 : l'émergence de l'idée d'un pôle sportif métropolitain dans le PDAU

Le PDAU d'Oran de 1998 introduit les premières orientations visant à doter la ville d'équipements structurants capables de soutenir son statut de deuxième métropole nationale. Dans cette perspective, la planification urbaine envisage la création d'infrastructures sportives de grande envergure, destinées à renforcer l'offre métropolitaine et à accompagner les dynamiques d'expansion urbaine. L'inscription de ces équipements dans les orientations du plan traduit une volonté d'intégrer le sport dans les stratégies d'aménagement du territoire, en tant que levier de structuration urbaine et de valorisation du rayonnement de la ville à l'échelle nationale et méditerranéenne.

2.2.2. Complexe Miloud Hadfi dans les orientations du PDAU révisé Oran 2015

L'idée d'un pôle sportif et de loisirs à l'Est d'Oran apparaît dès le PDAU de 1998, mais c'est la révision de 2015 qui en fait un projet structurant. Le complexe sportif y est envisagé comme le noyau d'une nouvelle centralité à Belgaïd, destinée à rééquilibrer l'organisation territoriale de l'agglomération oranaise.

Le sport y est conçu comme un levier de développement à la fois local et international, intégrant compétition, loisir et formation. Les grandes manifestations sportives sont perçues comme des instruments de rayonnement et de positionnement métropolitain.

Le PDAU révisé préconise ainsi :

- La projection vers l'accueil d'événements internationaux ;
- La création d'un pôle sportif de haut niveau adossé à des fonctions culturelles et touristiques ;
- L'inscription du projet dans une logique de développement urbain durable ;
- La structuration du sport à l'échelle de la région Ouest. (URBOR, 2015)

2.2.3. Complexe Miloud Hadfi et polarisation périphérique à Oran : Vers une ville polycentrique

Le pôle de Belgaïd ou comme appelé dans le PDAU (unité Belgaïd), relevant de la commune de Bir El Djir, s'affirme aujourd'hui comme une nouvelle centralité urbaine telle

qu'envisagée par le PDAU révisé. Douar Belgaïd, modeste noyau initial, apparaît désormais marginal face à l'ampleur des projets réalisés ou en cours : équipements sportifs, universitaires et résidentiels redessinent en profondeur l'occupation du sol.(URBOR,2015)

Inscrit dans une dynamique récente, le complexe Miloud Hadfi, intégré au pôle de Belgaïd aux côtés du village méditerranéen, constitue aujourd'hui un espace stratégique structurant l'est d'Oran. Ces infrastructures s'articulent avec l'université Mohamed Ben Ahmed (Oran 2) et sa cité universitaire, tout en complétant l'offre académique déjà assurée par l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf (USTO), également implantée dans la même commune

La concentration d'équipements sportifs, universitaires et d'hébergement confère au site de Belgaïd une vocation multifonctionnelle, où s'articulent les dimensions éducative, sportive, culturelle et touristique. Cette configuration renforce l'attractivité de la commune de Bir El Djir et participe à l'intégration de la métropole oranaise dans des dynamiques d'échanges à l'échelle nationale et internationale. Elle s'inscrit également dans une logique de rééquilibrage territorial visant à structurer de manière plus harmonieuse l'agglomération oranaise.

La complémentarité entre ces infrastructures contribue ainsi au rayonnement territorial du secteur tout en soutenant des orientations de développement durable, en cohérence avec les objectifs stratégiques définis par le PDAU.

3. Héritage pérenne : les complexes sportifs comme moteurs de durabilité

3.1. Grille d’observation in situ

3.1.1. Grille d’observation in situ de la cité olympique Mohamed Boudiaf

Tableau IX.2: Tableau des observations effectuées sur le site de la cité olympique Mohamed Boudiaf

Dimensions	Critères	Indicateurs	Observations et commentaires
Environnement	Morphologie urbaine	Connectivité avec les infrastructures urbaines	L’accès principal est connecté à une voie express (route du 5 juillet), le reste du complexe est ceinturé par des routes rapides (Route Ain Allah, RN41) avec un accès secondaire pour les automobiles et un autre pour les piétons ; Une faible accessibilité ; Pas de continuité piétonne.
		Transitions visuelles et fonctionnelles	Mur de ceinture linéaire, associé à une clôture métallique, à la végétation et à la topographie du site, formant une barrière visuelle et physique marquée entre l’espace public (la route) et la cité olympique, renforce l’isolement et le caractère d’enclave. Perception de façade opaque sans ouverture ni transparence.
		Lisibilité de l’espace public	Signalisation limitée, lisible uniquement depuis l’entrée principale ; orientation difficile pour les visiteurs.
		Marchabilité/ Cyclabilité	L’accès piéton au complexe nécessite de parcourir de longues distances, faute d’accès directs. À l’intérieur du périmètre, l’espace piéton n’est ni clairement délimité ni protégé, ce qui contraint parfois les usagers à partager la voie avec les véhicules. Aucun aménagement cyclable n’est présent. L’absence de parcours dédiés, combinée à un mobilier urbain très limité, renforce un sentiment d’isolement et d’insécurité pour les usagers non motorisés.
		Echelle humaine	Installations de grande envergure et végétation haute créant un sentiment d’écrasement et peu d’interaction avec le rez-de-chaussée.
		Forme et typologie	Site étendu et peu compact, diversité d’infrastructures mais fragmentation spatiale.
	Eau	Réutilisation des eaux	Aucun dispositif de récupération des eaux pluviales visible. Gaspillage probable
		Aménagement économe	Végétation adaptée au climat d’Alger
	Énergie	Énergies renouvelables	Aucun panneau solaire ni autre système visible. Éclairage traditionnel.
	Déchets	Collecte et recyclage organisés	Présence de poubelles classiques sans dispositif de tri sélectif visible; l’état général de propreté du site reste satisfaisant.
	Site et biodiversité	Végétation	Variété des espèces, présence d'arbres matures. Présence de pelouses naturelles non entretenues révélant un déficit d’entretien paysager.
		Ombrage naturel	Quelques zones ombragées, mais insuffisantes pour les longues distances à parcourir entre les infrastructures.
	Matériaux et composants	Matériaux Et composants	Des installations sportives en béton, caractéristiques de l’architecture des années 1970 et du modernisme

Économique	Efficacité d'utilisation	Dynamique d'usage du site	Des dynamiques d'usage contrastées au sein de la cité olympique. Certains équipements connaissent une fréquentation soutenue et régulière, tandis que d'autres apparaissent sous-utilisés ou en déclin. Le stade du 5 Juillet a été le théâtre de plusieurs matchs de football sur trois jours successifs, mobilisant une importante organisation logistique et sécuritaire. Cela témoigne de sa pleine fonctionnalité pour les événements officiels. À l'opposé, le terrain de golf , malgré son envergure, est resté totalement inactif durant toute la semaine, dans un état suggérant un manque d'entretien et d'attractivité. Le terrain SATO , on a observé mardi soir (jour sans cours pour les collégiens) et durant le week-end, une fréquentation par des jeunes souhaitant pratiquer librement une activité sportive. Le centre nautique connaît une fréquentation régulière tous les jours de la semaine, particulièrement en fin de journée, accueillant des habitants venus nager ou suivre des cours. La coupole , en revanche, est restée totalement inactive durant les trois jours d'observation, ce qui suggère une occupation ponctuelle, dépendante de la programmation d'événements spécifiques. Par ailleurs, les vastes esplanades et les grandes pelouses , deviennent des lieux de socialisation et d'activités sportives libres en soirée : course à pied, marche, vélo, ou simple détente, notamment par des groupes de jeunes ou de familles. En périphérie, l'un des parkings (parking A) est utilisé régulièrement durant notre visite par des auto-écoles, illustrant un usage détourné, mais révélateur d'une certaine appropriation du site en dehors de ses fonctions officielles.
	Adaptabilité/flexibilité	Polyvalence des sites	Infrastructures rigides, présentant peu de modularité ; le site est entièrement consacré aux usages sportifs, sans espaces complémentaires à vocation sociale, culturelle ou récréative.
	Cout permanent	Maintenance	Installations détériorées notamment terrain de golf. Le stade 5 juillet nécessitant une rénovation majeure.
		Energétiques	Éclairage public peu efficace, pas de technologie LED visible.
	Viabilité économique	Services intégrés	Absence d'offre de restauration structurée ; seules quelques enseignes de fast-food et un centre de bien-être privé sont présents.
Sociale	Confort urbain extérieur	Mobilier urbain	Mobilier rare, souvent vétuste. Peu d'endroits pour s'asseoir, pas de zones de repos conviviales dans de vastes espaces.
		Ombrage	Absence de zones ombragées aménagées pour l'assise et le confort du public.
		Ambiance urbaine	L'ambiance urbaine du site est globalement agréable, portée par la présence de végétation et par des esplanades animées par la pratique sportive. L'architecture en béton, bien que massive, présente une certaine esthétique qui contribue à l'identité du lieu
	Environnement inclusif	Aménagements pour PMR	Quelques rampes visibles, mais état et accessibilité limités.
		Portes de secours	Présentes mais peu mises en valeur. Signalisation parfois peu visible.
		Signalisation claire et visible	Signalétique présente uniquement à proximité immédiate des infrastructures. Plan d'orientation absent.
	Accessibilité	Accessibilité	Pas de cheminements sécurisés et continus reliant le site aux quartiers environnants. Pas de pistes cyclables aménagées et de stationnements pour vélos à proximité immédiate.
	Valeur patrimoniale et culturelle	Valeurs historique/patrimoniale/architecturale	Ancienneté et stature du site (1975), mais peu de valorisation patrimoniale visible. Architecture moderniste sobre

Terrain de golf :



Figure IX.22: Photos regroupées montrant l'état du terrain de Golf. Source : Auteure 2025

Stade 05 Juillet



Figure IX.23:Photos regroupées montrant l'état actuel du Stade 05 Juillet. Source : Auteure 2025

Terrain SATO



Figure IX.24: Photos du Stade d'Athlétisme SATO . Source : auteure 2025

Polyvalence des espaces



Figure IX.25: photos montrant à gauche le parking A réservé aux auto-écoles et à droite le centre privé de bien êtreinstallé à SATO. Source : Auteure 2025

Déchets



Figure IX.26: photos montrant les dispositifs mis en place pour la gestion des déchets. Source: Auteure 2025

Chaussée



Figure IX.27: photos montrant l'état de la chaussée. Source: Auteure 2025

La Coupole



Figure IX.28: photo de l'entrée du centre nautique. Source: Auteure 2025

Centre nautique



Figure IX.29: Photos montrant la salle OMS la coupole. Source: Auteure 2025



Figure IX.30: photos montrant le centre nautique depuis l'extérieur. Source: Auteure 2025

Ceinture de la cité olympique depuis l'extérieur avec quelques accès latéraux



Figure IX.31: carte montrant les limites de la cité olympique. Source: Auteure 2025

3.1.2. Grille d’observation in situ du complexe sportif Miloud Hadfi:

Tableau IX.3 : Tableau des observations effectuées sur le site du complexe sportif Miloud Hadfi

Dimensions	Critères	Indicateurs	Observations et commentaires
Environnement	Morphologie urbaine	Connectivité avec les infrastructures urbaines	L’accès principal est connecté au Bd Université/millénum prolongé, le reste du complexe est ceinturé par la 4ème rocade à l’Ouest, RN 11 au Sud et Bd stade olympique à l’Est.
		Transitions visuelles et fonctionnelles	Bonne visibilité des équipements depuis les alentours. Architecture expressive jouant un rôle de repère. Les liaisons piétonnes vers les bâtiments sont aisément identifiables et fonctionnelles
		Lisibilité de l’espace public	Signalisation lisible
		Marchabilité/ Cyclabilité	L’accès piéton au complexe nécessite de parcourir de longues distances, faute d’accès directs. À l’intérieur du périmètre, l’espace piéton n’est ni clairement délimité ni protégé, ce qui contraint parfois les usagers à partager la voie avec les véhicules. Aucun aménagement cyclable n’est présent. L’absence de parcours dédiés, combinée à un mobilier urbain très limité, renforce un sentiment d’isolement et d’insécurité pour les usagers non motorisés.
		Echelle humaine	L’échelle humaine se traduit par une circulation fluide, une perception claire des installations depuis les allées et gradins grâce à l’adaptation à la topographie naturelle du site et une proximité visuelle avec les espaces sportifs malgré l’ampleur du site.
		Forme et typologie	Organisation spatiale cohérente, avec des installations sportives disposées de manière à favoriser une circulation fluide et une intégration harmonieuse. Les différents équipements sont reliés par des axes piétonniers et des espaces verts, créant ainsi un ensemble fonctionnel et esthétique. Le Stade Miloud Hadeffi, avec sa structure métallique distinctive crée un spectaculaire effet de « tresse », est le point focal du complexe, formant avec le centre nautique et la salle OMS un cœur sportif central. Cette disposition permet une accessibilité optimisée et une cohésion visuelle entre les différentes installations. Chaque volume du centre nautique et de la salle omnisports est conçu de manière imbriquée et doté de façades en verre ; cette organisation graduelle des volumes crée des effets de perspective spectaculaires au sein du complexe.
	Eau	Réutilisation des eaux	Aucun système visible de récupération des eaux pluviales. Absence de trames drainantes ou d'aménagements perméables.
		Aménagement économe	Végétation adaptée au climat (forte présence de jeunes palmiers)
	Énergie	Énergies renouvelables	Aucun panneau photovoltaïque ni éclairage LED visible. Dépendance à l’éclairage conventionnel.
	Déchets	Collecte et recyclage organisés	Poubelles présentes pour les déchets à recycler, absence de tri sélectif, propreté correcte.
	Site et biodiversité	Végétation	Présence de jeunes palmiers délimitant le site, mais faible diversité d’espèces.
		Ombrage naturel	Ombrage très limité. Quelques jeunes arbres sans canopée fonctionnelle. Absence d’abris ou pergolas.
	Matériaux et composants	Matériaux Et composants	Le complexe Miloud Hadfi est construit principalement en béton armé et acier pour les charpentes métalliques et structures de toiture , avec des éléments en verre et des revêtements synthétiques pour les surfaces sportives, intégrant Stade principal, salle omnisports, centre nautique, espaces annexes et aménagements extérieurs.

Économique	Efficacité d'utilisation	Dynamique d'usage du site	Lors de notre visite, aucun événement sportif (match ou entraînement) n'était en cours. Le site apparaissait peu animé en journée, avec une présence limitée principalement au personnel technique ou d'entretien. En soirée, une fréquentation modérée est observée, notamment par jeunes venant probablement des quartiers avoisinants qui utilisent l'esplanade extérieure comme espace de détente.
	Adaptabilité/flexibilité	Polyvalence des sites	Peu d'indices de modularité ou d'adaptation pour divers événements.
	Cout permanent	Maintenance	Entretien avant les jeux arabes 2023.
		Energétiques	Éclairage public peu efficace, pas de technologie LED visible sauf à l'intérieur des infrastructures.
	Viabilité économique	Services intégrés	Aucune offre de restauration, commerces ou services observé sur terrain.
Sociale	Confort urbain extérieur	Mobilier urbain	Le site dispose d'un mobilier urbain relativement récent, avec plusieurs bancs répartis sur l'esplanade principale et les allées périphériques. On y trouve également quelques zones de repos aménagées, offrant des espaces de détente.
		Ombrage	Le site comprend du mobilier urbain (bancs, jardinières, murets), mais l'ombrage reste très limité. Il n'existe aucune structure légère de type tentes, pergolas ou auvents pour protéger les usagers du soleil, particulièrement dans les zones piétonnes vastes et exposées. Cette absence réduit le confort d'usage en journée, notamment en période estivale.
		Ambiance urbaine	Le site largement visible depuis l'extérieur grâce à la ceinture grillagée, évitant toute impression d'enclavement. Bien que dépourvu de végétation mature et de zones ombragées, l'ensemble des infrastructures en acier et charpentes métalliques révèle une architecture ultra-moderne, contribuant fortement à l'identité visuelle du lieu. Les vastes esplanades extérieures ne sont animées qu'en soirée, lorsque les habitants et sportifs investissent ces espaces, créant une dynamique ponctuelle qui contraste avec la perception de vide pendant la journée. L'agencement des infrastructures et l'ouverture sur l'extérieur donnent ainsi une impression de monumentalité et de modernité, tout en offrant une lecture claire et directe du site depuis son environnement urbain.
	Environnement inclusif	Aménagements pour PMR	Des rampes d'accès sont visibles à certains points d'entrée du site, ce qui montre une tentative d'intégration de l'accessibilité.
		Portes de secours	Clairement identifiées et facilement repérables. La signalisation est visible et bien positionnée, permettant une évacuation rapide et sécurisée en cas d'urgence. Ce dispositif témoigne d'une bonne prise en compte des normes de sécurité.
		Signalisation claire et visible	La signalétique est présente et bien répartie sur l'ensemble du site. Les panneaux sont visibles, lisibles et facilitent l'orientation des usagers à travers les différents espaces du complexe.
	Accessibilité	Accessibilité	Le site n'est pas directement relié aux quartiers environnants : aucun tram n'est disponible et la piste cyclable au nord du complexe ne mène pas directement au site. Les trottoirs larges offrent cependant un cheminement piéton sûr. Un point fort reste la vue dégagée sur l'ensemble du complexe, qui est particulièrement appréciable depuis l'extérieur.
	Valeur patrimoniale et culturelle	Valeurs historique/patrimoniale/architecturale	Le complexe présente une architecture contemporaine, avec des lignes épurées, une volumétrie expressive et une infrastructure imposante. Son design moderne contribue à renouveler l'image de la ville et témoigne d'un effort d'intégration aux standards internationaux

Boulevard millenium /université prolonge :



Figure IX.33: A gauche : vue du boulevard Millénium prolongé menant au complexe sportif. À droite : vue de l'autre côté du boulevard avec une piste cyclable. Source : Auteure 2025

Accès principal au complexe sportif



Figure IX.34:Accès principal du complexe sportif depuis le boulevard Millénium .Source : Auteure 2025

Parking



Figure IX.35: photos de parking à l'est du complexe sportif. Source : Auteure 2025

Salle OMS



Figure IX.32: En haut : photos de la salle OMS du complexe sportif depuis l'extérieur. En bas : à droite, vue de l'intérieur ; à gauche, détail de la structure. Source : Auteure 2025

Parking :



Figure IX.36 : photos des esplanades extérieures (en rouge) prises depuis le boulevard Millénium. Source : Auteure 2025

Complexe nautique

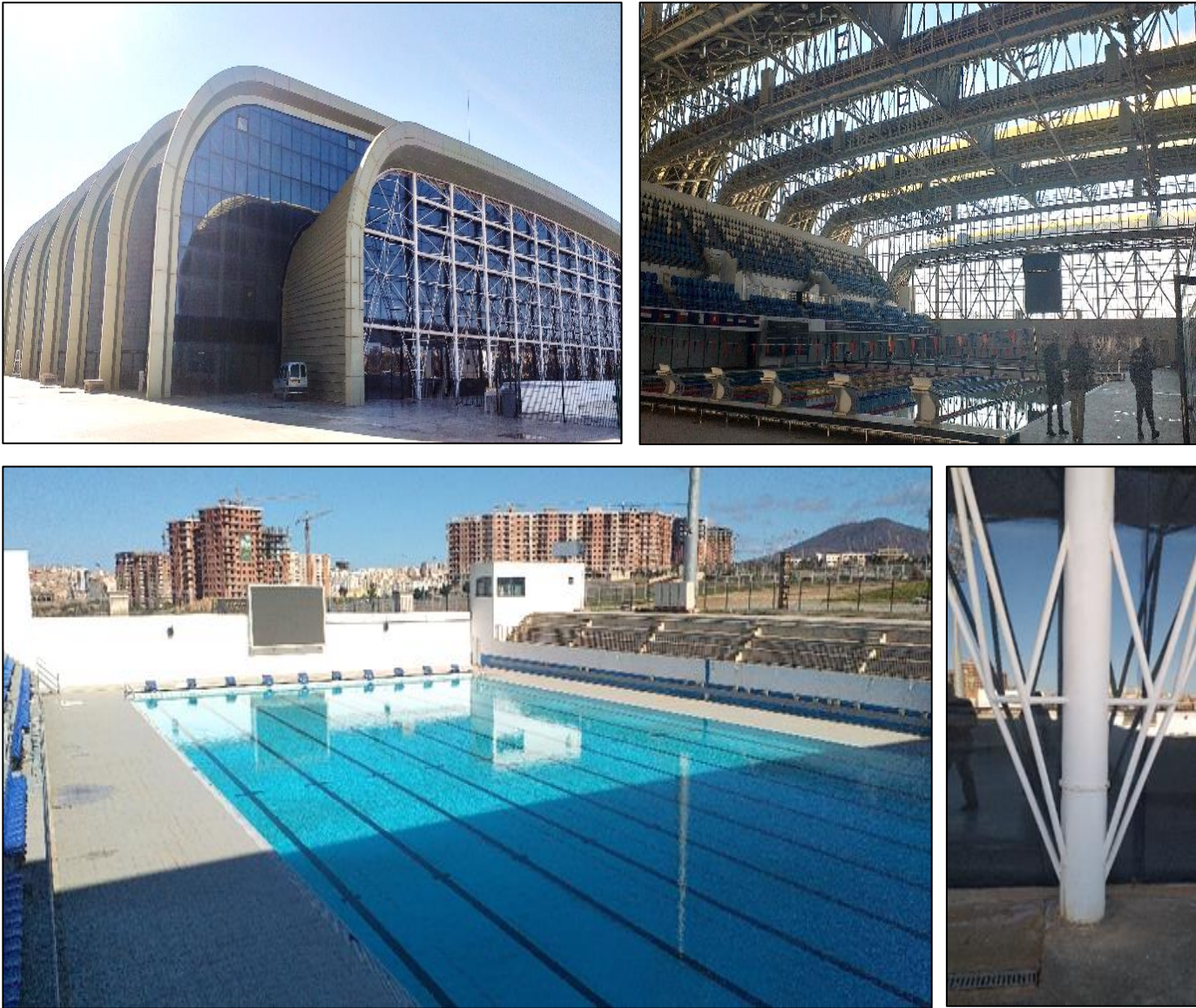


Figure IX.37 : Photos du complexe nautique et ses piscines intérieure en haut et extérieure en bas. Source : Auteure

Stade Olympique

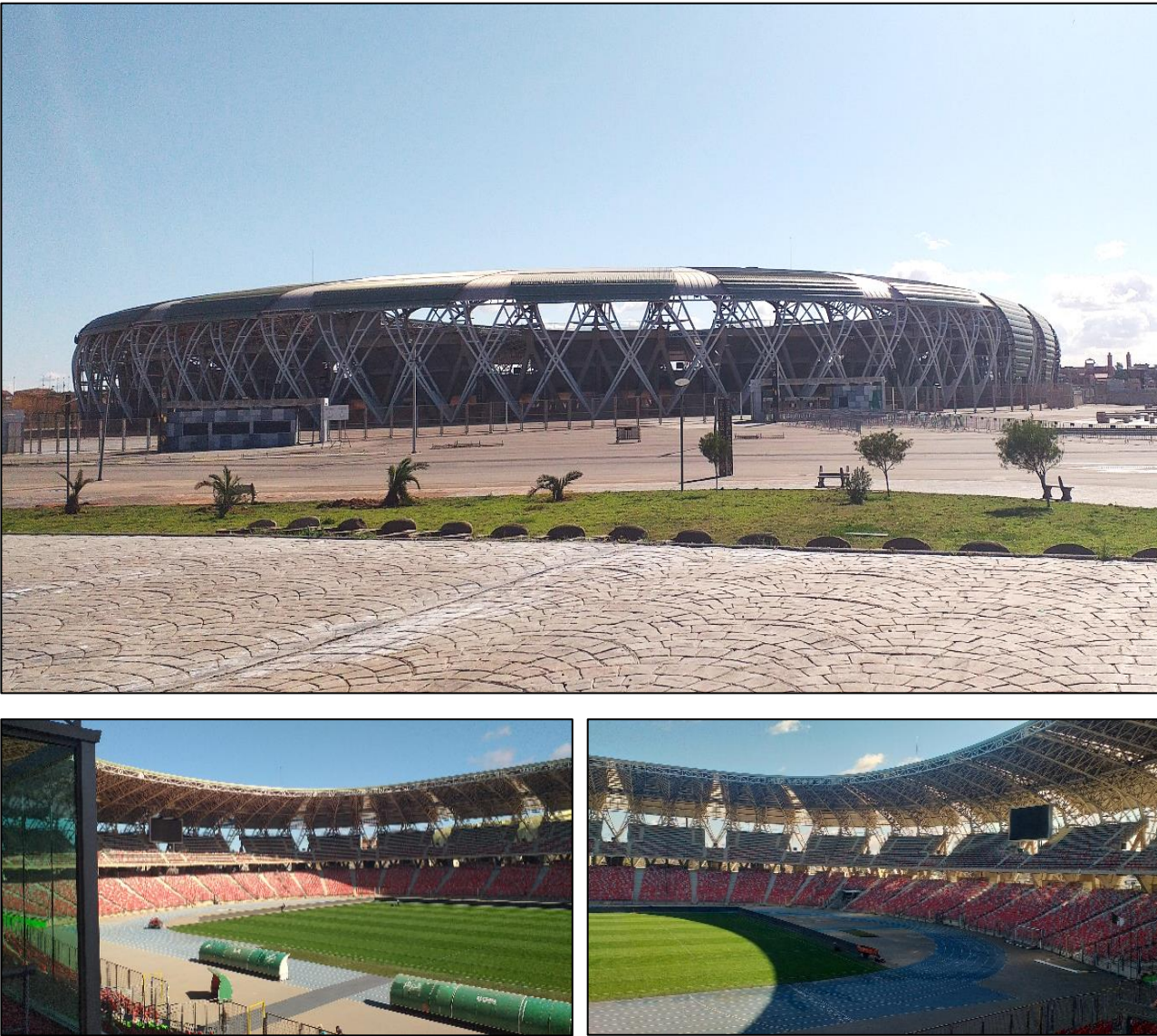


Figure IX.38 : photos montrant le stade depuis l'extérieur en haut et l'intérieur en bas. Source Auteure 2025

Stade d'athéisme



Figure 96 : Stade d'athlétisme : vue avant à gauche et vue arrière à droite. Source : Auteure 2025

3.2. Evaluation de la durabilité de la cité olympique Mohamed Boudiaf

Tableau IX.4: Scores de performance par critère et par dimension du développement durable (cité olympique Mohamed Boudiaf)

Dimension	Critères	Note (/5)
Environnement	Morphologie urbaine	2,3
	Eau	1,4625
	Énergie	1,82125
	Déchets	1,6875
	Matériaux et composants	2,03125
	Site et biodiversité	2,885
Economie	Économie locale	3,93
	Efficacité d'utilisation	3,86875
	Adaptabilité/Flexibilité	3,2075
	Cout permanent	2,0625
Social	Confort urbain extérieur	2,2
	Environnement inclusif	3,07
	Accès aux installations	3,3275
	Participation et contrôle	3,5875
	Éducation, santé et sécurité	3,5575
	Valeur patrimoniale et culturelle	4,5625

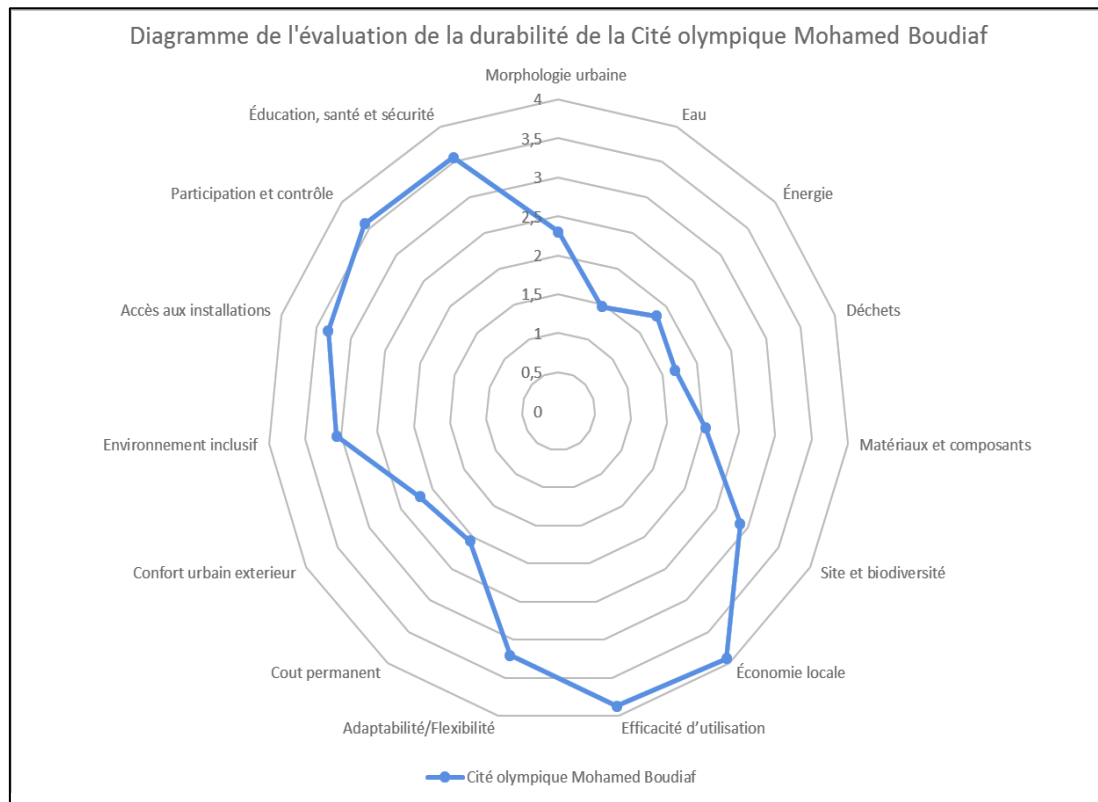


Figure IX.39: Diagramme de l'évaluation de la durabilité de la cité olympique Mohamed Boudiaf.

Source: SPSS + auteure

Le tableau propose une lecture synthétique des scores attribués à l'ensemble des critères, tandis que le diagramme en offre une représentation visuelle globale selon les différents critères du SSCAT.

3.2.1. Analyse des Performances de la cité olympique Mohamed Boudiaf

3.2.1.1. Environnement

- **Morphologie urbaine (2,3/5)** : Score relativement faible, indiquant que la configuration spatiale pourrait être davantage optimisée afin de favoriser une intégration plus harmonieuse dans son environnement urbain.
- **Eau (1,46/5)** : Très faible score, indiquant des lacunes dans la gestion durable de l'eau (économies, recyclage, etc.).
- **Énergie (1,82/5)** : Performance faible, suggérant un besoin d'amélioration en efficacité énergétique et énergies renouvelables.
- **Déchets (1,69/5)** : Gestion des déchets peu efficace, nécessitant des solutions de tri, recyclage ou réduction.
- **Matériaux et composants (2,03/5)** : Utilisation de matériaux peu durables ou non écologiques.
- **Site et biodiversité (2,89/5)** : Le meilleur score environnemental, mais reste moyen. Efforts possibles pour renforcer la biodiversité.

Analyse : La dimension environnementale est clairement le point faible du projet, avec des performances insuffisantes en gestion des ressources (eau, énergie, déchets). Des mesures correctives urgentes sont nécessaires pour améliorer la durabilité écologique.

3.2.1.2. Économie

- **Économie locale (3,93/5)** : Ce score reflète une bonne intégration des ressources nationales (main-d'œuvre, matériaux, services et appui institutionnel), favorisant la création de valeur à l'échelle locale.
- **Efficacité d'utilisation (3,87/5)** : Bonne optimisation des ressources financières et matérielles.
- **Adaptabilité/Flexibilité (3,21/5)** : Niveau d'adaptabilité satisfaisant, bien qu'un potentiel d'optimisation demeure.

- **Coût permanent (2,06/5)** : Faible score, indiquant des coûts de maintenance ou d'exploitation élevés.

Analyse : La Cité olympique contribue bien à l'économie locale et utilise efficacement ses ressources, mais les coûts à long terme (maintenance, gestion) posent problème. Une meilleure planification financière durable est nécessaire.

3.2.1.3.Social

- **Confort urbain extérieur (2,2/5)** : Espaces publics peu conviviaux ou mal aménagés.
- **Environnement inclusif (3,07/5)** : Efforts en cours pour l'accessibilité et l'inclusion.
- **Accès aux installations (3,33/5)** : Bonne accessibilité, mais peut être optimisée.
- **Participation et contrôle (3,59/5)** : Implication citoyenne satisfaisante.
- **Éducation, santé et sécurité (3,56/5)** : Bonnes, mais améliorations possibles.
- **Valeur patrimoniale et culturelle (4,56/5)** : Point fort du projet, avec une forte identité culturelle et historique.

Analyse : La dimension sociale est globalement bien réussie, notamment en termes de valeur culturelle et participation citoyenne. Cependant, le confort urbain et certains aspects d'inclusion pourraient être renforcés.

Tableau IX.5: tableau des moyennes des dimensions et leurs appréciations

Dimension	Moyenne	Appréciation
Environnement	2,04	Faible, à améliorer en priorité
Économie	3,27	Moyenne positive, mais vigilance sur les coûts
Social	3,38	Bonne, à valoriser davantage

3.2.1.4.Synthèse

Tableau IX.6: tableau récapitulatif des points fort et points faibles concernant l'évaluation de la performance

Points forts	Points faibles
Impact économique local positif. Forte valorisation patrimoniale et culturelle. Bonne implication citoyenne et accessibilité	• Gestion environnementale déficiente (eau, énergie, déchets). • Coûts permanents élevés (maintenance, exploitation). • Confort urbain extérieur insuffisant.

Ce projet a un **potentiel élevé de durabilité**, mais des efforts ciblés sur l'environnement et les coûts permanents sont nécessaires pour atteindre l'excellence.

3.3. Évaluation de la durabilité du complexe sportif Miloud Hadfi

Tableau IX.7: Scores de performance par critère et par dimension du développement durable (complexe sportif Miloud Hadfi)

Dimension	Critères	Note (/5)
Environnement	Morphologie urbaine	4,3
	Eau	2,498333333
	Énergie	2,703333333
	Déchets	2,333333333
	Matériaux et composants	3,25
	Site et biodiversité	3,285
Economie	Économie locale	4,133333333
	Efficacité d'utilisation	4,133333333
	Adaptabilité/Flexibilité	3,033333333
	Cout permanent	1,583333333
Social	Confort urbain extérieur	3,015
	Environnement inclusif	4,65
	Accès aux installations	4,416666667
	Participation et contrôle	4,6
	Éducation, santé et sécurité	4,456666667
	Valeur patrimoniale et culturelle	3,333333333

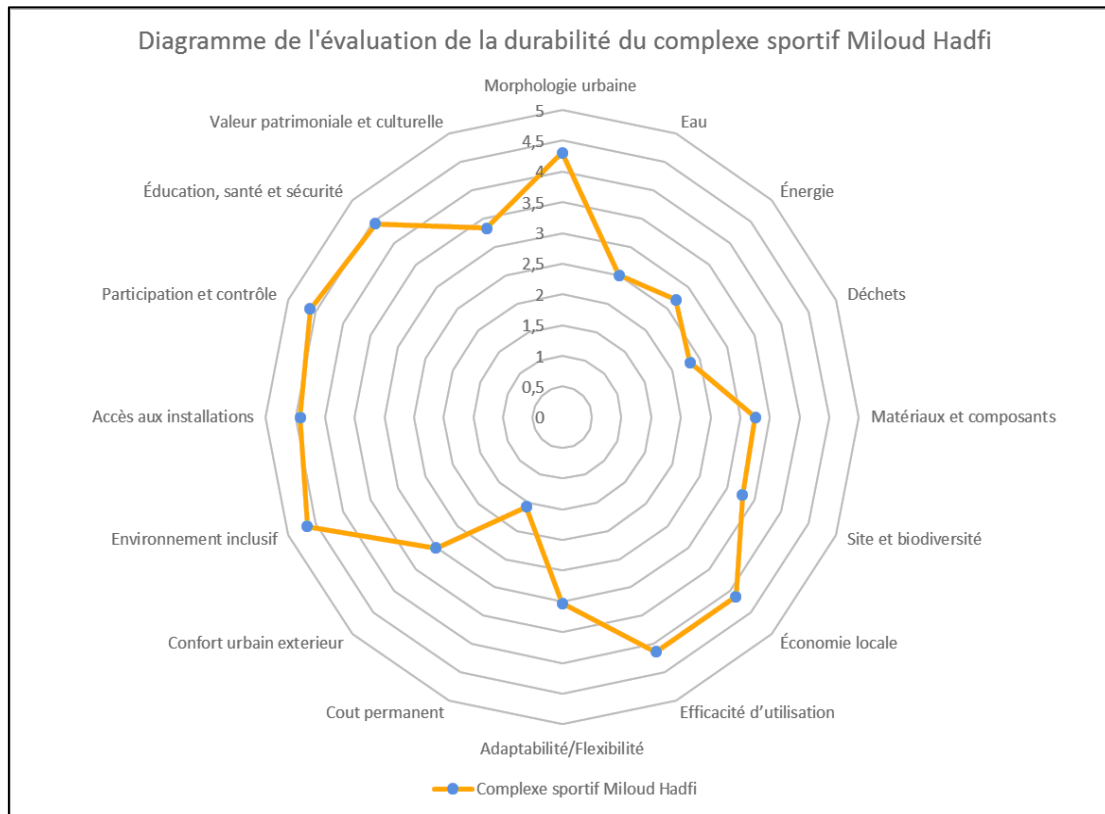


Figure IX.40: diagramme radar de l'évaluation de la performance du complexe sportif Miloud Hadfi.
Source: SPSS + auteure

3.3.1. Analyse des Performances du Complexe Sportif Miloud Hadfi

3.3.1.1. Environnement

- **Morphologie urbaine (4,3/5)** : obtient un très bon score environ, ce qui montre une qualité intéressante de la forme urbaine.
- **Eau (2,50/5)** : Score moyen, indiquant des pratiques de gestion de l'eau encore limitées (récupération, réutilisation, réduction de consommation...).
- **Énergie (2,70/5)** : Score moyen, témoignant d'un recours partiel à des solutions d'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables.
- **Déchets (2,33/5)** : Résultats encore faibles en matière de gestion des déchets (absence de tri généralisé, peu de recyclage, etc.).
- **Matériaux et composants (3,25/5)** : Bon usage de matériaux durables et adaptés au contexte local.
- **Site et biodiversité (3,29/5)** : Bon score, ce qui suggère une préservation raisonnable du site naturel ou une intégration paysagère réussie.

Analyse:

La performance environnementale est globalement satisfaisante, notamment grâce à une bonne morphologie urbaine et une prise en compte croissante de la biodiversité et des matériaux durables. Cependant, la gestion de l'eau et des déchets reste un domaine à améliorer.

3.3.1.2. Économie

- **Économie locale (4,13/5)** : Score élevé traduisant une forte mobilisation des ressources nationales, (main-d'œuvre, matériaux, services et appui institutionnel) dans la gestion et l'entretien du complexe.
- **Efficacité d'utilisation (4,13/5)** : Très bonne optimisation des ressources, avec une utilisation cohérente des espaces et des équipements.
- **Adaptabilité/Flexibilité (3,03/5)** : Score acceptable, mais des marges d'amélioration existent pour assurer la réutilisation et la polyvalence des infrastructures.
- **Coût permanent (1,58/5)** : Très faible score, révélant des coûts d'exploitation ou de maintenance élevés et difficilement soutenables à long terme.

Analyse :

La dimension économique montre un fort impact local et une gestion efficace à court terme, mais le coût permanent représente une fragilité majeure, risquant de compromettre la viabilité du projet à long terme.

3.3.1.3.Social

- **Confort urbain extérieur (3,01/5)** : Niveau moyen, en raison notamment du manque d'ombrage et d'aménagements favorisant l'appropriation des espaces publics.
- **Environnement inclusif (4,65/5)** : : Excellent score reflétant une grande accessibilité, une prise en compte des publics diversifiés, et une inclusion sociale affirmée
- **Accès aux installations (4,41/5)** : Bon niveau d'accessibilité, bien que l'intégration aux transports urbains puisse être améliorée.
- **Participation et contrôle (4,6/5)** : Bonne implication des usagers, avec des espaces sociaux adaptés et une gestion efficace des flux (stationnement et accès différenciés).
- **Éducation, santé et sécurité (4,45/5)** : Très bonnes performances en matière de sécurité et de gestion des usagers.
- **Valeur patrimoniale et culturelle (3,33/5)** : Niveau moyen, avec une identité culturelle et patrimoniale encore peu affirmée.

Analyse :

Malgré un confort extérieur modéré, le complexe se distingue par une dimension sociale très forte, notamment en matière d'inclusion et d'accessibilité. Cela confirme son potentiel rôle structurant dans le tissu social local.

Tableau IX.8: tableau des moyennes des dimensions et leurs appréciations

Dimension	Moy approximative	Appréciation
Environnement	~3,06 / 5	Moyenne à améliorer (eau, déchets)
Économie	~3,22 / 5	Bonne, mais pénalisée par les coûts permanents
Social	~3,84 / 5	Très bonne, en particulier sur l'inclusion

3.3.1.4.Synthèse et Recommandations

Tableau IX.9:tableau récapitulatif des points fort et points faibles concernant l'évaluation de la performance

Points forts	Points faibles
• Environnement inclusif excellent • Très bonne intégration urbaine • Très bon accès aux installations	• Coût permanent très élevé • Gestion des déchets insuffisante • Gestion de l'eau limitée

Ce complexe est bien parti, mais doit corriger ses faiblesses environnementales et économiques pour atteindre l'excellence en durabilité.

4. DISCUSSION

Cette recherche visait à évaluer dans quelle mesure les Jeux Méditerranéens d'Alger (1975) et d'Oran (2022) ont contribué à la production d'un héritage urbain durable. L'analyse a été menée à deux échelles : celle de la ville hôte et celle des infrastructures sportives emblématiques, à savoir la Cité olympique Mohamed Boudiaf et le Complexe sportif Miloud Hadfi. L'évaluation s'est appuyée sur les dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, économique et environnementale.

La discussion met en évidence des dynamiques à la fois communes et des divergences entre les deux éditions, tout en soulignant les principaux enseignements qui en découlent. Comme évoqué dans l'introduction, l'objectif était de comprendre comment les Jeux Méditerranéens, bien qu'ils ne soient pas considérés comme des méga-événements selon la typologie de (Müller, 2015) peuvent néanmoins constituer un levier de transformation urbaine et générer des effets durables. Cette idée rejoint les travaux de (Ferrand & Chappelet, 2015), qui montrent que les événements de moindre envergure tendent à produire des héritages plus durables.

4.1.Les Jeux méditerranéens comme catalyseurs de transformation urbaines

L'analyse des deux éditions des Jeux méditerranéens d'Alger (1975) et d'Oran (2022) met en évidence le rôle de ces événements comme outils de transformation urbaine et de rayonnement international. Dans les deux cas, l'événement a contribué au développement d'infrastructures sportives structurantes et à la dynamisation de certains secteurs économiques locaux, notamment la construction, le tourisme et les services. Les deux éditions confirment également le rôle des Jeux Méditerranéens comme leviers de branding territorial et d'amélioration de l'image nationale, en cohérence avec les analyses relatives aux événements sportifs Non-Méga (Taks, 2013; Taks et al., 2015; Taks, 2016). Cependant, les deux éditions s'inscrivent dans des

contextes historiques distincts, ayant influencé différemment la nature et l'ampleur des transformations urbaines observées.

En 1975, treize ans seulement après l'indépendance, l'Algérie utilisait l'événement comme un outil de construction nationale et de projection internationale, à l'instar de la Tunisie lors des Jeux de 1967 (Touiti & Gharbi, 2024), ce qui rejoint également les analyses de (Amara, 2023). Le programme d'embellissement de la ville Alger, les aménagements routiers, la création de la Cité olympique Mohamed Boudiaf traduisaient une volonté politique forte d'affirmer la modernité d'un pays en voie de développement. La durabilité et l'héritage post-événement n'étaient pas au cœur des préoccupations, ni pour Alger ni pour les Jeux olympiques de l'époque : la logique dominante restait celle de la monumentalité et de la démonstration de puissance.

En revanche, en 2022, Oran a accueilli les Jeux dans un contexte marqué par la mémoire de la décennie noire, la crise sanitaire du Covid-19 et les bouleversements socio-politiques liés au Hirak. L'enjeu n'était plus seulement de démontrer une capacité technique, mais de repositionner l'image de l'Algérie comme pays sûr et attractif et comme une destination touristique tant nationale qu'internationale.

Oran 2022 constitue un cas contemporain particulièrement pertinent pour évaluer l'impact réel des Jeux Méditerranéens, dans la mesure où les transformations urbaines et sociales sont récentes et mesurables. Compte tenu de l'impossibilité de mener une enquête similaire pour le cas de la ville Alger 1975, il a été jugé pertinent de se concentrer sur la ville Oran, à la fois en raison de l'ampleur des transformations entreprises et de la possibilité de recueillir directement des données auprès des habitants. Une enquête sociologique a donc été conduite deux ans après l'événement afin d'analyser les perceptions des résidents concernant les changements urbains, l'usage des infrastructures sportives, la qualité de vie et la dynamique sociale. Cette approche vise à confirmer l'hypothèse formulée selon laquelle les Jeux Méditerranéens agissent comme catalyseur et accélérateur des transformations urbaines dans les villes hôtes.

Dans la **phase pré-événementielle**, Oran a entrepris des initiatives audacieuses pour se préparer aux Jeux Méditerranéens 2022, avec des investissements significatifs dans des infrastructures sportives de classe mondiale, la planification urbaine et les transports. Le patrimoine architectural de la ville a également été préservé à travers la réhabilitation des bâtiments anciens. L'analyse diachronique (2015-2022) montre des transformations importantes à l'est d'Oran avec le développement de Belgaïd, notamment autour du complexe Miloud Hadfi, site stratégique pour les Jeux. Ce développement, combiné à la promotion touristique et à

l'augmentation de l'emploi dans des secteurs tels que la construction et l'hôtellerie, a contribué à l'amélioration globale de la ville. Cependant, ces changements rapides ont également engendré des défis, tels que l'accès limité à l'information publique et des perturbations dans la vie quotidienne des habitants. Comme pour les méga-événements sportifs (MSEs), les Jeux Méditerranéens ont généré un sentiment d'urgence et de prestige, poussant les organisateurs à contourner certaines procédures de planification standard afin de respecter les délais (Hiller, 2000)

Durant **la phase événementielle**, les Jeux ont rassemblé plus de 4 000 athlètes de 26 pays méditerranéens, s'affrontant dans 26 disciplines. Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont mis en valeur le patrimoine culturel algérien et renforcé le sentiment d'unité parmi les participants. Les habitants interrogés ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de la répartition stratégique des sites, répartis dans les wilayas d'Oran, Aïn Témouchent et Mascara, des améliorations en matière de mobilité, de sécurité, de propreté et de loisirs urbains. La couverture médiatique, avec 12 chaînes diffusant l'événement dont BeIN Sports et France2, a amplifié la visibilité nationale et internationale des Jeux.

Enfin dans la **phase post-événementielle**, Deux ans après la clôture des 19^e Jeux Méditerranéens, Oran a connu une transformation urbaine notable. Comme l'a rapporté le journaliste Sadek Belkheir, citant Abdelaziz Derouaz, commissaire des Jeux Méditerranéens d'Oran, lors d'une exposition au Musée National des Arts Modernes et Contemporains, Oran a tiré de l'événement des infrastructures sportives renforcées, une expérience précieuse dans l'organisation d'événements de grande ampleur et une reconnaissance accrue auprès des pays méditerranéens, malgré les défis liés à la pandémie de Covid-19. La performance remarquable des athlètes algériens a également contribué au succès des Jeux. ("Exposition rétrospective des 19^{es} JM d'Oran 2022 – Le Musée d'art moderne et contemporain d'El Bahia abrite l'événement," 2023)

Sur le plan positif, les Jeux Méditerranéens ont servi de catalyseur pour le développement urbain, débloquent d'importants fonds publics et stimulent des projets allant au-delà du domaine sportif. La construction de la nouvelle cité olympique et des aménagements alentours a renforcé la polarisation du quartier de Belgaïd (dans l'est d'Oran) et consolidé son rôle stratégique, accueillant notamment une université et une résidence étudiante. Ces résultats sont similaires à ceux observés lors des méga-événements sportifs (Chalkley & Essex, 1999; Hiller, 2006; Azzali, 2019a, 2019b) et soutiennent les arguments de (Taks et al., 2015), selon lesquels

les événements sportifs Non-Méga peuvent générer des bénéfices durables pour les communautés locales en favorisant la régénération urbaine.

Les retours d'enquête font également état d'un optimisme concernant l'augmentation du tourisme et la satisfaction des habitants vis-à-vis des nouveaux établissements commerciaux, tels que restaurants et hôtels, considérés comme des indicateurs de dynamisme économique local. Cela confirme l'idée que les événements sportifs Non-Méga peuvent stimuler l'économie locale et promouvoir un développement durable dans le secteur touristique (Taks, 2016). Les Jeux ont en outre contribué à accroître la visibilité internationale d'Oran, redéfinissant l'image post-terrorisme de l'Algérie et positionnant la ville comme une destination sûre et attractive, ce qui rejoint les perspectives sur le rôle des Jeux dans la promotion de la nouvelle Algérie (Amara, 2023) et sur l'importance des événements sportifs non-méga comme vecteurs de branding urbain (Janice et al., 2019)

Bien que cette analyse soit principalement centrée sur Oran, il convient de rappeler qu'à Alger, les Jeux, caractérisés par un nombre limité de disciplines, n'ont pas généré de transformation urbaine d'ampleur, hormis la construction des infrastructures nécessaires au bon déroulement des Jeux. L'ancienneté de l'événement ne permet pas de disposer de données d'enquête comparables à celles d'Oran. Toutefois, compte tenu des moyens techniques et financiers disponibles à l'époque, ainsi que du contexte historique, économique et social, ces réalisations demeurent significatives et doivent être prises en considération dans l'évaluation de l'impact urbain des Jeux Méditerranéens en Algérie.

4.2. Les complexes sportifs : entre héritage et contraintes

Les deux complexes étudiés témoignent de l'évolution des approches en matière de conception et de gestion des infrastructures sportives.

4.2.1. La Cité Olympique Mohamed Boudiaf (1975)

Représentant à l'époque un exploit technique et politique, cette infrastructure constitue le premier grand complexe sportif construit en Algérie, conçu comme un symbole d'indépendance, de modernité et de construction nationale. Elle occupe une place majeure dans la mémoire sportive collective et a longtemps accueilli de grandes manifestations sportives et culturelles. Le stade continue aujourd'hui d'abriter des compétitions sportives, confirmant son rôle historique d'équipement sportif structurant. L'ensemble du complexe a par ailleurs fait l'objet de plusieurs opérations de rénovation depuis 1999 et reste concerné par des projets de

modernisation, notamment la proposition de couverture du stade, qui constitue un enjeu à la fois architectural, fonctionnel et patrimonial.

La salle omnisport, la coupole, ainsi que les différents espaces du complexe, continuent d'accueillir des manifestations sportives, politiques et culturelles, renforçant le rôle multifonctionnel du site. Par ailleurs, les espaces intérieurs du complexe font l'objet d'une appropriation progressive par les habitants, qui les utilisent pour la pratique sportive, la marche, la détente et les activités de loisirs, témoignant de l'intégration sociale du site dans les pratiques quotidiennes urbaines. De même, le terrain de golf est parfois utilisé pour des événements sociaux tels que des cérémonies, bien que ces usages secondaires traduisent une rentabilité limitée par rapport à sa fonction initiale.

Aujourd'hui, cet ensemble sportif constitue un témoin important d'une période fondatrice de l'histoire urbaine et sportive de l'Algérie. Malgré le vieillissement progressif de certaines structures, le complexe conserve une forte valeur symbolique, patrimoniale et fonctionnelle. Toutefois, l'absence d'une stratégie d'héritage clairement définie a limité son intégration durable dans la dynamique urbaine à long terme, engendrant des contraintes liées à la gestion et à la maintenance des équipements.

4.2.2. Le Complexe Miloud Hadfi (2022)

A été pensé dans une perspective relativement sensible à l'héritage et à la durabilité, même si ces notions n'ont pas été intégrées de manière systématique dès la phase de conception. Néanmoins, la valeur durable de ces infrastructures est aujourd'hui visible à travers leur réutilisation fonctionnelle. Le succès d'Oran dans l'organisation de certaines compétitions des Jeux Panarabes 2023 ainsi que l'utilisation continue du stade Miloud Hadfi par les clubs sportifs et l'ouverture de la piscine olympique au public témoignent de cette volonté d'optimiser l'usage des équipements après l'événement.

De même, la transformation du Village Méditerranéen en complexe touristique contribue au dynamisme économique et culturel local, s'inscrivant dans des logiques similaires à celles observées dans d'autres villes hôtes des Jeux olympiques d'été, comme Sydney en 2000, qui a développé un pôle multifonctionnel, ou Pékin en 2008, qui a intégré des espaces résidentiels et touristiques. L'ouverture de la piscine olympique d'Oran au public participe également au renforcement de l'héritage sportif des Jeux, à l'image des expériences de Barcelone (1992) et du London Aquatic's Centre (2012), reconvertis en équipements publics accessibles aux citoyens. L'ensemble témoigne d'une évolution vers une meilleure prise en compte de la

pérennité des infrastructures, bien que certains défis persistent, notamment la charge financière liée à l'entretien des infrastructures ainsi que les pressions exercées sur les ressources locales, telles que l'eau, l'énergie et la mobilité urbaine.

4.3. Croisement : continuités, ruptures et enseignements

Le croisement entre Alger 1975 et Oran 2022 met en lumière à la fois des continuités et des ruptures dans les dynamiques urbaines et la gestion des infrastructures sportives.

4.3.1. A l'échelle urbaine

4.3.1.1. Continuités

Les deux éditions des Jeux méditerranéens confirment leur rôle de catalyseur de transformation urbaine et de vitrine internationale. Dans les deux cas, l'événement a permis de mobiliser des financements publics, de réaliser des équipements emblématiques et de générer ou renforcer la centralité urbaine. L'implantation des complexes sportifs a renforcé l'image des villes hôtes et favorisé un sentiment d'appropriation par les habitants, bien que les formes d'usage et les publics concernés varient.

4.3.1.2. Ruptures

Les divergences tiennent principalement à la prise en compte de l'héritage et de la durabilité. En 1975, à Alger, ces dimensions n'étaient pas intégrées : le projet répondait avant tout à une logique de monumentalité et de démonstration de la capacité d'un jeune État indépendant. En revanche, en 2022, à Oran, malgré la reconnaissance internationale de l'importance de ces enjeux, l'analyse révèle que la durabilité et l'héritage n'ont pas été pleinement anticipés dès la phase de conception. Si les infrastructures sportives réalisées se distinguent par leur modernité et leur adaptation au contexte local, elles présentent encore des fragilités en matière de gestion de l'eau, des déchets et d'entretien à long terme.

4.3.2. A l'échelle des complexes sportifs

4.3.2.1. Continuités

Pour les deux complexes, on observe tout d'abord des continuités. Ils présentent une forte dimension sociale et symbolique, favorisant leur appropriation par les habitants à travers la pratique sportive, la marche et les activités de détente. Sur le plan morphologique, les deux sites demeurent relativement introvertis et peu perméables à leur environnement urbain immédiat et nécessitant des améliorations en matière de durabilité environnementale et de gestion des

ressources, notamment l'eau, l'énergie, les déchets, ainsi que la viabilité économique de leur exploitation à long terme.

4.3.2.2. Ruptures

En termes de ruptures, trois principaux axes de différenciation peuvent être identifiés. D'abord, **l'organisation spatiale** diffère : la Cité olympique d'Alger se caractérise par une configuration étalée avec des équipements dispersés, relativement indépendants les uns des autres, sans véritable continuité conceptuelle entre les différentes infrastructures, celles-ci ayant été conçues par différents concepteurs. Tandis que le complexe d'Oran adopte une organisation plus compacte, offrant des parcours internes plus lisibles et une meilleure cohérence spatiale entre les différents espaces.

Ensuite, **la relation à la ville constitue une seconde rupture** : la Cité olympique d'Alger présente une accessibilité et une visibilité urbaines relativement limitées, tandis que le complexe sportif d'Oran bénéficie d'une meilleure intégration dans le tissu urbain et d'une visibilité plus affirmée.

Enfin, **la stratégie de conception** évolue d'une logique monumentale à Alger, caractérisée par l'usage de matériaux massifs et opaques, vers une approche plus fonctionnelle, légère et transparente à Oran. Cette évolution reflète également l'écart générationnel entre les deux projets, ainsi que les exigences contemporaines en matière de durabilité et de mise à niveau des infrastructures.

4.4. Enseignements

En définitive, cette recherche met en évidence un décalage structurel dans la fabrique de l'héritage en Algérie.

D'un côté, **l'héritage-récit** apparaît fort, mobilisant des dimensions symboliques (monument national), médiatiques (vitrine internationale) et politiques (outil de légitimation), ce qui constitue un levier majeur d'investissement.

De l'autre, **l'héritage-processus** demeure plus faible, notamment aux niveaux économique (modèle viable), environnemental (gestion durable des ressources) et social-institutionnel (gouvernance inclusive et maintenance). Ce processus est négligé car il est moins visible et plus coûteux en termes de réforme administrative.

Ce croisement souligne la nécessité d'intégrer les principes de durabilité et d'héritage dès la phase de conception des infrastructures, conformément au cadre stratégique du (CIO, 2017a), qui recommande de considérer ces dimensions tout au long du cycle de vie des projets, sans négliger pour autant leur rôle morphologique et symbolique ce qui rejoint les analyses (Sanchez & Essex, 2021; S. Essex & Sanchez, 2024). L'analyse souligne que l'impact urbain peut rester positif même lorsque les dispositifs techniques de durabilité sont partiels, à condition que les sites soient pensés dans une logique d'intégration urbaine et de continuité des usages après l'événement, comme le souligne (Shirai, 2014) dans ses travaux sur l'héritage olympique.

Dans cette perspective, la durabilité de ces complexes repose sur leur bonne inscription dans le tissu urbain, à travers une requalification à l'échelle humaine, une ouverture fonctionnelle, ainsi que le renforcement des performances environnementales (gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets) et de la viabilité économique (diversification des usages, attractivité et financement), en cohérence avec les orientations des plans d'aménagement qui les considèrent comme des leviers de centralité urbaine et de développement durable.

.

CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES

La présente recherche s'est attachée à analyser de manière critique l'héritage sportif de deux éditions majeures des Jeux Méditerranéens organisées en Algérie : Alger 1975 et Oran 2022. À travers une double focale – à la fois urbaine et infrastructurelle –, cette thèse a interrogé la capacité des événements sportifs de moindre envergure à constituer des leviers de transformation urbaine pérenne, et à légitimer la construction d'équipements sportifs durables dans des contextes nationaux marqués par des dynamiques économiques, politiques et institutionnelles spécifiques.

Dès les premières réflexions, il est apparu que les Jeux Méditerranéens ne sauraient être réduits à une simple manifestation sportive. Leur portée dépasse largement l'événement lui-même, puisqu'ils mobilisent des investissements considérables, engagent la planification urbaine et territoriale, et influencent l'image internationale des villes hôtes. En Algérie, les éditions de 1975 et de 2022 représentent à ce titre deux repères significatifs: la première s'inscrivait dans un contexte post-indépendance, traduisait une volonté de construction nationale et d'affirmation géopolitique ; la seconde, près d'un demi-siècle plus tard, s'est tenue dans un environnement profondément transformé par la mondialisation, où les enjeux de durabilité et d'héritage occupent désormais une place centrale.

L'étude s'est construite autour d'une problématique centrale : dans quelle mesure les Jeux Méditerranéens ont-ils contribué à initier un processus de développement urbain durable dans les villes d'Alger et d'Oran, et comment évaluer de manière rigoureuse l'héritage infrastructurel laissé par ces événements ? Pour y répondre, un cadre méthodologique hybride a été mobilisé, combinant l'analyse documentaire, l'étude de cas, les entretiens semi-directifs, l'observation de terrain et une évaluation multicritère à travers un outil conçu spécifiquement pour cette recherche : le SSCAT (Sustainable Sports Complex Assessment Tool). Ce dernier, construit à partir de standards internationaux et adapté au contexte algérien, a permis de mesurer objectivement la performance des complexes Mohamed Boudiaf (Alger) et Miloud Hadfi (Oran) selon trois dimensions fondamentales : environnementale, économique et sociale.

Les résultats de cette recherche font apparaître plusieurs enseignements essentiels en réponse à la problématique initiale. D'une part, les Jeux Méditerranéens se sont affirmés comme de véritables catalyseurs de projets d'aménagement urbain et territorial de grande envergure.

D'autre part, ils ont offert une occasion privilégiée pour doter l'Algérie de complexes sportifs majeurs, constituant ainsi des infrastructures emblématiques de chaque édition.

A Alger 1975 : la cité olympique Mohamed Boudiaf s'inscrit dans une logique de monumentalité et de centralisation. Conçu comme emblème du jeune État algérien, ce complexe visait à affirmer la puissance politique et sportive du pays sur la scène internationale. Par son architecture massive en béton, il incarne pleinement l'esthétique du mouvement moderne en Algérie. Son héritage positif est indéniable : il a fonctionné comme le principal pôle sportif national pendant des décennies, contribuant à structurer une centralité sportive et urbaine pour la capitale et servant de cadre à des moments fondateurs de l'histoire sportive du pays.

Toutefois, l'absence d'une véritable stratégie d'héritage a freiné son intégration dans les usages locaux et son adaptation aux besoins évolutifs de la société. L'équipement a par la suite été confronté à des difficultés liées à l'entretien, à la gouvernance et à la requalification urbaine, révélant une conception davantage tournée vers l'événementiel que vers la durabilité. Aujourd'hui, les infrastructures de la Cité olympique Mohamed Boudiaf, avec en figure de proue le stade emblématique du 5 Juillet, peinent à rivaliser avec les nouveaux équipements sportifs modernes implantés selon des standards internationaux. Confronté à l'obsolescence technique et à la concurrence des complexes récents, le site lutte pour maintenir sa pertinence fonctionnelle et sa place symbolique au sein du paysage sportif et urbain algérien.

A Oran 2022 : le complexe Miloud Hadfi, accompagné des aménagements urbains qui l'entourent, reflète une volonté d'inscrire l'événement dans une dynamique de modernisation territoriale, de métropolisation et de valorisation internationale. Les Jeux ont ainsi été instrumentalisés comme prétexte à un projet d'aménagement urbain d'envergure. Sur le plan technique, le complexe se distingue par une meilleure conformité aux standards internationaux. Néanmoins, Il illustre le paradoxe d'une infrastructure conçue selon des principes durables, mais dont la durabilité réelle est mise à l'épreuve par des défis persistants de gouvernance, d'exploitation et d'appropriation sociale. Plusieurs limites subsistent : une participation citoyenne encore insuffisante dans le processus de planification, une exploitation post-événement qui peine à atteindre son plein potentiel, un déficit de polyvalence fonctionnelle et une tendance à privilégier la dimension symbolique et la logique de vitrine au détriment de l'usage quotidien et durable des espaces. Par ailleurs, l'ouverture physique du site, même matérialisée par une clôture non bétonnée à l'image de la cité olympique d'Alger, ne saurait à elle seule garantir son intégration urbaine. Au-delà de la dimension formelle, il s'agit de

promouvoir une véritable perméabilité fonctionnelle et sociale, permettant au complexe de s'inscrire dans la continuité du tissu urbain et de favoriser des usages diversifiés et inclusifs. Cette approche suppose notamment une articulation avec les réseaux de mobilité douce et les systèmes de transport multimodaux, notamment le tramway d'Oran, afin de renforcer l'accessibilité, la connectivité urbaine et la diversification des pratiques d'usage.

Ce cas démontre avec acuité que la durabilité ne peut être décrétée par la seule performance technique ; elle émerge d'un processus continu de gestion adaptative et d'appropriation citoyenne. Le complexe sportif ne devrait pas être perçu comme un simple dispositif symbolique ou esthétique, mais comme un acquis collectif contribuant au bien-être quotidien et à la qualité de vie de l'ensemble des habitants.

L'analyse croisée des deux cas d'étude confirme donc l'hypothèse selon laquelle la durabilité d'un équipement ne dépend pas seulement de sa modernité ou de sa conformité technique, mais bien de son inscription dans un projet territorial cohérent, dans une gouvernance locale inclusive, et dans une temporalité dépassant le seul cadre événementiel.

Au-delà des résultats spécifiques aux deux sites étudiés, cette recherche interroge également les modèles de développement que les événements sportifs de moindre envergure tendent à reproduire. Dans le cas algérien, les Jeux Méditerranéens ont été principalement instrumentalisés comme des outils de projection politique et de prestige international, parfois au détriment d'une réflexion sur les usages réels, l'accessibilité sociale, ou la soutenabilité environnementale des projets mis en œuvre. Les choix d'aménagement et les logiques d'investissement ont souvent été dictés par l'urgence du calendrier événementiel plutôt que par une stratégie urbaine durable et participative. Ce constat, partagé par de nombreuses études internationales, résonne particulièrement dans les pays du Sud où la pression du développement et la quête de reconnaissance géopolitique peuvent conduire à des choix peu adaptés aux besoins locaux.

Or, l'absence persistante d'un Schéma Directeur des grands équipements sportifs officiel et actualisé constitue une carence majeure dans le dispositif de planification nationale. Sans cet outil stratégique, la conception et la gestion des grands équipements – tels que les complexes olympiques Mohamed Boudiaf à Alger et Miloud Hadfi à Oran – demeurent fragmentées et largement dépendantes des impératifs conjoncturels liés aux événements. Cette lacune structurelle contribue à expliquer le décalage entre les ambitions affichées et les

usages effectifs, conduisant à des infrastructures souvent sous-exploitées, faiblement intégrées à leur environnement urbain et difficiles à pérenniser sur le long terme.

Face à ce constat, La présente thèse a permis d'apporter plusieurs contributions majeures. Sur **le plan théorique**, elle enrichit la littérature sur l'héritage des événements sportifs dans les contextes africains et méditerranéens, encore peu documentés. **Sur le plan méthodologique**, elle propose un outil d'évaluation innovant et transférable à d'autres contextes similaires à celui de l'Algérie, alliant rigueur scientifique et prise en compte des spécificités territoriales et institutionnelles locales. **Sur le plan opérationnel**, elle offre des recommandations concrètes aux acteurs publics et aux aménageurs pour mieux intégrer les enjeux de durabilité dans la planification, la conception et la gestion des complexes sportifs.

Toutefois, cette recherche comporte certaines **limites**. L'ancienneté des Jeux Méditerranéens d'Alger 1975 a constitué un premier obstacle, rendant difficile la conduite d'enquêtes directes auprès des acteurs de l'époque et l'accès à des sources documentaires complètes, en raison du manque de sources primaires et de la dispersion des archives. Par ailleurs, la distance géographique entre les deux sites étudiés – Alger et Oran – ainsi que leur éloignement du lieu de recherche ont restreint les possibilités d'observation prolongée et de suivi régulier sur le terrain. Concernant Oran 2022, la proximité temporelle de l'événement n'a pas encore permis d'évaluer pleinement les usages post-événementiels et la durabilité réelle des infrastructures. Enfin, l'application de l'outil d'évaluation SSCAT repose sur des choix de pondération et de critères susceptibles d'être adaptés dans d'autres contextes. Ces limites n'enlèvent toutefois rien à la valeur de cette recherche, qui offre une contribution novatrice à la compréhension de l'héritage urbain et infrastructurel des Jeux Méditerranéens, tout en ouvrant des perspectives pour de futures études élargissant l'analyse à d'autres contextes et échelles.

Au regard des résultats obtenus et des limites rencontrées, plusieurs **perspectives de recherche** peuvent être envisagées.

Premièrement, il serait pertinent d'approfondir l'analyse longitudinale de la durabilité des infrastructures sportives, notamment à Oran, afin d'observer, sur le moyen et le long terme, l'évolution des usages, des modes de gestion et des impacts urbains post-événementiels. Une telle approche permettrait d'enrichir la compréhension de la phase d'héritage effectif, encore trop peu documentée dans les contextes du Sud.

Deuxièmement, une extension comparative à d'autres villes ou événements sportifs de moindre envergure dans la région méditerranéenne — tels que Tunis, Alexandrie ou Tarragone —

offrirait un cadre d'analyse élargi, capable de révéler les convergences et les spécificités territoriales des modèles d'aménagement liés aux politiques sportives. Cette ouverture géographique permettrait également de tester la transférabilité et la robustesse de l'outil SSCAT dans des contextes institutionnels et socio-économiques variés.

Troisièmement, il serait souhaitable d'intégrer davantage les dimensions de gouvernance, de participation citoyenne et d'évaluation économique dans les futurs travaux. L'étude des processus décisionnels et des modes de financement pourrait apporter un éclairage complémentaire sur la manière dont les politiques sportives locales influencent la durabilité des infrastructures et leur inscription dans le tissu urbain.

Enfin, la publication prochaine du Schéma Directeur National des Équipements Sportifs ouvre des perspectives de recherche futures, notamment concernant son opérationnalisation, son impact sur la planification territoriale des infrastructures sportives et sa contribution à la durabilité et à la gouvernance du système sportif national.

En définitive, cette recherche rappelle que les grands événements sportifs, loin d'être de simples parenthèses festives ou de vitrines nationales, sont aussi des moments de cristallisation des enjeux urbains, sociaux et environnementaux. Les Jeux Méditerranéens d'Alger 1975 et d'Oran 2022, bien que différents dans leurs contextes et leurs ambitions, partagent une même problématique : celle de transformer un événement éphémère en un levier durable de développement urbain et social. Si les résultats obtenus sont contrastés, ils soulignent néanmoins la pertinence d'une approche intégrée de l'héritage sportif, qui articule les dimensions environnementale, économique et sociale.

L'héritage n'est pas une conséquence automatique d'un grand événement sportif ; il est le produit d'une planification réfléchie, d'une gouvernance efficace et d'une appropriation collective. C'est seulement à cette condition que les événements sportifs peuvent dépasser leur fonction première pour devenir des catalyseurs de transformation durable, au service des territoires et des citoyens. Cette thèse aura ainsi montré que l'ombre portée des Jeux méditerranéens – celle de l'héritage – est plus longue que leur lumière médiatique, et que c'est dans cette ombre que se joue leur véritable valeur pour la cité. Elle invite, au-delà du cas algérien, à s'interroger : dans quelle mesure les modèles de durabilité, souvent conçus ailleurs, doivent-ils être réinventés pour répondre aux réalités et aux aspirations spécifiques des villes du Sud ? Il appartient désormais aux décideurs, aux chercheurs et aux citoyens de faire en sorte que ces occasions ne soient pas manquées...

REFERENCES

Articles scientifiques

- Abbassi, D. (2007). Sport, légitimation politique et construction identitaire dans la Tunisie des années 2000. *L'Année du Maghreb*, (III), Article III. <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.388>
- Adami, S. (2004). Les Jeux méditerranéens: Un reflet de la situation géopolitique de l'espace méditerranéen. *Confluences Méditerranée*, N° 50(3), 21. <https://doi.org/10.3917/come.050.0021>
- Ahlfeldt, G. M., & Kavetsos, G. (2014). Form or function?: The effect of new sports stadia on property prices in London. *Journal of the Royal Statistical Society: Series A (Statistics in Society)*, 177(1), 169–190. <https://doi.org/10.1111/rssa.12006>
- Ahlfeldt, G. M., & Maennig, W. (2010). Impact of sports arenas on land values: Evidence from Berlin. *The Annals of Regional Science*, 44(2), 205–227. <https://doi.org/10.1007/s00168-008-0249-4>
- Ahlfeldt, G., & Maennig, W. (2009). Arenas, Arena Architecture and the Impact on Location Desirability: The Case of 'Olympic Arenas' in Prenzlauer Berg, Berlin. *Urban Studies*, 46(7), 1343–1362. <https://doi.org/10.1177/0042098009104569>
- Alm, J., Solberg, H. A., Storm, R. K., & Jakobsen, T. G. (2016). Hosting major sports events: The challenge of taming white elephants. *Leisure Studies*, 35(5), 564–582. <https://doi.org/10.1080/02614367.2014.994550>
- Alpar Atun, R., & Doratli, N. (2009). Walls in Cities: A Conceptual Approach to the Walls of Nicosia. *Geopolitics*, 14(1), 108–134. <https://doi.org/10.1080/14650040802578682>
- Amara, M. (2023). The 19th Mediterranean Games, Oran 2022 and 'the New Algeria.' , *Asian Journal of Sport History & Culture*, 1(3), 234–249. <https://doi.org/10.1080/27690148.2023.2195388>
- Amara, M., & Henry, I. (2004). Between globalization and local 'Modernity': The diffusion and modernization of football in Algeria. *Soccer & Society*, 5(1), 1–26. <https://doi.org/10.1080/14660970512331390974>
- Andranovich, G., Burbank, M. J., & Heying, C. H. (2001). Olympic Cities: Lessons Learned from Mega-Event Politics. *Journal of Urban Affairs*, 23(2), 113–131. <https://doi.org/10.1111/0735-2166.00079>
- Andujar, A. J. C. (2006). La herencia de los juegos mediterráneos Almería 2005. 2.

- Atci, D., Unur, K., & Gürsoy, D. (2016). The impacts of Hosting Major Sporting Events: Resident's Perceptions of the Mediterranean Games 2013 in Mersin. 6(1).
- Ausseau, P., & Razoux, P. (2019). Introduction—La Méditerranée stratégique, laboratoire de la mondialisation. *Revue Défense Nationale*, 822(7), 11–14. <https://doi.org/10.3917/rdna.822.0011>
- Azzali, S. (2017). The legacies of Sochi 2014 Winter Olympics: An evaluation of the Adler Olympic Park. *Urban Research & Practice*, 10(3), 329–349. <https://doi.org/10.1080/17535069.2016.1216586>
- Azzali, S. (2019a). Mega sporting events and their impact on the built environment: Lessons learned from the past. *A/Z: ITU Journal of Faculty of Architecture*, 16(2), 25–37. <https://doi.org/10.5505/itujfa.2019.12499>
- Azzali, S. (2019b). Mega sporting events as tools of urban redevelopment: Lessons learned from Rio de Janeiro. *Proceedings of the Institution of Civil Engineers - Urban Design and Planning*, 172(3), 81–89. <https://doi.org/10.1680/jurdp.18.00009>
- Balletto, G., Borruso, G., Tajani, F., & Torre, C. M. (2018). Gentrification and Sport. Football Stadiums and Changes in the Urban Rent. In O. Gervasi, B. Murgante, S. Misra, E. Stankova, C. M. Torre, A. M. A. C. Rocha, D. Taniar, B. O. Apduhan, E. Tarantino, & Y. Ryu (Eds.), *Computational Science and Its Applications – ICCSA 2018* (Vol. 10964, pp. 58–74). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-95174-4_5
- Barget, E., & Gouguet, J.-J. (2007). The Total Economic Value of Sporting Events Theory and Practice. *Journal of Sports Economics*, 8(2), 165–182. <https://doi.org/10.1177/1527002505279349>
- Barnaś, J. (2014). Architecture of the olympic games on the Thames – multifunctional sport and entertainment facilities. *Czasopismo Techniczne. Architektura*. <https://doi.org/10.4467/2353737XCT.14.386.4195>
- Bédard, M. (2002). Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(127), 49–74. <https://doi.org/10.7202/023019ar>
- Bédard, M., & Breux, S. (2011). Non-lieux et grands projets urbains. Une inéluctable équation ? Perspectives théoriques et propositions analytiques »: *Annales de géographie*, n°678(2), 135–156. <https://doi.org/10.3917/ag.678.0135>
- Bendjelid, A. (2004). Oran Face Aux Actions D'aménagement Urbain D'alger: Similitudes, Modulations Et Effets De L'image De La Capitale Sur Les Pouvoirs Locaux. *Insaniyat*, 8(1), 91–110.

- Berezowska-Azzag, E. (2006). Alger, le territoire invente son avenir ... https://www.academia.edu/27564320/Alger_le_territoire_invente_son_avenir_
- Bessy, O., & Suchet, A. (2016). Une approche théorique de l'événementiel sportif. *Mondes du tourisme*, (11). <https://doi.org/10.4000/tourisme.1023>
- Boissel, J. (2023). La nouvelle enceinte sportive: Entre non-lieu, hyper-lieu et eterotopie foucaldienne—Reflexion theorique pour de meilleures pratiques strategiques et manageriales.
- Boniface, P. (2017). Le sport: Une fonction géopolitique. *Revue Défense Nationale*, 800(5), 134–138. <https://doi.org/10.3917/rdna.800.0134>
- Bouadam, C., Lazri, Y., & Salah-Salah, H. (2024). Non-mega Sporting Events and Urban Development: Assessing the Impact of the 2022 Mediterranean Games on the Socio-urban Development of Oran City. *Bulletin of the Serbian Geographical Society*, 104(2), Article 2.
- Boucherit, K., & Abdelouahab, B. (2019). Plan strategique de developpement d'Alger, pour un renouvellement de la demarche d'approche de la ville algerienne. 109–119.
- Brookes, S., & Wiggan, J. (2009). Reflecting the Public Value of Sport: A game of two halves? *Public Management Review*, 11(4), 401–420. <https://doi.org/10.1080/14719030902989490>
- Broudehoux, A.-M. (2007). Spectacular Beijing: The Conspicuous Construction of an Olympic Metropolis. *Journal of Urban Affairs*, 29(4), 383–399. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9906.2007.00352.x>
- Brown, L. A., & Cresciani, M. (2017). Adaptable design in Olympic construction. *International Journal of Building Pathology and Adaptation*, 35(4), 397–416. <https://doi.org/10.1108/IJBPA-12-2016-0030>
- Carrière, J.-P., & Demazière, C. (2002). Projet urbain et grands projets emblématiques: Réflexions à partir de l'exemple d'expo 98 à Lisbonne. In *Villes et projets urbains en Méditerranée* (pp. 33–51). Presses universitaires François-Rabelais. <https://doi.org/10.4000/books.pufr.276>
- Casimiro, A. J. (2006). La herencia de los juegos mediterráneos Almería 2005. *Cultura, Ciencia y Deporte*, 2(4), 41–44.
- ÇeliK, O. B. (2016). The determinants of country performance at the mediterranean games. *INTERNATIONAL REFEREED ACADEMIC SOCIAL SCIENCES JOURNAL*, (13), 48–48. <https://doi.org/10.17364/IIB.20161319752>

- Chalkley, B., & Essex, S. (1999). Urban development through hosting international events: A history of the Olympic Games. *Planning Perspectives*, 14(4), 369–394. <https://doi.org/10.1080/026654399364184>
- Chappelet, J.-L. (2012). Mega sporting event legacies a multiaceted concept. *Papeles de Europa*, 25, 76-86. http://dx.doi.org/10.5209/rev_PADE.2012.n25.41096
- Chappelet, J.-L. (2018). Challenges and opportunities for past and future Olympic cities (Working Paper: Document de Travail Dans Lequel l’auteur Présente Les Résultats de Ses Travaux de Recherche. Les Working Papers Ont Pour but de Stimuler Les Discussions Scientifiques Avec Les Milieux Intéressés et Servent de Base Pour La Publication d’articles Dans Des Revues Spécialisées., p. 31) [Document publié par une institution, habituellement élément d’une série.]. UNIL/CHUV. https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_29F28F9E5192.P001/REF
- Chappelet, J.-L. (2025, April 22). Le chemin olympique vers la durabilité et l’héritage (1994-2024) [Billet]. Maison des Sciences Humaines Bordeaux. <https://doi.org/10.58079/13s7y>
- Chen, Y. (2015). Legacy Creation Strategy in Olympic Cities: The path towards sustainable development? *International Review for Spatial Planning and Sustainable Development*, 3(1), 74–87. https://doi.org/10.14246/irspsd.3.1_74
- Clark, G. (2008). Local Development Benefits from Staging Global Events—OECD. <https://www.oecd.org/cfe/leed/46207013.pdf>
- Clastres, P. (2013). Culture de paix et culture de guerre. Pierre de Coubertin et le Comité International olympique de 1910 à 1920. *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 251(3), 95. <https://doi.org/10.3917/gmcc.251.0095>
- Collinet, C., & Schut, P.-O. (2020). L’héritage social des Jeux olympiques. *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, (107), 1–2. <https://doi.org/10.1051/sm/2020005>
- Corinto, G. L., & Pioletti, A. M. (2015). I Giochi del Mediterraneo. Uno strumento per una possibile integrazione sociale e culturale? *Altre Modernità*, No 14, 134-147 Pages. <https://doi.org/10.13130/2035-7680/6536>
- Cresciani, M. (2008). THE OLYMPIC BUILDINGS AS A NEW TYPOLOGY FOR ARCHITECTS AND ENGINEERS. 10.
- Davies, L. E. (2005). Not in my back yard! Sports stadia location and the property market. *Area*, 37(3), 268–276. <https://doi.org/10.1111/j.1475-4762.2005.00630.x>
- Davies, L. (2017). Sustainable Urban Legacies of Hosting the Olympic Games. In *When Sport Meets Business Capabilities, Challenges, Critiques* (Wagner, U., Storm, R. K., and Nielsen, K, Vol. 14, pp. 203–218). Sage. <https://doi.org/10.4135/9781473984226.n14>

- Davis, J. (2020). Avoiding white elephants? The planning and design of London's 2012 Olympic and Paralympic venues, 2002–2018. *Planning Perspectives*, 35(5), 827–848. <https://doi.org/10.1080/02665433.2019.1633948>
- Didry, N. (2008). *Les enjeux de l'événement sportif: Approche économique et études de cas*. Harmattan.
- Doherty, A. (2013). "It Takes a Village:" Interdisciplinary Research for Sport Management. *Journal of Sport Management*, 27(1), 1–10. <https://doi.org/10.1123/jsm.27.1.1>
- Erraïs, B., & Fates, Y. (1989). Les Jeux Régionaux, témoins de l'universalisation des sports. *Mappemonde*, 14(2), 26–28. <https://doi.org/10.3406/mappe.1989.2505>
- Essex, S., & Chalkley, B. (1998). Olympic Games: Catalyst of urban change. *Leisure Studies*, 17(3), 187–206. <https://doi.org/10.1080/026143698375123>
- Essex, S. E., & Chalkley, B. C. (2002). *The Infrastructural Legacy of the Summer and Winter Olympic Games A Comparative Analysis* Stephen Essex Games: A Comparative Analysis.
- Essex, S., & Sanchez, R. L. D. O. (2024). The achievement of sustainability and legacies by the host cities of the Summer Olympiads, 2012–2024. *Planning Perspectives*, 39(3), 595–613. <https://doi.org/10.1080/02665433.2024.2334077>
- Farge, A. (2002). Penser et définir l'événement en histoire: Approche des situations et des acteurs sociaux. *Terrain*, (38), 67–78. <https://doi.org/10.4000/terrain.1929>
- Fates, Y. (1994). Sport et Tiers-Monde. *Association Corps et culture*. <https://journals.openedition.org/corpsculture/278>
- Ferrand, A., & Chappelet, J.-L. (2015). « Smaller is beautiful »: Vers de plus petits événements sportifs?: Reflets et perspectives de la vie économique, Tome LIV(3), 111–125. <https://doi.org/10.3917/rpve.543.0111>
- Fischer, G. (1973). Le non-alignement et la Conférence d'Alger (septembre 1973). *Tiers-Monde*, 14(56), 855–876. <https://doi.org/10.3406/tiers.1973.1973>
- Flyvbjerg, B. (2005). Machiavellian Megaprojects. *Antipode*, 37(1), 18–22. <https://doi.org/10.1111/j.0066-4812.2005.00471.x>
- Fontanel, Jacques. *Géopolitique de la Méditerranée: Un territoire de conflits économiques, politiques, religieux, environnementaux et humanitaires*. (Université Pierre Mendès France), 2019.
- Frémont, A. (2008). Les routes maritimes: Nouvel enjeu des relations internationales ? *Revue internationale et stratégique*, 69(1), 17–30. <https://doi.org/10.3917/ris.069.0017>

- Gattullo, M., & Palma, E. (2019). Taranto “in cammino”: Da bomba ecologica nazionale a tessera del mosaico turistico pugliese attraverso i giochi del mediterraneo 2025?
- Georgiadis, K., & Theodorikakos, P. (2016). The Olympic Games of Athens: 10 years later. *Sport in Society*, 19(6), 817–827. <https://doi.org/10.1080/17430437.2015.1108651>
- Getz, D. (2008). Event tourism: Definition, evolution, and research. *Tourism Management*, 29(3), 403–428. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2007.07.017>
- Girardin, A. (2021). (Re)produire la ville à l’heure néolibérale: À la recherche de la valeur urbaine: Comparaison croisée de quatre anciens quartiers industriels Français (Caen, Le Havre) et Allemands (Leipzig, Dresde). *Carnets de géographes*, 15. <https://doi.org/10.4000/cdg.7539>
- Girginov, V., & Hills, L. (2008). A Sustainable Sports Legacy: Creating a Link between the London Olympics and Sports Participation. *The International Journal of the History of Sport*, 25(14), 2091–2116. <https://doi.org/10.1080/09523360802439015>
- Gold, J. R., & Gold, M. M. (2008). Olympic Cities: Regeneration, City Rebranding and Changing Urban Agendas: Olympic cities. *Geography Compass*, 2(1), 300–318. <https://doi.org/10.1111/j.1749-8198.2007.00080.x>
- Gold, J. R., & Gold, M. M. (2013). “Bring It under the Legacy Umbrella”: Olympic Host Cities and the Changing Fortunes of the Sustainability Agenda. *Sustainability*, 5(8), Article 8. <https://doi.org/10.3390/su5083526>
- Gratton, C., & Preuss, H. (2008). Maximizing Olympic Impacts by Building Up Legacies. *The International Journal of the History of Sport*.
- Gravereau, S. (2024, October 15). « Faire lieu » dans la ville contemporaine [Text]. Université Lille 1 Sciences et Technologies. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*. <https://journals.openedition.org/tem/11937#ftn3>
- Gregori-Faus, C., Hervàs, J., Calabuig, F., & Parra-Camacho, D. (2025). State-of-the-art of sustainability in sports facilities: A systematic review. *Environment, Development and Sustainability*, 1–22. <https://doi.org/10.1007/s10668-024-05854-1>
- Gruneau, Richard, et John Horne. « Mega-Events and Globalization: A Critical Introduction ». In *Mega-Events and Globalization. Capital and Spectacle in a Changing World Order*. Routledge, 2016. <https://www.eusportdiplomacy.info/files/2-mega-events-and-globalization.-a-critica.pdf>.
- Gwiazdzinski, L. (2009). Chronotopies—L’événementiel et l’éphémère dans la ville des 24 heures (Chronotopia—The happening and the ephemeral in the 24 hour city). *Bulletin de l’Association de géographes français*, 86(3), 345–357. <https://doi.org/10.3406/bagf.2009.2679>

- Hadji, L. (2013). L'évaluation de la qualité des espaces publics: Un outil d'aide à la décision. *Cahiers de géographie du Québec*, 57(160), 25–40. <https://doi.org/10.7202/1017803ar>
- He, Y., Chen, T., & Zhang, M. (2010). Utilization pattern of Olympic parks and its application in Beijing. *Chinese Geographical Science*, 20(5), 414–422. <https://doi.org/10.1007/s11769-010-0415-3>
- Hiller, H. (2000). Toward an urban sociology of mega-events. In R. Hutchison (Ed.), *Constructions of Urban Space* (Vol. 5, pp. 181–205). Emerald Group Publishing Limited. [https://doi.org/10.1016/S1047-0042\(00\)80026-4](https://doi.org/10.1016/S1047-0042(00)80026-4)
- Hiller, H. (2003). Toward a science of Olympic outcomes: The urban legacy. *Symposium on the Legacy of the Olympic Games, 1984–2000*, 102–109. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-68159>
- Hiller, H. (2006). Post-event Outcomes and the Post-modern Turn: The Olympics and Urban Transformations. *European Sport Management Quarterly*, 6(4), 317–332. <https://doi.org/10.1080/16184740601154458>
- Janice, H., Tembi M., T., & University of Johannesburg, School of Tourism and Hospitality, College of Business and Economics, South Africa, e-mail: tembit@uj.ac.za. (2019). USING NON-MEGA EVENTS FOR DESTINATION BRANDING: A STAKEHOLDER PERSPECTIVE. *GeoJournal of Tourism and Geosites*, 24(1), 252–266. <https://doi.org/10.30892/gtg.24120-357>
- Jones, C. (2002). The Stadium and Economic Development: Cardiff and the Millennium Stadium. *European Planning Studies*, 10(7), 819–829. <https://doi.org/10.1080/0965431022000013239>
- Kadri, Y. (2017). LE RÔLE DES INSTRUMENTS D'URBANISME DANS LA FABRIQUE DE LA VILLE D'ORAN. *Les Cahiers du Développement Urbain Durable*.
- Karaca, S. (2016). The Impact Of Multi-Sport Events On The Developmental Dynamics Of Cities: The Case Of Erzurum, Trabzon and Mersin In Turkey. *Journal of Planning*. <https://doi.org/10.14744/planlama.2016.43534>
- Kassens-Noor, E., Wilson, M., Müller, S., Maharaj, B., & Huntoon, L. (2015). Towards a mega-event legacy framework. *Leisure Studies*, 34(6), 665–671. <https://doi.org/10.1080/02614367.2015.1035316>
- Katzer, N. (2010). Introduction: Sports stadia and modern urbanism. *Urban History*, 37(2), 249–252. <https://doi.org/10.1017/S0963926810000337>
- Kilcline, C. (2008). The mediterranean games: Olympic event, olympic values? *Journal of Olympic History*, 16(02), 33–40.

- Kiuri, M., & Reiter, S. (2013). Olympic stadium design: Past achievements and future challenges. 7(2), 17.
- Kiuri, M., & Teller, J. (2012). Olympic stadiums in their urban environment: A question of design and cultural significance. *Journal of Cultural Heritage Management and Sustainable Development*, 2(2), 115–129. <https://doi.org/10.1108/20441261211273626>
- Kiuri, M., & Teller, J. (2015). Olympic Stadiums and Cultural Heritage: On the Nature and Status of Heritage Values in Large Sport Facilities. *The International Journal of the History of Sport*, 32(5), 684–707. <https://doi.org/10.1080/09523367.2015.1037745>
- Kuper, S., & Szymanski, S. (2014). *Soccernomics: Why England Loses, Why Germany and Brazil Win, and Why the U.S., Japan, Australia, Turkey -- and Even Iraq -- Are Destined to Become the Kings of the World's Most Popular Sport* (3rd edition). Bold Type Books.
- Lacoste, Y. (2001). La Méditerranée. *Hérodote*, 103(4), 3–39. <https://doi.org/10.3917/her.103.0003>
- Laiche, M., & Si-Mohammed, D. (2016). Alger Et La Problématique De La Métropolisation. 770. *مجلة الواحات للبحوث والدراسات*, <https://doi.org/10.54246/1548-009-001-021>
- Lakjaa, A. (2008). Oran, une ville algérienne reconquise ; Un centre historique en mutation. *L'Année du Maghreb*, (IV), Article IV. <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.472>
- Lecolle, M. (2009). Éléments pour la caractérisation des toponymes en emploi événementiel.pdf. In *Les sens en marge Représentations linguistiques et observables discursifs* (L'Harmattan, pp. 29–43). <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=29567>
- Lehrer, U., & Laidley, J. (2008). Old Mega-Projects Newly Packaged? Waterfront Redevelopment in Toronto. *International Journal of Urban and Regional Research*, 32(4), 786–803. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2427.2008.00830.x>
- Li, S., & McCabe, S. (2012). Measuring the SocioEconomic Legacies of Megaevents: Concepts, Propositions and Indicators. 15.
- Liao, H., & Pitts, A. (2006). A brief historical review of Olympic urbanization. *The International Journal of the History of Sport*, 23(7), 1232–1252. <https://doi.org/10.1080/09523360600832502>
- Lochhead, H. (2005). A new vision for Sydney Olympic Park. *Urban Design International*, 10, 215–222. <https://doi.org/10.1057/palgrave.udi.9000145>
- Londei, D., Moirand, S., Reboul-Touré, S., & Reggiani, L. (2013). « Les sens de l'événement » dans *Dire l'événement langage mémoire société* Presses Sorbonne nouvelle novembre 2013. 10.

- Maachou, H. M. (2012). Agriculture et paysage des espaces périurbains algériens: Cas d'Oran (Algérie). *Projets de paysage*, (7). <https://doi.org/10.4000/paysage.16582>
- MacAloon, J. J. (2008). 'Legacy' as Managerial/Magical Discourse in Contemporary Olympic Affairs. *The International Journal of the History of Sport*, 25(14), 2060–2071. <https://doi.org/10.1080/09523360802439221>
- Machemehl, C., & Robène, L. (2014). L'olympisme et la ville. De la candidature à l'héritage. *Staps*, 105(3), 9. <https://doi.org/10.3917/sta.105.0009>
- Medina, F. X. (2006). Los juegos mediterráneos: Diálogo, política internacional y promoción socioeconómica. *Revista de Dialectología y Tradiciones Populares (RDTP)*, LXI(2), 225–238.
- Mihaljević Jurković, M. (2018). Mediteranske igre u Splitu 1979. *Godine. Pleter: Časopis udruge studenata povijesti*, 2.(2.), 191–211.
- Modrey, E. M. (2008). Architecture as a mode of self-representation at the Olympic Games in Rome (1960) and Munich (1972)**. *European Review of History: Revue Européenne d'histoire*, 15(6), 691–706. <https://doi.org/10.1080/13507480802500632>
- Moles, A. A. (1972). Notes pour une typologie des événements. *Communications*, 18(1), 90–96. <https://doi.org/10.3406/comm.1972.1261>
- Mrani, A., Ibenrissoul, A., Barget, E., & Chavinier-Rela, S. (2020). Héritages des méga-événements sportifs: Cadrage théorique et approches de mesure. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, 4(3), Article 3. <https://www.revuecca.com/index.php/home/article/view/641>
- Müller, M. (2015). What makes an event a mega-event? Definitions and sizes. *Leisure Studies*, 34(6), 627–642. <https://doi.org/10.1080/02614367.2014.993333>
- Mussi, E., Steinmetz, C., Evans, C., & Corkery, L. (2020). Public Participation: A Sustainable Legacy for Olympic Parks. In R. Roggema & A. Roggema (Eds.), *Smart and Sustainable Cities and Buildings* (pp. 333–347). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-030-37635-2_23
- Nemouchi, H., & Zeghiche, A. (2021). Oran: Des terres agricoles sacrifiées pour un urbanisme sauvage. *Belgeo*, (1). <https://doi.org/10.4000/belgeo.46093>
- Nouri-Boudiba, L., & Farhi, A. (2022). Le projet d'aménagement de la baie d'Alger, vers une évolution de l'action publique urbaine? *Annales de Géographie*. <https://doi.org/10.3917/AG.744.0117>

- Otmane, T., Maachou, H. M., & Yousfi, B. (2023). Émergence des nouvelles centralités à Oran en Algérie entre métropolisation et circulation marchande mondialisée. *Suds*, 287, 53–89. <https://doi.org/10.4000/suds.340>
- Pasquet, G.-N. (2018). «Du pain et des jeux». *Le Sociographe*, 64(4), 4–5. <https://doi.org/10.3917/graph.064.0004>
- Pitts, A., & Liao, H. (2013). An assessment technique for the evaluation and promotion of sustainable Olympic design and urban development. *Building Research & Information*, 41(6), 722–734. <https://doi.org/10.1080/09613218.2013.790590>
- Ponzini, D. (2011). Large scale development projects and star architecture in the absence of democratic politics: The case of Abu Dhabi, UAE. *Cities*, 28(3), 251–259. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2011.02.002>
- Pop, C. (2013). The Modern Olympic Games—A Globalised Cultural and Sporting Event. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 92, 728–734. <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2013.08.746>
- Prestini, M. (2006a). Abstract. *Pensee plurielle*, 13(3), 21–29.
- Prestini, M. (2006b). La notion d'événement dans différents champs disciplinaires. *Pensée plurielle*, 13(3), 21–29. <https://doi.org/10.3917/pp.013.0021>
- Preuss, H. (2006). Lasting Effects of Major Sporting Events. *Institute of Sport Science*, 1–11.
- Preuss, H. (2007). The Conceptualisation and Measurement of Mega Sport Event Legacies. *Journal of Sport & Tourism*, 12(3–4), 207–228. <https://doi.org/10.1080/14775080701736957>
- Preuss, H. (2015). A framework for identifying the legacies of mega events. <http://dx.doi.org/10.1080/02614367.2014.994552>
- Preuss, H. (2018). Event legacy framework and measurement. <https://doi.org/10.1080/19406940.2018.1490336>
- Preuss, H., & Alfs, C. (2011). Signaling through the 2008 Beijing Olympics—Using Mega Sport Events to Change the Perception and Image of the Host. *European Sport Management Quarterly*, 11(1), 55–71. <https://doi.org/10.1080/16184742.2010.537362>
- Preuss, H., & Hong, S.-P. (2021). Olympic Legacy: Status of Research. *Journal of Global Sport Management*, 1–7. <https://doi.org/10.1080/24704067.2021.1888028>
- Preuss, H., & Plambeck, A. (2020). Utilization of Olympic Stadiums: A conceptual stadium legacy framework. *International Journal of Sports Marketing and Sponsorship*, 22(1), 10–31. <https://doi.org/10.1108/IJSMS-06-2020-0110>

- Preuss, H., Solberg, H. A., & Alm, J. (Eds.). (2014). The challenge of utilizing world Cup sites. Palgrave Macmillan UK. <https://doi.org/10.1057/9781137373687>
- Reis, R. M., Telles, S., & Teixeira, M. (2023). Measuring the legacies of sports mega events: A systematic review. *Journal of Physical Education and Sport*, 23, 996–1009. <https://doi.org/10.7752/jpes.2023.04125>
- Ren, X. (2008). Architecture and Nation Building in the Age of Globalization: Construction of the National Stadium of Beijing for the 2008 Olympics. *Journal of Urban Affairs*, 30(2), 175–190. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9906.2008.00386.x>
- Roche, M. (2006). Part 1 Sports MegaEvents, Modernity and Capitalist Economies: Megaevents and modernity revisited: Globalization and the case of the Olympics. *The Sociological Review*, (54), 25–40. <https://doi.org/10.1111/j.1467-954X.2006.00651.x>
- Rogerson, R. J. (2016). Re-defining temporal notions of event legacy: Lessons from Glasgow's Commonwealth Games. *Annals of Leisure Research*, 19(4), 497–518. <https://doi.org/10.1080/11745398.2016.1151367>
- Roult, R., Adjizian, J.-M., & Auger, D. (2016). Tourism conversion and place branding: The case of the Olympic Park in Montreal. *International Journal of Tourism Cities*, 2(1), 77–93. <https://doi.org/10.1108/IJTC-08-2015-0020>
- Sanchez, R. L. D. O. (2024). Heritage, urban form and spatial resignification in the production of sustainable Olympic legacies: An urban design analysis of the Rio de Janeiro Olympic Games. *Built Heritage*, 8(1), 41. <https://doi.org/10.1186/s43238-024-00159-8>
- Sanchez, R. L. de O., & Essex, S. (2021). The challenge of urban design in securing post-event legacies of Olympic Parks. In *Urban Transformations through Exceptional Architecture* (p. 20). Routledge.
- Scheu, A., & Preuss, H. (2017). The legacy of the olympic games from 1896—2016—A systematic review of academic publications. *Mainzer Papers on Sport Economics & Management*, 123.
- Scheu, A., & Preuss, H. (2017). The legacy of the olympic games from 1896—2016—A systematic review of academic publications. *Mainzer Papers on Sport Economics & Management*, 123.
- Scheu, A., Preuss, H., & Könecke, T. (2021). The legacy of the Olympic Games: A review. 6(3), 212–233. <https://doi.org/10.1080/24704067.2019.1566757>
- Shirai, H. (2009). From global field to local neighbourhood: Sustainable transformation of the Olympic park for the City / Hiromasa Shirai. School of Economics and Political Science. <https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/58140/from-global-field-to-local-neighbourhood-sustainable-transformation-of-the-olympic-park-for-the-city>

- Singh, N., & Zhou, H. (2016). Transformation of Tourism in Beijing after the 2008 Summer Olympics: An Analysis of the Impacts in 2014: Transformation of Beijing. *International Journal of Tourism Research*, 18(4), 277–285. <https://doi.org/10.1002/jtr.2045>
- Sklair, L. (2006). Iconic architecture and capitalist globalization. *City*, 10(1), 21–47. <https://doi.org/10.1080/13604810600594613>
- Sklair, L. (2010). Iconic Architecture and the Culture-ideology of Consumerism. *Theory, Culture & Society*, 27(5), 135–159. <https://doi.org/10.1177/0263276410374634>
- Smith, A., Gold, J. R., & Gold, M. M. (2024). Olympic urbanism: Past, present and future. *Planning Perspectives*, 39(3), 487–499. <https://doi.org/10.1080/02665433.2024.2344598>
- Snyder, C. R., Lassegard, M., & Ford, C. E. (1986). Distancing After Group Success and Failure: Basking in Reflected Glory and Cutting Off Reflected Failure. 7.
- Sobry, C. (1993). Les grandes manifestations et installations sportives, prétextes à l'aménagement du territoire. *Hommes et Terres du Nord*, 2(1), 69–73. <https://doi.org/10.3406/htn.1993.2417>
- Stanton, A. L. (2014). Syria and the Olympics: National Identity on an International Stage. *The International Journal of the History of Sport*, 31(3), 290–305. <https://doi.org/10.1080/09523367.2013.865018>
- Sternberg, E. (2002). What makes buildings catalytic? How cultural facilities can be designed to spur surrounding development. *Journal of Architectural and Planning Research*, 19, 30–43.
- Suchet, A. (2024). Les Jeux de l'« État espagnol » en « nation catalane », géopolitique régionale des Jeux méditerranéens 2018 à Tarragone: *Hérodote*, N° 192(1), 93–109. <https://doi.org/10.3917/her.192.0093>
- Taks, M. (2013). Social sustainability of non-mega sport events in a global world 1. *European Journal for Sport and Society*, 10(2), 121–141. <https://doi.org/10.1080/16138171.2013.11687915>
- Taks, M. (2016). The rise and fall of the mega sport events: The future is in non-mega sport events. In *Ethics and Governance in Sport: The Future of Sport Imagined* (1st Edition, Vols. 1–252, pp. 84–93). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315679501>
- Taks, M., Chalip, L., & Green, B. C. (2015). Impacts and strategic outcomes from non-mega sport events for local communities. *European Sport Management Quarterly*, 15(1), 1–6. <https://doi.org/10.1080/16184742.2014.995116>

- Tamari, T. (2019). Star Architects, Urban Spectacles, and Global Brands: Exploring the Case of the Tokyo Olympics 2020. *International Journal of Japanese Sociology*, 28(1), 45–63. <https://doi.org/10.1111/ijjs.12099>
- Tang, C., Xu, S., & Xiao, X. (2024). Transforming “white elephants” into positive legacies for cities: An assessment of the sustainability of winter Olympic venues and its implications. *Sustainable Development*, 32(4), 4145–4159. <https://doi.org/10.1002/sd.2891>
- Taraszkiewicz, K., & Nyka, L. (2017). Role of Sports Facilities in the Process of Revitalization of Brownfields. *IOP Conference Series: Materials Science and Engineering*, 245, 042063. <https://doi.org/10.1088/1757-899X/245/4/042063>
- Taylor, M., & Edmondson, I. (2007). Major sporting events—Planning for legacy. *Proceedings of the Institution of Civil Engineers - Municipal Engineer*, 160(4), 171–176. <https://doi.org/10.1680/muen.2007.160.4.171>
- Tellenne, C., & Delamotte, G. (2021). Géopolitique et géoéconomie du monde contemporain: Puissance et conflits. *La Découverte*. <https://doi.org/10.3917/dec.delam.2021.01>
- Thomson, A., Cuskelly, G., Toohey, K., Kennelly, M., Burton, P., & Fredline, L. (2019). Sport event legacy: A systematic quantitative review of literature. *Sport Management Review*, 22(3), 295–321. <https://doi.org/10.1016/j.smr.2018.06.011>
- Thomson, A., Schlenker, K., & Schulenkorf, N. (2013). Conceptualizing Sport Event Legacy. *Event Management*, 17(2), 111–122. <https://doi.org/10.3727/152599513X13668224082260>
- Thornley, A. (2002). Urban Regeneration and Sports Stadia. *European Planning Studies*, 10(7), 813–818. <https://doi.org/10.1080/0965431022000013220>
- Touiti, E., & Gharbi, S. (2024). L’architecture du sport en Tunisie (1956-1967), entre pouvoir politique et modernité architecturale (pp. 54–67).
- Trache, S. M., & Khelifi, M. (2020). Périurbanisation et décroissance démographique de la ville centre: L’exemple d’Oran (Algérie). *Cahiers de géographie du Québec*, 64(181–182), 169. <https://doi.org/10.7202/1090226ar>
- Trumpbour, R. (2011). Sustainable Olympic Design and Urban Development (review). *Journal of Sport History*, 38(2), 340–341.
- Tu, C. C. (2005). How Does a New Sports Stadium Affect Housing Values? The Case of FedEx Field. *Land Economics*, 81(3), 379–395. <https://doi.org/10.3368/le.81.3.379>
- VanWynsberghe, R., Derom, Inge, & Pentifallo Gadd, C. (2021). Legacy and sustainability in the Olympic Movement’s new norm era: When reforms are not enough. *International*

Journal of Sport Policy and Politics, 13(3), 443–460.
<https://doi.org/10.1080/19406940.2021.1898442>

Veal, A. J., Toohey, K., & Frawley, S. (2012). The sport participation legacy of the Sydney 2000 Olympic Games and other international sporting events hosted in Australia. 155–184.

Vesikansa, K., & Berger, L. (2024). The Olympic gap: Planning and politics of the Helsinki Olympics. Planning Perspectives, 39(3), 501–530.
<https://doi.org/10.1080/02665433.2024.2340639>

Weed, M., Coren, E., Fiore, J., Wellard, I., Chatziefstathiou, D., Mansfield, L., & Dowse, S. (2015). The Olympic Games and raising sport participation: A systematic review of evidence and an interrogation of policy for a demonstration effect. European Sport Management Quarterly, 15(2), 195–226.
<https://doi.org/10.1080/16184742.2014.998695>

Wergeland, E. S. (2012). When Icons Crumble—The Troubled Legacy of Olympic Design. Journal of Design History, 25(3), 304–318. <https://doi.org/10.1093/jdh/eps021>

Werner, M., & Zimmermann, B. (2003). Penser l’histoire croisée: Entre empirie et réflexivité. Annales. Histoire, Sciences Sociales, 58(1), 7–36.

Yüce, A., Katırcı, H., & Gökçe Yüce, S. (2020). Examination of sustainable features of stadiums as an integral part of sustainable urban development: The case of Turkey. International Journal of Sports Marketing and Sponsorship, 22(1), 142–163.
<https://doi.org/10.1108/IJSMS-05-2020-0091>

Ziakas, V., & Boukas, N. (2014). Post-Event Leverage and Olympic Legacy: A Strategic Framework for the Development of Sport and Cultural Tourism in Post-Olympic Athens. Athens Journal of Sports, 1(2), 87–101. <https://doi.org/10.30958/ajspo.1-2-2>

Zimbalist, A. S., Boykoff, J., Barbassa, J., Williamson, T., Sanchez, R. L. de O., Essex, S., & Chade, J. (Eds.). (2017). Rio 2016: Olympic myths, hard realities. Brookings Institution Press.

Thèses / mémoires

Belmaati Cherkaoui, Z. (2022). Les enjeux géopolitiques du sport en Méditerranée: Une analyse historique des Jeux méditerranéens (1947-2001) [These de doctorat, Paris 10]. <https://www.theses.fr/2022PA100064>

Charitas, P. (2010). L'Afrique au Mouvement olympique: Enjeux, stratégies et influences de la France dans l'internationalisation du sport africain (1944-1966) [These de doctorat]. UNIVERSITE PARIS SUD 1.

Della Sala, V. (2022). The Olympic villages and Olympic urban planning: Analysis and evaluation of the impact on territorial and urban planning (XX-XXI centuries) / Valerio della Sala [Universitat Autònoma de Barcelona]. CEO. <https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/2953710/the-olympic-villages-and-olympic-urban-planning-analysis-and-evaluation-of-the-impact-on-territorial>

Feng, Q. (2012). Heritage sport tourism strategies and motivations. The case of the bird's nest Olympic Stadium [University of Alberta]. <https://ualberta.scholaris.ca/items/a716d1dc-e102-4f59-8bf8-6c3daa11a9bd>

France-Lan, L. V. (2022). Balade en sol mineur: Des recherches sur une définition de lieu de mémoire. [Master, École supérieure des beaux-arts de Nîmes]. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04023>

Nassif, N. (2013). Analyse de la politique du sport au Liban (1991/2012) [PhD Thesis, Université de Grenoble]. <http://www.theses.fr/2013GRENS029/document>

Scalet, V., & Merlier, P. (2009). Travail de diplôme réalisé en vue de l'obtention du diplôme HES. 111.

Shirai, H. (2014). The evolving vision of the Olympic legacy: The development of the mixed-use Olympic parks of Sydney and London [Phd, London School of Economics and Political Science]. <http://etheses.lse.ac.uk/956/>

Trache, S. M. (2010). Mobilités résidentielles et periurbanisation dans l'agglomération oranaise [Thèse de doctorat d'état en géographie]. Université d'Oran Es-senia.

Y Nhiem CÔNG H.T.N. (2013). MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT DU TOURISME. 217.

Ouvrages / chapitres d'ouvrages

Aragón Pérez, A. (2019). El Olimpismo en España: Una mirada histórica de los orígenes a la actualidad / ed. Alberto Aragón Pérez... [Et al.] (A. Aragón Pérez, Ed.). Fundació Barcelona Olímpica. CEO. <https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/352301/el-olimpismo-en-espana-una-mirada-historica-de-los-origenes-a-la-actualidad-ed-alberto-aragon-perez->

Arantes, O. B. F. (2002). Uma estratégia fatal: A cultura nas novas gestões urbanas. In A cidade do pensamento único: Desmanchando consensos. Editora Vozes.

- Augé, M. (1992). *Non-Lieux, Introduction à une anthropologie de la surmodernité* (Seuil).
- Augustin, J.-P. (2007). *Géographie du sport: Spatialités contemporaines et mondialisation* (Armand Colin).
- Bergeri, P., Sordet, P., Favre, N., & Ferrand, A. (2005). GUIDE D'ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS POUR LES RESPONSABLES SPORTIFS, POLITIQUES ET ADMINISTRATIFS « BON, PAR QUOI JE COMMENCE? ». 62.
- Bowdin, G. A. J. (Ed.). (2007). *Events management* (2. ed., reprinted). Elsevier.
- Braudel, F. (1985). *La Méditerranée: L'espace et l'histoire*. Flammarion.
- Cashman, R. (with Internet Archive). (2006). *The bitter-sweet awakening: The legacy of the Sydney 2000 Olympic Games*. Petersham, N.S.W. : Walla Walla Press in conjunction with the Australian Centre for Olympic Studies, University of Technology, Sydney. <http://archive.org/details/bittersweetawake0000cash>
- Chouchan, L. (2000). *L'événement: La communication du XXIe siècle*. FeniXX réédition numérique. <https://books.google.dz/books?id=xrpYDwAAQBAJ>
- Clarke, P. W. (2003). *The Economic Currency of Architectural Aesthetics*. In *Designing Cities: Critical Readings in Urban Design*.
- Claveau, P. (2015). *Management de projets événementiels: (2nd ed.)*. Presses universitaires de Grenoble. <https://doi.org/10.3917/pug.clave.2015.01>
- Cuthbert, A. R. (2006). *The form of cities: Political economy and urban design*. Blackwell Pub.
- De Certeau, M. (1990). *L'invention du quotidien Arts de faire* (Gallimard). <https://www.gallimard.fr/catalogue/l-invention-du-quotidien-1-arts-de-faire/9782070325764>
- De Coubertin, P. (1910). *Une Olympie moderne*. *Revue Olympique*.
- De Coubertin, P. (1913). *Les sports et la colonisation*. In *Essais de psychologie sportive* (Payot&Cie, pp. 233–241). Payot & C.
- De Coubertin, P. (1931). *XX Au Capitole romain*. In *Mémoires olympiques* (pp. 180–188). Bureau International de Pédagogie Sportive.
- Desbordes, M., & Falgoux, J. (2004). *Organiser un événement sportif: La coordination au service du succe`s* (2. Aufl). Ed. d'Organisation.
- Desbordes, M., & Falgoux, J. (2017). *Organiser un événement sportif: Stratégie et méthodologie d'organisation* (4e éd). Eyrolles.

- Djilali, T. (2022). Jeux Méditerranéens. Madinati, (Hors série), 63.
- Fontanel, J. (2019). Géopolitique de la Méditerranée: Un territoire de conflits économiques, politiques, religieux, environnementaux et humanitaires.
- Guttmann, A. (2002). The Olympics, a history of the modern games (2nd ed.).
- Harvey, D. (1989). From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism. *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, 71(1), 3–17. <https://doi.org/10.2307/490503>
- Holt, R., & Ruta, D. (Eds.). (2015). *Routledge handbook of sport and legacy: Meeting the challenge of major sports events* (1st Edition). Routledge.
- Jarrige, B. (2010). Guide pratique pour la mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs. Méthodes et outils. Ministère de la santé et des sports. https://www.fifas.com/sites/default/files/files/sporteturbanisme_accueil_guidepratique.pdf
- Kadony, N. K. (2007). Une introduction aux relations internationales africaines. L'Harmattan.
- Lespès, R. (2003). Oran: Étude de géographie et d'histoire urbaines. Bel Horizon.
- Lévy, J., & Lussault, M. (2013). Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Berlin.
- Lussault, M. (2017). Hyper-Lieux. Nouvelles géographies de la mondialisation. (Seuil).
- Meyer, M. (2016). Berlin 1936 (J. R. Gold & M. M. Gold, Eds.; Third edition). Routledge Taylor & Francis Group.
- Morin, E. (1998). Penser la Méditerranée et méditerranéiser la pensée. *CONFLUENCES Méditerranée*, (28 Hiver).
- Moulessehou, M. (2013). Les anges meurent de nos blessures. Julliard. <https://www.babelio.com/livres/Khadra-Les-anges-meurent-de-nos-blessures/495665>
- Nora, P. (1984). Les lieux de mémoire, I. La République. In *Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux*. Gallimard.
- Norberg-Schulz, C. (1997). *Genius Loci: Paysage, ambiance, architecture*. Editions Mardaga.
- Perec, G. (1974). *Especies d'espaces* (Galilée). https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/4671130/mod_resource/content/0/152498669-Especies-d-espaces-Georges-Perec-Galilee-1992.pdf

- Pernas López, J. (2012). Barcelona, the Mediterranean Games 1955 (1st ed.). <https://www.fundaciobarcelonaolimpica.es/en/publications/barcelona-the-mediterranean-games-1955/>
- R20 MED. (2015). Newsletter_2_decembre_2015.pdf. (2), 16.
- Roche, M. (2002). Mega events and Modernity (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203443941>
- Sennett, R. (2004). The Open City. The resurgent city.
- Sidi Boumedine, R., Guerroudj, T., Huybrechts, E., Gaillard, M., Pini, D., Laribi, G., Titecat, M., & Sidiboumedine, S. (2013). OUVRAGE COLLECTIF : L'urbanisme en Algérie: "Échec des instruments ou instruments de l'échec ?" (les Alternatives URBAINES). <https://prescriptor.info/librairie/3967/l-urbanisme-en-algerie-echec-des-instruments-ou-instruments-de-l-echec>
- Veblen, T. (1899). The Theory of the Leisure Class.pdf.
- Vidal, M. (1988). L'épopée des jeux olympiques: 1896-1988 / prés. par Maurice Vidal. Messidor. <https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/28974/l-epopee-des-jeux-olympiques-1896-1988-pres-par-maurice-vidal>
- Vigour, C. (2005). La comparaison dans les sciences sociales (p. 335). La Découverte, Guides Repères. <https://shs.hal.science/halshs-00155785>

Actes de colloques / conférences

- Cashman, Richard. « What is Olympic legacy ? ». Article de colloque presented sur The legacy of the Olympic Games 1984-2000. 2003. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-68159>.
- Chalip, L. (2003). Tourism and the olympic games. The legacy of the Olympic Games, 1984-2000: International Symposium, Lausanne, 14th, 15th and 16th November 2002. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-68159>
- Čeko, A. (2021). Planning and Designing for the Mediterranean Games in Split – From Sports to Health Legacy of a Host City. HURBE2021 International Conference 'Making Healthy Cities for People. Education, Research and Practice in Planning, Architecture, and Engineering', Conference Proceedings, Faculty of Architecture, University of Sarajevo. https://www.academia.edu/64461463/Planning_and_Designing_for_the_Mediterranean_Games_in_Split_From_Sports_to_Health_Legacy_of_a_Host_City

- Chalip, L. (2003). Tourism and the olympic games. The legacy of the Olympic Games, 1984-2000: International Symposium, Lausanne, 14th, 15th and 16th November 2002. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-68159>
- Chappelet. (2003). The legacy of olympic winter games,an overview. The legacy of the Olympic Games, 1984-2000: International Symposium, Lausanne, 14th, 15th and 16th November 2002. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-68159>
- Kidd, B. (2003). The global sporting legacy of the Olympic movement..pdf. The legacy of the Olympic Games, 1984-2000: International Symposium, Lausanne, 14th, 15th and 16th November 2002. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-68159>
- de Moragas, D., M. Ch Kennett, & N. Puig (Eds.). (2003). The legacy of the Olympic Games, 1984-2000: International Symposium, Lausanne, 14th, 15th and 16th November 2002. IOC. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-68159>
- Fleury, A. (2008). Croiser les terrains en géographie. 11. <https://shs.hal.science/halshs-00358339v1/document>
- MacAloon, J. J. (2003). Cultural Legacy: The Olympic Games as “World Cultural Property.” The legacy of the Olympic Games, 1984-2000: International Symposium, Lausanne, 14th, 15th and 16th November 2002. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-68159>
- McCloy, C. (2003). Facilities “Sport for All” and the Toronto 2008 Olympic Bid . The legacy of the Olympic Games, 1984-2000: International Symposium, Lausanne, 14th, 15th and 16th November 2002. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-68159>
- Paratore, T. (2018). The legacy of the mediterranean games. 47. <https://cijm.org.gr/wp-content/uploads/2017/12/the-legacy-of-the-mediterranean-games.pdf>
- Roche, M. (2003). The Olympics and the Development of “Global Society.” The legacy of the Olympic Games, 1984-2000: International Symposium, Lausanne, 14th, 15th and 16th November 2002. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-68159>

Documents institutionnels (ministères, organisations internationales)

- ANAAT. (2022, June). Depliant-ActuSNAT_Ar-ANAAT.pdf. Agence Nationale à l'Aménagement et à l'Attractivité des Territoires. https://feteindependance.interieur.gov.dz/wp-content/uploads/2022/05/Depliant-ActuSNAT_Ar-ANAAT.pdf
- Armée nationale populaire (ANP). (1975). Revue El-Djaich. (137).

Arrêté interministériel du 9 Juillet 2006, Pub. L. No. 65, 27 (2006).
<https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2006/F2006065.PDF>

Atlanta Committee of the Olympic Games. (1997). The official report of the Centennial Olympic Games: Atlanta 1996. 3, 108. CEO.

Bulletin officiel du Comité International Olympique. Vol. 2, Avril 1926. (1926). Bulletin officiel du Comité International Olympique.
<https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/169731/bulletin-officiel-du-comite-international-olympique-vol-2-avril-1926>

CIJM. (2023a). Charte du CIJM. Comité Internationale des Jeux Méditerranéens.
https://cijm.org.gr/wp-content/uploads/2023/11/charte-du-cijm-2023_en-vigueur-le-8-sept-2023.pdf

CIO. (1926). Bulletin officiel du Comité International Olympique. Vol.2.Avril.1926. Bulletin officiel du Comité International Olympique, 2. CEO.
<https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/169731/bulletin-officiel-du-comite-international-olympique-vol-2-avril-1926>

CIO. (1947). Bulletin du Comité International Olympique. Vol. 5, Juillet 1947. Bulletin du Comité International Olympique. Vol. 5, Juillet 1947, Bulletin du Comité International Olympique. <https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/169885/bulletin-du-comite-international-olympique-vol-5-juillet-1947>

CIO. (1964a). Bulletin du Comité International Olympique. Vol. 85, Février 1964. Bulletin du Comité International Olympique. Vol. 85, Février 1964, Bulletin du Comité International Olympique.
<https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/81966/bulletin-du-comite-international-olympique-vol-85-fevrier-1964>

CIO. (1964b). Bulletin du Comité International Olympique. Vol. 86, Mai 1964. Bulletin du Comité International Olympique. Vol. 86, Mai 1964, Bulletin du Comité International Olympique, 86.
<https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/170123/bulletin-du-comite-international-olympique-vol-86-mai-1964>

CIO. (1991). Charte Olympique 1991. 75.

CIO. (1996). Charte Olympique: État en vigueur au 18 Juillet 1996. 95.

CIO. (2000a). Agenda 21 du Mouvement olympique. Olympic Movement's Agenda 21 : Sport for Sustainable Development (Parallel Title), 50. CEO.

CIO. (2000b). Manuel pour les villes candidates à l'organisation des Jeux de la XXIXe Olympiade 2008 (Vol. 2).

- CIO. (2003). Charte Olympique: État en vigueur au 4 juillet 2003. 95.
- CIO. (2011). Charte Olympique: État en vigueur au 8 Juillet 2011. 107.
- CIO. (2012). Sustainability through sport: Implementing the Olympic movement's Agenda 21. Comité International Olympique. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-60504>
- CIO. (2013a). Heritage olympique. 72.
- CIO. (2013b). Les Jeux Olympiques de l'Antiquité. Comité International Olympique. https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Document-Set-Teachers-The-Main-Olympic-Topics/Les-Jeux-Olympiques-de-l-Antiquite.pdf#_ga=1.210415893.105971277.1482485635
- CIO. (2014). Agenda-olympique-2020-20-20-Recommendations (p. 25). Comité international Olympique. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-20238>
- CIO. (2017a). Approche stratégique en matière d'héritage, Une stratégie pour l'avenir [Rapport]. Comité International Olympique. <https://stillmed.olympics.com/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Olympic-Legacy/Approche-strategique-du-CIO-en-matiere-d-heritage-resume.pdf>
- CIO. (2017b). Contrat ville hôte—Conditions opérationnelles. Comité International Olympique. [file:///C:/Users/CHAIMA/Downloads/2017%20-%20Contrat%20ville%20hote%20-%20conditions%20operationnelles%20pour%20les%20Jeux%20de%20la%20XXXII%20Olympiade%202024%20\(version%20Sept.%202017\).pdf](file:///C:/Users/CHAIMA/Downloads/2017%20-%20Contrat%20ville%20hote%20-%20conditions%20operationnelles%20pour%20les%20Jeux%20de%20la%20XXXII%20Olympiade%202024%20(version%20Sept.%202017).pdf)
- CIO. (2017c). Stratégie du CIO en matière de durabilité. Comité international olympique. <https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Factsheets-Reference-Documents/Sustainability/2017-03-21-IOC-Sustainability-Strategy-French-01.pdf>
- CIO. (2018). Olympic Agenda 2020 Olympic Games: The New Norm. Comité International Olympique. <https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/News/2018/02/2018-02-06-Olympic-Games-the-New-Norm-Report.pdf>
- CIO. (2020). Charte Olympique: État en vigueur au 17 juillet 2020. 107.
- CIO. (2021, July 23). Les Jeux Olympiques de l'Antiquité, feuille d'information. https://stillmed.olympics.com/media/Documents/Olympic-Games/Factsheets/Les-Jeux-Olympiques-de-l-Antiquite.pdf#_ga=2.159402493.1387851327.1545035637-2118090758.1543323217

CIO. (2025). Charte Olympique: État en vigueur au 30 janvier 2025. 108.

COJM. (1975a). Les Jeux méditerranéens d'Alger: I. organisation générale / [Comité d'organisation des Jeux Méditerranéens d'Alger]. Impr. du Tourisme.

COJM. (1975b). VII Jeux méditerranéens, Alger 1975 (Comité d'Organisation des Jeux Méditerranéens). CEO.
<https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/40960/vii-jeux-mediterraneens-alger-1975>

Comité Olympique et Sportif Algérien. (2015). Master plan JM Oran [Docx]. Comité Olympique et Sportif Algérien.

Décret exécutif n° 91-416, Pub. L. No. 54, 91-416 26 (1991).
http://www.invest.caci.dz/fileadmin/template/recueil/pdf/D_cret_ex_cutif_91-416.pdf

Direction de Jeunesse et des Sports. (2022). Réhabilitation et Mise à niveau des structures sportives appartenant à la DJS Oran inscrites les années 2018,2020,2021 [Pptx].

Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction. (2019, October 30). Présentation de :l'aménagement urbain du périmètre dédié aux jeux méditerranéens 2022. [Pptx].

Direction de tourisme et de l'artisanat. (2022, June). Préparatifs du secteur de tourisme et de l'artisanat pour la 19 ème édition des jeux méditerranéens Oran 2022 [Pptx].

Loi n° 01-20, Pub. L. No. 76, 01-20 28 (2001). <https://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/2001/F2001076.pdf>

Loi n° 13-05, Pub. L. No. 39, 13-05 40 (2013). <https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2013/F2013039.pdf>

Loi n°01-20, Pub. L. No. 77, 01-20 11 (2001). <https://faolex.fao.org/docs/pdf/alg43214.pdf>

Loi n ° 10-02, Pub. L. No. 61, 10-02 106 (2010). <https://faolex.fao.org/docs/pdf/alg106114.pdf>

Mairie de Tarente, Région des Pouilles, CONI Comité National Olympique Italien, & asset Agence Stratégique régionale pour le Développement Territorial Durable. (2019). Taranto2025 Dossier de Candidature (p. 115). chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/http://asset.regione.puglia.it/assets/files/PS%20TA%202018/Giochi%20del%20Mediterraneo/Taranto2025_Dossier%20de%20Candidature_FRA.pdf

ONU. (2015, October 21). Transformer notre monde: Le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n15/291/90/pdf/n1529190.pdf>

Ordonnance n° 95-24, Pub. L. No. 55, 95–24 95-24 24 (1995). <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/1995/F1995055.PDF>

PDAU Oran. (1998). Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) du groupement d'Oran [PDAU]. Direction de l'Urbanisme, l'Architecture et la Construction.

Services du Premier Ministre. (2021). Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la republique [Pdf]. <https://amb-algerie.fr/wp-content/uploads/2022/04/Pland-action-du-gouvernement-pour-la-mise-en-oeuvre-du-programme-du-president-de-la-republique-2021-fr.pdf>

UNESCO. (2013). Déclaration de Berlin. MINEPS. <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/physical-education-and-sport/mineps-2013/declaration>

URBOR. (2015). PDAU GUO en révision. Centre d'études et de réalisations en urbanisme d'Oran.

Sources web

Abane, M. (2015, September 4). Les Jeux méditerranéens de 2021, une victoire politique pour l'Algérie. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/09/04/les-jeux-mediterraneens-de-2021-une-victoire-politique-pour-l-algerie_4745841_3212.html

Aguerrabi, B. (n.d.). *Livre: Quand l'impossible, n'est pas Algérien*. Publication. Axel Engineering Agguerabi. Retrieved August 14, 2025, from <https://www.agguerabi.com/livre-impossible-pas-algerien.html>

Alger 1975. (n.d.). *70 Years Mediterranean Games*. Retrieved September 13, 2023, from <https://www.70yearsmg.com/games/alger-1975/?lang=fr>

Algérie Poste. (n.d.). *Jeux Méditerranéens Alger 1975*. Retrieved October 10, 2022, from <https://www.poste.dz/philately/s/630>

Algérie Presse Service. (2022a, June 15). *Réunion du Gouvernement: Plusieurs secteurs à l'ordre du jour*. <https://www.aps.dz/economie/141246-reunion-du-gouvernement-plusieurs-secteurs-a-l-ordre-du-jour>

Algérie Presse Service. (2022b, June 22). *JM Oran2022/Infrastructures de transport: Oran conforte sa position de pôle méditerranéen*. Algérie Presse Service. <https://www.aps.dz/economie/141581-jm-oran2022-infrastructures-de-transport-oran-conforte-sa-position-de-pole-mediterraneen>

- Algérie Presse Service. (2023a). *Merad: La mouture finale du SNAT actualisé, fin prête*. <https://www.aps.dz/algerie/151265-interieur-la-mouture-finale-du-snat-actualise-fin-prete>
- Algérie Presse Service. (2023b, July 10). *Vers la création du premier centre de recherche et d'études olympiques dans le Monde arabe en Algérie*. Algérie Presse Service. https://www.aps.dz/sport/158128-vers-la-creation-du-premier-centre-de-recherche-et-d-etudes-olympiques-dans-le-monde-arabe-en-algerie?utm_source=chatgpt.com
- ASSET - Regione Puglia. (n.d.). Retrieved May 4, 2025, from <http://asset.regione.puglia.it/index.php?Ambiente-Giochi>
- Balta, P. (1975, August 15). *Dans un pays en pleine mutation*. https://www.lemonde.fr/archives/article/1975/08/15/dans-un-pays-en-pleine-mutation_2575883_1819218.html
- Berque, A. (2003). 'Lieu' 1. *EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales*. <https://test.espacestemp.net/articles/lieu-def1/>
- Britanica, T. E. of E. (2023, August 18). *Ancient Olympic Games | Greece, History, Events, Running, & Facts | Britannica*. <https://www.britannica.com/sports/ancient-Olympic-Games>
- Centre d'Etudes Olympiques. (n.d.). *Les dossiers de candidature pour les Jeux Olympiques—Olympic World Library*. Retrieved May 25, 2025, from https://library.olympics.com/default/candidatures.aspx?_lg=fr-FR
- CIJM. (n.d.). *L'histoire des Jeux Méditerranéens [Comité International des Jeux Méditerranéens]. 70 Years Mediterranean Games*. Retrieved May 15, 2025, from <https://www.70yearsmg.com/lhistoire-des-jeux-mediterraneens/?lang=fr>
- CIJM. (2017, December 15). *Séminaire sur l'avenir des Jeux Méditerranéens*. CIJM. <https://cijm.org.gr/seminaire-sur-lavenir-des-jeux-mediterraneens/?lang=fr>
- CIJM. (2021). Amsalem: «Les installations sportives seront un héritage important pour les habitants d'Oran». CIJM. <https://cijm.org.gr/amsalem-les-installations-sportives-seront-un-heritage-important-pour-les-habitants-doran/?lang=fr>
- CIJM. (2023b, April 3). *Les Comités Olympiques du Portugal et du Kosovo ont exprimé leur intérêt pour l'organisation des Jeux Méditerranéens de 2027 et 2030*. CIJM. <https://cijm.org.gr/les-comites-olympiques-du-portugal-et-du-kosovo-ont-exprime-leur-interet-pour-lorganisation-des-jeux-mediterraneens-de-2027-et-2030/?lang=fr>
- CIJM. (2025a, April 24). *Les Jeux Méditerranéens Taranto 2026: Un héritage de sport, de durabilité et de dialogue multiculturel*. CIJM. <https://cijm.org.gr/les-jeux->

[mediterraneens-taranto-2026-un-heritage-de-sport-de-durabilite-et-de-dialogue-multiculturel/?lang=fr](https://cijm.org.gr/les-jeux-mediterraneens-taranto-2026-un-heritage-de-sport-de-durabilite-et-de-dialogue-multiculturel/?lang=fr)

CIJM. (2025b, April 24). « Les Jeux Méditerranéens Taranto 2026: Un héritage de sport, de durabilité et de dialogue multiculturel ». CIJM. <https://cijm.org.gr/les-jeux-mediterraneens-taranto-2026-un-heritage-de-sport-de-durabilite-et-de-dialogue-multiculturel/?lang=fr>

CIO. (2021, July 23). *Les Jeux Olympiques de l'Antiquité, feuille d'information*. https://stillmed.olympics.com/media/Documents/Olympic-Games/Factsheets/Les-Jeux-Olympiques-de-l-Antiquite.pdf#_ga=2.159402493.1387851327.1545035637-2118090758.1543323217

CIO - Comité International Olympique | Olympics.com. (2021, September 9). International Olympic Committee. <https://olympics.com/cio>

Comités olympiques européens - COE. (n.d.). *Les Jeux européens*. FranceOlympique.com. Retrieved September 7, 2022, from <http://espritbleu.franceolympique.com/international/actus/5349-les-jeux-europens.html>

Découvrez Oran La page officielle de la 19ème édition des jeux méditerranéens. (n.d.). Retrieved June 20, 2022, from <https://www.oran2022.dz/>

Dico en ligne Le Robert. (n.d.). Retrieved May 23, 2022, from <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/evenement>

EntriKin, N. J. (2003). 'Lieu' 2. *EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales*. <https://test.espacestemps.net/articles/lieu-2/>

Exposition rétrospective des 19es JM d'Oran 2022 – Le Musée d'art moderne et contemporain d'El Bahia abrite l'événement. (2023, May 3). *planetesportdz*. <https://planetesport.dz/exposition-retrospective-des-19es-jm-doran-2022-le-musee-dart-moderne-et-contemporain-del-bahia-abrite-levenement/>

Gautier, F. (2016, February 1). Le sport, nouvelle vitrine du Kosovo. *Le Monde diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/2016/02/GAUTIER/54716>

Green Blue Management. (n.d.). *Mediterranean Games (Tarragona)*. Green Blue Management. Retrieved December 24, 2024, from <https://greenbluemanagement.com/en/projects/mediterranean-ring-of-the-tarragona-2018-mediterranean-games/>

Hirthler, G. (2019, September 2). Hommage à Pierre de Coubertin: Le génie français du sport à l'origine des Jeux Olympiques modernes - Olympic News. International Olympic

Committee. <https://www.olympics.com/cio/news/hommage-a-pierre-de-coubertin-le-genie-francais-du-sport-a-l-origine-des-jeux-olympiques-modernes>

Inside The Games. (2024, December 31). *Kosovo, Albania to host 2030 Mediterranean Games*. Inside the Games. <https://www.insidethegames.biz/articles/1151015/kosovo-albania-host-2030-med-games>

Izmir 1971—70 Years Mediterranean Games. (n.d.). Retrieved August 9, 2025, from <https://www.70yearsmg.com/games/izmir-1971/>

Jeux méditerranéens de plage. (n.d.). *CIJM*. Retrieved October 4, 2025, from <https://cijm.org.gr/mediterranean-beach-games/>

Jeux Olympiques: Couverture médiatique | ISCPA. (n.d.). *ISCPA Ecoles*. Retrieved May 18, 2024, from <https://www.iscpa-ecoles.com/article/info-medias/jeux-olympique-media>

Juegos Mediterráneos 2005: Un éxito inolvidable. (2024, June 16). *Diario de Almería*. https://www.diariodealmeria.es/opinion/articulos/Juegos-Mediterraneos-exito-inolvidable_0_1912908728.html

Kaouche, M., & Malek, B. (2022, July 24). *EN IMAGES : Oran, source d'inspiration pour Yves Saint Laurent*. Middle East Eye édition française. <https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/algerie-oran-source-inspiration-yves-saint-laurent-mode-culture>

La Tunisie prête pour les Jeux méditerranéens. (2001, June 22). *Le Moniteur*. <https://www.lemoniteur.fr/article/la-tunisie-prete-pour-les-jeux-mediterraneens.196239>

Larousse, É. (n.d.-a). *histoire des jeux Olympiques*—*LAROUSSE*. Retrieved January 3, 2022, from https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/histoire_des_jeux_Olympiques/185985

Larousse, É. (n.d.-b). *Jeux Olympiques de la Grèce antique*—*LAROUSSE*. Retrieved January 3, 2022, from https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Jeux_Olympiques_de_la_Gr%C3%A8ce_antique/185462

Le Monde. (1993, June 17). *Olympisme régional Le Languedoc-Roussillon attend des retombées économiques des Jeux méditerranéens qui s'ouvrent le 16 juin*. https://www.lemonde.fr/archives/article/1993/06/17/olympisme-regional-le-languedoc-roussillon-attend-des-retombees-economiques-des-jeux-mediterraneens-qui-s-ouvrent-le-16-juin_3949026_1819218.html?utm_source=chatgpt.com

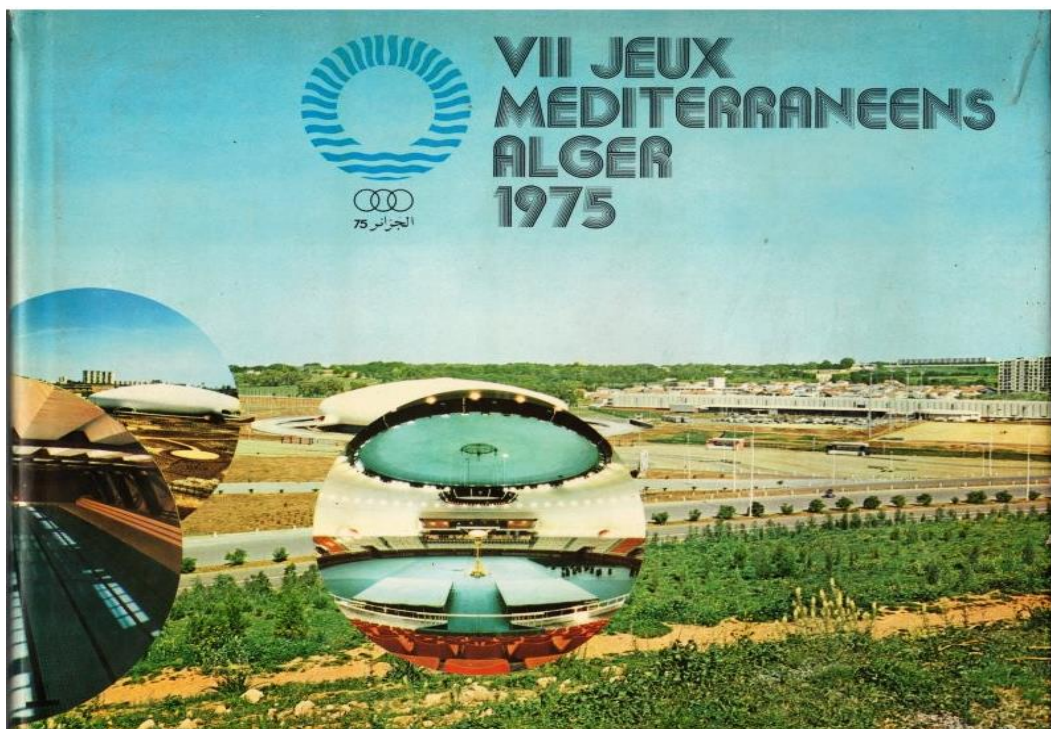
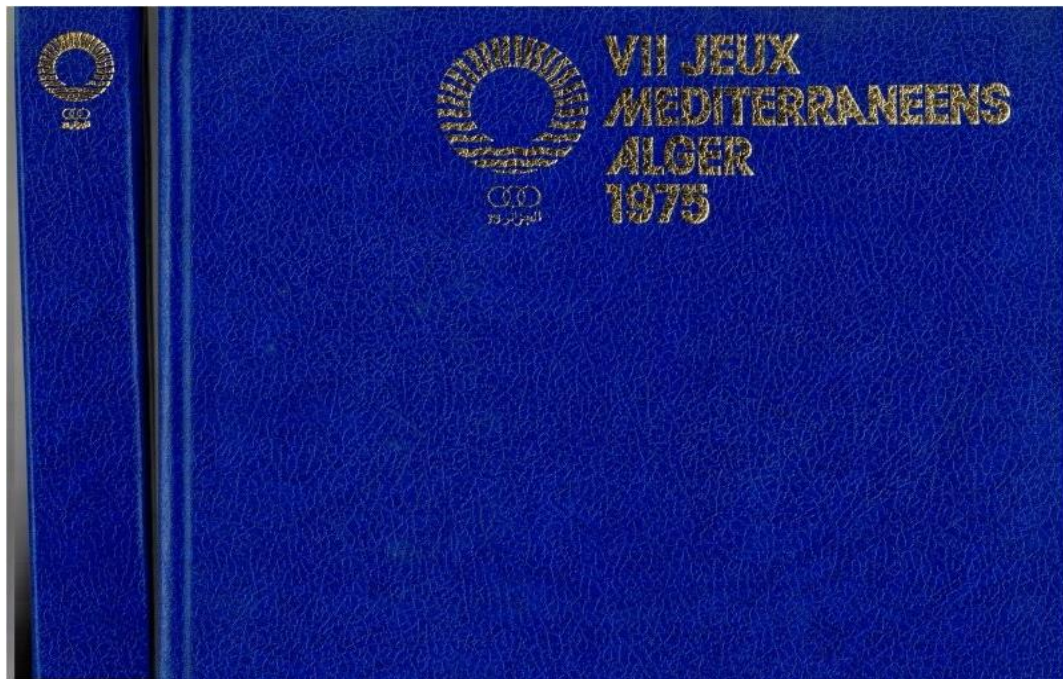
- Le Monde.fr. (1973, October 9). *Alger candidat à l'organisation des jeux de 1984*. https://www.lemonde.fr/archives/article/1973/10/09/alger-candidat-a-l-organisation-des-jeux-de-1984_2554560_1819218.html
- Lévy, J. (2003). 'Lieu' 3. *EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales*. <https://test.espacestems.net/articles/lieu-3/>
- Livre: Quand l'impossible, n'est pas Algérien*. Publication. (n.d.). Retrieved April 30, 2025, from <https://www.agguerabi.com/livre-impossible-pas-algerien.html>
- López, C. (2005, May 1). *Los próximos Juegos Mediterráneos generan una inversión de 600 millones en Almería. El País*. https://elpais.com/diario/2005/05/01/andalucia/1114899736_850215.html
- Lussault, M. (2003). 'Lieu' 4. *EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales*. <https://test.espacestems.net/articles/lieu-4/>
- Ministère de la Jeunesse et des Sports. (2022, May 5). *JM 2022: Le CIJM arrête la liste des sites retenus*. <https://www.mjs.gov.dz/index.php/fr/actualites-4/sport/manifestations-sportives/19eme-edition-des-jeux-mediterraneens-oran-2021/7382-jm-2022-le-cijm-arrete-la-liste-des-sites-retenus>
- Muyor, F. M. (2015, June 20). *Almería 2005: El legado después de diez años*. *Diario de Almería*. https://www.diariodealmeria.es/almeria/Almeria-legado-despues-anos_0_927807602.html
- Naples 1963. (n.d.). *70 Years Mediterranean Games*. Retrieved August 9, 2025, from <https://www.70yearsmg.com/games/naples-1963/>
- Oran 2022 (25 juin – 5 juillet): Les Jeux Méditerranéens, entre sport et rapprochement des peuples*. (n.d.). *FranceOlympique.com*. Retrieved September 10, 2023, from [http://espritbleu.franceolympique.com/cnosf/actus/8700-oran-2022-\(25-juin--5-juillet\)--les-jeux-mditerraneens-entre-sport-et-rapprochement-des-peuples.html](http://espritbleu.franceolympique.com/cnosf/actus/8700-oran-2022-(25-juin--5-juillet)--les-jeux-mditerraneens-entre-sport-et-rapprochement-des-peuples.html)
- Pack, J., & Hustwit, G. (2013). *The Olympic City*. *The Olympic City*. <http://www.olympiccityproject.com>
- Paris 2024—Les sources de l'olympisme*. (2020, February 24). *Paris 2024*. <https://www.paris2024.org/fr/histoire-jeux-olympiques/>
- Polisi, F. (2023, April 5). *Kosovo without infrastructure, but with ambitions for the Mediterranean Games*. *KOHA.Net*. <https://www.koha.net/en/sport/kosova-pa-infrastruktura-por-me-ambicije-per-lojera-mesdhetare>

- Ponzini, D. (2011). Large scale development projects and star architecture in the absence of democratic politics: The case of Abu Dhabi, UAE. *Cities*, 28(3), 251–259. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2011.02.002>
- Rogulj, D. (2019). On this Day in 1979, VIII Mediterranean Games Begin in Split—Total Croatia. <https://total-croatia-news.com/lifestyle/split-87/>
- Sheehan, T. (2021, February 22). Complexe Olympique d’Oran. *Origin*. <https://origin.archi/complex-olympique-doran/>
- Simon., F. (1975, July 18). *Une occasion de faire " décoller " le sport algérien*. https://www.lemonde.fr/archives/article/1975/07/18/une-occasion-de-faire-decoller-le-sport-algerien_2573980_1819218.html
- Weather Spark. (2025a). Climat et moyennes météorologiques tout au long de l’année pour Alger (Algérie). <https://fr.weatherspark.com/y/48929/M%C3%A9t%C3%A9o-moyenne-%C3%A0-Alger-Alg%C3%A9rie-tout-au-long-de-l'ann%C3%A9e>
- Weather Spark. (2025b). Climat et moyennes météorologiques tout au long de l’année pour Oran (Algérie). Weather Spark. <https://fr.weatherspark.com/y/42390/M%C3%A9t%C3%A9o-moyenne-%C3%A0-Oran-Alg%C3%A9rie-tout-au-long-de-l'ann%C3%A9e>
- Bank Open Data. (2024). World Bank Open Data. <https://data.worldbank.org>
- Zoom sur la procédure de candidature. (n.d.). Retrieved May 25, 2025, from https://library.olympics.com/default/zoom-candidature-process.aspx?_lg=fr-FR
- Zoom sur l’héritage & la durabilité des jeux olympiques. (n.d.). Retrieved June 18, 2025, from https://library.olympics.com/default/impact-heritage-jo.aspx?_lg=fr-FR

ANNEXES

Annexe 1

Rapport officiel des Jeux méditerranéens de 1975. Source : musée olympique et sportif Algérien.



Annexe 2

Archives des articles de presse algérienne et française. Disponible sur :

<https://www.agguerabi.com/axel-engineering-agguerabi-archives.html>

Extrait EL Moujahid fin 1974 COA de A à Z

La cité olympique de A à Z

SALLE OMNISPORTS :

- Bâtiment circulaire, couvert par une coupole de 90 m de diamètre dans point d'appui intermédiaire.
- Ba capacité est de 4 000 places et les gradins entourent une arène en terre permettant le déroulement des sports collectifs (autres que le football), la gymnastique et les sports de combat.

COMPLEXE NAUTIQUE :

- Destiné à la fois aux compétitions nationales et internationales, à l'entraînement des clubs, à l'usage des amateurs et des sports scolaires.
- Le complexe nautique comprend un bassin couvert, un bassin extérieur, un bassin pour plongée, une piscine de 250 places, une piscine souterraine pour le public.

TERRAIN D'ATHLETISME :

- Comprend une tribune de 2 000 places, un terrain en gazon naturel et une piste en tartan à 4 courbes le tout aménagé pour permettre le déroulement des compétitions d'athlétisme de haut niveau.

STADE DE HAND-BALL :

COMPRENANT :

- Un stade de tennis, un stade de basket-ball, un stade de volley-ball.
- Ces 3 stades sont situés dans des fosses pour diminuer les effets du vent. Ils sont pourvus de tribunes dont la capacité totale est de 4 200 places, les 3 stades sont reliés par un tunnel.

LES ZONES PLANTÉES :

Pour agréer le site de la COA, ainsi que pour lutter contre l'érosion et les inondations, il a été décidé d'aménager des zones plantées aux alentours et à l'intérieur de la COA, c'est ainsi qu'on trouve :

- Un parc d'agréement ouvert au public, situé à la partie Est de la COA.
- Un parc forestier : situé dans le prolongement du premier et relié à la forêt du Centre Forestier de la COA.
- Un parc d'agréement situé au centre de la COA.

UTILISATION

PAIS DES SPORTS :

- Comprend deux tribunes d'une capacité totale de 1 700 places et un terrain en tartan.

ENSEMBLE DE TERRAINS

COMPRENANT :

- Un stade de tennis, un stade de basket-ball, un stade de volley-ball.
- Ces 3 stades sont situés dans des fosses pour diminuer les effets du vent. Ils sont pourvus de tribunes dont la capacité totale est de 4 200 places, les 3 stades sont reliés par un tunnel.

LES ZONES PLANTÉES :

Pour agréer le site de la COA, ainsi que pour lutter contre l'érosion et les inondations, il a été décidé d'aménager des zones plantées aux alentours et à l'intérieur de la COA, c'est ainsi qu'on trouve :

- Un parc d'agréement ouvert au public, situé à la partie Est de la COA.
- Un parc forestier : situé dans le prolongement du premier et relié à la forêt du Centre Forestier de la COA.
- Un parc d'agréement situé au centre de la COA.

COMPLEXE NAUTIQUE :

- Destiné à la fois aux compétitions nationales et internationales, à l'entraînement des clubs, à l'usage des amateurs et des sports scolaires.
- Le complexe nautique comprend un bassin couvert, un bassin extérieur, un bassin pour plongée, une piscine de 250 places, une piscine souterraine pour le public.

TERRAIN D'ATHLETISME :

- Comprend une tribune de 2 000 places, un terrain en gazon naturel et une piste en tartan à 4 courbes le tout aménagé pour permettre le déroulement des compétitions d'athlétisme de haut niveau.

Extrait du Journal EL Moujahid 1975

ARTIERO

Le Président Boumedienne a inauguré vendredi celle qui va désormais être l'Université du sport algérien. La cité olympique, « Cité du 19 Juin 1965 », a dévoilé ses secrets au chef de l'Etat et aux personnalités qui l'accompagnaient.

Cité surgie d'un terrain hostile et sauvage, qualifié avant l'indépendance de notre pays d'impénétrable, la réalisation du complexe olympique est un défi, comme tous ceux lancés par la Révolution algérienne. Défi à la nature. Défi également à la capacité des Algériens à réaliser des miracles. La nature a été maîtrisée parfois au plus profond de ce coin de terre sauvage. Les capacités de l'Algérie sont apparues, une fois encore, déterminantes.

Il y a deux ans et demi à peine, le premier coup de pioche était donné. Il a fallu aux bâtisseurs de la cité près d'une année d'une impitoyable lutte entre eux et les marécages pour vaincre le premier obstacle. On se posait déjà la question de savoir quand cet ensemble serait-il achevé.

A chaque interrogation, les responsables de la cité, architectes, techniciens, etc. répondaient toujours avec la même phrase : « Nous serons prêts au rendez-vous ». C'était si simple de s'exprimer ainsi. Mais derrière cette expression, il y a toutes les difficultés dues à l'incompréhension de certains directeurs d'entreprises, de sociétés nationales et nous en passons. Mais il y a surtout les lenteurs des bureaucrates qui ont fait blanchir bien des cheveux aux techniciens de la cité.

Aujourd'hui que le complexe dresse majestueusement ses ensembles, que les fleurs ornent tous les recoins, que les eucalyptus bordent les allées éclatantes de propreté, tous les problèmes vécus sont oubliés.

Les jeunes architectes ayant « couvé » leurs projets sont très fiers d'avoir pu gagner ce qu'ils appellent le pari eux qui ont veillé sur leurs chantiers jusqu'aux heures les plus tardives de la nuit.

Le bilan est maintenant édifiant : deux années et demi d'un travail sans la moindre relâche, et un effort financier considérable déployé par le Pouvoir révolutionnaire. Ceci n'est cependant rien au vu du résultat obtenu. L'Algérie qui avait, jusqu'à ce jour, tant souffert du sous-équipement, en particulier au niveau de l'école, a réalisé là un monument au profit de sa jeunesse. Demain, lorsque les Jeux Méditerranéens s'étendront, lorsque les clameurs se tairont, la cité s'ouvrira aux enfants du pays. Ces derniers n'auront plus à aller à l'IN.S. de Paris ou encore aux autres écoles européennes, mais à leur savoir sportif.

Le « complexe du 19 Juin » comprend, dès l'instant où les Jeux d'Alger seront clôturés, l'énorme lacune qui consistait à dépenser de grosses sommes en devises pour la formation de tel entraîneur ou tel athlète. Avoir visité le complexe et vu ce qu'il renferme de modernisme et de moyens matériels, hautement perfectionnés, c'est dire, en tant qu'Algériens, un sujet de fierté, de satisfaction.

Pour l'heure, la cité attend, de « béton ferme » les Jeux. D'ores et déjà, et avant même que le coup d'envoi de ce septième rassemblement sportif méditerranéen ne soit donné, nul ne peut douter des conditions extrêmement favorables que le complexe offrira à nos invités. La confiance que le Comité International des Jeux Méditerranéens a placée en notre pays, en lui confiant l'organisation de cette septième édition n'aura pas été vaine. C'est la première fois dans l'histoire de ces Jeux que les lieux de déroulement des compétitions sont fin prêts pour le jour « J ». Les athlètes des différents pays n'auront pas la désagréable gêne d'évoluer en présence des maçons et peintres, comme ce fut le cas lors des précédents Jeux. C'est précisément ce qui constitue aussi bien pour les constructeurs du complexe que pour les organisateurs algériens des Jeux le véritable pari. Un pari largement tenu !

Djamel SAIFI

Spécial
Alger

L'EQUIPE 1.20

LE QUOTIDIEN DU SPORT ET DE L'AUTOMOBILE

VENDREDI 22 AOÛT 1975 20^e ANNÉE - N° 5.115

Paris, 1 franc. Abonnement : 1 an 12 francs, 6 mois 6 francs, 3 mois 3 francs. Abonnement étranger : 1 an 15 francs, 6 mois 8 francs, 3 mois 4 francs. Les abonnements sont payables d'avance.

Notre équipe à Alger

Les comptes rendus et commentaires des épreuves seront assurés par nos envoyés spéciaux Michel Gère, Raymond Meyer, Mouloud Soudani et notre correspondant Mokhtar Boudjar.

Lire en page deux :

- Des installations à la mesure olympique, par Christian Monod.
- Perspectives algériennes à la hauteur du football, par Mokhtar Boudjar.
- L'Algérie de l'été, une grande page de couverture de fond, par Gaston Meyer.

ALGER : TOUT EST PRÊT POUR LES JEUX

Un festival de la culture

Pour le triomphe, des athlètes algériens, les organisateurs ont prévu un festival de la culture. Ce festival se déroulera du 15 août au 19 août 1975, en même temps que l'inauguration de la Cité olympique. Les organisateurs ont prévu un festival de la culture. Ce festival se déroulera du 15 août au 19 août 1975, en même temps que l'inauguration de la Cité olympique.



LE DÉCOLLAGE DU SPORT ALGÉRIEN

ALGER. — Si, jusqu'à présent, le mot impossible n'était surtout pas français, force nous est dorénavant de dire qu'il n'est pas davantage algérien.

La réalisation de la Cité olympique, située sur les hauteurs d'Alger, et appelée désormais « Complexe Olympique du 19 juin » depuis son inauguration, le 15 août 1975 par le président Boumedienne en est une nouvelle et belle confirmation malgré le scepticisme de ceux, et ils étaient nombreux en août-septembre 1972, qui ne croyaient guère en sa réalisation compte tenu des innombrables difficultés qu'il fallait devoir affronter.

Et pourtant !

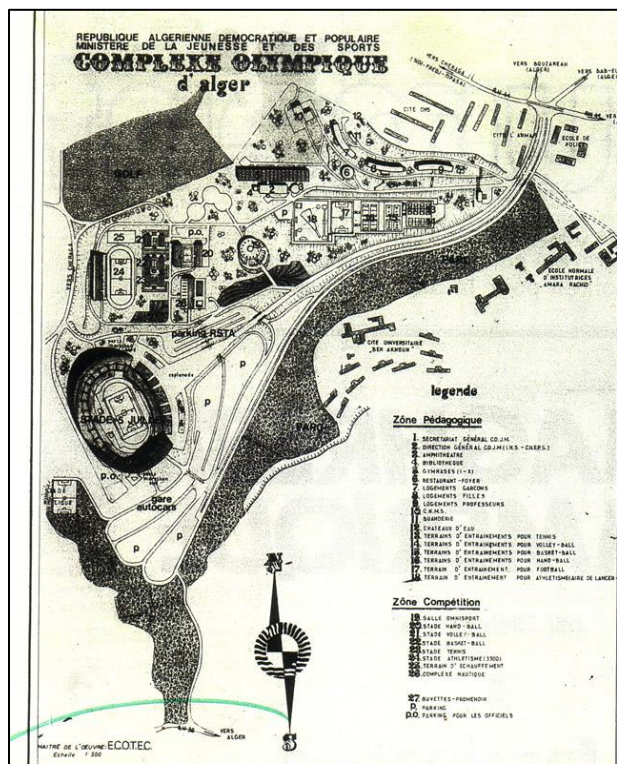
Grâce aux centaines de techniciens, aux milliers d'ouvriers, au soutien constant des plus hautes autorités, à une motivation extraordinaire que l'on décelait à tous les niveaux, ce fut fait. Tout cela, et beaucoup d'autres choses aussi, firent que l'impossible pari put être gagné.

Et de quelle manière !

Pour s'en rendre compte, il suffit d'ailleurs de se rendre sur place.

Franchement, on ne peut que rester émerveillé par le cadre, par l'architecture des bâtiments, véritables œuvres d'art ! Tout a été conçu pour le spectateur, pour le journaliste, et, bien entendu, pour l'athlète.

L'athlète qui ne peut, dès lors, que se sentir transcendé.



Avec, notamment, son stade du 5-Juillet et ses six terrains d'entraînement, le complexe sera opérationnel pour l'ouverture des septièmes Jeux méditerranéens.

complexe sera, sinon entièrement terminé, du moins totalement opérationnel.

La très belle salle omnisport — une coupole monocoque très aplatie — est entièrement peinte en blanc. Des kilomètres de tartin recouvrent les terrains d'entraînement, et les bâtiments en préfabriqué ont été supprimés. Dessiné par le célèbre architecte brésilien Niemeyer, le complexe comprend, outre le stade du 5-Juillet de 70 000 places et la salle multisport, un palais nautique avec deux bassins de natation et un bassin de plongée, un stade d'athlétisme en gazon naturel avec, une tribune de 3 500 places et un ensemble de stades de 2 000 places pour le handball, le volley, le basket et le tennis ainsi qu'un terrain d'entraînement.

Concernant l'organisation des jeux et l'accueil, les cités universitaires et les écoles normales permettront l'hébergement et la restauration de plus de 3 000 sportifs et de leurs encadrants, de 245 guides et 181 hôtes. Au sein du même complexe olympique, le Centre national des sports, en voie de finition, accueillera près de 400 personnes tandis que 157 arbitres algériens logeront au centre militaire d'éducation physique et sportive. Pour les officiels et les invités, l'ensemble des complexes touristiques et les grands hôtels d'Alger seront réquisitionnés.

Pour les dizaines de milliers de spectateurs susceptibles de venir de toutes les régions d'Algérie et de tous les pays participants, on envisage une extension du camp international de l'amitié, créé durant la période des jeux dans la forêt de Sidi-Ferruch. Construit par de jeunes volontaires, ce camp doit recevoir 500 jeunes futurs professeurs d'éducation physique. C'est également à Sidi-Ferruch que se tiendront la plupart des manifestations culturelles. Une dizaine de troupes des pays conviés participeront à un festival de musique, de chants et de danses ; une Quinzaine du film méditerranéen et une Semaine du film algérien seront aussi organisées dans la ville émeraude. Parallèlement aux manifestations sportives et culturelles, Alger accueillera début septembre un congrès international de la médecine sportive.

But d'une longue préparation pour tous les athlètes qui y participeront, les septièmes Jeux méditerranéens seront pour le sport algérien une étape et l'occasion d'un nouveau départ.

Le complexe est signé ECOTEC

■ Nous avons noté au sommaire de votre numéro 762-763 que le complexe olympique d'Alger était signé de l'architecte Oscar Niemeyer. C'est une erreur. En tant que véritable maître d'œuvre, nous vous prions de bien vouloir publier une mise au point à ce sujet. La totalité des études a été assurée par une jeune équipe d'architectes et d'ingénieurs d'ECOTEC, complètement indépendante de M. Niemeyer. Ce dernier a certes collaboré avec ECOTEC lors des études préliminaires. Mais celles-ci ont été stoppées en 1970. Elles ont été reprises et remaniées par une trentaine d'architectes et d'ingénieurs d'ECOTEC détachés directement sur le chantier pour suivre et coordonner les travaux jusqu'au 15 août, date de l'inauguration.

Les travaux de construction de la salle ont été confiés au département travaux ECOTEC. Les autres travaux à diverses entreprises, telles que la DNC/ANP pour le complexe nautique, la GTE pour l'Institut national des sports, etc.

Cela étant, M. Niemeyer a pleinement collaboré avec ECOTEC pour d'autres projets, tels que l'université de Constantine.

AHMED AGGOUN
directeur des études
et de la coordination
des travaux d'ECOTEC
Alger, Algérie

géographie des pays méditerranéens. Télévisée, la finale interclub se tiendra quelques jours avant l'ouverture des jeux.

Etant donné la pénurie d'équipements, le manque d'entraîneurs et le jeune âge du sport national, les supporters algé-

ron du complexe olympique d'Alger. Dans ce complexe, il y aura des compétitions de natation, gymnastique, judo, volley, ainsi que certaines rencontres de football et d'athlétisme qui prendront place au stade du 5-Juillet, achevé depuis 1972. D'après les responsables, le jour de l'inauguration, le

ALGER SONGE AUX J.O. DE 1984

I. - Un stade somptueux et fonctionnel

En 1975 l'Algérie allait être candidate aux JO de 1984 !...

MEXICO avait révélé le sport africain, Munich l'a confirmé. Les compétitions olympiques, bientôt, en Afrique, témoignent de cette vitalité : l'an prochain, les Jeux méditerranéens et, en 1978, les Jeux africains, qui se dérouleront à Alger. Ils accompagneront l'éclosion de ces notions en voie d'expansion.

Comme tout pays nous désireux de l'imposer, l'Algérie a décidé de mettre dans son plan l'édification de la jeunesse. Elle a construit et ouvert des stades, des piscines, des salles de sport.

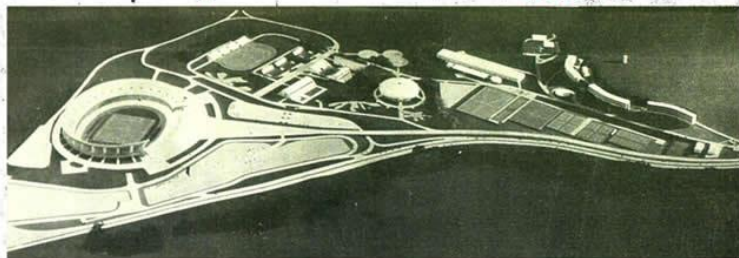
Actuellement, chaque région et chaque département (au nombre de 22) sont dotés de centres sportifs. A Alger, jouant au complexe de compétition, s'élève une école de jeunes, l'E.P.S., qui élève, chaque année, sur le pays, cent d'entraîneurs qu'en France.

Michel Fraudet a visité, la fois dernier, ces installations, écouté les commentaires et compris l'importance que ces pays accordent à la jeunesse et au sport. A l'évidence, certes, mais aussi à la compétition, car outre ces deux grandes manifestations, l'Algérie envisage de poser sa candidature pour les Jeux olympiques de 1984.

A MATEURS de football, souvenez-vous : il y a une vingtaine d'années, une équipe algérienne inconnue a sorti à la Coupe de France la prestigieuse formation du Stade de Reims. Depuis, cette ville de la périphérie d'Alger est retournée dans l'oubli du sport. Et pourtant, prochainement, El Biar pourrait à nouveau se rappeler au premier du monde sportif.

Il a déjà surpris l'observateur... Il a découvert en effet, après avoir quitté la route touristique conduisant au paradis du soleil et du farniente méditerranéen de Moretti, Sidi Ferruch, Zékalifa ou Tipaza, la plus belle centre sportif dont on puisse rêver.

Sur les auteurs qui dominent Alger, à six minutes d'une véritable, d'une population grandissante et laborieuse attachée à se construire un avenir, le voyageur repère un vaste empla-



cement de plusieurs dizaines d'hectares, où s'élève le complexe olympique d'Alger.

Point d'entrée dans cette définition, seulement une terre toute légitime, comme l'explique M. Hadjout, un ancien habitant d'Alger, devenu « chef d'entreprise », c'est-à-dire directeur de l'Office du complexe olympique :

« Il nous fallait construire un ensemble concevable d'une part d'activités des manifestations internationales, d'autre part, d'être utilisables par le plus grand nombre, à tout moment. Nous disposons à Alger plusieurs stades ou piscines, mais leur dissémination, dans une ville où la circulation est pénible, était irrationnelle.

En 1955, le terrain est choisi à 6 kilomètres d'Alger, et après d'importants travaux qui permettent, dans cette zone marécageuse, de dévier et canaliser un oued, commence à partir de terre un somptueux stade appelé, ultérieurement, « du 5 juillet ».

300 m2 de marbre

Accueillant 20 000 personnes, il comprend une tribune inférieure au niveau du sol et une supérieure à deux étages.

L'architecture, creusée dans le sol, est recouverte dans sa totalité par du tarmac. Piste de huit couloirs en vrac, zones d'attente en vert et pelouse également synthétique, l'aridité et la sécheresse empêchant l'entretien d'une surface de compétition en gazon.

Mais ce stade, dont la tribune supérieure est ouverte sur une longueur de 20 mètres pour permettre une meilleure aération, cache jalousement ses trésors.

La promenade dans l'antre de cet ouvrage (qui a coûté 20 millions de francs) ressemble à la caverne d'Ali Baba.

Pensez qu'une 20 700 m2 de tarmac de l'estérieur — ce qui représente le record mondial — s'ajoutent dans les locaux, 6 300 mètres carrés de marbre (couloirs, escaliers, salles) et 1 000 mètres carrés de « moquette ». Cette dernière n'est, en fait,

salle somptueuse, moquetée et insonorisée, avec douze télex et une centaine de lignes téléphoniques.

Alors, enfin que le stade s'élève en sept minutes par 26 portes. Un chef-d'œuvre architectural où le progrès, la recherche technique, la luxe et le fonctionnel s'y côtoient harmonieusement.

Cet ouvrage, achevé et inauguré en 1972, fonctionne à plein temps soit pour l'athlétisme (j'y ai vu les Jeux du Maghreb en juillet), soit pour le football : le Brésil y est venu avant la Coupe du Monde, et un match quotidien s'y déroulait en juillet, exploit impossible sur une vraie pelouse. Tel qu'il est, il ne représente que l'avant-garde de cet Office olympique pour lequel une autoroute d'accès a été construite avec une allée centrale de boulangers, séparée d'une allée piétonnière d'accès où tout risque d'accident est ainsi écarté.

NOTRE PHOTO. — La maquette du complexe olympique. Au premier plan, l'autoroute d'accès et les parkings ; à gauche, le stade du 5-Juillet, puis de gauche à droite, le second stade d'athlétisme, les terrains (avec tribunes) de volley, basket, hand et tennis, la piscine, la salle omnisports, la zone pédagogique avec les nombreux terrains devant les gymnases et les salles de cours du C.N.E.P.S. ; à droite, incurvés, les internats et au fond le centre médical.

(Photo « Sud-Ouest ».)

Un reportage de Michel FRADET

qu'une succession de tapis de 10 à 12 centimètres d'épaisseur dont chaque région du pays a envoyé un exemplaire.

Et une plus grande surprise fut de découvrir, en sortant des vestiaires pour rejoindre la piscine intérieure de chaque d'eau, du pontonnage, côté sur les marches en marbre pour éviter toute glissade !

Ce stade, qui abrite bureaux administratifs et locaux d'entraineurs, est un véritable petit village pour les 200 employés qui en assurent le fonctionnement. Atelier de menuiserie, de mécanique, restaurant, hôtel de 72 lits pour les équipes en stage ou appelées à jouer, centre médical équipé d'une manière ultra-moderne avec du matériel français, hongrois et suédois, occupent l'ensemble de l'ouvrage. Sur le stade, deux tableaux lumineux électroniques avec inscriptions arabe et latine, assurent l'information nécessaire aux journalistes. Logés dans une tribune de 200 places, ceux-ci ont également à leur disposition une

Annexe 3

Caractéristiques techniques et programmatiques des sites de compétition des Jeux méditerranéens d'Alger 1975

Stade du 5 Juillet

- **Localisation** : 6 km du centre-ville.
- **Fonctions** : Football, athlétisme, compétitions nationales et internationales.
- **Capacité** : 70 000 places assises (30 000 couvertes, 40 000 découvertes, 80 présidentielles, 2 × 250 officielles, 400 presse).
- **Infrastructures** :
 - Hébergement : 72 lits + 30 chambres
 - Espaces présidentiels, réception, entraînement, médical, restauration, vestiaires, administration
 - Centre de presse : 26 cabines, téléphone extensible à 800 postes
- **Matériaux** : béton, marbre, tartan.
- **Éclairage** : 1575 lux (318 projecteurs 2 kW + 260 projecteurs 1 kW).
- **Surface** : béton 75 000 m² ; tartan 20 700 m² ; marbre 6300 m².

Centre National des Sports (CNS)

- **Fonction** : Formation sportive et enseignement.
- **Composition** :
 - 11 gymnases spécialisés
 - 11 classes théoriques (30 places)
 - 17 dépôts matériel
 - Amphithéâtre : 310 places, scène 130 m²
 - Bibliothèque : 40 places
- **Hébergement** : 252 chambres doubles (504 lits), 3 infirmeries, 3 foyers, 6 tisaneries.
- **Logements professeurs** : 36 appartements + parking 1400 m².
- **Restaurant** : 930 repas self-service.

Palais des Sports

- **Architecture** : Coupole 90 m sans appui intermédiaire.
- **Capacité** : 6400 places.
- **Arène** : 55 m en tartan.
- **Espaces** : administration, vestiaires, salles d'entraînement (sports de combat et collectifs), 2 saunas, foyer sportif, 3000 m² espaces aménageables.
- **Équipements** :
 - Tableau électronique 1344 lampes
 - Ventilation intégrée
- **Éclairage** :
 - 3000 lux combat
 - 1800 lux sports collectifs
 - 500 lux entraînement.

Complexe Nautique

- **Installations** :
 - Bassin couvert 21 × 50 m
 - Bassin extérieur
 - Bassin plongeon 18 × 18 m
- **Tribunes** : 2345 places (présidentielle 15, officielle 110, presse 60, public 2160).
- **Organisation** :
 - RDC : bassins + chauffage eau
 - 1er étage : 160 nageurs (vestiaires + douches)
 - 2e étage : bureaux, réunions, conférences, dépôts 300 m²
- **Équipements** : chronométrage électronique, éclairage 1600 lux, traitement automatique eau.

Stade SATO

- **Capacité** : 2600 public, 144 officiels, 40 journalistes.
- **Installations** :
 - Piste tartan : 8 couloirs (100 m), 6 couloirs (400 m)
 - Terrain gazon naturel

- Sauts en tartan
- **Éclairage** : 500 lux terrain ; 900 lux athlétisme.

Stade de Handball

- **Capacité** : 1600 public ; 104 officiels ; 16 journalistes.
- **Terrain** : 1200 m² tartan.
- **Éclairage** : 600 lux.
- **Équipements** : musculation, ping-pong, station-service, magasins.

Fosses de Compétitions

- **Capacité** : 6208 places.
- **Surface** : 17 000 m² (3100 m² tartan).
 - Volley : 1270 public ; 84 journalistes ; 140 officiels.
 - Basket : 2100 places.
 - Tennis : 2100 public ; 200 officiels ; 72 journalistes.
- **Éclairage** : 500–600 lux.

Zones plantées

Parcs Est, forestier et central ; plantations DF3 sur talus ; plantations ornementales le long des voies pour lutte contre l'érosion et amélioration paysagère.

AUTRES SITES DE COMPETITION

Salle Harcha Hacène

- 8200 places.
- Toiture bois verni 6200 m² ; cuivre ; vitrage sécurit 1000 m².
- Ventilation, climatisation, sonorisation moderne.

Salle École de Police

- 500 places modulables.
- 1100 m² taraflex.
- Éclairage néons.

- Parking 2000 véhicules.

Stand de Tir Bainem

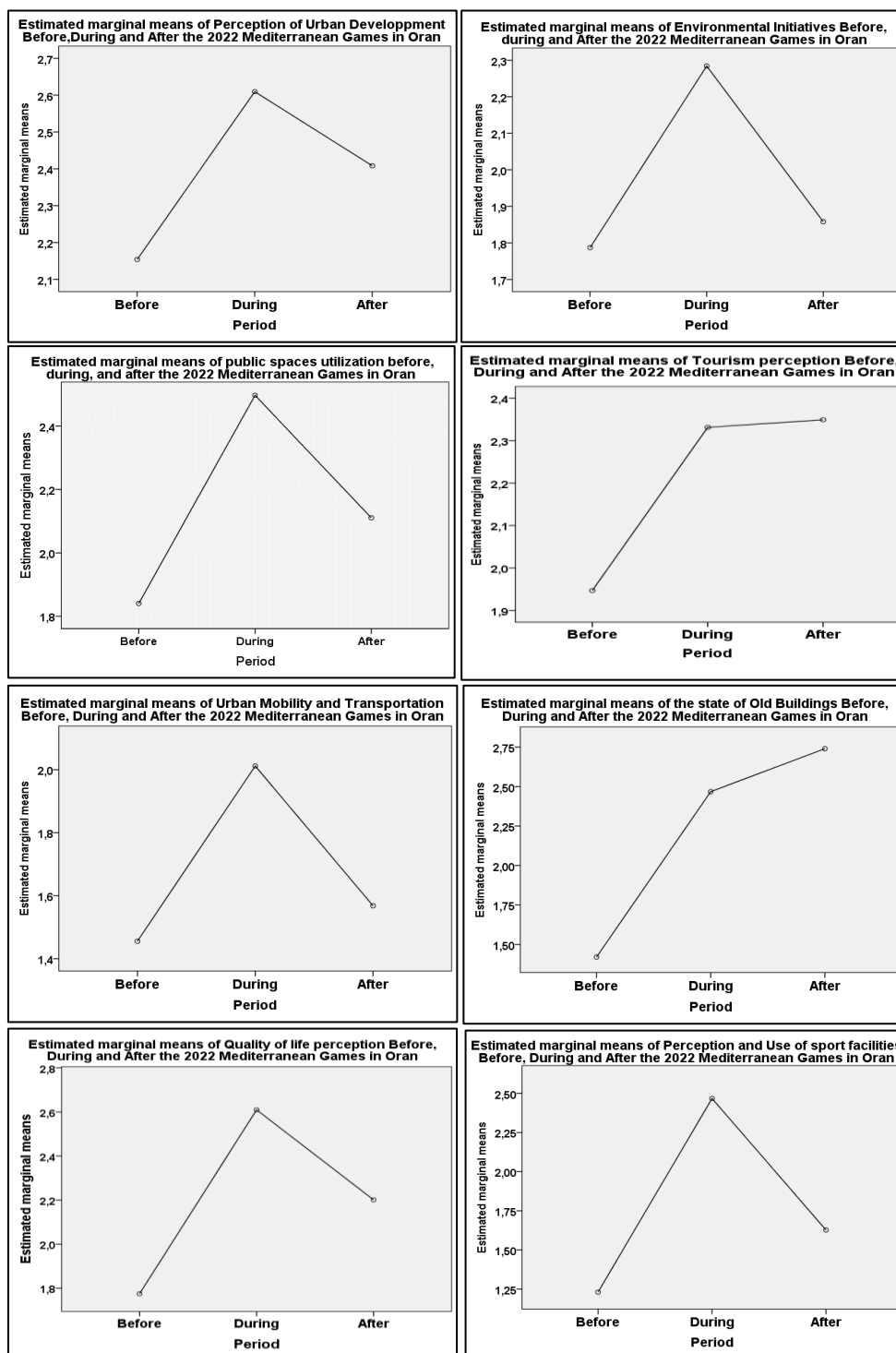
- **Fosses** : 300 m, 200 m, 100 m, 50 m + tir pistolet.
- Bloc administratif, restaurant, repos.
- Matériel HAMER.LI (cibles automatiques).

Stade Vélodrome 20 Août

- 12 000 places.
- Piste cycliste 400 m × 6 m (42 % virages ; 12 % lignes droites).
- Football 100 × 50 m (astroturf).
- Piscine 33 × 15 m.
- Éclairage : 5 pylônes / 102 projecteurs 200 W.

Annexe 4

Phase de l'enquête en ligne relative à l'impact des Jeux Méditerranéens Oran 2022 sur le développement urbain durable de la ville hôte.



Graphiques des moyennes marginales estimées des perceptions avant, pendant et après les JM à Oran
(Source : SPSS, Auteur 2024)

Annexe 5

Cadre juridique

Extrait de l'arrêté interministériel du 9 juillet 2006 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet de schéma directeur sectoriel des sports et des grands équipements sportifs. Source : Journal officiel

24	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 65	22 Ramadhan 1427 15 octobre 2006
Art. 3. — La commission centrale d'élaboration du projet de schéma directeur du développement de la pêche et des ressources halieutiques est chargée d'examiner le projet de schéma directeur élaboré par le ministère de la pêche et des ressources halieutiques, et de procéder aux consultations et concertations relatives au projet de schéma directeur, qu'elle juge nécessaires. Art. 4. — Le secrétariat de la commission centrale est assuré par les services du ministère de la pêche et des ressources halieutiques. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Arrêté interministériel du 13 Joumada Ethania 1427 correspondant au 9 juillet 2006 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet de schéma directeur sectoriel des sports et des grands équipements sportifs. -----		

Extrait de la loi 01-20-2001, Relative à l'aménagement et au development durable du territoire.
Source : Journal Officiel

CHAPITRE III DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Section 1 Des schéma directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national Art. 22. — Sans préjudice des dispositions légales en la matière, il est institué des schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national. Les schémas directeurs des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national sont les instruments privilégiés du développement harmonieux du territoire national et de ses régions. Ils comprennent : — le schéma directeur des espaces naturels des aires protégées ; — le schéma directeur de l'eau ; — le schéma directeur du transport : * les routes et autoroutes ; * le chemin de fer ; * les aéroports ; * les ports ;

Annexe 6

Validation d'un outil d'évaluation de la durabilité des complexes sportifs en Algérie

Dans le cadre de l'élaboration de notre thèse doctorat menée au département de l'université 08 Mai 1945 de Guelma, cette enquête a pour objectif de valider, auprès d'experts (gestionnaires, ingénieurs, architectes, urbanistes, organisateurs d'événements, chercheurs), un outil d'évaluation de la durabilité des complexes sportifs en Algérie, à savoir la cité olympique Mohamed Boudiaf à Alger et le complexe sportif Miloud Hadfi à Oran. Ces ensembles constituent des versions à plus petite échelle des parcs olympiques, héritées respectivement des Jeux Méditerranéens de 1975 et 2022.

Vos réponses resteront anonymes et seront utilisées uniquement à des fins de recherche.

1. J'atteste être informé(e) du but de l'étude et consens à participer.

☐ Oui (poursuivre)

☐ Non (fin de questionnaire)

2. Profession

☐ Architecte

☐ Urbaniste / Planificateur

☐ Gestionnaire de complexe sportif

☐ Chercheur / Enseignant

☐ Autre :

3. Ville / Région :

4. Expérience dans le domaine sportif ou urbain :

☐ < 2 ans ☐ 2–5 ans ☐ 5–10 ans ☐ > 10 ans

5. Familiarité avec

☐ Mohamed Boudiaf/Alger

☐ Miloud Hadfi/Oran

☐ Les deux

☐ Aucune

6. Rôle vis-à-vis des sites :

☐ Conception

☐ Exploitation / maintenance

☐ Planification urbaine

☐ Évaluation / consulting

☐ Autre :

7. Dimension sociale

Veillez indiquer l'importance de chaque critère (1 = Pas important, 5 = Très important)

- Environnement inclusif ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Accessibilité au site ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Confort urbain extérieur ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Éducation, santé et sécurité ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Participation et contrôle ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

8. Dimension économique

Veillez indiquer l'importance de chaque critère (1 = Pas important, 5 = Très important)

- Viabilité économique et performance financière ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Coûts permanents ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Adaptabilité / flexibilité ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Efficacité d'utilisation ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Valeur patrimoniale et culturelle ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

9. Dimension environnementale

Veillez indiquer l'importance de chaque critère (1 = Pas important, 5 = Très important)

- Économie locale ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Morphologie urbaine ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Gestion de l'énergie (efficacité énergétique) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Gestion de l'eau (recyclage, économies) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Matériaux et composants ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Gestion des déchets ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
- Site et biodiversité ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

10. Question ouverte finale

Selon vous, quels autres critères ou remarques devraient être pris en compte pour qu'un complexe sportif soit considéré durable en Algérie ?

.....
.....

Remerciements

Merci beaucoup pour votre participation ! Vos réponses aideront à améliorer et valider notre outil pour l'évaluation de la durabilité des complexes sportifs en Algérie.